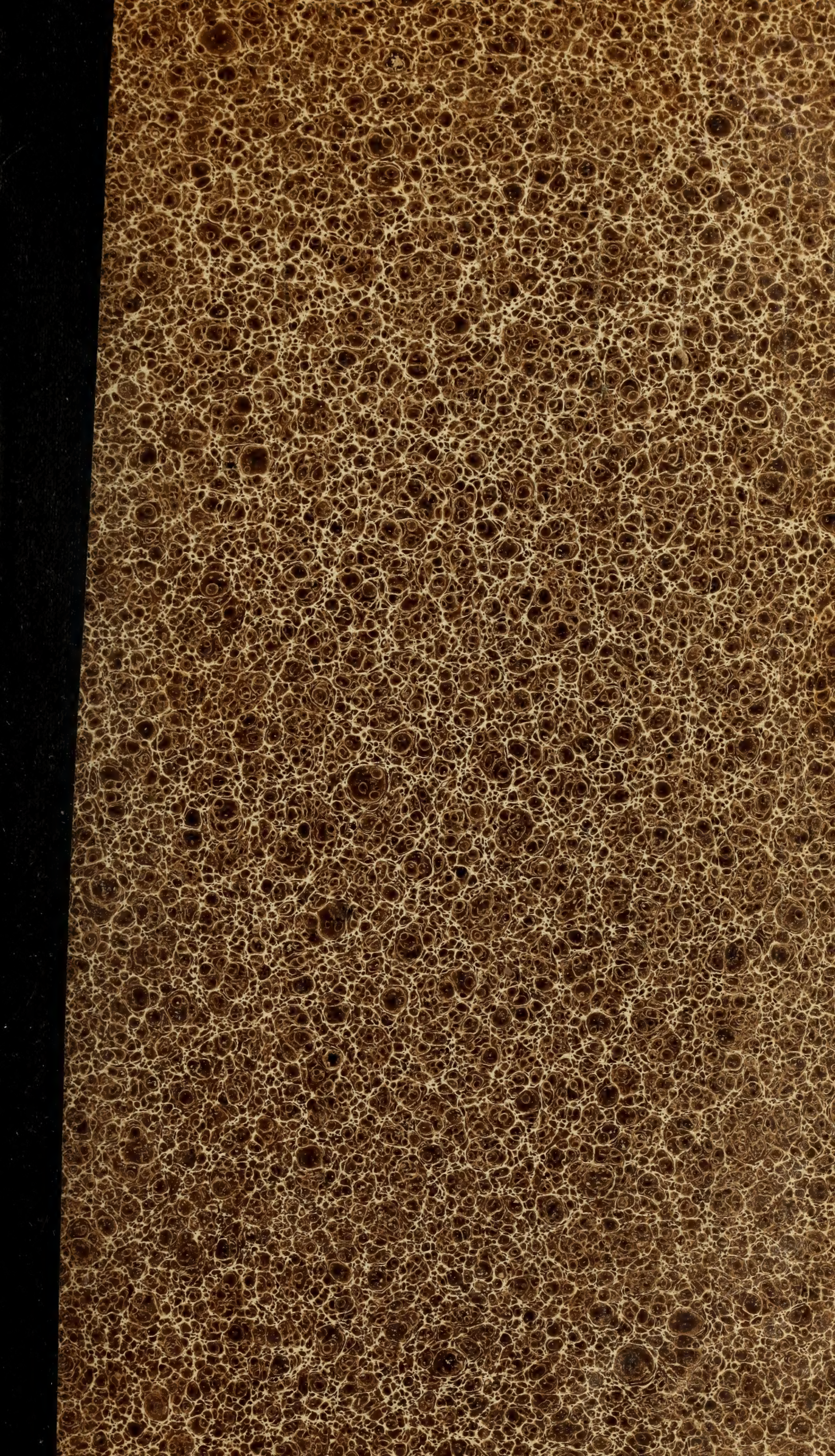

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01993839 8



oo
net



HISTOIRE

CLERGÉ DE FRANCE

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

Paris, imprimerie de PILLET FILS AINÉ, rue des Grands-Augustins, 5.

HISTOIRE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

PAR J. BOUSQUET

Avocat à la Cour d'appel de Paris, Chevalier de la Légion-d'Honneur

TOME PREMIER



PARIS

LIBRAIRIE DE PILLET FILS AINÉ, ÉDITEUR

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5.

ET AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS, QUAI MALAQUAIS, 15

1851

HISTOIRE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS



J'entreprends une œuvre purement historique; je me borne à raconter des faits.

Je vais dire les actes, la conduite, l'état du clergé de France depuis les premiers temps de l'église des Gaules, les événements auxquels il a pris part, les luttes qu'il a soutenues, les maximes qu'il a consacrées, le pouvoir dont il a joui, et montrer enfin quelle a été son influence dans les affaires humaines de mon pays.

Tel est le sujet de cet écrit.

Mais avant d'entrer dans l'histoire de la Gaule chrétienne, il importe de faire connaître l'ancien état de ce pays, le caractère, les mœurs, la religion, le gouvernement de ses habitants, et les événements dont il fut le théâtre jusqu'au moment où il fut visité par les apôtres de la foi.

I.

PREMIERS HABITANTS DE LA GAULE. — DIVISION DE LA GAULE.

Les peuples primitifs de la Gaule, désignés par le nom de *Celtes* (1), étaient appelés *Gaulois* (2) chez les Romains, *Galates* chez les Grecs.

Ce nom de *Celtes* s'appliquait également à une partie des habitants des îles Britanniques, de la Germanie, de l'Illyrie et de l'Espagne, où cette race s'était répandue.

La Gaule, avant la conquête de la *Narbonnaise* par les Romains, était divisée en *trois* nations :

La *Celtique*, qui comprenait tout le territoire qui est borné au nord par la Seine et la Marne, au levant par la partie supérieure du Rhin et les Alpes, au midi par la Garonne et la Méditerranée (3), au couchant par l'Océan Atlantique ;

(1) Les Celtes, d'après Simon Pelloutier (*Hist. des Celtes*, p. 1), ont été connus anciennement sous le nom général de *Scythes*. C'est celui que les Grecs donnaient à tous les peuples qui habitaient le long du Danube et au-delà de ce fleuve jusque dans le fond du Nord. (Voy. Strab., lib. I, p. 33 ; lib. XI, p. 570.)

(2) Le nom de *Gaulois*, dit Pausanias, n'a prévalu que très-tard ; ils prenaient celui de *Celtes*, nom que les autres peuples leur donnaient aussi. (*Descript. de la Grèce*, chap. III *in fine*.) Quant à l'origine du nom de *Gaulois*, les étymologistes ne sont pas d'accord.

(3) D'après Strabon et Diodore de Sicile, les Celtes occupaient la Gaule depuis appelée *Narbonnaise*. Comme la partie de la Méditerranée voisine de Narbonne a porté le nom de mer *Bébrycienne*, il est des auteurs qui prétendent que cette ville a été fondée par une colonie de Bébryces, peuples de Thrace qui occupa dans l'Asie l'ancienne Bithynie.

L'*Aquitaine* (1), qui occupait l'espace compris entre la Garonne et les Pyrénées;

Et enfin la *Belgique*, qui, de l'autre côté de la Seine et de la Marne, bordait la partie inférieure du Rhin.

---

(1) Les *Aquitains* sont appelés *Dorienses* par les écrivains de l'antiquité; aussi ce peuple prétendit-il, longtemps après, avoir une origine grecque. D'après quelques savants, il serait venu du pays de *Dor* ou *Dora*, en Phénicie.

II.

ORIGINE DES CELTES.

Quant à l'origine des Celtes, elle est, comme celle de la plupart des grandes nations, entièrement inconnue. D'où venaient-ils? quand et comment vinrent-ils? Il n'existe aucun monument certain qui puisse le révéler.

III.

CARACTÈRE ET MOEURS.

Quant à leur caractère, à leurs mœurs, à leurs habitudes, l'histoire nous apprend qu'ils étaient justes, sincères, hospitaliers (1), intelligents, fiers, d'un naturel vif et bouillant; que leur principale occupation était la chasse et la guerre; qu'ils plaçaient leur droit à la pointe de leur épée; qu'ils vidaient leurs querelles en duel (2); qu'ils désiraient, par-dessus tout, périr de la mort des guerriers, les armes à la main (3); qu'ils avaient un ardent amour pour la liberté, qu'ils se tuaient pour échapper à la servitude, et qu'au lieu de subir la honte d'une capitulation, lorsque, assiégés, toute résistance devenait impossible, ils immolaient leurs femmes et leurs enfants et se perçaient après. On peut juger par là de ce qu'ils devaient déployer de courage et d'ardeur pour ne pas s'exposer eux-mêmes et pour

---

(1) Dès qu'ils apercevaient un voyageur, ils s'empressaient d'aller au-devant de lui et le pressaient de venir loger chez eux. Diodore de Sicile en dit autant des Celtibères, et Tacite des Germains. Il y avait des amendes considérables contre ceux qui auraient refusé l'hospitalité. Il en était de même chez les Bourguignons. « Quiconque, » dit une de leurs lois, « refuse sa maison ou son feu à un étranger, paiera trois écus d'amende : « *Quicumque hospiti venienti tectum aut focum negaverit trium solidorum* « *inlatione mulctetur.* » (*Leg. Burgundiorum*, tit. 38, § 1.) Et le § 6 du même titre ajoute que « si un homme, voyageant pour ses affaires particu- « lières, vient demander le couvert à un Bourguignon, et que l'on puisse « prouver que celui-ci a montré la maison d'un Romain, le Bourguignon « paiera au Romain trois écus et une amende de pareille somme. »

(2) Les témoins étaient obligés de se battre lorsqu'ils ne s'accordaient pas dans leurs dépositions. (Voy. SIMON PELLOUTIER.)

(3) Ils pensaient qu'une telle mort leur procurerait dans une autre vie plus de gloire et de félicité.

ne pas exposer les objets les plus chers à un si horrible sort (1).

---

(1) Dans une retraite précipitée, ils se défaisaient de leurs malades et de leurs blessés, afin de ne pas les laisser tomber entre les mains de l'ennemi. Ainsi Brennus, dangereusement blessé, voyant que son expédition contre la Grèce ne pouvait réussir, à cause de l'état de son armée, dont la plus grande partie avait péri ou se trouvait épuisée par la fatigue et les maladies, assembla les troupes qui lui restaient, et leur conseilla de brûler les chariots, de le tuer lui-même avec tous les blessés, et de se retirer ensuite avec toute la diligence possible. Acichorius, auquel il avait remis le commandement, fit aussitôt tuer les malades, dont le nombre s'élevait à vingt mille; Brennus se frappa de sa propre main.

Florus raconte que les Gallo-Grecs que l'on avait enchaînés donnèrent aux Romains le spectacle le plus extraordinaire; qu'on les voyait mordre leurs chaînes, se présenter la gorge l'un à l'autre et se rendre le service de s'étrangler réciproquement. *Sed alligati miraculo quodam fuere, quum catenas morsibus et ore tentassent; quum offocandas invicem fauces præbuissent.* (Lib. II, cap. XI.)

IV.

FORME DU GOUVERNEMENT.

Pour ce qui est de la forme de leur ancien gouvernement, il paraît que toutes les cités (1) étaient réunies en une association qui se choisissait un chef unique, auquel appartenait seulement le droit de *proposition;* le droit de *décider* était réservé à l'assemblée générale composée des députés des cités. Indépendamment de ces grandes réunions qui n'étaient provoquées que dans des circonstances majeures et d'un intérêt général, chaque peuple avait ses assemblées particulières dont tout citoyen portant les armes était membre de droit. Et comme chacun de ces petits états avait sa manière de se gouverner, ses institutions, ses règlements, il naissait du choc de tant d'intérêts contraires d'incessantes occasions de discordes et d'hostilités (2).

(1) Chaque cité se divisait en *pagi* ou cantons, et c'est sans doute du nom particulier de ces *pagi* que Plutarque, Appien, etc., ont formé ces trois ou quatre cents peuples différents qu'ils ont comptés dans la Gaule. (Le Déist de Botidoux, trad. des *Commentaires de César,* disc. prélim., p. 87.)

(2) Il existait une primatie exercée par telle ou telle cité. Mais les droits inhérents à cette prérogative étaient subordonnés aux décisions de l'assemblée générale. Ainsi, l'on voit dans les *Commentaires de César,* liv. VII, § 7, que par l'assemblée générale de la Gaule tenue à Bibracte (aujourd'hui Autun), les Éduens furent déchus du commandement en chef, *principatus,* et que tous les suffrages se portèrent sur Vercingétorix.

V.

RELIGION. — DRUIDES.

Quoique la religion primitive des Gaulois ne soit pas bien connue, il paraît néanmoins certain qu'ils ne reconnurent d'abord qu'un être suprême, invisible, immense, éternel, infini, qu'aucune figure ne pouvait représenter, qu'aucune enceinte ne pouvait contenir (1); aussi Clément d'Alexandrie dit-il que c'était une religion de philosophes comme celle des Perses (2). Ils admettaient en même temps une théogonie, c'est-à-dire une production de divinités subalternes, d'intelligences qu'ils plaçaient dans les différentes parties du monde visible (3). De là le culte religieux qu'ils rendaient aux éléments, aux arbres, aux rochers, aux montagnes, aux fleuves qu'ils considéraient comme le siége de ces divinités.

Teut, Tis ou *Teutatès* (4) était l'esprit universel, l'âme du monde, le premier principe; aussi était-il servi de préfé-

(1) Ils ne croyaient pas, dit Cicéron, que l'on dût renfermer dans des murailles les dieux auxquels tout doit être ouvert : *Parietibus includendos deos, quibus omnia deberent esse patentia, negabant.*

(2) Pline observe que, nonobstant l'éloignement des deux pays et l'impossibilité où ils étaient de se connaître, les Perses et les Gaulois avaient des pratiques si semblables, qu'on eût dit qu'ils s'étaient communiqué leur religion.

On a également remarqué que la théologie de Pythagore était sur plusieurs points conforme à celle des Celtes.

(3) Voy. Pelloutier, t. II, p. 22.

(4) Les Gaulois l'appelaient *Teutat*, nom composé qui voulait dire Dieu le père; c'est à ce dieu que la plupart des Grecs et des Romains ont donné le nom de *Mercure*. D'après Pelloutier (t. II, p. 75), *Teutatès* et *Hesus* n'étaient qu'une seule et même divinité, parce que le mot de *Hesus* était un nom purement appellatif qui signifiait *Seigneur*.

rence à tous les autres dieux, et lui offrait-on des victimes humaines (1). Ces dogmes, d'après lesquels tout était dieu dans la nature, étaient le fondement d'une infinité de superstitions (2) ridicules ou barbares.

L'exercice des cérémonies religieuses appartenait aux druides, seuls dépositaires des dogmes de la religion et des principes de philosophie, de morale et d'astronomie. Leur crédit, leur puissance et leur réputation étaient

---

(1) César assure que les Gaulois adoraient surtout Mercure, et après lui Apollon, Mars, Jupiter et Minerve, et qu'ils avaient à peu près le même sentiment sur le sujet de ces divinités que les autres peuples. Mais Pelloutier soutient que les Gaulois ne connaissaient pas et n'adoraient pas ces dieux du temps de César, et il en donne diverses raisons qui ne sont pas sans force. On peut cependant supposer que les Gaulois avaient déjà adopté quelques-unes des superstitions des Grecs à raison de leur contact avec les habitants de Marseille qui y avaient apporté leur culte et leurs dieux. D'un autre côté, le témoignage de César, qui avait fait un long séjour dans la Gaule, mérite une confiance bien plus grande que quelques passages d'auteurs qui n'avaient aucune connaissance personnelle de ce pays. A ces cinq divinités on doit joindre *Vulcain* ou le dieu du feu, qui avait dans la Gaule les mêmes attributs qu'à Rome. Son culte était ancien; car plusieurs siècles avant J.-C., les Gaulois ayant déclaré la guerre aux Romains, leur roi, Virdumarus, fit vœu de consacrer à Vulcain toutes les armes des ennemis.

On parle encore d'*Hercule, Ogmius*, à qui l'on attribuait la fondation de cette ville d'Alise, devenue si fameuse par le siége que les Gaulois y soutinrent contre César; de *Saturne*, de *Bacchus*, etc. Mais il serait possible, dit Le Déist de Botidoux, que ces dernières divinités fussent postérieures à César.

(2) Il y avait des arbres consacrés qu'on arrosait du sang des hommes et des animaux qu'on avait sacrifiés; et c'est devant la tête des victimes clouée au tronc des arbres qu'on allait se prosterner, consulter la divinité et attendre ses réponses. On croyait que le frémissement des feuilles, l'agitation des branches étaient des signes intelligibles pour ceux qui étaient versés dans la science de la magie et des divinations.

Le culte des arbres a continué à subsister dans la Gaule longtemps après l'introduction du christianisme, car il y a des capitulaires et des canons qui le condamnent. *A l'égard des arbres, des pierres et des fontaines où quelques insensés vont allumer des chandelles* (*luminaria*) *et pratiquer d'autres superstitions, nous ordonnons*, porte un capitulaire de Charlemagne (cap. LXIII, *De auguriis*, etc.), *que cet abus, si criminel et si exécrable aux yeux de Dieu, soit aboli et détruit partout où il se trouvera établi.*

immenses. Comme interprètes de la divinité dont ils se disaient les confidents, leurs décisions, leurs divinations passaient pour des oracles infaillibles. Pour inspirer plus de vénération au peuple, ils vivaient en communauté, avec leurs femmes et leurs enfants, dans des lieux consacrés; c'était là qu'ils recevaient la jeunesse dont ils faisaient l'éducation et à laquelle ils ne confiaient leur doctrine, comme les gymnosophistes de l'Inde, que d'une manière obscure, énigmatique (1), après de longues épreuves et le serment solennel de ne jamais la publier. Les assemblées religieuses ne se tenaient que la nuit (2) dans des lieux incultes et déserts, afin que, dans ce silence de la nature, l'imagination du peuple, frappée d'une secrète terreur, lui rendît plus redoutables ces cérémonies magiques à l'aide desquelles les druides prétendaient pouvoir évoquer les âmes et commander aux éléments.

---

(1) Toutes les leçons se donnaient de vive voix et en vers, afin que le rhythme, la cadence, les rendissent plus faciles à retenir. Il était défendu aux élèves de rien écrire, soit pour exercer ainsi leur mémoire, soit pour empêcher la publication de la doctrine qui leur était enseignée.

(2) Il en était de même des assemblées civiles. Le sixième jour de la lune était chez les Gaulois le commencement des mois et des années. Ce jour-là était aussi indiqué par les druides pour cueillir le gui de chêne et pour ramasser les œufs de serpent, auxquels ils attribuaient des vertus merveilleuses. Cette coutume de compter par les nuits s'est conservée longtemps, puisqu'on lit dans les capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire que les ajournements personnels devaient se donner, pour comparaître, sept, quatorze ou vingt-et-une *nuits* après l'assignation.

VI.

BARDES OU EUBAGES.

Une autre classe de ce grand corps des druides s'occupait de la composition de poëmes guerriers, dans lesquels ils chantaient les hauts faits des héros, et transmettaient ainsi de génération en génération le souvenir de leurs actions et de leur valeur. On les voyait dans la mêlée exciter de la voix et du geste l'ardeur des combattants, lever les mains vers le ciel, et prier les dieux de favoriser leur patrie. « Souvent aussi », dit un historien (1), « deux armées en présence, l'épée déjà tirée et la lance en arrêt, terminaient par leur entremise leur querelle sans coup férir. Dès qu'ils paraissaient entre les deux partis, on eût dit chacun désarmé comme par la force de quelque enchantement. »

(1) Diodore de Sicile.

VII.

DOGME DE L'IMMORTALITÉ DE L'AME. — FUNÉRAILLES.

La doctrine d'une autre vie était chez les Gaulois un dogme sur lequel se fondait leur religion. Ils croyaient que les hommes, après leur mort, étaient punis ou récompensés suivant qu'ils avaient négligé ou pratiqué la piété, la justice et la vertu guerrière. Ils prêtaient de l'argent pour leur être rendu dans l'autre vie. Quand on brûlait un cadavre, ils profitaient de l'occasion pour écrire à leurs parents décédés, et jetaient dans le feu tout ce qui avait été aimé du défunt, les animaux, les esclaves, les clients (1); quelquefois les femmes s'y précipitaient aussi, afin de ne pas se séparer de l'homme qui leur avait appartenu (2).

(1) Ces clients sont appelés *soldurii* (*solduriens*) par César. (Voy. dans mon *Dictionnaire de Droit* le mot *Client*.)

(2) Voy. Pomponius Mela, t. III, cap. II, p. 73.

VIII.

COMMERCE DES PHÉNICIENS DANS LA GAULE. — ÉCRITURE CHEZ LES GAULOIS. — COLONIE DE RHODIENS.

D'après les conjectures de quelques historiens, les Phéniciens furent les premiers qui vinrent faire le commerce avec la Gaule, et qui pénétrèrent dans ses différentes provinces en laissant partout des traces de leur génie, de leurs arts, et de leur culte (1). Ce serait également par eux que l'alphabet, qu'ils avaient communiqué aux Grecs, aurait été apporté chez les Gaulois (2).

---

(1) Laureau (*Hist. de France avant Clovis*) dit que ces traces sont reconnaissables encore aujourd'hui par les vestiges de la mythologie des Phéniciens, par les traits de leur ciseau, les médailles, les pièces de monnaie qu'ils apportèrent, les tombeaux qu'ils creusèrent. Cet auteur indique (p. 107) plusieurs antiques déterrés soit à Beaune, soit près de Dijon, soit à Paris, où se trouvait un temple consacré à Isis. C'est ainsi qu'il explique l'affinité qui existait entre le culte des druides et celui des prêtres égyptiens.

Le Déist de Botidoux s'exprime ainsi sur ce point : « Les Phéniciens, « les plus hardis navigateurs du monde à cette époque, qui venaient cher- « cher l'étain aux îles Cassitérides et qui trafiquaient en Irlande, ne purent- « ils aussi aborder dans la Gaule et y former des entrepôts? Des savants ne « prétendent-ils pas, en outre, que les Aquitains étaient d'origine phé- « nicienne? »

(2) Plusieurs auteurs soutiennent que c'est de la colonie de Phocéens établie à Marseille que les Gaulois reçurent leurs lettres ; mais on fait remarquer avec raison que les premières grandes expéditions gauloises remontent à l'établissement de cette colonie dans la Gaule, où elle n'était qu'un point comparativement à la nombreuse population de ce pays, qui avait déjà un gouvernement régulier et des connaissances qui font nécessairement supposer la connaissance des signes de l'écriture.

Quant à ce qui concerne l'époque de l'arrivée des Rhodiens, fondateurs d'une colonie sur les bords du Rhône, qui en a retenu son nom, *Rhodanus*, elle n'a pas de date précise dans l'histoire ; on n'en sait pas davantage sur l'époque où ces nouveaux venus auraient été exterminés par les habitants des contrées voisines.

IX.

PHOCÉENS. — FONDATION DE MARSEILLE.

Vers l'an 153 ou 154 de Rome (600 avant J.-C.) (1), des habitants de Phocée, ville d'Ionie, ayant quitté leur pays natal, naviguèrent vers l'occident, s'arrêtèrent sur les côtes de la Gaule, dans le territoire des *Saliens*, fondèrent Marseille, et communiquèrent leur goût et leurs connaissances en agriculture (2) à cette race celtique qui faisait auparavant de la chasse et de la guerre sa principale occupation. Le sol, jusque-là à peu près inculte, se couvrit de productions nouvelles, et bientôt la langue (3), les mœurs et la manière de vivre des voisins de cette cité grecque-asiatique éprouvèrent de notables changements.

(1) Marcien d'Héraclée dit que la colonie de Marseille fut établie la seconde année de la 45e olympiade, qui est l'an 599 avant l'ère chrétienne.

(2) Justin remarque que c'est des Phocéens que les habitants des Gaules apprirent l'art de cultiver les terres, de tailler la vigne et de planter les oliviers. (Lib. LIII, cap. IV.)

Les Marseillais et les habitants de la Gaule Narbonnaise étaient les seuls de la Gaule qui eussent des vignes avant l'arrivée de César; mais après la conquête, on en planta de tous les côtés et avec tant d'excès, que Domitien, en l'année 92, ordonna d'en arracher la moitié, et défendit d'en planter davantage. Mais, plus tard, cette défense fut levée par l'empereur Probus.

(3) On lit dans Strabon que l'école de Marseille inspirait aux Gaulois tant d'empressement pour apprendre la langue grecque, qu'ils rédigèrent souvent leurs contrats en grec. (Voy. aussi les *Antiquités de la Nation et de la Monarchie française*, par GILBERT CHARLES LEGENDRE, p. 277.)

César rapporte qu'on trouva dans le camp des Helvétiens des tablettes en *caractères grecs* qui contenaient le contrôle exact de leur armée; il dit, dans un autre passage, que, dans les affaires, les Gaulois se servaient des caractères grecs.

On voit aussi dans Tacite que quelques inscriptions trouvées sur les frontières de la Germanie et de la Réthie étaient en ces caractères.

X.

MIGRATIONS DE GAULOIS. — EXPÉDITION DE BELLOVÈSE ET SIGOVÈSE.

Environ dix ans (1) après l'arrivée des Phocéens, du temps que Tarquin l'ancien régnait à Rome, Ambigat, roi des *Bituriges* (2), et chef de toute l'association celtique, se voyant avancé en âge et remarquant qu'il avait de la peine à maintenir en paix cette grande multitude de peuples, conçut le projet d'en faire passer une partie dans les pays étrangers. A cet effet il désigna comme chefs de l'expédition ses neveux Sigovèse et Bellovèse, qui, ayant assemblé trois cent mille combattants, prirent chacun la direction que le sort des augures leur avait assignée. Le premier passe le Rhin, s'avance vers la forêt Hercinie, traverse l'Allemagne et pénètre jusque dans le centre de la Bohême (3), pays sauvage et hérissé de forêts où il jette les fondements d'une puissance qui survit pendant plusieurs siècles; de là ce déluge gagne la Pannonie (4) et l'Illyrie.

Le second (Bellovèse) se dirige vers l'Italie, passe les Alpes, bat les Etrusques, soumet à ses armes tout le pays qui porte aujourd'hui le nom de Lombardie jusqu'à la

(1) D'après quelques historiens, les expéditions dont je vais parler auraient eu lieu vers l'an 154 de la fondation de Rome; d'après quelques autres, vers l'an 163 ou 165.

(2) Ce peuple occupait le Berri avec une partie du Bourbonnais.

(3) Ce pays tire son nom des *Boïens*, peuple du Bourbonnais qui avait suivi Sigovèse, et qui posséda ce pays jusqu'au règne d'Auguste, époque à laquelle ils en furent chassés par les Marcomans, qui furent à leur tour remplacés par les Tcheches, dont les descendants forment la population actuelle de ce pays. Une autre partie des Boïens suivit Bellovèse en Italie.

(4) Hongrie.

marche d'Ancône, et établit diverses colonies qui fondent, entre autres villes, Milan, Vérone, Bergame, Padoue, Brescia, Côme, Sienne, etc. (1).

---

(1) Le pays occupé de l'autre côté des Alpes par les colonies gauloises était appelé par les Romains *Gaule cisalpine*; on lui donnait le nom de *Togate* (*togata*), parce que ses habitants avaient fini par s'habiller à la romaine; tandis que la partie des Gaules en deçà des Alpes, qui fut conquise avant l'expédition de César, fut d'abord appelée *Braccata*, à cause des *brayes* ou culottes que portaient les habitants. (Voy. Pline, *Hist. nat.*, lib. III, cap. v (iv).

XI.

PRISE DE ROME PAR LES GAULOIS.

Deux cents ans s'étaient écoulés depuis l'établissement de ces colonies en Italie, lorsque quelques-uns des peuples qui les composaient, firent, sous la conduite de Brennus (1), une irruption dans l'Étrurie et mirent le siége devant *Clusium.* Des ambassadeurs romains se présentent devant le général gaulois, et disent que les Clusiens sont leurs alliés. Mais celui-ci, ne tenant aucun compte de leurs discours, ils entrent dans la ville pour prêter secours aux assiégés. Brennus abandonne aussitôt ce siége et marche droit à Rome, où la nouvelle de son approche jette la plus vive consternation; l'armée qu'on lève à la hâte et qu'on envoie pour l'arrêter est taillée en pièces sur les bords de l'Allia. Rome tombe au pouvoir des Gaulois qui la saccagent et la brûlent; un certain nombre de défenseurs se retranche dans le Capitole, et se trouve bientôt réduit à la dernière extrémité. C'en était fait de ce dernier refuge du nom romain; mais la constance des assiégeants ne résiste pas à l'épreuve de l'or (2), ils vendent la paix à ces ennemis dont les descendants devaient conquérir l'univers.

---

(1) Celui-ci est différent de celui qui assiégea le temple de Delphes, ainsi que le démontre suffisamment la date de cette dernière expédition.

(2) Polybe raconte la levée de ce siége d'une manière qui est toute naturelle. Les Gaulois ayant appris que les Vénètes, profitant de leur absence, avaient fait irruption dans leur pays, offrirent de se retirer, pourvu qu'on leur donnât de l'argent. Ces conditions ayant été acceptées, la paix fut conclue, et les Gaulois s'en retournèrent tranquillement dans leur pays.

Ainsi, la victoire que Tite-Live dit avoir été remportée par Camille n'est qu'une fable inventée pour flatter l'orgueil romain.

XII.

CAMPAGNE DES GAULOIS EN MACÉDOINE. — DÉROUTE DE DELPHES.

Les colonies gauloises qui s'étaient établies au midi du Danube et au nord-ouest de la Grèce, se voyant trop à l'étroit dans leurs frontières, convoitent déjà la Macédoine. Ce pays, affaibli par les armées qu'Alexandre-le-Grand en avait tirées pendant sa vie, et par les guerres dont il venait d'être le théâtre depuis la mort de ce conquérant, leur apparaît tout chargé des dépouilles de l'Orient, et l'espoir de ce riche butin leur fait prendre les armes. Ils partent sous la conduite de Cambaules, la dernière année de la 124e olympiade (an de Rome 472, avant J.-C. 281), mais, arrivés dans la Thrace, ils s'arrêtent et n'osent pousser plus loin. L'année suivante, ils pénètrent dans la Macédoine où régnait alors Ptolomée, appelé Ceraunus, et livrent bataille à ce prince qui périt avec un grand nombre des siens (1).

Une troisième expédition se prépare, à l'instigation de Brennus qui brûle d'atteindre la Grèce, et qui se voit bientôt à la tête de cent-cinquante mille hommes d'infanterie et de vingt mille hommes de cavalerie. Cette armée formidable se met en marche; mais un différend, survenu entre Brennus

(1) C'est le corps d'armée commandé par Belgius qui remporta cette victoire. Les deux autres corps, sous les ordres, l'un de Cerethrius, et l'autre de Brennus et d'Acichorius, s'étaient dirigés vers la Thrace et la Péonie.

et quelques-uns de ses officiers, en détache vingt mille hommes qui suivent Léonorix et Lutarix.

Brennus entre dans la Macédoine, bat et tue Sosthènes (1), pille ou ravage tout le pays, gagne ensuite la Grèce, laisse la moitié de ses troupes à Héraclée, s'avance vers les Thermopyles où il est repoussé, fait une diversion en Étolie où il est battu, et parvient enfin, avec un corps de quarante mille hommes, à franchir le mont OEta, que le reste de son armée passe bientôt après sous les ordres d'Acichorius; mais, avant que celui-ci l'ait rejoint, il marche vers le temple de Delphes (2), donne l'assaut,

---

(1) Sosthènes, qui commandait depuis la mort de Ceraunus.

(2) Voici le récit de Justin (lib. XXIV) :

« Le temple d'Apollon à Delphes est situé sur un roc du mont Parnasse, « escarpé de toutes parts. La ville doit son origine au concours nombreux « des voyageurs qui, pour défendre la sainteté du lieu, s'établirent sur « ces rochers. Le temple et la ville sont protégés, non par des murailles, « mais par des précipices; la nature seule, sans la main de l'homme, les « a entourés de fortifications, et l'on peut douter si c'est la majesté du « Dieu ou la force de ces remparts qui doit étonner le plus. Vers le milieu, « les rochers s'enfoncent en forme d'amphithéâtre; aussi, le bruit des voix « humaines et le son de la trompette, s'il vient à raisonner dans ces lieux, « retentit avec fracas, grossi et multiplié par l'écho des rochers qui se ré- « pondent. Ce phénomène remplit d'étonnement et d'une terreur reli- « gieuse ceux qui en ignorent la cause. Dans les sinuosités du roc, vers le « milieu de la montagne, est une plaine étroite où s'ouvre une cavité « profonde qui sert de passage aux oracles...

« A la vue du temple, Brennus hésita longtemps s'il devait aussitôt en « ordonner l'attaque ou donner à ses soldats fatigués d'une longue marche « la nuit pour se reposer. Ernanus et Thessalorus, chefs gaulois, voulaient « qu'on attaquât à l'instant. Mais les soldats se trouvant, après de longues « privations, dans un pays rempli de vin et de vivres, avaient déjà quitté « leurs étendards pour se répandre dans la campagne. Les Delphiens « gagnent ainsi du temps et sont secourus par leurs alliés. Enfin l'attaque « est ordonnée. Les Gaulois s'élancent tête baissée. Les Delphiens, du « haut de la montagne, accablaient de pierres et de traits ceux qui vou- « laient escalader. Tout-à-coup, au plus fort de la lutte, les prêtres et les « devins, couverts de leurs bandelettes et de leurs insignes sacrés, « s'élancent au premier rang, s'écrient que le dieu est arrivé, qu'ils l'ont « vu s'élancer dans le temple; qu'ils ont entendu le sifflement de son arc

perd dans ses attaques acharnées, repoussées avec le courage du désespoir, une grande partie de son armée, dont un orage affreux vient achever la ruine. Blessé lui-même, et ne pouvant supporter un tel revers, il se perce de son épée.

« et le cliquetis de ses armes; enflammés par ces mots, tous s'élancent au « combat; un fragment de la montagne se détache et écrase un grand « nombre de Gaulois. Une tempête s'élève, etc. »

XIII.

ÉTABLISSEMENTS DES GAULOIS DANS L'ASIE-MINEURE. — FORME DE LEUR GOUVERNEMENT.

Cependant, les vingt mille hommes qui s'étaient détachés de l'armée de Brennus, sous le commandement de Léonorix et de Lutarix, traversent ensemble la Thrace jusqu'aux bords de l'Hellespont; mais, n'ayant pas de vaisseaux pour passer en Asie, ces deux chefs se séparent. Léonorix retourne sur ses pas et se rend à Bysance; quant à Lutarix, il traverse bientôt la mer sur les navires mêmes des ambassadeurs qu'il avait reçus (1); il est suivi quelque temps après par son collègue, appelé par Nicomède, roi de Bithynie, auquel les Gaulois prêtent secours dans les guerres qu'il soutient, soit contre son frère Zibéas, soit contre Antiochus *Soter,* roi de Syrie. La bravoure de ces colonnes étrangères, ayant assuré la domination du prince leur allié, celui-ci leur laisse le butin et leur assigne, le long de la mer, un établissement qu'elles abandonnent peu de temps après pour aller occuper cette partie de la Phrygie, qui fut dès-lors appelée *Galatie,* ou *Gallo-Grèce* (2), à cause du mélange

(1) « Lutarix, dit Tite-Live, prit aux Macédoniens deux vaisseaux « couverts et trois barques. Antipater les lui avait envoyés sous prétexte « d'ambassade; mais leur mission se bornait à l'épier. Ayant embarqué « successivement ses troupes sur ces bâtiments, auxquels il faisait faire le « trajet jour et nuit, Lutarix passa en peu de jours en Bithynie. »

(2) Après s'être emparés de ce pays, les Gaulois le partagèrent en trois parties : les Trocmes s'établirent vers le nord, du côté des provinces de Pont, de Paphlagonie et de Cappadoce : leur ville était Tavium; les Tholistoboïens eurent les contrées voisines de la Bithynie et de la Phrygie : leur ville s'appelait Pessin; et les Tectosages occupèrent la ville d'Ancyre, du côté de l'Orient et de la Cappadoce.

Les Gaulois, s'étant extrêmement multipliés dans ce pays, mirent à

des Gaulois avec les Grecs. Ces nouveaux habitants de l'Asie se partagent en douze tétrarchies, ou douze grands cantons formant autant d'états indépendants, ayant chacun ses magistrats (1) particuliers. Le conseil ou parlement de la nation est composé de trois cents membres, chargés de décider dans les affaires criminelles et d'intérêt général. Ces peuples, ainsi constitués, conservent longtemps leur indépendance au milieu des vicissitudes diverses de leurs armes. Vaincus par le consul Manlius (2), qui leur accorde la paix sans toucher à leurs lois et à leurs libertés, ils restent les alliés de Rome, et ne deviennent ses sujets qu'au moment où leur pays est réduit en province romaine par Auguste, 26 ans avant J.-C.

---

contribution tous les peuples qui demeuraient en deçà du mont Taurus. Après avoir étendu leurs conquêtes, les Trocmes eurent ce qui était sur le bord de l'Hellespont; les Tholistoboïens l'Éolide et l'Ionie, et les Tectosages les autres provinces situées dans le cœur de l'Asie, jusqu'au mont Taurus. (Voy. PELLOUTIER, *Dissertation sur les Galates.*)

(1) Ces magistrats étaient élus dans l'assemblée générale du canton, où tous les hommes libres, capables de porter les armes, étaient obligés de se rendre.

(2) An 189 avant J.-C.

XIV.

PREMIÈRES CONQUÊTES DES ROMAINS SUR LES GAULOIS. — ENTRÉE DES ROMAINS DANS LA GAULE.

Les colonies gauloises établies en Italie, emportées par leur caractère turbulent et par leur amour de la guerre, s'avancent à plusieurs reprises jusqu'aux portes de Rome (1), et font trembler chaque fois cette république qui se souvenait de Brennus. Mais les destins sont changés; Rome ne combat plus pour se défendre, mais pour envahir, et bientôt elle étend sa domination jusqu'aux Alpes.

Les Marseillais ayant imploré son secours contre les peuples voisins, jaloux de la puissance de ces étrangers, plusieurs armées romaines pénètrent dans la grande Gaule et soumettent toute cette partie du pays qui fut appelée *Gallia provincia* ou simplement *Provincia* (2), et dont le

(1) Salluste dit que la valeur du peuple romain avait subjugué facilement les autres parties de l'univers; mais que toutes les fois qu'il s'était battu avec les Gaulois, depuis les temps les plus anciens, il ne s'agissait pas simplement de la gloire de la nation romaine, mais de sa conservation et de son salut.

La terreur du nom gaulois était si grande au milieu de cette puissante république romaine, que la loi qui dispensait les sacrificateurs et les vieillards d'aller à la guerre, en exceptait la guerre avec les Gaulois. Tous les citoyens étaient alors obligés de prendre les armes. Une autre loi avait ordonné la formation d'un trésor particulier auquel il était défendu de toucher, sous quelque prétexte que ce fût, à moins qu'il ne s'agît d'une guerre contre les Gaulois.

(2) Cette province se composait de presque tout le Dauphiné, de la *Pro-*

gouvernement fut, quelque temps après (1), conféré à César.

---

vence (qui a conservé cet ancien nom), d'une très-grande partie du Languedoc, du comté de Foix, du Vivarais et du Roussillon.

Le débordement des Cimbres et des Teutons, peuples celtiques sortis de l'autre côté du Rhin, arrêtèrent un moment les progrès des Romains; mais, après avoir remporté quelques victoires, ils furent anéantis par Marius.

(1) L'an de Rome 695, 58 avant J.-C.

XV.

CONQUÊTE DE LA GAULE PAR CÉSAR. — AUGUSTE. — AGRIPPA.

Le gouvernement d'une province conquise sur un peuple si longtemps ennemi, si longtemps redouté de Rome, ne devait pas être entre les mains d'un homme tel que César une simple charge d'administrateur.

Carthage n'était plus ; la Grèce était subjuguée, Mithridate abattu, l'Egypte et l'Espagne soumises ; et la Gaule, entamée par les armées romaines, affaiblie par les discordes intestines et les rivalités de ses chefs, se présentait aux yeux de ce gouverneur comme un théâtre digne de son génie, de son ambition et de son activité.

C'est par la défaite des Helvétiens (Suisses) (1), que le nom de César commence à devenir célèbre chez les Gaulois ; il devient bientôt redoutable par celle d'Arioviste (2) et par celle de l'armée de la Gaule-Belgique. Le vainqueur

(1) Ce peuple, entraîné par le désir de posséder les provinces méridionales des Gaules, quitta ses montagnes après avoir brûlé ses villes et ses villages, pour s'interdire tout esprit de retour. A cette émigration, qui comptait trois cent soixante-huit mille âmes, dont quatre-vingt-douze mille guerriers, se joignit un détachement de Boïens. César les ayant empêchés de traverser le Rhône, ils pénétrèrent par la Franche-Comté. Une partie avait déjà franchi la Saône, lorque César les atteignit et leur fit éprouver une perte si considérable, que le reste de cette multitude, forcé de capituler et de retourner dans son pays, se trouva réduit à cent dix mille âmes. La bataille se donna sur le lieu même où est bâti le village de Cussy-la-Colonne, ainsi appelé à cause de la colonne qu'y fit élever Auguste en l'honneur de la victoire remportée par son grand-oncle.

(2) C'était un prince qui méditait, lui aussi, la conquête des Gaules. César l'avait fait déclarer allié des Romains ; mais cette alliance ne pouvait être d'aucun effet entre deux hommes qui convoitaient chacun la domination du même pays. Arioviste, invité par les Arvernes et les Sequa-

pousse ses conquêtes jusqu'au Rhin et à l'Océan, tandis qu'un de ses lieutenants (Crassus, fils du triumvir) soumet l'Aquitaine.

C'en est fait de la liberté gauloise; en vain les vaincus se soulèvent pour briser le joug; en vain ils courent aux armes sous le commandement de Vercingétorix, proclamé chef de la confédération; la fortune de César triomphe (1); elle le suit à Pharsale contre Pompée, elle le ramène à Rome, et cette fière république qui a conquis le monde se voit ravir la liberté. Et qu'importe que Brutus et les sénateurs immolent le nouveau tyran! c'est un crime inutile, la cause la plus juste va pour toujours succomber dans les champs de Philippes (2); il ne s'agit plus que de savoir à qui d'Antoine ou d'Auguste appartiendra l'empire. La victoire d'Actium termine la querelle; Auguste reste seul maître, et la souveraineté du peuple romain passe tout entière dans les mains de son empereur.

Ainsi finit, pour ne plus se rétablir, ce gouvernement populaire, dont l'histoire est pleine de triomphes et de terribles agitations.

La Gaule change d'aspect sous le règne pacifique d'Au-

---

nais à leur prêter secours contre les Éduens, avait passé le Rhin et vaincu ces derniers à la bataille d'Amagétobric (aujourd'hui Pesmes, en Franche-Comté). Depuis lors, il s'était établi avec ses troupes dans la Gaule, où il faisait de grands préparatifs pour soumettre le pays. Les Gaulois, devinant ses projets, dénoncèrent à César ce nouvel ennemi. Divitiacus, chef des druides d'Autun, parla avec beaucoup de chaleur contre la tyrannie d'Arioviste, et sollicita la protection des armes romaines. César ayant fait demander une entrevue à Arioviste, celui-ci fit une réponse si hautaine, que la guerre fut aussitôt résolue.

(1) César fit la conquête de la Gaule en neuf ans; il arriva dans ce pays l'an de Rome 695 (58 ans avant J.-C.), avec dix légions, qui formaient alors un effectif de soixante-cinq mille hommes; mais ce fut bien moins par la force des armes que par la division des Gaulois qu'il parvint à les soumettre.

(2) C'est vers cette époque que Munatius Plancus, alors gouverneur de la Celtique, fonda Lyon.

guste; Agrippa, son gendre, digne des beaux temps de la république, couvre ce pays de monuments (1) et d'établissements utiles; de grandes voies de communication sont ouvertes de la Méditerranée jusqu'au Rhin, des Alpes jusqu'à l'Océan (2), et cette vaste contrée, devenue province romaine, s'assouplit au frein et adopte bientôt le costume, la langue (3), les mœurs et les institutions des vainqueurs.

---

(1) Dans une médaille frappée par la ville de Nismes (COL. NEM., *Colonia Nemausensis*), en l'honneur d'Agrippa et d'Auguste, on voit, d'un côté, leurs deux têtes accolées, et de l'autre un crocodile enchaîné à un palmier, emblême de la conquête de l'Egypte, fruit de la bataille d'Actium.

(2) Au nombre des chemins que fit Agrippa, il y en avait quatre principaux, ainsi que nous l'apprend Strabon (*Geograp.*, lib. II) : le premier traversait les montagnes d'Auvergne et conduisait jusqu'au fond de l'Aquitaine; le deuxième allait au Rhin; le troisième passait à travers la Bourgogne, la Champagne et la Picardie jusqu'à l'Océan; le quatrième conduisait au territoire de Narbonne et à Marseille. (Voy. mon *Dictionnaire de Droit*, au mot *Chemin*, t. I, p. 375 et 376.)

(3) On adopta, dit Sismondi, la langue romaine dans les villes; on parlait le celtique en Bretagne et dans les districts sauvages, le basque dans l'Aquitaine, le teuton dans une large lisière de pays, à la gauche du Rhin.

XVI.

NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST. — SA MORT. — SA RÉSURRECTION.

En ce temps-là (1), dans un coin obscur de la terre, dans une étable de Bethléem, ville de la tribu de Juda, une descendante de la race royale de David met au monde un enfant, dont la naissance promise à Abraham, à Jacob, et annoncée par les prophètes, doit changer la face de l'univers.

C'est le Messie, c'est le Fils de Dieu, c'est le Rédempteur, c'est le Sauveur du monde.

A sa voix, les aveugles voient, les sourds entendent, les paralytiques marchent, les lépreux sont guéris, les morts ressuscitent.

Le peuple est témoin de ces miracles; *il entend cette morale élevée et pure, dont le Messie seul pouvait donner les leçons et l'exemple :* c'est la sagesse elle-même qui parle par sa bouche et qui agit dans tous ses actes; des hommes de la condition la plus humble, de pauvres pêcheurs, abandonnent leurs filets, s'attachent à ses pas, reconnaissent et proclament sa divinité.

Toutes ces choses faisaient grand bruit dans la Judée. Une multitude de peuple, qui était venue pour la fête de Pâque, ayant appris que Jésus se rendait à Jérusalem, prit des branches de palmier et alla au devant de lui en criant :

(1) An de Rome 753.

Hosanna! béni soit le roi d'Israël, qui vient au nom du Seigneur! et à mesure qu'il avançait, la foule qui augmentait étendait ses vêtements sur son chemin, et tous répétaient : *Hosanna au fils de David! Hosanna au plus haut des cieux!*

Lorsqu'il fut entré dans Jérusalem, toute la ville fut transportée de joie, et chacun disait : *C'est Jésus le prophète de Nazareth en Galilée.*

Et il fut ainsi conduit dans le temple de Dieu au milieu des plus vives acclamations.

Cependant les princes des prêtres et les sénateurs du peuple s'étaient émus, et s'étant assemblés dans la salle du grand-prêtre Caïphe, ils délibérèrent de se saisir de Jésus et de le faire mourir.

Alors Jésus dit à ses disciples : *Vous savez qu'on fera la pâque dans deux jours; et que le fils de l'homme sera livré pour être crucifié.*

Et ses disciples ayant préparé la Pâque, ainsi qu'il l'avait prescrit, il s'assit au milieu d'eux, et, pendant qu'ils mangeaient, il prit le pain, le bénit, le rompit et le leur donna en disant :

Prenez et mangez : ceci est mon corps.

Ensuite prenant le calice, il rendit grâces, et le leur présenta en ajoutant :

Buvez-en tous, ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour les hommes afin que leurs péchés leur soient remis.

Après cela, ils se rendirent à la montagne des Oliviers; et de là, dans un lieu appelé Gethsemani, et Jésus s'étant retiré à l'écart, l'âme navrée d'une tristesse mortelle, se prosterna le visage contre terre, priant et disant :

Mon père que ce calice s'éloigne de moi, s'il est possible; qu'il en soit néanmoins, non comme je veux, mais comme vous voulez.

Et étant retourné trois fois vers ses disciples, il les trouva toujours endormis. A la fin il leur dit :

Voici l'heure qui approche; et le fils de l'homme va être livré entre les mains des pécheurs. Levez-vous donc; celui qui doit me livrer est près d'ici.

Comme il parlait encore, Judas, l'un des douze disciples arriva, et avec lui une foule de gens armés, envoyés par les princes des prêtres et par les sénateurs du peuple; et Jésus, livré par Judas, dit à cette troupe de gens qui l'avaient saisi :

Vous êtes venus avec des épées et des bâtons pour me prendre comme un voleur. J'étais tous les jours assis parmi vous, enseignant dans le temple, et vous ne m'avez point pris. Mais tout ceci s'est fait afin que ce qu'ont écrit les prophètes fût accompli.

Alors tous ses disciples l'abandonnèrent; et il fut conduit chez Caïphe où les docteurs de la loi et les sénateurs se trouvaient assemblés. Et Caïphe lui ayant ordonné, au nom du Dieu vivant, de dire s'il était le Christ, le fils de Dieu, Jésus lui répondit :

Vous l'avez dit : et, je vous déclare qu'un jour vous verrez le Fils de l'Homme assis à la droite de la majesté de Dieu qui viendra sur les nuées du ciel.

A ces mots le grand-prêtre déchira ses habits en disant : « Il a blasphémé, qu'avons-nous besoin de témoins? Vous « venez d'entendre le blasphème. Que vous en semble? »

Ils répondirent : « Il mérite la mort. »

Aussitôt, on l'accabla de coups et d'outrages; et on le mena ensuite devant Ponce Pilate, gouverneur romain, qui lui demanda s'il était le roi des Juifs :

Vous le dites, répondit Jésus.

« N'entendez-vous pas, « ajouta Pilate, » les dépositions « que font contre vous les prêtres et les sénateurs? »

Jésus ne répondit rien.

Or, le gouverneur avait coutume le jour de la fête d'accorder au peuple, suivant son choix, la liberté d'un prisonnier, et comme il y en avait alors un fameux appelé Barabbas, Pilate demanda quel était celui dont on voulait la délivrance, de ce malfaiteur ou de Jésus. Et le peuple, à l'instigation des princes des prêtres et des sénateurs, répondit : « Barabbas. »

« Que ferais-je donc de Jésus qu'on appelle Christ? » Et tous s'écrièrent : « Qu'il soit crucifié! »

Le gouverneur leur dit : « Quel mal a-t-il donc fait? »

Mais ils criaient encore plus fort : « Qu'il soit crucifié! »

Enfin Pilate, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir et qu'au contraire le tumulte croissait de plus en plus, se fit apporter de l'eau, et se lavant les mains devant le peuple, il dit : « Je suis innocent de la mort de cet homme juste; « pour vous, c'est votre affaire. »

Et tous répondirent : « Que son sang retombe sur nous « et sur nos enfants. »

Alors Pilate délivra Barabbas, et leur abandonna Jésus pour être crucifié; et les soldats l'ayant mené dans le prétoire, assemblèrent autour de lui toute la cohorte, et après lui avoir ôté ses habits, ils le couvrirent d'un manteau d'écarlate; puis ayant fait une couronne d'épines entrelacées, ils la posèrent sur sa tête, lui mirent un roseau à la main, et fléchissant le genou devant lui, chacun disait en se moquant : « Roi des Juifs, je vous salue! » — et ils lui crachaient au visage, et ils le frappaient.

Et cependant Jésus, abreuvé de tant d'outrages, ne faisait entendre aucune plainte. — Après cela l'ayant conduit au lieu appelé Golgotha (le Calvaire), ils le crucifièrent. — Et pendant qu'il était sur la croix, le peuple l'accablait d'injures, et les princes des prêtres, les docteurs de la loi, les sénateurs disaient en raillant : « Il a sauvé les autres et il

« ne peut se sauver lui-même ; s'il est le roi d'Israël, qu'il « descende maintenant de la croix, et nous allons croire en « lui. Il a confiance en Dieu ; si Dieu l'aime, qu'il le dé- « livre maintenant, car il a dit : « Je suis le Fils de « Dieu (1). »

Or, depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième, toute

---

(1) « Où est l'homme, où est le sage, » dit J.-J. Rousseau (*Emile*), « qui « sait agir, souffrir et mourir sans faiblesse et sans ostentation ? Quand Pla- « ton peint son juste imaginaire couvert de tout l'opprobre du crime et digne « de tous les prix de la vertu, il peint trait pour trait Jésus-Christ ; la res- « semblance est si frappante que tous les Pères l'ont sentie, et qu'il n'est « pas possible de s'y tromper. Quels préjugés, quel aveuglement ne faut-il « pas avoir pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie ! « quelle distance de l'un à l'autre ! Socrate mourant sans douleur, sans « ignominie, soutint aisément jusqu'au bout son personnage, et si cette « facile mort n'eût honoré sa vie, on douterait si Socrate, avec tout son « esprit, fut autre chose qu'un sophiste. Il inventa, dit-on, la morale ; « d'autres avant lui l'avaient mise en pratique ; il ne fit que dire ce qu'ils « avaient fait, il ne fit que mettre en leçon leurs exemples. Aristide avait « été juste avant que Socrate eût dit ce que c'était que justice ; Léonidas « était mort pour son pays avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la « patrie ; Sparte était sobre avant que Socrate eût loué la sobriété ; avant « qu'il eût défini la vertu, la Grèce abondait en hommes vertueux. Mais « où Jésus avait-il pris chez les siens cette morale élevée et pure dont « lui seul a donné les leçons et l'exemple ? Du sein du plus furieux fana- « tisme, la plus haute sagesse se fit entendre, et la simplicité des plus « hautes vertus honora le plus vil de tous les peuples. La mort de Socrate, « philosophant tranquillement avec ses amis, est la plus douce qu'on « puisse désirer ; celle de Jésus, expirant dans les tourments, injurié, « raillé, maudit de tout un peuple, est la plus horrible qu'on puisse « craindre. Socrate prenant la coupe empoisonnée bénit la main de celui « qui la lui présente et qui pleure ; Jésus, au milieu d'un supplice affreux, « prie pour ses bourreaux acharnés. Oui, si la vie et la mort de Socrate « sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus-Christ sont d'un Dieu. Dirons- « nous que l'histoire de l'Evangile est inventée à plaisir ? Mon ami, ce n'est « pas ainsi qu'on invente ; et les faits de Socrate, dont personne ne doute, « sont moins attestés que ceux de Jésus-Christ. Au fond, c'est reculer la « difficulté sans la détruire ; il serait plus inconcevable que plusieurs « hommes d'accord eussent fabriqué ce livre qu'il ne l'est qu'un seul en « ait fourni le sujet. Jamais des auteurs juifs n'eussent trouvé ni ce ton, ni « cette morale, et l'Evangile a des caractères de vérité si grands, si frap- « pants, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus éton- « nant que le héros. »

la terre fut couverte de ténèbres, et vers la neuvième heure Jésus, ayant poussé un grand cri, rendit l'esprit.

Au même instant le voile du temple se déchira, la terre trembla, les tombeaux s'ouvrirent et plusieurs corps des saints qui étaient morts ressuscitèrent. — Et le centurion ainsi que tous ceux qui étaient avec lui, effrayés de tous ces prodiges, dirent entre eux : « Cet homme était véritable- « ment le fils de Dieu. »

Et sur le soir, un homme d'Arimathie, appelé Joseph, qui était un des disciples, alla trouver Pilate et demanda le corps de Jésus, ce qui lui fut accordé ; et Joseph ayant pris le corps l'enveloppa dans un linceul et le mit dans un sépulcre qu'il avait fait tailler dans le roc; puis ayant roulé une grande pierre pour en fermer l'entrée, il se retira.

Le jour suivant, qui était le Sabbat, les princes des prêtres et les Pharisiens s'assemblèrent chez Pilate et lui dirent : « Seigneur, nous nous sommes souvenus que ce « séducteur a dit : Je ressusciterai au bout de trois jours. « Commandez donc qu'on garde le sépulcre jusqu'au « troisième jour, de peur que ses disciples ne viennent l'en- « lever et ne disent au peuple qu'il est ressuscité ; car la « dernière erreur serait pire que la première. »

Pilate leur répondit : « Vous avez des soldats, faites-le « garder comme vous l'entendrez (1). »

Et étant allés au sépulcre, ils le fermèrent, mirent leur sceau sur la pierre et posèrent des gardes (2).

Le lendemain, Marie-Magdeleine, Marie, mère de Jacques et Salomé, ayant acheté des aromates pour embaumer

---

(1) Pilate écrivit à l'empereur Tibère tout ce qui s'était passé, et lui envoya les actes du procès de Jésus. L'empereur, persuadé de sa divinité, proposa au sénat de le recevoir au nombre des dieux; le sénat refusa, mais il n'en demeura pas moins lui-même dans son opinion, et menaça de mort ceux qui accuseraient les sectateurs de Jésus-Christ.

(2) Saint Mathieu, chap. xxvi.

le corps de Jésus, arrivèrent au sépulcre au lever du soleil; et elles se disaient l'une à l'autre : « Qui nous ôtera la pierre du sépulcre? » car cette pierre était fort grande. Et s'étant approchées, elles virent qu'elle était ôtée; puis, étant entrées dans le sépulcre, elles virent un jeune homme, assis du côté droit, vêtu d'une robe blanche, et elles en furent effrayées. Mais il leur dit : « N'ayez pas peur; vous cherchez Jésus « de Nazareth qui a été crucifié; il est ressuscité; il n'est « point ici; voilà le lieu où on l'avait mis. Mais allez, dites « à ses disciples et à Pierre qu'il sera avant vous en Galilée; « c'est là que vous le verrez (1). »

Et les femmes étant parties racontèrent ce qu'elles avaient vu et entendu.

Deux d'entre les disciples s'en allant au bourg d'Emmaüs, éloigné de Jérusalem de soixante stades, s'entretenaient de tout ce qui était arrivé. Jésus les ayant joints se mit à marcher avec eux et à leur parler; mais leurs yeux étaient fermés et ils ne le reconnurent point. Etant entré dans le bourg et s'étant mis à table avec eux, il prit du pain, le bénit, et l'ayant rompu, il le leur donna; dans ce moment leurs yeux s'ouvrirent et ils le reconnurent; mais il disparut aussitôt. Alors ils se dirent l'un à l'autre : « N'est-il pas vrai « que nous avions le cœur embrasé en chemin lorsqu'il « nous parlait et qu'il nous expliquait les écritures? »

Et se levant aussitôt, ils retournèrent à Jérusalem où ils trouvèrent les apôtres assemblés qui leur dirent : « Le « Seigneur est véritablement ressuscité; il *a apparu* à Si- « mon. » Eux de leur côté racontèrent ce qui leur était arrivé en chemin, et comme ils l'avaient reconnu à la fraction du pain.

Jésus se montra ensuite plusieurs fois au milieu de ses

---

(1) Saint Marc, chap. xvi.

disciples, et leur ayant ouvert l'esprit afin qu'ils entendissent les écritures, il leur dit :

« Il fallait, selon qu'il est écrit, que le Christ souffrît, « qu'il ressuscitât le troisième jour et qu'on prêchât en « son nom la pénitence et la rémission des péchés à toutes « les nations, en commençant par Jérusalem.

« Dans peu de temps vous ne me verrez plus, et un peu « de temps après vous me reverrez, parce que je m'en vais « à mon père; quant à vous, vous pleurerez et vous gé- « mirez; tandis que le monde sera dans la joie, vous serez « dans la tristesse, mais votre tristesse se changera en joie. « Quand une femme enfante, elle souffre beaucoup, parce « que son heure est venue; mais après qu'elle a mis au « monde un fils, elle ne se souvient plus de ses douleurs, « dans la joie qu'elle a qu'un homme est venu au monde. « De même vous êtes maintenant dans la tristesse; mais « je vous reverrai et votre cœur se réjouira et personne « ne vous ravira votre joie. »

Et il leur dit un autre jour :

« Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon père « l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons en lui « notre demeure. Celui qui ne m'aime point ne garde point « mes paroles, et la parole que vous avez entendue n'est « point de moi, mais de mon père qui m'a envoyé. Je vous « ai dit ces choses pendant que je demeurais avec vous. « Mais le consolateur, l'Esprit-Saint que mon père enverra « en mon nom vous enseignera toutes ces choses, et vous « fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit. Je vous « laisse la paix, je vous donne la paix, je ne vous la donne « point comme le monde la donne. Que votre cœur ne « se trouble point et qu'il ne craigne point; je m'en vais, « mais je reviens à vous. »

Et, lorsque le moment de retourner à son père fut arrivé, il leur dit :

« Allez par tout le monde, prêchez l'Evangile à toute « créature. Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé; « mais celui qui ne croira point sera condamné. »

Et Jésus fut aussitôt élevé dans le ciel, où il est assis à la droite de Dieu.

Et, pour eux, ils devaient aller porter dans l'univers les paroles du maître et convertir les nations.

XVII.

LA PENTECÔTE. — PRÉDICATION DES APÔTRES. — MARTYRE DE SAINT ÉTIENNE.

Après l'ascension de Jésus-Christ, les apôtres procédèrent à l'élection d'un apôtre en remplacement de Judas (1); et peu de temps après, pendant qu'ils étaient assemblés, l'Esprit-Saint descendit en eux.

Et ces hommes, auparavant faibles, timides, simples, ignorants, se trouvent tout à coup doués d'une force, d'une intelligence et d'une science surnaturelles.

Le peuple, qui était venu de tous côtés à Jérusalem pour la fête, se presse autour d'eux.

Or, il y avait des Juifs de toutes les nations; car, depuis la captivité de Babylone, il y en avait de répandus dans tout l'Orient : chez les Parthes, chez les Mèdes, en Perse, dans toutes les provinces de l'Asie-Mineure, dans l'Egypte, la Lybie, dans l'île de Crète, et même à Rome.

Et comme suivant les prophéties, et particulièrement d'après celle de Daniel, le temps de la venue du Messie était accompli, la population présente à la fête était encore plus considérable, car on croyait que le Messie allait arriver.

Et ces Juifs, venus de si loin et établis depuis longtemps dans des pays divers, furent fort étonnés d'entendre les apôtres, tous Galiléens, parler les langues diverses qui étaient naturelles à chacun d'eux.

Saint Pierre (2) leur prêche Jésus crucifié; il leur déclare

(1) Le sort tomba sur Mathias.

(2) Saint Pierre, d'abord nommé Simon, né de parents pêcheurs à Bethsaïde, près du lac de Génésareth, en Galilée, était frère de saint

que c'était le Christ, le Messie; il les exhorte à se faire baptiser; trois mille se convertissent, recoivent le baptême et augmentent le nombre des disciples.

Etant ensuite monté au temple avec saint Jean, à l'heure de la prière, et ayant trouvé à la porte un boiteux qui lui demandait l'aumône, saint Pierre lui dit : « Je n'ai ni or ni « argent, mais ce que j'ai, je te le donne; au nom de Jésus-« Christ, Nazaréen, lève-toi et marche. » Et le boiteux est guéri sur-le-champ; et cinq mille personnes se convertissent.

Cependant les prêtres et les sadducéens, pour intimider la multitude, font arrêter les deux apôtres, qui sont traduits devant le sanhédrin, et qui confessent avec force le nom de Jésus-Christ en présence des sénateurs, des pontifes et des docteurs de la loi.

L'assemblée s'étant bornée à leur défendre d'enseigner au nom de Jésus, saint Pierre et saint Jean répondent : « Jugez vous-mêmes s'il est juste de vous obéir plutôt « qu'à Dieu. »

Et ils furent relâchés.

La multitude des fidèles croissait tous les jours; la parole des apôtres, appuyée de miracles éclatants, faisait dans tous les rangs du peuple de nombreux prosélytes; et tous n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, leurs biens étaient communs; ceux qui avaient des terres ou des maisons les vendaient et en remettaient le prix aux apôtres, afin de suivre la parole de Jésus-Christ de *tout quitter pour le suivre*, et de s'unir ainsi par la charité; leur vie était chaste et pure; leurs jours se passaient en

---

André, le premier disciple de Jésus-Christ. Il exerçait la même industrie que ses parents; il était marié et âgé d'environ quarante ans lorsqu'il devint un des disciples. Jésus-Christ lui dit qu'il s'appellerait Céphas ou Pierre, et qu'il serait le fondement de l'Eglise.

prières et en bonnes œuvres; et ces touchants exemples des plus saintes vertus attiraient tous les regards, et pénétraient au fond des cœurs. L'on apportait des malades sur des lits le long des rues par où l'on pensait que saint Pierre pourrait passer afin d'obtenir leur guérison.

Et il n'était bruit dans Jérusalem et dans les villes voisines que de toutes ces merveilles opérées au nom du Christ.

Le Souverain-Pontife, de plus en plus irrité, s'entend avec deux de ses partisans et fait mettre encore les apôtres en prison; et, comme la noblesse et la fermeté de leurs réponses ne fait qu'exciter de plus en plus la colère de leurs ennemis, ceux-ci proposent de les faire mourir. Mais un docteur vénérable, appelé Gamaliel, conseille de les laisser faire, en disant : « Si cette entreprise vient des « hommes, elle sera dissipée; si elle vient de Dieu, vous « ne pouvez lui résister. »

Cet avis fut suivi; et toutefois, avant de renvoyer les apôtres, on les fit fouetter, et ceux-ci s'en allèrent joyeux d'avoir été trouvés dignes de recevoir cet affront pour Jésus-Christ, et ils continuèrent à enseigner.

Cependant Etienne (saint), le premier des diacres (1), cité devant le conseil, où de faux témoins l'accusaient de blasphème, fut condamné à être lapidé. Comme on achevait de prononcer la sentence, le diacre s'écria : « Je

---

(1) Les apôtres, afin de ne pas quitter le ministère de la parole de Dieu pour servir aux tables, engagèrent leurs disciples à choisir sept d'entre eux pour cette œuvre. Etienne, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parmenas et Nicolas ayant été choisis, furent présentés aux apôtres, qui prièrent et leur imposèrent les mains. Ce furent les premiers diacres. Ils avaient soin de la nourriture des pauvres et de la distribution de ce qui était nécessaire à chacun pour sa subsistance, dans cette Église où tous les biens étaient en commun. Mais, de plus, ils servaient à la table sacrée, c'est-à-dire à l'administration de l'Eucharistie; ils prêchaient même l'Evangile dans les occasions. (Fleury, *Hist. eccl.*, liv. I.)



« vois les cieux ouverts et le Fils de l'homme qui est à la « droite de Dieu. » Et étant arrivé au lieu du supplice, il se prosterna à genoux, et élevant la voix : « Seigneur, » dit-il, « ne leur imputez pas ce péché (1). »

Alors (2), l'apôtre saint Jacques, surnommé le *Juste*, est établi premier évêque de Jérusalem (3). Une persécution ayant été dirigée contre l'Eglise, les fidèles se dispersent par la Judée et la Samarie; mais les apôtres restent.

Saint Jacques (dit le Majeur), fils de Zébédée et frère de saint Jean, ayant été cité devant le tribunal d'Hérode-Agrippa, fut condamné à mort. Celui qui l'avait accusé, voyant comment l'apôtre avait rendu témoignage à Jésus-Christ, en fut touché, et confessa qu'il était aussi chrétien, et comme on le menait au supplice, l'accusateur pria saint Jacques de lui pardonner; et celui-ci, après un moment de réflexion, lui répondit : « La paix soit avec « vous. » Et l'ayant ensuite embrassé, ils furent tous deux mis à mort.

En l'an 42, le deuxième du règne de l'empereur Claude, saint Pierre, accompagné de saint Marc et de plusieurs disciples, se rend à Rome et y établit son siége (4), ce siége qui devait survivre à l'empire, résister à toutes les tempêtes et répandre la lumière dans le monde avec la religion du Christ. C'est de là que, peu de temps après, les apôtres, ayant composé le Symbole, ou abrégé de la foi, se

(1) La découverte de ses reliques se fit en l'an 415, dans un terrain qui avait appartenu au docteur Gamaliel.

(2) Eusèbe, *Hist. de l'Église*, liv. II, chap. I, an 34.

(3) Saint Jacques gouverna cette église pendant près de vingt-neuf ans. Il était respecté de tout le peuple à cause de sa vertu. Ananus, grand-pontife, le fit précipiter de la terrasse du temple, l'an 62.

(4) Avant d'aller à Rome, saint Pierre avait tenu pendant sept ans son siége à Antioche, où il laissa Evode, son disciple, qui gouverna cette église vingt-six ans.

dispersent pour aller prêcher l'Évangile dans les pays lointains.

Saint Jean, fils de Zébédée, passe dans l'Asie-Mineure et demeure particulièrement à Éphèse ayant avec lui la sainte Vierge-Marie, mère de Jésus-Christ (1). Il fonde en Asie plusieurs églises, savoir : celles de Smyrne, de Pergame, de Thyatire, de Sardis, de Philadelphie, de Laodicée ;

Saint André est envoyé vers les Scythes, d'où il passe en Grèce et en Épire ;

Saint Philippe se rend dans la haute Asie et souffre le martyre à Hiéropolis, en Phrygie, à l'âge de quatre-vingt-sept ans ;

Saint Thomas va chez les Parthes et jusqu'aux Indes ;

Saint Barthélemy, dans la Grande-Arménie ;

Saint Simon le Chananéen, prêche en Mésopotamie et en Perse ;

Saint Mathias, vers la Cappadoce, le Pont-Euxin et la Colchide ;

Saint Jude, autrement Saint Thadée, en Arabie et en Idumée ;

Saint Mathieu, en Ethiopie ;

Saint Paul avec saint Barnabé (2), en Chypre, à Ephèse (3), en Macédoine, à Salamine, à Athènes, à

---

(1) L'église d'Éphèse avait été fondée par saint Paul.

(2) Saint Luc accompagna saint Paul dans une grande partie de ses voyages; il s'embarqua avec lui et ils se rendirent à Mitylène, dans l'île de Lesbos, à l'île de Chio, à celle de Samos, à Milet, de là à l'île de Cos, à celle de Rhodes, à Patare, à Tyr, à Ptolémaïde, à Césarée, à Jérusalem et ensuite à Rome.

(3) Timothée fut laissé à Éphèse par saint Paul, qui l'ordonna évêque de cette ville. C'est de la Macédoine que saint Paul, vers l'an 66, lui écrivit sa première épître, qui contient les principaux devoirs d'un évêque, les qualités de ceux qu'il faut choisir pour le ministère sacré, et les devoirs de tous les chrétiens. Tite, ordonné évêque par saint Paul, fut laissé dans l'île de Crète, où ce dernier avait prêché.

Corinthe; il alla aussi en Espagne et, passant par les Gaules, il y laissa, suivant quelques-uns, plusieurs de ses disciples : Crescent à Vienne, Paul à Narbonne, Trophime à Arles, et il retourna ensuite en Orient;

Et tous, suivant la parole du maître, s'en allaient ainsi enseignant toutes les nations : *Euntes docete omnes gentes.*

XVIII.

PREMIER CONCILE DE JÉRUSALEM, TENU L'AN 50 DE J.-C. — INCENDIE DE ROME. — PERSÉCUTION DES CHRÉTIENS. — RÉVOLTE DE LA JUDÉE. — MARTYRES DE SAINT PIERRE ET DE SAINT PAUL. — AN 67, RÉVOLTE DE VINDEX. — MORT DE NÉRON. — GALBA. — OTHON. — VITELLIUS. — VESPASIEN.

Saint Paul et saint Barnabé, se trouvant à Antioche, une division s'éleva sur ce que plusieurs prétendaient que les infidèles convertis devaient être soumis à la circoncision. Les deux apôtres, s'étant rendus à Jérusalem pour consulter sur cette question saint Pierre, saint Jacques et saint Jean, il se tint une assemblée (1) qui déchargea des cérémonies prescrites aux Juifs par la loi de Moïse les gentils qui embrassaient l'Évangile, en ne leur ordonnant que de s'abstenir de l'idôlatrie.

Après avoir voyagé dans diverses contrées, saint Pierre et saint Paul étant rentrés à Rome, Dieu les avertit de leur

(1) « Les apôtres, dans ce premier concile, ont donné, dit Fleury (*Hist. eccl.*), l'exemple que l'Église a suivi pour terminer les questions de foi et de discipline. Se trouvant une division considérable entre les fidèles, on envoie consulter l'Église de Jérusalem, où la prédication de l'Évangile avait commencé et où saint Pierre se trouvait alors. Les apôtres et les prêtres s'assemblent en aussi grand nombre qu'il est possible; on délibère à loisir; chacun dit son avis; on décide. Saint Pierre préside l'assemblée; il en fait l'ouverture; il propose les questions et dit le premier son avis. Mais il n'est pas seul juge : saint Jacques juge aussi et le dit expressément. La décision est fondée sur les saintes Écritures et formée par le commun consentement. On la rédige par écrit, non comme un jugement humain, mais comme un oracle, et on dit avec confiance : *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous.* On envoie cette décision aux églises particulières, non pour être examinée, mais pour être reçue et exécutée avec une entière soumission. »

fin prochaine ; et ils continuaient à prêcher aux gentils, qui venaient de toutes parts, et comme ils avaient appris de Jésus-Christ la punition qui menaçait les Juifs, ils annoncèrent que, dans peu de temps, ce peuple serait soumis à main armée, que ses villes seraient ravagées, que tout serait dévasté et qu'il demeurerait à jamais banni de sa patrie.

Or, le 19 juillet de la même année, le dixième du règne de Néron (64 de J.-C.), le feu prit à Rome par les boutiques du grand Cirque et dura six jours. Des quatorze arrondissements qui composaient la ville, il n'en resta que quatre d'entiers ; trois furent entièrement détruits; et dans les sept autres il demeura quelques restes de maisons.

Néron était à Antium. Il passa pour constant que c'était lui qui avait fait brûler Rome, pour avoir le plaisir de voir un beau feu, de la rebâtir ensuite plus magnifique et de lui donner son nom. Pendant le fort de l'incendie, il prit un habit de théâtre et monta sur un lieu élevé d'où il pouvait voir le feu; et en cet état il chanta la prise de Troie.

Pour faire cesser les bruits fâcheux qui couraient, il accusa de cet incendie les chrétiens qui étaient odieux, comme faisant profession d'une superstition nouvelle et qui les engageait à des maléfices; car on les accusait confusément de plusieurs crimes, sans examiner la vérité.

On en prit quelques-uns qui se confessaient chrétiens, et ensuite une grande multitude que l'on fit mourir. On joignit à leur supplice de cruelles moqueries. On les couvrait de peaux de bêtes pour les faire déchirer par des chiens; on les attachait à des croix; on les revêtait de tuniques trempées de poix ou d'autres matières combustibles, puis on y mettait le feu; en sorte que les patients servaient comme de torches pour éclairer pendant la nuit. Néron en fit un spectacle dans son jardin où lui-même conduisait des chariots à la lueur de ces horribles flambeaux. Le peuple

romain en avait pitié, quoiqu'il crût les chrétiens criminels, les regardant comme immolés à la cruauté d'un seul homme plutôt qu'à l'utilité publique (1).

Ce fut la première persécution des empereurs contre les chrétiens; et ils se faisaient gloire, suivant l'expression de Tertullien (2), d'avoir commencé à être condamnés par Néron, ennemi de tout bien.

Cependant, ainsi que saint Pierre et saint Paul l'avaient prédit, il y eut à Jérusalem, en l'année 65, divers prodiges qui furent regardés comme les avant-coureurs de grandes calamités.

L'année suivante une révolte ayant éclaté parmi les Juifs, quelques-uns des séditieux surprirent la forteresse de Massada et tuèrent les Romains qui s'y trouvaient. Et s'étant ensuite emparés d'autres forteresses, ils en passèrent les soldats au fil de l'épée, contre la parole donnée, quoiqu'ils se fussent rendus et qu'ils fussent désarmés. D'un autre côté de terribles représailles s'exercèrent à Césarée, en Palestine; vingt mille d'entre les Juifs furent égorgés le même jour.

A la nouvelle de ce massacre toute la nation des Juifs se souleva.

Cestius Gallus, gouverneur de Syrie, voyant partout ce pays en armes, part d'Antioche avec la douzième légion et les troupes auxiliaires des rois Antiochus et Agrippa, s'empare de plusieurs villes, en fait tuer les habitants, s'avance vers Jérusalem et brûle la partie basse. S'il eût donné de suite l'assaut à la ville haute, la guerre eût été finie aussitôt. Cependant le sixième jour il fit donner un assaut au temple, du côté du septentrion; mais il se retira sans aucune raison. Les séditieux reprennent courage, atta-

---

(1) Tacite, *Ann.*, liv. XV.
(2) *Apolog.*, chap. v.

quent Cestius en queue, battent constamment son armée, prennent ses bagages et ses machines.

Cestius informe Néron du mauvais état de la Judée. Néron donne le commandement des troupes de Syrie à Vespasien qui envoie son fils Titus à Alexandrie pour y prendre deux légions, la cinquième et la dixième ; il passe lui-même d'Achaïe en Syrie, arrive à Antioche au commencement de l'année 67, et marche sur Ptolémaïde où Titus le rejoint; c'était là le rendez-vous de l'armée romaine qui comptait soixante mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie.

Vespasien entre en Galilée; il prend et brûle Gadare, et marche sur Jotapat.

Josèphe l'historien, qui commandait la place, la défendit vigoureusement. Cette ville fut prise et brûlée après quarante jours de siége, le 1er juillet 67, et la treizième année de Néron. Josèphe, fait prisonnier, fut conduit à Vespasien qui lui donna la vie. Vespasien prend ensuite Joppé, la ruine, et marche sur d'autres villes.

Pendant que Néron était en Achaïe, les apôtres saint Pierre et saint Paul furent retirés de la prison de Mamertin (1), où ils étaient enfermés depuis neuf mois, et conduits au supplice (2) par ordre des gouverneurs de Rome. Saint Paul, en sa qualité de citoyen romain, eut la tête tranchée à trois milles de la ville, en un lieu appelé les eaux Salviennes, et son corps, recueilli par Lucine, dame romaine, fut enseveli par elle dans sa terre sur le chemin d'Ostie. Saint Pierre, conduit au-delà du Tibre, au quartier que les Juifs habitaient, fut crucifié (3) au haut du

(1) Processus et Martinien, deux de leurs gardes, étonnés des miracles des apôtres, se convertirent; saint Pierre les baptisa avec quarante-sept autres personnes qui se trouvaient dans la prison.

(2) Le 29 juin 67.

(3) Il voulut être attaché sur la croix la tête en bas, disant qu'il n'était

mont Janicule, et son corps enseveli au Vatican, dans la voie Aurelia, près d'un temple d'Apollon.

Saint Lin, qui avait été ordonné par saint Pierre pour gouverner l'église romaine en son absence, lui succéda dans le pontificat.

Cependant, Vespasien ayant appris (an 68) que les Gaulois, sous la conduite de Vindex, s'étaient révoltés contre Néron, et présumant que cette révolte amènerait une guerre civile, se décide à terminer promptement les affaires de Judée. Il part, en conséquence, de Césarée avec ses troupes, s'avance vers le Midi, court toute la Judée et l'Idumée qu'il ravage, revient à Emmaüs où il établit un camp fortifié, et occupe le passage qui conduit à Jérusalem. De là, passant au septentrion et s'assurant de toute la Samarie, il va par l'orient à Jéricho, où il est joint par Trajan, un de ses lieutenants, avec les troupes qui venaient d'assujettir tout le pays situé au-delà du Jourdain (1).

Néron, lorsqu'il apprit la révolte de Vindex, ne fut que médiocrement alarmé; mais sa frayeur fut extrême quand il sut que l'Espagne et Galba, qui y commandait, s'étaient également soulevés, et que Rubrius Gallus, envoyé contre les rebelles, faisait cause commune avec eux; atterré par ces terribles nouvelles, abandonné par ses prétoriens, il s'enfuit secrètement de Rome avec quatre de ses affranchis, et alla se cacher dans la maison de l'un d'eux; et là, ayant été informé du décret du sénat qui l'avait déclaré ennemi de l'état, il se tua avec l'aide de ses gens, au moment où il entendit approcher les cavaliers qui le cherchaient. Ainsi

---

pas digne d'être traité comme son maître. Sa femme avait souffert le martyre avant lui.

(1) JOSÈPHE, liv. IV, chap. XXVI.

finit le plus infâme et le plus cruel tyran dont l'histoire ait transmis le nom.

Galba lui succéda sur le trône à l'âge de soixante-douze ans ; c'était un homme austère, un Romain des anciens temps ; il avait gouverné l'Afrique avec modération et l'Espagne citérieure avec non moins d'équité, quoique déjà vieux ; paraissant supérieur à la condition privée tant qu'il y resta, et au jugement de tous, digne de l'empire s'il n'y fût jamais parvenu (1).

Vespasien, de retour à Césarée, se disposait à marcher contre Jérusalem lorsqu'il apprit la mort de Néron. Cette nouvelle lui fit suspendre la guerre. Il envoya son fils Titus à Galba pour recevoir ses ordres. Mais Titus revint bientôt à Césarée, apportant la nouvelle de la mort de Galba qu'il avait apprise en Achaïe (2).

Cependant Vespasien, ne voulant pas demeurer plus longtemps sans agir, partit de Césarée, s'empara des villes de Béthel et d'Éphrem, où il mit garnison ; s'avança ensuite vers Jérusalem, dont il ravagea tous les environs, et revint ensuite à Césarée, où il eut connaissance de la mort d'Othon et de l'élection de Vitellius.

Cette nouvelle lui causa une extrême indignation ; car quoique personne ne sût mieux que lui aussi bien obéir que bien commander, il ne pouvait souffrir de reconnaître pour maître un homme qui s'était emparé de l'empire comme d'une proie exposée à l'ambition du premier occupant.

D'un autre côté, ses officiers et ses soldats, qui commençaient à s'entretenir librement des affaires publiques, témoignaient hautement leur colère de ce que les troupes qui étaient à Rome, se plongeant dans les délices, disposaient comme il leur plaisait de l'empire, et le donnaient à celui dont

(1) Tacite, *Hist.*
(2) Josèphe, liv. XIV, chap. xxix.

ils espéraient tirer le plus d'argent, pendant qu'eux-mêmes, après avoir souffert tant de travaux et vieilli sous les armes, étaient assez lâches pour leur laisser prendre cette autorité, quoiqu'ils eussent pour chef un homme si digne de gouverner (1).

Ces discours, ces plaintes et ces espérances ayant enflammé le cœur de l'armée, Vespasien fut déclaré empereur et forcé d'accepter cette dignité pour sauver l'empire du péril qui le menaçait.

Toute la Syrie prêta serment de fidélité à Vespasien avant le 15 juillet.

Il fut reconnu par l'Asie et l'Achaïe.

En Mésie, Antoine se déclara pour Vespasien, mena en Italie une légion contre Vitellius, battit ses troupes, vint à Rome où il se joignit avec Mucien, et dans le milieu de la ville ils défirent l'armée de Vitellius qui, après avoir souffert mille indignités, fut tué et jeté dans le Tibre le 3 octobre 69, après avoir régné huit mois et cinq jours, et avoir vécu cinquante-six ans.

Mucien fit reconnaître à Rome, pour prince, Domitien, second fils de Vespasien, en attendant son arrivée.

Vespasien apprit ces nouvelles à Alexandrie, où il attendait le moment favorable pour s'embarquer.

Il se rendit à Rome peu de temps après (vers la fin de l'an 69); il fut reconnu empereur du consentement de tout le monde, et il envoya son fils Titus en Judée avec des troupes pour achever la guerre.

---

(1) JOSÈPHE, liv. IV, chap. XXXVI.

XIX.

DESCRIPTION DE JÉRUSALEM. — PRISE ET RUINE DE CETTE VILLE PAR TITUS, AN 70.

Les temps marqués pour la destruction de Jérusalem vont s'accomplir. Aux lugubres paroles du fils d'Ananus qui allait criant incessamment dans les places publiques : « Mal« heur sur la ville! malheur sur le temple! malheur sur le « peuple! » viennent se joindre divers prodiges. On vit dans les airs des armées qui s'entrechoquaient, des armes étincelantes. Il y eut un embrasement subit de nuages qui couvrit de feu tout le temple. Les portes de ce temple s'ouvrirent tout-à-coup d'elles-mêmes, et l'on entendit une voix surnaturelle qui criait : « Les dieux s'en vont (1). »

La ville était enfermée par un triple mur, excepté du côté des vallées, où il n'y en avait qu'un, à cause de l'inaccessibilité du terrain. Elle était bâtie sur deux montagnes opposées et séparées par une vallée remplie de maisons.

Celle de ces montagnes, sur laquelle la ville haute était assise, se trouvant beaucoup plus élevée et plus escarpée que l'autre, était défendue par une forteresse bâtie sous le règne de David dont elle portait le nom. La vallée qui séparait la haute ville d'avec la basse, construite sur l'autre montagne, s'étendait jusqu'à la fontaine de Siloé.

Hors de la ville se trouvent deux autres montagnes que les rochers qui les hérissent et les profonds ravins qui les entourent rendent entièrement inaccessibles.

(1) TACITE, liv. V; JOSÈPHE, liv. VI, chap. XXXI.

Le plus ancien des trois murs d'enceinte pouvait passer pour inexpugnable, tant à cause de son épaisseur que de la hauteur et de la raideur de la montagne sur laquelle il était bâti.

Ces murs étaient fortifiés d'un grand nombre de tours très-vastes, solidement construites, et dont quelques-unes (1) étaient admirables par leur forme, leur élévation et leur force.

Du côté du septentrion s'élevait un palais royal d'une magnificence extraordinaire. On y voyait un cercle de portiques soutenus par des colonnes d'une grande beauté; les espaces à découvert qui étaient entre ces portiques étaient remplis d'arbustes et de plantes, de réservoirs et de fontaines jaillissantes qui jetaient l'eau par des figures de bronze. L'or et l'argent éclataient partout dans les ornements des lambris et dans la richesse des ameublements.

Le temple se présentait sous un aspect encore plus imposant. Les fondations, qui avaient coûté des sommes immenses, reposaient sur une double galerie supportée par des colonnes de marbre blanc, d'une seule pièce, de vingt-cinq coudées de hauteur; la largeur de ces galeries était de trente coudées, leur longueur de six stades, et elles se terminaient à la tour Antonia qui était comme la citadelle du temple, qui était lui-même comme la citadelle de la ville.

Il n'y avait rien dans toute la face extérieure de ce magnifique monument qui ne ravît les yeux d'admiration et ne frappât l'esprit d'étonnement, car il était tout couvert de lames d'or si épaisses, que dès que le jour paraissait, on n'en était pas moins ébloui qu'on ne l'aurait été par les rayons du soleil. Toute la couverture était semée et comme

---

(1) La tour Psephina, et les tours d'Hyppicos, de Phazaël et de Marianne. (Voy., pour les détails, Josèphe, liv. V, chap. XIII.)

hérissée de pointes d'or très-aiguës, afin d'empêcher les oiseaux de s'y abattre et de la salir.

L'intérieur du lieu saint, qui s'élevait au milieu de cet amphithéâtre de galeries, de portiques, de terrasses et de colonnes, était également plein de richesse et de majesté.

Et tous ces monuments, et toutes ces merveilles de l'art, et cet asile saint, si vénéré du peuple, allaient périr jusque dans leurs fondements, et il ne devait pas en rester pierre sur pierre, suivant les décrets de Dieu.

Titus étant arrivé à Césarée assembla son armée composée de quatre légions et des troupes auxiliaires des rois voisins; et ayant marché sur Jérusalem, il alla camper à la distance de six stades ou un quart de lieue de la ville. Or, comme c'était un peu avant la Pâque, une grande multitude de peuple s'y trouvait renfermée, et consuma en peu de temps les vivres qu'il y avait.

Cependant l'armée romaine, après divers assauts vigoureusement soutenus et repoussés, finit par faire brêche à la première et à la seconde enceinte du côté du septentrion, et s'avança jusqu'à la troisième et à la forteresse Antonia.

Titus ne mettait point en doute de prendre la place, mais comme il désirait la conserver, il essaya, en même temps qu'il pressait le siége, de porter les Juifs à se repentir de leur révolte, et comme les raisons sont quelquefois plus puissantes que les armes, il crut devoir joindre les conseils aux actions, en exhortant les assiégés à penser à leur salut sans s'opiniâtrer davantage dans une résistance funeste. A cet effet, il jeta les yeux sur Josèphe (1) qu'il jugeait plus capable que nul autre de les persuader, parce qu'il était de

---

(1) Le même qui a écrit en grec l'histoire de cette guerre, et qui, ayant été fait prisonnier par Vespasien et mis en liberté, prit le nom de Flavius, comme son affranchi; car Flavius était le nom de famille de Vespasien.

leur nation et leur parlait en leur langue. Et Josèphe, ayant fait le tour de la ville, choisit un lieu élevé hors de la portée des traits, d'où il put être entendu des assiégés ; mais ses paroles furent sans effet.

Cependant la famine, qui était déjà grande au dedans, contraignait ceux qui manquaient d'aliments à sortir de la ville pour aller couper des herbes; mais ceux d'entre eux qui, étant découverts et saisis par les soldats romains, opposaient quelque résistance, étaient crucifiés à la vue des assiégés (1). Titus l'avait ainsi ordonné, soit qu'il trouvât une excuse à son inexcusable barbarie, dans la difficulté de garder tant de prisonniers, soit qu'il espérât effrayer l'ennemi et l'amener plus vite à capituler. Mais les assiégés se servaient de cet affreux spectacle pour animer le peuple, et conduisant sur les murailles les parents et les amis des patients, ils leur montraient combien il faisait bon de se rendre aux Romains.

Le siége traînant en longueur à cause de la défense désespérée des Juifs, Titus se résolut à affamer la ville, en la faisant entièrement enfermer par une muraille de deux lieues de circuit, soutenue de plusieurs petits forts.

Alors la situation des assiégés devint horrible : les rues, les places, les maisons étaient remplies de cadavres. Une femme nommée Marie, fille d'Éléasar, pressée par la faim et le désespoir, ayant pris son enfant qu'elle nourrissait de son lait, et le regardant avec des yeux égarés : « Malheureux « enfant, dit-elle, pourquoi te garderai-je? serait-ce pour « mourir de faim, ou pour devenir esclave des Romains, ou « pour tomber dans les mains de ces séditieux encore « pires? Ne vaut-il pas mieux que tu meures pour me servir « de nourriture et pour étonner la postérité par une action

(1) On en crucifiait un si grand nombre, qu'à peine, dit Josèphe, pouvait-on suffire à faire des croix et trouver de la place pour les planter.

« si tragique, qu'il ne manque que cela seul pour combler « la mesure des maux qui rendent aujourd'hui les Juifs le « peuple le plus malheureux de la terre. » Et ayant parlé de la sorte, elle le tua pour se nourrir de sa chair. Des soldats juifs, attirés par l'odeur de cet effroyable repas, pénètrent dans la maison, et, saisis d'horreur à cette vue, ils restent quelque temps immobiles et se retirent tremblants. Ainsi s'accomplissait la prophétie de Jésus-Christ aux femmes de Jérusalem, qu'un jour viendrait où l'on estimerait heureux les ventres stériles et les mamelles qui n'auraient point allaité.

Le 8 du mois d'août, Titus fit mettre ses béliers en batterie vers les parties extérieures du temple, qui étaient du côté de l'occident; et le plus grand de ces béliers battit continuellement pendant six jours sans pouvoir l'entamer, tant ce superbe édifice était à l'épreuve des plus violents efforts. Ayant ainsi perdu l'espérance de réussir dans cette entreprise, les Romains résolurent d'en venir à une escalade. Mais les assiégés se ruèrent sur eux avec tant de vigueur et d'opiniâtreté, qu'ils les forcèrent à la retraite après un grand carnage.

Cependant Titus attaqua le temple avec toute son armée dans la matinée du 10. C'était ce jour fatal, marqué par l'arrêt de Dieu, qui avait depuis si longtemps condamné ce lieu saint à être brûlé après une longue révolution d'années (1). Les Juifs, ayant fait une sortie, en vinrent aux mains avec les assiégeants; mais ils furent mis en fuite et repoussés jusque dans le temple.

Alors un soldat romain, sans en avoir reçu l'ordre, se fit soulever par un de ses compagnons et ayant pris un tison, il le jeta par une des fenêtres dans un couloir par où l'on

---

(1) JOSÈPHE, liv. VI, chap. XXVI.

allait aux bâtiments faits à l'entour du temple, du côté du septentrion. Le feu y prit aussitôt et s'accrut rapidement. Titus, averti de ce qui se passait, se hâta d'accourir et de donner des ordres pour arrêter l'incendie; mais les légions qui entraient en foule ne furent retenues ni par son commandement, ni par ses menaces; leur fureur seule les conduisait. Ce n'était de tous côtés que confusion et carnage; ni l'âge, ni le sexe, ni la condition ne trouvaient grâce auprès des vainqueurs; les femmes, les enfants, les vieillards, les prêtres étaient impitoyablement égorgés; les cris de cette soldatesque furieuse, les gémissements des mourants, les voix lamentables du peuple se mêlant au mugissement du feu, produisaient un bruit horrible que redoublaient les échos des montagnes d'alentour et du pays qui est au-delà du Jourdain.

Cependant un certain nombre de soldats juifs s'étant fait jour l'épée à la main parvinrent à gagner la ville haute où ils se défendirent encore jusqu'au 8 septembre, qui fut le dernier jour de Jérusalem; et Titus ayant fait abattre ce qui restait du temple et de la ville (1), y fit passer la charrue. Ainsi s'accomplit cette autre prédiction de Jésus-Christ, qu'il ne resterait pas pierre sur pierre.

Voilà comment finit cette malheureuse cité, deux mille cent soixante-dix-sept ans après sa fondation (2).

---

(1) Il ne réserva que les tours d'Hyppicos, de Phazaël et de Marianne, ainsi qu'un pan de mur qui regardait l'occident, où il avait résolu de faire une citadelle. (JOSÈPHE, liv. VII, chap. I.)

(2) Son fondateur fut Melchisédech, prince des Chananéens, qui consacra le premier cette ville à Dieu en lui bâtissant un temple, et changea son nom de Solime (Salem) en celui de Jérusalem (998 ans avant le règne de David).

Après que David, roi des Juifs, eut chassé les Chananéens, il y établit ceux de sa nation, et quatre cent soixante-dix-sept ans et six mois après, elle fut détruite par les Babyloniens.

Onze cent soixante-dix-neuf ans se passèrent depuis le temps du règne

de David jusqu'à celui où Titus la prit et la ruina. (JOSÈPHE, liv. VI, ch. XLVII.)

Le nombre de ceux qui furent faits prisonniers par les Romains s'élevait à quatre-vingt-dix-sept mille; et le siége de Jérusalem coûta la vie à onze cent mille, dont la plupart, quoique Juifs de nation, n'étaient pas nés en Judée, mais y étaient venus de toutes les provinces pour solenniser la fête de Pâque, et s'étaient ainsi trouvés enveloppés dans cette guerre. (JOSÈPHE, liv. VI, chap. XLV.)

XX.

MARTYRS SOUS LE RÈGNE DE VESPASIEN. — MORT DE CET EMPEREUR. — TITUS. — DOMITIEN. — NERVA. — TRAJAN. — ADRIEN. — DISPERSION FINALE DES JUIFS. — ANTONIN-LE-PIEUX. — MARTYRS. — PREMIÈRE APOLOGIE DE SAINT JUSTIN.

Cependant le nombre des chrétiens augmentait toujours. La pureté de la religion nouvelle, la sainteté de sa morale, la vie innocente et austère de ceux qui l'avaient embrassée touchaient bien des cœurs. Les païens, habitués à vivre au milieu des attraits de cette mythologie brillante, si favorable à tous les plaisirs sensuels, à toutes les passions, à tous les vices, et si bien embellie par l'imagination des poètes, demeuraient étonnés de ces vertus jusque-là inconnues, et beaucoup se convertissaient, abandonnant ainsi les délices du siècle, et s'exposant aux plus cruelles persécutions pour pratiquer l'humilité, la chasteté, la mortification, la tempérance et la charité.

Il n'y eut point de persécution générale sous le règne de Vespasien; mais on trouvait toujours assez de prétextes pour faire mourir les chrétiens comme séditieux ou sacriléges (1). Ainsi, entre autres martyrs, périt saint Évode, après avoir gouverné l'église d'Antioche pendant vingt-six ans (2). Ainsi mourut également saint Apollinaire, premier évêque de Ravenne, après avoir été tourmenté plusieurs fois; ainsi encore, saint Lin, évêque de Rome, auquel succéda saint Clet (3).

(1) Fleury, *Hist. eccl.*, liv. II.

(2) Il eut pour successeur saint Ignace, comme lui disciple des apôtres, et qui tint le siége pendant quarante ans.

(3) Il est nommé Anaclet par les Grecs.

Vespasien mourut en l'année 79; c'est le seul entre les douze césars, qui finit de sa mort naturelle (1), et qui eut ses fils pour successeurs.

Titus, dont le nom est cher à l'humanité, ne régna que deux ans, deux mois et vingt jours. L'empire passa ensuite à son frère Domitien, qui ne fut guère moins infâme, ni moins cruel que Néron; un geste, un coup-d'œil, un mot innocent, tout était crime de lèse-majesté. L'ingénieuse sagacité des espions et des délateurs, répandus en tous lieux, donnaient une interprétation également sinistre aux paroles et au silence. Ce tyran persécuta les chrétiens sur la fin de son règne (2). L'apôtre saint Jean, à Rome, fut mis dans une cuve d'eau bouillante, près la porte latine; mais il n'en souffrit aucun mal; après quoi il fut relégué dans l'île de Patmos, dans l'Archipel. Là, étant en esprit, le jour du dimanche, il eut plusieurs révélations, qu'il lui fut ordonné d'écrire aux sept principales églises d'Asie, savoir : celles d'Éphèse, de Smyrne, de Pergame, de Thyatire, de Sardis, de Philadelphie et de Laodicée. Il eut aussi plusieurs visions qui lui représentaient les événements de l'avenir, les persécutions de l'Église et ses triomphes, la destruction de Rome et de l'idolâtrie (3).

Flavius Clément, cousin germain de l'empereur et consul, la quatorzième année de son règne, avait deux enfants en bas âge, que Domitien destinait à lui succéder à l'empire. Clément, ainsi que sa femme Domitilla, ayant embrassé le christianisme, et menant tous deux une vie paisible et retirée, furent accusés d'impiété et de judaïsme (4),

(1) Car celle d'Auguste n'est pas sans soupçon de poison.

(2) Le pape saint Clet mourut, dit-on, en la 14e année du règne de Domitien, 95 de J.-C. On le compte au nombre des martyrs. Il eut pour successeur saint Évariste.

(3) Le recueil de toutes ces révélations forme le livre de l'*Apocalypse*.

(4) Dans les premiers temps, les Romains confondaient les chrétiens avec les juifs.

et punis, le mari, de la peine de mort au sortir de son consulat (1), et la femme, de la relégation dans une île voisine de l'Italie.

Peu de temps après, Domitien, devenu depuis longtemps odieux par ses cruautés, fut assassiné dans la quarante-cinquième année de son âge, et de son règne le quinzième.

Nerva, reconnu empereur par le sénat et par l'armée, rappela les exilés, particulièrement ceux qui l'étaient pour cause de religion.

Alors saint Jean, étant sorti de Patmos, retourna à Éphèse, où il passa le reste de ses jours, gouvernant de là toutes les églises d'Asie (2). C'est là qu'il écrivit en grec l'Évangile qui porte son nom.

---

(1) L'an 15 du règne de Domitien et 96 de J.-C.

(2) Saint Jean s'étant rendu dans une ville peu éloignée d'Éphèse et ayant trouvé un jeune homme bien fait et d'un esprit vif, le prend en affection et le confie à l'évêque, en le priant d'en prendre grand soin. L'évêque s'en charge, l'élève et le baptise. Mais ce jeune homme se relâche, se laisse entraîner à la compagnie de débauchés, et finit par s'associer à une bande de voleurs dont il devient le chef.

L'apôtre saint Jean ayant eu affaire dans la même ville, demanda à l'évêque compte du dépôt qu'il lui avait confié; l'évêque fut surpris, croyant qu'on voulait lui parler d'un dépôt d'argent.

« C'est du jeune homme, » lui dit saint Jean.

Aussitôt le vieillard, baissant les yeux et pleurant, dit : « *Il est mort.* — *Comment?* » dit l'apôtre, « *et de quelle mort?* — *Il est mort* à Dieu, » dit l'évêque; il est devenu un méchant, un voleur : il tient la montagne avec une troupe de scélérats comme lui. » L'apôtre, à cette nouvelle, fait un grand cri, demande un cheval et un guide et part aussitôt. Arrivé au premier poste des voleurs, on l'arrête; il demande qu'on le conduise au chef. Le capitaine attendait tout armé; mais quand il eut reconnu l'apôtre, il s'enfuit de honte. Saint Jean le suivait à toute bride, sans songer à son grand âge, et criait : « Mon fils, pourquoi fuis-tu ton père, un vieillard sans armes? Prends pitié de moi, mon fils, ne crains rien; il y a encore espérance de te sauver... Arrête-toi; crois que Jésus-Christ m'a envoyé ici. » A ces mots, le jeune homme s'arrêta, regardant la terre; puis il jeta ses armes; ensuite il commença à trembler et à pleurer amèrement. Quand le vieillard l'eut joint, le jeune homme l'embrassa, baigné de larmes. L'apôtre le rassura, lui jura qu'il avait obtenu du Sauveur son pardon, et le rendit ainsi à l'Eglise comme un grand exemple de pénitence.

Dans les derniers temps de sa vie, il se faisait porter à l'église par ses disciples, et comme il n'avait plus la force de parler longtemps de suite, il se bornait à dire à l'assemblée : « Mes chers enfans, aimez-vous les uns les autres. » Et comme ses disciples lui demandaient un jour pourquoi il répétait constamment les mêmes paroles, il répondit : « Parce que c'est le commandement du Seigneur, et « pourvu qu'on l'exécute, il suffit. » Il mourut l'an 99 de Jésus-Christ, et son corps fut enterré près de la ville d'Éphèse (1).

---

(1) Son évangile et ses trois épîtres sont, dit Fleury, quant à l'ordre du temps, les dernières de toutes les saintes Ecritures dictées par l'esprit de Dieu, si ce n'est que l'épître de l'apôtre saint Jude (surnommé Thadée) soit plus nouvelle ; car elle paraît écrite après la mort des autres apôtres.

On peut rapporter au même temps, ajoute Fleury, l'épître de saint Barnabé, apôtre du second ordre, qui du moins est écrite après la ruine de Jérusalem : elle contient deux parties, la première de doctrine, principalement contre les juifs ; la seconde de morale.

Voici cette seconde partie :

« Il y a deux voies très-différentes : celle de la lumière et celle des ténèbres. A l'une président les anges de Dieu, qui mènent à la lumière ; à l'autre, les anges de Satan. L'un est le seigneur des siècles ; l'autre, le prince du temps d'iniquité. Voici donc quelle est la voie de lumière, si quelqu'un se hâte par ses œuvres d'arriver au lieu destiné :

« Tu aimeras celui qui t'a fait. Tu glorifieras celui qui t'a racheté de la mort. Tu seras simple de cœur et riche d'esprit. Tu ne te joindras point à ceux qui marchent dans la voie de la mort. Tu haïras toute hypocrisie. Tu ne t'élèveras point, mais tu seras humble. Tu ne t'attribueras point de gloire. Tu ne prendras point de mauvais conseil contre ton prochain. Tu ne commettras ni fornication, ni adultère, ni autre impudicité. La parole que Dieu t'a donnée ne sortira point de ta bouche pour exprimer quelque impureté. Tu ne te préviendras point en reprenant quelqu'un d'une faute. Tu seras doux, paisible, tremblant des paroles que tu as ouïes, sans douter s'il sera ainsi ou non.

« Tu ne garderas point de mauvaise volonté contre ton prochain. Tu aimeras ton prochain plus que ta vie. Tu ne feras point périr un enfant ni avant sa naissance, ni après (*). Tu ne lèveras point la main de dessus ton

(*) Ce précepte était nécessaire aux païens qui ne se faisaient pas grand scrupule de faire périr leurs enfants, quand ils en étaient trop chargés. La même barbarie existe encore aujourd'hui en Chine. (Voy. ce que j'ai dit à ce sujet dans mon *Nouveau Dictionnaire de Droit*, t. II, sous le mot *enfant*.)

L'empire et l'humanité respirèrent sous Nerva ; mais, comme il était avancé en âge lorsqu'il fut appelé à régner,

---

fils ou ta fille ; mais, dès la jeunesse, tu leur apprendras la crainte du Seigneur. Tu ne seras point avare. Ton cœur ne sera point attaché aux grands ; mais tu te rangeras avec les justes et les humbles. Tu recevras comme des biens les accidents qui t'arriveront. Tu ne seras double de cœur ni de langue ; car la duplicité de langue est un piége mortel. Tu seras soumis au Seigneur et aux seigneurs comme à l'image de Dieu, avec respect et crainte. Tu ne commanderas point avec amertume à ta servante ou à ton esclave, de peur de ne pas craindre Dieu notre maître commun qui est venu appeler, sans avoir égard aux personnes, ceux à qui il a préparé l'esprit. Tu communiqueras tous tes biens à ton prochain, sans dire que rien te soit propre ; car si vous êtes en société pour les choses incorruptibles, combien plus y devez-vous être pour les choses corruptibles?

« Tu ne seras point prompt à parler, car la bouche est un piége de mort. Tu seras chaste selon tes forces, et même au-dessus. Garde-toi d'étendre les mains pour recevoir et de les retirer pour ne pas donner. Tu aimeras comme la prunelle de ton œil tous ceux qui t'annoncent la parole du Seigneur. Tu te souviendras jour et nuit du jour du jugement. Tu chercheras tous les jours à voir les fidèles, et t'appliqueras à les consoler par tes discours et par tes visites, t'étudiant à sauver les âmes ; et tu travailleras de tes mains pour racheter tes péchés. Donne sans hésiter et sans murmurer. Donne à quiconque te demandera, et tu connaîtras celui qui sait bien récompenser. Tu garderas ce que tu as reçu sans y ajouter ni en ôter. Tu ne feras point de division, mais tu procureras la paix entre ceux qui sont en querelle. Tu n'iras point faire ta prière en mauvaise conscience. Voilà la vraie lumière.

« Mais la voie noire est oblique et pleine de malédiction, car c'est le chemin de la mort éternelle et du supplice. Là sont les maux qui perdent les âmes : l'idolâtrie, l'audace, l'élévation, l'hypocrisie, la duplicité de cœur, l'adultère, le meurtre, le vol, l'orgueil, l'apostasie, la tromperie, la malice, l'impudence, l'empoisonnement, la magie, l'avarice, le mépris de Dieu. Ils persécutent les bons, ils haïssent la vérité, ils aiment le mensonge ; ils ne connaissent point la récompense de la vertu; ils ne s'attachent point au bien ; ils ne rendent point justice à la veuve et à l'orphelin ; ils veillent, non pour la crainte de Dieu, mais pour le mal. Loin d'eux est la douceur et la patience ; ils aiment les choses vaines ; ils cherchent leur intérêt ; ils n'ont point de pitié pour le pauvre, et ne se mettent point en peine de celui qui souffre. Ils sont toujours prêts à médire ; ils ne connaissent point celui qui les a faits. Meurtriers de leurs enfans, corrupteurs de l'ouvrage de Dieu, ils ont aversion des malheureux ; ils accablent celui qui est affligé ; ils sont les défenseurs des riches, les juges injustes des pauvres, pécheurs en tout. »

Saint Barnabé, né dans l'île de Chypre, d'une famille de la tribu de

il adopta pour son fils, et nomma césar Marc-Alpius Trajan, né en Espagne, qui commandait alors en Germanie. Après la mort de Nerva (1), dont le règne ne dura qu'un an, quatre mois et dix jours, Trajan défendit les confréries ou sociétés, afin d'atteindre ainsi les chrétiens qui continuaient toujours leurs assemblées. En Italie, on fit mourir Flavia Domitilla la jeune, en mettant le feu à sa chambre, où elle périt avec deux filles à son service, Euphrosyne et Théodore. Quelque temps auparavant, on avait également fait mourir quatre autres de ses domestiques.

Au nombre des chrétiens qui souffrirent le martyre dans les persécutions particulières de cette époque, se trouve l'évêque de Jérusalem, Siméon, fils de Cléophas et de Marie, cousin germain de Jésus-Christ. Il avait succédé en ce siége à l'apôtre saint Jacques. Il était âgé de cent vingt ans quand il fut traduit devant Atticus, gouverneur de Syrie. Il supporta pendant plusieurs jours les plus grandes tortures avec une constance et avec une patience qui étonnèrent tous ceux qui étaient présents. Attaché enfin sur une croix, il expira.

On mit à sa place, dans le siége qu'il avait occupé pendant plus de quarante ans, un Juif de naissance appelé Juste; car un grand nombre de circoncis avait embrassé la foi.

Un nommé Thébutis qui aspirait à la même chaire, ayant

Lévy, fut envoyé par l'église de Jérusalem vers celle d'Antioche pour y accélérer, par ses instructions, les progrès de l'Évangile, et il y reçut la mission d'aller prêcher avec saint Paul aux gentils.

Les Grecs, d'après une relation d'Alexandre, moine de Chypre, au VIe siècle, croient que saint Barnabé souffrit le martyre à Salamine, après avoir converti une grande partie des habitants de l'île par ses prédications et ses miracles.

(1) Cet empereur mourut le 27 janvier 98. Abilius, troisième évêque d'Alexandrie, mourut la même année, après avoir très-dignement tenu ce siége pendant treize ans.

été rejeté, se fit de dépit auteur d'une secte ; et il s'en éleva plusieurs entre ces chrétiens judaïsants ; car lorsqu'il ne se trouva plus sur la terre aucun des premiers disciples qui avaient vu Jésus-Christ de leurs yeux et avaient ouï sa doctrine de leurs oreilles, les hérésies, qui jusque-là s'étaient tenues dans les ténèbres, commencèrent à lever la tête et à se montrer avec plus d'impudence (1).

Pline le jeune, étant gouverneur de Bithynie, où saint Pierre avait prêché la foi, trouva dans cette province un nombre si considérable de chrétiens, qu'il crut devoir consulter l'empereur sur la conduite qu'il devait tenir à leur égard, et l'empereur lui ayant répondu qu'il ne fallait pas les rechercher, mais ne punir que ceux qui seraient dénoncés et convaincus, cette réponse amena quelque calme, mais n'empêcha pas les persécutions particulières qui s'exerçaient en chaque province.

En l'année 106 de Jésus-Christ, Trajan, après avoir vaincu les Daces, passa en Orient, marchant en Arménie et contre les Parthes; et comme il était à Antioche, saint Ignace, qu'on nommait *Théophore,* évêque de cette ville, craignant pour son église, voulut bien être conduit devant lui. L'empereur l'interpella : « Qui es-tu, malheureux, qui « méprises nos ordres, et persuades aux autres de se « perdre? » Saint Ignace ayant dit son nom de Théophore, Trajan lui demanda : « Qui est celui qui porte Dieu? » Le saint répondit : « Celui qui a Jésus-Christ dans le « cœur. — Tu crois donc, » répliqua Trajan, « que nous « n'avons pas dans le cœur les dieux qui combattent avec « nous contre nos ennemis? » Ignace lui dit : « Vous « vous trompez de nommer dieux les démons des gentils. « Il n'y a qu'un Dieu qui a fait le ciel, la terre et la mer et

(1) Fleury, *Hist. eccl.*

« tout ce qu'ils contiennent; et il n'y a qu'un seul Jésus-« Christ, au royaume duquel j'aspire. — Tu parles, » observa Trajan, « de celui qui a été crucifié sous Ponce « Pilate? — Celui, » dit saint Ignace, « qui a crucifié mon « péché avec son auteur, et qui met toute la malice du « démon sous les pieds de ceux qui le portent dans leur « cœur. — Tu portes donc en toi le Crucifié? — Oui, » répondit-il, « car il est écrit : J'habiterai et je mar-« cherai en eux. » Alors Trajan prononça cette sentence : « Nous ordonnons qu'Ignace, qui dit qu'il porte en lui le « Crucifié, sera enchaîné et conduit à Rome par les sol-« dats, pour être dévoré par les bêtes dans les plaisirs du « peuple. » A ces mots, le saint, plein de joie, s'écria : « Je vous rends grâce, Seigneur, de m'avoir honoré de la « charité parfaite envers vous, pour être chargé de chaînes « de fer comme votre apôtre Paul. » Et ayant été s'embarquer à Séleucie, avec trois de ses disciples, sous l'escorte de dix soldats, il arriva à Smyrne, où il vit saint Polycarpe, évêque de cette ville, son ancien ami (1), et où se trouvèrent des députés de toutes les églises voisines, qui venaient participer aux grâces de ce martyre. Quand il fut près de Rome, où le bruit de sa prochaine arrivée s'était répandu, les frères chrétiens allèrent au-devant de lui pleins de crainte et de joie; ils se réjouissaient de l'honneur d'avoir ce saint au milieu d'eux, et ils étaient affligés parce qu'ils savaient qu'on le menait à la mort; et lui, les ayant tous salués, les conjura d'avoir pour lui une vraie charité, et de ne point lui envier le bonheur d'aller au Seigneur; et s'étant mis à genoux avec eux, il pria le fils de Dieu pour les églises, pour la cessation de la persécution, pour la charité mutuelle des frères; ensuite il fut mené dans l'amphi-

(1) Ils avaient été ensemble disciples de l'apôtre saint Jean.

théâtre, et exposé aux bêtes en présence d'un immense concours de peuple, le 13 des calendes de janvier, l'an 107 de J.-C. Les ossements qui restèrent dans l'arène furent pieusement recueillis et portés à Antioche, où ils furent reçus avec le respect qui était dû aux reliques d'un si saint martyr.

Environ deux ans après (l'an 109), le pape saint Évariste souffrit aussi le martyre, car la persécution continuait toujours.

En l'année 115, les Juifs qui se trouvaient à Alexandrie, dans toute l'Egypte et la Cyrénaïque, se révoltèrent tout-à-coup, et firent main-basse sur les Romains et sur les Grecs.

L'empereur Trajan étant mort (l'an 117) (1), Élius Adrien, son fils adoptif, lui succéda. Ce prince, très-attaché aux superstitions du paganisme, fit d'abord périr plusieurs chrétiens, parmi lesquels le pape saint Alexandre (2), successeur de saint Évariste.

C'est dans les premières années de ce règne que s'élevèrent en Orient plusieurs hérétiques dont les principaux furent Saturnin, Basilide et Carpocras (3). Les disciples de ces deux derniers se donnaient le nom de *Gnostiques*, qui signifie savants ou illuminés; leur culte était mêlé d'idolâtrie et de magie; avec les images de Jésus-Christ, ils gardaient celles de Pythagore, de Platon et d'Aristote, et leur rendaient les mêmes honneurs que les païens à leurs idoles. Et comme ils prenaient tous le nom de chrétiens, les extravagances qu'ils enseignaient rendaient le christia-

---

(1) Il avait régné dix-neuf ans, six mois et quinze jours.

(2) Le pape Alexandre eut pour successeur saint Sixte ou Xiste, qui tint le siége jusque vers la fin de l'an 127.

(3) Ce n'est qu'un peu plus tard, vers le milieu du IIe siècle, que parut l'hérésiarque Valentin, qui, s'étant approprié les idées de la philosophie orientale, chercha à les adapter au christianisme. Cette secte des valentiniens se subdivisa ensuite en plusieurs autres.

nisme méprisable, et les abominations qu'ils commettaient le rendaient odieux. De là vinrent des calomnies dont les juifs furent les principaux auteurs. Quelques gens de lettres attaquèrent en même temps la religion par des raisonnements et des écrits. Celse, philosophe épicurien, fit paraître un livre dans lequel il attaquait le judaïsme et le christianisme, et traitait ses adversaires avec le plus grand mépris.

Aussi les chrétiens commencèrent-ils alors à écrire pour leur défense quelques discours que l'on nommait en grec apologies. La première de ces apologies fut faite par l'évêque d'Athènes, Quadrat, qui la présenta à Adrien, alors en cette ville (1), où il était venu passer l'hiver, et s'était fait initier aux mystères d'Élcusine. Serenius Granianus, proconsul d'Asie, avait déjà représenté à l'empereur que c'était une grande injustice de donner aux cris de la populace le sang de tant d'innocents, et de condamner tant de gens sur le seul nom d'une secte.

Ces remontrances ayant touché Adrien, il écrivit à plusieurs gouverneurs de provinces, que si quelqu'un accusait les chrétiens et prouvait qu'ils faisaient quelque chose contre les lois, il fallait dans ce cas juger suivant la gravité de la faute; mais que si quelqu'un intentait l'accusation par calomnie, il fallait le châtier suivant son mérite et avoir soin d'en faire justice. Telle fut la lettre d'Adrien qui, toutefois, n'éteignit pas entièrement la persécution, puisqu'il restait toujours assez d'autres prétextes pour accuser les chrétiens (2).

Cependant la révolte des Juifs, un moment comprimée par la force des armes, avait éclaté de nouveau. L'empereur avait envoyé une colonie à Jérusalem pour rétablir la

---

(1) Année 124.
(2) Fleury, *Hist. eccl.*

ville à laquelle il avait donné le nom d'Élia Capitolina, et avait bâti un temple de Jupiter à la place du temple de Dieu; et les Juifs ne pouvant supporter de voir la cité sainte devenir l'asile de l'idolâtrie, recommencèrent la lutte dans laquelle ils succombèrent; les uns périrent par le fer, le feu ou la famine; les autres furent vendus, et ceux qu'on ne put vendre furent transportés en Egypte.

C'est ainsi que se consomma la dispersion finale des Juifs (1).

Adrien étant mort (2), Antonin, son fils adoptif, surnommé le *Pieux*, lui succéda à l'empire, en l'année 138. Il y eut aussi sous ce règne un grand nombre de martyrs dans tout l'empire; et, entre autres, les papes saint Thélesphore (an 139), saint Hygin (an 142), saint Pie Ier (an 157), ainsi que sainte Félicité et ses sept fils. Cette femme qui était d'un rang illustre, ayant été citée avec eux devant le préfet de Rome par ordre de l'empereur, leur disait pour les encourager : « Regardez en haut, mes en-« fants, voyez le ciel; c'est là que Jésus-Christ vous attend « avec ces saints; demeurez fidèles dans son amour et

---

(1) La ville, habitée désormais par des gentils, n'eut plus d'autre nom que celui d'*Elia*; sur la porte qui regardait Bethléem, on mit un pourceau de marbre, l'animal réputé le plus immonde par les Juifs, mais que les Romains portaient entre leurs enseignes. Et comme les chrétiens n'étaient pas moins odieux que les juifs, Adrien fit dresser une idole de Jupiter au lieu de la résurrection de Jésus-Christ, et une Vénus de marbre au Calvaire, sur la roche de la croix. A Bethléem, il fit planter un bois en l'honneur d'Adonis et lui dédia la caverne où Jésus-Christ était né; et toutefois ce lieu demeura connu et célèbre. On montrait et la caverne et la crèche, et les païens mêmes savaient qu'en cette grotte était né Jésus, que les chrétiens adoraient. La fin de cette guerre et la ruine de Jérusalem arrivèrent la dix-huitième année du règne d'Adrien, 134 de J.-C. (Fleury, *Hist. eccl.*)

(2) Quelque temps avant sa mort, il fit souffrir le martyre à la veuve Symphorose et à ses enfants, aucun d'eux n'ayant voulu, malgré ses instances et ses menaces, sacrifier aux faux dieux.

« combattez pour vos âmes. » Et ils supportèrent tous la mort avec la plus grande fermeté.

C'est vers ce même temps (an 150) que saint Justin le *Philosophe* (1) composa sa première apologie pour les chrétiens qu'il adressa à l'empereur, et dans laquelle il disait : « .... Vous pouvez nous faire mourir, mais vous ne « pouvez nous nuire. Et afin qu'on ne croie pas que ce dis- « cours est téméraire, nous prions que l'on informe exacte- « ment des crimes que l'on nous impute. S'ils sont prouvés, « qu'on nous punisse comme ils méritent, et même plus « rigoureusement ; si on ne trouve en nous rien à reprendre, « la droite raison ne veut pas que vous maltraitiez des « innocents à cause d'un faux bruit, ou plutôt que vous « vous fassiez tort à vous-même en punissant par passion « et non par justice.... De tous les hommes nous sommes « les plus propres à concourir avec vous pour la paix, étant « persuadés qu'il est impossible que personne se cache à « Dieu, et que chacun marche à un supplice ou à un salut « éternel, selon le mérite de ses actions. Car si tous les « hommes connaissaient ces vérités, personne ne choisirait « le vice pour un peu de temps, sachant qu'il le conduirait

---

(1) Saint Justin était né dans le paganisme et avait de bonne heure cultivé la philosophie de Platon ; il avait ensuite essayé de toutes les sectes de philosophes, ainsi qu'il l'écrit lui-même. Plus tard, ayant étudié les saintes Écritures, il fut vivement ému du ton de grandeur et de l'énergie puissante des paroles des prophètes : il en fit la comparaison avec la doctrine des philosophes et des poètes, qui sont les théologiens du paganisme, et il reconnut bientôt l'absurdité du polythéisme avec ces générations et ces familles innombrables de divinités, faibles, vicieuses, bornées dans leur pouvoir et souvent attachées aux plus viles et aux plus infâmes fonctions. Après avoir ainsi cherché la vérité, Justin se fit chrétien, en pleine connaissance de cause et par la conviction qu'avait produite en lui une application réfléchie des principes de la raison aux preuves alléguées en faveur de la nouvelle religion. Après avoir été l'apologiste de la foi par ses écrits, il en fut encore le martyr, et joignit ainsi le témoignage du sang à celui de la parole. Il eut la tête tranchée à Rome vers l'an 167.

« au feu éternel ; tandis qu'il n'y aurait rien qu'il ne fît pour « se contenir et acquérir la vertu, afin d'obtenir les biens « qui viennent de Dieu. Ni vos lois, ni vos supplices ne « retiennent point les méchants ; ils savent que l'on peut se « cacher de vous qui n'êtes que des hommes ; mais s'ils « étaient persuadés qu'il y a un Dieu à qui il est impossible « de rien cacher, non-seulement de nos actions, mais de « nos pensées, vous conviendrez que la crainte au moins « les rendrait sages. Mais il semble que vous craigniez « que tout le monde ne vive bien et que vous n'ayez plus « personne à punir. Pensée plus digne de bourreaux que de « bons princes.

« ..... Depuis la venue de Jésus-Christ, nous prions « pour nos ennemis. Nous nous efforçons de convertir nos « persécuteurs, afin qu'ils espèrent le bien que nous espé- « rons.... »

Saint Justin se plaignait ensuite de ce que les chrétiens étaient les seuls que l'on persécutât, tandis que l'on souffrait toutes les autres religions, celles dans lesquelles on adorait les arbres, les fleuves, les crocodiles et la plupart des bêtes, et il terminait en priant l'empereur de ne pas condamner à mort des gens qui n'avaient fait aucun mal; « car nous vous déclarons, » ajoutait-il, « que vous n'évi- « terez point le jugement de Dieu, si vous persévérez dans « votre injustice. De notre part nous dirons : que la vo- « lonté de Dieu soit faite! »

Mais la persécution n'en continua pas moins, car l'empereur, qui d'ailleurs était un excellent prince, tenait beaucoup aux superstitions du paganisme, et les pontifes idolâtres, voyant le discrédit dans lequel tombait peu à peu le culte de leurs dieux, invoquaient contre les chrétiens la sévérité des lois, la puissance des gouverneurs, et la crédulité du peuple.

Antonin mourut en l'année 161, laissant l'empire à

Marc-Aurèle son gendre, et à Lucius Verus (1), son neveu, tous deux ses fils adoptifs.

Marc-Aurèle avait alors quarante ans, et c'est de lui qu'on a dit avec raison que, pendant le cours de son règne, il avait vérifié ce mot de Platon, *que les peuples seraient heureux si les rois étaient philosophes*. Ce prince s'appliqua avec soin à régler l'intérieur de l'empire, de concert avec le sénat, et à faire respecter les frontières vivement attaquées dans la Germanie et dans l'Orient. Mais quoiqu'il se piquât de clémence, et qu'il eût coutume de punir au-dessous de la rigueur des lois, il n'en persécuta pas moins les chrétiens, soit à l'instigation des philosophes qui ne pouvaient supporter des hommes qui les surpassaient en solide vertu, soit qu'il y fût porté par ses propres sentiments, car il tenait à la stricte observation de l'ancienne religion des Romains. L'apologie publiée par Athénagore, et qui fut par lui adressée aux deux empereurs vers l'an 166, ne toucha point leur cœur ; car, l'année suivante, il y eut plusieurs martyrs à Smyrne, en Asie, parmi lesquels saint Polycarpe (2), qui gouvernait cette église depuis environ soixante-dix ans, y ayant été mis par l'apôtre saint Jean.

Ainsi ces princes, que l'histoire représente comme des amis de l'humanité, comme les délices de la terre, se montraient injustes, cruels, sanguinaires envers des citoyens paisibles, vertueux, qui n'invoquaient pour leur défense que la pureté de leurs mœurs, leur désintéressement, leur piété envers Dieu, leur fidélité envers les maîtres de l'empire, et qui, supportant avec une héroïque résignation les plus affreux supplices, ne faisaient entendre contre leurs bourreaux que des paroles de pardon et de paix.

---

(1) Lucius Verus mourut en l'an 169.

(2) Il fut brûlé vif sur un bûcher.

XXI.

MISSION DE SAINT POTHIN. — SON ARRIVÉE A LYON. — ÉTAT DE LA GAULE A CETTE ÉPOQUE.

Vers le milieu du IIe siècle, pendant que Marc-Aurèle gouvernait l'empire romain, et que saint Soter occupait le siége de saint Pierre, Pothin, disciple de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, passa de l'Asie dans la Gaule avec plusieurs autres propagateurs de la foi, et s'arrêta à Lyon, l'une des villes les plus célèbres et les plus considérables du pays, tandis que plusieurs de ses compagnons allèrent prêcher à Vienne.

La Gaule était alors romaine par les mœurs, par les institutions, par les unions (1) entre familles, et peut-être aussi par ses vices. Déjà, sous César, plusieurs villes avaient été honorées du droit de cité; sous le règne de Claude (2), la noblesse gauloise avait obtenu l'entrée du sénat et l'honneur des grandes magistratures (3). Mais quels que fussent les avantages que cette politique généreuse des Romains eût ainsi accordés aux peuples que la victoire leur avait donnés, ceux-ci n'en avaient pas moins conservé le désir de recouvrer leur indépendance et leur nationalité. C'est de la

(1) *Jam moribus, artibus, affinitatibus nostris mixti.* (Tacite, *Ann.*, liv. XI, sect. 14.)

(2) Cet empereur, qui était né à Lyon, portait beaucoup d'affection aux Gaulois.

(3) Le sénat résista d'abord; mais Claude, qui s'était porté le défenseur des Gaulois, tint ferme, et finit par triompher de cette résistance. Les Éduens (peuples d'Autun), à cause de leur ancienne alliance, jouirent les premiers de cette faveur, qui s'étendit ensuite aux Auvergnats, aux Belges, etc.

Gaule qu'était parti le signal de la révolution qui renversa Néron (1). Sous Vitellius, Civilis avait tenté de délivrer le pays du joug étranger; ce Batave, qui n'avait du barbare que l'audace et la fierté, ne le cédait en capacité, soit pour la guerre, soit pour la négociation, aux plus habiles de Rome; mais son entreprise glorieuse dans ses projets, hardie et généreuse dans sa poursuite, fut plus ruineuse qu'utile, puisqu'elle eut pour résultat d'affermir et d'irriter davantage la domination qu'il avait voulu renverser (2). Aussi la Gaule n'espérant plus sa liberté avait-elle accueilli la civilisation romaine (3) comme un dédommagement, comme

---

(1) Ce fut Vindex, Gaulois d'extraction et propréteur des Gaules, qui opéra ce mouvement.

(2) Quatre seigneurs gaulois, Tutor, Classicus, Valentin et Sabinus, s'étaient joints à Civilis. Personne n'ignore la noble et admirable conduite d'Éponine, femme de Sabinus. Celui-ci, ayant été vaincu par les Séquanais, s'était réfugié dans une espèce de souterrain et avait fait annoncer sa mort à sa femme, qu'il aimait beaucoup. Éponine se montra si désespérée en apprenant cette nouvelle, que Sabinus, craignant qu'elle n'en pérît, lui fit savoir secrètement la vérité, en la priant de mener toujours grand deuil afin de confirmer ainsi la croyance de sa mort. Éponine joua parfaitement son personnage : on la voyait toute la journée en pleurs; mais la nuit elle allait visiter secrètement son mari; elle alla même diverses fois à Rome dans l'espérance de pouvoir obtenir de l'empereur la grâce de Sabinus. Pendant les neuf ans que les époux passèrent dans cette espèce de caverne, Éponine y accoucha de deux enfants. Ayant été découverts dans leur retraite, ils furent conduits à Rome devant l'empereur Vespasien; Éponine s'étant prosternée devant lui et ayant mis ses deux enfants à ses pieds : « César, » lui dit-elle, « prends pitié de ces pauvres créatures « qui ont pris naissance dans le tombeau. Nous ne les avons mis au monde « qu'afin qu'il y eût plus de suppliants qui implorassent ta miséricorde, « et que tu pusses nous donner grâce pour l'amour de ces innocents, qui « ne t'ont point offensé. » Tous ceux qui étaient présents furent attendris; mais Vespasien, demeurant impitoyable, les envoya tous au dernier supplice. Éponine y marcha avec un courage qui excitait à la fois l'admiration et la pitié; n'appelant sa mort qu'un changement de vie, elle dit qu'il lui avait été plus doux de vivre dans les ténèbres que de vivre désormais dans la lumière qui lui eût fait voir Vespasien sur le trône; qu'après tout, lui pensant faire du mal, il lui faisait grâce, puisqu'il la délivrait de toute crainte et du joug de son impitoyable domination.

(3) Plusieurs empereurs firent de fréquents voyages dans la Gaule et y

une consolation de ses malheurs. Mais cette civilisation que Rome avait commencée, il appartenait au christianisme de l'accomplir et de la perfectionner.

Quoiqu'on ne puisse fixer d'une manière précise l'époque de la naissance de l'église gallicane, on ne peut néanmoins lui refuser l'honneur d'avoir eu pour premiers fondateurs les disciples mêmes des apôtres (1). Mais étant demeurée obscure pendant près d'un siècle à cause de l'état politique du pays, elle ne commença à se montrer avec

---

firent élever de magnifiques monuments. C'est pendant son séjour dans ce pays que l'empereur Adrien fit bâtir à Nîmes une basilique en l'honneur de Plautine, femme de Trajan, à laquelle il était redevable de son adoption. Cet admirable édifice est maintenant appelé Maison Carrée. On croit aussi que le pont du Gard est un de ses ouvrages, parce que les premières lettres de son nom y sont gravées et qu'on y voit une femme voilée qui semble être la déesse Isis; car cet empereur se plaisait aux mystères de la religion égyptienne. Nîmes, après Rome, est la ville de l'Europe qui possède le plus de monuments de la grandeur romaine; car on y voit encore l'Amphithéâtre, ou les Arènes, qui est presque entier et qui est l'un des morceaux les plus grandioses qui restent de l'antiquité; quant au temple de Diane, il est très-endommagé.

(1) Il est difficile de se persuader, dit avec raison le P. Longueval (*Hist. de l'Église gallicane*, *Disc. prélim.*), que saint Pierre et saint Paul étant à Rome uniquement occupés de la propagation de l'Évangile, aient négligé de le faire annoncer à une nation aussi illustre et aussi voisine de l'Italie que l'étaient les Gaulois.

Saint Épiphane assure que saint Luc et quelques autres disciples de saint Paul ont prêché la foi dans la Gaule. *Le ministère de la parole divine*, dit ce saint docteur, *ayant été confié à saint Luc*, *il l'exerça en passant dans la Dalmatie*, *dans la Gaule*, *dans l'Italie*, *dans la Macédoine*, *mais particulièrement dans la Gaule*, *ainsi que saint Paul l'assure dans ses épîtres de quelques-uns de ses disciples*. «Crescent, dit-il, est en Gaule.» *Car*, ajoute saint Épiphane, *il ne faut pas lire en* Galatie, *comme quelques-uns l'ont cru faussement*, *mais en* Gaule.» Ce sentiment était si bien établi en Orient, que Théodoret, qui lit *dans la Galatie*, entend par ce mot la *Gaule*, parce que les Grecs donnaient ce nom à la Gaule, et les Galates n'avaient été ainsi nommés qu'à cause qu'ils étaient une colonie de Gaulois. La tradition de l'église de Vienne confirme cette opinion; de temps immémorial cette église a cru que saint Crescent, son premier évêque, fut disciple de saint Paul, et presque tous les martyrologes lui donnent cette qualité.

Il paraît également certain que saint Trophime fut envoyé dans les

éclat que par le nombre et l'héroïsme des martyrs de Vienne et de Lyon.

Gaules par saint Pierre et y fonda l'église d'Arles, qui fut la première des Gaules, et que c'est de cette ville que le don de la foi se communiqua aux autres provinces.

On peut dire aussi avec vraisemblance que saint Paul porta dans les Gaules les premières semences de la foi; car si l'on admet, ainsi que cela est d'ailleurs établi par plusieurs Pères de l'Église, que ce saint apôtre se rendit en Espagne, il est à supposer qu'il y alla par le grand chemin qui conduisait d'Italie dans ce pays, c'est-à-dire par la Gaule, et comme ses voyages étaient autant de missions, on ne peut croire qu'il ait manqué d'annoncer la foi aux Gaulois. Une ancienne inscription, trouvée en Espagne, nous apprend que le christianisme y avait pénétré dans le temps de Néron. Elle était conçue en ces termes : *A Néron, césar auguste, pour avoir purgé la province de brigands et de ceux qui enseignaient aux hommes une nouvelle superstition.* Si donc la foi avait dès-lors été portée en Espagne, comment aurait-elle été inconnue dans les Gaules, plus voisines de l'Italie?

Saint Irénée, qui écrivait au sein de la Gaule dans le second siècle de l'Église, assure que de son temps il y avait plusieurs églises établies parmi les Celtes et dans les Germanies, c'est-à-dire dans les deux provinces de la Gaule belgique, nommées la première et la seconde Germanie; car on sait que la foi ne pénétra que longtemps après dans la Germanie d'au-delà du Rhin. *Ces peuples*, dit ce saint docteur, *qui parlent tant de langues différentes, tiennent sur la foi le même langage.* Les églises qui sont dans les Germanies, dans l'Espagne, parmi les Celtes, dans l'Orient, dans l'Egypte et la Lybie, ont toutes la même croyance et la même tradition.

Tertullien, qui écrivait peu de tems après, ne craint pas de dire que toutes les Espagnes, les diverses nations des Gaules et les endroits des îles Britanniques, inaccessibles aux Romains, étaient soumis à J.-C.

Mais la religion chrétienne ne fit que peu de progrès dans les Gaules pendant les deux premiers siècles; elle ne fut embrassée que par un petit nombre de personnes.

Sulpice Sévère, Gaulois de naissance, mort vers l'an 420, dit en parlant de la cinquième persécution, qui est celle de Marc-Aurèle, que ce fut alors qu'on vit dans les Gaules les premiers martyrs, la religion ayant été reçue plus tard au-delà des Alpes : *Tum primùm intrà Gallias martyria visa, seriùs trans Alpes Dei religione susceptâ.* Il ne dit pas qu'elle y fut *prêchée plus tard*, mais bien qu'elle y fut *embrassée* plus tard, parce qu'elle y marcha d'un progrès lent : *tardo progressu.* Voilà pourquoi elle n'attira point l'attention des persécuteurs.

On peut donc tenir pour certain que la foi a été portée dans la Gaule par les apôtres ou par leurs disciples. Mais de cette tradition véritable, il

Les premières années du règne de Marc-Aurèle avaient été marquées par de nombreuses calamités. Le Tibre et le Pô, débordés, avaient ravagé les campagnes de l'Italie; une horrible famine et des maladies pestilentielles avaient décimé la population; des mouvements séditieux avaient éclaté dans la Bretagne; les Quades ou Cattes avaient pénétré dans la Germanie, et les Parthes, à l'Orient, avaient attaqué les frontières de l'empire.

Malgré le triomphe des armes romaines, la guerre, un moment interrompue, n'avait pas tardé à recommencer.

C'est dans une de ces campagnes (an 174), dirigées contre les Quades et les Marcomans (1), assisté des Sarmates, que l'empereur se trouva dans un extrême péril. Son armée s'était engagée dans des lieux arides et fermés par des montagnes, dont les hauteurs et les défilés étaient occupés par un si grand nombre de barbares qu'il n'y avait

---

s'en est formé plusieurs fausses qui ont donné pour fondateurs à un grand nombre de nos églises des évêques envoyés par les apôtres.

Grégoire de Tours, né en 539, rapporte au consulat de Dèce, c'est-à-dire à l'an 250, la mission des fondateurs des principales églises des Gaules.

« Ce fut sous Dèce, » écrit-il, « que sept évêques furent ordonnés et en-« voyés dans les Gaules pour y prêcher la foi, ainsi que le marque l'his-« toire du martyre de saint Saturnin, savoir : Gatien à Tours, Trophime à « Arles, Paul à Narbonne, Saturnin à Toulouse, Denis à Paris, Austremoine « en Auvergne, et Martial à Limoges. »

On ne peut guère supposer, ajoute Longueval, que Grégoire, qui était évêque de Tours, qui avait été élevé dans l'église d'Auvergne, si voisine de Limoges, et qui avait fait de fréquents voyages à Paris, ait ignoré la tradition de ces quatre dernières églises sur l'époque de leur fondation. Les actes de saint Saturnin sont garants de ce qu'il avance sur le temps de ce premier évêque de Toulouse; la vie de saint Paul de Narbonne ne contient rien qui nous oblige de le faire plus ancien. Il n'y a donc que saint Trophime d'Arles sur lequel il nous paraît que Grégoire de Tours s'est trompé, et Longueval prouve cette erreur par plusieurs raisons concluantes.

(1) Les Marcomans occupaient la Bohême, et les Quades la Moravie et les environs. Les Marcomans, après avoir étendu leurs ravages sur la Germanie, menaçaient de se porter sur les provinces plus voisines de Rome.

guère moyen d'en sortir sans s'exposer à être écrasé. D'un autre côté, la disette d'eau, occasionnée par les grandes chaleurs de l'été, incommodait beaucoup les Romains qui, dévorés par une soif ardente, tombaient d'épuisement et de désespoir. C'en était donc fait de l'armée, lorsque les soldats chrétiens, qui composaient la légion Mélitène (1), s'étant prosternés à genoux et ayant fait à Dieu de ferventes prières, une pluie subite vint rendre la vie aux Romains; ils étaient si altérés que, lorsqu'il commença à pleuvoir, on les voyait, dit un historien (2), lever la tête et ouvrir la bouche pour recevoir quelques gouttes de rafraîchissement; puis, ils en emplirent leurs casques, burent abondamment et abreuvèrent leurs chevaux. Cependant il tombait sur les ennemis une grêle furieuse, mêlée d'éclairs et de foudres, qui leur fit un mal affreux et amena leur soumission.

Ainsi fut sauvée (3) l'armée de Marc-Aurèle, qui, en reconnaissance d'un si grand service, défendit d'inquiéter les chrétiens; mais, soit qu'on lui eût persuadé dans la suite qu'il était redevable à Jupiter de cet orage si salutaire, soit qu'il y fût excité par la fureur aveugle des peuples ou par la haine des magistrats, la persécution reprit bientôt son cours sur plusieurs points de l'empire; mais elle ne fut nulle part plus vive qu'à Vienne et à Lyon (4), ainsi que nous

---

(1) Ainsi appelée, parce que la plupart de ses soldats étaient de Mélitine, en Arménie, ou des environs. Elle fut nommée depuis légion *fulminante*.

(2) Dion-Cassius.

(3) Ce fait est rapporté par tous les auteurs de ce temps-là; il a été consigné, du reste, dans les bas-reliefs de la colonne Antonine, faite à la même époque. Les Romains y sont représentés les armes à la main contre les Barbares, que l'on voit étendus par terre avec leurs chevaux, et écrasés par une grêle mêlée de foudre, tandis qu'on aperçoit dans la région des nuages l'image de Jupiter *Pluvius*. C'est sur cette colonne, élevée par Marc-Aurèle, et réparée par Sixte V, que ce pape fit placer la statue de saint Paul.

(4) Voy. LONGUEVAL, liv. I, p. 5. Cette persécution eut lieu en l'année 177.

l'apprend la relation que les églises de ces deux villes écrivirent aux églises d'Asie, d'où étaient originaires plusieurs de ceux qui furent martyrisés.

Cette lettre, qu'Eusèbe nous a conservée, est sans contredit, ainsi que l'observe le P. Longueval (*Hist. de l'Eglise gall.*), un des plus beaux et en même temps un des plus sûrs monuments de l'histoire ecclésiastique. On l'attribue à saint Irénée, qui était alors un des ornements du clergé de Lyon (1).

« Les serviteurs de Jésus-Christ qui sont à Vienne et à « Lyon, dans la Gaule, à nos frères d'Asie et de Phrygie « qui ont la même foi et la même espérance, la paix, la « grâce et la gloire de la part de Dieu le père et de Jésus-« Christ notre Seigneur... Nous ne trouvons pas de termes « assez propres pour vous exprimer la rigueur de la persé-« cution que la haine des gentils a excitée contre les saints « et la cruauté des supplices que les martyrs ont soufferts « avec une patience héroïque; car l'ennemi a déployé toutes « ses forces contre nous... L'animosité était telle contre

---

(1) Le concile tenu à Lyon en 177 par les confesseurs de Jésus-Christ (*synodus martyrum lugdunensium*), pendant que les martyrs étaient en prison, condamna l'hérésie de Montan, de Prisca et de Maximilla, ses prophétesses qui prétendaient avoir seules reçu la plénitude de l'esprit de Dieu, qui n'avait été communiqué qu'imparfaitement aux autres. Montan se mettait ainsi au-dessus des apôtres. Dans le concile tenu dans le même temps (*synodus Viennensis ac Lugdunensis ecclesiarium*), on rédigea la lettre dont je rapporte ci-dessus quelques fragments, ainsi que plusieurs autres lettres sur l'hérésie de Montan, également adressées aux églises d'Asie, avec le jugement rendu par le concile à ce sujet.

Cinq autres conciles eurent lieu à Lyon sous l'épiscopat de saint Irénée. Dans *l'un* de ces conciles, saint Irénée écrivit au pape saint Victor pour l'exhorter vivement à suivre l'exemple de ses prédécesseurs, en ne retranchant pas de sa communion les Asiatiques quarto-décimans, qui célébraient toujours la Pâque le 14 du mois, que ce jour fût ou ne fût point un dimanche.

Trois de ces conciles furent tenus sur la Pâque et sur le jeûne, et le cinquième contre l'hérésie des valentiniens.

« nous, que l'on nous chassait des maisons particulières, « des bains, de la place publique ; et qu'en général on ne « souffrait point qu'aucun de nous parût en quelque lieu « que ce fût...

« ... La fureur du peuple, du président et des soldats se « déploya particulièrement contre le diacre Sancte, ori- « ginaire de Vienne; contre Mature, néophyte, mais géné- « reux athlète ; contre Attale, originaire de Pergame, la « colonne et le soutien de cette chrétienté, et contre Blan- « dine, jeune esclave, par qui Jésus-Christ a fait connaître « comment il sait glorifier devant Dieu ce qui paraît vil et « méprisable aux yeux des hommes.

« ... Cependant on se saisit du bienheureux Pothin qui « gouvernait l'église de Lyon; il était âgé de plus de quatre- « vingt-dix ans, et en ce moment malade. Comme il pou- « vait à peine se soutenir et respirer à cause de ses infir- « mités, quoique le désir du martyre lui inspirât une nou- « velle ardeur, on fut obligé de le porter au tribunal... « où il fut suivi par tout le peuple qui criait contre lui... « Le président lui ayant demandé quel était le Dieu des « chrétiens, il répondit : « *Si vous en êtes digne, vous le* « *connaîtrez.* » Aussitôt il fut accablé de coups sans aucun « respect pour son grand âge. Ceux qui étaient proche le « frappaient à coups de poing et de pied; ceux qui étaient « plus éloignés lui jetaient ce qu'ils pouvaient trouver sous « la main... Le saint évêque fut jeté à demi-mort dans la « prison où il expira deux jours après... »

Indépendamment de ces martyrs auxquels on fit souffrir des tortures et des supplices jusqu'alors inconnus (1), il y

---

(1) On fit griller Attale sur une chaise de fer, et, pendant que l'odeur de ses membres brûlés se répandait au loin, il dit en latin au peuple qui assistait à ce spectacle barbare : « C'est ce que vous faites qu'on pourrait « appeler manger de la chair humaine : pour nous, nous n'en mangeons « pas et nous ne commettons aucune espèce de crime. » Ces martyrs,

en eut beaucoup d'autres dans plusieurs villes de la Gaule, parmi lesquels saint Marcel, à Châlons (sur Saône) (1); saint Valérien, à Tournus (2); saint Symphorien, à Autun (3); saint Benigne, à Dijon (4).

Mais pendant que la foi se cimentait ainsi par le sang des chrétiens, les hérésies de Valentin, de Marcion, de Cerdon et des autres gnostiques, étaient passées de l'Asie en Italie, et de là jusque dans la Gaule où le mal s'était communiqué, principalement dans les provinces voisines de Lyon. Saint Irénée, qui occupait alors le siége de cette ville, depuis le martyre de saint Pothin, s'étant aperçu du danger dans lequel la doctrine de ces imposteurs pouvait faire tomber son troupeau, s'appliqua tout aussitôt à l'en préserver par ses discours et par ses écrits.

Ce saint évêque (5), qui, comme son prédécesseur, avait été disciple de saint Polycarpe, était devenu si profond dans la science de la religion et des saintes Écritures, qu'il fut en état de réfuter tous les hérétiques de son temps. Ce sujet était si obscur et si compliqué par la variété des erreurs et la bizarrerie des pensées auxquelles l'esprit humain s'était livré en matière de religion, que, pour y répandre quelque lumière, il ne fallait rien moins que l'érudition et les talents d'Irénée (6).

---

dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, furent au nombre de quarante-huit.

(1) Dans la suite, le roi Gontram fit bâtir à Châlons un monastère en l'honneur de ce saint.

(2) On bâtit une église sur son tombeau, et plus tard un monastère.

(3) Les chrétiens ayant enlevé secrètement son corps, l'enterrèrent près d'une fontaine; on éleva dans la suite un monastère célèbre sur son tombeau, et le Missel gothique avait une messe particulière pour le jour de sa fête, qui est le 22 août. (Voy. LONGUEVAL.)

(4) Saint Grégoire de Langres orna le tombeau de ce saint et y fit bâtir une belle église ; c'est l'origine du monastère de Bénigne, à Dijon.

(5) Saint Irénée naquit en Asie vers l'an 120.

(6) Il n'y a point, dit l'abbé Ducreux (*Siècles chrét.*, t. I, p. 222), d'hé-

Ses travaux ayant été couronnés de succès, il s'appliqua à étendre ses soins aux villes voisines; il envoya le prêtre Ferréol avec le diacre Ferrution à Besançon; le prêtre Félix, avec les diacres Fortunat et Achillée, à Valence. Ainsi se répandait insensiblement dans les Gaules cette semence divine au milieu de tous ces orages qui, loin de la détruire, ne servaient qu'à la féconder.

---

résie si confuse dans ses principes, si tortueuse dans sa marche, et si enveloppée de nuages, dont il n'ait percé les ténèbres, et son ouvrage sur cet important objet peut être donné pour un modèle de discussion et de controverse à tous ceux qui s'engagent dans la même carrière. Les caractères par lesquels il apprend à distinguer la vérité de l'erreur dans les disputes de religion, sont la tradition apostolique qui transmet d'un âge à l'autre l'enseignement de la foi; l'autorité des Écritures interprétées non par l'esprit particulier, mais par l'Église, qui en conserve le dépôt, et qui seule en connaît le vrai sens; la succession des pasteurs, qui fait remonter le ministère évangélique, et avec lui tous les dogmes, à la source d'où ils découlent; enfin, les vrais miracles, qui ne sont opérés que dans l'Église, et qu'il est toujours possible de discerner d'avec les artifices de l'imposture et les prestiges de l'enfer. Il conclut de là que la nouveauté de l'enseignement et la rupture de l'unité sont deux moyens par lesquels le fidèle peut toujours discerner les faux docteurs et juger leur doctrine; et, par une autre conséquence des mêmes principes, il recommande l'attachement à l'Église et aux pasteurs comme le préservatif le plus sûr que l'on puisse opposer à la contagion de l'hérésie.

Il composa cet ouvrage sous le pontificat d'Éleuthère, avant l'an 186. On trouve à la fin de cet écrit le dénombrement de tous les hérétiques depuis Simon le Magicien jusqu'à Tatien.

XXII.

MORT DE MARC-AURÈLE. — COMMODE, — PERTINAX, — JULIEN, — SÉVÈRE, EMPEREURS. — PERSÉCUTION. — CARACALLA. — HÉLIOGABALE. — ALEXANDRE SÉVÈRE. — MAXIMIN. — PERSÉCUTION. — PAPIEN ET BALBIEN. — GORDIEN. — PHILIPPE. — CÉLÈBRE MISSION DANS LA GAULE. — DÈCE. — ILLUSTRES DOCTEURS DE L'ÉGLISE. — SAINT PAUL, PREMIER ERMITE.

Marc-Aurèle étant mort (1) en Pannonie, pendant qu'il faisait la guerre aux Marcomans, son fils Commode qui était à l'armée fut reconnu empereur à l'âge de dix-neuf ans. Ce prince, qui se montra d'abord sage et humain, donna bientôt un libre cours à l'atrocité de son caractère en immolant à ses caprices et à sa fureur un grand nombre de membres du sénat, et en donnant aux hommes les plus vils, pour prix de la débauche et des délations, les plus grandes magistratures de l'État. Toutefois il ne persécuta point les chrétiens; et cette paix momentanée de l'Église donna lieu à beaucoup de conversions. Après la mort de ce tyran (2), dont la maîtresse et les courtisans, pour prévenir leur propre perte, délivrèrent le genre humain, l'État se trouva dans une horrible confusion. On vit quatre empereurs à la fois. La pourpre fut mise à l'encan et les armées se disputèrent le droit de donner des maîtres au monde. Pertinax, Julien, Niger, Albin déchirèrent en même temps l'empire dont ils voulaient s'assurer la possession. Élus, poursuivis, détrônés, ces princes qui n'eurent que le temps de faire de grands maux, disparurent après avoir causé la perte de ceux qui avaient fait leur grandeur, et laissèrent à Septime-

(1) Le 17 avril de l'an 180.

(2) Commode périt le dernier jour de décembre de l'année 192.

Sévère (1), leur heureux rival, un pouvoir ébranlé par l'arrogance des soldats, une monarchie déchirée par les factions, et des frontières entamées de tous côtés par des nations inquiètes (2).

C'est au milieu de ces temps de troubles que se place le martyre (3) du pape saint Eleuthère.

Les talents militaires du nouvel empereur, son activité, son application aux affaires du gouvernement, rendirent la force à l'empire ; mais ce prince, qui, pour affermir sa domination, n'avait pas épargné les têtes les plus illustres (4), publia en l'année 202 (5), la dixième de son règne, les plus sanglants édits contre les chrétiens qu'il avait laissés en paix jusque-là. C'est dans une de ces persécutions, qui causa d'affreux ravages dans toute l'Eglise, depuis l'Égypte jusque dans la Gaule, que périt saint Irénée avec la plus grande partie des fidèles de Lyon (6).

Après cet horrible massacre, le président Corneille, qui pensait qu'il n'existait plus de vestiges du christianisme dans les environs, ayant appris que Félix, Fortunat et Achillée n'en continuaient pas moins à Valence leur saint apostolat, se transporta dans cette ville, et les fit mourir

---

(1) Sévère fut nommé empereur par son armée à Carmute, en Pannonie, le 13 août 193 ; il était alors âgé de quarante-sept ans.

(2) Voy. Ducreux, *Siècles chrét.*, t. I., p. 202.

(3) 26 mai 193.

(4) Voyez ce que j'ai dit à ce sujet dans mon *Nouveau Dictionnaire de Droit* sous le mot *Droit romain*, t. I, pag. 782, note 1.

(5) C'est à cette année que quelques auteurs placent le martyre du pape saint Victor.

(6) Saint Adon dit que ce saint évêque fut immolé avec presque tout son peuple ; et une ancienne inscription qu'on voit à Lyon à l'entrée de son église marque que, sans compter les femmes et les enfants, dix-neuf mille hommes souffrirent le martyre avec lui ; on peut le croire, attendu la cruauté de Sévère et la constance des fidèles. Spartien rapporte que le sénat jugea de cet empereur ou qu'il n'aurait pas dû naître, ou qu'il n'aurait pas dû mourir, parce qu'il avait été trop cruel et cependant trop utile à la république. (Voy. Longueval, t. I, p. 64.)

dans les supplices (1). Quelques années plus tard (2), saint Ferréol et saint Ferrution (3) à Besançon, et saint Andéol dans le Vivarais reçurent la palme du martyre.

Tant d'inutiles efforts de toute la puissance romaine conjurée pour exterminer les chrétiens, c'est-à-dire des hommes qui ne savaient que souffrir et que mourir pour la défense de leur foi, durent faire connaître au monde que la religion qu'il persécutait était l'ouvrage de Dieu, et que les hommes n'avaient point établi ce que les hommes ne pouvaient détruire. On vit en effet le sang des martyrs devenir de toutes parts le germe de nouveaux chrétiens, surtout dans la Gaule, où, après ces tempêtes, l'Église jouit d'un assez long calme qui ne fut interrompu que par des orages de peu de durée (4).

L'Église n'eut point en effet à souffrir sous le règne de Caracalla (5), ni sous celui de Macrin qui, étant monté (an 218) (6) au trône par l'assassinat de son prédécesseur, périt de la même manière quatorze mois après; ni sous celui d'Héliogabale, infâme débauché, le Sardanapale de Rome. Le trône, souillé par de si abominables tyrans, fut enfin le partage d'un prince digne de l'occuper. Alexandre Sévère (7),

---

(1) Vers l'an 204; l'Église honore leur mémoire le 23 avril.

(2) An 212.

(3) Ces saints sont plus connus sous le nom de saint Fargeau et de saint Fargeon.

(4) Longueval, t. I, p. 67.

(5) Cet empereur, qui monta sur le trône en 212, égorgea son frère Géta dans les bras de leur commune mère, et voulut que le fameux jurisconsulte Papinien justifiât ce crime atroce en plein sénat; mais Papinien répondit qu'il était plus aisé de commettre un parricide que de le justifier. Cette courageuse réponse lui coûta la vie. Caracalla donna le droit de bourgeoisie romaine à tous les citoyens des divers états dont l'empire était composé. Dès-lors, le droit romain devint le droit commun dans toute la Gaule.

(6) Le pape Saint Zéphirin, successeur de saint Victor, mourut le 20 décembre de la même année.

(7) Aurelius Severus Alexander monta sur le trône l'an 222, après la

homme juste, éclairé, religieux, qui avait été formé à la vertu par Mammea, sa mère, honorait Jésus-Christ comme un de ses dieux, et lui avait fait élever une statue dans une espèce d'oratoire domestique, où tous les matins il rendait des hommages divins aux princes qui avaient été mis entre les dieux et aux âmes qu'il estimait les plus saintes. Il avait fait graver dans son palais cette maxime qu'il avait apprise des chrétiens : *Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît* (1). Cependant on compte de son temps quelques martyrs, entre autres les papes saint Calixte (2), saint Urbain (3) ; mais on peut croire que ces persécutions particulières étaient faites spontanément, par les magistrats qui étaient, de même que les jurisconsultes (4), à raison de leur attachement aux anciennes lois, grands ennemis des chrétiens.

Artaxerxe ayant déclaré la guerre aux Romains, après avoir vaincu Artaban, roi des Parthes, et détruit cette puissance, l'empereur fut obligé de passer en Orient et séjourna à Antioche (5), où sa mère qui le suivait partout fit venir Origène (6) dont elle reçut les principes de la foi. Rappelé à l'Occident par les dévastations des Germains qui avaient passé le Rhin et le Danube, il vint à Mayence, et fut égorgé (7)

---

mort d'Héliogabale qui fut poignardé avec sa mère, aussi vicieuse que lui.

(1) C'est ce que rapporte Lampride, historien païen, dans une lettre à Constantin, sur le témoignage d'un auteur contemporain.

(2) 14 octobre 222.

(3) 25 mai 230.

(4) Ulpien, l'un des plus grands jurisconsultes, fut rétabli par Alexandre Sévère dans la dignité de préfet du prétoire, dont il avait été privé par Héliogabale, et nommé secrétaire de l'empire, c'est-à-dire secrétaire d'État, d'après l'expression en usage parmi nous.

(5) An 229.

(6) Voyez, dans ce même chapitre, ce que je dis au sujet de ce grand docteur.

(7) Le 14 mars 235.

dans sa tente avec sa mère par les ordres de Maximin (1) que les soldats révoltés avaient proclamé empereur.

Sous le règne de cet homme féroce, la paix de l'Église fut encore troublée (2). Quelques tremblements de terre et d'autres calamités qui survinrent furent attribués aux chrétiens, suivant la ressource ordinaire des prêtres païens, qui excitaient ainsi les passions du peuple et le zèle fanatique des magistrats.

A Maximin, égorgé après trois ans de règne, succèdent Papien et Balbien qui, au bout d'un an, subissent le même sort.

Le jeune Gordien, reconnu empereur (3), se fait admirer par sa sagesse, par sa douceur et par ses lois. Sous lui la paix renaît dans l'Église, et elle est maintenue par son successeur Philippe (4), qui, après avoir associé son fils à l'empire, périt avec lui sous le fer de ses soldats (5).

C'est vers la fin de ce règne (6) que se place une des plus célèbres missions dont l'histoire ecclésiastique fasse mention. Le pape saint Fabien, ayant ordonné sept évêques, les

---

(1) Maximin était né en Thrace; il était d'une très-haute stature et d'une force prodigieuse. De simple cavalier, il s'était élevé jusqu'au commandement des armées et au gouvernement des provinces.

(2) Le pape saint Pontien fut relégué en Sardaigne, où il mourut le 28 septembre 235, ou bien le 19 novembre, qui est le jour de sa fête.

Le pape saint Antère, son successeur, mourut le 3 janvier 236; on élut alors saint Fabien.

(3) An 239.

(4) Dit *l'Arabe*. Il arriva à l'empire en 244, après avoir fait assassiner Gordien. C'est sous son règne que commencèrent à paraître ces hordes menaçantes qui venaient, des forêts de la Germanie et de la Scythie, fondre sur les provinces de l'empire.

(5) Vers le mois de juillet 249.

(6) Grégoire de Tours place cette mission sous l'empire de Dèce, parce que saint Saturnin fonda le siége de Toulouse sous le consulat de cet empereur; mais il est probable, ainsi que le fait observer Longueval, que ces missionnaires furent envoyés quelques années plus tôt, pendant la paix de l'Église et sous le règne de Philippe, car d'autres actes nous apprennent que saint Saturnin prêcha ailleurs avant d'aller à Toulouse.

envoya dans la Gaule pour y cultiver les anciennes églises et en fonder de nouvelles dans les lieux où la lumière de la foi n'avait pas encore pénétré (1). Ces sept évêques, suivant Grégoire de Tours, étaient Denis, Gatien, Trophime (2), Paul, Saturnin, Austremoine et Martial.

Paul s'arrêta d'abord à Béziers, où il fit faire à la foi de grands et de rapides progrès, et ayant ensuite ordonné Aphrodise évêque de cette ville, il se rendit à Narbonne où il était appelé par une population impatiente de l'entendre, et d'entrer dans la voie de la vérité (3).

Saint Austremoine alla prêcher dans la ville d'Auvergne (4) dont il fut le premier évêque, et où il obtint beaucoup de conversions avec l'aide de saint Sirenat, de saint Marius, de saint Mancet ou Mommet, de saint Nectaire et de saint Antonin.

Saint Martial se rendit à Limoges (5), et ses travaux apos-

---

(1) Voy. Longueval.

(2) Grégoire de Tours s'est trompé au sujet de Trophime, car, sous l'empire de Dèce, l'évêque d'Arles s'appelait Marcien, lequel fut le seul entre les évêques gaulois qui prit le parti de l'erreur en embrassant l'hérésie de Novatien; hérésie d'après laquelle, contre le sentiment de tous les évêques catholiques, la paix était refusée aux pénitents. Or, entre saint Trophime et Marcien, il y a eu au moins un autre évêque, qui est saint Régule. C'est ce qui est clair par les anciens catalogues de l'église d'Arles, et par la soixantième lettre de saint Cyprien au pape saint Etienne, écrite avant leur différend au sujet de la rebaptisation. (*Hist. litt. de la France.*) Voy. au surplus à ce sujet une des notes du chapitre précédent.

(3) Paul fonda aussi l'église d'Avignon, et y établit pour premier évêque saint Rufe; enfin, après avoir gouverné longtemps l'église de Narbonne, il mourut en paix. D'après une autre tradition, saint Paul, premier évêque de Narbonne, aurait été disciple de l'apôtre saint Paul.

(4) Clermont; cette ville fondée par Auguste, et qui portait le nom d'*Augustonemetum*, fut appelée dans la suite *urbs Arverna* ou *Arvernorum*, ville d'Auvergne.

(5) C'était la ville principale des *Lemovices*, peuple gaulois qui habitait cette contrée à l'arrivée de César. Cette ville, suivant Ptolémée, était d'abord appelée *Rastiatum*; mais ce nom gaulois fut changé sous les Romains en celui d'*Augustoritum*; et enfin, plus tard, elle prit celui de *Lemovicum* ou *Lemovix*.

toliques y eurent tant de vertu, qu'en peu de temps il parvint à détruire le paganisme et à y faire fleurir la foi (1).

Saint Gatien alla fonder l'église de Tours, où, après beaucoup de persécutions (2) de la part des habitants fort adonnés à l'idolâtrie et très-entêtés dans leurs superstitions, il recueillit par son zèle et par une persévérance de cinquante ans, les fruits de son apostolat.

Saint Denis s'arrêta à Paris où il forma une population chrétienne, tandis que quelques-uns des ouvriers évangéliques (3), qui s'étaient joints à lui, se répandaient par ses ordres dans les villes voisines, et jusque dans la Belgique, pour y fonder de nouvelles églises.

Saint Saturnin fut le premier apôtre de Toulouse. Cette ville où se trouvait un temple païen, célèbre dans toute la Gaule (4), était par cela même comme le siége de la superstition ; mais les efforts du saint évêque finirent par triompher, car il bâtit, non loin du temple des idoles, une église où il assemblait le petit troupeau qu'il avait formé (5).

---

(1) On lui donna pour compagnons de son apostolat saint Albinien et saint Austriclinien.

(2) Il fut obligé de célébrer les divins mystères dans des lieux souterrains. On voit encore, près de Marmoutiers, une caverne dans un roc escarpé, où l'on croit par tradition que saint Gatien se retirait avec ceux qu'il avait convertis.

(3) On lui donne pour compagnons saint Taurin d'Evreux, saint Rieule de Senlis, saint Sanctin de Meaux et de Verdun, saint Lucien de Beauvais, saint Quentin, apôtre d'Amiens et du Vermandois; les saints Fuscien et Victoric, apôtres de Térouanne; les saints Chryseuil et Piaton, apôtres de Tournay; les saints Crépin et Crépinien, apôtres de Soissons, et quelques autres. Mais comme tous ces ouvriers apostoliques n'ont souffert le martyre que sous Maximien, c'est-à-dire près de quarante ans après l'arrivée de saint Denis dans la Gaule, il paraît que s'ils ont été ses disciples, ils ne sont venus que plusieurs années après lui prendre part aux travaux et aux succès de sa mission. (Longueval.)

(4) On voit encore une partie de la façade de ce temple, qui portait le nom de Capitole, dans la dernière cour du moderne monument, auquel on a donné le même nom, et qui est aujourd'hui l'hôtel-de-ville.

(5) Un disciple de ces évêques envoyés de Rome alla prêcher la foi à

Ainsi les provinces des Gaules, au milieu desquelles la prédication ne s'était jusque-là que faiblement répandue, se trouvèrent tout-à-coup éclairées par ces saints missionnaires qui, après avoir baptisé leurs nouveaux disciples, les instruisaient non-seulement dans les choses de la religion, mais encore dans les lettres humaines.

Alors fut pour jamais établie cette grande église gallicane qui devait parvenir à un si haut point de gloire et de prospérité, par le zèle, la science et le mérite de ses pasteurs.

Dèce, étant monté sur le trône (an 250), publia contre les chrétiens un sanglant édit qu'il envoya à tous les gouverneurs des provinces.

La persécution commença avec un effort terrible. Tous les magistrats n'étaient occupés qu'à chercher les chrétiens et à les punir. Aux menaces ils joignaient un appareil épouvantable de toutes sortes de supplices : des épées, des feux, des bêtes cruelles, des fosses, des chaînes de fer ardentes, des chevalets pour étendre les corps et les déchirer avec des ongles de fer. Chacun s'étudiait à trouver quelque nouvelle invention (1). A Alexandrie, ainsi qu'à Carthage, l'épouvante fut telle que plusieurs, pour éviter les tourments, renoncèrent au christianisme.

Une des premières victimes de la persécution fut le pape saint Fabien, qui souffrit glorieusement le martyre (2) après treize ans de pontificat, et comme, à ce moment, le clergé de Rome et la plupart des évêques voisins étaient prisonniers ou dispersés, le saint-siége resta vacant pendant seize mois. Le gouvernement de l'Église fut exercé

Bourges. On croit que c'est saint Ursin, premier évêque de cette ville; Senecien fut le second.

(1) Voy. Fleury, *Hist. eccl.*, liv. VI.

(2) Le 20 janvier 250.

par le clergé jusqu'à l'élection (1) du pape saint Corneille.

Parmi les hommes qui parurent dans ce siècle et qui consacrèrent leurs talents à la défense du nom chrétien, les plus célèbres sont : Tertullien, Origène et saint Cyprien (2).

Le premier, né à Carthage, l'an 160, avait été élevé dans le paganisme, et son ardeur pour l'étude lui avait fait faire, de bonne heure, de grands progrès dans les sciences. Devenu chrétien, il employa ses connaissances et son génie à défendre la religion contre les idolâtres et les hérétiques dans des écrits aussi admirables par l'énergie du style que par la puissance de l'argumentation (3). Heureux, si, après avoir si bien mérité de la religion, il n'eût pas terminé sa carrière dans le schisme et l'erreur (4)!

---

(1) Le prêtre Novatien se déclara hautement contre cette élection, qui eut lieu le 4 juin 251; et, avec l'aide de deux partisans dévoués, il surprit la simplicité de trois évêques, et les força de lui imposer les mains et de l'ordonner évêque, comme si le siége eût été vacant, ne comptant pour rien l'évêque de Rome. C'est le premier anti-pape et le chef du premier schisme dans l'Église romaine.

(2) Il faut y ajouter Minutius Félix, avocat célèbre, né en Afrique, et qui vivait à Rome. Lactance et saint Jérome le placent au rang des premiers orateurs de son tems. Son dialogue intitulé *Octavius*, dans lequel il introduit un chrétien qui porte ce nom et un partisan des erreurs du paganisme qui disputent ensemble, est une œuvre fort estimée. Nous en avons deux traductions, l'une par Perrot d'Ablancourt, l'autre par l'abbé de Gourcy.

(3) Son ouvrage intitulé les *Prescriptions*, où il oppose à toutes les sectes hérétiques l'argument invincible tiré de la possession de la vérité, dans laquelle l'Église s'est toujours maintenue; et son *Apologétique*, où il établit la vérité de la religion chrétienne par des principes auxquels il est impossible de rien opposer de raisonnable, seront, dit Ducreux (*Siècles chrét.*, t. I, p. 279), des arsenaux toujours ouverts, où les savants iront prendre des armes éprouvées contre les plus redoutables adversaires de la foi.

(4) Tertullien était prêtre. Le désir d'une plus grande perfection l'avait entraîné dans l'erreur; mais il y persista par orgueil. Il était dur, sévère, et son imagination vive lui avait fait adopter la secte des montanistes, dont

Origène, né en Egypte de parents chrétiens, en l'an 185, l'un des hommes les plus savants et l'un des plus grands écrivains qui aient honoré l'Église, avait dix-sept ans lorsque son père Léonide souffrit le martyre dans la persécution allumée par l'empereur Sévère. Ses talents précoces lui avaient acquis une telle réputation qu'il fut jugé digne d'être mis à la tête de la fameuse école chrétienne d'Alexandrie, quoiqu'il fût à peine âgé de dix-huit ans ; et il savait donner à ses discours un tel intérêt, que les savants et les philosophes, même ceux qui étaient païens, accouraient pour l'écouter. Lors de la persécution de Dèce, il fut mis en prison et subit plusieurs tortures ; mais on ne le fit pas mourir dans l'espoir que son courage l'abandonnerait, et que cet exemple entraînerait la chûte d'autres chrétiens ; mais il trompa l'attente de ses persécuteurs ; et même de sa prison il consolait et encourageait par ses écrits les confesseurs de la foi. Son esprit, naturellement profond, élevé, pénétrant, s'était enrichi de tout ce qu'il y avait de plus exquis dans les écrivains profanes, et il porta les lumières, qu'il y avait puisées, dans l'étude des Écritures et de la religion ; aussi tout ce qui nous reste de lui est-il rempli d'une érudition aussi riche que variée (1). Le dernier, et aussi le plus utile de ses ouvrages, est celui qu'il écrivit contre Celse, philosophe épicurien, qui, sous le règne d'Adrien, avait composé un livre rempli d'injures et de calomnies contre la religion chrétienne.

---

les doctrines rigoureuses se trouvaient en rapport avec son caractère. Quoique séparé de l'Église, il n'en continua pas moins de la servir par ses ouvrages en attaquant les erreurs qui tendaient à s'établir en Afrique. Il finit par abandonner les montanistes pour former une nouvelle secte. Il n'est pas d'écrivain ecclésiastique qu'on ait plus blâmé et plus applaudi ; et l'on a pu le faire sans blesser absolument la justice et la vérité. Bossuet ne parle de Tertullien qu'avec enthousiasme, et M. de Châteaubriant l'a appelé le Bossuet africain. Ce grand docteur mourut vers l'an 245.

(1) Ducreux, *Siècles chrét.*

Origène suit son adversaire pas à pas, et réfute victorieusement chacune de ses objections. En lisant ce traité, on ne sait trop ce qu'on doit admirer le plus, ou de la vaste étendue de son savoir, ou de l'étonnante facilité de son génie, ou des grâces de son style, ou de la force de ses raisonnements (1).

Cet illustre docteur, que saint Jérôme considère, après les apôtres, comme le grand maître des églises, mourut à Tyr en 253, à l'âge de soixante-neuf ans (2).

Tout ce que la haute naissance, les grandes richesses, l'élévation de l'esprit, le savoir le plus étendu et l'éloquence la plus brillante peuvent ajouter à la vertu se trouvait réuni dans saint Cyprien (3). Il était né païen et ne se convertit à la foi qu'après de mûres réflexions : « Il me semblait très-difficile, écrivait-il à un ami, de renaître pour mener une vie nouvelle, et de devenir un autre homme, gardant le même corps. Comment, disais-je, peut-on dépouiller tout d'un coup des habitudes enracinées et endurcies, qui viennent ou de la nature même de la matière, ou d'un long

---

(1) Ducreux, *Siècles chrét.*

(2) Origène, étant obligé par ses fonctions de catéchiste, qu'il remplissait pendant son extrême jeunesse, de converser avec des personnes dont la vue aurait pu jeter de l'agitation dans son cœur et troubler ses sens, résolut de se mettre en sûreté contre la tentation, et il ne craignit pas de se mutiler. Ordonné prêtre par l'évêque de Césarée et par celui de Jérusalem, son ordination fut vivement désapprouvée par Démétrius, évêque d'Alexandrie, qui considérait Origène comme irrégulier, à cause de cette espèce d'homicide commis sur lui-même. Le même évêque prononça contre lui une sentence de déposition, et l'excommunia pour quelques erreurs contenues principalement dans son *Traité des Principes*. Origène est le premier qui ait commenté la Bible en entier. On trouve soit dans ses homélies, soit dans ses commentaires, un zèle ardent, une piété vive, un grand fonds de doctrine ; il donne sur les mœurs des premiers chrétiens, sur leur foi, sur leurs assemblées, sur la discipline en usage parmi eux, sur l'administration des sacrements, des détails qu'on ne peut lire sans intérêt et sans attendrissement. (Voy. la *Biographie* de Michaud.)

(3) *Siècles chrét.*, t. I, p. 283.

usage entretenu jusqu'à la vieillesse? Comment apprendre la frugalité, quand on est habitué à une table abondante et délicate? Comment celui qui a paru vêtu de riches étoffes, brillant d'or et de pourpre, s'abaissera-t-il à un habit simple et vulgaire? Quand on est accoutumé aux faisceaux, aux honneurs et à une grande foule d'amis et de clients, on ne peut se résoudre à la vie privée; on compte pour un supplice d'être seul. Je me parlais ainsi souvent à moi-même; et désespérant de trouver mieux, j'aimais le mal qui m'était comme naturel. Mais quand l'eau vivifiante eut lavé les taches de ma vie passée, et que mon cœur purifié eut reçu la lumière d'en haut et l'esprit céleste, à mon grand étonnement mes doutes s'évanouirent; tout fut ouvert, tout fut lumineux; je trouvai facile ce qui m'avait paru impossible; en sorte, qu'on ne pouvait reconnaître que ce qui était né selon la chair et vivait sujet au crime venait de terre, et que ce que le Saint-Esprit animait venait de Dieu. » Aussitôt après sa conversion, Cyprien vendit tous ses biens, distribua aux pauvres ses immenses richesses, et vécut dans la continence parfaite.

A la mort de Donat, évêque de Carthage, les suffrages du peuple et du clergé l'appelèrent à remplir le siége de cette ville (1); modeste autant que capable, il voulait se soustraire à cette dignité qu'il croyait au-dessus de ses forces; mais il dut céder au vœu du peuple qui était venu investir sa maison. Durant tout le cours de son épiscopat, il fut plein de piété, de charité, de justice: vénérable autant que vénéré, il eut toujours un soin extrême des pauvres, et ne fit jamais rien sans le conseil de son clergé et sans la participation de son peuple. Arrêté le 13 septembre de l'année 258, pendant la persécution excitée sous Valérien,

---

(1) An 248.

il fut conduit devant le proconsul qui lui fit trancher la tête. Les fidèles recueillirent son sang sur des pièces d'étoffe, et son corps fut enterré honorablement près du chemin de Mappalia où, dans la suite, une église fut bâtie (1).

Ses ouvrages consistent en lettres et en divers traités; Lactance dit que saint Cyprien est le premier *père éloquent de l'Église latine* (2); que son style est orné, son expression facile, son raisonnement doué de force et vigueur; qu'il plaît, instruit et persuade, et qu'il fait si bien ces trois choses qu'il serait difficile de dire dans laquelle il excelle le plus.

Parmi les chrétiens d'Égypte, auxquels la terreur de la persécution avait fait prendre la fuite, se trouvait un jeune homme appelé Paul, né dans la Basse-Thébaïde. Retiré dans des montagnes désertes et ayant trouvé une caverne commode, il la choisit pour sa demeure, et y vécut jusqu'à l'âge de cent treize ans (3); il fut enterré par saint Antoine

---

(1) Vers l'an 806, des ambassadeurs de Charlemagne, revenant de Perse et passant à Mappalia, obtinrent la permission d'ouvrir le tombeau de ce saint et d'en enlever les reliques, qu'ils déposèrent à Arles, d'où elles furent transférées à Lyon. Charles-le-Chauve les fit venir et placer dans l'abbaye de Saint-Corneille, qu'il venait de faire bâtir à Compiègne.

(2) Mais saint Cyprien, dit M. de Châteaubriand, imite presque partout Tertullien, *en affaiblissant les défauts et les beautés de son modèle.* C'est le jugement de Laharpe, dont il faut toujours citer l'autorité en critique. (*Génie du Christianisme*, liv. IV, chap. II.)

Ce jugement de Laharpe me paraît bien sévère. Saint Cyprien n'est ni moins énergique ni moins profond que Tertullien, qu'il appelait son maître; mais son style est beaucoup plus élégant et plus doux. Sa lettre à Donat sur la fuite du monde et les avantages de la retraite, est, ainsi que l'observe Ducreux, un chef-d'œuvre d'éloquence que les maîtres de l'art ne se lassent pas d'admirer, soit pour le choix des pensées, soit pour la richesse et l'agrément des images. En général, on trouve dans tout ce qui est sorti de sa plume des idées grandes et sublimes, une raison ferme, une âme naturellement portée à l'indulgence et à l'amour de la paix, et, joint à tout cela, un fond de sentiment et de piété qui remue, qui touche les cœurs par l'onction toute divine dont ils sont pénétrés à sa lecture.

(3) Il avait environ vingt-trois ans lorsqu'il commença à habiter le désert.

qui, âgé lui-même de quatre-vingt-dix ans, avait découvert le saint ermite dans la profondeur du désert. Le lendemain de son arrivée, Paul lui dit : « Mon heure approche; la « Providence ne vous a envoyé ici qu'afin que vous « me rendiez les derniers devoirs. Pour envelopper mon « corps, allez chercher le manteau que l'évêque Athanase « vous a donné. » Et saint Antoine, ayant été le chercher à son monastère, trouva à son retour le vieillard à genoux, la tête et les mains levées vers le ciel; il crut que le saint ermite était en prières et il se mit à genoux à côté de lui; mais voyant qu'il était mort, il ne songea plus qu'à lui rendre les derniers devoirs (1).

---

(1) Saint Jérôme et saint Athanase écrivirent sa vie, dont les circonstances leur avaient été exposées par saint Antoine et par ses disciples.

XXIII.

ÉTAT DE L'EMPIRE ROMAIN. — INVASION DES GOTHS. — MORT DE L'EMPEREUR DÈCE. — HOSTILIEN. — TREBONIANUS GALLUS. — PAIX DE L'ÉGLISE. — PESTE. — NOUVELLE PERSÉCUTION. — EXIL DU PAPE SAINT CORNEILLE. — MARTYRE DE SAINT HIPPOLYTE ET DU PAPE SAINT LUCIUS. — EMILIEN, EMPEREUR. — SA MORT. — VALÉRIEN ET GALLIEN, EMPEREURS. — CESSATION DE LA PERSÉCUTION. — NOMBREUSES ÉGLISES FONDÉES DANS LES GAULES. — MARCIEN, ÉVÊQUE D'ARLES. — NOVATIANISME. — LETTRE DE SAINT CYPRIEN AU PAPE SAINT ÉTIENNE. — NOUVELLE PERSÉCUTION. — MARTYRE DE CE PAPE. — ENVOI DE NOUVEAUX APÔTRES DANS LES GAULES PAR LE PAPE SIXTE II. — MARTYRE DE CE PAPE, DE SAINT LAURENT, DE SAINT CYPRIEN, ETC. — MARTYRS DES GAULES : SAINT PATROCLE, SAINT SATURNIN, SAINT DENIS, ETC. — VALÉRIEN CAPTIF CHEZ LES PERSES. — PAIX DE L'ÉGLISE. — IRRUPTIONS DES BARBARES. — CHROCUS DANS LES GAULES. — SES RAVAGES. — SAINT PRIVAT MARTYRISÉ PAR LES BARBARES. — MORT DE L'EMPEREUR GALLIEN.

Cependant l'empire romain commençait à s'ébranler et à s'affaisser de tous côtés; Cniva, roi des Goths, avait passé une seconde fois le Danube avec des troupes nombreuses, battu l'armée de Dèce, pillé son camp et emporté d'assaut la ville de Philippopolis. Dans une autre bataille, il avait anéanti l'armée romaine; l'empereur y avait perdu la vie avec un de ses fils (1), et les légions, abattues par ce terrible échec, avaient attendu et accueilli avec soumission le décret du sénat qui réglait la succession à l'empire.

Hostilien, second fils de Dèce, eut le titre d'empereur; mais avec un rang égal, on donna une autorité plus réelle

(1) Le fils de Dèce fut percé d'une flèche sous les yeux de son père, qui, rappelant sa fermeté, s'écriait, pour ranimer le courage de ses troupes : « La perte d'un soldat importe peu à la république. » Quant à Dèce lui-même, il fut enseveli avec toute son armée dans un marais dont il avait voulu forcer le passage. Son corps ne put jamais être retrouvé. Ceci se passa vers la fin de l'an 251.

à Trebonianus Gallus, dont l'expérience et l'habileté parurent nécessaires pour guider les pas du jeune prince, et pour gouverner la monarchie dans la malheureuse situation où elle était réduite (1).

La paix reparut alors dans l'Église; mais ce fut pour peu de temps, car l'empereur Hostilien étant mort de la peste, dont le fléau s'était étendu sur plusieurs parties de l'empire, Gallus et son fils Volusien, qu'il avait fait déclarer césar, envoyèrent des édits dans toutes les provinces, et ordonnèrent des sacrifices pour apaiser la colère des dieux; et, comme les chrétiens refusèrent de participer à ces sacrifices païens, on les poursuivit de nouveau. Le pape saint Corneille, ayant confessé le nom de Jésus-Christ, fut exilé à Centumcelles (2), où il reçut une lettre de félicitations de saint Cyprien (3). Le prêtre saint Hippolyte, qui avait suivi quelque temps le schisme de Novatien, et qui était parvenu à un grand âge, fut traîné par des chevaux indomptés et son corps mis en pièces (4). Quelques mois après (4 mars 253), le pape saint Lucius, successeur de saint Corneille, reçut à son tour la gloire du martyre.

A la peste, qui continuait à désoler l'empire (5), vinrent se joindre de nouvelles irruptions de barbares qui, enhardis par les succès de leurs compatriotes, se répandirent dans

---

(1) GIBBON, *Décad. de l'Emp. rom.*, chap. x.

Le premier soin du nouvel empereur fut de se débarrasser des barbares victorieux; et à cet effet il leur laissa non-seulement le butin qu'ils avaient fait, mais encore un grand nombre de prisonniers de distinction; il s'engagea de plus à leur payer tous les ans une somme considérable, à condition qu'ils n'attaqueraient plus les provinces romaines.

(2) Aujourd'hui Civita-Vecchia.

(3) Le pape saint Corneille mourut dans son exil le 14 septembre 252.

(4) Les restes de ce martyr, dont on honore la mémoire le 13 août, furent ensevelis dans les catacombes de Rome.

(5) La violence de la peste dans le Pont amena la conversion de la ville de Néocésarée, qui, en cette extrémité, eut recours à l'évêque saint Grégoire Thaumaturge.

les provinces de l'Illyrie. Émilien, gouverneur de la Pannonie et de la Mœsie, les ayant mis en déroute, fut proclamé empereur par ses soldats, devint seul possesseur du trône, après le meurtre de Gallus et de Volusien (1), et périt, comme eux, trois ans après son avénement.

Valérien, porté au pouvoir, en partagea le poids et l'honneur avec son fils Gallien, et fut d'abord très-favorable aux chrétiens; ce qui fit partout cesser la persécution. Aussi les évêques profitèrent-ils de ce temps de calme pour tenir des conciles et réparer la discipline (2).

La foi, répandue dans la Gaule, se propageait avec rapidité dans toute l'étendue de ce pays; saint Eutrope fondait l'église de Saintes; saint Savinien (3), celle de Sens; saint Aventin (4), celle de Chartres (5); saint Julien avec saint Turibe, celle du Mans; saint Auspice, celle d'Apt; saint Front, celle de Périgueux; saint George, celle du Vellai; saint Flour (6), celle de Lodève; saint Clair ou Clars,

---

(1) Vers le mois de mai 253.

(2) Il se tint à Carthage un concile, composé de soixante-six évêques, dans lequel on décida qu'il fallait baptiser les enfants venant de naître, sans attendre le huitième jour, suivant la loi de la circoncision. (An 253.)

Un autre concile de Carthage, en 254, fut, comme le précédent, tenu sous Cyprien; deux autres conciles, tenus en 255 et 256, déclarèrent invalide le baptême donné par les hérétiques. Le pape saint Etienne condamna cette décision dans un concile tenu à Rome en 256. Le 1er septembre de la même année, saint Cyprien, à la tête de quatre-vingt-cinq évêques d'Afrique, de Numidie et de la Mauritanie, d'un grand nombre de prêtres et du peuple, y confirma la fausse opinion de l'invalidité du baptême donné hors de l'Église, mais sans se séparer de la communion de celui qui ne serait pas de cet avis.

(3) L'église de Sens reçut la foi de saint Savinien, son premier évêque, et de saint Potentien, envoyés de Rome, auxquels on a joint saint Altin.

(4) C'était un disciple de saint Savinien et de saint Potentien.

(5) Cette ville était comme le siége de la religion des anciens Gaulois. (Voyez ce que j'ai dit dans le chapitre v.)

(6) Cet évêque ayant été prêcher en Auvergne, y mourut dans un lieu nommé *Indiciat*. Saint Odilon y fit dans la suite bâtir un monastère; et le tombeau de saint Flour y devint si célèbre, que la ville qui s'y est formée

celle d'Alby; saint Severien ou Severin, celle du Gévaudan; saint Nicaise, celle de Rouen (1).

Mais déjà un mal plus funeste que la persécution s'introduisait dans ces contrées. Marcien, évêque d'Arles, engagé dans le parti et dans l'hérésie de Novatien, laissait mourir, sans les réconcilier avec l'Église, ceux qui, en présence des tortures du martyre, ayant renoncé à la foi (2), demandaient avec instance à rentrer dans son sein.

Faustin, évêque de Lyon, après saint Hélie, successeur de saint Zacharie, fut alarmé aussi bien que les autres prélats des villes voisines du péril où était la religion dans les Gaules par l'orgueil opiniâtre d'un seul évêque; ils en écrivirent à saint Étienne pour le prier de remédier au mal. Faustin n'en demeura pas là ; il écrivit sur le même sujet à saint Cyprien, qui, de son côté, adressa au pontife une lettre conçue en ces termes (3) : « Faustin, votre collègue, « l'évêque de Lyon, m'a écrit deux lettres pour m'apprendre « ce que lui et les autres évêques de la même province vous « ont mandé touchant Marcien d'Arles, qui s'est joint à « Novatien. Ils vous ont appris que cet évêque s'est séparé « de l'unité de l'Eglise catholique et du corps épiscopal « pour s'attacher à l'impitoyable hérésie, qui refuse tout « secours et ferme le sein de la divine miséricorde aux « serviteurs de Dieu, contrits et pénitents, lors même qu'ils « frappent avec larmes et gémissements à la porte de l'É- « glise. Cette secte ne peut souffrir qu'on reçoive ceux

---

a pris son nom; elle a été érigée depuis en siége épiscopal. (Voy. LONGUEVAL.)

(1) Mais comme Usuard ne lui a donné que la qualité de prêtre, il semble, ainsi que l'observe Longueval, que le titre de premier évêque de Rouen est dû avec plus de justice à saint Mellon, qui fut envoyé dans les Gaules par le pape saint Etienne.

(2) On les appelait *lapsi*, les *tombés*.

(3) Voy. LONGUEVAL.

« qui ont été blessés, pour guérir leurs plaies; elle veut,
« au contraire, qu'on les jette dehors pour qu'ils soient la
« proie des loups et des démons.

« C'est à nous, mon très-cher frère, d'apporter remède
« à ce désordre...; c'est pourquoi daignez écrire des lettres
« très-amples sur cette affaire à nos frères les évêques des
« Gaules, afin qu'ils ne souffrent pas que le superbe et
« l'opiniâtre Marcien, l'ennemi de la miséricorde de Dieu
« et du salut de nos frères, nous insulte plus longtemps.
« Ce qui lui en donne occasion, c'est qu'il semble que nous
« ne l'ayons pas encore retranché de notre communion,
« lui qui se vante depuis longtemps, qu'en s'attachant à
« Novatien, il s'est séparé de la nôtre... Envoyez dans la
« province et au peuple d'Arles des lettres pour excommu-
« nier Marcien, et faire ordonner un autre évêque en sa
« place, afin de rassembler le troupeau de Jésus-Christ
« qu'il a dispersé et blessé. Qu'il lui suffise d'avoir laissé
« mourir, ces dernières années, plusieurs de nos frères
« sans leur accorder la paix; qu'on ait du moins compas-
« sion de ceux qui restent, qui gémissent jour et nuit,
« implorant la bonté paternelle de Dieu et les secours que
« nous pouvons leur accorder. »

Saint Cyprien finit en priant le pape de lui faire connaître celui qui aura été élu en remplacement de Marcien.

Quoiqu'on ignore quelles furent les suites de cette affaire, on doit supposer que Marcien fut déposé; car son nom ne se trouve point dans les diptyques de l'église d'Arles, c'est-à-dire dans la table où l'on inscrivait les noms des évêques morts dans la communion de l'Église. Ainsi, grâce au zèle de pieux évêques, les progrès du novatianisme furent arrêtés dans les Gaules.

Mais la tranquillité, dont les chrétiens avaient joui pendant les premières années du règne de Valérien, fut troublée de nouveau à l'instigation de Macrien, le plus grand

personnage qui fût alors dans l'empire, tant à cause de son expérience dans les armes et dans les affaires qu'à cause de ses richesses. Le pape saint Étienne fut un des premiers atteints (1).

Son successeur, saint Sixte II, à peine arrivé au pontificat, envoya de nouveaux apôtres dans les Gaules. Saint Pérégrin, avec saint Corcodème et saint Marse ses disciples (2), s'arrêta à Auxerre, dont il fut le premier évêque; saint Genulfe ou Genou, à Cahors; saint Memmie, vulgairement saint Menge, à Châlons-sur-Marne; saint Sixte, à Reims, avec saint Timothée (3).

L'année suivante (258), l'empereur Valérien, étant en Orient occupé à faire la guerre contre les Perses, écrivit au sénat une lettre portant que l'on fît mourir sans délai les évêques, les prêtres et les diacres; que les sénateurs, ceux qui avaient le titre d'*egregius*, et les chevaliers romains perdissent leur dignité et fussent dépouillés de leurs biens; que si, après avoir perdu leurs biens, ils continuaient d'être chrétiens, on les fît aussi mourir; que les femmes de qualité perdraient leurs biens et seraient envoyées en exil; que les césariens, ou affranchis de César, qui avaient déjà confessé ou qui confesseraient seraient confisqués comme esclaves de l'empereur et envoyés dans ses terres.

En exécution de cette ordonnance, le pape saint Sixte eut la tête tranchée (4), et saint Laurent, le premier des diacres de l'église romaine, fut brûlé à petit feu sur un lit de fer. A Carthage, saint Cyprien, qui était revenu de

---

(1) Il souffrit le martyre le 2 août 257.

(2) On leur donne pour compagnons deux autres confesseurs, Alexandre et un second Jovinien. (Voy. LONGUEVAL.)

(3) Saint Sixte envoya saint Sinice prêcher à Soissons.

(4) Le 6 août 258. Après la mort de ce Pape, le siége vaqua près d'un an. Pendant ce temps, les prêtres gouvernèrent l'église de Rome.

l'exil où il avait été envoyé l'année précédente, périt par le glaive, suivant la sentence du proconsul. A Utique, un grand nombre de chrétiens fut jeté dans une fosse de chaux vive (1); dans d'autres lieux de l'Afrique plusieurs périrent de divers supplices. Dans les Gaules la persécution ne fut pas moins furieuse. Timothée illustra l'église naissante de Reims (2) par un glorieux martyre; il convertit Appollinaire qui, de son bourreau, devint le compagnon de ses souffrances et de sa gloire (3).

Saint Pons (4) ou Ponce, fils d'un sénateur romain, fut immolé à Cémèle, près de Nice; saint Patrocle (5), à Troyes; saint Saturnin, à Toulouse (6); saint De-

---

(1) Théogène, évêque d'Hippône, qui avait assisté au dernier concile de saint Cyprien touchant le baptême, souffrit le martyre vers le même temps. A Tuburbe Lucernaria souffrirent trois personnes nobles : Maxima, Donatilla et Seconda; cette dernière n'avait que douze ans. (Fleury, *Hist. eccl.*)

(2) Quoique quelques auteurs aient donné à saint Sixte, premier évêque de Reims, la qualité de martyr, il paraît qu'il mourut en paix. (Longueval.)

(3) Cinquante personnes, gagnées à la foi par saint Timothée, avaient eu la tête tranchée le jour précédent. On y a joint un prêtre nommé Maur. Telles furent les prémices de l'Eglise de Reims. (Voy. Longueval.)

(4) Dans la suite, Pons, comte de Toulouse, fit bâtir une célèbre abbaye à Thomières en l'honneur de ce saint, dont la ville qui s'y est formée a pris le nom. Ce monastère fut plus tard érigé en siége épiscopal. L'évêque de cette ville, qui est un des arrondissements du département de l'Hérault, faisait sa résidence ordinaire à Saint-Chinian, petite ville à quatre lieues de là, dans un site des plus agréables.

(5) Vulgairement appelé saint Parre. Ses reliques furent transférées, dans le xe siècle, à Sœst en Westphalie, où ce saint est honoré comme le patron de la ville.

(6) Le saint martyr fut attaché par les pieds à un taureau que la multitude allait sacrifier, et qui, piqué avec des aiguillons, fut poussé du haut des marches du Capitole. A la descente des premiers degrés, Saturnin eut la tête brisée; puis tout le reste du corps fut déchiré. Le taureau continua cependant à le traîner jusqu'à ce que la corde se rompît. Le lieu où le corps demeura et où il fut enterré par le soin de deux femmes, s'appelle encore le *Taur*; la rue qui porte ce nom vient d'un côté aboutir à la place du Capitole, et de l'autre conduit à la belle église qu'on a bâtie en l'honneur de saint Saturnin.

nis (1), à Paris, avec saint Rustique et saint Éleuthère (2).

Mais pendant que la persécution étendait partout ses ravages, l'empereur Valérien fut pris (3) par Sapor, roi de Perse, qui le tint dans la captivité et l'accabla de mauvais traitements pendant le reste de ses jours. Gallien, alors seul maître, rendit aussitôt la paix à l'Église; mais son règne, qui se prolongea encore pendant huit ans, ne présente qu'une suite non interrompue de calamités et de désordres. Au dedans, une foule d'usurpateurs (4) s'élevant

---

(1) Comme on n'a pas d'époque fixe du martyre de saint Denis, on ne sait s'il eut lieu pendant cette persécution ou pendant celle qui fut allumée quelque temps plus tard sous Aurélien. La tradition constante est qu'il eut la tête tranchée avec un prêtre nommé Rustique et un diacre nommé Éleuthère, au lieu qui s'appelle *Montmartre* ou *Mont des Martyrs*. Cette montagne s'appelait auparavant *Mont de Mars, Mons Martis*, et le moine Abbon, qui écrivait au IXe siècle, la nomme encore ainsi; l'abbé Hilduin lui donne le même nom. Frédégaire l'appelle *Mons Mercorii*, Mont de Mercure; Flodoart et d'autres écrivains, *Mons Martyrum*. Une des rues qui y conduit et la barrière qui joint Montmartre portent le nom de *rue des Martyrs* et de *barrière des Martyrs*.

La mémoire de saint Denis, de saint Rustique et de saint Éleuthère est honorée le 9 octobre.

(2) Le plus ancien martyr d'Espagne dont nous ayons une connaissance assurée est saint Fructueux, évêque de Tarragone, qui était alors la principale ville d'Espagne, et qui est encore aujourd'hui la métropole de la Catalogne. La fête de ce saint était autrefois célébrée jusque dans l'Afrique, et on y lisait publiquement les actes de son martyre; nous les avons encore aujourd'hui, et, outre l'autorité qu'ils méritent par eux-mêmes, ils sont cités par saint Augustin dans le sermon qu'il a fait le jour de cette fête. (LENAIN DE TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'hist. eccl. des six premiers siècles.*)

Saint Fructueux souffrit le martyre avec deux diacres, Augure et Euloge, le vendredi 20 janvier 259.

(3) Vers la fin de l'an 259, Valérien, assiégé dans son camp et réduit à l'extrémité, offrit aux Perses une somme considérable pour acheter la permission de faire une retraite honteuse; mais Sapor, sûr de la victoire, refusa l'argent avec dédain; il retint même les députés qui étaient allés lui faire cette proposition, et voulut avoir une conférence personnelle avec Valérien. Celui-ci, forcé d'accepter cette entrevue, fut mis aux fers et périt dans une cruelle captivité, après avoir souffert les plus indignes outrages.

(4) Les armées romaines créaient leurs empereurs et se battaient entre

dans les provinces contre un prince inhabile, indolent, débauché; au dehors, des incursions continuelles de barbares.

Un gros de Francs, emporté par une ardeur martiale, avait traversé la Gaule, percé jusqu'en Espagne, ruiné la ville de Tarragone, et exerçait librement toutes sortes de ravages dans ce pays, sans qu'on se mît en mesure de les en chasser. Une partie de ces guerriers avait même gagné l'Afrique, où elle faisait un immense butin (1).

Chrocus, roi des Allemands, profitant de la faiblesse de l'empire qui était au pillage, avait passé le Rhin à Mayence, détruit cette ville, était entré dans la Gaule, et immolait tout à sa fureur. Ayant pris Langres d'assaut, il fit couper la tête à saint Didier (2), évêque de cette église, qui

---

elles pour maintenir ceux qu'elles avaient proclamés. Posthumus, Gaulois de naissance, fut le premier qui usurpa l'empire dans les Gaules; Valérien l'en avait fait gouverneur et général de la cavalerie gauloise. Le pouvoir de ces charges servit à enflammer son ambition.

L'histoire mentionne une trentaine de ces usurpateurs sous le nom des *Trente Tyrans*, dans l'espace de sept ou huit ans. Mais ce nombre, indiqué par les écrivains de l'histoire augustine, est évidemment exagéré : il n'y eut sous le règne de Gallien que dix-neuf prétendants, savoir : Cyriade, Macrien, Baliste, Odenat et Zénobie, en Orient; Posthume, Lolien et sa mère Victoria, Marius et Tetricus, dans la Gaule et les provinces de l'Occident; Ingenuus, Regilien et Auréole, en Illyrie et sur les confins du Danube; Saturnin, dans le Pont; Trébellien, en Isaurie; Pison, dans la Thessalie; Valens, en Achaïe; Emilien, en Egypte, et Celsus, en Afrique. Du reste, la plupart de ces prétendants, en levant l'étendard de la révolte contre Gallien, avaient cédé bien moins aux sentiments d'une ambition personnelle qu'à la crainte que leur inspiraient les soupçons cruels de cet empereur, et au caprice de leurs troupes qui les forçaient à prendre les marques de l'autorité souveraine.

(1) Ils rejoignirent ensuite ceux qui étaient restés en Espagne, et ils s'en retournèrent dans leur pays chargés des dépouilles de tant de peuples, vers l'an 270.

(2) Ce qui a fait considérer saint Didier comme le troisième évêque de Langres, c'est peut-être parce qu'on a cru que c'était lui qui était marqué pour avoir assisté, en 346, au concile de Cologne; mais il s'est glissé des fautes dans les actes de ce concile pour l'assignation des siéges. J'ai cru devoir préférer à ces actes ceux de ce saint évêque qui placent son

était venu le prier de faire cesser le carnage ; de là, se dirigeant vers la Gaule narbonnaise, il dévasta l'Auvergne (1) et l'inonda du sang des chrétiens (2). Parvenu dans le Gévaudan, il mit le siége devant la forteresse de Grèzes, où les habitants du pays s'étaient réfugiés, et fit périr saint Privat leur évêque (3) ; étant descendu en Provence (4), il fut vaincu devant Arles qu'il tenait assiégé, et, ayant été fait prisonnier, il fut tourmenté de divers supplices et enfin décapité.

Ce fut au milieu de ces troubles, de ces irruptions de barbares, de cette anarchie militaire que l'empereur Gallien périt assassiné, en l'an 258, après un règne de quinze ans.

---

martyre sous Chrocus, et l'historien Grégoire de Tours, qui met l'irruption de Chrocus sous l'empire de Gallien. Quelques auteurs diffèrent le martyre de saint Didier jusqu'à l'irruption des Vandales, en 407, parce que Chrocus est marqué roi des Vandales; mais on donnait ce nom à plusieurs peuples barbares de la Germanie. (Voy. Longueval.)

(1) A Clermont, il rasa jusqu'aux fondements le superbe temple qui, en langue gauloise, s'appelait *Vasso*, et qui était dédié à Mars ou à Mercure.

(2) Auprès de cette ville (Clermont), dit Grégoire de Tours, reposent les martyrs Liminius et Antonien. Cassius et Victoria, liés par une amitié fraternelle dans l'amour du Christ, répandirent leur sang ensemble.

(3) Saint Privat avait pour toute demeure une grotte située au haut d'une montagne près de Mende (Lozère); il y vivait dans la solitude et le repos autant que ses fonctions pouvaient lui permettre d'y demeurer. Les barbares l'y ayant trouvé voulurent l'obliger d'engager les assiégés à se rendre, et à sacrifier lui-même aux idoles. Sur le refus du saint évêque, ils l'accablèrent de si cruelles tortures, qu'il en mourut peu de jours après.

(4) C'est aussi pendant l'invasion de Chrocus que l'on place le martyre de saint Ausone à Angoulême, et celui de saint Antidius à Besançon.

XXIV.

INTRODUCTION DU CHRISTIANISME CHEZ LES BARBARES. — CLAUDE II. — AURÉLIEN. — PERSÉCUTION. — MARTYRS DANS LES GAULES. — ASSASSINAT D'AURÉLIEN. — TACITE. — FLORIEN. — PROBUS. — HÉRÉSIE DE MANÈS OU MANICHÉE. — CARUS. — NUMÉRIEN. — CARINUS. — DIOCLÉTIEN ET MAXIMIEN. — MARTYRE DE LA LÉGION THÉBÉENNE. — MARTYRS DANS LES GAULES. — CONSTANCE CHLORE ET GALÈRE NOMMÉS CÉSARS. — CESSATION DE LA PERSÉCUTION DANS LES GAULES. — FAUTE ET PÉNITENCE D'URBIQUE, ÉVÊQUE D'AUVERGNE. — SUCCESSEURS DE DIVERS ÉVÊQUES (1). — GUERRE AVEC LES PERSES. — ÉDITS CONTRE LES CHRÉTIENS. — PERSÉCUTION GÉNÉRALE. — BELLE CONDUITE DE CONSTANCE CHLORE DANS LES GAULES. — TRIOMPHE DE DIOCLÉTIEN. — SON ABDICATION, AINSI QUE CELLE DE MAXIMIEN. — SÉVÈRE ET MAXIMIN DÉCLARÉS CÉSARS.

Pendant ces guerres continuelles que les Romains soutenaient contre les peuples du Nord qui harcelaient incessamment l'empire, la foi faisait de nouvelles conquêtes et pénétrait jusque chez ces barbares par l'entremise et la vertu des prisonniers chrétiens (1).

Claude II venait d'être reconnu empereur, et son élection avait été vivement accueillie par le sénat, à cause de son mérite éprouvé depuis longtemps à la guerre et dans le gouvernement des provinces. Le premier soin de ce prince fut de rappeler un sentiment d'ordre et d'obéissance parmi ses soldats, et, comme on avait mis en délibération dans le conseil de quel côté il fallait tourner les armes, ou contre Tétricus, l'un des usurpateurs, ou contre les barbares, il fit cette réponse généreuse : *que les usur-*

---

(1) Page 117, à la note.

(2) Ce fut par cette voie qu'il se forma des églises dans la Germanie, chez les Scythes et les Goths. (Voy. SOZOMÈNE, liv. II, chap. VI; PLUQUET, t. I, p. 150; DUCREUX, t. I, p. 176.)

pateurs n'étaient que ses ennemis personnels, et qu'il ne songerait jamais à venger des injures particulières qu'après avoir sauvé l'empire.

Après deux mois d'un règne glorieux, pendant lequel il écrasa l'armée des Goths, Claude mourut à Sirmium, en Pannonie (1). Quintilius, un de ses frères (2), prit alors la pourpre à Aquilée où il commandait une armée nombreuse; mais ayant appris que les légions du Danube avaient conféré la puissance impériale à Aurélien, il se donna la mort (3).

Le gouvernement du nouvel empereur fut marqué par des événements mémorables et par une suite non interrompue de succès. La guerre des Goths fut terminée; les Allemands, qui s'étaient avancés dans l'Italie et dont l'approche avait jeté l'épouvante jusque dans Rome, furent exterminés dans une dernière bataille près de Pavie; Tétricus, maître de la Gaule, de la Bretagne et de l'Espagne, mais l'esclave d'une armée licencieuse dont il redoutait les caprices passa avec ses amis du côté d'Aurélien (4), et enfin Zénobie, reine de Palmyre et de l'Orient, fut vaincue par les armes de cet empereur et servit d'ornement à son triomphe.

Les ennemis étrangers et les ennemis domestiques de l'empire se trouvant ainsi abattus, Aurélien qui était très-

---

(1) C'est sous le règne de Claude que mourut, le 26 décembre 269, le pape saint Denis, après avoir tenu le siége pendant plus de dix ans. Ce pontife, dont Eusèbe signale la grande érudition, eut pour successeur saint Félix Ier.

(2) Priscus, frère aîné de Claude, fut l'arrière grand-père de Constantin.

(3) Zosime, liv. I, p. 42; Pollion (*Hist. Aug.*, p. 207) dit qu'il périt victime de la licence de ses soldats. Suivant Dexippus, il mourut de maladie.

(4) Tétricus avait fait connaître sa triste situation à Aurélien, le priant de venir au secours d'un rival infortuné. Les soldats, consternés d'abord par sa défection, se défendirent avec un courage désespéré et furent enfin taillés en pièces près de Châlons-sur-Marne.

attaché aux superstitions païennes, tourna son humeur sanguinaire contre les chrétiens. Saint Prisque (1) souffrit le martyre à Toussy-sur-Yonne avec plusieurs fidèles; saint Nicaise (2), à Rouen; saint Agoard, saint Aglibert et un grand nombre d'autres, à Creteil; saint Yon, à Chartres; saint Paxent, à Paris, ainsi que saint Lucain; saint Savinien, à Troyes en Champagne, avec saint Venerand, saint Juste, saint Claude, saint Jucondin, sainte Julie et cinq autres; saint Reverien, à Autun, avec saint Paul, prêtre, et dix compagnons; sainte Colombe, à Sens (3); à Preneste, en Italie, saint Agapit, enfant de quinze ans, dont la constance dans les tourments convertit le greffier Anastase; à Rome (4), le pape saint Félix (5), avec plusieurs autres.

La vengeance implacable d'Aurélien avait fait couler des flots de sang; les prisons regorgeaient de victimes, et le sénat, qui déplorait la mort ou l'absence de ses membres les plus illustres, ne se trouvait pas moins offensé de l'orgueil que de la tyrannie de cet ancien soldat, qui, prétendant ne tenir sa puissance que de l'épée, gouvernait par droit de conquête une monarchie qu'il avait sauvée et subjuguée (6). Son règne, comme celui de la plupart de ses prédécesseurs, finit par une sanglante catastrophe. Quelques-uns des principaux officiers, trompés par la fourberie d'un secrétaire (7) et peut-être aussi guidés par

---

(1) Vulgairement appelé saint Prix ou saint Bry.

(2) Il fut enterré par sainte Piancie et par saint Clair, qui, de prêtre des idoles, devint martyr.

(3) Il ne nous reste aucuns actes certains de cette persécution; mais les martyrologes y en rapportent un grand nombre, particulièrement dans les Gaules. (Fleury, *Hist. eccl.*)

(4) Il est compté au nombre des martyrs.

(5) Le 22 décembre 274; il eut pour successeur saint Eutychien.

(6) Gibbon, chap. xi.

(7) Aurélien avait menacé de punir ce secrétaire, accusé d'exaction; et

leur haine ou leur ambition, égorgèrent l'empereur dans son camp entre Bysance et Héraclée.

L'empire se trouva dès-lors sans maître ; car les troupes, ne voulant pour chef aucun de ceux qui avaient pris part à ce forfait, prièrent le sénat de désigner le successeur qu'il jugerait le plus digne de la pourpre ; mais le sénat, surpris autant que reconnaissant de cet acte de déférence si inusitée de la part de l'armée, renvoya l'élection au suffrage de l'ordre militaire, qui, à son tour, la renvoya au sénat. La proposition fut ainsi offerte et rejetée jusqu'à trois fois. Enfin, le 25 septembre (1), huit mois environ après la mort d'Aurélien, le consul ayant convoqué les sénateurs, leur exposa la situation incertaine et dangereuse de l'empire (2). « Ne savons-nous pas, » leur dit-il, « que les « Germains ont passé le Rhin, qu'ils se sont emparés des « villes les plus opulentes et les plus fortes de la Gaule ? « L'ambition du roi de Perse tient tout l'Orient dans des « alarmes perpétuelles. L'Égypte, l'Afrique et l'Illyrie sont « exposées aux armes des ennemis étrangers et domes- « tiques. Les Syriens sont à peine soumis ; ce peuple in- « constant préférerait même le sceptre d'une femme à la « sainteté des lois romaines. » Le consul s'adressant alors à Tacite, le premier des sénateurs (3), lui demanda son avis ; mais au moment où celui-ci se leva pour parler, toute l'assemblée le salua du titre d'auguste et d'empereur. En vain le généreux vieillard voulut-il refuser cet honneur ; pressé par tous ses collègues, il finit par ac-

---

comme l'empereur menaçait rarement en vain, le secrétaire, habile à contrefaire l'écriture de son maître, montra aux principaux officiers une liste de personnes destinées à la mort, parmi lesquelles figuraient les noms de ces mêmes officiers ; ceux-ci, pour prévenir l'arrêt fatal, massacrèrent leur chef.

(1) An 275.

(2) Gibbon, chap. xii.

(3) Vopiscus. (*Hist. Aug.*, p. 227.)

cepter le trône dont il était digne, et qu'il n'occupa qu'un peu moins de sept mois (1), étant mort à Tyane en Cappadoce, après avoir terminé les affaires avec les Alains.

Florien son frère, qui s'était aussitôt emparé de la couronne de sa propre autorité, fut, deux mois après, tué à Tarse par ses soldats (2).

Probus arriva à l'empire avec une grande réputation et avec des vertus égales à sa réputation. Grand par son administration autant que par ses armes, il reprit sur les barbares de la Germanie soixante-dix villes de la Gaule, passa le Rhin, porta ses aigles sur les rives de l'Elbe, rétablit l'ordre dans tout le monde romain (3), et périt en

---

(1) On ne sait s'il fut tué par ses soldats, ou si leur insolence seule fut cause de sa mort. Eutrope et Aurélius Victor disent seulement qu'il mourut; Victor-le-Jeune ajoute que ce fut d'une fièvre. Selon Zosime et Zonare, il fut tué par les soldats. Vopiscus rapporte ces différentes opinions et semble hésiter. (Voy. Gibbon, chap. xii.)

Tacite descendait du célèbre historien de ce nom. A son avénement, il avait consacré au service public son patrimoine, qui était considérable, ce qui prouve assez qu'il comptait transmettre l'empire à ses descendants; mais le temps n'était plus où le trône était l'héritage d'une famille.

(2) D'après une autre version, il se serait lui-même ouvert les veines en apprenant que l'armée d'Orient avait fait choix de Probus.

(3) Pour arrêter les incursions des Germains, ce prince fit élever une muraille très-forte et d'une grande hauteur. Elle commençait dans le voisinage de Neustadt et de Ratisbonne, se prolongeait à travers des collines et des vallées jusqu'à Wimpfen, et finissait aux bords du Rhin, après une étendue de deux cents milles environ, unissant ainsi ce fleuve au Danube, et remplissant le vide par lequel les Allemands pouvaient le plus facilement déboucher sur le centre de l'empire.

Probus, ainsi que je l'ai déjà dit (chap. ix, aux notes), révoqua la défense faite par Domitien, et permit aux Gaulois et aux habitants de la Pannonie de planter des vignes. *Galliam, Pannonias et Mœsorum colles vinetis replevit*, dit Sex. Aur. Victor.

C'est sous son règne qu'un parti de Francs, qu'il avait établis sur la côte maritime du Pont, afin de les opposer aux incursions des Alains, s'empara des vaisseaux qui mouillaient dans un des ports du Pont-Euxin, ravagea les rivages de la Grèce, de l'Asie et de l'Afrique, prit Syracuse, s'avança jusqu'aux colonnes d'Hercule, entra dans l'Océan et descendit enfin sur les terres des Bataves : *et immenso itinere pervecti Oceanum quà terras irrupit intraverant : atque ita eventu temeritatis ostenderant nihil esse clausum*

Pannonie, près de Sirmium, sa ville natale, par les mains de ses soldats révoltés (1).

---

piraticæ desesperationi quò navigiis pateret accessus. (*Ex. panegyrico Eumenii in Constantium.* Voy. aussi ZOSIME.)

(1) An 282. Ce fut la seconde année de son règne que parut l'hérésiarque Manès. Il s'appelait originairement Cubricus. Il était né en Perse en 240. Acheté à l'âge de sept ans par une femme fort riche de Ctésiphonte, qui lui laissa tous ses biens, il trouva au nombre des effets de sa bienfaitrice les livres d'un Scythien, et les ayant lus, il vit que le spectacle des biens et des maux dont la terre est le théâtre avait porté le Scythien à supposer que le monde était l'ouvrage de deux principes opposés, dont l'un essentiellement bon et l'autre essentiellement mauvais, mais tous deux éternels et indépendants. Manès adopta ces principes, traduisit ces livres, y fit quelques changements, et les donna comme son ouvrage. Puis, ayant lu l'Écriture sainte et l'Évangile, il chercha à allier ses principes avec le christianisme. Il s'annonça comme un nouvel apôtre envoyé pour réformer la religion et pour purger la terre de ses erreurs. Réfuté par Archelaüs, évêque de Cascar, dans une conférence publique qu'il eut avec cet évêque, et désespérant de faire des prosélytes dans cette province, il repassa en Perse, où il fut tué par des soldats de Sapor. Ses disciples, dont les principaux étaient Thomas, Buddas et Hermas, réussirent pourtant à convertir quelques personnes à ses dogmes; et six siècles après Manès, ses sectateurs, appelés manichéens, s'étaient à ce point multipliés, qu'ils fondèrent un état qui fit trembler l'empire de Constantinople. La doctrine de Manès fut réformée par Sylvain, qui fut tué par ordre de l'empereur Constantin. Les manichéens avaient une aversion pour les images et pour la croix. Ils reprochaient aux catholiques de donner dans les erreurs du paganisme et d'honorer les saints comme des divinités, ce qui était contraire à l'Écriture. Ils admettaient deux âmes : l'une qui venait du bon principe, l'autre du mauvais. Les âmes des fidèles, c'est-à-dire des manichéens, étaient purgées par les éléments et portées dans la lune, d'où elles passaient dans le soleil, qui les reportait à Dieu. Les âmes de ceux qui n'étaient pas manichéens étaient envoyées en enfer, tourmentées par les démons, puis étaient renvoyées dans des corps d'autres hommes, de bêtes ou de plantes, etc. Cette secte fit beaucoup de progrès en France, surtout dans le Languedoc et en Provence; on assembla plusieurs conciles contre les manichéens; on brûla beaucoup de ses sectaires, mais sans éteindre la secte. Le manichéisme, perpétué à travers tous ces obstacles, dégénéra insensiblement et produisit dans le XIIe et dans le XIIIe siècles cette multitude de sectes qui faisaient profession de réformer la religion de l'Église; tels furent les Albigeois, les pétrobrusiens, les henriciens, les disciples de Tanchelin, les popelicains. (Voy. PLUQUET, *Dict. des Hérésies*, au mot *Manichéens.*)

Saint Augustin, qui avait été engagé dans cette secte, et qui en connaissait les erreurs, les a victorieusement combattues dans ses écrits.

Carus (1), préfet du prétoire, ayant été élu empereur, nomma augustes ses deux fils, Carinus et Numérien; envoya le premier dans les Gaules contre les Germains, marcha lui-même avec le second contre les Perses et porta ses armes victorieuses jusqu'au-delà du Tigre; la mort (2) l'ayant arrêté au milieu de ses succès, Numérien se trouva à la tête des troupes et fut peu de temps après assassiné dans sa litière par son beau-père, Arius Aper, qui aspirait au suprême pouvoir, et qui paya presque aussitôt de la vie ce crime abominable. Dioclétien (3) fut alors proclamé par les soldats, et marcha contre Carinus, son rival, haï de tous par son arrogance et sa cruauté. Les deux armées se rencontrèrent au printemps près d'une petite ville de Mœsie, près du Danube. Carinus gagna la bataille; mais, pendant qu'il poursuivait sa victoire, il fut tué par un des siens, et Dioclétien, qui avait un moment désespéré de la vie, se trouva par là seul possesseur de l'empire (4).

Le premier acte considérable de Dioclétien fut d'accorder le titre de césar et, peu de temps après, celui d'auguste à Maximien (5), son ancien compagnon d'armes, homme d'un grand courage, mais dur, grossier, cruel, né paysan, ne connaissant d'autre science que celle de la guerre.

Une révolte (6) ayant éclaté dans la Gaule où, comme partout ailleurs, l'Eglise avait joui de quelques années de

---

(1) Natif de Narbonne.

(2) Carus fut trouvé mort dans sa tente à la suite d'un violent orage, ce qui a fait penser qu'il avait été frappé de la foudre.

(3) Son nom était Dioclès; il prit ensuite celui de Dioclétien et le surnom de *Jovius*. Sa mère était originaire de la Dalmatie, et son père, qui avait été esclave, exerça le métier de scribe après avoir obtenu sa liberté.

(4) An 284. Le pape saint Eutychien était mort quelque temps auparavant, le 8 décembre 283.

(5) Ce prince prit par vanité le surnom d'*Hercule*, comme Dioclétien celui de *Jovius*.

(6) Ce soulèvement général des paysans gaulois, qui, sous le nom de

trève, et Maximien s'y étant rendu pour faire rentrer cette province dans l'ordre, jugea prudent de renforcer son armée. A cet effet, il rappela d'Orient la légion *thébéenne* (1) qui était sous les ordres de Maurice, et dont les principaux officiers, après ce général, étaient Exupère et Candide. La jonction avec le principal corps d'armée eut lieu avant le passage des Alpes, et l'on s'arrêta pendant quelque temps à *Octodure,* aujourd'hui Martigny en Valais (2). Maximien, grand ennemi des chrétiens, ayant voulu obliger cette légion à persécuter les fidèles et à prendre part aux sacrifices qu'il faisait en l'honneur des faux dieux, la légion tout entière répondit qu'elle était venue pour combattre les ennemis de l'Etat, et non pour tremper les mains dans le sang de ses frères, ou pour les souiller dans un culte impie. L'empereur, irrité, fit procéder à la décimation (3). Pendant qu'on se livrait à cette sanglante exécution, tous ceux que le sort avait épargnés s'écrièrent qu'ils haïssaient les dieux des païens. Maximien ordonna aussitôt une seconde décimation; ce qui fut exécuté. Alors on pressa ceux qui restaient de se rendre aux désirs de l'empereur; mais, au lieu de céder à ces instances, ils lui adressèrent la protestation suivante :

Bagaudes, avaient pris les armes de tous côtés, avait été excité par les vexations auxquelles ils étaient en butte, tant de la part des Romains et des officiers du fisc que des nobles gaulois. Les retranchements qu'ils avaient élevés dans l'endroit qu'on appelle Saint-Maur-des-Fossés, à deux lieues de Paris, sur les bords de la Marne, portaient encore au VIII[e] siècle le nom de CASTRUM BAGAUDAURUM.

(1) Ainsi appelée parce qu'elle venait de la Thébaïde (Haute-Égypte).

(2) Cette ville de la Suisse était également appelée *Forum Claudii* ou *Vicus veragrorum.*

(3) Lorsqu'un général romain conduisait ses troupes au combat, il ne leur laissait d'autre alternative que celle de vaincre ou de mourir. Lorsque, trahissant la confiance qu'on avait mise en leur valeur, une grande partie d'entre eux avait fui devant l'ennemi, le général pouvait ordonner la *décimation*, c'est-à-dire faire trancher la tête à un sur dix,

« Nous sommes vos soldats, seigneur, mais nous « sommes aussi les serviteurs de Dieu ; nous vous devons « le service de la guerre, mais nous devons à Dieu l'inno- « cence des mœurs ; nous recevons de vous la paix ; il nous « a donné et nous conserve la vie ; nous ne pouvons vous « obéir en renonçant à Dieu, notre créateur, notre maître « et le vôtre. Nous sommes disposés à exécuter vos ordres « en tout ce qui n'offense pas Dieu ; mais s'il faut choisir « entre désobéir à Dieu ou à un homme, nous préférons obéir « à Dieu ; menez-nous à l'ennemi, nos mains sont prêtes à « combattre les rebelles et les impies ; mais elles ne savent « point répandre le sang des citoyens et des innocents. « Nous avons fait serment à Dieu avant de vous le faire : « eh ! comment pourriez-vous compter sur notre fidélité, « si nous manquions à celle que nous avons jurée à Dieu ? « Si vous cherchez à faire mourir des chrétiens, nous voici ; « nous confessons Dieu créateur de toutes choses et Jésus- « Christ son fils ; nous sommes disposés à nous laisser « égorger comme nos compagnons dont nous envions le « sort. Ne craignez pas de révolte ; les chrétiens savent « mourir et non se révolter ; nous avons des armes, mais « nous ne nous en servirons pas ; nous aimons beaucoup « mieux mourir innocents que de vivre coupables. »

Maximien, au lieu d'admirer une si noble constance, fit cerner la légion, qui fut passée au fil de l'épée. On n'entendit ni murmures, ni plaintes, ni gémissements ; ces braves chrétiens, en voyant s'avancer vers eux ceux qui venaient les égorger, posèrent leurs armes et attendirent de pied ferme la mort. Ainsi finit (1) le 22 septembre de l'an 286 cette

---

On procédait par la voie du sort, et chaque dixième subissait la peine de sa lâcheté. (Voy. dans mon *Dictionnaire de Droit* le mot *Décimation*.)

(1) Quelques écrivains protestants ont nié le martyre de cette légion ; mais ils ont été victorieusement réfutés par D. Jos. Delille, dans son ouvrage ayant pour titre : *Défense de la vérité du martyre de la légion thé-*

légion héroïque qui comptait plus de six mille hommes, et dont les ossements furent découverts plusieurs années après au lieu d'Agaune, où Sigismond, roi de Bourgogne, fit bâtir une abbaye devenue célèbre (1).

Un soldat vétéran, nommé Victor, qui ne faisait point partie de cette légion, passant auprès de ceux qui venaient de faire cette boucherie, fut par eux invité à prendre part à leur festin; mais il se leva aussitôt avec indignation quand il eut appris l'acte barbare qu'ils venaient de commettre; et ayant proclamé qu'il se faisait gloire d'être chrétien, il fut aussitôt égorgé (2).

Un détachement de la légion qui s'était avancé vers Cologne, ayant été atteint par le préfet Rictius-Varus (3), subit le même sort avec saint Thyrse qui en était le commandant.

Peu de temps après, le sang d'autres martyrs coula dans la Gaule ; à Nantes, les deux frères saint Donatien et saint Rogatien, illustres par leur naissance et plus illustres par leur mort, périrent par le glaive après avoir été longtemps tourmentés ; à Amiens, l'évêque saint Firmin, Victoric, Fuscien et Gentien ; dans le Vermandois, saint Quentin,

---

béenne, Nancy, 1737. Voy. aussi l'*Éclaircissement sur le martyre de cette légion et sur l'époque de la persécution des Gaules sous Dioclétien et Maximien*, par de Rivaz ; Paris, 1779. Saint Eucher, évêque de Lyon, composa l'histoire du martyre de cette légion, que Grégoire de Tours, Fortunat et saint Avit appellent *felix legio*, *felix exercitus*, et l'envoya à Salvius, évêque d'Octodure, dont le siége fut, dans le VIe siècle, transféré à Sion. Saint Eucher assista au premier concile d'Orange, en 441.

(1) Sigismond fit rebâtir et augmenter, en 515, ce monastère d'Agaune (aujourd'hui Saint-Maurice-en-Valais). C'est ce même prince auquel Clodomir, roi d'Orléans, fit trancher la tête vers l'an 524.

(2) Saint Eucher dit aussi que l'on croyait que deux autres soldats de la même légion, Ursus et un autre Victor, avaient été martyrisés huit jours après à Soleure. On les honore le 30 septembre.

(3) Les martyrologes et les légendaires n'en ont fait qu'un nom en l'appelant *Rictiovare*.

citoyen romain et fils d'un sénateur; à Soissons, les frères saint Crespin et saint Crespinien; à Fisme, près de Reims, la vierge sainte Macre (1); dans les environs de cette ville, saint Ruffin et saint Valère; à Beauvais, saint Lucien avec saint Maxien et saint Julien; à Autun, saint Procule; et près de cette ville, sainte Reine; à Chartres, saint Chéron; à Louvres, près Paris, saint Just ou Justin; en Aquitaine, saint Caprais d'Agen (2), excité par l'exemple de la vierge sainte Foy; près d'Agde, Tibérie, Modeste et Florentia; à Vienne, Ferréole, tribun militaire (3); à Brioude, Julien, un des soldats de Ferréole; à Arles, Genès (4); à Marseille, saints Victor, Alexandre, Longin et Félicien; à Nismes, saint Baudèle; à Lyon, saint Minerve et saint Eléazar, avec huit de ses enfants.

Mais cette persécution excitée par Maximien dans les Gaules n'était que le prélude de celle qui, quelques années plus tard, devait exercer ses ravages dans presque toute l'étendue de l'empire (5).

Cependant, les barbares renouvelant de toutes parts leurs agressions contre les provinces, l'empereur Dioclétien crut devoir, pour faire face à tant d'ennemis à la fois, partager encore le pouvoir en créant (6) deux nouveaux césars. Son choix tomba sur Constance Chlore et Galère (7); et, pour resserrer les liens de la politique par ceux de l'union

---

(1) Cette vierge fut étendue sur des charbons ardents; on lui avait auparavant coupé les seins.

(2) On honore aussi un saint Vincent qui versa son sang pour la foi près d'Agen.

(3) *Illustre sub hac Maximiani persecutione martyrium est Ferreoli et Juliani.* (Bosquet, *Eccl. gall. historiarum*, lib. IV, cap. 16.)

(4) L'Auvergne a donné à l'Église un autre martyr du même nom.

(5) *Quæ... universum latè orbem profligavit.* (Bosquet, *Ecclesiæ Gallicæ historiarum*, lib. IV, cap. 1.)

(6) An 292.

(7) Surnommé *Armentarius*, à cause de son ancien état de pâtre.

domestique (1), les deux empereurs adoptèrent (2) les nouveaux césars et leur donnèrent leurs filles en mariage, après les avoir forcés de répudier leurs femmes.

Constance (3) fut chargé du gouvernement et de la défense des provinces en deçà des Alpes, c'est-à-dire de la Gaule et de la Bretagne. L'Italie, l'Afrique et l'Espagne formèrent le département de Maximien; la défense des rives du Danube et de l'Illyrie jusqu'au Pont-Euxin fut confiée à Galère; Dioclétien eut pour lui l'Egypte et l'Asie. Ce dernier, ayant ouvert la campagne par le siége d'Alexandrie, pris et ruiné cette ville avec plusieurs autres, et assuré le repos de l'Egypte, résolut la guerre contre Narsès, roi des Perses,

---

(1) Gibbon, chap. XIII.

(2) Le premier jour de mars de l'an 293.

(3) Ce prince, qui était d'un caractère doux et humain, fit cesser la persécution dans les Gaules, qu'il défendit avec avantage contre les Allemands. Urbique était alors évêque d'Auvergne; il était marié; mais, suivant la discipline reçue dès-lors, et dont on voit ici l'antiquité, il gardait la continence depuis son épiscopat : sa femme, qui ne demeurait pas avec lui, étant venue une nuit frapper à sa porte, il eut la faiblesse de céder à ses instances; mais il reconnut bientôt sa faute, et alla faire pénitence dans une solitude d'où il sortit quelque temps après pour revenir à son église, où il mourut saintement. Il fut enterré à Chantoin avec sa femme et sa fille, fruit de son péché. Il eut pour successeur saint Legon ou Léogonce.

Saint Aurélien succéda à saint Martial de Limoges; Mallon à saint Denis de Paris; saint Sinice à saint Sixte de Reims, et établit saint Divitien premier évêque de Soissons. Après la mort de saint Gatien, arrivée l'an 300, l'église de Tours, qui n'était composée que d'un petit nombre de fidèles, demeura sans pasteur pendant trente-sept ans. Celle du Mans était plus florissante. Après la mort de saint Julien, qui l'avait fondée, saint Turibe, son disciple, la gouverna. Saint Hilaire succéda dans le siége de Toulouse à saint Honorat, successeur de saint Saturnin, et Avitien à saint Mellon de Rouen. Le siége épiscopal du Vermandois peut avoir été établi vers le même temps dans la ville depuis nommée Saint-Quentin; car ce ne fut que dans le VIe siècle que saint Médard, après la ruine de l'ancienne Auguste du Vermandois, transféra le siége à Noyon. Par les soins de ces saints évêques et de plusieurs autres zélés missionnaires, et surtout par la protection de Constance Chlore, la foi prêchée avec liberté dans les Gaules y fructifia de toutes parts. (Voy. Longueval.)

qui avait dépouillé Tiridate du royaume d'Arménie (1). A cet effet, il alla se fixer à Antioche, et appela Galère auquel il donna le commandement des légions, et qui, d'abord vigoureusement battu dans les plaines de la Mésopotamie, finit par obtenir des avantages dont le résultat fut un traité de paix qui, dans l'état où Rome était descendue, put passer pour glorieux (2).

Au milieu de toutes ces guerres, soutenues sur tant de points divers, l'on songea peu aux chrétiens; Dioclétien se montrait même leur protecteur; Lucien, Dorothée, Gorgonius et André, qui étaient attachés à sa personne et gouvernaient sa maison, protégeaient par leur influence la foi qu'ils avaient embrassée. Depuis le martyre du pape saint Caius (3), le gouvernement, qui paraissait avoir déjà adopté des principes de douceur et de tolérance, avait laissé aux fidèles une assez grande liberté; les évêques étaient traités avec distinction et respect tant par le peuple que par les magistrats; partout s'élevaient de vastes édifices pour l'exercice du culte; et le nombre des convertis augmentait tous les jours.

---

(1) Tiridate avait été investi de ce royaume la troisième année du règne de Dioclétien. Cette contrée, depuis le règne de Néron, avait toujours été gouvernée sous la protection de l'empire par la branche cadette de la maison des Arsacides. (Voy. Dion Cassius, l. LXII et LXIII.)

(2) La Mésopotamie fut cédée aux Romains, ainsi que cinq provinces au-delà du Tigre, et Tiridate fut rétabli sur le trône.

(3) 22 avril 296. En l'an 298, il y eut parmi les soldats quelques persécutions excitées par Véturius, maître de la milice. C'est à cette époque que l'on place le martyre de quarante soldats, auxquels se joignit Florien, leur compagnon, et qui périrent à Lauriac, ville aujourd'hui ruinée, qui était sur la rivière d'Ens, près de son embouchure dans le Danube.

A Tingi (Tanger), en Mauritanie, le centurion Marcel, ayant jeté sa ceinture militaire et le cep de vigne, signe de son grade, devant les enseignes de la légion pendant que tout le monde faisait des sacrifices aux dieux, et s'étant déclaré soldat de Jésus-Christ, ajoutant qu'il renonçait au service, eut la tête tranchée. Cassien, ému de la constance de Marcel, dont il devait écrire la sentence en qualité de greffier, se convertit à la foi et fut martyrisé un mois après.

Cependant l'orage commence à gronder; il s'annonce par des avant-coureurs sinistres.

Galère qui, après la guerre de Perse, était allé passer l'hiver avec Dioclétien dans le palais de Nicomédie (1), et qui déjà avait cassé un grand nombre d'officiers à cause de leur religion, sous prétexte que leurs principes étaient contraires au bien public, finit par obtenir de l'empereur (2) la convocation d'un conseil, à l'effet de délibérer et de statuer sur le sort des chrétiens. Le résultat de ces secrètes délibérations, qui avaient jeté l'alarme parmi les fidèles, leur fut signifié le 23 février (3), jour de la fête des *Terminales*, le dernier de l'ancienne année romaine. Le préfet du prétoire, s'étant rendu de très-grand matin à l'église de Nicomédie, avec des généraux, des tribuns et des officiers du fisc, suivis d'un détachement de prétoriens, pénétra dans le saint lieu, brûla les Écritures, livra tout au pillage et fit ensuite raser l'édifice jusqu'aux fondements. Le lendemain fut publié l'édit général de persécution; cet édit portait que toutes les églises seraient détruites; que les propriétés qui en dépendaient seraient confisquées; que les Écritures seraient brûlées; que tous ceux qui professaient le christianisme seraient incapables de posséder aucune

---

(1) Aujourd'hui Ismid, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à vingt lieues de Constantinople.

(2) Il paraît que l'adresse et la persistance de Galère entraînèrent Dioclétien. Lactance dit que cet empereur ne pouvant résister ni à ses amis, ni à César, ni aux dieux, céda aux importunités de Galère et donna enfin son consentement, si longtemps refusé.

Dioclétien voulut soumettre l'affaire à un comité; car il avait, dit Fleury, cette malice de ne point consulter quand il voulait faire du bien, afin d'en avoir tout l'honneur, mais de consulter quand il voulait faire du mal, afin d'en rejeter le blâme sur d'autres. C'est ainsi qu'il avait toujours abandonné à la violence de Maximien tous les actes de rigueur et de vengeance. L'on bénissait la modération de Dioclétien, parce qu'on n'apercevait pas la main qui donnait l'impulsion au naturel féroce de son collègue.

(3) An 303.

dignité ou aucun emploi, et exposés aux tourments, quels que fussent leur ordre et leur rang ; que l'on aurait action contre eux, et qu'ils n'auraient aucune action contre personne, pas même pour réclamer ce qu'on leur aurait enlevé, ou pour se plaindre d'une injure ou d'un adultère; que les affranchis perdraient la liberté, les esclaves tout espoir de l'obtenir.

L'on espérait, par ce cruel raffinement de la plus abominable barbarie, lasser la constance de ce peuple de fidèles qu'on mettait ainsi hors la loi, en les livrant à toutes les passions, à toutes les brutalités de la multitude.

Cet édit, qu'on avait affiché sur la place de Nicomédie, ayant été arraché publiquement par un chrétien (1), qui mérita par là les honneurs du martyre, fut bientôt suivi d'un autre qui ordonnait d'arrêter en tous lieux les évêques, de les mettre aux fers et de les contraindre par toutes sortes de moyens à sacrifier aux dieux (2). En même temps, on écrivit à Maximien et à Constance pour leur faire connaître les mesures prises contre les chrétiens et pour les engager à les mettre à exécution dans leurs gouvernements respectifs.

Cependant, comme la persécution ne marchait pas assez vite au gré de Galère, celui-ci, pour exciter la fureur de Dioclétien, imagina de faire mettre secrètement le feu au palais de Nicomédie deux fois en quinze jours, et de charger les chrétiens de ce crime (3). L'empereur ne soup-

---

(1) Cette action est attribuée par le martyrologe romain à un martyr nommé Jean qui, après avoir été cruellement tourmenté, fut brûlé à petit feu. (Voy. Tillemont, *Mém. eccl.*, t. V, p. 600, aux notes.)

(2) Un troisième édit étendit cette rigueur au corps entier des chrétiens et défendit, sous des peines terribles, de dérober quelqu'un d'entre eux à la colère des empereurs.

(3) Galère partit le jour même du second incendie (qui, comme le premier, n'occasionna que peu de dégâts), et dit qu'il s'enfuyait pour n'être pas brûlé vif; on était encore au milieu de l'hiver.

çonnant rien de cet artifice, mais n'écoutant plus que sa colère et sa vengeance, fit aussitôt procéder en sa présence à de cruelles exécutions. Dorothée, Gorgonius et plusieurs autres fidèles qui remplissaient diverses fonctions auprès de l'empereur expirèrent dans les tourments. Anthime, évêque de la ville, eut la tête coupée; plusieurs furent égorgés; un grand nombre de tout âge, de tout sexe périt sur des bûchers ou dans les flots. Bientôt la persécution passa en Arménie et se répandit avec la plus extrême violence dans toutes les provinces et villes de l'Orient.

En Occident, Maximien s'était empressé de faire exécuter les édits (1) avec une ardeur conforme à sa haine et à ses sanguinaires inclinations. Mais Constance, qui gouvernait les Gaules et qui estimait beaucoup les chrétiens dont un grand nombre occupait d'importantes charges dans son palais, ne put se résoudre à faire couler leur sang; ayant assemblé ceux qui étaient parmi ses officiers, il leur déclara qu'ils devaient sacrifier aux dieux ou renoncer à son amitié et à leurs fonctions. Quelques-uns, suivant le génie des courtisans qui n'ont souvent d'autre dieu que leur fortune, ni d'autre religion que celle du prince, préférèrent l'intérêt temporel; mais les autres protestèrent qu'ils aimaient mieux sacrifier leurs biens, même leur vie, que de perdre la foi. Alors, Constance découvrant ses véritables sentiments, combla d'éloges la généreuse fermeté des uns, et blâma vivement la lâche et criminelle complaisance des autres (2) : « Comment, dit-il à ces derniers, « pourriez-vous garder à l'empereur une fidélité inviolable puisque vous vous montrez traîtres et perfides à « l'égard de Dieu. » Et il les chassa aussitôt de son palais comme indignes de le servir; tandis qu'il conserva

(1) En Afrique, en Italie et en Espagne.
(2) Eusèbe, *Vit. Const.*, lib. I, chap. xvi; — Fleury; — Longueval.

les autres au rang de ses meilleurs amis; et, comme n'étant que simple césar, il devait ne pas désobéir ouvertement aux ordres de l'empereur, il souffrit seulement qu'on détruisît les églises, afin de ne pas entièrement laisser les lois sans exécution (1).

Dioclétien, étant entré dans la vingtième année de son règne, se rendit à Rome pour y célébrer son triomphe (2) sur les Perses. Les Romains virent alors pour la dernière fois cette cérémonie auguste qui était, chez ce peuple guerrier, le plus haut prix de la valeur, et qui, sous la république, avait excité ces nobles, ces généreuses émulations qui avaient amené la conquête de l'univers.

L'empereur, ayant peu de temps après quitté l'Italie, retourna en Orient, résigna le pouvoir à Nicomédie, déclara *césars* Sévère et Maximin, et quitta aussitôt la ville pour aller passer tranquillement ses dernières années à Salone (3), sa patrie. Le même jour, qui était le 1er mai (4), Maximien, comme il en avait été convenu, abdiqua dans la ville de Milan, pendant que la persécution continuait à exercer ses ravages (5).

---

(1) En Espagne, la persécution fut exercée par le gouverneur Dacien, qui fit mourir un grand nombre de chrétiens à Saragosse, à Girone, à Barcelone, à Tolède, à Mérida.

(2) Il en partagea la gloire avec Maximien, son égal en pouvoir.

(3) Aujourd'hui Spalatro, dans la Dalmatie.

(4) An 305.

(5) Le pape saint Marcellin mourut le 24 octobre 304; il est honoré comme martyr le 26 avril.

XXV.

MORT DE CONSTANCE CHLORE. — ÉLECTION DE CONSTANTIN. — RÉVOLTE DE ROME. — MAXENCE NOMMÉ EMPEREUR. — DÉFAITE DE SÉVÈRE. — SA MORT. — ÉCHEC DE GALÈRE. — LICINIUS REVÊTU DE LA DIGNITÉ D'AUGUSTE. — MAXIMIN OBTIENT LA MÊME DIGNITÉ. — SIX EMPEREURS A LA FOIS. — TRAHISON DE MAXIMIEN, BEAU-PÈRE DE CONSTANTIN. — SA MORT. — CONTINUATION DE LA PERSÉCUTION CONTRE LES CHRÉTIENS EN ORIENT. — HORRIBLE MALADIE DE GALÈRE. — RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE PERSÉCUTION. — LA GAULE FLORISSANTE. — GUERRE ENTRE CONSTANTIN ET MAXENCE. — MIRACLE DE LA CROIX. — CONVERSION DE CONSTANTIN. — DÉFAITE DE MAXENCE. — SA MORT. — MARIAGE DE LICINIUS AVEC UNE SOEUR DE CONSTANTIN. — ÉDIT EN FAVEUR DES CHRÉTIENS. — GUERRE ENTRE MAXIMIN ET LICINIUS. — DÉFAITE ET MORT DE MAXIMIN. — GUERRE ENTRE CONSTANTIN ET LICINIUS. — DÉFAITE ET MORT DE CE DERNIER. — CONSTANTIN SEUL EMPEREUR. — FONDATION DE CONSTANTINOPLE.

L'ambition de Galère était satisfaite; il était parvenu à la pourpre et avait fait déclarer *césars* deux hommes de son choix, sans avoir consulté ni l'intérêt, ni l'inclination de Constance, son collègue, qui se trouvait, lui aussi, élevé au rang d'*auguste* par l'abdication de Maximien. Or, Constance avait un fils qui était resté au service de Dioclétien en Orient, et qui s'y était acquis une brillante réputation. Ce jeune prince, qui, sous le nom de Constantin-le-Grand, devait, quelques années plus tard, honorer l'empire, protéger l'Église et en suivre les lois, était remarquable par ses grâces extérieures, par la majesté de sa taille, par son courage et par l'affabilité de ses manières; cher aux soldats, et par cela même odieux à Galère dont il avait tout à craindre, il obtint enfin la permission d'aller rejoindre son père qui, connaissant ses dangers, sollicitait

vivement ce départ (1). Ayant donc quitté Nicomédie pendant la nuit, il traversa rapidement la vaste étendue des provinces qui le séparait de la Gaule, et arriva à Boulogne au moment où Constance se préparait à passer en Bretagne pour une expédition contre les Calédoniens (2). Cette guerre ayant été heureusement terminée, l'empereur tomba malade à York et y mourut le 24 juillet de l'an 306, après un règne de treize ans comme *césar,* et de quinze mois en qualité d'*auguste*. Sa mort fut immédiatement suivie de l'élévation de Constantin, qui, étant proclamé par les troupes, revint dans la Gaule et alla se fixer à Trèves, d'où il se porta contre plusieurs peuples de la Germanie qu'il battit en diverses rencontres.

Il y eut alors une grande confusion dans l'empire : Rome, mécontente de la préférence donnée par les empereurs aux villes de Milan et de Nicomédie, et de l'abandon dans lequel on l'avait laissée pendant plusieurs années, leva l'étendard de la révolte et donna la pourpre à Maxence (3), qui, d'accord avec le sénat, la confia à son père Maximien. Sévère, l'un des deux césars, ayant appris ces nouvelles, marcha aussitôt sur Rome; mais, obligé de battre en retraite et de se réfugier à Ravenne, il se rendit quelque temps après à Maximien, qui l'emmena captif et ne lui

---

(1) Constantin avait environ dix-huit ans lorsque son père fut nommé *césar*, et divorça avec Hélène pour épouser Théodora, qui était fille de la femme de Maximien. Cette circonstance, qui avait réduit le fils d'Hélène à un état de disgrâce et d'humiliation, l'obligea à rester avec Dioclétien, au lieu de suivre son père en Occident. Constance eut de son mariage avec Théodora trois fils et trois filles; ils étaient tous en bas âge à l'époque de sa mort. Constantin eut constamment pour eux une tendresse fraternelle; l'un d'eux, appelé Constantius, fut le père de Gallus et de Julien, dit l'Apostat.

(2) Écossais.

(3) Maxence était gendre de Galère.

accorda d'autre liberté que celle de choisir son genre de mort (1).

Maximien ayant ensuite passé les Alpes, malgré son âge avancé, sollicita une entrevue avec Constantin, et lui offrit sa fille Fausta comme gage de la nouvelle alliance. Le mariage fut célébré avec une magnificence extraordinaire dans la ville d'Arles, et l'ancien collègue de Dioclétien, reprenant les droits d'un empereur d'Occident, conféra le titre d'auguste à son gendre et à son allié (2).

Cependant Galère, à la tête d'une armée formidable, entre en Italie pour venger la mort de Sévère et châtier les Romains; mais, ayant échoué dans son expédition, il confère la dignité d'*auguste* à son ami Licinius, avec le gouvernement des provinces de l'Illyrie. Maximin, dédaignant alors le titre de césar, exige hautement de Galère celui d'auguste, et finit par l'obtenir, de sorte qu'il y eut alors six empereurs à la fois. Maxence, qui se regardait comme le souverain de l'Italie, légitimement élu par le sénat et par le peuple, ne pouvait supporter les prétentions arrogantes de son père; d'un autre côté, Maximien déclarait que son nom et ses talents avaient seuls établi sur le trône un prince téméraire et sans expérience. Une cause si importante fut plaidée devant les gardes prétoriennes. Ces troupes, qui redoutaient la sévérité du vieil empereur, embrassèrent le parti de Maxence. On respecta toutefois la vie et la liberté de Maximien qui se retira en Illyrie, affectant de déplorer son ancienne conduite, et méditant en secret de nouveaux complots. Mais Galère, qui connaissait son caractère turbulent, le força bientôt à quitter ses domaines, et le dernier asile du malheureux

---

(1) Sévère se fit ouvrir les veines, à l'exemple des anciens.

(2) Gibbon, chap. xiv.

fugitif fut la cour de Constantin (1). C'est là qu'il eût pu vivre tranquille, si la soif ardente qu'il avait du pouvoir ne l'eût porté à conspirer contre son propre gendre, qui, après lui avoir pardonné sa trahison une première fois, le fit enfin mourir à la suite d'un nouvel attentat.

Nonobstant toutes ces discordes et toutes ces révolutions, la persécution contre les chrétiens n'en avait pas moins continué en Orient, et notamment à Tarse en Cilicie, en Cappadoce, dans le Pont, dans la Thébaïde, ainsi qu'à Césarée, en Palestine, où il y eut un grand nombre de martyrs (2).

Galère, étant entré dans la dix-huitième année (3) de son règne, fut atteint d'une maladie terrible, contre laquelle tous les efforts des médecins demeuraient impuissans. Toutes les parties inférieures de son corps tombaient en pourriture, et exhalaient une odeur si fétide que le palais en était infecté; alors, cet homme, qui avait été si cruel envers les chrétiens, se sentant pressé par d'atroces douleurs, et pensant fléchir la justice de Dieu, fit un édit

---

(1) Gibbon, chap. xiv.

Ab urbe pulsum, ab Italiâ fugatum, ab Illyrico repudiatum, tuis provinciis, tuis copiis, tuo palatio recepisti, disait le rhéteur Eumène dans un de ses panégyriques, prononcé en l'an 309 ou 310 à Trèves, en présence de Constantin, qui l'avait chargé de faire ce discours.

(2) En l'année 309, la septième de la persécution, Pamphile, prêtre de Césarée, souffrit le martyre avec plusieurs autres chrétiens. De tous les disciples de ce martyr, le plus fameux fut Eusèbe, depuis évêque de la même ville et auteur de l'*Histoire ecclésiastique*.

Le pape saint Marcel, qui était monté sur le siége pontifical, demeuré vacant pendant trois ans six mois et vingt-cinq jours depuis la mort de saint Marcellin, souffrit le martyre le 16 janvier de l'an 310. Son successeur, saint Eusèbe (différent de l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*), mourut le 26 septembre de la même année et fut remplacé par saint Melchiade, qui occupa le siége jusqu'au 10 ou 11 juin 314, époque de sa mort.

(3) An 310.

pour faire cesser la persécution (1), et mourut quelques jours après.

Cet édit fut dressé en latin à Sardique, où était l'empereur, ensuite affiché dans les principales villes et traduit en grec pour l'Orient. Il fut publié par toute l'Asie et les provinces voisines, et en particulier à Nicomédie, le dernier jour d'avril de l'an 311 (2). Alors les confesseurs qui étaient détenus dans les prisons, et ceux qui travaillaient aux mines furent rendus à la liberté. Après de si longues et de si cruelles épreuves, l'Église venait enfin d'obtenir la paix (3).

Cependant la Gaule vivait heureuse et tranquille sous la bienveillante autorité de Constantin ; les sciences et les lettres y reprenaient leur éclat ; des colléges se formaient dans diverses villes (4) ; la religion protégée par ce prince s'étendait de plus en plus ; les taxes oppressives pour le peuple étaient diminuées, et les frontières mises à l'abri des incursions des barbares, tandis que l'Italie et l'Afrique gémissaient sous la tyrannie de Maxence, qui ne se rendait pas moins odieux par ses exactions, que par ses infâmes débauches (5). Plein d'arrogance et d'ambition, ce prince

---

(1) Galère fit dresser cet édit en son nom et aux noms de Licinius et de Constantin.

(2) La maladie de Galère dura un an entier.

(3) Maxence, de son côté, rendit la liberté à l'Église lorsqu'il fut maître de l'Afrique. Quant à Maximin, l'un des plus implacables ennemis de la religion chrétienne, il fit d'abord cesser la persécution; mais il la fit recommencer après la mort de Galère dans les provinces de son empire; aussi y eut-il plusieurs martyrs dans la ville d'Antinoüs, en Egypte, dans celle d'Alexandrie, dans celle d'Antioche et dans d'autres lieux.

(4) Le collége d'Autun, où Eumène enseignait l'éloquence, était un des plus célèbres.

(5) Il semblait, dit Longueval (liv. I), prendre plaisir à triompher de la vertu et à déshonorer la noblesse. Mais il trouvait dans les vierges et les dames romaines une généreuse résistance dont la femme du préfet de la ville donna un bel exemple. Maxence, à qui elle avait eu le malheur de plaire, ayant donné ordre qu'on la lui amenât, et son mari ayant eu la

indigne du trône, ayant ouvertement avoué ses prétentions à la monarchie de l'Occident, leva une armée nombreuse, et se préparait à envahir la Gaule, lorsque Constantin crut devoir prévenir son adversaire, et porter en Italie le théâtre de la guerre; mais comme ses troupes étaient inférieures en nombre, et qu'il allait lutter contre des soldats aguerris, il était, nonobstant son courage, dans une inquiétude extrême sur le sort des armes, et alors s'étant adressé au dieu des chrétiens, il vit tout à coup briller dans le ciel une croix de lumière, avec cette inscription : IN HOC SIGNO VINCES, *tu vaincras par ce signe* (1). Ce miracle dont toute

---

lâcheté d'y consentir, cette dame, qui joignait à la fierté d'une Romaine le pudeur d'une vraie chrétienne, demanda un moment, comme pour se parer. On crut, en effet, qu'elle voulait rehausser l'éclat de sa beauté par de nouveaux ajustements, afin de plaire davantage à l'empereur. Mais elle avait d'autres vues. Etant entrée seule dans son cabinet, elle s'y prosterna devant le Seigneur; et, après une courte et fervente prière, elle se plongea un poignard dans le sein, immolant courageusement sa vie à sa pudeur. Il est à présumer, ajoute Longueval, qu'elle y fut portée par une inspiration toute particulière qui ne lui laissa envisager que l'excellence de la chasteté; sans quoi nous ne pourrions louer, dans le christianisme, une action qui, aux yeux des païens, mériterait cependant plus d'éloges que celle qu'ils ont tant exaltée dans une Lucrèce, laquelle ne se poignarda qu'après avoir été déshonorée.

NOTA. Fleury dit que ce fut Maximin qui donna ordre qu'on lui amenât cette dame; mais il se trompe, car Eusèbe écrit en deux endroits que ce fut Maxence.

(1) Rien n'est plus certain dans l'histoire que ce miracle. « Si un autre « nous l'eût raconté, dit Eusèbe, il aurait eu de la peine à nous le per- « suader. Mais l'empereur (Constantin) nous ayant lui-même fait le récit « de ce prodige longtemps après, lorsqu'il nous honorait de sa familiarité, « et nous l'ayant confirmé avec serment, à nous qui écrivons cette his- « toire, quelqu'un oserait-il en douter, surtout après l'événement qui a « justifié la promesse. » Si l'on prenait le parti d'accuser Eusèbe d'imposture, observe Longueval, il faudrait en même temps l'accuser de la plus insigne folie, d'avoir prétendu persuader ce fait miraculeux, tandis que tant de personnes qu'il supposait en avoir été témoins, vivaient encore et pouvaient le démentir.

La nuit suivante, Jésus-Christ apparut avec le même signe à Constantin, qui le dit à ses amis et fit faire aussitôt le fameux *labarum* ou étendard qui servit d'enseigne à ses troupes. C'était une espèce de pique

l'armée fut témoin, et qui la frappa du plus grand étonnement, détermina aussitôt l'empereur, sa mère Hélène, son fils Crispus (1) et sa sœur Constantia qui venait d'être fiancée à Licinius, à se faire instruire dans la religion, et ayant passé les Alpes (2), il s'empara de Suze, battit l'armée de son rival dans les plaines de Turin, entra dans Milan, gagna une autre bataille près de la ville de Vérone qui se rendit à discrétion, et termina la guerre par une dernière victoire qu'il remporta à neuf milles (3) de Rome, sur Maxence lui-même qui, entraîné par les fuyards, et voulant se sauver dans la ville par le pont Milvius (4), tomba dans le Tibre et se noya.

Constantin fut accueilli par les Romains comme un libérateur; on institua des fêtes et des jeux pour célébrer ses victoires ; un arc-de-triomphe fut élevé pour en perpétuer le souvenir.

Peu de temps après, l'empereur Licinius s'étant rendu à Milan pour célébrer son mariage avec la sœur de Constantin, ces deux empereurs publièrent conjointement, en faveur de la religion chrétienne, un édit par lequel ils déclarèrent qu'on ne devait refuser à personne la liberté de conscience sur le choix de la religion, et remirent les chré-

---

revêtue d'or qui avait une traverse en forme de croix, d'où pendait un petit drapeau; au haut de la pique était une couronne d'or portant le symbole du nom du Christ; au dessous il y avait l'image de l'empereur et de ses enfants.

(1) Constantin avait eu ce fils d'un précédent mariage avec Minervine. L'éducation de Crispus fut confiée au célèbre Lactance. Ce jeune homme, plein des plus heureuses qualités, ayant été accusé par sa belle-mère Fausta d'avoir osé lui montrer une passion incestueuse, eut la tête tranchée par ordre de Constantin. Ce père infortuné, ayant appris les désordres publics de cette nouvelle Phèdre et son infâme calomnie, la fit, dans l'égarement de sa colère, étouffer dans une étuve.

(2) Dès le commencement de 312.

(3) Près d'un lieu appelé *Saxa-Rubra*.

(4) Ponte Mole.

tiens en possession des temples et des biens dont ils avaient été dépossédés.

Cependant Maximin, qui avait été l'allié secret de Maxence et auquel ses deux collègues avaient envoyé cet édit avec prière de s'y conformer, quitte la Syrie, parvient jusqu'au Bosphore de Thrace, entre dans Byzance, va livrer bataille à Licinius dans les environs d'Héraclée, éprouve une défaite décisive et meurt à Tarse quelques mois après (1).

Licinius s'étant ensuite montré hostile et perfide envers Constantin, avec lequel il venait de s'unir par une alliance de famille (2), fut battu près de Cibalis (3) et dans la Thrace, obtint la paix de la générosité de son beau-frère, et puis recommença la guerre; mais son armée ayant été entièrement défaite près d'Andrinople, et sa flotte dans l'Hellespont, il abandonna Byzance pour se retirer à Chalcédoine et ensuite à Nicomédie, d'où il sortit pour aller en suppliant se jeter aux genoux de Constantin, qui l'envoya à Thessalonique où, quelque temps après, il le fit mourir (4) à cause de ses nouveaux complots.

L'empire n'a plus qu'un seul maître, et bientôt Rome cesse d'être la première entre les cités; une autre capitale s'élève sur les ruines de Byzance, et cette nouvelle Rome qui, par sa position topographique, semblait devoir être la

---

(1) Licinius se livra aux plus grandes cruautés; il éteignit dans le sang le nom et la race de Maximin, en faisant mourir son fils qui n'avait que huit ans, et sa fille qui n'en avait que sept. Il fit subir le même sort au fils de Sévère, à Candidien, fils de Galère, à Valérie, femme de ce dernier, et à Prisca, femme de Dioclétien et mère de Valérie.

(2) Il avait épousé Constantia, sœur de Constantin. Bassien, homme de grande naissance, avait épousé Anastasie, autre sœur de l'empereur, et avait été élevé au rang de césar. Licinius l'ayant engagé dans un complot contre Constantin, et ce complot ayant été découvert, Bassien subit la peine que méritaient son ingratitude et sa trahison.

(3) Ville de Pannonie, située sur la Save.

(4) An 324.

reine du monde, va jouir de tous les priviléges de l'ancienne (1). Il va y avoir l'empire d'Orient et l'empire d'Occident; il n'y aura plus d'empire romain.

---

(1) *Urbs Constantinopolitana non solùm juris italici, sed etiam ipsius Romæ veteris prerogativa lætetur.* (*Leg. unic. cod.*, lib. XI, tit. 20, *de Privileg. urb. Constantinop.*)

XXVI.

RÉFORMES OPÉRÉES PAR CONSTANTIN DEPUIS SA CONVERSION. — SCHISME DES DONATISTES. — CONCILE D'ARLES. — NAISSANCE DE L'ARIANISME. — CONCILE GÉNÉRAL DE NICÉE. — CONDAMNATION D'ARIUS. — CANONS DE CE CONCILE. — ÉDITS DE CONSTANTIN CONTRE L'IDOLATRIE. — DÉCOUVERTE DE LA VRAIE CROIX. — CONVERSION DE DIVERS PEUPLES. — ARIUS RAPPELÉ PAR CONSTANTIN. — EXIL DE SAINT ATHANASE. — MORT D'ARIUS. — MORT DE CONSTANTIN.

Une grande révolution s'opère dans l'empire sous le gouvernement de Constantin. Depuis la conversion de ce prince à la foi, une ère nouvelle avait commencé ; la cause du christianisme n'était déjà plus celle d'une secte en dehors des masses populaires, c'était déjà la cause de l'état, c'était celle du progrès final par lequel l'humanité devait être mise en possession des vrais principes de la civilisation universelle (1).

Alors commencent à paraître dans les lois les sentiments chrétiens, cette morale élevée à laquelle les plus beaux siècles de la raison et de la philosophie antiques n'avaient pu atteindre. L'égalité, la fraternité humaines ne restent plus dans le domaine de la spéculation; elles pénètrent dans les institutions. La charité, cette grande et sainte vertu du christianisme, vient adoucir la rigueur et la barbarie du droit païen. La condition des esclaves est améliorée ; il n'appartient plus aux maîtres de se jouer impunément de la vie de ces infortunés (2); une grande faveur est

(1) Voy. TROPLONG, *Influence du christianisme sur le droit civil des Romains*, p. 91.

(2) « Que chaque maître use de son droit avec modération et qu'il soit

accordée aux affranchissements (1) ; le concubinat, cette imitation naturelle, cette ombre du lien légitime du mariage, est attaqué par la triple influence des récompenses, des peines et de l'exemple (2) ; la dureté de la puissance paternelle est tempérée ; les plus généreux efforts sont faits pour arrêter l'horrible pratique de vendre ou d'exposer les enfants nouveau-nés (3). Les lois contre le célibat (4) sont

---

« considéré comme homicide s'il tue volontairement son esclave, etc., » dit Constantin dans la constitution donnée à Rome le 5 mai 312. Voy. *Cod.*, lib. IX, tit. 14, *de Emendatione servorum.*

(1) Une loi de Constantin, datée de l'an 316, permit l'affranchissement dans les églises, en présence du peuple, sur la simple attestation d'un évêque. (*Leg.* 1 ; *Cod.*, lib. I, tit. 13 ; *De his qui in ecclesiis manumittuntur.*) Les clercs eurent, par une seconde loi, le pouvoir de donner la liberté à leurs esclaves par testament ou par concession verbale, *seu quibuslibet verbis.* (*Eod.*)

(2) Voy. Troplong, *Influence du christianisme*, etc., p. 247.

(3) « Que toutes les villes de l'Italie, » dit Constantin dans son édit donné en l'an 315, « aient connaissance de cette loi, dont le but est de « détourner la main des pères du parricide, et de leur inspirer de meil- « leurs sentiments. Si donc quelque père a des enfants auxquels sa pau- « vreté l'empêche de donner des aliments et des vêtements, ayez soin que « notre fisc et même notre domaine privé leur en procurent sans délai ; « car les secours à donner aux enfants qui viennent de naître ne com- « portent pas de retard. »

Un semblable édit fut fait pour l'Afrique en l'an 322.

D'après un autre édit de l'an 331, celui qui avait recueilli un enfant exposé en devenait propriétaire ; personne, pas même le père, ne pouvait le réclamer. (Voyez ci-après, au chap. xxxi, les neuvième et dixième canons du concile de Vaison.)

En Chine, cette coutume barbare existe encore. C'est ce qui a donné lieu en France à la fondation de l'*OEuvre de la Sainte-Enfance*, ou *Association des enfants chrétiens pour le rachat des enfants infidèles en Chine et dans les autres pays idolâtres*, *sous la protection des évêques.* L'archevêque de Paris est le président d'honneur de cette œuvre. (Voyez dans mon *Nouveau dictionnaire de Droit* le mot *Enfants*, t. II, p. 39 et 40.)

(4) Auguste avait fait rendre les lois *Julia* et *Pappia Poppæa* pour encourager le mariage et punir le célibat. Divers priviléges étaient accordés à ceux qui avaient un certain nombre d'enfants. Ceux qui n'étaient pas mariés ne pouvaient rien recevoir par le testament des étrangers ; ceux qui étant mariés n'avaient pas d'enfants ne recevaient que la moitié de la disposition ; les parts caduques étaient attribuées à ceux qui, appelés

abrogées, le supplice de la croix aboli (1), les combats des gladiateurs défendus (2).

Cependant la persécution avait à peine cessé dans l'Église qu'il s'était élevé une grande division en Afrique (3), à l'occasion de l'élection de Cécilien, qu'on accusait d'avoir été ordonné évêque de Carthage par un évêque traditeur (4), et, sous ce prétexte aussi faux que frivole, une partie du peuple et du clergé d'Afrique, ayant Donat à leur tête, avait ordonné Majorin, évêque de la ville, et demandé à Constantin que la cause fût soumise à des juges de la Gaule. L'empereur ayant fait choix de saint Materne, évêque de Cologne, de saint Marin, évêque d'Arles, de saint

---

par le même testament, avaient des enfants, et à défaut de pères, au fisc. L'on se mariait, dit Plutarque, et l'on avait des enfants, non pour avoir des héritiers, mais pour avoir des héritages. Les époux pouvaient se donner la totalité de leurs biens s'ils avaient trois enfants l'un de l'autre ; s'ils n'en avaient pas, ils ne pouvaient recevoir que la dixième partie de la succession. Ainsi le mariage, suivant l'observation de M. Troplong, était dégradé par l'avarice, souillé dans ce qu'il y a de plus saint par les turpitudes de l'amour du gain, reposant politiquement sur la base de l'intérêt. Constantin substitua à ce système dégradant le système chrétien et vraiment moral de la liberté dans le mariage.

(1) Par d'autres lois Constantin ordonna : 1° la célébration du jour du soleil, c'est-à-dire du dimanche, en sorte que les juges et le peuple des villes observassent le repos ; mais il permit le travail de la campagne, pour ne pas manquer l'occasion de le faire utilement (*Leg.* 3, lib. III, tit. 12, *de Feriis*); 2° que chacun eût la liberté en mourant de laisser ce qu'il voudrait de ses biens à l'église catholique (*Leg.* 1, lib. I, tit. 2, *de Sacrosanctis ecclesiis*) ; 3° il permit aux parties de décliner la juridiction des magistrats séculiers pour s'en rapporter au jugement des évêques, donnant autorité à leurs sentences, comme si elles étaient émanées de lui-même, et exécutées par les gouverneurs des provinces. (SOZOMÈNE, *Hist. de l'Église*, l. I, chap. 9.) Ainsi il autorisa les arbitrages des évêques déjà établis dans l'Église.

(2) Voy. SOCRATE, *Hist. de l'Église*, l. I, chap. 18, et SOZOMÈNE, l. I, chap. 8.

(3) An 313.

(4) On appelait *traditeurs* ceux qui, pendant la violente persécution ordonnée par Dioclétien, avaient livré les livres saints.

Rhétice, évêque d'Autun (1), et ces trois illustres juges s'étant rendus à Rome, le concile, présidé par le pape saint Melchiade et composé en outre de quelques évêques d'Italie (2), avait reconnu Cécilien innocent et déclaré son ordination légitime. Mais les donatistes, mécontents de cette décision, avaient demandé la révision de la cause; l'empereur y avait consenti et indiqué, pour le 1er août 314, un concile plus nombreux à Arles, où il s'était trouvé des évêques de toutes les provinces de l'Occident (3) soumises à l'empire de Constantin (4), de l'Italie, de la Sicile, de l'Afrique, de la Gaule (5), de l'Espagne et de la Bretagne. Ce concile avait encore prononcé en faveur de Cécilien (6) et s'était, après cette affaire, occupé de divers

---

(1) Saint Réthice avait succédé à saint Martin, qui avait tenu ce siége après saint Amateur, premier évêque d'Autun.

(2) Les pères de ce concile furent au nombre de dix-neuf. Les trois de la Gaule tinrent le premier rang après le pape.

(3) On voit par la lettre de Constantin à Chrestus, évêque de Syracuse, que cet empereur adressait à chaque évêque un diplôme au moyen duquel on fournissait des voitures publiques, le logement et les provisions de bouche nécessaires pendant la route. Ces *diplômes* ou lettres de poste étaient appelés *diplomata tractoria*. On trouve dans Marculphe une formule de ces lettres. Les postes romaines ne servaient que pour les affaires des empereurs et dans l'intérêt de l'état; les particuliers ne pouvaient s'en servir : *nullus evectione utatur privatus*. (*Leg.* 11, tit. 51, lib. XII. *Cod.*) Pline écrivant à Trajan, lui disait qu'il n'avait permis à personne, si ce n'est pour les affaires de l'empereur, de voyager par cette voie; il avouait cependant avoir accordé cette permission à sa femme, pressée de se rendre auprès de sa tante, après la mort de son aïeul. (Voyez ce que j'ai dit à ce sujet dans mon *Dictionnaire de droit*, sous le mot *Postes*, tom. II, pag. 458 et 459.)

(4) L'Orient était soumis à Licinius, qui, ainsi que je l'ai dit dans le chapitre précédent, ne périt qu'en l'an 324.

(5) Les évêques gaulois étaient saint Marin d'Arles, saint Agrèce de Trèves, Vocius de Lyon, saint Vère de Vienne (qui avait succédé à saint Martin), saint Rhétice d'Autun, Imbétause de Reims (successeur de saint Amand, qui l'avait été de saint Sinice), saint Materne de Cologne, Avitien de Rouen, Daphnus de Vaison, Oriental de Bordeaux. Les souscriptions marquent encore Mamertin d'Eause, Orèse de Marseille, et les députés des églises de Gabales, d'Orange, d'Apt et de Nice.

(6) Les donatistes osèrent encore en appeler à Constantin, qui les

réglements pour corriger les abus qui s'étaient glissés dans la discipline (1).

Ce schisme des donatistes avait été bientôt suivi d'un mal plus dangereux. L'hérésie d'Arius (2) s'étant répandue en Egypte avait soulevé de tels désordres que l'empereur,

---

condamna rigoureusement à Milan, en l'an 316, et bannit les plus séditieux. Donat ayant succédé à Majorin, le schisme s'étendit en Afrique, où il ne s'éteignit que cent ans après.

(1) Par respect pour le saint-siége, les évêques, dit Longueval, ne voulurent publier ces canons qu'avec son approbation et sous son autorité. Ils les envoyèrent donc avec une lettre synodale au pape saint Sylvestre, qui venait de succéder à saint Melchiade, afin qu'il les publiât lui-même. Saint Sylvestre avait envoyé deux légats à ce concile. Voici en substance quelques-uns des vingt-deux canons émanés de ce concile, les premiers que nous ayons de l'église gallicane : La pâque doit être célébrée partout le même jour; les ministres sacrés doivent demeurer dans les lieux où ils auront été ordonnés. Les prêtres et diacres qui veulent les abandonner pour passer en d'autres églises doivent être déposés. Ceux qui conduisent des chars dans le cirque et les *comédiens* sont excommuniés. Il en est de même des clercs usuriers. Ceux qui intentent de fausses accusations ne recevront la communion qu'à la mort. Aucun évêque ne doit usurper les droits d'un autre évêque. On doit accorder un lieu pour offrir (le sacrifice) aux évêques qui font voyage et qui arrivent dans une ville. Aucun ne doit s'attribuer d'ordonner tout seul des évêques; il doit en prendre avec lui sept autres, ou au moins trois. Ceux qui ont été excommuniés ne peuvent entrer dans la communion que dans le même lieu où ils en ont été privés.

(2) An 320. Arius soutenait que le Verbe n'était qu'une créature; qu'il avait été tiré du néant parce qu'il était impossible qu'il fût éternel comme son père. Le concile d'Alexandrie condamna cette doctrine et excommunia son auteur, qui n'en continua pas moins à défendre son erreur. Et comme il y a dans tous les hommes, dit Pluquet (*Dict. des Hérésies*), un sentiment de compassion qui agit toujours en faveur d'un homme condamné, surtout lorsqu'il proteste qu'il ne demande qu'à s'éclairer pour se soumettre, Arius trouva des protecteurs, même parmi les évêques; Eusèbe de Nicomédie assembla un concile composé des évêques de la province de Bithynie; et ce concile écrivit des lettres circulaires à tous les évêques d'Orient pour les porter à recevoir Arius à la communion, comme soutenant la vérité; ils écrivirent aussi à Alexandre, évêque d'Alexandrie, pour qu'il admît Arius à sa communion. Alexandre, de son côté, écrivit des lettres circulaires dans lesquelles il censurait fortement Eusèbe. Arius répandit alors sa doctrine, qui compta bientôt un grand nombre de partisans, et occasionna de grandes et de longues luttes dans l'Eglise.

pour y remédier (1), avait cru devoir assembler un concile œcuménique (2) à Nicée, l'une des principales villes de la Bithynie. Cette assemblée célèbre où se trouvèrent trois cent dix-huit évêques (3), sans compter les prêtres, les diacres et les acolytes, ayant ouvert la séance publique le 19 juin 325, en présence de l'empereur, entendit Arius, le réfuta, le condamna ainsi que ses écrits, et rédigea le symbole de la foi catholique (4) pour trancher les mauvaises subtilités de ses sectateurs (5).

---

(1) Quelques-uns des sectateurs d'Arius ayant jeté des pierres aux statues de Constantin, ce prince se contenta de passer la main sur son visage et de dire en souriant à ceux qui lui parlaient de cette injure : *Je ne me sens pas blessé.*

(2) C'est-à-dire général. C'était le premier concile universel, l'Église n'ayant pas eu la liberté de tenir de si grandes assemblées sous les empereurs païens. Mais en ce moment Constantin venait, par la défaite de Licinius, de réunir tout l'empire en sa personne.

(3) Comme les erreurs d'Arius étaient à peine connues dans la Gaule à cette époque, il n'y eut qu'un évêque de ce pays qui assista au concile. C'était Nicaise, évêque de Dijon ou de Die.

Le pape saint Sylvestre envoya à ce concile deux légats. Osius, évêque de Cordoue, présida le concile au nom du pape.

(4) C'est le *Credo*, dans lequel se trouve le mot *consubstantiel* (*consubstantialem Patri*), qui fut toujours depuis, dit Fleury, la terreur des Ariens.

(5) Le même concile fixa le jour de la célébration de la Pâque, et fit des règles générales de discipline pour confirmer les anciens usages de tradition apostolique. Parmi les vingt canons qui furent dressés, et qu'admet l'Église universelle, les principaux sont : le deuxième, qui défend les ordinations des néophytes; le troisième, qui défend aux évêques, prêtres, diacres et à tous autres clercs d'avoir dans leurs maisons aucune femme, si ce n'est leur mère, leur sœur, leur tante ou tout autre personne hors de tout soupçon. Quelques prélats voulaient même qu'il ne fût plus permis aux évêques, aux prêtres, aux diacres, et aux sous-diacres de demeurer avec les femmes qu'ils avaient épousées avant leur ordination; mais un confesseur nommé Paphnuce se leva et s'y opposa, en disant que le mariage est un état honorable, que le lit nuptial est sans tache; qu'une trop grande sévérité pourrait être nuisible; que tout le monde n'est pas capable d'une chasteté si parfaite, et que les femmes ne garderaient peut-être pas la chasteté (il appelait chasteté le non usage du mariage contracté suivant les lois); qu'il suffisait que ceux qui avaient été admis dans le clergé *ne se mariassent plus suivant l'ancienne tradition de*

Ainsi fut jugée, mais non abattue, cette hérésie suscitée par le désir imprudent d'éclaircir par le raisonnement ce qui est au dessus des sens et de la raison, ce qu'il faut croire et adorer.

Cependant, Constantin ayant publié un édit pour appeler les peuples d'Orient à la foi, et défendre d'observer les fêtes du paganisme, d'adorer les idoles, de consulter les devins, faisait élever des églises de toutes parts (1), tandis que Hélène, sa mère, ayant été visiter les saints lieux, découvrait la vraie croix (2).

---

l'Église, sans que l'on obligeât ceux qui s'étaient mariés étant laïques à se séparer de leurs femmes. Paphnuce soutint cet avis, bien que non-seulement il n'eût jamais été marié, mais encore qu'il fût toujours resté chaste. Tous les évêques se rendirent à son avis, et, sans délibérer davantage, laissèrent l'affaire en la liberté de ceux qui étaient mariés. (SOCRATE, *Hist. de l'Église*, liv. I, ch. XI. — Voy. aussi SOZOMÈNE, liv. I, ch. XXIII.)

Le neuvième canon pourvoit à la pureté du clergé; le dix-septième défend aux clercs le prêt à intérêt, sous peine d'être déposé et mis hors du clergé. Comme l'usure (le prêt à intérêt) était permise par les lois romaines, il était difficile d'en abolir l'usage, et l'Église, dit Fleury, commença par la défendre expressément aux clercs, sans pour cela l'approuver chez les laïques.

Les quatrième, cinquième et sixième règlent l'ordination et la juridiction des évêques; l'on y voit que les évêques des trois premières villes du monde, Rome, Alexandrie et Antioche, avaient juridiction sur les provinces voisines, et que l'ordination d'un évêque sans le consentement du métropolitain est nulle. — Le treizième parle du viatique à donner aux mourants. — Le dix-neuvième veut que les paulianistes (c'est-à-dire les sectateurs de Paul de Samosate) fussent rebaptisés, parce qu'ils ne croyaient Jésus-Christ qu'un pur homme, et ne baptisaient point au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

(1) Il en fit bâtir à Héliopole (en Phénicie), où, dit Socrate (liv. I, chap. XVIII), d'après les anciennes lois de la ville, toutes les femmes étaient communes, et où il n'y avait aucune distinction de pères ni d'enfants. Quand des étrangers venaient chez eux, ils leur donnaient leurs filles à violer. L'empereur entreprit d'abolir cette honteuse coutume qui s'était fortifiée par un long espace de temps; et, ayant établi les mariages, il apprit aux familles à se reconnaître; il fit sacrer un évêque de cette ville, y mit un clergé, et fit ainsi cesser la corruption des mœurs.

(2) Hélène, qui était alors âgée de plus de quatre-vingts ans, fit faire des fouilles sur le Calvaire; quand on fut parvenu à une certaine profon-

La religion, ayant alors pour elle le pouvoir et la loi, fut embrassée par un grand nombre de païens. On vit des villes et des peuples entiers se convertir, brûler leurs dieux et démolir les temples qu'ils avaient élevés à leur honneur (1). Les nations des environs du Rhin, les Celtes les plus éloignés de la Gaule, sur les bords de l'Océan, les Goths et les autres peuples voisins du Danube, avaient depuis longtemps reçu la foi, et s'étaient accoutumés à une manière de vivre plus civile et plus polie que celle qu'ils avaient auparavant. Les guerres que les Romains avaient eues avec les étrangers sous le règne de Galien et de ses successeurs avaient été l'occasion de la conversion de ces peuples; car une immense multitude, composée de diverses nations, ayant passé en ce temps-là de Thrace en Asie, les prêtres qui avaient été faits captifs leur avaient inspiré l'amour de la religion par leurs vertus et par leurs miracles, les avaient instruits, et avaient fondé des églises parmi eux (2). De l'Arménie, le christianisme s'était répandu dans les pays voisins, et propagé jusqu'en Perse (3); Frumentius le porta en

---

deur, on trouva trois croix; les clous et l'inscription qui avaient été attachés à la croix du Messie s'en trouvant séparés, on ne savait comment la reconnaître. Saint Macaire, évêque de Jérusalem, conseilla alors de faire toucher les trois croix à une dame malade, et quand elle eût touché la dernière, elle fut subitement guérie. (Voy. SOCRATE, liv. I, chap. XVII; THÉODORET, liv. I, chap. XVII.) Sozomène (liv. II, chap. I) ajoute qu'on dit qu'un mort fut ressuscité de la même sorte. Hélène, suivant les mêmes historiens, envoya une partie de la croix avec les clous à Constantin; la plus grande partie fut conservée à Jérusalem dans une châsse d'argent; elle fit bâtir deux temples, l'un à Bethléem, l'autre sur la montagne d'où Jésus-Christ s'éleva dans le ciel. L'empereur fit construire un autre temple près du Saint-Sépulcre. Eusèbe (*Vie de Constantin*, chap. XXIII et suiv.) donne la description de ce monument.

(1) Voy. EUSÈBE, *Vie de Constantin*, chap. XXXIX.

(2) SOZOMÈNE, liv. II, chap. VI.

(3) Lorsque le nombre des chrétiens se fut accru en Perse, le roi Sapor les persécuta à l'instigation des mages et des juifs. Il y eut plusieurs martyrs dans cette persécution.

Éthiopie; une femme esclave convertit les Ibériens (1).

Mais, au milieu de ces nouvelles conquêtes de la foi, les intrigues des ariens excitèrent de nouveaux troubles dans l'Église, en surprenant la bonne foi de l'empereur. Constantia (2), sa sœur, lui ayant demandé, en mourant, d'accorder sa protection à un prêtre en apparence très-vertueux, mais imbu des nouvelles erreurs, l'empereur, sur une recommandation si chère, faite dans une circonstance si touchante (3), s'attacha cet homme, qui gagna bientôt son estime et finit par obtenir le rappel d'Arius. Celui-ci ayant présenté sa justification et sa profession de foi (4) dans des termes équivoques qui séduisirent Constantin, les évêques ariens furent rendus à leurs siéges et se virent bientôt en faveur à la cour (5). Saint Athanase, alors évêque d'Alexandrie, et l'un des plus vertueux et des plus grands hommes de l'Eglise, s'étant refusé à recevoir Arius, dont il avait su dévoiler l'artifice, fut poursuivi par les partisans de cet hérésiarque et déposé dans le concile de Tyr (6). On parvint même à le faire exiler à Trèves, dans

---

(1) Peuples voisins du Pont, et qui étaient, dit Socrate (liv. I, ch. xx), une colonie de ceux d'Espagne.

(2) Veuve de Licinius.

(3) Ducreux, t. I, p. 393.

(4) Voy. cette profession dans Socrate, liv. I, chap. xxvi.

(5) L'arianisme était protégé par les deux Eusèbe (de Nicomédie et de Césarée), qui avaient grand crédit auprès de l'empereur; de là la dénomination d'*eusébiens* donnée à ceux de leur parti.

(6) « Je ne sais, » écrivait Constantin aux évêques assemblés à Tyr, « ce « que vous avez jugé dans votre concile d'une manière turbulente et tem- « pestative. Mais ces troubles et ces tempêtes que vous excitez par un « désir indomptable de disputer, sans avoir aucun égard à la volonté de « Dieu, apporte un très-grand préjudice à la vérité. Mais la divine Provi- « dence apaisera un jour ces disputes, et nous fera clairement reconnaître « avec combien de sincérité vous avez recherché la vérité, et avec com- « bien de soin vous avez évité de juger ou par faveur ou par haine. » L'empereur leur parle ensuite d'Athanase, et leur dit qu'il a résolu de les mander près de lui pour faire voir en sa présence la justice du jugement qu'ils ont rendu. « Venez donc ici en diligence, » ajoute-t-il, « et soyez

les Gaules, où il fut accueilli avec la distinction que méritait un prélat dont la cause personnelle ne put jamais être séparée de celle de la foi.

Les évêques du concile de Tyr s'étant ensuite rendus à Jérusalem pour la dédicace de la nouvelle église et y ayant reçu Arius en leur communion, furent appelés à Constantinople pour y examiner de nouveau l'affaire d'Athanase, d'après les ordres de l'empereur; et comme tous ceux qui soutenaient l'hérésie et qui étaient liés d'intelligence avec Eusèbe de Nicomédie espéraient triompher dans le concile, Alexandre, évêque de la ville, s'efforça d'empêcher cette assemblée; mais ce vénérable vieillard n'ayant pu réussir, refusa ouvertement d'admettre Arius à la communion et déclara qu'il n'était ni juste ni conforme aux règles de l'Église de renverser la doctrine des évêques qui s'étaient assemblés à Nicée, de toutes les parties de l'univers. Cependant, Arius étant encore parvenu à tromper l'empereur par d'artificieuses paroles en affirmant la sincérité de sa foi, et en protestant de sa soumission au concile de Nicée, Constantin envoya à Alexandre l'ordre de le recevoir à sa communion. Ce saint évêque s'étant alors prosterné devant l'autel, pria le Seigneur de réprimer l'audace des ennemis de la vérité. Arius s'étant donc mis en marche au milieu d'un grand cortége pour se rendre au temple, se sentit tout-à-coup pris de douleurs dans les entrailles, et s'étant retiré à l'écart pour entrer dans des latrines situées derrière la place de Constantin, il y fut trouvé mort ayant

---

« bien persuadés que je ferai tous mes efforts pour conserver la loi de « Dieu et pour empêcher qu'elle ne reçoive aucune tache, et que je dissi- « perai ses ennemis, qui, sous prétexte de piété, disent des blasphêmes. » (Voy. Socrate, liv. I, chap. xxiv.)

Les évêques, au lieu de se rendre immédiatement à Constantinople, débitèrent des calomnies contre Athanase, disant qu'il avait menacé d'empêcher le transport du blé hors de l'Égypte. Constantin ayant ajouté foi à cette accusation, relégua saint Athanase à Trèves, en l'an 336.

les intestins sortis du corps au milieu d'une grande effusion de sang.

Telle fut la fin de cet homme dont les sectateurs soutinrent encore longtemps la doctrine, au grand détriment de l'Église et de l'État (1).

Cependant l'empereur, étant tombé malade, se rendit aux environs d'Hélénopole pour y prendre des bains, et en partit bientôt pour aller à Nicomédie; arrivé dans l'un des faubourgs de cette ville, et sentant sa fin approcher, il demanda le baptême qu'il avait jusque-là différé, à cause de la résolution qu'il avait depuis longtemps prise de recevoir ce sacrement dans le Jourdain, à l'exemple du Christ. Les évêques ayant donc procédé à la cérémonie, il rendit à Dieu ses actions de grâces, et dit en élevant la voix, *qu'il reconnaissait en ce moment le bonheur d'avoir reçu la lumière de la foi, et le droit à la vie éternelle* (2); et puis après avoir réglé ses affaires temporelles, il expira tran-

---

(1) Les partisans d'Arius formèrent une secte dangereuse qui se divisa plus tard et tomba dans un tel mépris, que, dès le commencement du v[e] siècle, elle n'avait plus ni évêques ni églises, et ne formait plus corps dans l'empire. L'arianisme continua cependant à subsister parmi les Vandales, et surtout parmi les Goths, en Espagne, où il suscita les troubles les plus graves. Leuvigilde, roi de ce pays, s'étant associé ses deux fils, Reccarède et Herménégilde, fit périr ce dernier sur le refus qu'il avait fait de recevoir l'évêque arien qu'il lui avait adressé pour le ramener à cette secte. On célèbre encore, le 14 avril, dans plusieurs églises, la fête de ce prince, qui est considéré comme un martyr. Après la mort de ce père barbare, arrivée en 586, Reccarède régna seul, abjura l'arianisme et rétablit la foi catholique. La même hérésie passa chez les Bourguignons et même chez les Francs, qui en furent insensiblement délivrés après la conversion de Clovis. Vers l'an 1530, elle ressuscita du principe de la réforme, qui livra tous les dogmes à l'examen particulier. Michel Servet (né en Aragon, en 1509) combattit le dogme de la Trinité et de la *consubstantialité* du Verbe; Capiton (né à Haguenau, vers l'an 1478) et Martin Cellarius (né à Stuttgard, en 1499) soutinrent aussi l'arianisme, qui se répandit en Allemagne, en Pologne, en Hollande, en Angleterre, à Genève, où il forma une infinité de sectes.

(2) Eusèbe, *Vie de Constantin*, liv. II, chap. LXII et LXIII.

quillement au temps de la Pentecôte (1), en la soixante-cinquième année de son âge, et la trente-unième de son règne.

---

(1) Le 22 mai 337. Le 6 février de la même année, saint Jules avait été élu pape, quatre mois après la mort de saint Marc, son prédécesseur.

XXVII.

PARTAGE DE L'EMPIRE ENTRE LES FILS ET LES NEVEUX DE CONSTANTIN. — MASSACRE DES DEUX NEVEUX. — INTRIGUES DES ARIENS. — SAINT ATHANASE. — MORT DE CONSTANTIN, L'AÎNÉ DES TROIS FRÈRES. — CONSTANT SOUVERAIN DE TOUT L'OCCIDENT. — CONCILE D'ALEXANDRIE. — CONSPIRATION DE MAGNENCE. — MORT DE CONSTANT. — CONSTANCE MAÎTRE DE TOUT L'EMPIRE. — CONCILES D'ARLES, DE MILAN. — PERSÉCUTIONS OURDIES PAR LES ARIENS. — SAINT HILAIRE ÉVÊQUE DE POITIERS. — CONCILES DE BÉZIERS, DE SIRMICH, D'ANCYRE, DES GAULES, DE RIMINI, DE SÉLEUCIE, DE CONSTANTINOPLE. — SAINT PHŒBADE ÉVÊQUE D'AGEN. — CONCILE DE PARIS. — JULIEN EMPEREUR. — SON APOSTASIE. — MORT DE CONSTANCE. — PERSÉCUTION CONTRE LES CHRÉTIENS. — MORT DE JULIEN. — JOVIEN EMPEREUR. — SA MORT. — VALENTINIEN ET VALENS EMPEREURS. — DIVISION DÉFINITIVE DE L'EMPIRE D'ORIENT ET DE L'EMPIRE D'OCCIDENT.

Constantin avait, par son testament, partagé l'empire entre ses trois fils et deux de ses neveux; il avait assigné les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne à Constantin l'aîné; à Constance, l'Asie, la Syrie et l'Égypte; à Constant, l'Illyrie, l'Italie et l'Afrique; à Dalmace, un de ses neveux, la Thrace, la Macédoine et l'Achaïe; à Annibalien, l'Arménie, le Pont et la Cappadoce; mais ces deux derniers ayant été massacrés par les troupes (1), leurs possessions passèrent à Constance et à Constant.

Les trois frères étaient à peine revêtus de la suprême autorité, que les intrigues des ariens recommencèrent plus vives que jamais, à l'occasion du retour d'Athanase, que Constantin le jeune avait renvoyé à son église, avec une lettre (2) dans laquelle il faisait aux habitants d'Alexandrie

(1) Constance fut soupçonné d'avoir secrètement ordonné ces exécutions.

(2) Cette lettre est rapportée par Socrate (liv. II, chap. III), ainsi que par Sozomène et Théodoret.

le plus grand éloge des vertus de ce saint docteur. Ce prince, ayant ensuite tenté d'envahir l'Italie, fut tué (1) près d'Aquilée, par les troupes de Constant, qui, devenu par là souverain de tout l'Occident, passa dans la Gaule, en chassa les Francs et se montra zélé protecteur de la foi.

Cependant il s'assembla à Alexandrie (2) un concile d'environ cent évêques qui réfutèrent, dans une lettre synodale adressée à tous les évêques du monde, les calomnies des eusébiens contre Athanase, et dénoncèrent les crimes de ces séditieux. Un autre concile ayant été tenu à Antioche l'année suivante, il s'y trouva quatre-vingt-dix-sept évêques, dont quarante ariens. Ceux-ci donnèrent leur profession de foi équivoque, et, après le concile, nommèrent Grégoire évêque d'Alexandrie à la place de saint Athanase qui fut obligé de repasser en Occident (3). L'affaire ayant été portée à Rome, le pape Jules confirma dans un concile (4) de cinquante évêques le jugement rendu à Alexandrie en faveur d'Athanase, et qui fut encore approuvé plus tard par le concile de Sardique (5). Le saint évêque

---

(1) An.340.

(2) An 340.

(3) Il paraît que l'erreur commença vers cette époque à germer dans les Gaules. Euphratas, évêque de Cologne, l'ayant soutenue devant plusieurs évêques et ayant eu honte de se rétracter, fut déposé dans un concile convoqué à Cologne le 12 mai 346.

(4) Juin 342.

(5) Ce concile de Sardique (aujourd'hui Sophia en Bulgarie) fut tenu en mai 347. On y dressa divers canons de discipline; on ordonna la résidence des évêques dans leurs diocèses; on se récria contre leurs fréquents voyages à la cour, et, pour leur ôter tout prétexte de s'y rendre, il fut statué que les évêques de chaque province enverraient leurs requêtes au métropolitain, qui en chargerait un diacre pour les faire valoir auprès de l'empereur; que ceux qui enfreindraient cette décision seraient déposés de l'épiscopat; et, pour veiller plus sûrement à son exécution, il fut enjoint à tout évêque diocésain qui en verrait passer un autre sur le chemin de s'informer du motif de son voyage, et s'il allait à la cour sans y être appelé par le prince, non-seulement de ne pas souscrire à ses lettres, mais encore de ne pas le recevoir à sa communion. Par un autre canon, on accorda au

revint alors au milieu de son troupeau qui l'accueillit avec les plus touchants transports.

L'empereur Constant ayant péri par suite d'une conspiration ourdie contre lui, Magnence qui s'était mis à la tête des conjurés fut salué auguste (1), et se rendit en peu de temps maître des Gaules, de l'Italie et de la Sicile. Constance, occupé à la guerre contre les Perses lorsqu'il reçut la nouvelle de cette révolution, se prépara aussitôt à marcher contre l'usurpateur, qui, vaincu dans une bataille terrible et décisive livrée près de Murse sur la Drave (2), se retira dans la Gaule, y fut de nouveau battu (3) et se tua de désespoir après avoir poignardé sa mère, son frère et plusieurs de ses amis.

Constance, maître de tout l'empire, se déclara ouvertement arien ; il assista au concile d'Arles (4) qui, dominé par les partisans de cette hérésie, déposa Paulin, évêque de Trèves, qui, ne voulant point souscrire à la condamnation de saint Athanase, fut exilé en Phrygie (5) par les ordres de l'empereur.

---

pape de décider si le jugement d'un évêque condamné devait être reçu, et en ce cas de le renvoyer aux juges des lieux. Le canon le plus fameux de ce concile régla la manière de juger les évêques. Ce concile était composé de cent évêques d'Occident et de quatre-vingts d'Orient. Le pape Jules y fut représenté par deux légats.

(1) Le 18 janvier 350. Constant, n'ayant aucun moyen à opposer aux progrès de la révolte, s'enfuit vers l'Espagne. Abandonné de tous les siens, excepté d'un seul Franc qui vendit chèrement sa vie pour défendre son maître, il fut tué au pied des Pyrénées par les émissaires de Magnence.

(2) Le 28 septembre 351. Constance, au lieu de se mettre à la tête de son armée, se tint pendant l'action dans une église.

(3) Entre Die et Gap.

(4) An 353. Il avait été tenu en 351, à Bazas, un concile (*concilium Vasatence*) contre l'hérésie des ariens. Deux légats du pape saint Libère, élu le 22 mai 352, assistèrent au concile d'Arles. Vincent de Capoue, l'un d'eux, effrayé par les menaces des ariens, eut la faiblesse de souscrire à la condamnation d'Athanase.

(5) Ce saint évêque mourut dans son exil en 358; son corps fut dans

Les mêmes violences se renouvelèrent au concile de Milan (1); les généreux défenseurs de la foi ayant représenté qu'ils ne pouvaient condamner Athanase contre les canons, Constance leur fit cette réponse impie, *qu'il fallait que sa volonté leur tînt lieu de canons....; qu'ils n'avaient donc qu'à obéir ou aller en exil* (2).

La persécution se répandit bientôt dans toute la Gaule; des ordres furent envoyés aux magistrats de faire compa-

---

la suite rapporté à Trèves par les soins de saint Félix, un de ses successeurs.

(1) An 355. Athanase ayant été condamné dans ce concile, tenu sous l'influence de la faction arienne, il fut enjoint au gouverneur d'Alexandrie de chasser cet évêque de son siége. Le prélat était dans l'église, présidant l'assemblée des fidèles, lorsqu'une grande quantité de soldats y pénétra de force en enfonçant les portes. Athanase ayant invité le peuple à se retirer en silence, reste au pied de l'autel, au milieu des clercs qui lui font un rempart de leur corps et réussissent à le faire évader. Proscrit pour la troisième fois, poursuivi partout avec acharnement, il dérobe enfin sa tête à la fureur de ses ennemis en s'enfonçant dans les plus impénétrables déserts de l'Égypte, et c'est au milieu de cette vie errante qu'il composa tant d'écrits éloquents pour la défense de la foi. Julien, lors de son avénement au trône, ayant permis aux évêques orthodoxes de rentrer dans leurs siéges, Athanase revint au milieu de son peuple; mais ayant été bientôt proscrit par cet empereur, il regagna le désert, rentra dans son siége après la mort de Julien, le quitta de nouveau sous le règne de Valens, y retourna quelques mois après et y finit paisiblement ses jours en l'an 373, ayant quarante-six ans d'épiscopat, dont vingt passés dans l'exil, et la plus grande partie des autres dans des luttes incessantes pour défendre la foi de Nicée. «Jamais, dit La Bletterie, ni les Grecs ni les Romains n'aimèrent autant la patrie qu'Athanase aima l'Église.»

(2) Eusèbe de Verceil, Lucifer de Cagliari et saint Denis furent en effet exilés; bientôt après, le pape Libère, ayant été enlevé de Rome au milieu de la nuit, fut conduit à Milan devant l'empereur, qui, ne pouvant obtenir de le faire souscrire à la condamnation d'Athanase, l'exila dans la Thrace. Alors Félix, archidiacre de l'église romaine, fut nommé évêque de Rome par la faction arienne. Libère, après deux ans d'exil, ayant déclaré qu'il rejetait Athanase de sa communion, revint en 358 à Rome, d'où fut chassé l'anti-pape Félix, odieux au peuple et au sénat. Libère se releva bientôt de sa chute en rejetant, l'année suivante, le concile de Rimini, où les ariens avaient triomphé. Aussi la mémoire de ce pape est-elle en vénération dans l'Église. Saint Ambroise et saint Basile en parlent avec éloge et le qualifient de bienheureux. Il mourut le 4 septembre de l'an 366.

raître devant eux les évêques pour rendre compte de leur croyance, et de les forcer à souscrire ou à quitter leurs églises; et comme ces saints prélats demeuraient fermes dans leur foi, on les envoyait en prison, après les avoir privés de leurs biens. On maltraitait aussi les laïques, et l'on ne rougissait pas de dépouiller les vierges et de les fouetter publiquement. Saturnin, évêque d'Arles, arien fougueux, homme pervers, était le principal auteur de ces abominables traitements. Saint Hilaire, qui gouvernait alors l'église de Poitiers, et qu'on a surnommé, à juste titre, l'Athanase de l'Occident, n'hésita pas, dans un si grand péril de la foi, à publier, avec d'autres évêques de la Gaule, un décret d'excommunication contre Saturnin ainsi que contre Ursace (1) et Valens (2). Il eut même le courage de porter jusqu'au trône les plaintes des catholiques, et d'y faire entendre la voix de la vérité, que le prince s'efforçait d'opprimer. Saturnin, pour se venger, convoqua, de concert avec ceux de son parti, un concile à Béziers (3), et, pour mieux en imposer, y invita les évêques qui lui étaient contraires. Mais comme saint Hilaire allait commencer à dévoiler l'erreur, et à confondre ceux qui la soutenaient, on empêcha qu'il ne fût écouté en se livrant contre lui aux plus odieuses déclamations; l'on envoya ensuite à Constance de faux actes du concile et l'on agit si habilement auprès de ce prince, qu'on obtint de lui un décret de bannissement contre saint Hilaire et contre Rhodane de Toulouse (4). Mais toutes ces manœuvres, toutes ces violences ne purent ébranler la constance des autres prélats et les engager à recevoir Saturnin dans leur communion.

---

(1) De Singidon, aujourd'hui Segedin (Szegedin), en Hongrie.

(2) De Murse, sur la Drave.

(3) An 356.

(4) Ils furent tous deux envoyés en Phrygie. Rhodane mourut dans son exil.

Ils ne s'en unirent même que plus étroitement avec saint Hilaire, qui continuait toujours à diriger son église du fond de son exil, et à soutenir les évêques des Gaules dans la foi catholique par ses lettres et par ses traités (1).

Cependant les ariens ne cessaient de tenir des conciles et de profiter de la faveur dont ils jouissaient auprès de l'empereur pour faire adopter leur erreur et leurs formules captieuses (2). Mais leurs intrigues n'eurent guère de suc-

---

(1) Saint Hilaire acheva pendant son exil son ouvrage sur la Trinité. On pourra juger de l'éloquence et de la hauteur du style de ce grand docteur par le passage suivant, dans lequel il parle des victoires que l'Église remporte sur toutes les hérésies. « La force de la vérité est si grande, « que tout ce que l'on fait pour l'attaquer ne sert qu'à l'éclaircir. Elle est « immuable par sa nature, et les attaques qu'on lui livre ne servent qu'à « lui donner une nouvelle fermeté; car c'est le propre de l'Église de « n'être jamais plus victorieuse que lorsqu'elle est plus vivement com- « battue, plus connue que quand on la calomnie, plus puissante que « quand on l'abandonne. Cette mère tendre voudrait que tous demeuras- « sent dans son sein et souhaiterait de n'être pas obligée d'en rejeter ceux « qui s'en rendent indignes; mais quand les hérétiques se séparent d'elle « ou qu'elle les en sépare, si elle perd d'un côté l'occasion de procurer « leur salut, elle gagne de l'autre, en faisant mieux sentir par là le bon- « heur qu'il y a de lui être uni. »

La première phrase de ce passage a été reproduite presque mot à mot par Pascal (XII[e] lettre). « C'est une étrange et longue guerre, » dit-il, « que « celle où la violence essaie d'opprimer la vérité. Tous les efforts de la « violence ne peuvent affaiblir la vérité et ne servent qu'à la relever « davantage. »

(2) Dans le concile de Sirmich (*Sirmiense*, *II*), tenu en 357 (Mansi rapporte ce concile à l'an 359), ils dressèrent un nouveau formulaire; dans le concile d'Ancyre (*Ancyranum*), tenu en 358, les semi-ariens condamnèrent la seconde formule de Sirmich, et enseignèrent le *semblable en substance*. Cette formule fut aussi condamnée dans les Gaules, dans un concile tenu en 359. Une autre formule fut dressée dans un nouveau concile tenu à Sirmich.

Le concile de Rimini (*Ariminense*), tenu en 359, finit, après beaucoup de sollicitations de la part de l'empereur, par adopter un nouveau formulaire arien qui fut cependant rejeté par le pape Libère et par quelques autres évêques de l'Occident.

Les évêques orientaux tinrent un concile à Séleucie (*Seleuciense*) en même temps que les occidentaux tenaient le leur à Rimini. Il s'y trouva

cès dans les Gaules, à cause du zèle de saint Phœbade, évêque d'Agen, qui défendit la foi dans un écrit célèbre à la fin duquel il disait : « Voilà ce que nous tenons, parce « que nous l'avons reçu des prophètes, que les évangiles « nous l'ont enseigné, que les apôtres nous l'ont prêché, « que les martyrs l'ont scellé de leur sang. »

Ainsi parlait l'évêque d'Agen, opposant la persévérance, la simplicité, l'unité des principes des catholiques à la variabilité de leurs adversaires, dont la doctrine flottante, incertaine, engendrait parmi eux tant de divisions et de systèmes différents (1). Saint Hilaire, de son côté, n'était pas resté oisif dans son exil. Devenu la terreur de ses adversaires par ses écrits, par le courage avec lequel il dévoilait et combattait leurs erreurs, et surtout par le défi d'une conférence publique dans laquelle ils n'avaient point osé s'engager, ce saint docteur fut dénoncé au prince comme un perturbateur qu'il fallait éloigner de l'Orient, et se trouva de la sorte rendu à son troupeau. Ainsi, son zèle et la malignité de ses ennemis, qui avaient été la cause de son exil, devinrent, dit Longueval, celle de son retour.

La nouvelle de son arrivée fit grand bruit dans tout l'Occident. Saint Martin, son fidèle disciple, quitta son rocher de l'île *Gallinaire* (2) pour venir le trouver, et bâtit peu de temps après, à deux lieues de Poitiers (3), un monas-

---

des demi-ariens, des anoméens ou ariens purs, et des catholiques parmi lesquels était saint Hilaire. Ce concile se passa en disputes entre les semi-ariens et les anoméens, qui rejetaient le semblable en substance.

Au commencement de l'an 360, il y eut à Constantinople un concile où l'on fit signer aux évêques la formule arienne de Rimini.

(1) La discorde, qui se mit parmi ces sectaires, donna naissance en peu d'années à dix-huit différents systèmes de religion.

(2) *Isoletta Albenga*, près la côte de Ligurie.

(3) A Ligugey.

tère (1) qui devint célèbre par les miracles de son fondateur (2).

Le retour de saint Hilaire hâta le rétablissement du calme et de la paix dans l'église gallicane.

Un concile ayant été assemblé à Paris, vers l'an 361 (3), et ayant condamné ce qui s'était fait à Rimini (4), ratifia la foi de Nicée, déclara Saturnin d'Arles indigne du nom d'évêque, tint pour excommuniés Ursace, Valens, et autres chefs du parti arien, et accorda le pardon à ceux qui, s'étant laissé tromper, se repentaient de leur faiblesse.

Les Gaules se trouvaient, à cette époque, sous le gouvernement de Julien, cousin germain de l'empereur. Ce

---

(1) C'est le premier qui ait été établi dans les Gaules. Il en existait à cette époque un grand nombre en Orient. Saint Pacôme, né dans la Haute-Thébaïde, vers l'an 292, avait institué la règle des cénobites, et laissé à sa mort, arrivée en 348, sept mille religieux qui répandaient dans toutes ces contrées l'éclat des plus sublimes vertus.

(2) Saint Martin, né dans la Pannonie, avait été élevé en Italie. Ses parents étaient païens, son père tribun militaire. S'étant converti dans un âge fort tendre, et ayant été enrôlé dans la milice, il servit dans la cavalerie. Pendant tout le temps qu'il porta les armes, il se préserva des vices qui accompagnent trop souvent cette profession, et pratiqua toutes les vertus. Sa charité allait si loin, qu'il ne se réservait de sa paye que ce qui lui était strictement nécessaire pour se nourrir, et donnait le reste aux malheureux. Au milieu d'un hiver fort rude, ayant rencontré à la porte d'Amiens un pauvre presque nu qui sollicitait inutilement la charité des passants, il tira son épée, coupa son manteau en deux, et lui en donna la moitié. Peu de temps après il se fit baptiser, et ayant encore passé deux ans au service, il prit occasion d'une largesse que Julien faisait aux soldats pour demander son congé. Mais Julien lui ayant dit qu'il ne faisait cette demande que par lâcheté, et afin de ne pas assister à la bataille du lendemain, Martin répondit qu'il irait le lendemain sans armes à la tête des troupes, et qu'avec le seul signe de la croix il traverserait les bataillons ennemis. On le mit en prison pour l'obliger à tenir sa parole ; mais les barbares envoyèrent demander la paix. Saint Martin obtint alors son congé, et se rendit auprès de saint Hilaire.

(3) D'après Pagi, ce premier concile de Paris aurait été tenu en l'année 360 ; quelques-uns lui donnent la date de 361, d'autres celle de 362.

(4) Voy. le 2e alinéa de la note 2, p. 149 et 150.

jeune prince, après la mort de son frère (1), avait été relégué à Athènes, où il s'était épris d'une vive passion pour les mœurs, la religion et la philosophie des Grecs; mais, pendant qu'il vivait ainsi loin de la cour, les barbares dévastaient les Gaules, les Sarmates inquiétaient les bords du Danube, le roi de Perse les frontières de l'Orient. Constance, se voyant dans l'impossibilité de suffire à une telle situation, avait enfin, sur les instances de l'impératrice, rappelé son cousin, l'avait marié à sa sœur (2), et envoyé dans les Gaules avec la qualité de césar (3). Les succès obtenus par Julien, et les vertus (4) qu'il montrait lui ayant acquis l'affection de l'armée, il avait été proclamé auguste (5) par ses soldats pendant qu'il était à Lutèce (6).

---

(1) Gallus, son frère, ayant été revêtu du titre de césar dans la vingt-cinquième année de son âge, et s'étant retiré dans sa résidence d'Antioche, y commit une foule d'atrocités. Constance, qui n'ignorait point sa conduite et les desseins qu'il tramait, l'appela près de lui; et s'étant convaincu que sa sûreté personnelle était incompatible avec la vie de Gallus, il lui fit couper la tête dans sa prison.

(2) Hélène, sœur de Constance.

(3) En novembre 355.

(4) Voici un trait de justice que l'histoire nous a transmis : Numérius, ancien gouverneur de la Gaule Narbonnaise, ayant été accusé de péculat, Julien le fit comparaître devant son tribunal en présence du peuple. Numérius niait avec force les faits dont on l'accusait, et dont on ne pouvait d'ailleurs fournir aucune preuve. Alors Delphidius, célèbre orateur, qui plaidait contre lui, s'écria avec véhémence : « *Quel est le coupable qui ne passera point pour innocent, s'il lui suffit de nier ses crimes?* » A quoi Julien répondit aussitôt : « *Et quel est l'innocent qui ne passera point pour coupable, s'il suffit d'être accusé?* »

(5) Mai 360.

(6) Aujourd'hui Paris. Julien aimait beaucoup cette ville : « Je me trou-« vais, » dit-il, « pendant un hiver à ma *chère Lutèce* (c'est ainsi qu'on « nomme dans les Gaules la ville des Parisii); elle occupe une île au « milieu de la rivière; deux ponts de bois la joignent aux deux bords... « L'hiver est fort doux aux habitans de cette terre; le sol porte de bonnes « vignes; les Parisii ont même l'art d'élever des figuiers, en les enve-« loppant de paille de blé comme d'un vêtement et en employant les « autres moyens dont on se sert pour mettre les arbres à l'abri de l'intem-

Le nouvel empereur, n'ayant pu faire agréer et confirmer son élévation par Constance (1), partit bientôt après pour une expédition contre les Francs, les battit, leur accorda la paix et revint ensuite passer l'hiver à Vienne pour s'y préparer à la guerre, dont son collègue le menaçait; et, comme la politique réglait encore le culte extérieur de sa religion (2), il alla, le jour de l'Épiphanie, faire publiquement d'hypocrites (3) prières dans l'église des chrétiens; et ayant ensuite gagné la Pannonie, il s'empara de Sirmich, et s'arrêta à Naïsse en Dacie, où il ne craignit pas de dévoiler son apostasie, en professant publiquement le culte des faux dieux. Inquiet sur le sort de la guerre, il consultait, à la manière des païens, les entrailles des victimes et le vol des oiseaux, lorsqu'il apprit que Constance, qui venait

---

« périe des saisons. » Ces *bonnes* vignes dont parle Julien donnent aujourd'hui du très-mauvais vin, et ces figuiers des figues sans saveur.

Julien habitait le *palais des Thermes*, dont les restes, qui subsistent encore, sont situés dans la rue de la Harpe. Quoique ce soit à ce prince que la commune opinion attribue la construction de cet édifice, il est probable que cette construction avait été faite par Constance Chlore, son aïeul, qui avait passé quatorze ans consécutifs dans les Gaules (de l'an 292 jusqu'en 306); tandis que Julien n'y passa que cinq années, dont les deux premières furent employées en expéditions militaires, et les trois autres à réparer les maux causés par l'invasion des barbares. Julien attira plusieurs savants auprès de lui. Un des plus fameux fut le médecin Oribase, auteur d'un abrégé des ouvrages de Galien.

(1) Constance rejeta les prières de Julien et lui envoya le questeur Léonas avec une lettre par laquelle il lui enjoignait de quitter la pourpre. Julien reçut cet émissaire avec les honneurs dus à sa dignité, et ayant rassemblé à Lutèce le peuple et l'armée, fit lire à haute voix la lettre de l'empereur et demanda s'il devait abdiquer la dignité qu'ils lui avaient déférée. Alors on s'écria de toutes parts, dit Ammien Marcellin : *Julien auguste, ainsi que la province, l'armée et l'autorité de la république l'ont décrété : Auguste Juliane ut provincialis et miles et reipublicæ decrevit auctoritas.* Et Léonas retourna porter ces nouvelles à Constance, alors en guerre avec les Perses.

(2) Longueval, t. I, p. 266.

(3) Il avait déjà secrètement abandonné le christianisme, qu'il feignait encore de professer; c'est ce que dit formellement Ammien Marcellin : *Adhærere cultui christiano fingebat à quo jampridem occultè desciverat.*

à marches forcées des frontières de Perse lui disputer l'empire, était mort en chemin (1).

Julien, se trouvant ainsi seul possesseur de l'autorité souveraine, se rendit à Constantinople, accorda la liberté de conscience à toutes les sectes, rappela les évêques exilés par son prédécesseur (2), chassa les eunuques et le faste de son palais, et ne négligea aucun moyen de gagner l'affection du peuple; mais bientôt, ne déguisant plus son aversion pour le christianisme, il fit ouvrir les temples des idoles, rebâtir ceux qu'on avait détruits (3), immoler des victimes et célébrer toutes ces fêtes absurdes, ignobles, impudiques, auxquelles il présidait en qualité de Souverain-Pontife, entouré d'une troupe de devins, d'augures, de courtisanes et de vagabonds; il destitua de leurs charges ceux qui refusaient de sacrifier aux dieux (4); il dépouilla

---

(1) Constance mourut à Mopsucrènes, entre la Cilicie et la Cappadoce, le 3 novembre 361, après s'être fait baptiser par Euzoïus, évêque arien. Ce prince, suivant la judicieuse observation de Ducreux, eut peu de vices et beaucoup de défauts : le plus grand de tous fut son goût pour les disputes théologiques. Il eût été digne de commander au monde s'il se fût moins occupé de matières qui n'étaient point de son ressort, et s'il eût donné moins de crédit aux eunuques et aux flatteurs dont il était environné.

(2) On dit que ce ne fut qu'à dessein de les diviser et d'accroître leurs contestations, ou au moins de déshonorer la mémoire de Constance. (SOZOMÈNE, liv. V, chap. V.)

(3) Il condamna ceux qui avaient démoli les temples sous le règne de Constantin et de Constance à les rebâtir ou à en payer le prix. Quantité d'évêques, d'ecclésiastiques et d'autres fidèles furent cruellement tourmentés et mis en prison pour ce sujet. (Voy. SOZOMÈNE, liv. V, chap. V.)

(4) Jovien, Valentinien et Valens, qui parvinrent depuis à l'empire, furent de ce nombre. A la violence employée contre les chrétiens pour les faire renoncer à la foi, Julien joignit la ruse en employant le stratagème suivant. Étant un jour monté sur son tribunal pour distribuer une gratification à l'armée, il fit placer à côté de lui sur une table de l'encens et du feu, et chaque soldat devait, en recevant la gratification, jeter de l'encens dans le feu. Quelques-uns s'étant doutés du piége, l'évitèrent en ne se présentant pas; d'autres succombèrent par avarice ou par lâcheté, le plus grand nombre par ignorance; mais, dès que ces derniers eurent appris l'artifice de l'empereur, ils coururent tout éperdus devant lui, jetèrent à

beaucoup de chrétiens de leurs biens, et voulut aussi les dépouiller de leur nom, en les appelant *Galiléens;* il défendit d'enseigner les belles-lettres et les sciences à leurs enfants; il fit fermer plusieurs églises, confisquer leurs revenus, enlever leurs vases sacrés. Les païens de Gaza, d'Alexandrie, d'Héliopolis et d'Arétuse, en Syrie, se voyant soutenus par l'empereur, se soulevèrent contre les chrétiens, en égorgèrent un grand nombre et en immolèrent plusieurs sur les autels des dieux; quelques gouverneurs, pour plaire à leur maître, en firent périr d'autres dans les supplices (1).

Telle était la nouvelle persécution qui affligeait l'Église lorsque la terre fut délivrée de ce fanatique insensé (2), qui mourut, suivant l'expression d'un historien, dans la disgrâce de Dieu et des hommes.

Jovien, appelé au trône par les suffrages de l'armée, se montra digne de l'empire, en montrant qu'il l'estimait moins

---

ses pieds l'or qu'ils avaient reçu, se déclarant soldats de Jésus-Christ et demandant le martyre. Julien, transporté de colère, ordonna qu'on leur tranchât la tête; mais à peine étaient-ils arrivés au lieu de l'exécution, qu'un ordre arriva de les reléguer aux extrémités de l'empire. (Voyez Théodoret, liv. III, chap. 17; Sozomène, liv. V, chap. 17.)

Julien, afin de confondre les prophéties, voulut faire rebâtir le temple de Jérusalem. Mais les ouvriers employés à cette reconstruction furent dispersés par des globes de feu qui sortirent des entrailles de la terre. Ce miracle est affirmé par un historien païen, par Ammien Marcellin. *Metuendi globi flammarum propè fondamenta crebris assultibus erumpentes, fecere locum, exustis aliquoties operentibus inaccessum.*

(1) On rapporte à cette époque le martyre de saint Eliphe de Toul.

(2) Julien, après quelques avantages remportés sur les Perses, s'étant engagé trop avant dans le pays, se vit obligé de battre en retraite. Sans cesse harcelé par les cavaliers ennemis, il fut blessé dans un combat qui se livra le 26 juin 363, par une javeline qui lui perça le côté droit, et il mourut le même jour. Ce prince, qui a été si diversement jugé, avait toute la vanité d'un philosophe sans en avoir les vertus. Séduit par la brillante mythologie des Grecs, il devint païen par l'imagination, et s'efforça de croire à toutes ces absurdités que sa raison condamnait. Ayant transporté sur le trône les rêves, la passion et la superstition du poète, il méconnut la justice et la clémence, qui étaient dans son caractère, pour se faire persécuteur,

que sa foi ; car il n'hésita pas à déclarer qu'étant chrétien, il ne voulait point commander à des idolâtres ; mais les soldats s'étant écriés qu'eux aussi étaient chrétiens, il se mit à leur tête, et s'occupa aussitôt de signer avec les Perses une paix à des conditions dures, mais que l'extrémité du péril obligeait d'accepter. Après avoir ainsi assuré le salut de l'armée, le nouvel empereur donna tous ses soins à réparer les maux occasionnés par son prédécesseur. Il écrivit aux gouverneurs des provinces une lettre dans laquelle il confessait la foi et qui assurait le rétablissement légal de la religion; il abolit les édits de Julien, rétablit et étendit les immunités ecclésiastiques, déplora les malheurs des temps qui le forçaient de retrancher une partie des aumônes publiques, et laissa à tous ses sujets le libre exercice de leur culte.

L'État et l'Église avaient déjà recouvré leur tranquillité sous une administration si sage et si tolérante, lorsque ce bon prince mourut à Dadastane, sur la frontière de Bithynie, le 16 février 364, après un règne de sept mois. Chariton, sa femme, qui était partie pour le rejoindre, ne rencontra que son convoi.

Valentinien, ayant alors été élu, déclara que son intention, conforme en cela au vœu des soldats, était de s'associer un collègue, afin de partager le fardeau du pouvoir. « Si vous aimez vos proches, » lui dit-on, « vous avez un « frère; si vous aimez l'empire, jetez les yeux sur un « autre. » L'amour de la famille l'emporta, et il fit choix de Valens. Alors s'opéra pour jamais la division de l'empire d'Occident et de l'empire d'Orient; et les deux frères, ayant terminé cette importante affaire, se séparèrent après s'être embrassés pour la dernière fois.

Valens, souverain de l'Orient, se rendit à Constantinople ; Valentinien, maître de l'Occident, vint fixer sa résidence à Milan.

XXVIII.

RÈGNE DE VALENTINIEN. — CARACTÈRE ET LOIS DE CET EMPEREUR. — GRATIEN NOMMÉ AUGUSTE. — MORT DE SAINT HILAIRE. — DISCIPLES DE CET ÉVÊQUE. — NOUVEAUX MISSIONNAIRES DANS LES GAULES. — FONDATION DE NOUVELLES ÉGLISES. — SAINT MARTIN ÉLU ÉVÊQUE DE TOURS. — CONCILE DE VALENCE. — CANONS DE CE CONCILE. — MORT DE VALENTINIEN. — VALENTINIEN II. — CONDUITE DE GRATIEN. — VERTUS DE CE PRINCE. — LES HUNS. — PASSAGE DU DANUBE PAR LES GOTHS, QUI SONT ADMIS DANS L'EMPIRE. — LEUR RÉVOLTE. — DÉFAITE DE VALENS. — SA MORT. — THÉODOSE EMPEREUR.

Valentinien, élevé dans les camps, ne connaissait que les lois de la discipline militaire; son jugement sain n'avait été ni éclairé, ni corrompu par l'étude des lettres; intrépide soldat, habile capitaine, prince juste, mais austère et d'une inflexible sévérité, il fut le soutien de l'empire par ses vertus et par ses défauts. Vainqueur des Allemands, qui recommençaient sans cesse leurs incursions dans les Gaules, il éleva pour la défense de ce pays une chaîne de fortifications depuis les sources du Rhin jusqu'au détroit de l'Océan (1), et alla s'établir à Trèves, où il appela le célèbre poète Ausone pour instruire le jeune Gratien, son fils (2).

Le zèle que cet empereur avait montré pour le christianisme, sous le règne de Julien l'apostat (3), ne se

(1) C'est à cette époque que l'on voit paraître les Bourguignons issus des Vandales, qui habitaient les bords de l'Elbe. Ce peuple, qui était en guerre continuelle avec les Allemands, s'allia avec Valentinien. Les Saxons, désolant les côtes maritimes de la Gaule, furent écrasés, et Théodose, général de Valentinien, délivra la Grande-Bretagne des Pictes et des Calédoniens, en les refoulant sur la pointe septentrionale de l'île.

(2) Gratien, fils de Valentinien et de Séverа, première femme de cet empereur.

(3) Valentinien, accompagnant un jour Julien, suivant le devoir de sa charge, et étant entré avec lui dans le temple de la Fortune, frappa vive-

démentit point le reste de sa vie ; tandis que son frère Valens (1), entraîné dans l'arianisme, renouvelait en Orient de cruelles persécutions contre les orthodoxes, il maintenait lui-même la tranquillité de l'Église et l'ordre public en Occident par sa tolérance et par sa fermeté; fidèle à la foi de Nicée, il n'engagea point l'autorité de l'homme d'état dans les questions religieuses, et adoucit ainsi les mœurs par sa prudence et sa sagesse; la protection qu'il accorda à Auxence, évêque de Milan, dont les fourberies l'avaient trompé (2), n'altéra nullement ses sentiments catholiques (3).

Au milieu des soins si variés qu'il donnait à l'adminis-

---

ment le prêtre païen qui avait fait tomber une goutte d'eau lustrale sur son habit, en lui disant qu'il l'avait sali au lieu de le purifier. Cette action lui attira la disgrâce de Julien, qui l'éloigna de sa cour.

(1) Le succès momentané de l'entreprise audacieuse de Procope, qui se vit un moment revêtu de la pourpre à Constantinople, démontre quelle était encore l'inconstance des légions.

(2) Valentinien ayant reçu d'Auxence une profession de foi rédigée en termes ambigus, crut que cet évêque était réellement catholique, et il ordonna à saint Hilaire, qui ne cessait de s'élever contre Auxence, de sortir de Milan. Ce saint évêque obéit et publia contre Auxence un écrit dans lequel il dévoila ses artifices et exhorta les catholiques à se séparer de lui.

(3) Après la mort d'Auxence, Valentinien ayant assemblé les évêques, leur parla de la sorte : « L'étude particulière que vous avez faite de « l'Écriture sainte ne vous permet pas d'ignorer les qualités que doivent « avoir ceux qui sont élevés à l'honneur du sacerdoce, et l'obligation « étroite qu'ils ont d'instruire par leurs actions, autant que par leurs « paroles, ceux qui sont soumis à leur conduite ; de leur servir de modèle « de toutes sortes de vertus, et de confirmer la vérité de leur doctrine par « la sainteté de leur vie. Choisissez donc un homme pour l'élever sur le « siége de l'Église, qui soit tel, que moi, qui tiens entre les mains l'au- « torité souveraine, je *me soumette volontiers à sa conduite ; que je reçoive* « *ses remontrances et ses réprimandes comme un remède salutaire, car étant* « *homme, je suis sujet à pécher souvent.* » Et comme les habitants ne s'accordaient point au sujet de cette élection, Ambroise, gouverneur de la province, s'étant présenté dans l'église pour apaiser le désordre, fut aussitôt élu du consentement de tout le monde. Les évêques qui étaient présents le baptisèrent et ensuite l'ordonnèrent.

tration de l'empire et qui occupaient son infatigable activité, il fit de louables réformes et des lois salutaires. Il établit des médecins pour les pauvres; il donna aux villes des défenseurs officieux; il considéra comme homicide celui qui exposait son enfant (1); il facilita l'éducation de la jeunesse et l'étude des sciences; il traça les règles de conduite des étudiants (2); il recommanda aux moines et aux clercs de ne point fréquenter la demeure des veuves et des vierges; toute personne attachée à l'ordre ecclésiastique fut déclarée inhabile à recevoir des dons testamentaires, et fut bornée aux droits d'une succession légitime.

Valentinien étant tombé sérieusement malade pendant qu'il était dans les Gaules, et ayant à cette occasion réfléchi aux conséquences que pourrait entraîner sa mort, déclara auguste son fils Gratien, à peine âgé de huit ans. La proclamation se fit à Amiens le 24 août 367. Ce fut dans le cours de la même année que l'église de Poitiers perdit saint Hilaire, célèbre dans tout le monde chrétien par ses

---

(1) *Unusquisque sobolem suam nutriat; quod si exponendam putaverit animadversioni quæ constituta est subjacebit.* (*Cod. Just.*, lib. VIII, tit. 52, *leg.* 2.) Ces derniers mots *animadversioni quæ constituta est* font allusion, suivant Godefroy (sur la loi 2, *Cod. Théod. De expos. liberis*), à la peine des homicides. C'est ce qui paraît évident, dit M. Troplong (*Influence du christianisme sur le droit civil des Romains*, p. 279, à la note), quand on confère cette loi avec la loi 8, *ad leg. Cornel. De Sicariis* (*Cod.*, lib. IX, tit. 16), qui punit de mort le meurtre des enfants : *Si quis necandi infantis piaculum agressus aggressa ve sit : sciat se capitali supplicio esse puniendum.*

Voyez dans mon *Dictionnaire de Droit*, sous le mot *Abandon d'enfant*, les lois postérieures et nos lois actuelles sur ce point.

(2) Ces règles présentent, ainsi que l'observe Gibbon, l'esquisse de la première discipline de nos universités modernes. Par cette loi, qui est du mois de mars 370, et donnée à Trèves, il était défendu aux étudiants d'assister trop souvent aux spectacles et de se trouver trop fréquemment aux festins; et il leur était également prescrit d'être dociles et modestes, sous peine de châtiments et d'expulsion. Le préfet de la ville avait autorité sur eux et devait faire tous les ans un rapport sur l'exactitude et les talents des écoliers, afin qu'on pût les employer utilement au service public.

vertus, par ses ouvrages et par sa grande érudition (1). Au nombre des disciples que forma ce grand docteur, l'on compte saint Just, qu'il envoya prêcher en Périgord, saint Léonie (vulgairement saint Lienne), saint Lupien, sainte Triaise, sainte Florence et saint Martin, le plus illustre de tous.

La paix et la liberté dont jouissait l'église d'Occident attirèrent (2) bientôt dans les Gaules de zélés missionnaires qui vinrent porter l'Évangile dans les lieux où le paganisme régnait encore. Saint Marcellin étant parti d'Afrique avec Vincent et Domnin, aborda à Nice, et s'arrêta à Embrun, dont il devint l'évêque, après en avoir converti les habitants. Ses deux compagnons, s'étant rendus à Digne, obtinrent de si grands fruits de leur apostolat, qu'on y établit un siége qui fut rempli d'abord par saint Domnin, et, après lui, par saint Vincent.

Vers le même temps, de nouvelles églises furent fondées dans le nord des Gaules : à Bayeux, par saint Exupère (vulgairement saint Spire); à Angers, par Défenseur; à Séez, par Sigibolde; à Coutances, par saint Ereptiole; à Avranches, par saint Léonce (3), tandis que saint Martin,

---

(1) Saint Maternien, évêque de Reims, ayant eu révélation de la mort prochaine de saint Hilaire et de la sienne, fit le voyage de Poitiers pour avoir la consolation de s'entretenir avec ce saint évêque. Saint Maternien tint son siége pendant vingt-trois ans; il avait succédé à saint Aper. Celui-ci fut apparemment successeur de Discole, et non d'Imbetause, comme le dit Flodoart, qui a omis Discole. (Voy. LONGUEVAL.)

(2) Vers l'an 370.

(3) Le siége de Rennes, dit Longueval, n'est guère plus ancien, si l'on veut s'en tenir au catalogue de ses évêques, donné par Sainte-Marthe. On n'y en compte que cinq avant Anthénius, lequel vivait l'an 461, savoir : saint Modéran, saint Justin, saint Rhéotisme, saint Électran et saint Jean. Au reste, Longueval observe qu'il ne parle que de l'établissement du siége; car il est fort probable, ajoute-t-il, que la religion chrétienne avait été prêchée à Rennes dès le IIIe siècle. Le voisinage de Tours et de Nantes ne laisse guère lieu d'en douter. Il faut dire la même chose des autres villes

quittant de temps en temps son monastère de Ligugey, parcourait les campagnes, répandant partout la parole de Dieu et la confirmant par ses miracles. Le zèle, le mérite et les travaux éclatants de ce modeste et pieux moine, l'ayant bientôt fait connaître dans toute la Gaule, il fut jugé digne de succéder à saint Lidoire dans le siége de Tours (1), et justifia les touchantes acclamations du peuple, qui s'écriait avant son élection : *Heureux le troupeau conduit par un tel pasteur!*

Redoublant d'efforts sans diminuer ses austérités, ce saint prélat conserva la même humilité dans son élévation, le même amour de la solitude (2) dans l'embarras des affaires, le même esprit de pauvreté dans le maniement des biens de l'église (3), la même ardeur pour l'extirpation de l'idolâtrie (4).

---

dont il est parlé ci-dessus, ainsi que de celle de Lisieux, qui eut un siége vers la même époque.

Quant à l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux (*Augusta Tricastinorum*), petite ville du département de la Drôme), elle fut fondée à une époque bien antérieure, puisqu'elle eut pour premiers évêques saint Sulpice, saint Eusèbe, saint Torquat, et ensuite saint Paul, qui est sans doute celui qui assista au concile de Valence, en 374.

(1) Saint Martin fut ordonné évêque de Tours le 12 juin de l'an 371 et non le 4 juillet, ainsi qu'on le croit communément. En effet, le 4 juillet n'était pas un dimanche en l'an 371; or, d'après les canons observés alors exactement, les ordinations devaient se faire le dimanche; d'un autre côté, en plaçant l'ordination de saint Martin au 4 juillet, on ne trouve pas qu'il ait tenu le siége vingt-six ans, quatre mois et vingt-sept jours, comme Grégoire de Tours le marque exactement. Telles sont les deux raisons décisives données par Longueval.

(2) Saint Martin fit construire à une demi-lieue de Tours le monastère de Marmoutiers, dans lequel il avait sa cellule, et où il se livrait à la mortification et à la prière. Ce célèbre monastère, dont Sulpice Sévère nous a conservé la règle, fut détruit par les Normands, rétabli ensuite et occupé par les bénédictins. On conservait dans l'église une sainte ampoule qui servit au sacre de Henri IV dans la cathédrale de Chartres.

(3) Voyez Sulpice Sévère, *Vita Martini*, chap. vii; et Longueval.

(4) Ce saint prélat fit de nouvelles excursions dans les provinces, démolit plusieurs temples consacrés aux idoles, et fit élever des églises au vrai

Pendant que la foi pénétrait ainsi dans les lieux les plus reculés des Gaules, les évêques de ce pays, voulant conserver la sainteté de l'Église et corriger quelques abus qui s'étaient glissés dans la discipline, tinrent un concile à Valence (1) et firent quatre canons, dont le *premier* portait défense d'ordonner dans la suite ceux qui avaient été mariés deux fois ou qui avaient épousé une veuve, et dont le *quatrième* voulait qu'on ne conférât point les ordres de diacre, de prêtre ou d'évêque, à ceux qui se seraient accusés d'un crime réel ou supposé, parce que, dans le premier cas, la culpabilité rendait indigne, dans le second, le mensonge. C'est qu'alors, ainsi que le dit Longueval, la crainte d'être élevés aux dignités ecclésiastiques rendait souvent les fidèles plus ingénieux a faire paraître en eux de faux crimes, que l'ambition n'en rend aujourd'hui quelques-uns artificieux à montrer de fausses vertus pour y parvenir (2).

Tel était l'état prospère de la religion en Occident, lorsque Valentinien, marchant contre les Quades, mourut subitement en Illyrie (3). Six jours après, les légions

---

Dieu. Les miracles qu'il opéra sont rapportés par Sulpice Sévère, son disciple, et par conséquent auteur contemporain. L'Église, dans l'office de saint Martin, le nomme *trium mortuorum suscitator magnificus,* rappelant ainsi le prodige de la résurrection de trois morts.

Saint Sulpice Sévère, surnommé le *Salluste chrétien*, né à Agen, suivant l'opinion commune, mourut vers l'an 420. Il a laissé la *Vie de saint Martin* et l'*Histoire sacrée*, qui sont les ouvrages les mieux écrits que nous ayons en latin parmi les auteurs ecclésiastiques. (Voy. l'*Hist. litt. de la France*, tom. II, pag. 95 et suiv.)

(1) Le 4 juillet 374.

(2) Pendant la tenue de ce concile, Accepte, ayant été élu évêque de Fréjus, s'accusa de crimes imaginaires; mais comme on pensait avec raison que son humilité l'avait porté à employer cet artifice, le peuple et le clergé de Fréjus en écrivirent au concile. Concordius d'Arles, chargé du rapport de cette affaire, fit un grand éloge des vertus et du mérite d'Accepte. Mais comme déjà le quatrième canon avait été adopté, le concile répondit qu'il ne croyait pas devoir porter atteinte à ce décret. On élut alors saint Quillin ou saint Léonce à la place d'Accepte.

(3) Le 17 novembre 375. Ce prince périt d'un accès de colère contre les

qui l'avaient suivi dans cette guerre ayant proclamé empereur Valentinien II, son second fils (1), Gratien, qui résidait à Trèves, apprit presque en même temps ces deux événements. Ce prince, qui justifiait déjà (2) par ses vertus les espérances des peuples et des soldats, n'hésita pas à ratifier ce choix, à déclarer qu'il regardait le nouvel empereur comme son frère et non comme son rival; et ayant conservé pour lui les Gaules, l'Espagne et la Bretagne (l'Angleterre), il laissa l'Italie, l'Afrique et l'Illyrie à Valentinien, dont il devint le tuteur.

Gratien signala les commencements de son règne par diverses lois en faveur de l'Église et des lettres (3), et conserva constamment sur le trône la piété la plus sincère et la plus exacte pudeur.

Cependant, une grande agitation régnait dans les con-

---

députés des Quades, nation barbare qui, après avoir ravagé la Pannonie et d'autres provinces voisines, désirait obtenir la paix.

(1) Celui-ci était issu du second mariage de Valentinien avec Justine. Il n'était âgé que de quatre ans lorsqu'il fut élu par les troupes à l'instigation de deux chefs. L'impératrice, sa mère, était arienne; mais elle ne déclara son hérésie qu'après la mort de son mari.

(2) Gratien n'avait alors que dix-sept ans.

(3) Par l'une de ces lois, datée du 17 mai 376, il ordonna que les affaires concernant la religion seraient jugées sur les lieux par les synodes de la province, tandis que les causes criminelles concernant les clercs seraient portées devant les juges laïques. (Voy. la loi 23, *Cod. Théodos.*, *de Episcopis et Clericis*. Ainsi, les ecclésiastiques coupables de certains crimes ne pouvaient invoquer le privilége de cléricature pour se soustraire à la justice séculière.

Par une autre loi, datée du 23 du même mois, il augmenta le traitement que l'épargne donnait aux professeurs dans toutes les métropoles.

Gratien publia d'autres lois pour réprimer les hérétiques et leur défendre toute assemblée. Il exempta tous les clercs des charges personnelles.

On voit par un rescrit donné par ce prince au sujet de la faction d'Ursin, qui, sous l'empire de Valentinien, avait tenté d'usurper le pontificat au préjudice du pape Damase, que les évêques devaient être jugés par le pape; que ceux des provinces éloignées devaient être jugés sur les lieux par le métropolitain, et que le métropolitain devait être jugé à Rome ou bien par les juges que l'évêque de Rome lui aurait donnés.

seils de Valens, empereur d'Orient; on avait appris qu'une race inconnue de sauvages (1), aussi difformes qu'intrépides, venant de par delà le Palus Méotides (2), s'était tout à coup jetée sur les Visigoths, les avait chassés de leurs états, et que cette nation fugitive, réunie sur les bords du Danube, implorait la compassion de l'empereur, et lui demandait un asile dans les déserts de la Thrace. L'accueil ou le refus de cette demande paraissant également dangereux pour la sûreté publique, à cause du nombre de ces barbares (3) et du désespoir de leur situation, l'on ne savait quel parti prendre, lorsqu'on se résolut enfin à leur accorder le passage du fleuve, sous la condition qu'ils livreraient leurs armes (4), et donneraient en outre leurs enfants en garantie de leur fidélité. A peine cette immense multitude était-elle passée, qu'une nouvelle émigration composée d'Ostrogoths (5) parut sur le bord du Danube, et envoya aussitôt des ambassadeurs à Valens pour le prier de les recevoir aux mêmes conditions que les Visigoths. Mais leur demande ayant été repoussée, ces barbares, pressés par

(1) Les Huns.

(2) Aujourd'hui mer d'Azof.

(3) Le nombre de leurs guerriers s'élevait à deux cent mille, ce qui pouvait faire monter l'émigration totale, en y comprenant les femmes, les enfants et les esclaves, à un million d'âmes.

(4) Cette condition ne reçut point son exécution; les barbares rachetèrent leurs armes en corrompant les officiers qui avaient été chargés de s'en emparer.

(5) Ce peuple était de la même origine que les Visigoths, c'est-à-dire du midi de la Suède, qu'ils quittèrent pour aller s'établir dans un climat plus doux. Leur empire était situé au dessus du Danube et s'étendait à l'est jusqu'aux bouches de ce fleuve; au nord jusqu'aux monts Krapaks, qui le séparaient de la Sarmatie; au couchant jusqu'au pays des Iaziges, fondateurs de Presbourg. Les peuples de la Gothie, qui se répandirent dans les contrées occidentales de l'empire romain, prirent le nom de Visigoths, c'est-à-dire Goths occidentaux; ceux qui restèrent vers l'orient furent appelés Ostrogoths, c'est-à-dire Goths orientaux.

l'approche des Huns, profitèrent d'un moment favorable (1), passèrent le fleuve et déployèrent leurs tentes sur les terres de l'empire, tandis que leurs compatriotes, qu'on venait d'établir dans la Thrace, gémissaient sous la plus cruelle oppression, par l'avarice des généraux romains (2), et méditaient de s'en venger. Des liaisons secrètes s'étant alors formées entre les nouveaux émigrants et Fritigern, chef des Visigoths, la révolte éclata tout à coup à Marcianopolis, capitale de la basse Mœsie, et fut bientôt suivie d'une grande victoire sur les troupes de l'empereur (3).

La bataille de Salices, qui eut lieu quelque temps après, et qui dura une journée tout entière, avec grand meurtre d'hommes des deux parts, ne fut d'aucun profit pour l'une ou pour l'autre des armées. Les Visigoths rentrèrent dans leur camp, et les Romains n'osant point renouveler le combat ne songèrent qu'à affamer leurs ennemis en les enfermant entre le Danube, la mer Noire et le mont Hémus; mais les Ostrogoths et le parti des Huns et des Alains, avec lequel Fritigern avait fait alliance, vinrent les dégager.

Les affaires de l'empire se trouvant, de ce côté, dans l'état le plus alarmant, Valens partit enfin d'Antioche (4)

(1) Les généraux de Valens avaient désarmé les vaisseaux et les forts qui défendaient le passage du Danube.

(2) Maxime et Lupicinus, gouverneurs militaires de la Thrace, cherchèrent à mettre à profit la situation des Visigoths en élevant à un prix exorbitant les vivres les plus nécessaires et les plus communs. Il fallait souvent donner un esclave pour avoir un pain; et quand tous les autres moyens furent épuisés, ces malheureux se virent forcés de vendre, pour subsister, les enfants qui leur restaient.

(3) « Ce jour-là, » dit Jornandès, évêque des Goths et leur historien, « ôta la faim aux Goths et la sécurité aux Romains; les Goths commencèrent alors à se montrer, non comme des étrangers et des vagabonds, « mais comme citoyens et maîtres. *Illa namque dies Gothorum famem « Romanorumque securitatem ademit; cœperuntque Gothi jam non ut ad- « venæ et peregrini, sed ut cives et domini possessoribus imperare.* » (*De rebus Geticis*, cap. 26.)

(4) Cet empereur était depuis cinq ans dans cette ville. Il employa ce

avec une nouvelle armée, et alla s'établir dans un camp fortifié, sous les murs d'Andrinople, où il apprit que son neveu Gratien, vainqueur des Allemands (1), s'avançait pour le soutenir. Mais les artifices de Fritigern, et l'orgueil de l'empereur ayant excité celui-ci à engager le combat avant l'arrivée d'un secours qui lui paraissait humiliant, l'armée romaine sortit du camp (2) et s'avança vers les barbares. Le choc fut terrible; l'aile gauche des légions poussa jusqu'aux chariots que l'ennemi avait placés en cercle derrière ses rangs; mais bientôt abandonnée par sa cavalerie, et chargée par les rapides escadrons des Goths, elle s'arrête, se défend encore quelque temps et est enfin accablée sous le nombre des ennemis. Au milieu de ce désordre et de ce carnage, Valens, blessé par une flèche, se réfugie dans les rangs des lanciers et des mattiaires qui conservaient courageusement leur terrain, et parvient à sortir du champ de bataille avec l'aide de quelques-uns de ses serviteurs, et à gagner une cabane des environs. Mais les Goths, étant survenus et ayant trouvé la porte barricadée, mirent le feu à cette humble retraite, qui fut consumée avec ceux qu'elle renfermait (3).

---

temps à faire souffrir les orthodoxes, à veiller sur les entreprises des Perses et sur celles des Sarrasins. Mavia, reine de ce dernier peuple, consentit à faire la paix à la condition qu'un vertueux solitaire, nommé Moïse, serait sacré évêque de son peuple. Valens y consentit. Moïse, ayant été appelé devant Lucius, évêque arien, déclara qu'il n'était pas digne de l'épiscopat; mais que si Dieu voulait qu'il fût élevé à cette dignité, il le prenait à témoin qu'il ne consentirait jamais à être ordonné par un hérétique. Alors les magistrats romains le conduisirent aux évêques orthodoxes qui étaient en exil, et ayant été ordonné par eux, il alla demeurer parmi les Sarrasins et en convertit un grand nombre. (Voy. SOZOMÈNE, liv. VI, chap. XXXVIII.)

(1) Près de la ville d'*Argentaria* ou *Argentovaria*, ainsi appelée à cause des mines d'argent qu'on exploitait dans le voisinage : c'est aujourd'hui Colmar. (Voy. le mot *Mines* dans mon *Dictionnaire de Droit*, t. II, p. 341.)

(2) Le 9 août 378.

(3) Un jeune Romain, étant tombé par la fenêtre, échappa seul à l'in-

Telle fut la fin misérable de ce cruel et violent protecteur des ariens (1).

Gratien, ayant appris cette terrible défaite et voyant l'immense danger qui menaçait l'empire, crut devoir confier le gouvernement de l'Orient (2) à un chef aussi habile dans la politique que dans la guerre ; et son choix s'étant porté sur Théodose, les troupes saluèrent le nouvel empereur à Sirmich, le 19 janvier 379.

---

cendie et apprit aux Goths le rang de celui qu'ils avaient fait périr. Le lendemain de la bataille, les Goths, s'étant présentés devant Andrinople et ayant été repoussés, marchèrent sur Constantinople ; mais ils furent forcés à la retraite par les Sarrasins que la reine Mavia avait envoyés au secours de cette capitale. La férocité de ces barbares du Sud aurait, dit-on, fait frémir les barbares du Nord : un Arabe qui venait de tuer un soldat goth d'un coup de poignard appliqua ses lèvres à la blessure et parut savourer avec délices le sang de son ennemi. L'armée des Goths ayant ruiné les faubourgs de Constantinople et les provinces voisines, se répandit ensuite jusqu'aux confins de l'Italie et de l'Adriatique.

(1) Aussitôt après la mort de ce prince, Gratien rappela les évêques orthodoxes qui avaient été exilés.

(2) Valens n'ayant point laissé de fils, tout l'empire passa à ses deux neveux ; mais toute l'autorité resta à Gratien, Valentinien II, son frère, n'ayant alors que sept ans.

XXIX.

GOUVERNEMENT DE THÉODOSE. — ABOLITION DU PAGANISME. — CONCILES D'AQUILÉE. — SAINT JUST ÉVÊQUE DE LYON. (*Voir en note.*) — PRISCILLIANISTES. — LEUR DOCTRINE. — CONCILE DE SARAGOSSE. — MAXIME DÉCLARÉ EMPEREUR. — ASSASSINAT DE GRATIEN. — CONCILE DE BORDEAUX. — CONDAMNATION DES PRISCILLIANISTES. — TENTAVIVE DE L'IMPÉRATRICE JUSTINE EN FAVEUR DE L'ARIANISME. — FERMETÉ DE SAINT AMBROISE. — INVASION DES ÉTATS DE VALENTINIEN PAR MAXIME. — DÉFAITE ET MORT DE CELUI-CI. — THÉODOSE RÉTABLIT VALENTINIEN SUR LE TRÔNE. — MASSACRE DES HABITANTS DE THESSALONIQUE. — NOBLE CONDUITE DE SAINT AMBROISE. — PÉNITENCE PUBLIQUE DE THÉODOSE. — ARBOGASTE FAIT PÉRIR VALENTINIEN ET PROCLAMER EUGÈNE. — VICTOIRE DE THÉODOSE. — MORT D'EUGÈNE ET D'ARBOGASTE. — MORT DE THÉODOSE.

Théodose (1) possédait toutes les qualités, tous les talents, toutes les vertus qu'on peut désirer dans un prince; l'empire fut sauvé; les barbares, vaincus, divisés et soumis, furent établis, les uns (2) dans la Thrace, les autres (3) dans la Phrygie et dans la Lydie; la foi catholique (4) fut

---

(1) Sa famille était espagnole. Son père, général au service de Valentinien, s'était acquis une brillante réputation en Afrique et dans la Grande-Bretagne, et avait été injustement décapité à Carthage sous le règne même de Gratien. Lui-même, depuis cette cruelle exécution, s'était retiré dans sa patrie, où il vivait dans la modestie d'un simple particulier, lorsqu'il fut appelé au trône de l'Orient, étant alors âgé de trente-trois ans.

(2) Les Visigoths.

(3) Les Ostrogoths.

(4) Voici les termes de la célèbre constitution donnée par Théodose, le 28 février 380, à Thessalonique, peu de temps après avoir reçu le baptême des mains de saint Ascole, évêque de cette ville :

« Nous voulons que tous les peuples de notre obéissance suivent la religion que l'apôtre saint Pierre a enseignée aux Romains, dont la tradition, conservée avec soin, est professée par le pontife Damase et par Pierre d'Alexandrie, évêque d'une sainteté apostolique. Conformément à la discipline des apôtres et à la doctrine de l'Évangile, nous devons croire à la seule divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, sous une majesté égale et dans une pieuse Trinité. Nous autorisons les disciples

consacrée par les lois, l'arianisme subjugué, le culte des idoles détruit (1).

En Occident, la piété de Gratien secondant le zèle des

« de cette doctrine à prendre le titre de chrétiens *catholiques*; et comme « nous jugeons que tous les autres sont des aveugles et des insensés, « nous les flétrissons du nom odieux d'hérétiques, et nous défendons à « leurs assemblées d'usurper désormais le nom vénérable d'églises. Indé- « pendamment de la condamnation divine, ils doivent s'attendre à souf- « frir tous les châtiments que notre autorité, guidée par la sagesse céleste, « jugera à propos de leur infliger. » (Voy. *Cod. Theodos.*, liv. XVI, loi 2 du tit. 1, *de Fide catholica.*)

(1) Les priviléges des prêtres païens furent abolis, les sacrifices interdits, les instruments de l'idolâtrie brisés, les temples fermés ou détruits. A Alexandrie, le Sérapion, fameux temple de Sérapis, fut renversé; la statue du dieu était d'une grandeur si prodigieuse, dit Théodoret, qu'on ne pouvait la regarder sans être saisi de frayeur. Mais ce qui redoublait la crainte, c'était un bruit qui avait été répandu que, si quelqu'un était assez hardi pour s'en approcher, la terre serait à l'instant même ébranlée et engloutirait tout le monde. Un soldat, ayant saisi sa hache d'armes, en frappa violemment la tête de la statue qu'il brisa, et d'où il sortit aussitôt une troupe de rats, à la grande risée des spectateurs et des païens eux-mêmes, qui méprisèrent alors ce qu'ils avaient adoré. Ce temple, dans lequel on déposait le nilomètre, était bâti sur un tertre artificiel. On y montait par cent degrés.

Le dernier édit de Théodose contre le paganisme défendit à toute personne, soit magistrats et citoyens, depuis la première classe jusqu'à la dernière inclusivement, d'immoler désormais, soit dans une ville, soit dans tout autre endroit, aucune victime innocente, et de faire aucune cérémonie païenne. (Voy. *Cod. Théod.*, liv. XVI, loi 12 du tit. 10, *De Paganis sacrificiis et templis.*) Cette loi fut donnée en l'an 392.

Théodose, dans une assemblée complète du sénat, ayant posé cette question : « Laquelle des deux religions du Christ ou de Jupiter sera-t-elle « désormais celle des Romains? » une majorité considérable se prononça contre Jupiter. Alors, dit le poëte Prudence, « vous eussiez vu les pères « conscrits, ces brillantes lumières du monde, se livrer à la joie; ce « conseil de vieux Catons tressaillir en revêtant le manteau de la piété, « plus éclatant que la toge, et en se dépouillant de la livrée du pontificat « païen. »

Exsultare patres videas, pulcherrima mundi
Lumina, conciliumque senûm gestire Catonum,
Candidiore togâ niveum pietatis amictum
Sumere et exuvias deponere pontificales.

Il est à remarquer qu'aucune loi ne défendit aux païens d'écrire contre

prélats orthodoxes, il ne restait plus de refuge pour l'hérésie (1).

Cependant une secte nouvelle venait de paraître en Espagne; des gnostiques chassés d'Egypte s'étant réfugiés dans ce pays, l'un d'eux, originaire de Memphis, s'était attaché une dame espagnole, ainsi qu'un rhéteur, et avait gagné ensuite Priscillien, homme de qualité, riche, libéral, savant, qui, devenu chef du parti, avait déjà réussi à faire plusieurs disciples. Ces nouveaux sectaires enseignaient que les âmes étaient de la même substance que Dieu; que les hommes étaient attachés à certaines étoiles fatales; que le monde était l'œuvre du mauvais principe; ils s'abstenaient de la chair des animaux comme immonde, et condamnaient le mariage; mais ils tenaient des assemblées nocturnes où les hommes et les femmes s'abandonnaient aux plus honteuses

---

la religion chrétienne, et ne les obligea à embrasser le christianisme, sous une peine quelconque; ils conservèrent même les charges qu'ils possédaient.

(1) Deux évêques, Pallade et Secundien, convaincus de suivre les erreurs d'Arius, furent condamnés et déposés par le concile d'Aquilée, tenu le 5 septembre 381. Les provinces des Gaules les plus voisines de l'Italie furent représentées à ce concile par Procule, évêque de Marseille, par Théodore d'Octodure (Martigny en Valais), par Constance d'Orange, par Amantius de Nice, par Domnin de Grenoble et par Saint-Just de Lyon. Ce dernier évêque, après son retour d'Aquilée, quitta secrètement son siége et se retira dans les solitudes d'Égypte pour y expier une faute qu'il se reprochait, quoique ce fût plutôt celle de son peuple que la sienne. Un homme ayant blessé et tué quelques personnes à Lyon, dans un accès de fureur, s'était réfugié dans l'église. Le peuple, qui le poursuivait, ayant trouvé les portes fermées, menaça d'y mettre le feu si on ne livrait le meurtrier. Saint Just, ayant obtenu la promesse qu'on se bornerait à emprisonner le coupable, le remit entre les mains des principaux citoyens; mais aussitôt la populace le fit mourir. Le saint évêque ne cessa de se reprocher le sang de ce malheureux, et ce fut pour pleurer cette prétendue faute qu'il se retira en Orient avec un jeune lecteur de son église, nommé Viateur. Il y mourut vers l'an 390, dans les exercices de la pénitence, et son corps fut rapporté à Lyon avec celui de son compagnon, et inhumé dans une église qui, depuis, porta son nom, et qui était fort célèbre dès le v[e] siècle.

infamies. Condamnés par le concile de Sarragosse (1), et frappés par le décret de Gratien, qui ordonnait leur expulsion des terres de l'empire, les priscillianistes, après avoir fait d'inutiles efforts auprès du Saint-Siége pour se justifier, avaient enfin gagné les ministres de l'empereur et obtenu un rescrit qui les rétablissait dans leurs églises.

En ce temps-là, les légions qui se trouvaient dans la Grande-Bretagne, s'étant révoltées, donnèrent la pourpre à Maxime, leur général, qui passa aussitôt dans les Gaules pour soutenir sa fortune. Gratien, abandonné des siens au moment de livrer bataille, s'enfuit vers l'Italie et fut assassiné à Lyon, le 25 août 383.

Maxime, s'étant alors rendu à Trèves, y établit le siége de son empire (2), reprit l'affaire des priscillianistes et indiqua un concile à Bordeaux (3). Instantius, un de leurs chefs, y ayant été déclaré indigne de l'épiscopat, Priscillien prit alors le parti d'en appeler à l'empereur, et les évêques n'ayant point voulu passer outre, quoiqu'ils fussent seuls compétents (4), la cause fut instruite par le préfet Évode.

---

(1) Saint Phœbade, évêque d'Agen, et saint Delphin, évêque de Bordeaux, assistèrent à ce concile.

(2) C'est dans cette ville que fut appelé saint Allyre, évêque d'Auvergne, pour guérir la fille de cet empereur. Saint Allyre avait succédé à Léogonce ; il eut saint Népotien pour successeur.

(3) An 384. Le pape saint Damase mourut le 11 décembre de cette année, et eut saint Sirice pour successeur.

(4) « Les évêques, » dit Sulpice Sévère, « eurent la faiblesse de déférer à « cet appel, lorsqu'ils pouvaient condamner cet hérétique, malgré sa « récusation, ou, s'ils passaient pour lui être suspects, le faire condamner « par d'autres évêques, sans renvoyer à l'empereur le jugement de crimes « si manifestes. »

Saint Martin, qui se trouvait à Trèves, supplia Maxime d'épargner le sang des coupables, disant qu'il suffisait qu'ayant été déclarés hérétiques par le jugement des évêques, ils fussent chassés de leurs églises, et qu'il était sans exemple qu'une cause ecclésiastique fût soumise à un juge séculier.

Priscillien, déclaré coupable, fut puni du dernier supplice avec quelques-uns de ses adhérents (1).

Tandis que le nouvel empereur frappait l'hérésie avec tant de sévérité dans ses états, Justine, mère du jeune Valentinien, essayait de relever l'arianisme à Milan. La courageuse résistance de saint Ambroise, qui gouvernait l'église de cette ville, ayant blessé l'orgueil de cette femme impérieuse, on employa, mais inutilement, la force et la violence; car le peuple, ayant pris parti pour son saint évêque, se disposait à le soutenir jusqu'à la dernière extrémité. Les choses étant dans cet état, le bruit se répandit que Maxime méditait d'envahir l'Italie et d'en chasser le légitime souverain. La cour de Milan, consternée par cette nouvelle, eut alors recours à ce même prélat qu'elle venait de persécuter, et le députa vers l'usurpateur qui feignit une grande modération et protesta de son amitié; mais Ambroise, trop clairvoyant pour ne pas deviner ses véritables sentiments, écrivit aussitôt à Valentinien *de se tenir sur ses gardes contre un homme qui cachait la guerre sous le voile de la paix*. Et, en effet, peu de temps après, Maxime, ayant passé les Alpes (2), entra dans Milan et poursuivit jusqu'à Aquilée le jeune prince, qui n'eut que le temps de s'embarquer avec sa mère dans un petit port de l'Istrie d'où il gagna Thessalonique après une longue navigation. Mais Théodose, qui venait d'épouser la sœur (3) de l'empereur fugitif, ne tarda pas à le venger; car s'étant

---

(1) Cette secte dura longtemps; il y avait encore beaucoup de priscillianistes dans le VIe siècle. L'on assembla à Prague un concile contre eux.

(2) En août 387.

(3) Longueval fait observer avec raison que Fleury se trompe lorsqu'il dit que Galla fut la première femme de Théodose; ce prince s'était marié d'abord avec sainte Flacille, qui mourut en 385, après avoir donné le jour à Arcadius et à Honorius; il épousa en secondes noces Galla, fill de Valentinien Ier et de Justine. C'est la chronique d'Alexandrie qui a fait tomber Fleuri dans cette erreur.

rapidement porté en Pannonie, il surprit et défit en deux combats les troupes de l'usurpateur qui fut livré et tué par ses propres soldats, le 27 août 388 (1).

Le généreux empereur d'Orient, ayant ainsi rétabli Valentinien sur le trône (2), demeura près de trois ans en Italie pour régler et affermir l'autorité de son jeune collègue, et pour le ramener à la foi.

Or, pendant ce temps-là, une sédition avait éclaté à Thessalonique, métropole de l'Illyrie. Le peuple mutiné, ayant assassiné le commandant de la garnison avec plusieurs de ses principaux officiers, avait mutilé leurs corps et les avait ignominieusement traînés dans les rues de la ville. Théodose, qui se trouvait à Milan lorsque la nouvelle lui en parvint, résolut aussitôt, dans son indignation, de venger la mort de son lieutenant par le massacre des habitants ; excité au pardon par la piété des évêques, mais en ayant été détourné par Rufin, son ministre, il expédia des ordres sanglants, dont l'immédiate exécution prévint un repentir tardif.

Le peuple de Thessalonique, ayant été invité aux jeux du cirque, se pressait sans défiance dans l'enceinte, lorsque tout à coup une troupe de soldats, s'y précipitant avec fureur, se mit à égorger sans distinction d'âge ni de sexe (3).

---

(1) Le comte Arbogaste fut envoyé dans les Gaules, où il fit mourir le jeune Victor, que son père Maxime avait associé à l'empire.

(2) Théodose ajouta à l'empire de Valentinien les Gaules, l'Espagne et la Bretagne. L'histoire, en faisant l'éloge de sa générosité, loue aussi sa clémence. Cet empereur se montra en effet plus empressé de sauver les innocents que de punir les coupables; il pourvut libéralement à l'entretien de la mère et à l'éducation des filles de Maxime. Tant de vertus, dit Gibbon, excusent en quelque façon la supposition de l'orateur Pacatus, qui affirme avec enthousiasme que si l'ancien Brutus était revenu sur la terre, il aurait abjuré aux pieds de Théodose la haine de la royauté.

(3) Dans ce carnage, qui ne dura pas moins de trois heures, il y eut sept mille victimes, suivant quelques-uns, quinze mille, suivant d'autres. Un marchand étranger offrit sa vie et sa fortune pour sauver ses enfants,

Saint Ambroise, ayant appris cette barbare et cruelle vengeance, quitta aussitôt Milan, l'âme remplie de douleur, et s'étant retiré à la campagne, il écrivit à l'empereur pour lui reprocher son crime et pour lui déclarer qu'il n'oserait offrir le sacrifice en la présence du meurtrier de tant d'innocents. Cependant Théodose, profondément affecté des reproches du prélat et tourmenté par ses propres remords, crut pouvoir se présenter dans l'église pour y faire ses dévotions; mais Ambroise l'arrêtant sous le portique, lui défendit l'entrée du saint lieu. Théodose ayant fait humblement observer que s'il s'était rendu coupable d'homicide, David, le mortel chéri de Dieu, avait non seulement commis le meurtre, mais l'adultère, le courageux évêque lui répondit : « Tu as imité David dans son crime, imite-le « dans son repentir. » Et l'empereur se retira dans la plus amère douleur. Après huit mois d'attente, il obtint enfin l'expiation publique (1). Dépouillé des marques du pouvoir suprême, il fit pénitence au milieu de la cathédrale, sous les yeux du peuple qui apprenait par cet exemple que ceux que la justice humaine ne peut atteindre sont comme les derniers des sujets devant la justice de Dieu.

Théodose étant retourné à Constantinople, le jeune Valentinien, dont les vertus faisaient aimer l'administration, passa quelque temps après dans les Gaules et y périt par le crime du général Arbogaste, qui le fit étrangler dans son

---

Les soldats ne consentirent à accepter sa proposition qu'à l'égard de l'un de ses deux fils; mais pendant que ce malheureux père, les aimant également tous deux et les regardant, ne pouvait se déterminer dans le choix de celui qu'il rachèterait, les soldats les immolèrent tous deux. (Voy. SOZOMÈNE, liv. VII, chap. XXV.)

Ce massacre eut lieu en l'an 390.

(1) A cette occasion, Théodose fit une loi par laquelle il ordonna que les sentences de mort ne seraient exécutées que trente jours après qu'elles auraient été prononcées, afin de donner à la colère le temps de s'apaiser ou à la clémence celui de pardonner.

lit (1). Ce traître, dont l'ambition n'était pas de monter sur le trône, mais de gouverner ceux qui l'occupaient, revêtit de la pourpre un rhéteur, Eugène, son ancien secrétaire, et des ambassadeurs furent aussitôt envoyés à l'empereur d'Orient pour le prier de reconnaître pour collègue le nouveau souverain. Théodose, justement irrité, prépara tout pour la guerre, et s'étant emparé sans résistance des provinces de la Pannonie jusqu'aux Alpes Juliennes, il descendit des montagnes, rencontra l'armée d'Arbogaste sous les murs d'Aquilée, et lui livra sans succès un premier combat.

Le lendemain, les commandants d'un nombreux corps d'ennemis étant passés dans ses rangs, il recommença l'attaque avec vigueur; mais, comme la victoire était encore incertaine, il s'éleva tout à coup un vent des plus violents (2) qui, frappant en face les soldats d'Arbogaste, arrêtait leur marche, enlevait leurs boucliers et leurs javelots, et les laissait ainsi exposés sans défense aux coups des Romains. Eugène, conduit devant l'empereur, périt par les mains des soldats (3); Arbogaste se donna la mort.

Les provinces du monde romain se trouvèrent ainsi réunies sous le gouvernement de Théodose; mais ce prince ne

---

(1) A Vienne, le 15 mai 392.

(2) Le poète Claudien, qui était païen, rappelle ce miracle dans les vers suivans :

O nimium dilecte deo, cui fundit ab antris
Eolus armatas hyemes, cui militat Æther
Et conjurati veniunt ad classica venti.

Socrate (liv. V, chap. xxv), Sozomène (liv. VII, chap. xxiv) et Théodoret (liv. V, chap. xxiv) racontent cet événement merveilleux, qu'ils attribuent aux prières de Théodose.

(3) Théodose ayant appris que les enfants d'Eugène s'étaient réfugiés dans les églises d'Aquilée, envoya promptement un tribun avec ordre de leur sauver la vie ; il eut soin qu'on les élevât dans la religion chrétienne ; il leur laissa des biens et des charges, et les traita comme s'ils eussent été de sa famille. (Fléchier, *Vie de Théodose*.)

jouit pas longtemps de son triomphe. Atteint d'une maladie mortelle par suite des fatigues de la guerre, il expira tranquillement et pieusement à Milan (1), laissant l'empire à ses deux fils (2).

---

(1) Le 27 janvier 395.

(2) Honorius avait reçu de son père le titre d'auguste l'an 383 ; Arcadius en fut honoré l'année suivante.

XXX.

RÈGNES D'HONORIUS ET D'ARCADIUS. — COMBATS DES GLADIATEURS ABOLIS. (*Voir en note.*) — ÉVÊQUES DES GAULES. — LETTRE DE SAINT PAULIN. — INVENTION DES CLOCHES. (*Voir en note.*) — RÉVOLTE DES GOTHS. — LEUR ARRIVÉE EN ITALIE. — LEUR DÉFAITE. — PASSAGE DU RHIN PAR LES VANDALES ET LES ALAINS. — PILLAGE DE PLUSIEURS VILLES DES GAULES. — ARRIVÉE DES BOURGUIGNONS, DES ÉRULES, DES GÉPIDES. — LETTRE DE SAINT JÉRÔME. (*Voir en note.*) — RÉVOLTE DES LÉGIONS DE LA BRETAGNE. — PRISE DE ROME PAR ALARIC. — LES ÉGLISES SONT RESPECTÉES. — MORT D'ALARIC. — ATAULPHE SUCCÈDE A ALARIC ET VA RÉGNER EN ESPAGNE. — LES BOURGUIGNONS S'ÉTABLISSENT DANS LA GAULE ET SE FONT CHRÉTIENS. — HÉRÉSIE DE PÉLAGE. — CONDAMNATION DE CETTE HÉRÉSIE. — SAINT AMATEUR. — SAINT GERMAIN D'AUXERRE. — DIFFÉREND AU SUJET DE L'ÉGLISE D'ARLES. — ÉTAT DE L'EMPIRE D'OCCIDENT. — TREMBLEMENT DE TERRE. — MORT D'HONORIUS. — VALENTINIEN III.

Pendant ce règne si brillant de Théodose, le génie de Rome avait paru se ranimer. Tout avait été grand dans ce siècle si fécond en événements et si célèbre dans l'histoire de l'Église (1); mais ce fut comme un dernier effort que faisait la fortune en faveur des Romains (2).

La jeunesse, la faiblesse et l'incapacité d'Arcadius et d'Honorius, successeurs de ce glorieux prince, furent bientôt une cause de troubles et de sanglantes révolutions (3).

---

(1) Théodose ne sépara jamais les intérêts de la religion de ceux de l'État. (FLÉCHIER, *Hist. de Théodose*, p. 6.) Le christianisme devint non-seulement alors la religion de l'État, mais la seule qui pût avoir un culte dans l'État. De cette époque date l'extinction totale du paganisme, de cette superstition qui, pendant tant de siècles, avait gouverné l'univers.

Sous le règne de cet empereur, l'Église posséda d'illustres docteurs : saint Grégoire de Naziance, saint Grégoire de Nisse, digne frère du grand saint Basile ; saint Cyrille, évêque de Jérusalem ; saint Épiphane, évêque de Salamine ; saint Ambroise, évêque de Milan.

(2) DUCREUX, *Siècles chrét.*, p. 449.

(3) Arcadius, en Orient, fut successivement gouverné par Rufin, qui fut

Cependant les affaires de la religion étaient de plus en plus prospères. L'église gallicane comptait un grand nombre de saints et de savants évêques : Procule de Marseille (1), Victrice de Rouen (2), Exupère de Toulouse (3), Sim-

---

égorgé par les soldats ; par l'eunuque Eutrope, qui finit par être décapité, et par l'impératrice Eudoxie, sa femme.

Honorius, en Occident, ne fut empereur que de nom sous la tutelle de Stilicon, capitaine brave et prudent, qui avait épousé Sérène, nièce de Théodose, et qui, après avoir plusieurs fois battu les barbares et sauvé l'empire de son pupille, devenu son gendre, fut tué par ses ordres le 23 août 408. Du reste, Philostorge dit que Stilicon avait dressé toute espèce de piéges à l'empereur pour le perdre, et qu'il avait ouvertement usurpé le pouvoir absolu. (Voy. l'*Abrégé de l'Histoire de l'Église* de Philostorge, par Photius, liv. XII, § 2.)

Les combats des gladiateurs furent abolis par Honorius, et voici à quelle occasion. Un solitaire nommé Télémaque, étant arrivé d'Orient à Rome et ayant vu ce spectacle barbare, se jeta au milieu des gladiateurs et tâcha de les séparer. Le peuple, ne pouvant souffrir qu'on le privât de ce cruel divertissement, accabla de pierres ce vertueux solitaire. Honorius le mit au nombre des martyrs, et abolit entièrement ces combats. (Voy. THÉODORET, liv. V, chap. XXVI.)

(1) Le concile de Turin (*Taurinense*), tenu le 22 septembre de l'an 401, traita de l'affaire de Procule, qui se croyait métropolitain de la seconde Narbonnaise, quoiqu'il le fût de la province viennoise. Les évêques de la seconde Narbonnaise soutenaient que l'évêque d'une autre province ne devait point les présider. Le concile accorda la primauté à Procule et non à son siége, en décidant, à cause du mérite de ce prélat, qu'il jouirait de cette primauté pendant toute sa vie. Quant à la contestation entre les évêques de Vienne et d'Arles, qui se disaient tous deux primats de la Viennoise, il fut décidé que celui des deux qui pourrait prouver que sa ville était métropole suivant l'ordre civil aurait la primatie.

(2) Saint Victrice fut un des évêques les plus zélés ; il rendit son église une des plus florissantes des Gaules ; de telle sorte, dit saint Paulin, que Rouen, qui était auparavant peu connu, fut renommé dans tout le monde chrétien. On s'efforça de rendre suspecte sa foi sur le mystère de la Trinité ; mais on ne put trouver de tache dans la lumière, suivant l'expression de saint Paulin. Saint Victrice ayant adressé au pape Innocent I un mémoire contenant plusieurs articles sur lesquels il le priait de lui marquer quelle était la discipline de l'église romaine, afin de s'y conformer, ce pape lui fit une réponse composée de treize articles, en le priant de la communiquer aux autres évêques des Gaules, afin qu'ils en observassent les dispositions. Cette décrétale est datée du 15 février 404.

(3) L'année 405, saint Exupère de Toulouse consulta aussi le saint-

plice de Vienne, Amand de Bordeaux, Diogénien d'Alby, Dynamius d'Angoulême, Vénérand d'Auvergne (successeur de saint Artème), Alithius de Cahors (successeur de saint Florent), Pégasius de Périgueux (1), Severin de Cologne, Agnan d'Orléans, Marcel de Paris, Aper (2) de Toul. Le plus éloquent des orateurs chrétiens, saint Jean Chrysostôme occupait le siége de Constantinople, à Rome saint Anastase (3) la chaire de saint Pierre.

Mais l'empire d'Occident va bientôt s'ébranler.

Les Goths révoltés arrivent en Italie sous la conduite

---

siége sur sept questions qui furent résolues par une nouvelle décrétale du même pape.

(1) « Si vous voyiez ces évêques si dignes du Seigneur, » dit saint Paulin dans une lettre dont Grégoire de Tours rapporte un fragment, « vous reconnaîtriez en eux des hommes d'une sainteté soutenue et des « défenseurs zélés de la foi et de la religion. » Tous les évêques ci-dessus cités sont nommés dans cette lettre, sauf Procule de Marseille et Victrice de Rouen.

Saint Paulin, né à Bordeaux en 353, fut un élève d'Ausone; il reçut de Gratien, en 378, la dignité de consul, et ensuite un gouvernement en Italie; il consacrait ses immenses revenus à secourir les malheureux et à l'encouragement des lettres. Les entretiens qu'il eut avec saint Ambroise l'ayant détaché des grandeurs, il renonça au monde avec sa femme, et tous deux allèrent vivre dans la retraite et la piété. Sa femme se fit ensuite religieuse; lui-même fut ordonné prêtre, partit pour l'Italie et se retira à Nole, dans la Campanie, dont il fut nommé évêque en l'an 409. Il mourut le 22 juin 431. Il existe plusieurs éditions de ses ouvrages.

C'est à saint Paulin qu'on attribue l'invention des cloches, ou du moins l'introduction de leur usage dans l'Église. Les cloches furent appelées *Campanæ,* du nom du pays où elles commencèrent à être usitées. (Voyez à ce sujet le *Glossaire* de Ducange, au mot *Campana*, pag. 94 et 95.) M. de Châteaubriand a fait sur les cloches un chapitre admirable dans le *Génie du Christianisme* (4e partie, liv. I, chap. I).

(2) Vulgairement saint Èvre.

(3) Saint Anastase, successeur de saint Sirice, qui fut élu le 5 décembre 398, est le premier évêque de Rome qui ait été appelé simplement LE PAPE, comme par excellence. C'est l'expression dont se servirent les pères du concile de Tolède, tenu le 7 septembre, an 400. On n'est pas d'accord sur l'époque précise de la mort de ce saint pontife. Les uns en placent la date au 14 décembre 401, les autres au 27 avril 402,

d'Alaric, après avoir ravagé la Grèce (1). Vaincus deux fois, ils se retirent; mais Honorius, redoutant leur retour, transporte à Ravenne le siége du gouvernement.

Un essaim de nouveaux barbares, venant des côtes de la mer Baltique, s'avance à son tour, et périt sous les murs de Florence (2).

Le dernier jour de l'an 406, les Vandales et les Alains, ayant passé le Rhin, dévastent la première Germanie, prennent et ruinent Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, passent ensuite dans la Gaule-Belgique, saccagent Tournay, Amiens, Reims, Thérouane, Arras, et descendent dans l'Aquitaine, dans les provinces lyonnaise et narbonnaise, pendant que les Bourguignons, les Érules, les Gépides et d'autres peuples du Nord accourent pour prendre part au pillage (3).

---

(1) Rufin, ministre d'Arcadius, est accusé d'avoir excité secrètement la révolte des Goths. Ces barbares commencèrent par piller tout le pays entre l'Adriatique et le Pont-Euxin; ils passèrent ensuite dans la Grèce, entrèrent dans Athènes qui fut épargnée, et, continuant leur marche vers le Péloponèse, ils se rendirent maîtres de Corinthe, de Sparte et d'Argos. Un historien rapporte qu'Alaric accepta un repas et se baigna dans la ville d'Athènes, pour montrer qu'il n'était pas étranger à la civilisation.

Alaric pénétra en Italie l'an 400.

(2) Rhadagaste ou Radagaise était à la tête de ces peuples. Stilicon, général d'Honorius, cerna l'armée de Radagaise, l'enferma dans une forte ligne de circonvallation et l'affama. Cette armée, ainsi ruinée par la famine, capitula, et Radagaise, malgré sa capitulation, eut la tête tranchée. Les restes de son armée, vendus comme esclaves, périrent bientôt, pour la plupart, sous l'influence du climat ou par l'ennui de la servitude.

(3) « Toute l'étendue du pays qui est entre les Alpes et les Pyrénées, « entre l'Océan et le Rhin, a été ravagée, » dit saint Jérôme dans une de ses lettres, « par les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les « Gépides, les Érules, les Saxons, les Bourguignons, les Allemands et « même, ô malheureuse république! par les Pannoniens... Tout est « devenu la proie du soldat barbare dans l'Aquitaine et la Novempopu- « lanie, dans la province lyonnaise et dans la narbonnaise, à l'exception « de quelques villes qui ont échappé; encore la faim les tourmente-t-elle « au dedans, tandis que le glaive les menace au dehors. Je ne puis, sans « verser des larmes, ajoute ce saint docteur, faire mention de Toulouse,

Les légions de la Grande-Bretagne proclament auguste un soldat nommé Constantin (1), qui passe dans les Gaules et les soumet à son empire.

Alaric reparaît; il marche sur Rome (2). Les habitants achètent leur délivrance au poids de l'or (3).

La cour de Ravenne entre en négociation avec ce barbare; elle promet, elle hésite, elle chicane, elle refuse; Alaric retourne assiéger Rome et lui impose un empereur de son choix (4). Peu satisfait de ce nouvel auguste, il le dépose, offre la paix à Honorius, reçoit une insolente réponse, et se remet en marche vers cette cité dont les destins allaient enfin s'accomplir. La grandeur et la puissance de cette ancienne reine du monde, qui avait vu tant de rois enchaînés au char de triomphe de ses consuls,

---

« à laquelle les mérites de son saint évêque Exupère ont servi comme de « rempart. » Toulouse fut enfin prise par les barbares; son digne pasteur vendit jusqu'aux vases sacrés pour vêtir et nourrir le peuple.

Plusieurs évêques furent massacrés ou emmenés captifs, et un grand nombre d'églises fut brûlé par ces innombrables bandes de barbares.

Les Alains, les Vandales et les Suèves entrèrent en Espagne vers la fin de septembre 409. La partie du pays qui fut occupée par les Vandales prit le nom de *Vandalousie*, aujourd'hui *Andalousie*. Quelques auteurs pensent que ce nom vient de l'arabe et signifie terre d'Occident.

(1) Ce nouvel empereur, qui dut peut-être sa fortune à son nom, ne manqua pas de courage pour la soutenir; car, étant passé dans les Gaules, il s'y conduisit avec tant de vigueur, qu'il fit reconnaître son autorité dans presque tout le pays; il envoya ensuite son fils Constant soumettre l'Espagne, et fixa sa résidence à Arles. Cet usurpateur, reconnu par Honorius, fut assiégé quelque temps après dans cette ville, et s'étant rendu à Constance, général d'Honorius, il fut décapité à quelques lieues de Ravenne.

(2) Un saint ermite s'étant présenté devant Alaric, et l'ayant menacé de la colère céleste, le roi des Goths lui fit cette réponse devenue célèbre : *Je sens en moi quelque chose qui me porte à détruire Rome.*

(3) Les principaux des Romains étant venus solliciter Alaric : « Que l'on « me donne, dit-il, tout l'or et tous les objets précieux qui se trouvent « dans la ville. — Mais que laissez-vous donc aux Romains? — La vie. »

(4) Les Romains, craignant la famine, acceptèrent pour empereur Attale qui était préfet de la ville.

et qui, pendant plusieurs siècles, s'était parée des dépouilles de l'univers, tombe sous le fer et le feu des races barbares (1).

Mais les monuments chrétiens restent intacts au milieu de tant de ruines; les scènes de dévastation et de brigandage s'arrêtent devant les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et les vases, les ornements sacrés, enlevés de ces temples par la piété des fidèles, pour les soustraire au pillage, sont reportés avec pompe et respect dans le sanctuaire par ces terribles vainqueurs (2).

Alaric quitte Rome avec son armée chargée de richesses, va ravager la Campanie, l'Apulie, la Calabre et meurt à Cosenza (3); son beau-frère Ataulphe lui succède; il quitte l'Italie, passe en Provence, se rend maître de plusieurs villes, épouse à Narbonne (4) la sœur d'Honorius, sa captive (5), fait la paix avec cet empereur et va régner en Espagne avec ses Goths.

---

(1) Rome fut prise par Alaric le 24 août 410, onze cent soixante-trois ans après sa fondation.

(2) Les Goths étaient chrétiens, mais ils étaient infectés de l'hérésie d'Arius. Parmi eux se trouvait une multitude d'autres barbares, et notamment de Huns, qui étaient païens. Les églises furent autant d'asiles inviolables dans lesquels beaucoup de Romains sauvèrent leur vie et leurs richesses.

Le pape saint Innocent était à Ravenne, auprès d'Honorius, lors de la prise de Rome.

Après le pillage de cette ville, un grand nombre de notables habitants, se trouvant réduits à la misère, allèrent se réfugier en Palestine auprès de saint Jérôme, qui les soulagea, les consola et leur apprit les joies que le vrai chrétien trouve dans son infortune même, quand il sait s'humilier devant les décrets de Dieu. (Voy. la notice sur saint Jérôme, dans mon *Dictionnaire de Droit,* au mot *Vulgate.*)

(3) Ou Cosentia, ville de la Calabre citérieure. Alaric fut enseveli au milieu du Bussento, et les captifs qui avaient été employés à en détourner le cours furent massacrés après qu'on eut fait rentrer la rivière dans son lit, afin que le lieu de la sépulture fût un secret et ne pût être violé par les Romains.

(4) En janvier 414. Jornandès dit que ce mariage se fit à Forli, en Italie.

(5) Placidie, qui, après la mort d'Ataulphe, devint la femme de

Pendant ces événements, les Bourguignons, après avoir parcouru diverses provinces, s'établissent définitivement (1) dans la Gaule, et, d'un consentement unanime, se convertissent à la foi.

Cependant, une nouvelle hérésie était venue jeter quelque trouble dans l'Église ; un moine, appelé Pélage, ayant quitté la Grande-Bretagne, s'était rendu à Rome et y avait jeté la première semence de sa doctrine. Il enseignait que l'homme peut vivre sans péché ; il combattait la nature et la nécessité de la grâce, et niait le péché originel, anéantissant ainsi le bienfait de la rédemption. Après la prise de la ville par Alaric, Pélage avait gagné l'Afrique, où il avait laissé Célestius, le plus habile de ses sectateurs, et avait passé en Orient. Célestius, s'étant mis à répandre à Carthage les erreurs de son maître, fut dénoncé par le diacre Paulin et condamné par un premier concile tenu en cette ville en l'an 412. Quatre ans plus tard, un nouveau concile tenu à Carthage et un autre à Milève (en Numidie) confirmèrent ce qui avait été décidé à Carthage ; et le pape saint Innocent consacra par son autorité les sentences portées par ces conciles, en déclarant Pélage, Célestius et leurs sectateurs séparés de la communion de l'Église, à la charge de les y recevoir s'ils renonçaient à leurs erreurs (2); ce qui fit dire à saint Augustin que Rome ayant parlé, la cause était finie.

Constance, général des armées d'Honorius, et la mère de Valentinien III.

(1) An 413. Sidoine Apollinaire nomme les Bourguignons *Septipedes*, à cause de leur haute taille, qui était de sept pieds. Ils s'établirent sur les bords du Rhin, où ils passèrent vingt-deux ans sans faire aucun acte d'hostilité. (Voy. plus bas, chap. xxxi.)

(2) Cette condamnation fut prononcée par le saint-siége en réponse aux deux lettres synodales écrites par les pères du dernier concile de Carthage et de celui de Milève. Dans ces réponses, à la date du 27 janvier 417, saint Innocent disait qu'il avait lu le livre de Pélage ; qu'il y avait trouvé beaucoup de propositions contre la grâce de Dieu, beaucoup de blas-

Pendant ce temps, Pélage s'était activement occupé de la propagation de sa doctrine à Jérusalem; mais, poursuivi à son tour, il était parvenu, par ses déguisements et ses mensonges, à se faire déclarer digne de la communion catholique par les quatorze évêques du concile de Diospolis (1).

Saint Innocent étant mort (2), Célestius se hâta d'accourir à Rome afin de faire lever par le nouveau pontife l'excommunication portée contre Pélage et contre lui.

Le pape saint Zozime, qui était animé d'un esprit de douceur et de paix, ayant reçu de Célestius une profession de foi très-étendue, conçue dans les termes les plus orthodoxes, ne put se persuader qu'un homme dont les déclarations paraissaient si sincères et dont le langage était si pur, fût, en effet, un prédicateur d'hérésie; et pensant alors que les évêques d'Afrique avaient agi avec trop de précipitation et de rigueur, il leur écrivit pour leur faire part de ses propres sentiments envers celui qu'ils avaient anathématisé. Aurèle, évêque de Carthage, ayant reçu ces lettres, répondit aussitôt à Zozime pour le prier de suspendre son jugement jusqu'à ce qu'il eût été plus amplement informé des circonstances de cette affaire; et l'église d'Afrique, s'étant assemblée en concile national (3), examina de nouveau tout ce qui avait été fait, trouva qu'on avait agi selon

---

phèmes, rien qui lui eût plu, et presque rien qui ne lui eût déplu et qui ne dût être rejeté de tout le monde.

(1) Ce concile fut tenu le 20 décembre 415. Dans ce concile, Pélage se condamna par ses propres paroles, en disant qu'il avait soutenu que l'homme pouvait être sans péché; mais que cela n'était possible que par le secours de la grâce. Les pères du concile durent en conséquence approuver les réponses de Pélage et se borner à condamner la doctrine qu'on lui attribuait, mais qu'il désavouait.

(2) Le 12 mars 417.

(3) Ce concile, tenu à Carthage vers le mois de novembre 417, ou, suivant le P. Mansi, vers la mi-janvier 418, était composé de deux cent quatorze évêques.

les règles; que l'erreur avait été bien constatée, bien appréciée, et qu'elle avait été justement frappée de condamnation.

Le pape, ayant alors reconnu qu'il avait été trompé, excommunia Pélage et Célestius, condamna leur doctrine, et adressa cette sentence à tous les évêques du monde (1).

De son côté, l'empereur ordonna que les pélagiens fussent traités comme des hérétiques, et que Pélage, enseignant des erreurs qui troublaient la tranquillité publique, fût chassé de Rome (2) avec Célestius (3). L'empereur fit plus; il voulut, comme Zozime, que tous les évêques signassent la condamnation de ces sectateurs; mais dix-huit évêques d'Italie, et principalement Julien d'Éclane, dans la Campanie, refusèrent leur signature, croyant ne pouvoir consciencieusement condamner des personnes absentes dont ils n'avaient point entendu la défense. Ces prélats ayant été déposés, Julien devint le chef de la secte proscrite, parcourut l'Orient, fit de vains efforts pour se créer des partisans, et mourut oublié. Cependant le pélagianisme n'était point éteint; il triomphait dans la Grande-Bretagne, et avait gagné presque tout ce pays, qui eut le bonheur d'en être délivré, quelques années plus tard (4), par deux prélats gaulois (5).

En l'année 418, saint Amateur, évêque d'Auxerre,

---

(1) Pour fortifier davantage les décisions antérieures, qui furent unanimement confirmées, on dressa plusieurs articles de doctrine qu'on opposa aux principales erreurs des pélagiens. Ces articles furent dressés par saint Augustin, évêque d'Hippone, dont les savants écrits anéantirent les arguments de ces sectaires.

(2) Pélage fut chassé aussi de Jérusalem, et l'on ignore en quel lieu Célestius et lui finirent leurs jours.

(3) Honorius fit en outre publier un édit qui portait que toute personne serait reçue à déférer aux magistrats les sectateurs de cette doctrine, et que ceux qui seraient reconnus tels seraient exilés.

(4) En 429.

(5) Saint Loup, évêque de Troyes, et saint Germain, évêque d'Auxerre.

sachant que sa fin était proche, et que Germain, commandant des troupes de la province, était celui que la Providence avait désigné pour lui succéder, partit pour Autun afin d'obtenir du préfet la permission (1) d'engager Germain dans les ordres. Comme il approchait de la ville, il rencontra l'évêque saint Simplice, qui était allé au-devant de lui avec tout son clergé, ainsi que le préfet avec ses officiers; et, le lendemain, ayant conféré avec ce magistrat et obtenu l'autorisation qu'il demandait, il retourna à Auxerre, et, s'étant rendu à l'église, il y fut suivi par le peuple. Germain et plusieurs autres qui, comme lui, étaient armés, se disposaient à entrer aussi lorsque le saint prélat, les arrêtant à la porte, leur dit avec douceur : *Quittez ces javelots et ces boucliers, car c'est ici une maison de prières et non un champ de Mars.* Et tous ayant obéi, il fit avancer Germain, et lui coupa la chevelure, en l'avertissant de se rendre digne du saint ministère, parce que Dieu l'avait choisi pour son successeur; et ayant ensuite adressé la parole à son peuple : *Mes chers enfants,* leur dit-il, *le Seigneur ne tardera pas à m'appeler à lui; je vous conjure de vous accorder pour élire Germain.* Et tous les assistants répondirent par leurs sanglots.

Un mois après la mort de ce saint évêque (2), Germain fut élu et forcé, malgré sa résistance, d'accepter une dignité dans l'exercice de laquelle il devait déployer de si grandes vertus et devenir l'un des modèles les plus parfaits (3) dont l'église des Gaules ait pu s'honorer.

---

(1) Cette permission était nécessaire à cause de la charge importante dont Germain était revêtu. Saint Amateur demanda au préfet son agrément pour *tonsurer* Germain. Ainsi déjà à cette époque la tonsure était en usage.

(2) Saint Amateur mourut le 1er mai 418; il s'était fait porter à l'église pour y rendre son âme à Dieu; et dès qu'on l'eut placé sur le trône épiscopal, il expira.

(3) Saint Germain appartenait à une famille noble et opulente; il avait

Le 26 décembre de cette même année (418), saint Zozime mourut. La résistance que ce Pape avait éprouvée au sujet des droits de métropolitain accordés à Patrocle, évêque d'Arles (1), continua sous saint Boniface, son suc-

---

été élevé dans l'étude des belles-lettres. Après s'être distingué dans les écoles les plus célèbres des Gaules, il s'était rendu à Rome pour se perfectionner dans la jurisprudence, et y avait suivi le barreau avec éclat. S'étant ensuite marié avec une femme de qualité appelée Eustachia, il avait été nommé duc de l'Auxerrois par l'empereur Honorius; telle était la charge éminente qu'il occupait lorsque saint Amateur l'engagea dans le clergé. La conduite de Germain, depuis son ordination, fut celle d'un saint. Il ne regarda plus sa femme que comme sa sœur, et ses biens que comme ceux des pauvres; il vécut dans les plus dures austérités; et, pour se faire une solitude au milieu du monde, il fit bâtir, dès le commencement de son épiscopat, un monastère près d'Auxerre, de l'autre côté de l'Yonne, en l'honneur de saint Cosme et de saint Damien, et y établit comme premier abbé saint Allode ou Allogius. Cet exemple ayant été suivi par d'autres évêques, l'état monastique devint florissant dans les Gaules. Il semblait, dit Longueval, que la paix et la piété, exilées par la domination des barbares, se fussent retirées dans ces saints asiles comme dans un port, à l'abri des tempêtes qui agitaient l'empire. La régularité édifiante de ces monastères fut due en partie au célèbre Jean Cassien, dont le grand ouvrage ayant pour titre : *Institutions monastiques*, servit de règle à ces communautés, en les conduisant à la pratique de toutes les vertus. Saint Castor, évêque d'Apt, ayant établi un monastère dans sa province, avait sollicité Cassien de mettre par écrit les usages des moines orientaux; et ce fut pour répondre à la prière de ce saint évêque qu'il entreprit ce travail.

(1) Saint Zozime avait écrit aux évêques des Gaules une lettre par laquelle il ordonnait : premièrement, que tous les évêques, prêtres, diacres et autres clercs qui iraient à Rome ou dans tout autre province du monde, eussent à prendre des lettres *formées* (c'est-à-dire des lettres de communion ou de recommandation) de Patrocle, évêque d'Arles; deuxièmement, que cet évêque eût la principale autorité dans les ordinations, et qu'il rentrât dans les droits de métropolitain sur la province de Vienne et sur la première et deuxième Narbonnaise; déclarant privés de l'épiscopat, tant celui qui ordonnerait, que celui qui serait ordonné dans ces provinces sans le consentement de ce métropolitain; troisièmement, il recommandait à chaque évêque de se contenter de son territoire, sans entreprendre sur celui des autres. Procule de Marseille, qui avait obtenu du concile de Turin les priviléges de métropolitain, ne jugea pas à propos de déférer à cette lettre de Zozime. Ce pape écrivit alors pour qu'on élut un autre évêque à la place de Procule. Les choses en étaient là lorsque ce pape mourut.

L'origine de la réserve des causes majeures au pape vient du décret de

cesseur sur le Saint-Siége; car Patrocle, ayant exercé ces droits dans la province de Narbonne, en ordonnant un évêque à Lodève, le peuple et le clergé de cette ville se joignirent à Hilaire de Narbonne pour adresser leurs plaintes à Rome. Le nouveau pontife, pour apaiser ces différends, répondit qu'il fallait s'en tenir à la sage définition du concile de Nicée, qui avait ordonné que chaque province eût son métropolitain; et que, si l'église de Lodève était de la province de Narbonne, il chargeait Hilaire de se transporter sur les lieux, muni de l'autorité du saint siége, et d'y exercer les fonctions de métropolitain (1).

Le calme avait reparu en Occident; Wallia (2), roi des Goths, servant fidèlement l'empire, avait réprimé les Alains

---

Zozime en faveur de Patrocle; car, après avoir dit que cet évêque aurait le droit de métropolitain, tant pour les ordinations des évêques que pour les jugements, le décret ajoute : *Si ce n'est que la grandeur de la cause demande que nous en prenions connaissance.*

Ce même pape, par ses règlements sur les ordinations, décida que celles qui, à l'avenir, seraient faites *per saltum* n'auraient aucun effet, et que l'évêque qui les ferait pourrait être déposé. On appelait ordination *per saltum*, celle qui conférait des ordres supérieurs à une personne qui n'aurait point passé par les ordres inférieurs.

On dit qu'il ordonna aux diacres de porter sur le bras gauche des palles ou serviettes de lin, d'où est venu l'usage du manipule, et qu'il accorda à toutes les paroisses de bénir le cierge pascal qui auparavant n'était allumé que dans les plus grandes églises.

(1) Cette réponse fut faite sous la date du 9 février 422.

Le pape Boniface mourut le 4 septembre de la même année, et eut pour successeur saint Célestin.

(2) Wallia ou Uvalia, qui commandait les Goths, avait soumis les Silingiens, les Suèdes et les Alains qui s'étaient emparés de plusieurs provinces de l'Espagne. En récompense de ces services, il fut reconnu légitime roi des Goths par Honorius, qui le mit, vers l'an 418, en possession de l'Aquitaine seconde et de quelques cités des provinces voisines, ainsi que l'écrit Prosper, ou, suivant les termes d'Idace, du pays compris entre Toulouse et l'Océan. Ainsi, l'établissement des Goths dans les Gaules se composait des villes de Toulouse, Cahors, Périgueux, Agen, Angoulême, Bordeaux, Saintes, et de quelques autres cités de la troisième Aquitaine.

Après la mort de Wallia, les Goths élurent Teuderic ou Théodoric, qui régna près de trente ans.

et d'autres peuples barbares qui s'étaient emparés de diverses provinces de l'Espagne ; et l'empereur, après avoir vu l'orage si près de lui et le voyant maintenant éloigné, se contentait de ces triomphes, faute de mieux.

Vers ce temps-là (1) il y eut de grands tremblements de terre, et des signes extraordinaires dans divers pays ; de telle sorte que plusieurs pensèrent que la fin du monde approchait (2).

La mort d'Honorius, qui arriva quatre ans après (3), fut une nouvelle cause de troubles dans l'empire ; car cet empereur ne laissant point d'enfants, le premier secrétaire, Jean, usurpa la couronne, régna dix-huit mois et fut décapité dans le cirque d'Aquilée après d'ignobles traitements.

Valentinien III fut alors placé sur le trône par la générosité de l'empereur d'Orient (4).

---

(1) Année 419.

(2) Hesychius, évêque de Salone, en Dalmatie, écrivit à saint Augustin pour savoir ce qu'il en pensait. Ce saint docteur lui répondit que, d'après les paroles de Jésus-Christ, la fin du monde n'arriverait qu'après que l'Évangile aurait été annoncé à toute la terre ; qu'on ne pouvait savoir combien il restait de peuples auxquels il n'eût point été prêché ; qu'au reste il préférait avouer son ignorance sur ce sujet, que se vanter d'une science fausse.

Ces accidents, dit Philostorge (*Abrégé*, par Photius, liv. XII, chap. IX), étaient si extraordinaires, qu'il était visible que ce n'étaient point des effets de la nature, suivant l'opinion des païens, mais des châtiments de la justice divine.

La ville de Béziers fut un des lieux où il parut, en cette même année, les plus terribles prodiges. Paulin, évêque du lieu, en dressa une relation qu'il inséra dans une lettre circulaire, pour en donner connaissance à toutes les églises. C'est ce que nous apprenons par la *Chronique* d'Idace, qui ne spécifie point quels étaient ces prodiges. Il n'en parle également dans ses fastes que d'une manière générale, en disant simplement que Jean, évêque de Jérusalem, en prit aussi occasion d'écrire une lettre circulaire.

(3) Le 15 août 423.

(4) Valentinien était fils de Constance et de Placidie, sœur d'Honorius. Constance avait mérité par sa valeur et obtenu par le crédit de sa femme l'honneur d'être associé à l'empire ; mais il mourut après sept mois de règne. Sa veuve et ses enfants ayant été obligés, par suite de quelques

intrigues, de se retirer à Constantinople, furent accueillis avec beaucoup d'affabilité par Théodose le jeune, qui occupait le trône depuis l'an 408, époque de la mort d'Arcadius, son père. Après la mort d'Honorius, Théodose envoya des troupes en Italie pour combattre l'usurpateur, qui, ayant été pris, eut la main droite coupée, fut ensuite promené sur un âne dans les rues de Ravenne, et eut enfin la tête tranchée dans le cirque d'Aquilée. Valentinien fut alors renvoyé en Occident avec Placidie, sa mère, qui gouverna l'empire sous le nom du nouvel empereur.

Théodose le jeune avait partagé avec sa sœur Pulchérie la puissance impériale; et jamais femme ne fut plus digne d'un tel pouvoir. Cet empereur publia des lois fort sages, et chargea en même temps d'habiles jurisconsultes de recueillir toutes les constitutions des empereurs depuis Constantin, de les mettre en ordre, de conserver celles qui paraîtraient les meilleures et les plus nécessaires, et d'en former un code qui pût servir de règle aux juges pour décider les différends des particuliers. Ce recueil, qui est connu sous le nom de *Code Théodosien*, et qui est parvenu jusqu'à nous, ne fut achevé et publié que le 15 février 435. (Voy. dans mon *Dictionnaire de Droit* le mot *Droit romain*, t. I, p. 784.) Ce code fut adopté par Valentinien III, qui devint le gendre de Théodose. Valentinien explique, dans une de ses novelles, le motif de l'acceptation de ce code, en disant que l'empire, obéissant à deux princes dont les volontés étaient inséparables, devait être pareillement gouverné par des lois uniformes. Par un édit unanime des deux gouvernements, il fut déclaré qu'à l'avenir les lois nouvelles ne seraient reconnues que dans les États du prince qui les avait promulguées, à moins qu'il ne jugeât à propos de les communiquer signées de sa propre main à son collègue, qui serait libre de les accepter. Ainsi se trouva complétement anéantie, comme l'observe Gibbon, l'unité de gouvernement du monde romain.

XXXI.

COMMENCEMENTS DU RÈGNE DE VALENTINIEN III. — LOIS EN FAVEUR DU CLERGÉ. — MONASTÈRE DE L'ÎLE DE LÉRINS. — SAINT HONORAT. — DÉCRÉTALE DU PAPE SAINT CÉLESTIN. — ÉTAT DE L'EMPIRE. — LES VANDALES EN AFRIQUE. — LES FRANCS BATTUS PAR AETIUS. — ORIGINE DES FRANCS. (*Voir aux notes.*) — SAINT GERMAIN D'AUXERRE ET SAINT LOUP ENVOYÉS DANS LA GRANDE-BRETAGNE. — SAINTE GENEVIÈVE. — SAINT GERMAIN SE REND A ARLES. — RAVAGE DE L'AFRIQUE PAR LES VANDALES. — SIÉGE D'HIPPONE. — MORT DE SAINT AUGUSTIN.

Valentinien III n'avait encore que sept ans lorsqu'il fut reconnu empereur d'Occident, sous la tutelle de sa mère. Les commencements de ce règne, qui devait être une époque de nouvelles calamités pour l'empire, furent marqués par diverses lois en faveur de la religion; les églises et les clercs furent rétablis dans les priviléges que l'usurpateur leur avait enlevés; il fut défendu de traduire les clercs, aux tribunaux laïques (1); il fut ordonné de chasser

---

(1) « Nous les réservons, porte cette constitution, au jugement des « évêques, voulant qu'on observe ce que l'antiquité a décrété sur ce sujet; « car il n'est pas permis de soumettre au jugement des puissances sécu- « lières ceux qui sont revêtus d'un ministère divin...» *Episcopali audientiæ reservamus : fas enim non est ut divini muneris ministri temporalium potestatum subdantur arbitrio.* (An 425, *leg.* 47, tit. 2, lib. XVI, *Cod. Theod.*)

D'après une loi de l'an 412, l'accusation contre les clercs ne devait être portée que devant les évêques : *Clericos non nisi apud episcopos accusari convenit.* (*Cod. Theod.*, lib. XVI, tit. 2, *de Epis. eccl. et Cleric.*, *leg.* 41.)

D'après une autre loi de 426, les père et mère, aïeul et aïeule ne pouvaient exhéréder leurs fils ou petits-fils, filles ou petites-filles qui avaient abandonné la religion juive pour se faire chrétiens, et ne pouvaient leur laisser moins que s'ils étaient morts sans faire testament. (*Leg.* 28, tit. 8, lib. XVI, *Cod. Theod.*)

des Gaules les pélagiens, les manichéens et tous autres hérétiques, ainsi que les astrologues.

Les spectacles furent interdits les dimanches et fêtes (1), depuis le commencement du Carême jusqu'au dimanche de l'octave de Pâques.

Il existait alors dans l'île de Lérins (2) un monastère célèbre par les vertus de son fondateur, et par le nombre de ceux qui, de tous les pays, étaient venus s'y consacrer à Dieu. C'était là, suivant l'expression de saint Eucher, que *les personnes, brûlées par les ardeurs du siècle, trouvaient un doux et agréable couvert,* et allaient faire apprentissage de sainteté. Honorat, originaire des Gaules, et descendant d'une famille illustre, qui avait été décorée de la dignité suprême du consulat, avait rompu tous les liens qui l'attachaient aux vanités du monde, et s'était retiré (3) dans cette île déserte qu'il avait bientôt peuplée d'une colonie de fervents cénobites et de pieux savants. C'est à cette école pratique des vertus chrétiennes que se formèrent tant

(1) *Leg.* 5, tit. 5, lib. XV, *Cod. Theod.*

(2) Les îles de Lérins, dans la Méditerranée, font partie du département du Var et appartiennent à l'arrondissement de Grasse. Il y en a deux principales, savoir : l'île Saint-Honorat, qui a une demi-lieue de long ; et l'île Sainte-Marguerite, qui est un peu plus grande, et dans laquelle fut détenu le personnage connu sous le nom de l'Homme au Masque de Fer. L'île de Sainte-Marguerite était anciennement appelée Léro ; c'est dans cette île que saint Eucher s'était retiré pendant que saint Honorat était dans celle qui porte aujourd'hui son nom. Saint Eucher se rendit ensuite dans l'île de Saint-Honorat, et fut plus tard évêque de Lyon.

(3) Saint Honorat et saint Venant, son frère, s'étaient d'abord retirés dans une de leurs terres ; mais ils vendirent bientôt tout ce qu'ils possédaient, distribuèrent la plus grande partie du prix aux pauvres, s'embarquèrent avec saint Caprais, et abordèrent en Grèce. Saint Venant étant mort à Mettrone (aujourd'hui Modon, en Morée), saint Honorat et saint Caprais revinrent dans les Gaules. Saint Honorat, d'après la tradition populaire, aurait habité pendant quelque temps, avant de se rendre à Lérins, une grotte qu'on appelle la Sainte-Baume de saint Honorat, et où l'on bâtit dans la suite une chapelle pour ce saint et pour saint Caprais.

d'hommes illustres (1), la gloire de l'Église et l'honneur de l'épiscopat.

Pendant que ce saint abbé gouvernait son monastère, l'évêque Patrocle, dont l'ambition avait jeté le trouble dans plusieurs églises, périt sous les coups d'un tribun de l'armée romaine; et le siége d'Arles étant ainsi devenu vacant, il s'éleva une grande division au sujet de l'élection du successeur; mais les suffrages les plus nombreux s'étant portés sur saint Honorat, ce digne pasteur ramena la paix dans son troupeau et fit partout régner la charité (2). Son zèle pour le maintien de la discipline était si grand, que plusieurs ont pensé (3) que ce fut sur ses plaintes au saint-siége, au sujet de quelques abus qui s'étaient glissés dans certaines églises, qu'intervint, le 25 juillet 428, la lettre décrétale que saint Célestin adressa aux évêques des provinces de Vienne et de Narbonne.

Par cette lettre, le pape réprouvait un nouvel habillement que quelques prêtres avaient introduit dans l'église des Gaules (4), défendait de refuser la pénitence aux mourants (5), d'ordonner évêques ceux qui n'étaient point passés par les degrés ordinaires de la cléricature (6), ceux qui s'étaient mariés deux fois ou qui avaient épousé une veuve,

---

(1) Entre autres saint Hilaire, archevêque d'Arles, après saint Honorat; saint Eucher, élu évêque de Lyon vers l'an 434; saint Loup, élu évêque de Troyes vers l'an 427; saint Rustique, ordonné évêque de Narbonne en 427; saint Maxime, élu évêque de Riez vers l'an 433; saint Salone, élu évêque de Genève; saint Véran, évêque de Vence (ces deux derniers étaient fils de saint Eucher); l'évêque saint Patrice, apôtre de l'Irlande.

(2) Saint Hilaire dit, en parlant de ce saint évêque, que *si la charité eût voulu se faire peindre, elle eût dû emprunter les traits et le visage d'Honorat.*

(3) Voy. Longueval.

(4) « Nous devons être distingués du peuple, » disait saint Célestin, « par la doctrine et non par l'habit, par nos mœurs et la pureté de l'es- « prit et non par la forme des vêtements. »

(5) « Parce qu'il ne faut jamais désespérer du salut de qui que ce soit, « ni mettre des bornes à la miséricorde de Dieu... »

(6) « Car il faut avoir été disciple avant que de devenir maître... »

et voulait que chaque province eût, d'après les canons, son métropolitain; que chacun fût content de son territoire; qu'on ne donnât pas un évêque aux citoyens malgré eux, sans l'agrément du peuple, de la noblesse et du clergé.

Mais tandis que les affaires de l'Église prospéraient en Occident, celles de l'état se dérangeaient de plus en plus. L'empire, attaqué par tant de peuples divers qui en avaient brisé les barrières, et morcelé plusieurs provinces, se trouvait encore affaibli par les rivalités de ses généraux. Aëtius, jaloux du comte Boniface, qui commandait fidèlement en Afrique, et l'ayant rendu suspect à l'impératrice, le comte, croyant sa perte assurée, s'était allié avec les Vandales, les avait fait venir d'Espagne avec leur roi, Genseric, et ne comprit l'énormité de cette faute que lorsqu'il ne put plus la réparer (1).

Des barbares qui désolaient le nord de l'Italie, les Juthunges, les Vendélicens, les peuples du Norique (2) avaient été sévèrement châtiés, et les Francs (3), qui

---

(1) L'impératrice Placidie, ayant découvert la fourberie d'Aëtius, écrivit à Boniface et le rétablit dans ses dignités. Alors il chercha par ses largesses à déterminer les Vandales à quitter l'Afrique; n'ayant pu y parvenir de la sorte, il eut recours aux armes, mais il fut battu, et l'Afrique fut saccagée. L'année suivante (an 431), Boniface, ayant reçu des renforts de Constantinople, attaqua de nouveau les Vandales; mais il fut encore battu et obligé de prendre la fuite. Il se rendit à la cour de Placidie, et fut parfaitement accueilli; mais ayant voulu se venger des calomnies d'Aëtius, il l'attaqua à force ouverte, et gagna la bataille; mais il fut grièvement blessé par son ennemi, et mourut peu de temps après de sa blessure.

(2) *Nam post* Juthungos *et* Norica *bella, subacto*
Victor Vindelico...

(Apollin. Sidonius, *Ex carmine* vii.)

Tous ces peuples habitaient en deçà du Danube une portion de pays renfermée aujourd'hui dans la Bavière et l'Autriche.

(3) L'origine de ce peuple a été recherchée par un grand nombre d'historiens. Audigier (*De l'origine des Français et de leur empire*) rapporte jusqu'à quatorze opinions différentes sur ce point. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Francs étaient une tribu de Germains, ainsi que le témoignent Procope, Agathias et saint Jérôme : *Pro certo igitur habendum est Fran-*

depuis dix ans occupaient la seconde Germanique, rejetés de l'autre côté du Rhin. Mais ces succès, qui servaient à prolonger l'existence de l'empire, étaient impuissants pour remettre sur son séant ce grand corps mutilé.

La Grande-Bretagne, qui depuis quelque temps avait été abandonnée par les Romains (1), était alors infectée des erreurs de Pélage; et, comme le mal faisait de rapides progrès, les catholiques de ce pays envoyèrent des députés au saint-siége et dans les Gaules pour faire connaître le dan-

---

cos gentem esse Germanicam, quod quidem testantur Procopius, Agathias et Hieronymus. (D. Martin Bouquet, *Rerum gallicarum et francicarum scriptores.* Præfat., t. II, p. 26.) Les Francs habitaient donc l'autre côté du Rhin. Un de leurs corps franchit ce fleuve sous Gallien, ravagea les Gaules et pénétra en Espagne; d'autres parurent sous Probus, Constance et Constantin; Constance transporta une de leurs colonies dans le territoire d'Amiens, de Beauvais, de Langres et de Troyes, et fit un traité avec le reste de cette nation. L'empire prit alors à sa solde des corps de troupes composés de Francs, et dont plusieurs officiers parvinrent aux grades les plus éminents de la milice romaine, entre autres Arbogaste. Lors de la fameuse invasion des Vandales (à la fin de l'an 406) et des autres peuples qui s'étaient joints à eux, les Francs se firent tailler en pièces en défendant le voisinage du Rhin. Environ douze ans plus tard, d'autres tribus de Francs, ayant passé le Rhin sous la conduite de Pharamond, se cantonnèrent dans la *seconde Germanique*, où ils occupaient le pays compris entre le Rhin, la Meuse et la Moselle, lorsqu'ils en furent chassés par Aëtius, en l'an 428. A cette dernière époque, ils avaient pour chef Khlodion (Clodion).

(1) Vers l'an 410, l'empereur Honorius avait retiré les troupes romaines de cette île; mais, sept ans après, touché par les prières des habitants, qui imploraient son secours contre les Pictes, il y renvoya une légion qui fit un grand carnage de ces barbares. Honorius rappela alors cette légion, après avoir recommandé aux habitants de prendre soin de leur propre défense. Ceux-ci se mirent aussitôt à bâtir un rempart en travers de leur île, et des tours sur la côte méridionale; et lorsque ces fortifications furent bien avancées, les Romains leur donnèrent des conseils et de bonnes leçons pour bien aguerrir leurs milices et pour les faire combattre à propos; puis ils prirent congé d'eux pour ne plus revenir jamais. Telles sont à peu près les paroles de Beda. (Voy. Mézeray, *Hist. de France avant Clovis*, liv. IV, chap. I.) Vers l'an 442, les habitants de la Grande-Bretagne étant sans cesse tourmentés par les barbares, un grand nombre d'entre eux passa dans la Gaule armorique, et s'établirent, avec la permission des Romains, dans la province qui prit plus tard le nom de Bretagne.

ger de la religion et demander du secours. Les évêques gaulois, s'étant aussitôt assemblés en concile (1), firent choix de saint Germain d'Auxerre et de saint Loup de Troyes pour aller combattre l'hérésie et faire triompher la foi (2). Et ces deux saints missionnaires, étant partis, trouvèrent, en passant près du bourg de Nanterre (3), un nombre considérable de peuple qui s'était porté au devant d'eux; et saint Germain ayant aperçu au loin dans la foule une jeune fille (4), qui lui parut marquée d'une empreinte céleste, la fit approcher, et l'ayant exhortée à lui ouvrir son cœur et à lui dire si elle voulait se consacrer à Dieu, la jeune fille répondit que c'était son intention, et qu'elle désirait recevoir la bénédiction solennelle des vierges. Alors le saint évêque la conduisit à l'église, et après qu'on eut chanté plusieurs psaumes et fait de longues prières, il la bénit; et le lendemain lui ayant demandé si elle se souvenait de sa promesse, et elle ayant répondu qu'elle espérait l'observer avec la grâce de Dieu, il lui remit une médaille en cuivre, marquée du signe de la croix, lui dit de la porter toujours suspendue à son cou, au lieu

---

(1) *Concilium Trecense*, concile de Troyes, tenu en l'an 429.

(2) C'est ce que rapporte le prêtre Constance dans la vie de saint Germain. Mais saint Prosper dit que ce fut le pape saint Célestin qui, à la persuasion du diacre Pallade, envoya saint Germain dans la Bretagne; ce qui, comme l'observe Longueval, peut se concilier en disant que le pape ne fit que joindre son autorité à celle du concile, en approuvant la députation.

Saint Loup était né à Toul; il appartenait à une famille illustre; il avait fait de grands progrès dans les lettres, et s'était rendu célèbre par son éloquence. Il se maria avec Pimeniole, sœur du grand saint Hilaire, depuis évêque d'Arles. Ils vécurent quelques années ensemble, et renoncèrent ensuite au monde; saint Loup se retira au monastère de Lérins, et devint un modèle de piété. Etant sorti de ce monastère pour aller vendre ses biens, il fut enlevé à Mâcon, pour être placé sur la chaire épiscopale de Troyes. En 451, il conserva cette ville par ses prières au milieu des ravages d'Attila.

(3) Petit village à deux lieues de Paris.

(4) Sainte Geneviève.

de l'or et des pierreries qui servaient d'ornement aux femmes du monde ; et puis l'ayant recommandée à ses parents, il continua son voyage avec saint Loup, arriva en Bretagne (1), confondit l'hérésie, et rendit ce pays à la foi (2).

---

(1) An 429. Deux ans après, le pape Célestin envoya dans ce pays saint Pallade, qu'il avait ordonné évêque pour les Scots ou Ecossais.

En 432, saint Pallade étant mort, saint Célestin ordonna évêque saint Patrice, et l'envoya en Irlande.

(2) Quelques disputes avaient commencé à s'élever vers la même époque dans le midi de la Gaule, à l'occasion de la doctrine de saint Augustin sur la grâce. D'après cette doctrine, qui est celle de l'Église, « personne n'est « délivré que par la grâce de Dieu ; la grâce n'est pas donnée comme due « et selon les mérites ; c'est une vraie grâce donnée gratuitement et sans « aucuns mérites précédents. » Les adversaires de cette doctrine prétendaient, au contraire, que cette grâce n'était point gratuite, et qu'elle devait se donner aux mérites ; et comme ce système n'était qu'un pélagianisme mitigé, on l'appela *semi-pélagianisme*. Les papes Célestin, Gélase et Hormisdas appuyèrent la doctrine de saint Augustin, comme conforme à celle de l'Église, sur la gratuité de la grâce. Le concile d'Orange, tenu en 529, et celui de Valence, tenu en 855, la consacrèrent également par leurs décrets.

C'est aussi en l'année 429 que Nestorius, qui avait été appelé, l'année précédente, au siége de Constantinople, publia son hérésie en niant l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine, en supposant deux personnes en Jésus-Christ, et en disant que la sainte Vierge n'était point la mère de Dieu ; tandis que notre religion a pour fondement la divinité de Jésus-Christ, ou l'union du Verbe avec la nature humaine, de telle sorte que l'homme et le Verbe ne font qu'une seule personne, ainsi que nous l'exprimons par les mots *Dieu-Homme*, *Homme-Dieu*. Cette hérésie fut solennellement condamnée par le concile général d'Éphèse, tenu en 431, et Nestorius fut déposé de la dignité épiscopale. Le décret de ce concile se termine ainsi : « Après avoir reconnu, tant par ses lettres et par ses autres « ouvrages qui ont été lus, par les discours qu'il a tenus, etc., qu'il croit et « enseigne des erreurs ; et, après avoir versé des larmes en abondance, « nous avons été contraints, par l'autorité des canons et par l'autorité de « l'évêque de Rome, *Notre-Très-Saint-Père* et collègue, de rendre la triste « et fâcheuse sentence qui suit : Jésus-Christ, que Nestorius a offensé par « ses blasphèmes, l'a déclaré, par ce saint concile, privé de la dignité épis- « copale et exclu de toutes les assemblées des ministres de l'Église. » Après sa déposition, Nestorius fut exilé par ordre de l'empereur et mourut misérablement. L'histoire de son exil et de sa mort est racontée par Évagre. (*Hist. de l'Eglise*, liv. I, chap. VII.)

De retour à Auxerre, le saint prélat, ému de l'affliction que causait à son peuple l'établissement de nouveaux impôts, se rendit à Arles pour en demander l'abolition, et parvint à l'obtenir d'Auxiliaire, alors préfet des Gaules.

Pendant ce temps, les Vandales continuaient à ravager l'Afrique, assiégeaient Hippone, et l'Église perdait le plus grand de ses docteurs. Le 28 août 430, saint Augustin (1), évêque de cette ville, rendit son âme à Dieu, pratiquant jusqu'au dernier moment ce qu'il avait coutume de dire à ses amis, *que personne, après avoir reçu le baptême, ne doit sortir de la vie sans pénitence, même les chrétiens les plus vertueux*.

---

(1) Son livre de la *Doctrine chrétienne* contient, suivant Bossuet, plus de principes pour entendre l'Écriture Sainte, qu'il n'y en a dans tous les autres docteurs. De tous les ouvrages de saint Augustin, le plus complet, le plus beau, le plus intéressant, c'est celui qui a pour titre de *la Cité de Dieu*. On trouve dans *ses Confessions* de grands détails sur sa vie.

XXXII.

AETIUS ACCORDE LA PAIX AUX FRANCS. — SAINT SIXTE III PAPE. — SAINT EUCHER, SAINT MAXIME, SAINT VINCENT. — RÉVOLTE ET DÉFAITE DES BOURGUIGNONS, DES ARMORIQUES, DES BAGAUDES. — LES VISIGOTHS, FORCÉS DE LEVER LE SIÉGE DE NARBONNE, BATTENT LES ROMAINS A TOULOUSE. — MARIAGE DE VALENTINIEN III. — CONCILE DE RIEZ. — SAINT LÉON PAPE. — CONCILE D'ORANGE; CANONS DE CE CONCILE. — CONCILE DE VAISON; CANONS DE CE CONCILE. — SAINT RUSTIQUE ÉVÊQUE DE NARBONNE. — LETTRE DE SAINT LÉON A CET ÉVÊQUE. — SAINT HILAIRE ÉVÊQUE D'ARLES. — LETTRE DU PAPE CONTRE CET ÉVÊQUE. — CONSTITUTION DE L'EMPEREUR CONCERNANT L'AUTORITÉ DU SAINT-SIÉGE. — SAINT GERMAIN RAPPELÉ DANS LA GRANDE-BRETAGNE. — APRÈS SON RETOUR IL ARRÊTE L'ARMÉE DES ALAINS. — SON VOYAGE A RAVENNE. — SA MORT. — MORT DE SAINT HILAIRE. — ÉLECTION DE SON SUCCESSEUR. (*Voir en note.*)

Cependant les Francs, continuant à s'agiter, avaient été de nouveau vaincus par Aëtius, et avaient obtenu la paix (1); saint Sixte III, élu d'un consentement unanime, après la mort de saint Célestin (2), occupait le trône pontifical; l'harmonie se trouvait rétablie dans les églises d'Orient (3);

---

(1) An 432. *Superatis per Aëtium in certamine Francis et in pace susceptis*, dit Idace dans sa *Chronique*. Idace était évêque en Espagne; il fut élevé à l'épiscopat vers l'année 427, et député en 431, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, vers Aëtius, qui était alors en expédition dans les Gaules, pour lui demander du secours contre les Suèves. Sa *Chronique* commence à l'an 379 et finit en 468.

(2) Le père Mansi, se fondant sur un ancien *Catalogue* de Corbie, place la mort de ce pape au 30 juillet 432; Tillemont l'indique au 26 juillet; d'autres au 6 avril.

(3) Il s'était élevé une division au sujet de la déposition de Nestorius. Jean, évêque d'Antioche, invité au concile général d'Éphèse et n'étant arrivé qu'après la condamnation de cet hérésiarque, tint un conciliabule avec les siens et déposa saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, qui avait présidé ce concile général, ainsi que Memnon, évêque d'Éphèse. A son tour excommunié par le concile légitime, il tint deux nouveaux conciliabules, l'un à Tarse et l'autre à Antioche, contre saint Cyrille et ses par-

et la Gaule continuait à briller par la science, et les vertus de son clergé. Saint Eucher, l'un des plus grands hommes de l'épiscopat, venait d'être appelé au siége de Lyon (1), saint Maxime (2) à celui de Riez, saint Vincent, prêtre et moine à Lérins, publiait un excellent travail *contre les nouveautés de tous les hérétiques* (3); et de nou-

---

tisans. La paix entre Jean d'Antioche et saint Cyrille se fit peu de temps après. (Voyez dans le chap. VII du liv. I de l'*Hist. ecclésiast.*, par Evagre, ce que dit saint Cyrille au sujet de cette réconciliation et de l'exposition de foi de Jean d'Antioche.

(1) Vers l'an 434.

(2) Saint Maxime remplaça saint Honorat à Lérins, et fut choisi pour en être abbé par saint Honorat lui-même, lorsqu'il fut obligé de quitter son monastère pour aller remplir le siége d'Arles. Saint Maxime se mit à fuir lorsqu'il apprit qu'on voulait le faire évêque; mais on parvint à se saisir de lui et à le sacrer. Il avait, dit Fauste de Riez, son successeur, « la douceur de Pierre dans le cœur et la sévérité de Paul sur le visage; mais il n'était à personne aussi sévère qu'à lui-même. »

(3) Saint Vincent montra beaucoup d'humilité et de modestie en ne faisant point paraître cet écrit sous son nom, qu'il cacha sous celui de pèlerin ou d'étranger. Dans ce *Mémoire* ou *Avertissement contre les nouveautés profanes de tous les hérétiques*, saint Vincent établit une règle infaillible pour distinguer la vérité de l'erreur; savoir, l'autorité des saintes Écritures expliquées suivant la tradition de l'Église catholique. « Ayant souvent demandé, dit-il, à des hommes excellents en sainteté et « en doctrine une règle sûre et générale pour distinguer la vérité de l'er- « reur, ils m'ont répondu unanimement que, pour conserver la pureté de « la foi et éviter les piéges des hérétiques, il fallait réunir et prendre en « main deux règles certaines, l'autorité des divines Écritures et la tradi- « tion de l'église catholique.

« Mais, dira quelqu'un, puisque l'Écriture est parfaite et qu'il n'y « manque rien, qu'est-il besoin d'y joindre la tradition de l'Église? C'est « que les livres saints ont des profondeurs et des difficultés que tous ne « pénètrent point. Au contraire, chacun explique selon ses intérêts et ses « passions. Novatien l'explique autrement que Sabellius, Donat autrement « qu'Arius et qu'Énomius, Priscillien autrement que Jovien, que Pélage « et que Nestorius. Il est donc nécessaire d'être dirigé dans l'interpréta- « tion des saintes Écritures par l'autorité de l'Église catholique. Or, pour « s'attacher au sentiment de l'Église catholique, qui est la règle, il faut « s'en tenir à ce qui a été cru en tous lieux, de tous temps et par tous... « ou presque par tous les évêques. »

Saint Vincent montre ensuite que la nouveauté est toujours le caractère de l'erreur, et qu'il faut anathématiser quiconque annonce de nou-

veaux monastères s'élevaient dans plusieurs diocèses (1).

Mais bientôt (an 435) de nouvelles guerres viennent encore agiter l'empire. Les Bourguignons se révoltent; les Visigoths se jettent sur la Gaule narbonnaise; les Armoriques se soulèvent; et le peuple, écrasé par les impôts et poussé à bout par la tyrannie des officiers chargés de leur recouvrement, prend les armes dans les provinces voisines, et se met sous les ordres d'un chef appelé Tibaton (2).

Aëtius, pour tenir tête à tant d'ennemis à la fois, forme trois corps d'armée, en prend un avec lui, marche contre les Bourguignons, les taille en pièces et leur accorde la paix (3). Litorius, chef du deuxième corps, éteint par la

---

veaux dogmes; il commente ces paroles de saint Paul : *O Timothée! gardez le dépôt*, *évitant soigneusement les profanes nouveautés de paroles*, et il répète en finissant que les armes qu'il faut employer pour combattre les hérétiques sont l'Écriture expliquée suivant la tradition et l'autorité des pères morts dans la communion de l'Église.

Vers la même époque, c'est-à-dire en 434, saint Prosper, qui était un simple laïque né dans l'Aquitaine, et qui s'était mis à la tête des défenseurs de la grâce et de la doctrine de saint Augustin, et avait déjà publié quatre ou cinq ans auparavant son poëme *contre les ingrats*, s'occupait de la réfutation des conférences de Cassien. Saint Léon ayant été élu pape, l'emmena à Rome et en fit son secrétaire. Saint Prosper possédait une vaste érudition et un esprit vif et pénétrant.

(1) Le monastère de Condat, aujourd'hui Saint-Claude, en Franche-Comté; celui de Grigny, fondé par les évêques de Vienne; un autre en Auvergne, près de Clermont.

Par une loi du 15 décembre 434, Théodose II, empereur d'Orient, ordonna que tous les biens des ecclésiastiques ou des religieux morts sans héritiers appartiendraient à leur église ou à leur monastère, et non au fisc, comme c'était l'usage avant cette loi.

(2) On donna à cette faction le nom de *Bagaudes*. Ce nom avait été déjà donné à une pareille faction qui s'était formée sous l'empire de Dioclétien et de Maximien. (Voy. ci-dessus, chap. XXIII.) M. Amédée Thierry (*Hist. de la Gaule sous la domination romaine*, tom. II, p. 474) dit que *Bagaudes* était un mot gaulois équivalant à celui de bandits.

(3) Gundicaire, leur roi, ayant presque aussitôt violé la paix qu'il venait d'obtenir, Aëtius chargea les Huns qui étaient établis en Pannonie de châtier les Bourguignons, ce qui eut lieu en 436. Gundicaire fut tué avec vingt mille des siens. Environ cinq ans après, Aëtius transporta les Bour-

force des armes la sédition des Armoriques et des Bagaudes, prend Tibaton, le fait périr, va porter secours au troisième corps bloqué dans Narbonne (1) par Théodoric, bat l'armée des Goths et délivre la ville. Enhardi par ce succès, il rejette les humbles propositions de Théodoric (2), s'avance quelque temps après vers Toulouse (3), perd la bataille, est fait prisonnier, jeté dans les fers et tué.

Au milieu de ces événements, Valentinien III s'était rendu à Constantinople, avait épousé Eudoxie, fille de l'empereur d'Orient (4), et cédé l'Illyrie occidentale à son beau-père.

La tranquillité se trouvant rétablie dans les Gaules (5), les évêques en profitèrent pour tenir un concile à Riez (6), au sujet de l'ordination irrégulière de l'évêque d'Embrun.

---

guignons dans la Savoie, d'où ils étendirent plus tard leur domination sur les villes de la Saône et du Rhône.

(1) Il traversa l'Auvergne avec la cavalerie auxiliaire des Huns. Sidoine Appolinaire raconte dans les termes suivants les excès commis par ces barbares pendant leur passage dans cette partie des Gaules :

...... *Qui proxima quæque*
Discursu, flammis, ferro, feritate, rapinis
Delebant, pacis fallentes nomen inane.
(*Ex carmine,* VII.)

(2) Ce prince, qui était arien, envoya ses évêques pour demander la paix ; mais on ne les écouta point. Alors il envoya un évêque orthodoxe, saint Oriens, évêque d'Auch, qui ne put réussir auprès de Litorius. Théodoric mit toute sa confiance en Dieu, et demeura couvert d'un cilice jusqu'au jour du combat.

(3) Cette ville était la capitale du royaume des Visigoths.

(4) Cette princesse était, dit Ferrière (*Hist. du Droit romain,* chap. XIV), aussi bienfaisante, aussi sage, aussi vertueuse que Valentinien était méchant, fantasque, étourdi et vicieux. Son mariage eut lieu en octobre 437.

(5) Théodoric, nonobstant sa victoire, ayant demandé la paix, elle fut conclue par les négociations d'Avitus, alors préfet des Gaules, en l'an 439. Pendant ce temps, Genseric avec ses Vandales s'emparait de Carthage, et persécutait les catholiques qui ne voulaient point se faire ariens.

(6) *Concilium Regiense*, an 439. L'évêque d'Embrun étant mort, deux évêques seulement, sans l'autorité du métropolitain, et sans avoir demandé le consentement des évêques comprovinciaux, avaient ordonné

Le pape saint Sixte étant mort (1), saint Léon, diacre de l'église romaine, fut élu pour lui succéder, quoiqu'il fût absent, se trouvant alors dans les Gaules, pour réconcilier Aëtius avec Albin (2), préfet du prétoire de ce pays. Un an après l'élection de cet illustre pontife, un nouveau concile fut tenu par saint Hilaire dans l'église justinienne au territoire d'Orange (3), afin de régler la discipline sur divers points. D'après les canons qui furent dressés, on ordonna entre autres choses :

Qu'il ne fallait pas livrer ceux qui se réfugiaient dans les églises (v^e canon) ;

Qu'il fallait réprimer, par les censures ecclésiastiques, ceux qui voulaient soumettre à quelque genre de servitude des esclaves affranchis dans l'Église, ou recommandés à l'Église par testament (vi^e) ;

Qu'un évêque ne devait point recevoir à la communion un excommunié, avant que l'évêque qui avait porté l'excommunication l'eût levée ; que ce serait au concile prochain à juger de l'équité ou de l'injustice de l'excommunication (xie) ;

Que l'on n'ordonnerait plus des diacres mariés, à moins qu'auparavant ils n'eussent fait vœu de chasteté (xxiie) ;

évêque de cette ville un jeune homme pieux, appelé Armentaire. Le clergé d'Embrun refusa son consentement à cette ordination ; mais le nouvel évêque fut soutenu par plusieurs seigneurs. Le concile assemblé à Riez par saint Hilaire ordonna, suivant la disposition du concile de Turin, que les évêques auteurs de l'ordination irrégulière ne pourraient plus, dans la suite, assister à aucune ordination ni à aucun concile ordinaire. Armentaire fut déposé ; mais, en considération de son repentir, on lui laissa la qualité de chorévêque, dont il ne pourrait exercer les fonctions qu'à la campagne.

(1) Le 18 août 440. L'Église honore la mémoire de ce pape le 28 mars.

(2) ... *Quem tunc inter Aëtium et Albinum amicitias redintegrantem Galliæ detinebant.* (Prosperi *Aquitani Chronicon.*)

(3) Ce concile, *Concilium Arausicanum*, eut lieu le 5 novembre 441. On y fit trente canons.

Que si quelque diacre, après son ordination, avait encore commerce avec sa femme, il fût exclu du ministère (XXIIIe);

Qu'on n'ordonnerait plus aucune diaconesse (XXVIe);

Que les veuves qui voudraient garder la viduité en feraient profession devant l'évêque, dans le sanctuaire, ou dans la salle secrète de l'Église, et recevraient de lui l'habit de viduité; et que si elles abandonnaient leur profession, elles seraient condamnées ainsi que ceux qui les enlèveraient (XXVIIe);

Que les vierges et les moines, qui abandonnaient la profession par eux faite de garder la chasteté, seraient traités comme prévaricateurs, et qu'on leur imposerait une pénitence convenable (XXVIIIe);

Qu'un concile ne se séparerait point sans annoncer le concile suivant (XXIXe);

Que si quelque évêque, par infirmité ou autrement, ne pouvait plus s'acquitter des fonctions qui ne sont propres qu'aux évêques, il ne permît pas aux prêtres de les faire en sa présence, mais qu'il appelât un évêque (XXXe);

Le concile de Vaison (1), qui se tint le 13 novembre de l'année suivante, chez l'évêque Auspicius, décida qu'on devait excommunier ceux qui retenaient les legs pieux que les fidèles en mourant avaient faits à l'Église, et les regarder comme des homicides des pauvres (IVe canon);

Que celui qui n'acquiesçait point au jugement de son évêque devait avoir recours au concile (V^e);

Que le clergé et le peuple ne devaient pas attendre la sentence de l'évêque pour se séparer de ceux avec lesquels

---

(1) *Concilium Vasence*; ce concile fit dix canons. Vaison est une petite ville du département de Vaucluse, à cinq lieues et demie d'Orange et à neuf lieues d'Avignon. Cette ville a remplacé l'ancienne *Vasio*, capitale des *Vocontii*, qui fut l'une des principales colonies romaines, et dont on attribue la destruction aux Lombards. Il en reste encore quelques ruines.

l'évêque ne communiquait point ; qu'il leur suffisait de voir son exemple et de connaître sa volonté (vie) ;

Que les évêques ne devaient accuser ni excommunier légèrement (viie) ;

Qu'ils devaient reprendre en particulier les crimes secrets ; et que si celui qui avait été repris de quelque faute par son évêque ne se corrigeait pas, il lui était défendu de se trouver en sa présence aux assemblées ecclésiastiques, quand même l'évêque qui le jugerait coupable manquerait de preuves pour le convaincre (viiie) ;

Que les lois des empereurs concernant les enfants exposés seraient observées (1) ; et que, de plus, le dimanche suivant, le diacre avertirait le peuple qu'on avait recueilli un enfant exposé, afin que ceux qui voudraient le reconnaître pussent le demander dans l'espace de dix jours ; que celui qui, après ce temps écoulé, inquiéterait ceux qui auraient recueilli cet enfant, serait excommunié comme un homicide (ixe et xe canons).

Saint Rustique, évêque de Narbonne, ne se rendit point à ces conciles, parce qu'il contestait à l'évêque d'Arles, qui les avait convoqués, l'étendue de sa juridiction et de ses privilèges. La sainteté n'oblige point à renoncer à des droits que l'on croit légitimes, elle apprend seulement à les défendre sans altérer la charité (2). Ce vigilant pasteur,

---

(1) Constantin avait ordonné que les enfants exposés appartiendraient à ceux qui les auraient nourris ou élevés. (Voy. ci-dessus, le chap. xxv.)

Honorius avait ajouté, en 412 (*Cod. Theod.*, *leg.* 2, t. VII, lib. V), que celui qui lèverait un enfant exposé, prendrait pour sa sûreté une attestation des témoins signée de l'évêque : *Si modo testes episcopalis subscriptio fuerit subsecuta* ; mais comme ceux qui avaient eu la charité de recueillir ces enfants étaient souvent inquiétés et forcés de les rendre après les avoir élevés, peu de personnes étaient disposées à s'en charger ; ce fut donc pour remédier à cet état de choses que le concile fit les deux canons qu'on va lire.

(2) Longueval, liv. IV.

désirant donc maintenir la discipline et les droits de son Église, s'adressa au saint-siége pour avoir, sur diverses questions, des réponses qui pussent lui servir de règle, et pour lui faire part, en même temps, du désir qu'il avait de se décharger de l'épiscopat (1).

Mais saint Léon appréciant le mérite de ce prélat, et désirant le conserver dans l'administration d'un siége qu'il honorait par ses vertus, lui répondit que, dans l'état où il était, il devait regarder l'amour de la retraite comme une tentation et garder le poste où la Providence l'avait placé; que les contradictions que l'on a à essuyer dans le gouvernement des âmes, de la part des esprits rebelles et contumaces, sont une espèce de persécution qui supplée à celle des tyrans; qu'il faut, dans l'exercice du ministère épiscopal, allier la clémence à la justice, haïr les péchés et non les pécheurs, corriger les superbes et souffrir les faibles; et que, quand on gouverne les hommes, on ne doit pas se flatter de corriger tous les abus (2).

Le même pape eut à s'occuper, deux ans après, d'une autre affaire qui eut des suites pénibles pour l'évêque d'Arles.

Saint Hilaire, se trouvant dans le pays du Mont-Jura

---

(1) Saint Rustique disait dans sa lettre que les scandales qu'il s'efforçait en vain de corriger, et les maux auxquels il voyait son peuple exposé par les ravages des barbares, le faisaient soupirer après le repos de la solitude qu'il avait goûté. Cette lettre et le mémoire des questions furent portés au pape par l'archidiacre Hermès.

(2) Quant aux questions contenues dans le mémoire de saint Rustique, elles furent décidées par le pape, et ces décisions furent transmises à saint Rustique. Longueval en rapporte la substance dans le livre IV de son ouvrage. On y remarque que la discipline établie par saint Léon diffère en quelques points de celle du concile d'Orange et de Vaison; mais, ainsi que l'observe l'auteur ci-dessus cité, l'on ne doit point en être surpris. La foi est toujours la même : c'est un dépôt sacré que l'Église conserve inviolablement. Quant à la discipline, elle a souvent varié selon les temps et les lieux, parce que la même sagesse qui fait porter des lois en certaines circonstances, les fait abroger en d'autres.

avec saint Germain d'Auxerre et étant arrivé à Besançon, avait, sur une accusation portée par la noblesse et le peuple contre Célidoine, évêque de cette ville (1), instruit le procès, assemblé les évêques voisins; et Célidoine avait été déposé de l'épiscopat. Celui-ci, en ayant appelé au saint-siége, saint Hilaire, s'était rendu à Rome, en hiver et à pied, pour justifier sa conduite. Saint Léon, ayant examiné juridiquement cette cause en présence des parties, cassa la sentence portée contre Célidoine, et le rétablit dans son siége; mais saint Hilaire n'obtempéra point à ce jugement et refusa sa communion à celui qu'il croyait avoir justement condamné.

Bientôt après de nouvelles plaintes ayant été portées contre lui, au sujet de l'ordination par lui faite d'un évêque à la place d'un autre qui se trouvait malade, le pape annula cette ordination, dépouilla saint Hilaire du droit de primatie sur la province de Vienne (2), et lui défendit de faire des

---

(1) On accusait cet évêque d'avoir été marié à une veuve, et d'avoir assisté, étant magistrat laïque, à des jugements prononçant la peine de mort.

(2) Ce pape, pour être plus sûrement obéi, dit l'abbé Hugues du Temps (*Clergé de France*, t. I, p. 273), n'envoya sa décrétale dans les Gaules qu'avec une constitution de Valentinien III.

Voici l'analyse de ces deux pièces importantes :

Saint Léon, dans sa décrétale, commence par établir l'autorité du saint-siége sur les prérogatives accordées à saint Pierre; il ajoute que les évêques ont consulté le siége apostolique par une infinité de relations, et que les diverses causes lui ayant été portées par appel, suivant l'ancienne coutume, il avait confirmé ou cassé les jugements qui avaient été rendus; mais qu'Hilaire s'était écarté de cette route constamment tenue par les ancêtres.

Après cela viennent six articles : par le premier, saint Léon déclare qu'il a absous Célidoine; par le deuxième, qu'il a maintenu Projectus dans son siége et qu'il blâme Hilaire d'avoir donné à un évêque malade le chagrin d'ordonner un successeur de son vivant, et de l'avoir fait dans une province où il n'avait aucun droit, le saint-siége ayant révoqué le privilége qu'il avait accordé pour un temps à Patrocle; et enfin d'avoir fait cette ordination sans avoir pris les suffrages du clergé et du peuple;

ordinations, et même d'y assister. Ce pieux évêque, qui s'était déjà occupé des moyens de calmer l'esprit de saint Léon et de se justifier auprès de lui, resta dès-lors dans une humble et respectueuse résignation.

Cependant, le pélagianisme fermentant de nouveau dans la Grande-Bretagne, les catholiques s'adressèrent à saint Germain pour le prier de repasser dans leur île et d'en

---

par le troisième, il trace les règles qu'on doit observer dans les élections des évêques : « Il faut, dit-il, avoir le témoignage des principaux citoyens, « signé des clercs, avec le consentement du clergé et du peuple, afin que « celui qui doit commander à tous soit élu par tous; » par le quatrième, il ôte à Hilaire le droit de métropolitain et la juridiction qu'il prétendait avoir sur la province de Vienne; il lui défend, en outre, d'indiquer des conciles, de faire des ordinations et même d'y assister; par le cinquième, il recommande aux évêques de ne point excommunier légèrement; enfin, par le sixième, il propose aux évêques d'accorder comme un droit de primatie à Léonce, le plus ancien d'entre eux dans l'épiscopat.

Quant à la constitution de Valentinien III adressée à Aëtius, elle porte qu'il est défendu de rien entreprendre sans l'autorité du siége apostolique, dont la primauté est fondée sur le mérite de saint Pierre, chef de l'épiscopat, sur la dignité de la ville de Rome et sur la décision du concile; que, pour conserver la paix des églises, il est nécessaire qu'elles reconnaissent toutes un chef; que cela s'était toujours inviolablement observé jusqu'alors; qu'Hilaire d'Arles ayant voulu y porter atteinte, le pape saint Léon avait rendu une sentence contre lui, et que c'était pour l'exécution de cette sentence et pour empêcher toute résistance aux ordonnances du pontife romain que la présente constitution avait été faite. « Non-seulement, ajoute l'empereur, nous voulons obvier à ces attentats; mais afin même d'ôter la plus légère occasion de trouble dans l'Église et qu'on ne donne aucune atteinte à la discipline de la religion, nous ordonnons, par cet édit irrévocable, que les évêques, soit des Gaules, soit des autres provinces, ne puissent rien innover contre l'ancienne coutume sans l'autorité du pape de Rome, *ne quid tam episcopis gallicanis quam aliorum provinciarum contra consuetudinem veterem liceat, sine viri venerabilis papæ urbis æternæ, auctoritate tentare; sed illis omnibus pro lege sit quiquid sanxit, vel sanxit apostolicæ sedis auctoritas*; mais que tout ce que l'autorité du siége apostolique a décerné ou décernera, soit une loi pour eux tous; en sorte que si un évêque, ayant été cité par l'évêque de Rome de comparaître à son tribunal, refuse de le faire, il y soit contraint par le gouverneur de la province. » L'empereur ordonne ensuite à tous les magistrats de tenir la main à l'exécution de cette loi, sous peine de dix livres d'or d'amende. Cette constitution est datée de l'an 445.

extirper l'erreur. Ce saint vieillard, oubliant les infirmités de son âge et ne consultant que son zèle, prit pour compagnon saint Sévère, évêque de Trèves, passa par Paris, où il trouva sainte Geneviève qui s'était solennellement consacrée à Dieu, arriva au lieu de sa mission (1), et en fit exiler les adversaires de la foi. De retour à Auxerre, il trouva les députés des Armoriques, qui venaient à leur tour faire un appel à sa charité. Ces peuples, dont Aëtius voulait punir la révolte d'une manière exemplaire en les livrant à la férocité des Alains, commandés par Eocharich, avaient compris l'inutilité de leur résistance contre un ennemi si puissant, et la nécessité d'une intervention plus efficace et plus sûre que celle des armes; ils avaient donc envoyé prier saint Germain de leur venir en aide dans un si grand péril. Le vénérable évêque, s'étant aussitôt mis en chemin, aborda le roi barbare au milieu de ses troupes et le pria d'épargner les biens et le sang de ce peuple infortuné; mais Eocharich ne fit aucun cas de sa prière. Germain prit le ton de la menace; Eocharich n'en fut pas plus ému, et ne daigna pas même s'arrêter. Alors le courageux prélat, saisissant la bride du cheval de ce prince, l'empêcha d'avancer. Eocharich, changé tout à coup par cet acte d'autorité, retourna sur ses pas et promit de ne point entrer dans l'Armorique, pourvu qu'on le fît agréer à Aëtius ou à l'empereur. Germain partit aussitôt pour aller trouver Valentinien à Ravenne; son entrée dans cette ville, où il avait voulu arriver la nuit pour se soustraire aux honneurs, fut un véritable triomphe; sa réputation, ses vertus, ses miracles excitèrent l'admiration et la vénération de tous; mais ce fut là le terme de ses travaux. Le saint prélat, étant tombé malade, mourut, peu de jours après (2), au milieu

---

(1) An 447.
(2) Le 31 juillet 448, après trente ans et vingt-cinq jours d'épiscopat.

des regrets universels, et son corps, transporté avec une grande pompe à Auxerre, fut inhumé dans l'église de Saint-Maurice, qu'il avait fait bâtir (1).

L'année suivante, saint Hilaire, consumé par ses travaux et ses austérités, rendit aussi son âme à Dieu (2). Tout le peuple accourut à ses funérailles, même les juifs y assistèrent et versèrent des larmes sur son cercueil (3).

---

(1) Cette église, où fut établie la célèbre abbaye de Saint-Germain-d'Auxerre, fut violée par les calvinistes, qui brûlèrent les reliques de ce saint. Le suaire échappa à la fureur de ces hérétiques. Longueval fait de ce suaire la description suivante : « C'est un drap de soie de couleur vio-« lette mêlée de jaune; il est orné de pierres précieuses, et parsemé de « roses et de huit aigles qui portent des colliers et qui ont les ailes à demi « déployées. »

(2) Le 5 mai 449. Il était âgé de quarante-huit ans, et en avait passé vingt dans l'épiscopat. Entre autres écrits de saint Hilaire, on considère l'oraison funèbre de saint Honorat comme le chef-d'œuvre de son auteur. Ce panégyrique est en effet très-célèbre, et mérite les plus grands éloges tant par l'élégance du style que par la hauteur des pensées. Un historien, excellent juge en cette matière, va jusqu'à dire qu'il n'y a peut-être point dans toute l'antiquité ecclésiastique d'oraison funèbre qui égale en esprit et en éloquence celle dont nous parlons. (Voy. l'*Hist. littér. de la France*, par les Bénédictins de Saint-Maur; t. II, p. 268; voy. aussi *le Clergé de France*, par l'abbé Hugues du Temps, t. I, p. 273.)

(3) Ravenius, prêtre de l'église d'Arles, fut élu à la place de saint Hilaire. Sous cet évêque, les différends qui s'étaient élevés au sujet des priviléges de cette église se renouvelèrent à l'occasion de l'ordination de l'évêque de Vaison. Saint Léon termina cette affaire en décidant que l'évêque de Vienne serait métropolitain de quatre églises, savoir, de Valence, de Tarentaise, de Genève et de Grenoble, et que les autres villes de cette province seraient soumises à l'évêque d'Arles. Ce réglement fut plus tard confirmé par le pape Symmaque. Saint Léon envoya en même temps à Ravenius (5 mai 450), pour la communiquer aux autres évêques des Gaules, la fameuse lettre dogmatique qu'il avait écrite à Flavien de Constantinople, concernant le mystère de l'Incarnation. L'année suivante, quarante-quatre évêques des Gaules, réunis en concile, approuvèrent cette lettre de saint Léon, et lui répondirent avec de grands éloges.

XXXIII.

IRRUPTION D'ATTILA DANS LES GAULES. — MORT DE PLACIDIE. — CONCILE DE CALCÉDOINE. — CONDAMNATION D'EUTICHÈS. (*Voir en note.*) — ATTILA RUINE PLUSIEURS VILLES. — SAINT LOUP. — SAINTE GENEVIÈVE. — SAINT ANIAN ÉVÊQUE D'ORLÉANS. — ATTILA FORCÉ DE LEVER LE SIÉGE DE CETTE VILLE. — SA DÉFAITE PRÈS DE CHALONS. — SON IRRUPTION EN ITALIE. — SON RESPECT POUR LE PAPE SAINT LÉON. — RETOUR D'ATTILA EN PANNONIE. — SA MORT. — LETTRE DE SAINT LÉON. (*Voir en note.*) — CONCILE TENU A ARLES. — CANONS DE CE CONCILE. — PRÊT A INTÉRÊT DÉFENDU. — CONCILE D'ANGERS. — ÉTAT DE L'EMPIRE ROMAIN. — MEURTRE D'AETIUS. — VALENTINIEN III ASSASSINÉ AU CHAMP-DE-MARS. — MAXIME EMPEREUR. — VENGEANCE D'EUDOXIE, VEUVE DE VALENTINIEN. — MORT DE MAXIME. — PILLAGE DE ROME PAR LES VANDALES. — AVITE EMPEREUR. — RICIMER OBLIGE AVITE A ABDIQUER. — INCRÉDULITÉ DE QUELQUES ESPRITS DANS LES GAULES. — TRAITÉ DE LA PROVIDENCE, PAR SALVIEN.

Bientôt le bruit se répandit en Occident qu'Attila, roi des Huns, préparait de grands armements en Pannonie et se disposait à faire irruption dans les Gaules. La puissance et la férocité de ce peuple, l'audace et l'astuce de son chef, la faiblesse des Romains, le mécontentement des provinces, l'esprit remuant des populations, la désorganisation opérée par l'établissement des divers peuples sur plusieurs points du territoire; tout concourait à inspirer de sérieuses alarmes et à faire considérer cette nouvelle guerre comme l'une des plus terribles que l'empire eût subies jusqu'alors. L'impératrice Placidie venait de mourir (1), et son fils, tout entier à

(1) Cette impératrice mourut le 27 novembre 450. Théodose le jeune, empereur d'Orient, était mort vers la fin de juillet de la même année; et comme il n'avait pas laissé d'enfants, sa sœur Pulchérie, qu'il avait déclarée augusta au commencement de son règne, et qui avait gouverné l'empire au nom de ce prince indolent, fut proclamée impératrice, et donna sa main au sénateur Marcien qui, par ce mariage, obtint la pourpre. Cet em-

ses plaisirs, restait insensible aux malheurs de l'état et plein d'indifférence en face des dangers qui le menaçaient.

Cependant Attila s'avance à la tête de cinq cent mille hommes, traverse le Rhin, s'empare de Metz (1), y met le

---

pereur assembla un concile général à Calcédoine, en 451, à l'occasion de l'hérésie d'Eutychès, qui enseignait qu'il n'y avait qu'une nature en Jésus-Christ. Il y eut cinq cent vingt évêques présents; mais les métropolitains ayant signé la décision de la foi au nom des absents, le nombre des souscripteurs fut de cinq cent trente-six. Tous ces évêques, excepté deux d'Afrique, et les quatre légats du pape qui eurent la préséance, étaient de l'empire d'Orient. Ce concile annula ce qui avait été fait en 449, par le conciliabule d'Éphèse, où tout s'était passé avec tant de désordre et de violence, qu'on appela depuis cette assemblée le brigandage d'Éphèse, *latrocinium Ephesinum.* Le concile de Calcédoine approuva unanimement la lettre du pape saint Léon sur le mystère de l'Incarnation, anathématisa Dioscore, fauteur du brigandage d'Éphèse, condamna l'erreur d'Eutychès, en décidant qu'il y avait deux natures en Jésus-Christ, et celle de Nestorius, en décidant qu'il n'y avait qu'une personne en Jésus-Christ.

Ce concile fit trente canons dont les vingt-sept premiers seulement sont admis par l'Église latine. La plupart sont de discipline. Le troisième défend aux ecclésiastiques et aux moines de se charger d'affaires temporelles, à moins qu'il ne s'agisse d'une tutelle légale, ou des affaires des pauvres à eux confiées par leur évêque. D'après le sixième, les évêques ne doivent ordonner ni prêtre ni diacre qu'en leur destinant des fonctions immédiates; suivant le septième, il est interdit à ceux qui sont dans le clergé, de le quitter pour entrer dans la milice ou dans une dignité séculière, sous peine d'anathème ; le vingt-quatrième défend de faire une habitation séculière d'un bâtiment qui a été consacré pour être un monastère, et qui doit rester tel à perpétuité; par le vingt-huitième canon, qui fut fait en l'absence des légats du pape, le 31 octobre, on accorda à l'église de Constantinople les mêmes avantages dans l'ordre ecclésiastique qu'à celle de Rome; les légats réclamèrent en vain dans la seizième et dernière session tenue le lendemain. Le pape saint Léon confirma le concile; mais il déclara qu'il n'approuverait jamais le vingt-huitième canon qui était contraire au concile de Nicée où la primauté de l'église romaine avait été reconnue.

L'empereur Marcien fit un édit par lequel il ordonna de se soumettre au concile de Calcédoine, et défendit, sous des peines sévères, de discuter *publiquement* sur ce sujet, après la décision de tant d'évêques : *Nam et injuriam facit judicio reverendissimæ synodi si quis semel judicata ac rectè disposita revolvere et publicè disputare contenderit...* (*Leg.* IV, liv. I, tit. I. *Cod. de summa trinitate.*)

(1) La veille de Pâques, qui était cette année 451, le 8 avril.

feu, passe les habitants au fil de l'épée, et ne respecte pas même les prêtres qui sont égorgés aux pieds des autels (1). Trèves, Tongres, Arras, Cambrai et Reims sont saccagés (2) ; Troyes doit son salut aux mérites de saint Loup, qui parvient à fléchir ce roi barbare; Paris est préservé par les prières de Geneviève (3). Attila marche sur Orléans, arrive sous ses murs, et essaie de faire brèche par le choc puissant du bélier. La ville avait alors pour évêque le bienheureux Anian, homme d'une éminente sagesse et d'une grande sainteté; et, comme les assiégés lui demandaient à grands cris ce qu'ils avaient à faire, celui-ci, mettant sa confiance en Dieu, les engagea à se prosterner tous pour prier et pour implorer avec larmes le secours du Seigneur, toujours présent dans les calamités. Ceux-ci, s'étant mis à prier, selon son conseil, l'évêque leur dit : « Regardez du haut du rempart de la ville, si la miséri« corde de Dieu vient à notre secours. » Car il espérait, par la miséricorde de Dieu, voir arriver Aëtius, qu'il avait été trouver à Arles, dans la prévision de l'avenir; mais regardant du haut du mur, ils n'aperçurent personne, et l'évêque leur dit : « Priez avec zèle, car le Seigneur vous « délivrera aujourd'hui. » Ils se mirent à prier, et il leur dit : « Regardez une seconde fois, » et, ayant regardé, ils ne virent encore personne qui leur apportât du secours. Il leur

(1) Saint Auteur, évêque de la ville, fut emmené captif avec plusieurs de son peuple, qui échappèrent au massacre; mais il fut renvoyé quelque temps après, ainsi que les autres captifs.

(2) La multitude de légendes qui se rapportent à cette époque peut faire juger, dit Michelet (*Histoire de France*, tom. I, p. 186), de l'impression que ce terrible événement laissa dans la mémoire des peuples.

(3) Le P. Dubois (*Historia ecclesiæ parisiensis*, tom. I, p. 54) dit qu'il n'y a qu'à considérer la marche d'Attila pour se convaincre que ce ne fut point au hasard, mais aux prières de sainte Geneviève, que les Parisiens durent leur délivrance : *Quisquis itinera et castrametationes vagi Hunnorum exercitûs considerabit, non fortuitò esse, sed precibus beatæ virginis Parisios liberatos ultrò fatebitur.*

dit pour la troisième fois : « Si vous le suppliez sincère-« ment, Dieu va vous secourir promptement. » Et ils imploraient Dieu avec de grands gémissements et de grandes lamentations. Leurs prières finies, ils vont, par l'ordre du vieillard, regarder pour la troisième fois du haut du rempart et aperçoivent au loin comme un nuage qui s'élève de la terre; ils l'annoncent à l'évêque, qui leur dit : « C'est le « secours du Seigneur. » Cependant les remparts, ébranlés déjà sous les coups du bélier, étaient au moment de s'écrouler, lorsque Aëtius et Théodoric, roi des Goths, arrivent, renversent les rangs ennemis, et délivrent la ville (1).

Attila se retire; il est suivi par les armées combinées d'Aëtius, de Théodoric et de Mérovée, roi des Francs (2), et, forcé d'accepter le combat dans les plaines de Champagne, près de Châlons-sur-Marne (3). Le choc des armées fut terrible et le carnage affreux; deux cent mille hommes y perdirent la vie; mais la victoire fut aux Romains (4).

---

(1) Grégoire de Tours, liv. II.

(2) Clodion était mort en l'an 448. Vers l'an 444, ce prince était sorti de Dispargum (Duysborck entre Bruxelles et Louvain), avait battu les Romains, et conquis tout le pays qui s'étend jusqu'à la Somme ; mais, ayant ensuite passé cette rivière, il fut vaincu par Aëtius. Clodion, avant de mourir, avait nommé pour tuteur de ses enfants (Clodebaud et Clodomir) son parent Mérovée. Celui-ci, abusant de la faiblesse de ses pupilles, ou peut-être cédant à l'impatience d'un peuple guerrier que le bas-âge de ces princes semblait condamner à l'inaction, se fit ou se laissa proclamer roi dans Amiens.

(3) *In campis catalaunicis*; Châlons, qui était la cité des *Catalauni*, portait le nom de *Duro-Catalaunum*. Le P. Lecointe (*Annales ecclesiastici Francorum*, t. I, p. 75) dit qu'on n'est pas d'accord sur le point de savoir où se trouvent ces champs *Catalauniques : Quanam in regione siti sunt campi catalaunici non omnes consentiunt*; mais qu'Idace résout la question en disant que ce n'était pas très-loin de Metz. Mézeray (*Hist. de France avant Clovis*, liv. IV, chap. IX) fait la même observation, contrairement à ce qu'il dit dans son abrégé chronologique, où il paraît admettre que la bataille eut lieu en Sologne, *in campis secalaunicis*. Il suffit, ce me semble, de savoir que Châlons était la cité des Catalauni, pour faire cesser toute équivoque.

(4) Théodoric fut tué dans cette bataille; son fils Thorismond, brûlant de

Le roi des Huns, *ce fléau de Dieu,* ainsi qu'il se faisait nommer, rentra dans son pays plus irrité qu'abattu de sa défaite, se remit l'année suivante en campagne pour ravager l'Italie, prit et détruisit Aquilée (1), brûla Padoue, Vicence, Vérone et Bergame; Pavie et Milan se soumirent; Valentinien quitta précipitamment Ravenne et s'enfuit à Rome, où l'on ne songea plus qu'à négocier. Attila, ayant continué sa marche, campait sur les rives du Mincio, près de Mantoue, et sa cavalerie foulait aux pieds les anciennes possessions de Virgile et de Catulle (2), lorsque arrivèrent les ambassadeurs romains, le consul Avienius, Trigelius, ancien préfet du prétoire, et le pape saint Léon. L'aspect majestueux et les éloquentes paroles du saint père, vêtu de ses habits pontificaux, frappèrent le roi barbare, apaisèrent son humeur farouche; et Rome, ainsi que l'Italie, furent délivrées, moyennant rançon, de ce conquérant terrible qui avait épouvanté l'Orient et l'Occident (3).

Le tumulte de ces guerres, en partageant les soins de saint Léon, n'avait rien diminué de ceux qu'il donnait aux affaires de l'Église (4). Les évêques des Gaules, soutenus

---

le venger, voulait qu'on allât forcer le camp des Huns, découragés par leur défaite; mais, au lieu de suivre ce sage et vigoureux conseil, Aëtius, satisfait d'avoir vaincu Attila, ne songea qu'à éloigner ses propres alliés.

(1) Un grand nombre de familles d'Aquilée, de Padoue et des villes des environs, ayant échappé à la fureur des Huns, trouvèrent un asile sûr dans les îles voisines, et jetèrent les premiers fondements de Venise.

(2) Voy. l'ouvrage du marquis de Maffei, ayant pour titre : *Verona illustrata.*

(3) Attila, ayant repassé le Danube, mourut l'année suivante (453), après une orgie qu'il fit à l'occasion d'un nouveau mariage qu'il avait contracté. On attribue la cause de sa mort à la rupture d'une artère pendant qu'il était couché.

Ses enfants, qui étaient nombreux, n'ayant pu s'accorder sur le partage de ses états, se divisèrent, se firent la guerre et s'affaiblirent si bien qu'ils ne purent conserver sous leur domination les peuples qui avaient été soumis par leur père, et bientôt l'empire des Huns fut entièrement détruit.

(4) LONGUEVAL, liv. IV. Saint Léon écrivit à Ravenius et aux autres

par le même zèle, ne cessaient de s'occuper du maintien de la discipline. Un concile, ayant été assemblé à Arles en l'année 452, on y fit cinquante-six canons (1), dont voici les plus importants :

« On ne doit pas élever au sacerdoce un homme marié, à moins que sa conversion n'ait précédé; c'est-à-dire à moins qu'il n'ait embrassé la continence (IIe canon);

« Si un clerc donne son argent à *usure* (2), ou se fait le fermier d'autrui et exerce quelque négoce pour un gain sordide, qu'il soit déposé ou excommunié (XIVe canon);

évêques des Gaules pour leur faire part du triomphe de la foi au concile de Calcédoine. La même année 452, il répondit à Théodore, évêque de Fréjus, qui l'avait consulté sur quelques points de discipline concernant la pénitence, en lui disant d'abord qu'il aurait dû préalablement s'adresser à son métropolitain avant d'avoir recours au saint-siége; et puis, passant à l'examen des points à lui soumis, il décide qu'on ne doit jamais refuser l'absolution aux mourants, parce que ce serait mettre des bornes à la miséricorde de Dieu. « Nous ne devons pas, » ajoute-t-il, « nous rendre difficiles dans la dispensation des biens de Dieu et mépriser les larmes et les gémissements de ceux qui s'accusent eux-mêmes. » Il avertit ensuite les pécheurs de ne pas différer leur pénitence à l'article de la mort, parce qu'une conversion si tardive est toujours incertaine. Il veut néanmoins qu'on ne diffère pas d'accorder la pénitence et la grâce de la communion à ceux qui attendent jusqu'à ce moment pour la demander, et qu'on la donne même aux malades qui, ayant perdu l'usage de la parole, la demandent par signes, ainsi qu'à ceux qui, accablés par le mal, ne peuvent faire aucun signe en présence du prêtre, lorsque quelques personnes déclarent les avoir vus demander cette grâce.

(1) Plusieurs de ces canons ne firent que renouveler ceux des conciles d'Orange et de Vaison.

(2) Le mot *usure*, du latin *usura*, veut dire ici *intérêt*. Chez les Romains, l'intérêt était connu sous le nom de *fœnus* ou *usura*; ceux qui prêtaient à intérêt étaient appelés *fœnérateurs*. Le nombre des débiteurs obérés par la cupidité de ces prêteurs augmentant de jour en jour, des clameurs s'élevèrent de toutes parts, et à plusieurs reprises, pour demander l'abolition des dettes; de là cette retraite du peuple sur le mont Sacré, l'an de Rome 460, et sur le mont Janicule six ans plus tard. « *L'usure*, » dit Tacite dans ses *Annales*, « est sans doute un des plus anciens maux de la république et la cause la plus ordinaire des séditions; c'est pourquoi on a fait tant de lois pour la réprimer, au temps même où les mœurs étaient moins corrompues. » La condition des débiteurs était en effet devenue intolé-

« Ceux qui ont quelque infirmité, qui les empêche de se rendre au concile, doivent y envoyer des députés; les

---

rable, surtout à raison des terribles mesures dont le créancier pouvait user en vertu de la loi des douze tables. Quelques tribuns cherchèrent à remédier au mal : l'un d'eux, L. Gœnucius, fit sanctionner une loi qui prohibait l'intérêt; mais comme ce plébiscite n'était exécutoire que pour le territoire de Rome et n'atteignait point les alliés et les Latins, les *fœnérateurs* employèrent ceux-ci comme prête-noms, et la loi se trouva éludée; il fallut alors que le tribun Sempronius fît rendre une loi pour soumettre les Latins et les alliés à la loi *Gœnutia*, qui, vingt-six ans plus tard, fut étendue aux provinces par les efforts du tribun Gabinius. Mais les ruses de la cupidité rendaient ces lois vaines et impuissantes. C'était surtout à l'époque des comices que l'intérêt de l'argent devenait exorbitant; car ceux qui se portaient candidats aux magistratures faisaient de très-grandes dépenses pour l'achat des suffrages. (Voy. mon *Dictionnaire de Droit*, t. I, p. 4.)

L'Église défendit le prêt à intérêt.

Moïse avait dit : *Tu ne prêteras point à intérêt à ton frère, ni vivres ni argent, ni quoi que ce soit; tu prêteras seulement à l'étranger forain.* Cette distinction entre les Hébreux et les étrangers forains (*nochri*) était nécessaire, dit M. Salvador (*Loi de Moïse*, p. 155); ceux-ci n'étant pas soumis à la loi de l'État, rien ne pouvait les forcer à remplir par réciprocité la condition exigée.

« Mais voyez, » dit saint Jérôme sur Ézéchiel, « le progrès de la loi; autrefois l'usure (l'intérêt) n'était défendue qu'entre Israélites; maintenant, depuis l'Évangile, la prohibition est générale. »

Saint Bernard dit que l'usure *est un larcin*; saint Augustin et saint Grégoire de Nysse, dans son discours sur les usuriers, s'expriment à peu près dans les mêmes termes.

Saint Cyprien dit qu'il n'est pas permis de preter à intérêt, *non fœnerandum*, et il applique aux chrétiens l'ancienne loi telle qu'elle est conçue dans le Deutéronome, c'est-à-dire en termes généraux et sans aucune restriction.

D'après Lactance, celui qui exige un intérêt viole la justice, puisqu'il exige plus qu'il n'a prêté.

Eusèbe de Césarée, saint Anastase, saint Hilaire, saint Basile condamnent le prêt à intérêt, qui n'est qu'un bienfait trompeur, qu'une humanité frauduleuse, qu'une bienveillance nuisible, *fallax beneficium, humanitas fraudulenta, damnosa benevolentia.*

Saint Chrysostôme condamne expressément *l'intérêt légal*, c'est-à-dire celui qui est autorisé par les lois civiles. On trouve la même prohibition dans les décrets ecclésiastiques.

D'après une lettre encyclique du pape Benoît XIV, à la date du 1er novembre 1745, il n'est jamais permis, de quelque manière que ce soit, de

autres doivent s'y rendre sous peine d'excommunication (XIXe canon);

« Les comédiens et les conducteurs de chars, dans les jeux publics, sont excommuniés (XXe canon) (1);

---

recevoir ou d'exiger un intérêt quelconque des deniers prêtés par un acte *de pur prêt*; mais cette lettre ne défend pas le prêt à intérêt lorsqu'il s'agit de constitutions de rentes, d'un change véritable, soit par lettre, soit en foire, ou d'une société réelle, ou lorsque le contrat de prêt est accompagné de titres de lucre cessant ou de dommage naissant, *lucrum cessans, damnum emergens*, pour lesquels on peut demander un intérêt proportionné, soit pour réparer la perte que l'on a faite, soit pour compenser le gain dont on se prive. (*Instruction du pape Benoit XIV à un père capucin, missionnaire en Afrique.*) Ce pape condamne par cette lettre la doctrine de Calvin, de Charles Dumoulin, de Saumaise et de quelques écrivains catholiques qui prétendaient que, dans le cas où l'on prêtait aux riches et aux commerçants, l'on pouvait tirer un profit de son argent, pourvu que ce profit fût modéré et qu'on n'excédât point le taux fixé par les lois du pays.

La lettre de ce pontife, ainsi que l'instruction par lui adressée à un missionnaire en Afrique sont encore en vigueur.

Tel est l'état présent de la doctrine ecclésiastique. Le pape Pie VII, consulté par quelques évêques au sujet de l'intérêt que notre Code civil autorise en matière de prêt (et qui a été fixé par la loi du 3 septembre 1807 à 5 p. 100 en matière civile, et 6 p. 100 en matière de commerce), dit qu'il fallait s'en tenir à ce qu'enseignait Benoît XIV; c'est ce qu'avait également répondu Pie VI en 1795. (Voy. les *Conférences ecclésiastiques d'Angers*, t. IV, p. 739 et suiv.; — voy. aussi mon *Dictionnaire de Droit*, au mot *Intérêts*.)

(1) Durand de Maillane (*Dictionnaire de Droit canonique*) fait observer que ceux qui représentent les pièces dans lesquelles on fait triompher les vertus morales, ou qui tendent à rendre ridicules les vices de la société, « sont sans doute différents des bateleurs ou histrions que les anciens conciles avaient en vue dans leur excommunication. » Cependant, ajoute-t-il, « l'Église n'a point encore fait de distinction à cet égard. »

« L'Église, » dit Bossuet, « condamne les comédiens et croit défendre assez la comédie quand elle prive des sacrements et de la sépulture ecclésiastique ceux qui la jouent. » C'est aussi ce qu'enseigne M. l'abbé Lequeux dans son *Compendium juris canonici* (t. II, p. 245, n° 714, § 2). Tel est l'état présent de la discipline.

On sait que le curé de Saint-Eustache refusa la sépulture ecclésiastique à Molière, et que le roi ayant engagé l'archevêque de Paris à intervenir, Molière fut enterré au cimetière Saint-Joseph, où il fut conduit par deux prêtres sans aucune pompe religieuse.

Chez les Athéniens, les acteurs jouissaient de tous les priviléges que les

« Un évêque qui souffre, dans son territoire, sans s'opposer au scandale, que l'on allume des flambeaux et que l'on révère des arbres (1), des fontaines ou des pierres, est coupable de sacrilége. Le seigneur du lieu, ou celui qui ordonne ces superstitions, s'il ne se corrige pas, après avoir été averti, sera retranché de la communion (XXIII[e] canon) ;

« On ne doit pas livrer les esclaves qui se réfugient dans les églises ; il faut les réconcilier avec leurs maîtres, et ceux qui les maltraiteront après qu'ils seront sortis de l'Église seront excommuniés (XXX[e]) ;

« Les clercs qui, dans les causes ecclésiastiques, ont recours à l'autorité séculière seront excommuniés ; on traitera de même les clercs qui, ayant des procès entre eux, les portent, malgré l'évêque, à un tribunal laïque au lieu de les faire terminer par le jugement des évêques (XXXI[e] canon) ;

« Pour exclure des élections la vénalité et la brigue, on ordonne que les évêques nommeront trois personnes, parmi lesquelles le clergé et le peuple pourront choisir leur évêque (LIV[e] canon) (2). »

L'année suivante (an 453), un autre concile fut tenu à Angers (3). L'empereur Valentinien avait porté une loi (4)

---

lois accordaient aux autres citoyens, et pouvaient parvenir aux fonctions les plus honorables ; mais il n'en était pas de même chez les Romains. Cicéron, dans son discours *pro Quintio*, dit du fameux acteur tragique Roscius, qu'il jouait si bien, qu'il paraissait le seul digne de monter sur le théâtre, et qu'il était si honnête homme, qu'il n'aurait jamais dû y monter. (Voy. dans mon *Dictionnaire de Droit* le mot *Acteur*, t. I, p. 53.)

(1) Voyez ce que j'ai dit à ce sujet, chap. V, aux notes. Voyez aussi dans mon *Dictionnaire de Droit* le mot *Arbres*, t. I, p. 135.

(2) On voit, dès ce temps-là, observe Longueval, que les abus obligeaient déjà l'Église à restreindre le droit d'élection.

(3) *Concilium Andegavence.*

(4) Le 16 avril 452. *Novell. Valentin. De Episcopali judicio et de diversis negotiis* (tit. 12).

par laquelle il défendait au clergé de juger d'autres causes que celles qui concernaient l'Église et permettait cependant aux clercs et aux laïques qui avaient quelques procès entre eux de prendre l'évêque pour arbitre; il était déclaré, en outre, qu'un demandeur laïque, dans une cause civile ou criminelle, pourrait poursuivre un clerc devant les juges séculiers.

Le concile, pensant que cette loi pouvait porter préjudice à l'Église, fit défense aux *clercs de résister à un jugement rendu par les évêques,* de s'adresser *sans leur aveu aux juges séculiers,* de passer d'un lieu dans un autre sans leur permission, ou de voyager sans lettres de recommandation des mêmes évêques (1[er] canon).

L'empire penche de plus en plus vers sa ruine; Valentinien, jaloux de la popularité, de la gloire et de la puissance d'Aëtius qui se montrait peut-être trop fier de ses services, et que l'on accusait secrètement de desseins ambitieux, tue de ses propres mains ce brave général, le bouclier de l'état, et lui-même est publiquement assassiné au Champ-de-Mars (1), sans que personne de sa suite songe à le défendre ou le venger.

Maxime, l'instigateur de la mort de ce prince, s'empare du trône et force l'impératrice Eudoxie à violer la décence du deuil et à contenir sa douleur, en l'obligeant à l'accepter pour époux (2). Bientôt il lui révèle ce qu'il a fait contre

---

(1) Le 6 mars 455.

(2) Petronius Maximus était sénateur. Sa fortune était immense; il avait été préfet du prétoire et deux fois consul. Sa femme, jeune et belle, avait excité les désirs de l'empereur; celui-ci, après une partie de jeu dans laquelle il avait gagné par hasard ou par artifice une somme considérable à Maxime, lui demanda sa bague en gage, et l'envoya aussitôt à la jeune femme, qui se rendit aussitôt au palais, croyant être appelée par son mari; mais, ayant été conduite dans la chambre de l'empereur, elle fut indignement violée par cet infâme tyran. De retour chez elle, dans la plus amère douleur, elle raconta à son mari, qu'elle accusait d'abord de com-

Valentinien, et l'impératrice à son tour va chercher des vengeurs. Elle écrit secrètement à Genseric. Celui-ci quitte aussitôt l'Afrique, et débarque avec ses Vandales sur les bords du Tibre. Rome est dans l'épouvante; Maxime veut fuir, il est massacré par le peuple (1); les barbares s'approchent, pénètrent dans la ville, la pillent pendant quatorze jours, et l'impératrice, ainsi que ses deux filles, seuls restes de la famille du grand Théodose (2), sont emmenées captives à Carthage (3).

Avite, seigneur gaulois, issu d'une des plus nobles familles d'Auvergne (4) et maître de la milice romaine sous Maxime, est proclamé empereur dans la ville d'Arles par l'influence des Visigoths, sollicite et obtient l'adhésion de Marcien, empereur d'Orient. Le comte Ricimer (5), vainqueur des Vandales dans un combat naval, est accueilli par les Romains comme un libérateur et profite de la faveur publique pour tourner ses armes contre l'empereur et le dépouiller de la pourpre. Avite, forcé d'abdiquer à Plaisance, se fait ordonner évêque de cette ville,

---

plicité, l'odieux traitement dont elle avait été victime. Maxime, enflammé de colère, mais dissimulant le désir de sa vengeance, commença par exciter contre Aëtius les soupçons de l'empereur, déjà prévenu contre ce grand capitaine, et puis, après le meurtre de celui-ci, à exciter ses amis contre l'empereur. C'est ainsi qu'il satisfit à la fois sa vengeance et son ambition. Sa femme étant morte, il épousa la veuve de Valentinien malgré elle.

(1) Après un règne de soixante-dix-sept jours.

(2) Sainte Pulchérie, sœur de Théodose II et impératrice d'Orient, était morte au mois de juillet 453.

(3) L'impératrice Eudoxie passa sept ans en captivité, et fut après ce temps renvoyée à Constantinople avec Placidie, l'une de ses deux filles, qui y épousa Olibrius, depuis empereur d'Occident. Quant à l'autre fille, qui portait, comme sa mère, le nom d'Eudoxie, elle fut mariée à Hunneric, fils de Genseric; cette princesse, ne pouvant supporter les cruautés de son mari, s'échappa de la cour des Vandales et se rendit à Jérusalem, où elle passa dans la piété le reste de ses jours.

(4) Le poète Sidoine Apollinaire était gendre d'Avite.

(5) Ce général romain, d'origine suève et du sang royal, était par sa mère le petit-fils de Wallia, roi des Goths.

part bientôt après pour la Gaule dans l'intention de se retirer à Brioude, au tombeau de saint Julien, meurt en route, et son corps est enterré aux pieds de ce martyr.

Les désastres presque continuels, qui, depuis près de cinquante ans, accablaient l'empire, la détresse des populations et les cruels souvenirs des ravages commis par les Huns et les Vandales, excitèrent quelques personnes des Gaules à blasphêmer contre le Seigneur et à révoquer en doute l'existence de cette puissance suprême qui gouverne l'univers. Pour apaiser ces clameurs impies, l'éloquent Salvien (1) compose un grand ouvrage dans lequel il dévoile les fausses vertus et les crimes des chrétiens de son temps, montre partout la présence et la justice de Dieu et signale toutes les calamités publiques comme la punition des iniquités et des désordres qui se commettaient dans l'empire. « Ayons honte de notre nouvelle conduite, » disait ce nouveau Jérémie; « il n'y a presque pas de villes parmi nous, « excepté celles où sont les barbares, où il n'y ait des lieux « d'impudicité. Et nous sommes surpris qu'étant si vicieux, « nous soyons si misérables! Nous trouvons étrange que « ceux qui ont nos crimes en horreur, possèdent nos biens! « Ne cherchons pas d'autres causes de nos malheurs : ce « n'est ni notre faiblesse ni la force de nos ennemis qui « leur a assuré la victoire, ce sont nos vices et nos vices « seuls qui nous ont vaincus. »

---

(1) Salvien, né à Cologne, étudia à Trèves et fit de grands progrès dans les lettres et les sciences. Étant venu chercher un asile au monastère de Lérins, il en sortit pour aller s'établir à Marseille, où il fut ordonné prêtre. Sa réputation était telle, que beaucoup d'évêques s'adressèrent à lui pour la composition d'une foule d'homélies et d'instructions, ce qui le fit appeler le *Maître des évêques*. Il mourut vers l'an 484 dans un âge très-avancé. De tous ses ouvrages il ne reste que les huit livres *De Gubernatione Dei et de justo Dei præsentique judicio*, communément appelé *Traité de la Providence*, un traité contre l'avarice (quatre livres) et neuf lettres adressées à différentes personnes. Le style de Salvien est net, clair et orné, mais quelquefois empreint d'affectation.

XXXIV.

MAJORIEN EMPEREUR. — ROYAUME DES FRANCS. — MÉROVÉE. — CHILDÉRIC. — SAINT REMI ÉVÊQUE DE REIMS. — CONCILE DE TOURS. — MORT DE MAJORIEN. — MORT DU PAPE SAINT LÉON. — SÉVÈRE EMPEREUR. — SAINT HILAIRE PAPE. — AFFAIRE D'HERMÈS, ÉVÊQUE DE NARBONNE. — AFFAIRE DE SAINT MAMERT, ÉVÊQUE DE VIENNE. — CONCILE DE VANNES. — MORT DE L'EMPEREUR SÉVÈRE. — ÉTAT DE L'EMPIRE D'OCCIDENT. — ANTHÉMIUS EMPEREUR. — PRÉSAGES SINISTRES DANS LES GAULES. — INSTITUTIONS DES ROGATIONS PAR SAINT MAMERT. — MORT DE SAINT HILAIRE. — SAINT SIMPLICE PAPE. — SIDOINE APOLLINAIRE ÉVÊQUE DE CLERMONT. — BELLE LETTRE DE SAINT LOUP A SAINT SIDOINE. — MORT DE L'EMPEREUR ANTHÉMIUS. — ÉRUPTION DU VÉSUVE. (*Voir en note.*) — OLIBRIUS EMPEREUR. — SA MORT. — GLICÉRIUS EMPEREUR. — JULIUS NEPOS EMPEREUR. — SIÉGE DE CLERMONT PAR LES VISIGOTHS. — BELLE DÉFENSE DES AUVERGNATS. — GÉNÉREUSE CONDUITE DE SAINT PATIENT, ÉVÊQUE DE LYON. — PERSÉCUTION EXERCÉE PAR EURIC, ROI DES VISIGOTHS. — DESTRUCTION DE PLUSIEURS ÉGLISES. — L'EMPEREUR JULIUS NEPOS FAIT DEMANDER LA PAIX A EURIC. — LETTRE PATRIOTIQUE DE SAINT SIDOINE. — SAINT ÉPIPHANE DE PAVIE OBTIENT LA PAIX. — RÉVOLTE D'ORESTE. — FUITE DE NEPOS. — ROMULUS AUGUSTULE EMPEREUR. — IL EST DÉPOSÉ PAR ODOACRE QUI SE FAIT PROCLAMER ROI D'ITALIE. — CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN.

Après un interrègne de dix mois, Ricimer, qui tenait plus à donner ou à ôter la pourpre qu'à la prendre pour lui, fait élire Majorien, son compagnon d'armes et son ami. Ce nouvel empereur n'avait point sollicité le trône; mais il se soumit à y monter, pensant, ainsi qu'il le dit dans sa lettre au sénat, « qu'il se serait rendu indigne du nom romain s'il avait eu la lâcheté de refuser une tâche pénible que la république l'avait jugé digne de remplir. » Ses talents, son génie, ses vertus donnèrent quelque espérance aux Romains, mais ne purent ranimer en eux ces grands sentiments, qui tant de fois avaient sauvé leurs ancêtres.

Cependant une nouvelle puissance s'étendait insensiblement dans le nord de la Gaule. Les Francs n'avaient eu jusque-là qu'un territoire incertain ; la sagesse et la valeur de Mérovée venaient de fonder un royaume (1). A la mort de ce prince (2), son fils Childéric est proclamé, chassé bientôt après à cause de ses désordres, remplacé par Egidius, ancien général romain (3), et rappelé quelques années plus tard, pour reprendre ce même trône qui devait être occupé par une si longue suite de rois.

Le clergé des Gaules, déjà si florissant, comptait alors parmi ses membres l'un des hommes les plus savants et les plus saints de l'épiscopat. Saint Remi, à peine âgé de vingt-deux ans, venait d'être appelé au siége de Reims (4),

---

(1) Hotman, dans son ouvrage intitulé *Franco-Gallia* (cap. v, p. 65), prétend que Childéric, fils de Mérovée, est le premier qui ait eu dans les Gaules une demeure fixe : *Childericum Merovei Francorum regis filium primum in ea* (*Galliâ*) *regni sui certam stabilemque sedem constituisse.*

(2) En 456 ou 457. C'est en l'année 457 que Victorius, auteur gaulois, composa le *Cycle pascal*, à la prière d'Hilaire, alors archidiacre de Rome, et que mourut Marcien, empereur d'Orient. Léon Ier fut proclamé peu de jours après.

(3) Egidius est appelé Gillon par les auteurs français.

(4) En la même année 459, saint Eutrope fut fait évêque d'Orange, saint Mamert évêque de Vienne, et saint Remi évêque de Reims. Bénage, prédécesseur de saint Remi, avait institué pour ses héritiers l'église de Reims et un de ses neveux. Au nombre des legs par lui faits, il y en avait un pour les veuves qui étaient sur la matricule de l'église. On appelait *matricule* la liste des pauvres que chaque église nourrissait, et qui, à cause de cela, étaient nommés *matricularii*. Longueval dit qu'on donna aussi ce nom à ceux qui avaient soin de dispenser à ces pauvres les biens de l'église, et que c'est de là que nous est venu le nom de *marguilliers*.

L'abbé Boyer prétend aussi qu'au IXe siècle il est question de marguilliers, et qu'ils sont désignés sous le nom de *matriculaires* dans les *Capitulaires* d'Hincmar. Mais en lisant attentivement le texte de cet auteur, on voit qu'il a voulu parler des pauvres portés sur la matricule de l'église et qui en recevaient des aumônes. C'est dans ce sens aussi qu'il en est question dans la règle de saint Crodegangue. (Voy. Labbe, t. VIII, p. 574, n° 17; Fleury, *Hist. eccl.*, liv. XLIII et XLIX ; M. Affre, archevêque de Paris, *Traité de l'Administration temporelle des Paroisses*, introduction, p. 7 ; voy. aussi dans mon *Dictionnaire de Droit* le mot *Fabrique des Églises.*)

par le consentement unanime du peuple, et dispensé pour son mérite de l'âge prescrit par les canons.

Deux ans plus tard (1), saint Perpète succédait à saint Eustache dans le siége de Tours, et tenait un concile dans cette ville avec huit autres évêques (2) qui s'y étaient rendus pour célébrer la fête de saint Martin, et au nombre desquels se trouvait Mansuet, évêque des Bretons, réfugiés de la Grande-Bretagne dans l'Armorique, où ils avaient été reçus comme des amis malheureux.

En ce temps-là (3) l'empire perdit Majorien, et l'Église le pape saint Léon. Le premier, déposé et tué par l'ordre de Ricimer, fut remplacé par Libius Sévère; le second eut pour successeur saint Hilaire, diacre de Rome.

Le zèle du nouveau pontife pour le maintien des règles et de la discipline éclata bientôt dans deux affaires concernant deux prélats gaulois. Hermès qui avait été élu et ordonné évêque de Béziers, mais que les habitants refusaient de recevoir, s'était emparé du siége de Narbonne, vacant par la mort de saint Rustique. Cette ville ayant été livrée aux Visigoths peu de temps après (4), le prince Frédéric,

(1) An 461.

(2) Victorius, évêque du Mans, Léon de Bourges, Eusèbe de Nantes, Amandin de Châlons-sur-Marne, Germain de Rouen, Anthénius de Rennes, Mansuet, évêque des Bretons, et un évêque aveugle, appelé Vénérand, pour lequel un prêtre souscrivit. Treize canons furent dressés dans ce concile. Par le premier de ces canons, on recommande particulièrement la régularité et la chasteté aux prêtres et aux lévites; le troisième défend aux clercs, sous peine d'excommunication, d'avoir chez eux des femmes étrangères; les cinquième et sixième excommunient ceux qui renoncent à la cléricature ou à la profession religieuse, et les vierges consacrées à Dieu qui se marient, ainsi que ceux qui les épousent. Le onzième excommunie les clercs qui, sans permission de leur évêque, abandonnent leurs églises pour s'établir ailleurs; les douzième et treizième défendent à tous les clercs de voyager sans lettres de recommandation de leur évêque, et *d'exercer l'usure* (de prêter à intérêt).

(3) An 461.

(4) An 462.

frère de Théodoric II, roi de ce peuple, s'adressa au saint siége au sujet de l'intrusion d'Hermès; d'un autre côté, les évêques de la province envoyèrent à Rome pour la même cause Fauste et Auxanius, deux d'entre eux; et le pape, les ayant ouïs, assembla un nombreux concile, qui décida que la conduite régulière et édifiante qu'Hermès avait tenue jusqu'alors avait fait trouver sa faute plus pardonnable; qu'il demeurerait donc évêque de Narbonne, mais que, pour le punir de son procédé irrégulier, il était privé du droit d'ordonner des évêques. L'autre affaire qui s'éleva l'année suivante (1) concernait saint Mamert, évêque de Vienne, auquel on reprochait d'avoir ordonné l'évêque de Die, quoique cette église ne fût point sous sa juridiction. Gunderic, roi des Bourguignons, s'en étant plaint à saint Hilaire, ce pape écrivit à Léonce d'Arles, en le chargeant d'examiner la cause dans un concile, et de lui en envoyer le rapport signé des évêques. Tout cela ayant été fait, le saint père rendit son jugement par une lettre (2) adressée à ces évêques et dans laquelle il disait, qu'au lieu de déposer Mamert, il aimait mieux commencer par des remèdes plus doux; et qu'ainsi il se bornait à déléguer l'évêque Véran, pour lui faire, de la part du saint-siége, une réprimande convenable, et pour l'avertir que si, dans la suite, lui ou quelqu'un des évêques ses successeurs ne se contentait pas des quatre églises que saint Léon avait attribuées à la métropole de Vienne, elles seraient réunies à celle d'Arles; et que, quant à l'ordination de l'évêque de Die, faite par saint Mamert, elle serait confirmée par Léonce à qui seul il appartenait de la faire.

Pour prévenir le retour de semblables contestations, toujours fâcheuses pour l'Église, saint Hilaire écrivit une

(1) An 463.
(2) Du 24 février 464.

autre lettre aux évêques des provinces de Vienne, de Lyon, des deux Narbonnaises et des Alpes, leur défendit d'entreprendre sur les droits les uns des autres, et leur recommanda comme un remède nécessaire la tenue des conciles qui devaient être convoqués tous les ans par Léonce d'Arles.

En l'année 465, saint Perpète de Tours tint un concile à Vannes, à l'occasion de l'ordination d'un évêque de cette ville. Voici quelques-uns des seize canons qui y furent dressés :

« Ceux qui quittent leurs femmes, excepté pour cause d'adultère et sans l'avoir prouvé, et qui se remarient ensuite avec d'autres, sont excommuniés (IIe canon).

« Que les clercs évitent surtout l'ivrognerie, qui est le foyer et la nourrice de tous les vices. Quand on est pris de vin on peut tomber dans un crime sans le savoir; mais une telle ignorance ne doit pas être exempte de châtiment, puisqu'il est constant qu'elle vient d'une démence volontaire. C'est pourquoi celui qui sera convaincu de s'être enivré sera excommunié pendant trente jours, ou subira quelque punition corporelle (XIIIe canon).

« Un clerc qui demeure dans la ville et qui n'assistera pas à l'office du matin, sans une excuse légitime, sera sept jours excommunié (XIVe canon). »

L'empereur Sévère étant mort (1) vers cette époque, Ricimer resta maître du gouvernement pendant près de deux ans.

Les frontières de l'empire, continuellement ravagées par les barbares, se rétrécissaient de plus en plus; Genseric, qui avait successivement désolé les côtes de l'Espagne, de la Sicile et de l'Italie, s'était rendu maître de la Sardaigne; les Visigoths gagnaient tous les jours du terrain dans les Gaules, et les Allemands s'étaient emparés de l'Helvétie.

---

(1) On pense que Ricimer le fit empoisonner.

Accablés par tant de maux, les Romains s'adressent à Léon, empereur d'Orient, et lui demandent un maître ; Anthémius leur est donné. Le nouvel empereur quitte Constantinople, arrive à Rome, est accueilli comme un triomphateur, et, pour assurer la tranquillité de l'empire, marie sa fille avec Ricimer. Mais comme les alliances de famille, lorsqu'elles sont uniquement fondées sur la politique, ne sont qu'une faible garantie entre les gouvernants, des rivalités funestes divisèrent bientôt le beau-père et le gendre, et hâtèrent la perte de l'État.

De terribles présages épouvantaient alors quelques cités des Gaules. Saint Mamert, ému des alarmes de son peuple et des dangers que courait la ville de Vienne, qu'un incendie subit menaçait d'un embrâsement général, se mit en prières, versa d'abondantes larmes, forma la résolution d'instituer des jeûnes et des processions solennelles pour appeler la clémence de Dieu, et exécuta peu de temps après ce pieux dessein.

Telle fut, dans l'église de Vienne, l'institution des *Rogations* (1), dont la pratique se répandit bientôt dans les Gaules, et fut reçue dans la suite par toute l'Église (2).

---

(1) An 468. Le pape saint Hilaire étant mort le 21 février de cette même année, saint Simplicius fut appelé au siége pontifical. Ce fut aussi en cette année que Léon, empereur d'Orient, exclut des fonctions publiques ceux qui n'étaient pas chrétiens.

(2) Ce fut le pape Léon III qui établit les Rogations dans l'église romaine. On les nomma la *Litanie gallicane*, ou les petites litanies, pour les distinguer des grandes litanies qu'on célèbre le 25 avril. (LONGUEVAL.)

Une cérémonie à peu près pareille à nos Rogations existait à Rome du temps de Romulus. Acca Laurentia, sa nourrice, avait coutume de faire tous les ans un sacrifice pour demander aux dieux une abondante récolte, et y faisait assister ses douze enfants. Romulus voulut qu'on appelât cette société le collége des *Frères Arvales*, du mot latin *arvum*, champ. Cette société conserva toujours le même nom ; les membres qui la composaient faisaient le tour de la ville et des champs, en priant Cybèle de conserver les biens de la terre. Cette cérémonie était appelée *amburbium* ou *ambarvale*. Avant saint Mamert, on faisait, hors des villes et aux tombeaux des

« Le bruit court, » écrivait Sidoine Apollinaire à saint Mamert, « que les Goths se sont mis en marche contre les « Romains. Nous, pauvres habitants de l'Auvergne, sommes « toujours la porte par où se font ces irruptions..... Nous « n'espérons pas que nos murailles à demi-brûlées, nos « vieilles palissades et nos autres fortifications, où l'on fait « sans cesse la garde, nous préservent de ce danger. Nous « ne comptons que sur le secours des *Rogations* que vous « avez instituées. Le peuple d'Auvergne les a commencées, « sinon avec le même effet, du moins avec la même affec- « tion; et c'est ce qui nous soutient encore contre les ter- « reurs qui nous environnent. »

Ce poète, l'un des plus célèbres de son temps, devenu préfet de Rome sous le règne d'Anthémius et élevé à la dignité de patrice, était revenu en Auvergne où il vivait pieusement, lorsque saint Éparque, évêque de cette église, étant mort, il fut élu pour son successeur (1). Saint Loup de Troyes, ayant appris l'élection de Sidoine, lui écrivit aussitôt cette noble et touchante lettre :

« Je rends grâces à Notre-Seigneur Jésus-Christ de ce « que, pour soutenir et consoler l'Église, sa chère épouse, « au milieu des tribulations qui l'affligent de toutes parts, « il vous a appelé à l'épiscopat, afin que vous soyez une « lumière en Israël, et que vous remplissiez les ministères « humbles de l'Église, avec autant de soin et de gloire « que vous avez rempli les dignités les plus honorables de « l'empire... Vous pensiez qu'un homme ne devait pas se

---

martyrs, des processions et des prières qui avaient le même objet que celles que l'on fait aujourd'hui dans le temps des Rogations. Saint Augustin se plaignait du relâchement de cet usage ; et saint Sidoine dit que ces processions étaient négligées ; qu'elles se faisaient sans ordre ni règle, et qu'on n'y observait plus le jeûne qui avait été d'abord établi. Saint Mamert rétablit ces cérémonies, ainsi que le jeûne, en prescrivit plus étroitement l'obligation, et leur donna une meilleure forme.

(1) Vers la fin de l'année 471.

« contenter d'égaler les autres, qu'il devait les surpasser.
« Mais aujourd'hui, vous voilà *dans un état, où, quoique*
« *supérieur à tous, vous ne devez croire l'être à personne; il*
« *faut à présent que vous travailliez à devenir le serviteur*
« *de tous ceux dont vous paraissez le maître*...

« Employez donc aux affaires de Dieu cet esprit qui a
« brillé avec tant de gloire dans les affaires du siècle. Que
« vos peuples recueillent de votre bouche les épines de
« Jésus-Christ crucifié, comme ils ramassaient auparavant
« de vos discours les roses d'une éloquence mondaine...
« Pour moi, je suis près de ma fin (1), mais je ne croirai
« pas mourir entièrement, parce que je vivrai en vous et
« que je vous laisserai à l'Église... Oh ! si Dieu voulait que
« j'eusse la consolation de vous embrasser! Mais je fais
« en esprit ce que je ne puis faire autrement. J'honore et
« j'embrasse en Jésus-Christ, non plus un préfet de la
« république, mais un évêque de l'Église, qui est mon fils
« par son âge, mon frère par sa dignité, et mon père par
« ses mérites. »

Cependant Ricimer, cédant aux pressantes sollicitations de saint Épiphane, évêque de Pavie, s'était réconcilié avec l'empereur; mais ce n'était qu'une trêve pour cet homme vindicatif et turbulent. Après avoir suscité de tous côtés des embarras et des ennemis à son beau-père, il se décide enfin à marcher sur Rome, y pénètre avec son armée, fait massacrer ce malheureux empereur (2), donne le sceptre à Olibrius (3), et meurt peu de temps après. Olibrius

(1) Saint Loup ne mourut que sept ans plus tard, en 479, après cinquante-deux ans d'épiscopat.

(2) Anthémius avait toléré, dans le commencement de son règne, les assemblées des hérétiques; mais le pape saint Hilaire s'en étant plaint, ces assemblées furent interdites. Voilà pourquoi le chanoine Villette, dans ses *Annales de l'Église*, appelle cet empereur *froid catholique*.

(3) An 472. Il y eut pendant cette année de grands tremblements de

succombe à son tour, ayant à peine régné sept mois. Glycérius est investi de la pourpre, mais il en est bientôt dépouillé par Julius Nepos, soutenu par l'empereur d'Orient.

Pendant ces chutes rapides, signes précurseurs d'une dissolution prochaine, les Visigoths s'étaient de plus en plus avancés dans la Gaule; depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône et à la Loire, l'Auvergne et le Berri étaient les seuls diocèses qui eussent repoussé leur domination. Les habitants de Clermont, animés par Sidoine, leur évêque, et par son beau-frère Ecdice (1), s'étaient défendus avec le plus

---

terre qui détruisirent plusieurs villes. Le Vésuve vomit une si grande quantité de cendres, que le jour en fut obscurci dans une grande partie de l'Europe, qu'à Constantinople la ville se trouva dans d'épaisses ténèbres, et que les toits des maisons furent tout blanchis par les cendres. C'était la *troisième* éruption de ce volcan. La *première* qui eut lieu en 79, et qui fit périr Pline l'ancien, a été admirablement décrite par son neveu. Qu'on se représente une fuite précipitée au milieu de la terreur et de la nuit. « On « ne se reconnaissait qu'à la voix; celui-ci déplorait sa destinée, celui-là « le sort de ses proches; les uns imploraient les dieux, les autres cessaient « d'y croire; plusieurs invoquaient la mort même contre la mort. On « disait que l'on était maintenant enseveli avec le monde dans la der- « nière des nuits, dans celle qui devait être éternelle! et avec tout cela « que de récits funestes! que de terreurs imaginaires; la peur exagérait « tout et croyait tout. » La seconde éruption se fit en l'an 203. Jusqu'à celle de 1036, qui fut la septième, le volcan n'avait vomi que de la fumée, des cendres et des pierres; mais à cette époque il lança ces torrents de matières fondues connues sous le nom de *lave*, et qu'on trouve en si grande quantité dans les environs.

Un fait qui mérite d'être remarqué, c'est que les éruptions, qui n'arrivaient jadis qu'à des intervalles éloignés, se succèdent plus rapidement et deviennent de plus en plus fréquentes. Depuis la première jusqu'à celle du 16 décembre 1631, qui a été sans contredit la plus violente de toutes, il n'y a eu que treize éruptions, c'est-à-dire, terme moyen, une environ tous les cent vingt ans; mais les intermittences sont bien moins longues à mesure qu'on s'éloigne de la première. Il est vrai qu'aujourd'hui la lave trouvant une issue plus grande à cause de l'agrandissement du cratère, les explosions sont moins terribles et ne produisent pas ces secousses, ces tremblements de terre qui jadis se faisaient sentir au loin et jetaient le plus grand effroi parmi les populations.

(1) Ecdice était fils de l'empereur Avitus, dont Sidoine avait épousé la

grand courage, avaient souffert la famine et la peste plutôt que de se rendre, et avaient forcé l'ennemi à lever le siége.

Mais les Visigoths avaient ravagé les campagnes, et la misère, suite inévitable de la guerre, accablait diverses provinces. Saint Patient, évêque de Lyon, et successeur de saint Véran, pourvut à tout, en envoyant à Arles, à Riez, à Avignon, à Orange, à Viviers, à Valence et en Auvergne, le blé nécessaire à la subsistance des indigents (1).

Un grand nombre d'églises avait cruellement souffert; Euric, prince arien (2), passionné pour sa secte, leur avait enlevé leurs pasteurs, en exilant les uns et en faisant périr les autres : Bordeaux, Eause, Basas, Auch, Comminges, Périgueux, Rodez, Limoges, Mende, et plusieurs autres villes étaient sans évêques. Les temples du Seigneur tombaient en ruine, et l'herbe croissait autour des autels abandonnés.

Le nouvel empereur Julius Nepos, ne pouvant arrêter

---

fille. Ecdice était très-brave. Suivi de dix-huit cavaliers seulement, il osa sortir de la ville et braver l'armée des Goths; après quelques escarmouches, il rentra sans perte dans les murs de Clermont. Sa charité était égale à son courage. Non-seulement il recevait et nourrissait tous les pauvres qui se présentaient, mais il fit encore rechercher dans les villes et bourgs voisins toutes les personnes qui étaient dans le besoin, et dont le nombre s'éleva à quatre mille; après avoir pourvu pendant ce temps de la disette à tout ce qui leur était nécessaire, il les fit reconduire chez elles.

(1) Saint Sidoine en témoigna sa reconnaissance à saint Patient par une lettre dans laquelle il lui disait : « D'autres feront consister leur félicité « en d'autres choses. Pour moi j'estime que l'homme le plus heureux est « celui qui vit pour le bonheur d'autrui, et qui, en compâtissant aux cala- « mités des fidèles, fait sur la terre les œuvres du ciel. C'est de vous que « je parle, très-heureux pontife. Vous ne vous contentez pas de soulager « les misères que vous connaissez, votre charité ingénieuse va les cher- « cher jusqu'aux extrémités des Gaules... »

(2) Ce roi des Visigoths était parvenu au trône par le meurtre de son frère Théodoric II, qui lui-même avait fait périr son frère Thorismond pour avoir sa couronne.

par les armes les conquêtes et les ravages des Visigoths, ne songea qu'à négocier. Quatre évêques de Provence, Léonce d'Arles, Fauste de Riez, Grec de Marseille, et Basile d'Aix, furent chargés de cette mission. La cession de l'Auvergne à Euric étant une des conditions du traité, le bruit se répandit bientôt que la paix avait été achetée à ce prix. Sidoine, en étant informé, s'en plaignit aussitôt à Grec de Marseille, en lui disant dans une lettre dictée par le plus noble patriotisme : « Notre condition était meilleure pendant « la guerre ; notre servitude est devenue la sécurité des « autres. Quel sujet de douleur ! les Auvergnats esclaves ! « Ce peuple si noble, qui nommait autrefois les Romains « ses frères, et qui, dans ces derniers temps, s'est rendu « si redoutable aux barbares, est livré à l'esclavage ! Est-ce « là ce qu'ont mérité ces braves guerriers, qui, tout exté- « nués qu'ils étaient par la famine, ont moissonné tant de « lauriers? Est-ce dans l'attente de cette belle paix « (*inclytœ pacis*) que nous avons mangé jusqu'à l'herbe « qui croissait sur nos murailles?... Rougissez donc d'un « traité qui n'est ni utile, ni glorieux ; trouvez le moyen « de rompre une si honteuse négociation. S'il faut encore « soutenir un siége, combattre les ennemis et la faim, « nous le ferons avec plaisir (1). »

Ce généreux et pieux évêque écrivit en même temps à Basile d'Aix pour le supplier de stipuler la paix des églises dans le traité, lui représentant la barbarie des persécutions exercées par Euric, et le danger qu'il y avait pour la foi.

Mais les négociations traînant en longueur, et la paix ne se concluant pas, l'empereur eut recours à la médiation de saint Epiphane de Pavie ; et ce saint prélat, s'étant rendu à Toulouse, fit entendre à Euric un langage plein de

---

(1) *Adhuc si necesse est obsideri, adhuc pugnare, adhuc esurire delectat.*

dignité (1), fut accueilli avec une grande faveur et obtint aussitôt la paix.

Le calme que produisit cette paix ne fit que paraître un moment dans l'empire. Oreste, maître de la milice, s'étant révolté, l'empereur Nepos s'enfuit précipitamment de Ravenne, gagna la Dalmatie et se réfugia à Salone (2) où il avait lui-même envoyé son prédécesseur. Le trône étant vacant, Oreste y fit monter son fils, jeune enfant de dix ans, appelé Romulus Augustule, comme si la fortune eût voulu, suivant l'observation d'un historien, se jouer en donnant à ce prince, en qui devait finir l'empire romain, le nom de celui qui l'avait fondé, et pour surnom un diminutif ironique du nom de son premier empereur.

Euric, apprenant cette nouvelle révolution, recommença les hostilités, établit un gouverneur en Auvergne, et exila saint Sidoine (3) pour le punir du zèle avec lequel il avait si longtemps combattu pour la liberté de sa patrie.

L'empire d'Occident touche à sa fin.

Les bandes de barbares, qui servaient dans la milice romaine et qui profitaient de chaque changement d'empepereur pour faire augmenter leur solde et leurs priviléges, exigent que l'on partage entre eux le tiers des terres de

---

(1) ... « C'est pourquoi, » disait saint Épiphane à Euric, en terminant son discours, « l'empereur Nepos m'a envoyé pour faire alliance avec « vous. Quoiqu'il ne craigne pas la guerre, il désire la paix. Contentez-« vous des anciennes limites, et qu'il vous suffise que celui qui a mérité « d'être appelé votre maître, aime mieux ou du moins souffre d'être « appelé votre ami. »

(2) Septembre 475.

(3) Saint Sidoine fut envoyé au château de Liviane, entre Carcassonne et Narbonne, et fut rendu à son diocèse quelque temps après. Le comte Victorius, nommé par Euric gouverneur de l'Auvergne, assista avec saint Sidoine à la mort de saint Abraham, qui, des bords de l'Euphrate, était venu en Occident et était devenu le premier abbé du monastère de Saint-Cyr, situé dans un faubourg de Clermont. Un saint prêtre, nommé Amable, mourut aussi vers le même temps dans cette ville, où son tombeau devint très-célèbre.

l'Italie. Leur demande est rejetée. Odoacre, un de leurs chefs, se met à leur tête, marche sur Pavie, prend la ville d'assaut, fait périr Oreste, dépose Augustule, l'exile dans la Campanie (1), et se fait proclamer *roi* d'Italie (2).

Ainsi finit cet illustre et puissant empire romain, dont les légions avaient dompté l'univers, et dont les ruines excitent encore, après tant de siècles, l'étonnement et le respect.

---

(1) Odoacre lui assigna un revenu de six mille pièces d'or.
(2) An 476.

XXXV.

CLOVIS PROCLAMÉ ROI DES FRANCS. — SA VICTOIRE SUR SIAGRIUS. — SOUMISSION DE PLUSIEURS VILLES. — MARIAGE DE CLOVIS AVEC CLOTILDE. — BATAILLE DE TOLBIAC. — CONVERSION ET BAPTÊME DE CLOVIS. — JOIE DE L'ÉGLISE. — SOUMISSION DES ARMORIQUES. — CLOVIS DONNE LA TERRE DE MICI POUR LA FONDATION D'UN MONASTÈRE. (*Voir en note.*) — ÉVÊQUES D'ARRAS ET DE LAON ORDONNÉS PAR SAINT REMI. — CONFÉRENCE A LYON ENTRE LES ÉVÊQUES CATHOLIQUES ET LES ÉVÊQUES ARIENS. — LOI SALIQUE. — CONDUITE D'ALARIC II, ROI DES VISIGOTHS, ENVERS QUELQUES ÉVÊQUES. — CONFÉRENCE ENTRE CE PRINCE ET CLOVIS. — CONCILE D'AGDE. — CANONS DE CE CONCILE. — LA GUERRE ÉCLATE ENTRE CLOVIS ET ALARIC. — BATAILLE DANS LES CHAMPS DE VOUILLÉ. — CLOVIS TUE ALARIC. — CONQUÊTES DE CLOVIS. — L'ARMÉE DE THÉODORIC DÉLIVRE LA VILLE D'ARLES, ASSIÉGÉE PAR LES BOURGUIGNONS ET LES FRANCS. — PAIX ENTRE THÉODORIC ET CLOVIS. — LETTRE DE CLOVIS AUX ÉVÊQUES. — ANASTASE, EMPEREUR D'ORIENT, ENVOIE LE TITRE ET LES INSIGNES DE CONSUL A CLOVIS. — CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE-ET-SAINT-PAUL, DEPUIS CONSACRÉE A SAINTE GENEVIÈVE. — HISTOIRE DE CETTE ÉGLISE. (*Voir en note.*) — CLOVIS FAIT PÉRIR QUELQUES CHEFS DES AUTRES TRIBUS DES FRANCS, ET S'EMPARE DE LEURS ÉTATS. — SA DÉFÉRENCE ENVERS LE CLERGÉ. — CONCILE D'ORLÉANS. — MORT DE CLOVIS. — SON TOMBEAU.

Une ère nouvelle va commencer dans les Gaules; Clovis (1), fils de Childéric, est proclamé roi des Francs-Saliens (2); il attaque et bat Siagrius près de

(1) Chlodowich ou Clovis, nom que des altérations successives ont changé en celui de Louis. Basine, femme du roi de Thuringe (Haute-Saxe), chez lequel Childéric, déposé par les Francs, s'était retiré, s'étant éprise de ce dernier, quitta son mari et vint trouver Childéric, qui était rentré dans ses états, et lui dit que si elle eût rencontré un homme qui fût mieux et qui fût plus courageux que lui, elle lui aurait accordé la préférence. Clovis dut la naissance à cette union.

(2) An 481. Clovis n'était âgé que de quinze ans lorsque son père mourut à Tournai. En 1653, on découvrit dans cette ville, près de l'église de Saint-Brice, le tombeau de Childéric. Il renfermait un grand nombre de médailles d'or et d'argent, une épée, le fer d'une hache et celui d'un javelot, un étui d'or avec un stylet pour écrire, environ trois cents abeilles

Soissons (1), s'empare de cette place, et reçoit la soumission de Reims (2), de Troyes, de Sens, d'Auxerre et de plusieurs autres villes. Le vaste diocèse de Tongres (3) tombe sous sa domination; le bruit de ses exploits se répand dans tout l'Occident. Gondebaud, roi des Bourguignons, lui accorde la main de sa nièce Clotilde (4); et ce mariage du jeune conquérant avec une chrétienne fait espérer aux Gaulois un meilleur avenir.

---

d'or, un globe de cristal et un anneau d'or sur lequel était gravée la figure de Childéric, tenant dans la main droite un javelot, avec cette inscription : CHILDERICI REGIS.

(1) An 486. Siagrius, fils de Gillon, général romain que les Francs avaient mis à leur tête après qu'ils eurent chassé Childéric, étant resté maître, après la chûte de l'empire, d'une certaine étendue de territoire, faisait sa résidence à Soissons. Siagrius, après sa défaite, se réfugia auprès d'Alaric, roi des Visigoths; mais Clovis, ayant exigé qu'on le lui livrât, ne craignit pas de le faire mourir.

(2) Des soldats francs ayant, dans le pillage d'une église de cette ville, enlevé un vase d'argent d'une grande beauté, saint Remi, sensible à cette perte, envoya quelques personnes de son clergé vers Clovis pour le prier de le lui faire restituer. Clovis reçut ces ecclésiastiques avec bonté et leur dit de le suivre jusqu'à Soissons, où devait se faire le partage du butin. L'armée y étant arrivée, Clovis fit mettre toutes les dépouilles en un même lieu, et demanda que le vase en question lui fût cédé; mais un soldat eut l'insolence de lui répondre qu'il ne l'aurait que si le sort le lui donnait, et de décharger sur ce vase un coup de sa francisque. Clovis ne dit rien, prit le vase mutilé et le rendit aux envoyés de saint Remi. Un an après, passant la revue de ses troupes, et trouvant les armes de ce soldat en mauvais état, il les jeta à terre; le soldat s'étant baissé pour les ramasser, Clovis lui fendit la tête d'un coup de hache, en lui disant : *C'est ainsi que tu as frappé le vase de Soissons.*

(3) C'est-à-dire tout le pays qui devint plus tard la principauté de Liége, et dont l'évêque de Liége était le souverain. Clovis fit cette conquête en l'an 492. Le 24 ou 25 février de cette même année mourut le pape saint Félix II, qui avait été élu le 2 mars 483, peu de jours après la mort de saint Simplice. Saint Gélase I, élu le 1er mars 492, occupa le trône pontifical jusqu'au 19 novembre 496, et eut pour successeur saint Anastase II, qui mourut le 17 novembre 498.

(4) Cette princesse, qui était catholique, quoiqu'elle vécût au milieu d'une cour arienne, était fille de Chilpéric, dont Gondebaud, son frère, avait envahi les états après l'avoir fait mourir.

Le royaume de Cologne, occupé par les Francs ripuaires, est envahi par les Allemands; Clovis vole au secours de ses alliés, et rencontre l'ennemi dans les plaines de Tolbiac (1). Une lutte terrible, désespérée, s'engage entre ces peuples belliqueux; les Francs fléchissent, l'ennemi les presse de plus en plus, ébranle et brise leurs rangs; Clovis, voyant sa perte assurée, met tout son espoir dans le Dieu de Clotilde, l'invoque au milieu de la mêlée, s'engage à recevoir le baptême, ranime les siens, repousse les Allemands et remporte une victoire complète (2). A peu de temps de là, saint Remi baptisait ce prince converti (3) avec trois mille de ses guerriers; et bientôt l'armée tout entière et le reste du peuple renoncent aux faux dieux.

La nouvelle de cette conversion fit grand bruit dans l'Église; le pape Anastase en témoigna sa joie dans une lettre qu'il écrivit au nouveau Constantin (4), le seul des princes chrétiens qui fût alors catholique. L'empereur d'Orient (5) suivait le parti des eutychéens; Théodoric, roi des Ostrogoths, en Italie (6), Alaric, roi des Visigoths, maître de presque toute l'Espagne et du tiers des Gaules, Gondebaud, roi des Bourguignons (7), et Trasamond, roi

---

(1) Aujourd'hui Zülpich, petite ville à sept lieues de Cologne.

(2) An 496.

(3) *Prince sicambre*, lui dit saint Remi, *baisse la tête sous le joug du Seigneur; adore ce que tu as brûlé et brûle ce que tu as adoré.*

Ce baptême se fit à Reims la veille de Noël, en 496.

(4) Saint Avite, évêque de Vienne, quoique sujet du roi de Bourgogne, écrivit aussi à Clovis pour le féliciter de sa conversion.

(5) Anastase.

(6) Ce prince, ayant vaincu et fait mourir Odoacre, était devenu possesseur du royaume d'Italie, vers l'an 494.

(7) C'est sous ce prince que furent rédigées les lois des Bourguignons, appelées *loi Gombette*, et qui étaient encore en usage chez ce peuple du temps de Louis-le-Débonnaire, ainsi que le prouve une lettre d'Agobard. Certaines dispositions de ces lois présentent des traces non équivoques d'imitation du droit romain. On reconnaît aisément, dit M. de Savigny (*Histoire du Droit romain au moyen âge*, chap. VII, § 2), des passages

des Vandales (1) en Afrique, partageaient l'hérésie d'Arius. C'est ainsi que le véritable fondateur de la monarchie française mérita le titre de *fils aîné de l'Église* qui fut conservé à ses successeurs.

---

empruntés aux sources, quoique les rédacteurs n'aient respecté ni les textes ni le sens. Sigismond ajouta de nouvelles lois à celles de son père Gondebaud, et c'est alors que, dans la seconde année de son règne (an 517), fut composé le recueil que nous possédons, et auquel se rapporte la seconde préface signée de trente-deux comtes.

Montesquieu (*Esprit des Lois*, liv. XXVIII, chap. IV), dit avec raison que la loi de Gondebaud fut très-impartiale et ne fut pas plus favorable aux Bourguignons qu'aux Romains, tandis qu'au contraire la loi salique établit entre les Francs et les Romains les distinctions les plus affligeantes. Ainsi, d'après cette dernière loi, quand on avait tué un Franc, un *barbare* (ce nom de *barbare* n'avait rien d'odieux; il se prenait alors dans la signification d'*étranger*, et afin d'établir une distinction avec les anciens habitants qui étaient désignés sous le nom de Romains), ou un homme qui vivait sous la loi salique, on payait à ses parents une composition de 200 sous; on n'en payait qu'une de 100 lorsqu'on avait tué un Romain possesseur, et une de 45 seulement quand il s'agissait d'un Romain tributaire; le meurtre d'un Franc vassal du roi était payé 600 sous, celui d'un Romain convive du roi, 300, et ainsi de suite. Les Francs étaient toujours estimés le double. (Voy., dans mon *Dictionnaire de Droit*, les mots *Amende*, *Composition*.)

(1) Quelque temps auparavant, en l'an 483, Hunneric, fils et successeur de Genseric, avait cruellement persécuté les catholiques. Saint Victor, évêque de Vite, enveloppé dans cette persécution, en a retracé l'histoire dans son ouvrage ayant pour titre *Historia persecutionis vandalicæ sive africanæ, sub Genserico et Hunnerico, Vandalorum regibus*. Dans la description des diverses tortures employées par les bourreaux, on reconnaît l'horrible pratique qu'on a retrouvée parmi les sauvages d'Amérique et qui consistait à arracher la chevelure à l'aide d'un tourniquet. Plusieurs de ces victimes eurent la langue coupée et n'en conservèrent pas moins l'usage de la parole, malgré cette atroce exécution. Ce miracle est attesté par saint Victor qui publia son ouvrage deux ans après ces événements. « Si quelqu'un, » dit-il, « révoque ce fait en doute, qu'il aille « à Constantinople; il entendra parler distinctement Restitutus qui fut une « de ces glorieuses victimes, et qui habite maintenant le palais de l'empe« reur Zénon, où il jouit de la vénération de la pieuse impératrice. » Enée de Gaza, philosophe de la secte de Platon, affirme le même fait en ces termes : « Je les ai vus de mes yeux, je les ai entendus parler; je me « suis informé avec soin de ce qui pouvait produire des sons sans le « secours de la langue, et je me suis servi de mes yeux pour confir-

Les Armoriques et tous les pays de la Seine à la Loire reconnaissent bientôt l'autorité de Clovis ; les habitants de Verdun sa clémence ; l'Église ses libéralités (1). Saint

---

« mer le témoignage de mes oreilles. J'ai ouvert leur bouche et je me « suis assuré que la langue avait été totalement arrachée jusqu'à la « racine, opération que les médecins assurent être toujours mortelle. »

Ce récit est confirmé par un édit de l'empereur Justinien qui dit lui aussi *avoir vu* et *entendu* parler ces victimes : *Vidimus venerabiles viros, qui abcisis radicitùs linguis, pœnas suas miserabiliter loquebantur* (*Cod.*, lib. I, tit. 27). Le même fait est rapporté dans la *Chronique* du comte Marcellin. Ces miracles, dont il y eut plusieurs exemples et qui se produisirent dans la contrée la plus vaste et la plus civilisée qu'il y eût dans l'univers, furent soumis pendant plusieurs années à l'examen des incrédules. Le doute n'est donc pas possible en présence de tant d'autorités.

(1) Un saint prêtre de Verdun, nommé Euspice, ayant obtenu du roi le pardon des habitants de cette ville qui s'étaient révoltés, refusa l'évêché de ce diocèse, vacant par la mort de saint Firmin, et qui lui était offert par Clovis. Euspice et son neveu Maximin ayant suivi ce prince jusqu'à Orléans, d'après le désir qu'il leur en avait témoigné, reçurent de lui la terre de Mici pour y fonder un monastère. Voici les termes de cet acte de donation, qui est regardé comme authentique : « Clovis, etc. ; nous « vous donnons, vénérable vieillard, à vous et à votre neveu Maximin, la « terre de Mici et tout ce qui appartient à notre fisc entre les deux rivières... « le tout exempt de charges et de péage, tant au-dessous qu'au-dessus de « la Loire et du Loiret ; afin que vous et ceux qui vous succéderont implo- « riez la miséricorde divine pour notre conservation, pour celle de notre « chère épouse et de nos enfants. Et vous, saint évêque Eusèbe (c'était « l'évêque d'Orléans), ayez soin de la vieillesse d'Euspice, protégez Maxi- « min. Défendez-les eux et leurs biens de toute injure dans l'étendue de « votre diocèse, car on ne doit faire aucun tort à des personnes que le roi « honore de son affection. Vous tous, évêques de la religion catholique, « agissez de la même manière à leur égard. Vous donc Euspice, et vous « Maximin, cessez de vous regarder comme étrangers parmi les Francs. « Habitez comme votre patrie les terres que nous vous donnons au nom « de la sainte, indivisible, égale et consubstantielle Trinité. Qu'il soit fait « ainsi que moi Clovis l'ai voulu. Moi Eusèbe l'ai confirmé. »

Ainsi fut fondé le monastère de Mici, qui prit le nom de saint Maximin, appelé par corruption saint Mesmin ; le village qui porte ce dernier nom, et qui est très-considérable, est situé sur les bords du Loiret, à une lieue et un quart d'Orléans.

Clovis fit des dons considérables à plusieurs églises, et particulièrement à l'église de Reims.

Remi fait servir à la propagation de la foi le crédit et la confiance dont il jouit auprès du prince. Il envoie un pieux solitaire, nommé Antimond (vulgairement Aumond), prêcher dans le pays de Térouane (1) et de Boulogne; il ordonne saint Vaast (2) évêque d'Arras, Génebaud évêque de Laon, et presse les prélats, soumis à la domination du roi des Bourguignons, de travailler de concert à détruire l'arianisme parmi ce peuple. Ces prélats, s'étant rendus à Lyon dans le but d'accomplir ce pieux dessein, se présentèrent à Gondebaud, et saint Avite, de Vienne, lui dit, au nom de tous (3) : « Si *votre excellence* (4) voulait « procurer la paix de l'Église, nous sommes prêts à mon- « trer si clairement la vérité de notre foi par l'autorité de « l'Évangile et des épîtres des apôtres, qu'il demeurera « hors de doute que votre créance n'est pas la foi de Dieu « et de l'Église. Vous avez ici les plus habiles de votre « parti; commandez-leur de conférer avec nous; qu'ils « éprouvent s'ils pourront répondre à nos raisons, comme « nous sommes prêts à répondre aux leurs. »

Gondebaud leur ayant accordé ce qu'ils demandaient, il y eut entre eux et les évêques ariens une conférence, dans laquelle ceux-ci furent confondus (5), et qui détermina

---

(1) Les ravages des barbares avaient presque entièrement étouffé dans cette contrée la semence de la foi, qui y avait été portée par saint Fuscien et saint Victoric, et ensuite par saint Victrice.

(2) Saint Vaast était prêtre à Toul, lorsque Clovis, revenant de sa campagne contre les Allemands, le prit avec lui pour se faire instruire sur la religion avant de recevoir le baptême. Depuis cette époque, saint Vaast s'était fixé à Reims.

(3) Au nombre de ces évêques étaient saint Étienne de Lyon, saint Éone d'Arles, saint Honorat de Marseille, saint Apollinaire de Valence et plusieurs autres.

(4) Ce titre était alors donné aux rois; celui de *majesté* ne fut usité que beaucoup plus tard.

(5) Cette conférence eut lieu vers l'an 500. Le P. Pagi la place à la date de l'an 501; mais c'est une erreur, puisqu'elle fut tenue pendant que

plusieurs des assistants à renoncer à l'erreur; mais le roi, craignant de perdre sa couronne en se déclarant catholique (1), sacrifia la vérité qu'il venait de connaître aux calculs de son ambition.

Cependant Clovis, au milieu de ses conquêtes, ne négligeait rien pour donner à son gouvernement la force et la stabilité, et, comme la législation d'un peuple est un des premiers devoirs du prince et la base fondamentale de l'État, il fit rédiger la plupart des coutumes qui réglaient le droit civil et le droit criminel des Francs, et y fit plusieurs additions (2).

Clovis se préparait à faire la guerre au roi de Bourgogne; or, cette guerre éclata l'an 500. Gondebaud, battu près de Dijon, alla s'enfermer dans Avignon. Clovis assiégea cette place; mais se voyant hors d'état de s'en emparer, il traita, moyennant un tribut, avec Gondebaud, qui rentra ainsi en possession de son royaume et publia la *loi Gombette*.

(1) Gondebaud n'avait pas voulu que la conférence fût publique; il n'y eut donc que quelques-uns de ses sénateurs qui y assistèrent et qui purent être témoins du triomphe de la foi catholique.

(2) Ce code ou recueil d'usages est connu sous le titre de *Loi salique, lex salica, pactus legis salicæ.* Le nom de cette loi, ainsi que l'observe M. Pardessus (*Première dissertation sur la loi salique*, p. 415), n'a longtemps éveillé d'autres idées que celle d'une grande règle du droit public français, qui excluait les femmes et leurs descendants de la succession au trône; mais rien de relatif à cette question n'est écrit dans ladite loi. La disposition à laquelle on rattachait le principe politique sur l'hérédité masculine n'est qu'une règle de droit privé applicable aux successions des particuliers. C'est même une exception dont l'objet est d'appeler les mâles à recueillir, par préférence sur les femmes du même degré, une certaine classe de biens appelés *terra salica*, sur la nature et la dénomination desquels, ajoute M. Pardessus, les savants ont longtemps disputé et disputent encore.

Voici le texte même de la loi : *De terrâ verò salicâ, nulla portio hæreditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terræ hæreditas perveniat.* (Tit. 62, § 6.)

Que doit-on entendre par *terre salique?* Étaient-ce, ainsi que le pense Eccard, les terres qui étaient contiguës à l'habitation principale des Francs, qui s'appelait *sala?* Étaient-ce les terres provenant de la conquête et qui furent attribuées aux compagnons de Clovis? F. Pithou, dans sa note 4 de ce titre de la loi, après lui Ducange, dans sa *Dix-septième dissertation sur Joinville*, et M. Guizot adoptent cette opinion. Étaient-ce les

Le roi des Visigoths, Alaric II, dont la cour, dit un historien moderne (1), égalait en politesse et surpassait peut-être en dignité celle de Constantinople, ne voyait pas sans inquiétude l'accroissement de la puissance des Francs. Il comprenait l'effet qu'avait dû produire la conversion de leur chef sur l'esprit des évêques et de la population catholique des Gaules. Jaloux de la gloire, et tout à la fois effrayé des rapides succès de Clovis, il avait déjà, dans sa défiance, fait enlever de l'église de Tours le saint évêque Volusien (2), et bientôt après Vère, successeur de Volusien.

La guerre paraissait imminente, à cause des contes-

---

terres données à plusieurs d'entre les Francs, à condition de servir le roi à la guerre, ainsi que le pense D. Martin Bouquet (préface du t. II de son *Recueil des historiens des Gaules*)? Étaient-ce tous les immeubles, comme telle paraît être la pensée de Du Tillet, de Jérôme Bignon et de M. Ed. Laboulaye? Étaient-ce enfin les *propres*, c'est-à-dire les biens que l'on tenait de ses père et mère? De Laurière, Heineccius, Mably et M. Pardessus (p. 710 et suiv.) sont de cet avis; d'après eux, l'exclusion des femmes de la succession des immeubles était bornée aux seuls biens *propres* et ne s'étendait pas aux *acquêts*, c'est-à-dire aux biens achetés ou possédés en vertu de tout autre titre que celui qui faisait les biens propres. Cette dernière opinion me paraît la mieux fondée.

Du reste, dans les pays même où la loi salique était observée, il était permis d'y déroger et d'appeler les filles à la succession des *terres saliques*; c'est ce qu'on voit dans le chap. XII du liv. II des *Formules* de Marculphe. Le père menait sa fille devant le comte et faisait rédiger une lettre conçue en ces termes, et dont voici la traduction : « Ma chère fille, un usage ancien « et impie, *diuturna, sed impia consuetudo*, prive parmi nous les filles de « toute portion à la terre paternelle; mais moi, ayant considéré cette « impiété, j'ai vu que, comme vous m'avez été donnés par Dieu égale- « ment, je dois aussi vous aimer également. Ainsi, ma chère fille, je veux, « par cette lettre, que tu hérites par portions égales avec tes frères, *in* « *omni hæreditate mea æqualem et legitimam esse constituo hæredem.* » (Voy. à ce sujet, dans mon *Dictionnaire de Droit*, le mot *Salique* (*loi*).

(1) M. Augustin Thierry (*Lettres sur l'histoire de France*, VI[e] *lettre*).

(2) An 498. Ce saint prélat fut conduit à Toulouse, où il mourut peu de temps après. Ses reliques furent transportées à Foix et honorées comme celles d'un martyr.

Le pape saint Athanase II étant mort le 17 novembre de cette même année (498), saint Symmaque, archidiacre de l'église romaine, fut élu pour lui succéder.

tations inévitables qui s'élevaient sur les confins des deux royaumes. Les deux princes conviennent d'une entrevue, se rendent dans une île de la Loire, près d'Amboise, s'entretiennent familièrement et se séparent, comme cela se passe toujours entre souverains, après de mutuelles protestations de paix et d'amitié.

Les évêques du royaume d'Alaric, profitant de cette apparente tranquillité, sollicitent et obtiennent de ce prince la permission de tenir un concile, s'assemblent à Agde, dans l'église de Saint-André (1), au nombre de vingt-quatre avec les députés de dix absents, et dressent quarante-sept canons, afin de remédier aux abus qui s'étaient glissés dans la discipline depuis que l'arianisme régnait dans cette partie des Gaules (2).

---

(1) En septembre 506. Cette même année, Alaric fit publier un recueil de lois qu'on appelle tantôt *Lex romana*, tantôt *Lex Theodosii*, parce que la partie la plus importante et le commencement de ce recueil sont tirés du Code théodosien. Les noms de *Breviarium* ou *Breviarium alaricianum* ne datent que du XVI[e] siècle. (Voy. DE SAVIGNY, *Hist. du Droit romain*, chap. VIII; — voy. aussi, dans mon *Dictionnaire de Droit*, le mot *Droit romain*, t. I, p. 785.)

(2) Le sixième canon de ce concile porte que ce que les particuliers donnent à l'évêque pour le salut de leur âme appartiendra à l'église et non à l'évêque.

D'après le septième canon, les évêques ne peuvent vendre les vases de l'église, ni en aliéner les biens qui font subsister les pauvres. Si la nécessité ou l'utilité de l'église oblige de vendre quelque chose ou d'en céder l'usufruit, l'affaire sera examinée par deux ou trois évêques voisins qui autoriseront de leurs souscriptions l'acte d'aliénation.

C'est au concile de la province à juger des causes de divorce, et ceux qui quittent leurs femmes avant ce jugement sont excommuniés (XXV[e] canon).

On ne bâtira pas de nouveaux monastères sans la permission de l'évêque (XXVII[e] canon).

Les ennemis qui refusent de se réconcilier doivent d'abord être avertis par les prêtres; s'ils ne suivent pas leurs avis, ils seront excommuniés (XXXI[e] canon).

Il est ordonné très-expressément à tous les laïques d'assister le dimanche à la messe entière et de n'en sortir qu'après que l'évêque aura béni le peuple (XLVII[e] canon.)

Saint Césaire, évêque d'Arles, présida ce concile et fut peu de temps

Mais la guerre n'avait été que différée.

Alaric, à la tête d'un peuple énervé par un long repos et par un brusque changement de mœurs, craignait pour ses possessions. Son rival n'aspirait, avec ses rudes guerriers, qu'à étendre les siennes; le premier ne pensait qu'à conserver, faute de mieux; le second, qu'à envahir. Leur royaume suffisait aux Visigoths; il fallait la Gaule entière aux Francs.

Clovis, ayant assemblé ses officiers, leur fit connaître en peu de mots son dessein (1) : « Je ne puis voir sans dou-« leur, » leur dit-il, « les ariens posséder *la plus belle* (2) « partie des Gaules; marchons contre eux; avec l'aide de « Dieu, nous les vaincrons et nous serons maîtres de ce « territoire. » D'unanimes acclamations ayant accueilli ce discours, Clovis partit avec ses guerriers pendant qu'Alaric concentrait ses forces dans le Poitou, passa la Vienne, atteignit l'ennemi dans les champs de Vouillé (3), en culbuta les rangs par une charge impétueuse, et, ayant percé la mêlée pour parvenir jusqu'au roi, il l'étendit mort à ses pieds.

La conquête des deux Aquitaines, de la Novempopulanie et même d'une partie de la première Narbonnaise, fut le

---

après exilé à Bordeaux par ordre d'Alaric, auprès duquel on l'avait faussement accusé d'avoir eu le dessein de livrer Arles aux Bourguignons. Alaric, ayant reconnu la calomnie, rendit presque aussitôt ce saint prélat à son église.

(1) Clovis faisait sa résidence à Paris. Il y avait alors dans les Gaules un grand nombre de personnes qui souhaitaient ardemment, ainsi que l'écrit Grégoire de Tours, de se voir sous la domination des Francs. Quintianus, évêque de Rodez, étant devenu suspect aux Visigoths, fut obligé, pour se soustraire à leurs coups, de quitter la ville pendant la nuit et de se retirer en Auvergne auprès d'Eufrasius, successeur de l'évêque Aprunculc.

(2) L'auteur des *Gesta Francorum* ajoute cette épithète, *optimam*, qui ne se trouve point dans le texte de Grégoire de Tours : *Valdè molestè fero quod hi Ariani partem teneant Galliarum.*

(3) *In campo Vogladensi*. En l'an 507. Vouillé est un petit village à trois lieues et demie de Poitiers.

prix de cette victoire (1); Toulouse, Bordeaux, Angoulême, reçurent la loi des Francs; Carcassonne résista, et Clovis, n'ayant pu s'en rendre maître, alla joindre quelque temps après les troupes de Gondebaud, avec lequel il avait fait alliance pour aller mettre le siége devant Arles; mais Théodoric (2), roi d'Italie, ayant envoyé une armée nombreuse au secours de la place, les Bourguignons et les Francs furent forcés d'abandonner leur entreprise, après une perte considérable (3). Cet échec disposa Clovis à la paix. Les Ostrogoths conservèrent la province qu'ils avaient dans les Gaules entre les Alpes, la Méditerranée et le Bas-Rhône, et s'approprièrent la ville d'Arles qu'ils venaient de sauver; les Visigoths gardèrent Narbonne et quelques autres cités du district qu'avait alors cette métropole; et le pays, depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire, fut uni au royaume des Francs (4).

Les affaires se trouvant ainsi réglées, Clovis écrivit aux évêques des Gaules la lettre suivante (5), qui prouve le changement que la religion avait déjà opéré dans les mœurs barbares de ses guerriers : « Vous aurez appris du moins « par la renommée quels ont été les ordres que nous avons « donnés à nos troupes quand elles étaient sur le point « d'entrer dans les provinces détenues par les Visigoths, « et avec quelle exactitude nous les avons fait observer. « Vous ne sauriez donc ignorer que nous défendîmes alors

---

(1) La Novempopulanie comprenait tout le pays entre Bordeaux et les Pyrénées.

(2) Ce roi des Ostrogoths était beau-père d'Alaric et beau-frère de Clovis.

(3) An 508.

(4) Les provinces conquises par Clovis gardèrent leur nom; mais le territoire compris entre le Rhin et la Loire s'appela France.

(5) Cette circulaire commence ainsi : *Le roi Clovis aux saints évêques les dignes successeurs des apôtres.*

« à ces troupes de ne rien prendre de ce qui appartenait
« aux églises ou aux communautés des vierges, épouses
« de Jésus-Christ, et de toucher aux biens des veuves et
« des clercs qui se sont voués au service des autels, ni
« même aux biens de ceux de leurs enfants qui se sont
« retirés avec eux. Nous ordonnâmes aussi dès lors, qu'il
« ne fût fait aucune violence ou aucun tort aux personnes
« attachées au service de quelque église, et que ces per-
« sonnes fussent remises en liberté, si elles étaient en
« captivité, dès que l'évêque diocésain voudrait bien affir-
« mer qu'elles auraient été tirées par force de l'enceinte
« des temples du Seigneur, et nous avons même octroyé
« dans la suite aux personnes qualifiées, ainsi qu'il vient
« de l'être exposé, d'être remises en liberté, quand
« bien même ce serait hors de l'enceinte des temples
« qu'elles auraient été faites prisonnières de guerre. Pour
« ce qui regarde les captifs laïques, qui auraient été pris
« portant les armes contre nous, et qui pour cela auraient
« été déclarés être de bonne prise, nous avons consenti à
« ce que vous accordassiez à ceux d'entre eux à qui vous
« trouveriez bon d'en accorder, des lettres de protection,
« afin qu'à votre considération les maîtres de ces esclaves
« les traitent avec plus de douceur. Car, pour ce qui con-
« cerne les captifs laïques, qui ne sont pas de bonne
« prise, notre intention a toujours été qu'ils fussent mis
« au plus tôt en liberté, et de la même manière que nous
« avons réglé que les gens appartenant aux églises y
« seraient mis. Ainsi, vous avez pu et vous pouvez récla-
« mer tous les captifs laïques faits prisonniers de guerre
« contre le droit des gens, et nous promettons de déférer
« aux lettres que vous nous écrirez pour nous demander
« la liberté des esclaves qui seront dans ce cas-là, dès que
« ces lettres nous seront remises et que nous y aurons
« reconnu l'impression du cachet de votre anneau pas-

« toral. Au reste, mes officiers et mes soldats (1) vous supplient de vouloir bien ne réclamer que ceux des captifs laïques dont l'accident vous sera si bien connu que vous serez toujours prêts à en attester la vérité en prenant à témoin le nom de Dieu et en jurant par l'imposition des mains que vous avez reçue, afin de prévenir les inconvénients de la diversité et de la fausseté des rapports, ce qui, comme le dit l'Écriture, a été cause que le juste a souffert à la place de l'impie. Vénérables papes et dignes successeurs des apôtres, priez pour moi. »

Ce fut dans ce temps-là que Clovis, se trouvant à Tours, reçut d'Anastase, empereur d'Orient, le titre et les insignes de consul (2). De retour à Paris, où il plaça le siége de la royauté (3), ce prince, entraîné par l'ambition et peu scru-

---

(1) *Populus noster.*

(2) « Il se revêtit *dans l'église de Saint-Martin*, dit Grégoire de Tours, de la robe de pourpre et du manteau d'écarlate. Ensuite il mit le diadème sur sa tête, et montant à cheval au sortir du portique de l'église, il se rendit en grande pompe à la cathédrale de Tours. Pendant la marche, il fut escorté par une foule de peuple auquel il jetait lui-même, d'un air de bonté, des pièces d'or et d'argent. Dès ce jour-là, tout le monde appela et considéra Clovis comme consul et même comme empereur. » L'auteur *des Gestes des Francs*, ainsi que Hincmar et Flodoart, disent également que Clovis fut fait *consul.*

(3) Clovis, en retournant à Paris, vit saint Déodot ou Dié, ermite sur les bords de la Loire entre Blois et Orléans et lui donna une somme d'argent et une terre pour bâtir un monastère. Ce prince choisit, pour sa demeure à Paris, le palais de l'empereur Julien, dont il reste encore quelques vestiges, et commença à faire bâtir près de là l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, sur le tombeau de Sainte-Geneviève qui était morte depuis quelques années, et dont plus tard l'église porta le nom. C'est sur l'emplacement de cette vieille basilique, brûlée par les Normands et rebâtie plus tard, que fut commencé, en 1757, sur les dessins et sous la conduite de J.-G. Soufflot, le nouvel édifice dont l'assemblée constituante, deux jours après la mort de Mirabeau, changea la destination par son décret du 4 avril 1791, en le transformant en *Panthéon français.* L'empereur Napoléon décréta, le 20 février 1806, que cette église serait terminée, rendue au culte, et porterait son premier nom de *Sainte-Geneviève*, tout en lui

puleux dans l'emploi des moyens qui pouvaient la servir, se défit successivement des rois des autres tribus des Francs (1) et s'empara de leurs états.

Au milieu de ces actes qui ternissent les derniers temps de sa vie, l'affection et le respect dont il fut pénétré pour les illustres et saints prélats de son royaume ne se démentirent jamais. « Quand nous recherchons, » avait-il dit dans une charte par lui donnée quelque temps après son baptême (2), « l'amitié des serviteurs de Dieu, dont les « vertus font l'honneur de notre règne et dont les prières « attirent sur nous les bénédictions du ciel, soit en leur « témoignant notre vénération, soit en relevant l'éclat « de leurs dignités, nous sommes persuadé que nous « travaillons à la fois à notre salut et à notre prospérité

---

conservant la destination que lui avait donnée l'assemblée constituante. La révolution de 1830 a de nouveau enlevé cette église au culte, et a replacé sur la frise du frontispice cette inscription fameuse, mais qui ne parle au cœur de personne : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.* Allez visiter cet édifice, vous tous chrétiens, même indifférents, et dites s'il ne valait pas mieux y conserver la croix.

(1) C'est ainsi qu'il devint roi des Francs ripuaires, dont Cologne était la capitale, et qu'il réunit à ses possessions celles de Chararic, établi à Térouane, celles de Ragnacaire, établi à Cambrai, et celles de Renomer établi au Mans.

(2) Cette charte est la première pièce d'un livre imprimé en 1664, et ayant pour titre : *Recueil de pièces curieuses pour l'Histoire de Bourgogne, par M. Pérard, doyen de la chambre des comptes de Dijon*; et l'auteur assure qu'il a fait la copie de cette charte sur l'original conservé dans les archives dont la garde était confiée à la compagnie dont il était le doyen ; elle commence ainsi : « Clovis, roi des Francs, homme illustre (*Clodoveus* « *rex Francorum, vir illustris...*) qu'il soit notoire à tous les évêques, etc... « que le saint homme Jean, si connu par ses bonnes œuvres, étant venu, « la première année que nous avons fait profession du christianisme, et « que les Gaulois ont reconnu notre autorité, mettre sous notre protection « son monastère, situé dans le lieu de *Tornatrinse*, et qui est appelé Réo- « may (*Reomaus*), afin qu'il soit désormais sous notre sauvegarde et sous « celle des rois nos successeurs, nous croyons devoir, pour mériter de « plus en plus les faveurs célestes, lui octroyer sa demande, etc. »

Ainsi commença le monastère appelé du Moustier-Saint-Jean, dont le village, qui est à deux lieues et demie de Semur, a pris le nom.

« temporelle. » Et sa conduite envers le clergé se trouva toujours d'accord avec ces paroles qui expriment tout à la fois ses sentiments religieux et ses vues politiques.

Son zèle pour la religion, et sa déférence pour les conseils de saint Remi et de saint Melaine (1), l'ayant engagé à faire tenir un concile à Orléans, trente-deux évêques (2) se réunirent dans cette ville, rédigèrent les réponses aux articles que le roi leur avait proposés et les lui envoyèrent, disant que, s'il les approuvait, son autorité, concourant avec celle de tant d'évêques, en assurerait l'observation (3).

---

(1) Saint Melaine était évêque de Rennes.

(2) Voici les noms des évêques de ce concile, dont les canons, au nombre de trente-un, furent souscrits le 10 juillet de l'an 511 : Cyrien de Bordeaux, Tétradius de Bourges, Licinius de Tours, Léonce d'Eause, saint Gildard de Rouen, métropolitains; Pierre de Saintes, Chronope de Périgueux, Boèce de Cahors, saint Quintien de Rodez, saint Eufraise d'Auvergne, Sextilius de Basas, Nicetius d'Auch, Lupicin d'Angoulême, Adelfius de Poitiers, Héraclius de Paris, saint Principius du Mans, saint Loup de Soissons, neveu de saint Remi; Nepus d'Avranches, Épiphane de Nantes, Eustoche d'Angers, saint Camillien de Troyes, Litarède d'Hyesme, c'est-à-dire de Séez; Modeste de Vannes, saint Melaine de Rennes, Edibius d'Amiens, Sofrone de Vermandois, Maurusion d'Evreux, Léontien de Coutances, saint Livanius ou Levange de Senlis, Eusèbe d'Orléans, saint Théodose d'Auxerre, et saint Aventin de Chartres.

(3) Voici en abrégé quelques-uns de ces canons :

Les homicides, les adultères et les voleurs qui se réfugient dans une église ou dans la maison de l'évêque, ne doivent point en être retirés par force et être livrés au bras séculier. On ne peut les mettre entre les mains de quelque personne que ce soit sans un serment préalable sur les saints Évangiles qu'il ne leur sera fait aucun mal. Si le coupable, intimidé par le refus fait par la partie lésée de composer avec lui, vient à s'évader, cette partie ne pourra intenter aucune action contre les clercs de l'Église, à raison de cette évasion (1er canon).

Tout ravisseur qui se réfugie dans une église avec la personne par lui ravie, est tenu, s'il paraît qu'elle ait été enlevée contre son gré, de la mettre incontinent en pleine liberté; et, après qu'on aura pris les sûretés convenables pour empêcher que le ravisseur ne soit puni de mort ni d'aucune peine afflictive, il sera remis entre les mains de celui qu'il aura lésé par le rapt pour être son esclave. Mais si la personne a été enlevée de son bon gré, elle ne sera remise au pouvoir de son père qu'après qu'il

Peu de mois s'étaient écoulés depuis la tenue de ce concile, lorsque Clovis, à peine âgé de quarante-cinq ans, mourut à Paris (1) dans la trentième année de son règne,

---

lui aura pardonné, et le ravisseur, s'il n'est pas d'un état égal au père, sera tenu de lui donner satisfaction (IIe canon).

Aucun citoyen laïque ne pourra être admis dans le clergé sans un ordre du roi ou sans le consentement du juge. Néanmoins, ceux dont les pères, aïeuls et bisaïeuls, ont toujours vécu dans la cléricature continueront d'être sous la puissance des évêques (IVe canon).

NOTA. Les laïques de condition libre devaient au roi le service de guerre ; dès lors ils ne pouvaient, pour s'exempter de cette charge, entrer dans la cléricature sans sa permission. Il est probable que cette permission expresse du roi ne concernait que les Francs, et que la permission du juge suffisait pour les Gaulois ou Romains, car les Gaulois étaient alors appelés *Romains*, attendu qu'ils vivaient suivant le droit romain.

Les terres, l'argent, etc., que les fidèles donnent aux paroisses, seront sous la puissance de l'évêque, lequel doit nourrir et vêtir autant qu'il le pourra tous les pauvres et les infirmes (XVe et XVIe canon).

On ne pourra épouser la sœur de sa femme, ni la veuve de son frère (XVIIIe canon).

Un moine qui se marie après avoir pris le manteau (l'habit monastique) ne pourra être promu aux ordres (XXIe canon).

Si un évêque donne à des clercs ou à des moines des terres ou des vignes à cultiver ou à posséder pour un temps, les biens reviendront à l'Église, quelque espace de temps qui se soit écoulé, et les détenteurs ne seront pas reçus à faire valoir contre l'Église la prescription établie par le droit civil (XXIIIe canon).

On excommunie ceux qui exercent les augures ou ce qu'on nomme faussement les sorts des saints (XXXe canon).

On appelait sort des *saints* une espèce de divination à laquelle on se livrait, en augurant de l'avenir par les versets des Évangiles ou les passages des prophètes qui se présentaient les premiers, en ouvrant ces livres au hasard. Il paraît que l'empereur Adrien en faisait autant en prenant le premier vers qui lui apparaissait en ouvrant Virgile. Le concile de Vannes (an 465) et celui d'Agde (an 506) avaient déjà condamné cette superstition, contre laquelle Charlemagne fit un capitulaire, en 789.

(1) Le 27 novembre 511. Son corps fut inhumé dans l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, qui fut plus tard consacrée à sainte Geneviève, ainsi que je l'ai dit dans une note précédente. L'on y célébrait tous les ans l'anniversaire de la mort de ce prince, et cette pieuse cérémonie avait encore lieu dans le dernier siècle. Son mausolée, qui se trouvait dans le chœur de cette église, fut transféré, pendant la révolution, au Musée des Monuments français, et de là, en 1816, à l'église de Saint-Denis. C'est au

laissant à ses enfants de vastes états et le gouvernement d'un peuple qui devait, dans la suite des siècles, devenir le premier du monde par sa gloire, par sa civilisation, par ses lois, par ses chefs-d'œuvre, par ses grands hommes (1).

---

cardinal de Larochefoucauld que Longueval attribue l'érection de ce mausolée à la place du tombeau primitif, construit grossièrement et ruiné par le temps, ainsi que l'indique l'inscription suivante : *Chlodoveo magno, regum francorum primo christiano, hujus ecclesiæ fundatori, sepulchrum vulgari olim lapide structum et longo ævo deformatum abbas et conventus meliori opere et formâ renovarunt.*

(1) Les Francs ou les Français, ainsi que l'observe Gibbon, sont le seul peuple de l'Europe dont l'origine remonte, par une succession non interrompue, jusqu'aux conquérants de l'empire d'Occident.

XXXVI.

PARTAGE DU ROYAUME ENTRE LES QUATRE FILS DE CLOVIS. — ÉTAT POLITIQUE DES GAULES A CETTE ÉPOQUE. — SAINT CÉSAIRE D'ARLES TRADUIT DEVANT THÉODORIC. — SON VOYAGE A ROME. — SAINT AVITE CONVERTIT SIGISMOND, FILS DE GONDEBAUD, ROI DES BOURGUIGNONS. — MONASTÈRE D'AGAUNE. — MORT DE GONDEBAUD. — LES BOURGUIGNONS ABANDONNENT LES ERREURS D'ARIUS. — CONCILE D'EPAONE. — GUERRE DES FRANCS CONTRE SIGISMOND. — CLODOMIR FAIT PÉRIR SIGISMOND ET SA FAMILLE. — ENFANTS DE CLODOMIR ÉGORGÉS PAR CLOTAIRE, LEUR ONCLE. — CLODOALD (SAINT CLOUD) ÉCHAPPE A CE MASSACRE. — THIERRY S'EMPARE DE LA THURINGE. — JUSTINIEN EMPEREUR D'ORIENT. — FIN DU ROYAUME DES VANDALES EN AFRIQUE. — FIN DU ROYAUME DES BOURGUIGNONS. — MORT DE THIERRY. — THÉODEBERT, SON FILS. — GUERRE DE CHILDEBERT CONTRE LES VISIGOTHS. — ÉTAT DE L'EMPIRE DES VISIGOTHS. — FONDATION D'UN GRAND NOMBRE DE MONASTÈRES DANS LES GAULES. — CONCILE D'AUVERGNE (DE CLERMONT). — TRAITÉ DE JUSTINIEN AVEC LES ROIS FRANCS. — SUCCÈS DE BÉLISAIRE EN SICILE ET EN ITALIE. — TRAITÉ DU ROI DES OSTROGOTHS AVEC LES ROIS FRANCS.

Après la mort de Clovis, ses quatre fils partagèrent entre eux le royaume (1). Thierry (2) eut pour sa part l'*Austrasie* (3), c'est-à-dire tous les pays situés sur les deux rives du Rhin et jusqu'à la Meuse, ayant pour capitale la ville de Metz. La *Neustrie* (4) échut aux trois autres; Childebert régna à Paris, Clotaire à Soissons, Clodomir à Orléans.

---

(1) Agathias le scolastique, auteur du VIe siècle, et qui a continué l'histoire de la guerre gothique de Procope, pense que ce partage fut fait suivant les villes et la population, afin que chacun eût une part égale.

(2) Clovis avait eu ce fils d'une concubine, bien antérieurement à son mariage avec Clotilde. Les trois autres étaient le fruit de ce mariage, et l'aîné de ceux-ci ne pouvait guère avoir que dix-sept ans à la mort de son père.

(3) Partie orientale.

(4) Partie occidentale. Toutes les provinces conquises par Clovis conservèrent leur nom; il n'y eut que l'Austrasie et la Neustrie qui furent

Ce partage qui devait, quelques années plus tard, devenir une source de dissensions et de guerres, fut suivi d'un calme profond.

La monarchie franque avait trouvé de grandes sympathies dans les Gaules; la domination romaine avait été si accablante et si ruineuse (1), elle avait produit un tel découragement parmi les populations, qu'au lieu de craindre Clovis comme un conquérant, elles l'avaient en quelque sorte accueilli comme un protecteur, et ne désiraient rien tant que de l'avoir pour maître. Le gouvernement de ce prince n'avait porté aucune atteinte à leurs lois, à leurs mœurs (2),

---

appelées *France*. La Neustrie embrassait le territoire entre la Meuse, la Loire et l'Océan.

(1) Le despotisme du gouvernement impérial avait détruit la classe moyenne, c'est-à-dire la nation, en l'opprimant et en faisant du régime municipal, qui avait été donné pour la liberté, un fardeau imposé à une certaine classe de citoyens, une condition onéreuse et dépourvue de liberté. La classe moyenne fut détruite matériellement, dit M. Guizot (*Essais sur l'histoire de France*, § 10, 4e édit., p. 41), par la ruine et la dispersion des *curiales*, moralement par l'abolition de toute influence de la population aisée dans les affaires de l'État, et enfin dans celles de la cité. De là, au ve siècle, tant de campagnes en friche, ou pleines seulement d'une populace affamée et oisive.

La classe des curiales comprenait tous les habitants des villes, soit qu'ils y fussent nés (*municipes*), soit qu'ils fussent venus s'y établir (*incolæ*), possédant une propriété foncière de plus de vingt-cinq arpents (*jugera*), et n'appartenant pas à la classe des privilégiés. Les curiales étaient tenus de gérer les affaires de la ville et de pourvoir à ses besoins; ils ne pouvaient vendre sans la permission du gouverneur de la province les propriétés qui les rendaient *curiales*; ils ne pouvaient disposer que du quart de leurs biens lorsqu'ils n'avaient pas d'enfants : les trois autres quarts allaient de droit à la curie; ils ne pouvaient s'absenter du municipe, même pour un temps limité, sans en avoir reçu l'autorisation du gouverneur de la province; quand ils s'étaient soustraits à la curie et qu'on ne pouvait les ressaisir, leurs biens étaient confisqués au profit de la curie.

(2) Les Gaulois profitèrent de cette liberté pour continuer l'exercice des sciences et des arts dont ils faisaient profession. On vit encore parmi eux des écoles publiques ouvertes à la jeunesse; mais les nouvelles mœurs faisant chaque jour plus de progrès, il fallut enfin céder à la violence du

au gouvernement intérieur de leurs cités (1). Le Franc vivait sous la loi salique, à côté du Gaulois qui était régi par la loi romaine (2), de telle sorte que n'y ayant rien de changé pour aucun, ils se trouvaient avoir doublé leurs forces en se réunissant, en ne reconnaissant que l'autorité d'un seul chef, et en se liant par l'unité de foi. Le partage du royaume entre les enfants de Clovis ne modifia nullement cet état de choses; et si la division des Gaules en dix-sept provinces cessa dès lors d'avoir lieu dans *l'ordre*

---

torrent. Elles prirent peu à peu le dessus, et firent tomber parmi les Gaulois la politesse avec les lettres. Tout ce que purent faire ceux-ci, en épousant les mauvaises habitudes des autres, fut de leur communiquer quelques-unes de leurs bonnes qualités, qui, sans changer entièrement leur caractère, le rendirent seulement plus doux et plus humain, de sorte que les Français, quoique habitués dans un pays qui respirait la délicatesse du goût et mêlés avec un peuple poli et civilisé, retinrent encore longtemps beaucoup de traits de leur génie rustique et farouche, et ne firent passer que fort tard dans leurs manières cette noble politesse et cet amour des lettres qui les distinguent aujourd'hui entre toutes les nations de l'univers. (*Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 7.)

(1) L'idée générale qu'on doit se faire de l'état des Gaules sous Clovis et sous le règne de ses fils et de ses petits-fils, dit l'abbé Dubos (*Hist. critique de la mon. française*, t. II, p. 479), c'est qu'au premier coup-d'œil cet état paraissait à peu près le même qu'il avait été sous Honorius et sous Valentinien, son neveu. Le plus notable changement qu'on pût remarquer dans cette grande province de l'empire, où l'on était accoutumé depuis longtemps à voir des troupes de barbares en possession de quartiers stables, et des officiers *vêtus de peaux* dans tous les emplois militaires, c'était d'y voir un prince étranger exercer non-seulement les fonctions de maître de la milice, mais encore celles de préfet ou de consul, et ceux de sa nation entrer dans les emplois civils, et le même officier exercer à la fois le pouvoir civil et le pouvoir militaire.

(2) Cette diversité de lois régissant les habitants du même territoire dura longtems; car Agobard, dans un mémoire qu'il présenta à Louis-le-Débonnaire pour l'engager à abroger la loi des Bourguignons, lui disait qu'il était commun de voir dans le même pays, dans la même cité, dans la même maison des personnes qui vivaient suivant des lois différentes. «Il arrive souvent,» ajoutait-il, «que, de cinq personnes qui se promènent ou qui conversent ensemble, il n'y en a point deux qui suivent la même loi, quoiqu'elles soient toutes chrétiennes, *cum interiùs in rebus perennibus una Christi lege teneantur.*»

politique (1), elle ne continua pas moins de subsister dans *l'ordre ecclésiastique*; chacun des évêques des dix-sept capitales de ces provinces, ou, pour nous servir du mot consacré plus tard, chacun des dix-sept archevêques, conserva le pouvoir sur tous les évêchés qui avaient été suffragants de sa métropole.

Au milieu d'une situation si favorable aux intérêts de la religion, le clergé poursuivait avec persévérance le grand œuvre de la propagation de la foi (2), tandis que les Visigoths, ayant repris courage après la mort de Clovis, persécutaient les catholiques, rentraient en possession de plusieurs places et forçaient saint Quintien, évêque de Rodez, à fuir de nouveau (3) pour échapper à la mort.

Saint Césaire d'Arles (4), en butte aux calomnies des

---

(1) Ces dix-sept provinces cessèrent de composer chacune une espèce de corps politique distinct, gouverné par des officiers particuliers et renfermé dans des bornes certaines, par la raison que la même province se trouva divisée entre plusieurs rois. Quant à la *subdivision* suivant laquelle les Gaules étaient partagées en plusieurs *cités*, elle continua d'avoir lieu dans l'ordre civil aussi bien que dans l'ordre ecclésiastique. Chaque cité subsista en forme de corps politique, et elle resta divisée en cantons, ainsi qu'elle l'était avant que les Francs fussent maîtres des Gaules. (Voy. sur ce point les explications données par l'abbé Dubos, t. II, liv. VI.)

(2) Dans un concile dont la date précise et le lieu sont incertains, un évêque arien, très-versé dans la dispute et les subtilités de la dialectique, fut confondu par saint Remi, se jeta humblement à ses pieds et renonça à l'erreur.

(3) Voyez, au sujet des deux exils de saint Quintien, les judicieuses explications de l'abbé Dubos, t. II, p. 176 et suiv. de son ouvrage. Saint Quintien devint plus tard évêque d'Auvergne.

(4) Cet évêque, l'une des plus brillantes lumières qu'il y eût alors dans l'Église, était né en 470, dans le territoire de Châlons-sur-Saône. A dix-huit ans, il pria saint Sylvestre, évêque de cette ville, de lui couper les cheveux, de le changer d'habit, et de l'engager au service de Dieu. Deux ans après, il se retira au monastère de Lérins, et s'y livra à de si grandes austérités, que l'abbé Porcaire dut l'envoyer à Arles pour y rétablir sa santé. Éone, évêque de cette ville, l'ayant reconnu comme étant de son pays et son parent, le demanda à Porcaire, qui eut bien de la peine à le lui accorder; et aussitôt qu'il l'eut obtenu, il l'ordonna diacre et ensuite prêtre. Peu d'années après, ce digne évêque, se sentant près de mourir,

ariens, fut, vers le même temps (an 513), accusé de trahison auprès de Théodoric, roi d'Italie, et conduit à Ravenne pour répondre à cette accusation. Mais le prince, frappé de la majesté qui éclatait sur le visage du saint évêque, alla respectueusement devant lui, l'accueillit avec les plus grands honneurs, et dit à ses courtisans, après qu'il se fut retiré : « Que le Seigneur ne pardonne point à « ceux qui ont obligé, sans sujet, un si saint homme de « faire un voyage aussi long. J'ai tremblé de tout mon corps « en le voyant entrer; j'ai cru que c'était un ange des- « cendu du ciel. » Après quoi il envoya à Césaire des présents d'une valeur considérable, que ce charitable pasteur vendit aussitôt pour racheter des captifs, ce qui augmenta encore l'estime de ce prince envers lui. De Ravenne, saint Césaire alla à Rome, où le bruit de ses vertus l'avait précédé. Le pape Symmaque, qui désirait ardemment le voir, lui donna le *pallium*, accorda à ses diacres la prérogative de porter des dalmatiques comme ceux de l'église romaine, confirma tous les priviléges de l'église d'Arles, et chargea personnellement cet évêque, l'année suivante (an 514) (1), de veiller sur toutes les affaires qui regardaient la religion dans les provinces des Gaules et d'Espagne, d'en assembler les conciles lorsqu'il le jugerait à propos, et de faire en sorte qu'aucun ecclésiastique de ces pays ne pût aller à Rome sans s'être muni de lettres visées par lui.

Saint Avite, évêque de Vienne (2), qui avait si fortement

---

déclara à son clergé et à son peuple qu'il désirait avoir Césaire pour successeur. Celui-ci, pour se soustraire à l'épiscopat, alla se cacher aussitôt après la mort d'Éone; mais il fut tiré de sa retraite et ordonné évêque d'Arles en 501, à l'âge de trente ans, et gouverna cette église jusqu'au 27 août 542, jour de sa mort.

(1) Ce pape mourut le 19 juillet de cette même année, et eut pour successeur Hormisdas, diacre de l'église romaine.

(2) Saint Avite appartenait à une illustre famille d'Auvergne; il était fils et petit-fils de sénateurs romains. Il fut appelé en 490 au siége de Vienne,

ébranlé le roi Gondebaud, lors de la conférence de Lyon, mais qui n'avait pu le déterminer à faire publiquement profession de la foi catholique, fut plus heureux auprès de Sigismond, son fils. Ce prince, ayant abjuré l'hérésie, entreprit le voyage de Rome pour révérer les tombeaux des saints apôtres, fut accueilli avec bonté par le pape, vint fixer sa cour à Genève (1), fut soutenu dans son zèle par saint Maxime, évêque de cette ville, et fit restaurer et augmenter, suivant les conseils de ce digne pasteur, le monastère d'Agaune, en l'honneur des martyrs de la légion thébéenne (2), égorgés par l'ordre de Maximien.

La mort de Gondebaud (3) porta le dernier coup à l'arianisme dans le royaume des Bourguignons, et l'Église eut bientôt la consolation et la joie de voir la plus grande partie de ce peuple rentrer dans le sein de l'unité.

Saint Avite et saint Viventiole, de Lyon, ayant alors assemblé un concile à Épaone (4), il s'y trouva vingt-

---

et y apporta toutes les qualités qui ornent et relèvent l'épiscopat. Il y parut plein de foi et de zèle pour les intérêts de la religion, pieux, humble, charitable, pacifique, toujours occupé à gagner des âmes à Dieu. Lorsqu'en 494, saint Épiphane, évêque de Pavie, fit un voyage à la cour du roi de Bourgogne pour racheter les captifs italiens, saint Avite saisit cette occasion de signaler sa charité en fournissant ce qui était nécessaire pour payer leur rançon. A ces qualités du cœur il joignait celles de l'esprit. Il était très-versé dans les sciences humaines et divines, et devint un des plus illustres prélats des Gaules. (Voy. l'*Hist. litt. de la France*, t. III, p. 115 et suiv.)

(1) Gondebaud ne désapprouva point la conversion de son fils, puisqu'il l'associa à son royaume de son vivant. Sigismond, dit Longueval, donna ses premiers soins à purger Genève, qui était dès lors comme un asile non-seulement pour les ariens, mais encore pour les autres hérétiques et schismatiques, ainsi que nous l'apprenons d'une lettre de saint Avite.

(2) Voyez ce que j'ai dit à ce sujet à la fin du chap. 24.

(3) An 517.

(4) Les actes de ce concile furent souscrits le 15 septembre 517. On n'est pas d'accord sur le lieu d'Épaone. Quelques-uns pensent que c'est le bourg d'Yenne en Savoie.

quatre évêques avec le député d'un absent, et l'on y dressa quarante canons (1).

Tel était l'état de la religion chez les Bourguignons, lorsque Sigismond, ayant perdu sa femme Ostrogothe (2), dont il avait eu un fils nommé Sigéric, épousa une dame qui avait été au service de la reine, et fit périr, à son instigation, ce jeune prince qu'elle avait faussement accusé de tramer de parricides desseins pour s'emparer du trône. Les sentiments de la nature et de la religion s'étant aussitôt réveillés dans le cœur de ce père infortuné, il se jeta sur le corps de son fils, le baigna de larmes, et se retira, plein de remords, pour pleurer et expier son péché au monastère d'Agaune, où il fonda un service divin qui était continuellement célébré la nuit comme le jour, par différents chœurs de moines qui se relevaient successivement (3).

---

(1) Voici le résumé des principaux canons : Il est défendu aux évêques, aux prêtres et aux diacres de nourrir des chiens ou des oiseaux pour la chasse. — Un prêtre ne peut disposer des biens de son église, ni faire aucune acquisition, si ce n'est au nom de cette église. — Les clercs cités devant un tribunal laïque doivent y comparaître; mais ils ne pourront y citer personne sans l'ordre de l'évêque. — L'évêque ne peut vendre les biens de son église à l'insu du métropolitain, mais il peut les échanger. — Le legs qu'il ferait de ces biens serait nul. — Il est défendu aux clercs de manger avec des hérétiques, et aux laïques de manger avec les juifs. — Le prêtre ou le diacre coupable d'un crime capital sera déposé et renfermé dans un monastère. — On ne permettra l'entrée du monastère des filles qu'à des personnes que l'âge et la probité mettent à couvert de tout soupçon. Ceux qui y entrent pour faire l'office divin en sortiront aussitôt après.

Parmi ces canons, il en était un qui déclarait incestueux les mariages avec la belle-sœur, la belle-mère, la belle-fille. Onze évêques de ceux qui avaient assisté à ce concile en tinrent un autre la même année, à Lyon, au sujet du mariage d'Étienne, grand-trésorier de Sigismond, avec sa belle-sœur, et sans craindre le ressentiment du roi, qui avait pris la défense de son ministre, ils confirmèrent ce canon qui déclarait un tel mariage incestueux.

(2) Cette princesse était fille de Théodoric, roi d'Italie.

(3) Longueval dit que c'est le premier exemple de la psalmodie perpétuelle, tandis que l'abbé Dubos observe qu'il y avait alors dans les Gaules plusieurs monastères où le service divin était célébré sans aucune dis-

Après quelque temps de retraite et de pénitence, ce prince, étant revenu à Lyon, maria la fille qui lui restait de son premier mariage à Thierry, roi d'Austrasie, et fut bientôt après victime d'affreux malheurs.

La reine Clotilde, qui, depuis la mort de Clovis, s'était retirée à Tours, n'avait oublié ni ses droits sur le royaume des Bourguignons, ni la cruelle mort de son père et de sa mère. Ayant donc un jour assemblé ses trois fils, elle les excita à venger cette injure, en attaquant le fils de l'usurpateur; et ces princes, étant entrés aussitôt en campagne, s'emparèrent d'une grande partie de la Bourgogne, et poursuivirent Sigismond, qui, craignant de tomber en leurs mains, se coupa les cheveux, et prit l'habit monastique pour ne pas être reconnu; mais, trahi par quelques-uns des siens, il fut livré à Clodomir, qui l'emmena prisonnier à Orléans avec sa femme et ses deux jeunes fils. Cependant Godemar, son frère, ayant ramassé les débris de l'armée, profita du départ des Francs et fit bientôt rentrer le pays sous ses lois. Clodomir, transporté de fureur à cette nouvelle, se disposa sur-le-champ à reprendre les armes et à se défaire de ses prisonniers. Un saint abbé (1) de Mici, ayant appris la cruelle résolution du roi, ne craignit pas de se rendre auprès de lui pour l'en détourner. « Prince, » lui dit-il, « si la crainte de Dieu vous inspire des desseins modérés « et vous empêche d'attenter à la vie de ces illustres cap-

---

continuation. « Le relâchement des ecclésiastiques, » ajoute-t-il, « a, depuis plusieurs siècles, aboli cet usage. » Il paraissait si beau au pape Sixte-Quint, dont l'âme était élevée et les sentiments pleins de grandeur, qu'il était prêt à faire, lorsqu'il mourut, une fondation pareille à celle de Sigismond. Ce pape voulait faire édifier au milieu de l'arène ou de la place du Colysée, lieu du martyre d'un si grand nombre de chrétiens, une église où les religieux de quatre couvents qu'on devait bâtir sous les portiques et dans les dégagements de ce superbe amphithéâtre auraient célébré successivement un office divin qui n'eût jamais discontinué.

(1) Saint Avite.

« tifs, le Seigneur sera avec vous, et vous serez victorieux; « mais si vous les faites mourir, vous serez livré à vos « ennemis, et ils vous traiteront vous, votre femme et vos « enfants, comme vous aurez traité Sigismond et sa famille. » Mais Clodomir, peu touché de ce noble et courageux langage, exécuta son projet sanguinaire (1), marcha contre les Bourguignons, gagna la bataille de Vézeronce (2), mais y laissa la vie.

Quelques années plus tard (3), deux de ses enfants étaient égorgés par Clotaire, leur oncle, qui, de concert avec Childebert, son frère, avait médité cet horrible attentat pour s'emparer de leur royaume. La prédiction de l'abbé de Mici se trouvait accomplie. Clodoald, le troisième de ces enfants, échappé seul au massacre par le secours de quelques hommes courageux, renonça dans la suite au monde, se coupa les cheveux, s'enferma dans un cloître,

---

(1) Sigismond, la reine et les deux princes ayant été égorgés, leurs corps furent jetés dans un puits près de Columelle, où il se forma depuis un village appelé Saint-Simond.

Cette barbare exécution eut lieu en l'année 524.

(2) Vézeronce est un petit village du département de l'Isère.

(3) An 533. Le 23 juin de cette même année, un second concile ayant été assemblé à Orléans, il fut fait vingt-et-un canons, parmi lesquels on remarque les suivants : — On rejettera comme un réprouvé celui qui, par une détestable ambition, tâche d'obtenir l'épiscopat à prix d'argent. — Le métropolitain, suivant les anciens canons, sera élu par les évêques comprovinciaux avec le clergé et le peuple, et il sera ordonné par les comprovinciaux assemblés. — Il est défendu à tout prêtre de demeurer avec des laïques, sous peine d'être privé des fonctions du sacerdoce. — L'infirmité quelle qu'elle soit, qui survient après le mariage contracté, n'est pas une raison de le dissoudre. — Les clercs qui négligent leur office, ou qui refusent de se trouver à l'office à leur rang, seront dégradés. — On recevra les offrandes pour les morts qui ont été tués dans quelque crime, pourvu qu'ils ne se soient pas donné la mort eux-mêmes. — On n'ordonnera point prêtre celui qui n'a aucune teinture des lettres.

D'autres conciles, dont j'ai cru pouvoir me dispenser de parler, avaient été tenus, depuis le concile de Lyon en 517, à Reims, à Agaune, à Arles, à Clermont, dans le Maine (*apud Cenomanos*), à Tournay, à Orange (*con-*

devint célèbre par ses vertus et mérita de l'Église le glorieux titre de saint (1).

Pendant que ces scènes barbares souillaient le trône des rois francs qui régnaient en Neustrie, et que Thierry, roi d'Austrasie, devenu maître de la Thuringe, faisait traîtreusement périr le prince Hermanfroy, qu'il avait attiré de ce pays à sa cour, un empereur célèbre (2) occupait glorieusement le trône d'Orient, protégeait l'Église, et publiait ces grands recueils de droit qui conservent encore une sorte de force légale chez presque tous les peuples civilisés ; et la même année (3), qui voyait finir le royaume des Bourguignons et ce territoire agrandir les possessions des Francs, était aussi témoin de l'extinction de celui des Vandales, et de la réunion de l'Afrique à l'empire de Justinien.

Peu de temps auparavant (4), Thierry était mort, Théodebert, son fils, lui avait succédé; Clotaire et Childebert, après avoir tenté d'envahir son royaume (5), s'étaient unis à lui. Le calme avait reparu; les Visigoths n'ayant plus

---

cilium arausicanum), à Bazas, à Valence, à Vaison, à Angers (*concilium andegavense*) et à Reims.

(1) Saint Cloud.

(2) Justinien. Cet empereur avait été associé à l'empire par Justin, son oncle, successeur d'Anastase. Sous le règne de Justinien, seul maître de l'empire depuis 527, époque de la mort de Justin, Bélisaire détruisit le royaume des Vandales en Afrique (en 534), battit les Goths, les assiégea dans Ravenne et força Vitigès (décembre 539) à lui remettre cette ville et à se rendre prisonnier. Totila releva la fortune des Goths après le retour de Bélisaire à Constantinople ; il assiégea et prit Rome, en chassa les habitants et en détruisit les murailles. L'eunuque Narsès, ayant été envoyé en Italie par Justinien avec une armée de trente mille hommes, remporta dans le voisinage de Rome une grande victoire sur les Goths. Totila y fut tué. L'année suivante, Narsès acheva près de Naples la destruction de ce peuple.

(3) An 534.

(4) Vers le commencement de l'année 534.

(5) Pendant que Théodebert était en Auvergne.

dans les Gaules que la Septimanie (1), avaient vu leur territoire envahi par les armées de Childebert, la ville de Narbonne pillée, et leur roi Amalric s'enfuir à Barcelone après sa défaite, laissant tous ses trésors au pouvoir du roi franc (2).

L'empire des Ostrogoths, en Italie, penchait vers sa ruine. Théodat, indigne et dernier héritier de la famille de Théodoric (3), avait obtenu par un crime la possession exclusive du trône et se trouvait menacé de la vengeance et de l'ambition de l'empereur d'Orient (4).

---

(1) Le Languedoc. Le nom de *Septimanie* remplaçait déjà celui de *première Narbonnaise*, que cette contrée avait reçu des Romains.

(2) Amalric avait épousé Clotilde, fille de Clovis; tous ses efforts ne pouvant réussir à lui faire embrasser l'arianisme, il la laissa outrager par la populace, et il osa même la frapper avec violence. Cette princesse ayant envoyé son voile ensanglanté à son frère Childebert, celui-ci partit aussitôt pour aller la délivrer; mais comme il revenait triomphant, emmenant sa sœur avec lui, elle mourut en chemin. Son corps fut porté à Paris et inhumé à côté de celui de Clovis.

Quant à Amalric, qui s'était sauvé à Barcelone, il y fut assassiné par Theudis, qui devint son successeur et périt lui-même sous le poignard. Cette expédition de Childebert eut lieu en 531.

(3) Théodoric ternit les derniers temps de son règne par l'injuste condamnation de deux anciens consuls, Boëce et Symmaque, beau-père de celui-ci, et par la cruelle captivité du pape Jean Ier, qui mourut en prison. Théodoric ne survécut que trois mois à ce pape (an 526). Procope raconte qu'un jour la tête d'un grand poisson ayant été servie sur sa table, il crut voir la tête de Symmaque fraîchement coupée, et les yeux étincelants de fureur. Théodoric, effrayé, fut saisi d'un grand frisson, fit part de sa vision, se mit au lit, pleura son crime, et, se voyant près de mourir, appela les principaux de sa nation et fit reconnaître pour son successeur Athalaric, fils de sa fille Amalasonthe, et qui n'était âgé que de dix ans. Athalaric mourut en 534. Sa mère, pour conserver le trône, le partagea avec Théodat, fils d'une sœur de son père; mais, dès que cet homme perfide eut le pouvoir, il la relégua dans une île du lac de Bolsène, où il la fit assassiner. Justinien, tout fier de la conquête d'Afrique, se trouvait heureux, dit le P. Daniel, d'avoir, pour prétexte de porter ses armes en Italie, la vengeance de la mort injuste d'une princesse innocente à laquelle il avait promis sa protection.

(4) Théodat obligea le pape saint Agapet à se rendre auprès de Justinien pour tâcher de le détourner de la guerre; mais ce pontife ne put

Mais, tandis que de nouvelles guerres se préparaient au-delà des Alpes, les Gaules se remplissaient de saints établissements (1) : saint Marcou, saint Paterne, saint Evroul, saint Calais fondaient un grand nombre de monastères dans l'étendue des diocèses de Coutances, de Bayeux, du Mans, d'Avranches, de Rennes et de Lisieux ; saint Fridolin, sur les bords du Rhin ; saint Dié (saint Déodat), dans un lieu près de Blois ; saint Pourçain, saint Brachion, dans l'Auvergne ; saint Ours, dans le Berry, dans la Touraine ; saint Léonard, dans le Limousin ; et saint Seine, à quelques lieues de Dijon. Ces paisibles retraites étaient l'asile des lettres, de la piété, de la ferveur, pendant que l'ignorance et le vice régnaient dans le monde. Les lieux sauvages et déserts, cultivés par ces hommes voués à l'étude, à la prière, au travail, devenaient riants et fertiles, et les populations voisines, soutenues par leurs aumônes, édifiées par leurs vertus, venaient se fixer autour de ces saintes demeures (2) et dépouillaient leur barbarie, en apprenant à vivre suivant la loi de Dieu (3).

---

réussir dans sa mission, et mourut à Constantinople. Il avait succédé sur le saint siége à Jean II, surnommé Mercure, lequel avait succédé à Boniface II, qui avait eu pour prédécesseur Félix III, successeur de saint Jean Ier. Saint Sylvère, ayant été élu après la mort de saint Agapet, fut exilé à Patare, en Lycie, par Bélisaire, qui fit élire à sa place le diacre Vigile. Saint Sylvère, transféré dans l'île Palmaria, y mourut de faim en 538.

(1) Il y avait aussi à cette époque beaucoup de monastères en Italie, et notamment le célèbre monastère du mont Cassin, fondé en l'an 529 par saint Benoît, qui acheva vers ce même temps de composer sa règle, reçue depuis par tous les moines d'Occident.

(2) Ainsi se formèrent plusieurs villes, dont un grand nombre porte encore le nom des fondateurs de ces anciens monastères.

(3) Il est démontré par tous ceux qui ont étudié l'histoire de ces temps-là, que ce furent les clercs et les moines qui garantirent les lettres d'un entier naufrage. Indépendamment des écoles épiscopales dans chaque église cathédrale, il y en avait dans chaque monastère pour l'instruction de la jeunesse qui s'y retirait pour embrasser la vie monastique, ou pour celle des clercs qu'on destinait au sacerdoce et qu'on y renvoyait afin d'y recevoir la science convenable à cette dignité ecclésiastique ; car, ainsi

En ce temps-là (1), il se tint en la ville d'Auvergne un concile composé de quinze évêques qui souscrivirent dans l'ordre suivant : Honorat, de Bourges ; saint Gal, d'Auvergne ; saint Grégoire, de Langres ; saint Hilaire, de Gabales (Mende) ; Rurice, de Limoges (second de ce nom) ; Flavius, de Reims, successeur de saint Romain ; Nicet, de Trèves (2) ; Deutérius, de Lodève ; saint Dalmace, de Rodez, successeur de saint Quintien ; Loup, de Châlons-sur-Marne ; Domitien, de Cologne ; saint Venant, de Viviers ; saint Hespérius, de Metz ; Désidérat, de Verdun ; Gramace, de Vindich (3).

Cependant l'empereur d'Orient, avant de porter la guerre en Italie, écrivit (4) aux rois des Francs pour leur

---

qu'on l'a vu ci-dessus, le second concile d'Orléans avait défendu, par un de ses canons, d'ordonner prêtre ou diacre celui qui n'aurait aucune connaissance des lettres. Il suffit, du reste, pour juger du mérite de ces écoles, de considérer le grand nombre d'écrivains et de savants évêques qui en sortirent.

(1) An 535.

(2) Cet évêque ayant excommunié quelques seigneurs de la haute noblesse qui avaient contracté des mariages incestueux, et les ayant vus un dimanche entrer à l'église à la suite du roi Théodebert pour assister au service divin, se tourna vers le peuple et dit à haute voix : « Nous ne célébrerons pas ici la messe aujourd'hui, à moins que les excommuniés ne sortent de l'église. » Le roi voulait s'y opposer ; mais un jeune homme, tourmenté du démon, se mit aussitôt à publier les adultères de ce prince. Celui-ci, épouvanté, confus, ordonna qu'on chassât cet homme. Mais l'évêque répondit qu'il fallait auparavant que les incestueux et les adultères sortissent, et le roi obéit.

(3) Le deuxième canon de ce concile porte que ceux qui auront brigué la protection des grands pour obtenir l'épiscopat, qui auront engagé les uns par des présents, les autres par menaces, à signer le décret d'élection, seront privés de la communion de l'église qu'ils veulent gouverner. — Le cinquième canon excommunie ceux qui demandent aux rois les biens de l'Église, et en déclare nulle l'impétration. — Le seizième et dernier renouvelle les anciens réglements sur la continence des prêtres et diacres.

(4) Procope (*De Bello Got.* cap. v) donne la teneur de cette lettre, dans laquelle Justinien déclare que les Ostrogoths, non contents de s'être emparés par force de l'Italie qui lui appartient et de refuser de l'évacuer, lui

faire part de son dessein, et leur envoya une somme considérable pour les déterminer à se joindre à lui. La négociation ayant réussi, Bélisaire, général de Justinien, s'empare de la Sicile et passe ensuite en Italie. Les Ostrogoths, indignés de la faiblesse et de la lâcheté de leur roi Théodat (1), élisent Vitigès. Celui-ci, jugeant que tout est perdu s'il ne parvient à gagner les Francs, leur envoie des ambassadeurs et achète leur alliance au prix de 100,000 sous d'or, et de la cession de tout ce qu'il possédait dans les Gaules (2). Ainsi, les successeurs de Clovis, après avoir publiquement traité avec l'empereur, traitaient secrètement avec Vitigès (3), acceptaient tout et promettaient tout, n'ayant l'intention de s'exécuter à l'égard d'aucun d'eux (4). Naples, Rome et Milan étant tombés au pouvoir

---

ont fait encore plusieurs injures des plus graves; et que ce peuple est leur ennemi commun, puisqu'il est d'une autre communion que la leur.

(1) Ce prince fut massacré, et son fils Theudégésile enfermé dans une prison perpétuelle.

(2) Quelque temps après, cette cession fut ratifiée par la confirmation qu'en fit Justinien : « Les Francs, » dit Procope, « exigeaient cette confirmation, persuadés qu'ils étaient que les Gaules ne pouvaient devenir une possession permanente entre leurs mains, que par le moyen d'un diplôme de l'empereur expédié en bonne forme. En effet, » ajoute-t-il, « dès que les rois francs l'eurent obtenue, ils furent reconnus pour souverains dans Marseille qui est une colonie de nos Phocéens, ainsi que dans les cités adjacentes, et par là ils devinrent encore maîtres de la mer des Gaules. Aussi ces princes ont-ils donné depuis dans Arles des jeux à la troyenne, et ont-ils même fait frapper, avec de l'or qui se tire des mines de cette grande province, des monnaies à leur effigie, au lieu d'y mettre, comme cela se pratiquait, celle de l'empereur. »

(3) An 537.

(4) Voici ce que dit Procope à ce sujet : « Les trois princes (Théodebert, « Childebert et Clotaire) partagèrent également entre eux et l'argent qu'ils « avaient reçu, et le pays qui leur avait été remis. Cependant, dès qu'il « fut question d'exécuter les conditions d'un traité si avantageux, ils dirent « que leurs engagements précédents avec Justinien, à qui, depuis peu, ils « avaient promis de favoriser ses armes, ne leur permettaient pas de se « déclarer ouvertement contre lui, et d'envoyer au secours des Goths un « corps de Francs, mais qu'ils leur enverraient des soldats pris dans les

de Bélisaire, Théodebert, qui désirait l'affaiblissement des Ostrogoths et des Romains d'Orient, envoya dix mille Bourguignons (1) au secours des premiers, afin qu'ils pussent continuer une guerre qui servait si bien ses desseins (2).

« pays par eux subjugués. » *Clam tamen his se auxilia non ex Francis missuros, sed subditorum è nationalibus aliis.*

(1) Ces soldats devaient, suivant Procope, publier en arrivant en Italie que ce n'était point par l'ordre de Théodebert, mais de leur plein gré, *sed sponte et voluntate sua,* qu'ils étaient partis pour aller au secours des Ostrogoths.

La conduite que les rois francs tinrent en cette occasion était du moins conforme, dit l'abbé Dubos, aux règles de *la politique ordinaire* des souverains. Quant à moi, je me permets d'ajouter qu'elle n'était *conforme* ni à la morale, ni à la bonne foi.

(2) A l'aide de ce renfort, les Ostrogoths reprirent Milan en l'année 538, et firent un horrible massacre des assiégés.

XXXVII.

ZÈLE DU CLERGÉ. — TROISIÈME CONCILE D'ORLÉANS. — ÉVÊQUES ET CANONS DE CE CONCILE. — SAINT MÉDARD. — RADEGONDE, ÉPOUSE DE CLOTAIRE, EMBRASSE LA VIE MONASTIQUE. — GUERRE ENTRE CHILDEBERT, THÉODEBERT ET CLOTAIRE. — QUATRIÈME CONCILE D'ORLÉANS. — RÉVISION DE LA LOI SALIQUE. — CHILDEBERT ET CLOTAIRE PASSENT EN ESPAGNE ET FONT LA GUERRE AUX VISIGOTHS. — TUNIQUE DU MARTYR SAINT VINCENT. — CHILDEBERT FONDE UNE ÉGLISE (SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS) EN L'HONNEUR DE CE SAINT. — SAINT MAUR PORTE DANS LES GAULES LA RÈGLE DE SAINT BENOIT. — FONDATION DU MONASTÈRE DE SAINT-MAUR-SUR-LOIRE. — MORT DE THÉODEBERT. — CINQUIÈME CONCILE D'ORLÉANS. — PÉLAGE Ier SUCCESSEUR DU PAPE VIGILE. — GUERRES DE JUSTINIEN CONTRE LES OSTROGOTHS. — FIN DE L'EMPIRE DE CE PEUPLE. — MORT DE THÉODEBALD, FILS DE THÉODEBERT. — CLOTAIRE S'EMPARE DE L'AUSTRASIE. — RÉVOLTE DE CHRAMNE, SON FILS. — SAINT GERMAIN ÉVÊQUE DE PARIS. — CONCILE DE PARIS. — MORT DE CHILDEBERT.

Le clergé se distinguait par de si grandes vertus; il luttait avec une si louable énergie pour adoucir les mœurs et combattre les passions, que les rois francs, pénétrés de respect pour la religion, ne cessaient d'accorder à ses dignes ministres tout ce qui pouvait concourir à la prospérité de l'Église et au maintien de sa discipline.

Théodebert et Childebert ayant fait assembler (1) un nouveau concile à Orléans, dix-neuf évêques de leurs états et les députés de sept absents s'y réunirent et dressèrent trente-deux canons (2). Au nombre de ces prélats

(1) En mai 538.

(2) Le septième de ces canons défend à tous clercs de se marier après leur ordination, et veut que ceux qui ont été ordonnés malgré eux soient déposés, mais non excommuniés. L'évêque qui aura fait une telle ordination fera un an de pénitence, et demeurera pendant tout ce temps suspendu de la célébration de la messe. Un clerc des ordres supérieurs qui

se trouvaient saint Loup, de Lyon, célèbre par la pureté de sa vie; saint Pantagathe, de Vienne, distingué par ses talents, par ses hautes charges, et plus encore par l'abandon de tous ses emplois et par sa piété; saint Agricole, de Châlons, issu d'une famille de sénateurs, et recommandable par son abstinence, son éloquence et son génie ; saint Aubin, d'Angers, illustre par son humilité, par sa charité, par ses miracles.

Dans le royaume de Clotaire, saint Médard, l'une des plus brillantes lumières de l'épiscopat, gouvernait les églises de Noyon et de Tournay (1), tandis qu'une jeune reine, encouragée par ce saint prélat, se livrait, au milieu des scandales d'une cour licencieuse, à la pratique des plus pures vertus. Radegonde, fille de l'ancien roi de Thuringe, d'abord prisonnière, ensuite épouse de Clotaire, méprisait les vaines parures de son rang, gémissait en secret de son élévation et soupirait après le moment où, dégagée de toutes ces pompes du monde, elle pourrait entièrement se consacrer à Dieu. Son pieux dessein ayant enfin obtenu l'approbation du roi, elle courut à Noyon auprès de saint Médard, se coupa les cheveux, se cou-

---

sera convaincu d'adultère, ou qui avouera son crime, sera déposé et renfermé dans un monastère pour le reste de ses jours.

Le vingt-septième renouvelle la défense, sous peine de dégradation, aux diacres et aux autres clercs, de prêter à usure (à intérêt) ou d'exercer quelque négoce pour un gain sordide, même sous un nom emprunté.

Le vingt-huitième porte qu'il est permis de voyager le dimanche, de préparer à manger et de faire ce qui convient à la propreté des maisons et des personnes ; mais il défend les travaux de la campagne, c'est-à-dire de labourer, etc.

Le trente-deuxième veut qu'un clerc ne puisse poursuivre un laïque devant un tribunal séculier, ni y être traduit par un laïque sans la permission de l'évêque.

(1) L'union de ces deux églises, sous le gouvernement d'un même évêque, a duré plus de six cents ans. Tournai était un des plus grands diocèses des Gaules.

vrit la tête d'un voile, fut ordonnée diaconesse (1), se rendit ensuite au tombeau de saint Martin, et, après avoir vécu quelque temps dans la retraite, alla fonder à Poitiers le célèbre monastère de Sainte-Croix.

Sainte Clotilde priait alors à Tours pour la réconciliation de ses fils qui se faisaient la guerre. Clotaire, serré de près par les armées combinées de Childebert et de son neveu Théodebert (2), allait périr sous leurs coups, lorsqu'un terrible orage vint jeter le trouble et la consternation dans leur camp, et empêcha le combat. La haine des deux frères se trouva ainsi apaisée et fit place à une amitié constante, à une heureuse harmonie dont l'Église et l'État sentirent les effets. L'année suivante, trente-huit évêques

---

(1) Vers l'an 540.

(2) Ce prince, l'année précédente (an 539), avait fait une incursion en Italie à la tête de cent mille hommes, presque tous fantassins, et n'ayant d'autres armes que le bouclier, l'épée et une hache à deux tranchants. Comme les Romains d'Orient et les Ostrogoths étaient fort affaiblis par les combats et par les siéges, Théodebert avait jugé l'occasion favorable, et, sans se mettre en peine du dernier traité qu'il avait fait avec les deux partis, s'était avancé jusqu'à Pavie, ne commettant aucun désordre, afin de ne pas laisser soupçonner ses desseins, avait attaqué successivement les deux armées, les avait battues et mises en fuite, et avait ensuite saccagé la Ligurie, pris et ruiné la ville de Gênes. Bélisaire, instruit de ce qui venait de se passer, et craignant d'avoir bientôt sur les bras cette armée victorieuse, fit les dispositions nécessaires pour faire face aux événements, et cependant écrivit à Théodebert la lettre suivante, rapportée par Procope : « Il me semble, illustre Théodebert, que la mauvaise foi est un vice bien « indigne d'un prince aussi courageux et aussi puissant que vous ; mais de « violer des traités écrits et confirmés par serment, tout homme, ne fût-il « pas prince, devrait en avoir honte et horreur. Vous ne pouvez pas nier « que vous ne ternissiez votre gloire et votre réputation par une action de « cette nature. Vous avez fait une ligue offensive avec mon maître contre « les Ostrogoths : vous vous êtes depuis contenté de garder la neutralité ; « et maintenant vous venez nous attaquer avec une armée, etc... »

Le roi n'eût pas manqué d'aller demander raison au général de Justinien des reproches si vifs et tout à la fois si justes contenus dans cette lettre, mais l'état de son armée, accablée par les maladies, l'obligea à repasser les Alpes et à rentrer dans ses états, où il arriva chargé de butin.

et les députés de douze absents s'assemblèrent à Orléans (1), et Childebert revisa la loi salique (2), qu'il augmenta de quelques articles que Clotaire reçut dans ses états et auxquels il en ajouta d'autres depuis.

Deux ans plus tard (3), ces deux souverains, ayant uni leurs forces, portent la guerre en Espagne contre les Visigoths, se répandent dans la Tarragonaise, s'emparent de plusieurs villes, vont assiéger Sarragosse, sont battus et rentrent dans leurs états (4), emportant avec eux la tunique du martyr saint Vincent, que l'évêque de cette ville avait donnée à Childebert, et qui fut quelque temps après placée dans une église élevée par ce prince, en l'honneur de ce saint (5).

Vers le même temps, saint Maur, disciple de saint Benoît, quitta l'Italie pour venir porter dans les Gaules la règle de son maître et y fonder cet ordre célèbre qui

(1) Parmi les canons qui furent faits dans ce quatrième concile d'Orléans, on remarque le sixième, qui oblige les évêques à envoyer aux clercs des paroisses un exemplaire des canons; le treizième, qui veut que tous les clercs soient exempts de charges publiques, que le juge qui les impose, s'il ne se désiste pas après avoir été averti, soit excommunié, et que les évêques, les prêtres et les diacres soient pareillement exempts de tutelle; le vingtième, qui défend à tout laïque d'emprisonner, d'interroger ou de condamner un clerc sans l'autorité de l'évêque ou du supérieur ecclésiastique; les quinzième et seizième, qui prononcent l'excommunication contre ceux qui exerçaient quelques coutumes païennes, ce qui prouve qu'il existait encore quelques traces d'idolâtrie parmi les Francs; le vingt-neuvième, qui punit non seulement les clercs impudiques, mais encore les femmes avec lesquelles ils auront été surpris dans le crime; elles seront châtiées au gré de l'évêque, et s'il l'ordonne, on les chassera de la ville.

(2) Le P. Daniel dit que ce fut apparemment vers cette époque qu'eut lieu la révision de cette loi.

(3) An 543.

(4) L'année suivante (an 544), ces deux princes s'emparèrent de Cette, en Languedoc.

(5) C'est l'église qui fut appelée plus tard Saint-Germain-des-Prés, et à laquelle fut joint le monastère du même nom.

produisit tant d'hommes éminents en science et en sainteté (1).

Cependant, Théodebert s'efforçait de réparer par de bonnes œuvres les scandales de sa vie. Juste, libéral, charitable (2), il avait acquis les qualités et les vertus d'un grand roi (3), mais sans cesser d'aimer la guerre et d'être ambitieux. Intrépide jusqu'à la témérité, craint et recherché de ses voisins, il menaçait l'Orient de ses armes, et se disposait à cette grande entreprise, lorsqu'un accident mit fin à ses jours (4) et fit passer le royaume à Théodebald son fils, alors âgé de douze ans.

Un nouveau concile fut convoqué à Orléans, au mois d'octobre 549, et, comme on avait appris les troubles

---

(1) La vie de saint Maur, attribuée à Fauste, son compagnon, et qui a été publiée dans le IXe siècle par Oddon, abbé de Grandfeuil, lequel l'avait achetée à un pèlerin revenant d'Italie, est pleine de contradictions et d'anachronismes qu'on met sur le compte de cet abbé. Mais, quant à la mission de saint Maur, elle ne saurait être révoquée en doute, car on y croyait en France dès le IXe siècle, et malgré le silence de Grégoire de Tours, de Bède et d'Usuard même, il y a, ainsi que l'observe Longueval, d'anciens monuments qui la prouvent ou du moins qui la supposent.

Le premier monastère fondé en 544 par saint Maur fut celui de Grandfeuil, connu plus tard sous le nom de *Saint-Maur-sur-Loire*. Les reliques de ce saint abbé, mort en 584, après un séjour de quarante ans dans ce monastère, ayant été transférées dans celui de *Saint-Pierre-des-Fossés*, près de Paris, ce dernier monastère prit le nom de *Saint-Maur-des-Fossés*.

(2) Il avait gagné le cœur de ses sujets en venant à leur secours dans leur misère. Didier, évêque de Verdun, l'ayant prié de prêter quelque argent aux habitants de cette ville, il envoya 7,000 écus d'or, somme alors très-considérable. Ce prêt ayant relevé les affaires de la ville, l'évêque alla trouver le roi pour lui rembourser la somme avec les intérêts; mais ce prince ne voulut rien accepter, et fit cette belle réponse : « Nous sommes heureux tous deux, vous de m'avoir fourni l'occasion de secourir des pauvres, et moi de ne l'avoir pas manquée. »

(3) Les historiens gaulois ou francs, ceux de l'empire, les profanes et les ecclésiastiques concourent, observe le P. Daniel, à faire son éloge.

(4) En 548. Ce prince étant à la chasse, et voyant venir à lui un buffle d'une grandeur extraordinaire, s'arrêta pour l'attendre et le frapper; mais le buffle, en s'élançant, heurta violemment contre un arbre, qui se rompit, atteignit en tombant la tête du roi, et le blessa mortellement.

excités en Orient par les nestoriens et les eutychéens (1), la crainte que le mal ne se communiquât aux églises d'Occident engagea les pères de ce concile à prononcer l'anathème contre les auteurs de ces hérésies et contre leurs sectateurs (2). Plusieurs canons furent ensuite dressés pour

(1) A l'occasion de la condamnation de ce qu'on appelle les *trois chapitres*, c'est-à-dire les écrits de Théodoret contre saint Cyrille, la lettre d'Ibas, évêque d'Edesse, à Maris Persan, et les écrits et la personne de Théodore de Mopsueste. Le pape Vigile, qui s'était rendu à Constantinople dès 547, ayant résisté avec fermeté aux édits de l'empereur Justinien, qui voulait étendre son empire jusque sur les affaires de la religion, fut durement traité par cet empereur, qui le retint pendant longtemps captif. Ce pontife, étant devenu libre, se mit en route pour retourner en Italie, et mourut à Syracuse en janvier 555. Il eut pour successeur Pélage I[er].

(2) Cette condamnation est écrite dans le premier canon. Les vingt-trois autres ne font que renouveler, pour la plupart, des réglements déjà faits dans divers autres conciles. Le quatrième de ces canons porte que le clerc, de quelque ordre qu'il soit, qui a commerce avec sa femme, doit être déposé. Le onzième défend d'ordonner aucun évêque pour une ville malgré les clercs et les citoyens, et d'employer l'autorité des personnes puissantes pour extorquer leur consentement, sous peine de déposition pour ceux qui obtiendraient l'épiscopat par ces voies. Les prélats de ce concile voulaient, par ce moyen, rétablir la liberté des élections, souvent gênée par l'autorité royale ou par l'influence des seigneurs. Le quinzième confirma la fondation d'un hôpital que Childebert et sa femme, Ultrogothe, avaient établi à Lyon. Dans le vingt-et-unième, on recommande aux évêques de prendre un soin particulier des pauvres lépreux, ce qui prouve que cette maladie était déjà répandue dans les Gaules.

Ce cinquième concile d'Orléans est le premier qui soit daté du règne de nos rois : *Sub die V. Kal. novemb., anno XXXVIII regni domini nostri Childeberti regis, indict. XIII.* Childebert avait, la même année, rendu l'ordonnance suivante pour extirper les derniers vestiges de l'idolâtrie : « Nous ordonnons que quiconque ayant été averti qu'il y a dans son « champ des idoles (*) consacrées aux démons, ne les aura pas ôtées, ou « aura empêché les évêques de les briser, soit obligé de donner caution « et de comparaître devant nous, afin que nous vengions l'injure faite à « Dieu. On nous a aussi porté de grandes plaintes touchant les débauches « auxquelles le peuple se livre en passant les nuits à boire, à chanter et « à faire des bouffonneries. On ose même profaner par ces désordres les « fêtes de Pâques, de Noël et les autres solennités. On nous a encore re- « présenté que les veilles de dimanche il y a des danseuses qui courent

(*) Il ne restait plus de temples païens, mais on trouvait encore dans les campagne quelques idoles, probablement du dieu *Terme*, qui avaient servi à borner les champs.

le maintien de la discipline, et souscrits par cinquante évêques présents et par les députés de vingt absents, appartenant les uns et les autres aux diverses provinces des Gaules, ce qui pourrait faire regarder cette assemblée comme un concile national.

Cependant Justinien, ayant appris la mort de Théodebert et pensant pouvoir ramener à son parti le jeune successeur de ce prince, députa vers lui le sénateur Léontius pour lui proposer une alliance contre les Ostrogoths, et pour lui demander en même temps la restitution de quelques places, dont son père s'était emparé en Italie. Mais Théodebald répondit qu'il était trop étroitement lié avec les Ostrogoths pour se déclarer contre eux; et que, quant aux places en question, elles n'avaient point été enlevées aux Romains, mais bien cédées aux Francs par Totila; et ayant envoyé des ambassadeurs à Constantinople pour conférer sur ces prétentions respectives, la négociation réussit, et les places en question restèrent aux Francs jusqu'au moment où ils en furent dépossédés par les armes de Narsès, vainqueur de Totila, et de Teïas, successeur de Totila et dernier roi des Ostrogoths.

Théodebald étant mort sans postérité, Clotaire se fit aussitôt reconnaître seul roi d'Austrasie, au préjudice de Childebert, son frère, qui avait droit à la moitié de ce royaume, mais qui, se trouvant malade et n'ayant pas d'ailleurs d'enfants mâles pour succéder à sa couronne, ne crut pas devoir prendre les armes pour soutenir ses droits.

« par les campagnes de maison en maison. Nous ne pouvons tolérer de « pareils désordres qui offensent le Seigneur. C'est pourquoi quiconque « y retombera, après avoir été averti par les évêques et après la publica- « tion du présent édit, nous ordonnons, s'il est esclave, qu'il soit puni de « cent coups de fouet, et s'il est libre, qu'il soit mis en prison. »

C'est, suivant l'observation du P. Longueval, la première constitution que nous ayons de nos rois concernant la religion.

L'église de Paris possédait alors saint Germain, l'un des hommes les plus purs et les plus charitables de l'épiscopat. Appelé par sa réputation et par ses vertus à un siége indignement occupé par Saffarac, un de ses prédécesseurs (1), il sut imprimer par ses exemples une nouvelle ardeur à la piété des fidèles, et allier avec son ministère les austérités de la vie monastique qu'il n'interrompit jamais; vénéré de Childebert, dispensateur de ses aumônes, et *croyant,* dit l'auteur de sa vie, *ne posséder que ce qu'il avait donné,* il ne fréquentait la cour que pour exciter le zèle et la charité.

Pélage Ier venait d'être porté au trône pontifical (2) et de dissiper, par un serment solennel (3), les injustes soupçons dont il avait été l'objet à raison des rigueurs exercées contre son prédécesseur et dont on l'avait cru complice; mais comme il existait encore quelques préventions dans les Gaules contre la créance de ce pape au sujet des trois

---

(1) Le P. Mabillon, dans ses *Annales,* fait succéder saint Germain à Saffarac. La *Vie de saint Doctrovée*, l'un des disciples de saint Germain au monastère de Saint-Symphorien, à Autun, et qui fut plus tard nommé abbé de Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés), porte au contraire que saint Germain succéda à Eusèbe. D'anciens *Catalogues*, dit Longueval, font succéder à Saffarac un nommé Libanius, qu'on ne connaît pas d'ailleurs.

Dans tous les cas, l'évêque qui succéda immédiatement à Saffarac n'occupa le siége que peu de temps, puisque ce dernier fut déposé et enfermé dans un monastère en vertu du décret du concile de Paris tenu en 553, et que saint Germain fut élu en 555.

(2) Le 16 avril 555.

(3) Ce pape, après ce serment public qui satisfit le peuple, pria les assistants de concourir avec lui à bannir la simonie des ordinations. Il s'appliqua ensuite fortement, dit Fleury, à réprimer les schismatiques d'Italie par l'autorité de Narsès; et comme ce patrice était pieux et craignait de pécher contre la religion, Pélage lui écrivit, dans une de ses lettres : « Ne « vous arrêtez pas aux vains discours de ceux qui disent que l'Église excite « une persécution quand elle réprime les crimes et cherche le salut des « âmes. On ne persécute que lorsque l'on contraint à mal faire. Autrement « il faut abolir toutes les lois divines et humaines qui ordonnent la puni- « tion des crimes, etc. »

chapitres, Childebert lui fit demander et obtint sa profession de foi, et prévint ainsi des divisions toujours funestes à la religion.

Mais, pendant que ce prince cherchait à maintenir l'union dans l'Église, Clotaire expiait par des malheurs domestiques les attentats de son ambition. Chramne, un de ses fils bien-aimés, qu'il avait investi du gouvernement de l'Auvergne et qu'il avait cru devoir rappeler à cause de son inconduite et de sa tyrannie, n'avait pas craint de résister aux ordres de son père et de se révolter contre lui.

De son côté, Childebert, mécontent de son frère, avait appuyé la révolte, et, profitant de l'absence de Clotaire, alors à la guerre contre les Saxons, avait envahi et pillé la Champagne, tandis que Chramne menait ses troupes en Bourgogne.

A la suite de tous ces troubles, un moment apaisés, un nouveau concile fut convoqué à Paris (1), afin de prévenir la dispersion et la perte des biens ecclésiastiques compromis dans ces guerres civiles par l'avarice et la rapacité des chefs. Dix canons y furent dressés. Par les *trois premiers*, on excommunie ceux qui retiennent les legs pieux, ceux qui usurpent les biens de l'Église ou des évêques, et ceux qui obtiennent des princes les biens des églises ou qui les envahissent sous prétexte de les défendre. Et, comme les rois commençaient à prendre part à la nomination des évêchés, les pères du concile (2), craignant qu'un si saint ministère ne fût souvent obtenu par intrigue ou faveur, voulurent rétablir l'ancienne discipline en écrivant ce qui suit dans le VIIIe canon : « Puisqu'en certains points on

---

(1) An 557.

(2) Au nombre des quinze évêques présents à ce concile, se trouvaient Probien de Bourges qui présida, saint Prétextat de Rouen, saint Léonce de Bordeaux, saint Germain de Paris, Euphrone de Nevers, Félix d'Orléans, saint Paterne d'Avranches, saint Chalétric de Chartres, etc.

« néglige de se conformer aux anciens usages, et que « même on viole les canons, nous avons jugé à propos « d'ordonner que ces canons soient observés selon l'an- « cienne coutume. Ainsi, *que personne ne soit ordonné « évêque d'une église malgré les citoyens, et sans avoir été « élu par les suffrages libres du clergé et du peuple. Que « personne n'entre dans l'épiscopat par l'autorité du prince « ou par quelque autre moyen que ce soit contre la volonté « du métropolitain des autres évêques de la province.* Si « quelqu'un ose usurper cette dignité en vertu d'un ordre « du roi, qu'il ne soit pas reçu des évêques comprovin- « ciaux qui connaissent l'irrégularité de son ordination. « Celui qui, malgré cette défense, oserait le recevoir « demeurera séparé de la communion des autres, etc. »

L'année suivante, Childebert mourut à Paris (1) et fut inhumé dans l'église Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés), qu'il avait fait bâtir avec grande magnificence (2), et dont la dédicace fut faite le jour même de ses obsèques par saint Germain, assisté de saint Nicet de Lyon et de cinq autres évêques.

---

(1) Le 23 décembre 558.

(2) Cette église, bâtie en forme de croix, était un des plus superbes édifices des Gaules. « Les arceaux de chaque fenêtre, » dit l'auteur de la vie de saint Doctrovée, premier abbé de Saint-Vincent, « étaient supportés par « des colonnes de marbre très-précieux; des peintures rehaussées d'or « brillaient au plafond et sur les murs. Le toit, couvert de lames de cuivre « doré, produisait de tels éclats de lumière (*sic flammigero rutilabat ful- « gore*), que les yeux en étaient éblouis. Ce n'était pas sans raison, d'après « tant de magnificence, qu'on nommait autrefois cet édifice par méta- « phore (*per metaphoram*) *Saint-Germain-le-Doré.* » Childebert dota richement cette église, lui donna des terres considérables, et chargea saint Germain d'y établir une communauté de moines. Le tombeau de Childebert, ainsi que plusieurs autres de sa famille, ayant été ruinés par les Normands et rétablis, les uns dans le XIIe siècle, les autres en 1656, furent transférés pendant la révolution dans le Musée des monuments français, et de là, en 1816, dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis.

XXXVIII.

CLOTAIRE SEUL MAÎTRE DE TOUTE LA MONARCHIE. — SA CONDUITE ENVERS LA VEUVE ET LES FILLES DE CHILDEBERT. — LE POÈTE SAINT FORTUNAT. — ORDONNANCE DE CLOTAIRE. — ADMINISTRATION JUDICIAIRE ET CIVILE. — RÉVOLTE ET MORT DE CHRAMNE, FILS DE CLOTAIRE. — MORT DE CLOTAIRE. — PARTAGE DU ROYAUME ENTRE CARIBERT, GONTRAN, CHILPÉRIC ET SIGEBERT, SES QUATRE FILS. — CONCILE DE TOURS. — MORT DE CARIBERT. — PESTE DANS QUELQUES PROVINCES. — FRÉDÉGONDE. — BRUNEHAUT. — GRÉGOIRE DE TOURS. — PUISSANCE DE L'ÉPISCOPAT. — GUERRES CIVILES. — SAINT GERMAIN DE PARIS. — ASSASSINAT DE SIGEBERT. — CONCILE DE PARIS. — AFFAIRE DE PRÉTEXTAT DE ROUEN. — SOLITAIRES DES GAULES. — FRÉDÉGONDE ACCUSÉE D'ADULTÈRE. — CONCILE DE BERNI. — SAINT SALVI. — CONVERSION D'UN GRAND NOMBRE DE JUIFS. — PIÉTÉ DE GONTRAN. — CONCILE DE MACON. — ASSASSINAT DE CHILPÉRIC.

Childebert ne laissant pas d'enfants mâles qui pussent lui succéder, les vastes états de la monarchie franque passent en entier sous la domination de Clotaire. La veuve et les deux filles du roi défunt sont aussitôt envoyées en exil ; mais cet acte de vengeance ou d'odieuse ambition est bientôt réparé : les princesses sont rappelées et remises en possession de ces beaux jardins chantés par Fortunat (1), et dans lesquels Childebert se plaisait à cultiver les arbres fruitiers qu'il avait plantés de sa main.

(1) Saint Fortunat (*Venantius-Honorius-Clementianus Fortunatus*), né en Italie, avait été élevé à Ravenne ; il quitta son pays pour venir en France, où il arriva, suivant les uns, vers l'an 562, et seulement vers 565 suivant les autres. Après avoir passé quelque temps à la cour d'Austrasie, il se retira à Poitiers, devint l'aumônier de sainte Radegonde qui y avait fondé un monastère de filles, et fut plus tard nommé évêque de cette ville qu'il édifia par sa piété. Il nous reste de lui plusieurs écrits tant en prose qu'en vers. Au nombre de ses poèmes, les plus célèbres sont les hymnes de la Sainte-Croix, dont plusieurs ont été admis dans les offices de l'Église, et notamment le *Vexilla regis prodeunt.*

C'est dans le *septième* livre de ses poésies, chap. VIII, *De Horto Ultrogo-*

Pour rassurer les évêques de ses nouvelles possessions et se les rendre favorables, Clotaire s'empresse de confirmer, par une ordonnance, la plupart des canons du dernier concile de Paris, décharge l'Église des tributs imposés sur les terres et les pâturages (1), déclare exempts de toutes charges publiques les églises et les clercs auxquels Clovis et Childebert en avaient accordé l'immunité, ratifie toutes les donations faites aux églises, soit par ces princes, soit par toutes autres personnes, et ordonne en outre que si un juge condamne quelqu'un injustement et contre la loi, il soit corrigé en l'absence du roi par les évêques, et obligé de réformer ce qu'il a mal jugé (2).

---

thonis reginæ, que se trouve la description de ces jardins que Childebert cultivait et qu'il traversait pour se rendre à l'église :

Hinc iter ejus erat, cùm limina sancta petebat.

Le poète, en parlant des plantations faites par ce prince lui-même, fait cette réflexion :

Cariùs ista placent, quæ manus illa dedit.

(1) Il est fait également remise des dixmes des porcs, tribut alors en usage parmi les Francs.

(2) Cette constitution, qui est rapportée dans le tome Ier des conciles des Gaules, p. 318, porte aussi que, pour les successions, on suivra la disposition des lois, et que toutes les grâces obtenues à leur préjudice soient déclarées nulles par les magistrats ; qu'on ne soit point reçu à revendiquer des biens que les églises, les clercs et les autres sujets détiennent depuis trente ans, pourvu que le commencement de la possession ait été juste ; qu'un individu accusé de crime ne soit point condamné sans être entendu ; qu'une grâce obtenue du roi par subreption sera nulle, et que les causes des Romains (des Gaulois) seront jugées suivant les lois romaines.

Il importe de faire connaître ici comment s'exerçait alors et comment continua de s'exercer encore pendant longtemps la justice dans notre pays. Chacun était jugé suivant les lois de son état et par les personnes de sa profession : le clergé, d'après les canons, par les gens d'église ; les Gaulois, suivant le droit romain ; les Francs, suivant la loi salique ; les Bourguignons, suivant la loi gombette ; la milice par des gens de guerre ; chacun était ainsi jugé par ses *pairs*, c'est-à-dire par ses pareils.

A l'égard du peuple, il était jugé dans les bourgs et les villages par des juges nommés *centeniers*, et dans les villes par des *ratchimbourgs*, sous

Ce prince jouissait à peine de tout le royaume, lorsque son fils Chramne, auquel il avait pardonné, se révolta de nouveau, passa chez Chronobre, comte des Bretons, et leva une armée contre son père; et comme on allait en venir aux mains, Clotaire, accablé de tristesse et les yeux pleins de larmes, adressa cette prière au Seigneur : « Jette « les yeux sur nous du haut du ciel, ô mon Dieu! et juge « ma cause, car je souffre injustement de la part de mon « fils, regarde et juge avec justice, et prononce l'arrêt que « tu prononças autrefois entre Absalon et son père David. » Et, ayant ainsi parlé, il donna le signal du combat. Le comte des Bretons ayant été tué dans l'action, Chramne ne songea plus qu'à fuir vers les vaisseaux qu'il avait préparés dans la prévision d'un revers ; mais tandis qu'il s'occupait

---

la direction des comtes. Les juges laïques étaient tous gens d'épée ; leurs charges étaient temporaires, et ils ne pouvaient acquérir des biens dans l'étendue de leur juridiction pendant tout le temps qu'ils étaient en exercice. Lorsqu'ils étaient révoqués, ils devaient, avant de partir, satisfaire aux plaintes portées contre eux. Ils tenaient leurs assises ou tribunal dans un champ, dans un cimetière, aux portes des villes, des églises, sur un rempart, dans une rue ou dans tout autre lieu ouvert et public où les plaideurs pussent avoir un accès libre et facile. Les causes des pauvres et des veuves étaient les premières appelées, et aucune sentence ne pouvait être prononcée contre eux sans qu'au préalable l'évêque eût été averti, parce que les pauvres étaient de la famille de l'Église, et les veuves sous sa protection. Une autre assemblée, appelée *Mallus*, était tenue par des officiers qui allaient de contrée en contrée rendre la justice dans tout un canton; mais, dans la suite, ces assemblées furent fixes dans chaque district; elles étaient appelées plaids ou assises, et l'on y rendait la justice à des jours marqués.

Indépendamment de ces tribunaux, il y avait un tribunal suprême où l'on portait les affaires les plus importantes : c'étaient les diètes annuelles ou assemblées générales, qui se tenaient au mois de mars en pleine campagne, et qui prirent le nom de *Champ-de-Mars*, et plus tard, sous Pepin, *Champ-de-Mai*, lorsque ce prince eut remis, en l'an 758, la convocation de ces assemblées au premier jour de ce mois. Le roi y assistait en personne avec les principaux officiers de sa maison; on y appelait aussi les évêques, les abbés les plus puissants, les ducs et les comtes; et comme la nation avait le droit de participer à son gouvernement, tout homme libre qui vivait sous la loi salique et sous celle des Ripuaires, pouvait assister à

du salut de sa femme et de ses filles, il fut fait prisonnier par les troupes qui le poursuivaient. Clotaire, instruit de cette nouvelle et n'écoutant que sa fureur, ordonna qu'il fût brûlé avec sa famille; on les enferma donc dans la cabane d'un pauvre paysan (1), où Chramne fut d'abord étranglé, et où l'on mit ensuite le feu qui les consuma tous.

Après cette barbare exécution, le roi, plein de regrets et de remords, se rendit à Tours auprès du tombeau de saint Martin pour y pleurer ses crimes et implorer, par l'intercession de ce saint, la miséricorde de Dieu. A peine de retour de ce voyage, il fut saisi de la fièvre pendant qu'il était à la chasse dans la forêt de Cuisé, et se rendit à Com-

---

ces assemblées et concourir à la législation et aux résolutions d'intérêt public. (Voy. dans mon *Dictionnaire de Droit* le mot *Chambres législatives.*)

Les Francs se divisaient en hommes *libres* et en *esclaves*. Les esclaves étaient de deux sortes : les *serfs de bien* et les *serfs de corps*. Les *premiers* étaient ceux qui tenaient de quelque seigneur une portion de terre, à condition de lui payer une redevance et de lui rendre, en certaines occasions, divers services, de l'accompagner à la guerre, etc. Le maître ne pouvait pas les dépouiller arbitrairement du bien qu'il leur avait donné pour le faire valoir ; mais eux pouvaient recouvrer la liberté en délaissant au maître la portion de terre qui leur appartenait en propriété.

Les *serfs de corps* étaient de véritables esclaves qui ne pouvaient devenir libres que par la manumission accordée par le maître.

Les Francs de condition libre étaient tous laïques; ils cessaient d'être de leur nation en entrant dans l'état ecclésiastique; ils appartenaient alors à la nation romaine (gauloise) et vivaient comme tous les ecclésiastiques des Gaules, suivant le droit romain.

Les Francs libres ne composaient qu'un même ordre de citoyens; il n'y avait d'autres distinctions que celles que conféraient les dignités.

Les plus qualifiés s'appelaient *senieurs* (*seniores*, vieillards, d'où est venu le mot *seigneur*); une partie d'entre eux formait le conseil du roi; l'autre résidait dans les provinces pour gouverner les Francs établis dans un certain district, et avait sous ses ordres les centeniers choisis par le peuple.

Les ducs établis par les rois commandaient à plusieurs cités, et chaque cité avait son comte. Les ducs exerçaient le pouvoir civil et militaire, et menaient à la guerre la milice de leurs cités.

(1) *In tugurio cujusdam pauperculi.* (Grégoire de Tours.)

piègne (1) où, sentant sa fin approcher, il dit à ses courtisans : *Hélas! que pensez-vous que soit le roi du ciel qui fait mourir de si puissants rois!* Et il rendit l'esprit (2). Et ses quatre fils, ayant fait porter son corps à Soissons, l'ensevelirent dans la basilique de Saint-Médard; et partagèrent ensuite entre eux les états de leur père. Le royaume de Paris échut à Caribert, celui d'Orléans à Gontran, celui de Soissons à Chilpéric (3), et celui d'Austrasie à Sigebert.

Caribert se montre d'abord avec les plus brillantes qualités, mais se laisse bientôt emporter par ses vices. Émus de ses désordres et voulant y remédier, plusieurs évêques se réunissent à Tours (4), font vingt-sept canons et renouvellent les anciens contre les mariages incestueux et contre ceux des religieuses, afin de faire sentir au prince la gravité de son crime et justifier la sévérité dont on userait envers lui, s'il ne levait le scandale qu'il avait donné en épousant les deux sœurs, dont l'une était consacrée à Dieu (5); mais persistant dans son endurcissement, il est

---

(1) *Compendium.*

(2) An 561. Il mourut le jour même où son fils Chramne avait été tué un an auparavant.

(3) Ce nom de *Chilpéric*, en langue barbare ou tudesque, signifie, d'après Fortunat, *puissant secours* (*adjutor fortis*).

C'est aussi ce que dit Hotmann dans son livre intitulé *Franco-Gallia*. *Ric* signifie *puissant*, et c'est de là, dit-on, qu'est venu le mot *riche*. La justesse de cette étymologie ne saurait être aujourd'hui contestée, car la *richesse* est une *puissance* véritable, et que bien des gens préfèrent aux vertus.

(4) An 567.

(5) Caribert avait répudié sa femme pour épouser une de ses servantes, fille d'un ouvrier et qui était religieuse; plus tard il épousa la sœur de celle-ci; dans l'intervalle, il avait également pris pour femme la fille d'un berger.

Le cinquième canon de ce concile porte que chaque ville doit nourrir ses pauvres; que les prêtres de la campagne et les habitants doivent aussi

excommunié par saint Germain et meurt peu de temps après (1), ne laissant point d'enfant mâle pour lui succéder.

Ses frères font un nouveau partage.

Le pays situé entre le Rhin et la Loire est divisé en deux comme par une ligne descendant du nord au midi. La partie occidentale ou *Neustrie* écheoit à Chilpéric; l'*Austrasie*, partie orientale, à Sigebert (2), la Bourgogne à Gontran; la Provence est réunie aux états de ces deux derniers, l'Aquitaine partagée entre tous trois, et la Novempopulanie entre Chilpéric et Sigebert. La ville de Paris reste indivise, et chacun d'eux s'engage à n'y entrer qu'avec le consentement des deux autres.

La peste (3) faisait alors de terribles ravages dans l'Auvergne et le Berry, et répandait l'effroi dans les provinces voisines.

---

nourrir les leurs, afin d'empêcher les mendiants vagabonds de courir les villes et les provinces.

D'après les douzième et treizième canons, l'évêque qui est marié doit vivre avec sa femme comme avec une sœur, et être séparé d'habitation d'avec elle, quoique ses clercs, pour être témoins de sa chasteté, doivent toujours être présents avec lui tant dans sa chambre qu'ailleurs.

Comme par un reste de superstition, il y avait des chrétiens qui honoraient certaines pierres, des arbres ou des fontaines, ou qui se livraient à des réjouissances le 1er janvier en l'honneur du dieu Janus, le concile ordonne par le vingt-deuxième canon de chasser de l'église les individus coupables de ces actes.

Dans les vingt-quatrième et vingt-cinquième canons, le concile prononce l'anathème contre ceux qui s'emparent des biens des églises ou qui retiennent les legs pieux.

Les deux derniers canons sont contre les juges et les seigneurs qui oppriment les pauvres et contre les évêques qui vendent les ordinations.

(1) An 567.

(2) Les provinces germaniques furent attribuées également à ce prince qui, pour être plus à portée d'y exercer sa surveillance, alla fixer sa résidence à Metz.

(3) Cette peste était appelée *inguinaire* ou *inguinale*, parce qu'elle se manifestait par une tumeur à l'aine.

Quatre évêques (1) de la province ecclésiastique de Tours, touchés des alarmes du peuple et désirant faire tourner au profit des âmes cette calamité temporelle, exhortèrent par une lettre pastorale les fidèles de leurs diocèses à se livrer à la pénitence, à faire des aumônes, à pardonner à leurs ennemis et à se réconcilier avec une charité sincère, afin d'apaiser le courroux de Dieu (2).

Mais tandis que les prélats cherchaient à ranimer partout la concorde, l'union, la pureté de mœurs, la modération, Chilpéric, roi de Neustrie, s'abandonnait sans réserve à toutes ses passions. Épris des charmes de Frédégonde, suivante de la reine, il répudie celle-ci, quoiqu'il en eût déjà trois fils, éloigne ensuite sa concubine pour épouser Galsuinte, fille du roi des Visigoths et sœur de Brunehaut, femme de Sigebert, et fait bientôt étrangler sa nouvelle épouse pour donner ce titre à Frédégonde. Prince sans foi, frère perfide, il profite de l'éloignement de Sigebert, qui se trouvait à la guerre contre les Huns, pour s'emparer de quelques places de ses états. Vaincu, il sollicite et obtient la paix; mais c'est pour la violer de nouveau. Brunehaut brûle de venger sa sœur. Frédégonde, instigatrice du meurtre, ne rêve que nouveaux forfaits; et la haine de ces deux femmes, excitant celle

---

(1) Saint Euphrone de Tours, saint Félix de Nantes, Domitien d'Angers, saint Domnole du Mans. Saint Félix, évêque de Nantes, issu d'une des plus nobles et des plus riches familles d'Aquitaine, fut un des hommes les plus savants, les plus éloquents et les plus pieux de son temps. Il convertit une colonie de Saxons qui s'était établie dans le territoire de Nantes et qui y vivait dans l'idolâtrie. Il employa ses biens non-seulement au soulagement des pauvres, mais encore à de grands ouvrages d'intérêt public, en détournant, pour la commodité des habitants, le cours de la rivière. Il fit aussi achever avec une grande magnificence l'église de Nantes, commencée par Eumérius, son prédécesseur.

(2) Il y eut, en cette même année 567, un concile à Lyon où Salonius d'Embrun et Sagittaire de Gap furent déposés à cause de leurs désordres; rétablis quelque temps après, ils furent déposés de nouveau.

de leurs maris, fait couler dans la Gaule des flots de sang.

Gontran, exempt d'ambition, ami de son peuple, et protecteur de l'Eglise, maintenait la paix dans ses états et s'efforçait, mais vainement, d'apaiser les cruelles discordes de ses frères. Espérant qu'une autorité plus sainte aurait plus d'influence sur leur esprit, il avait, avec leur adhésion, convoqué à Paris un concile (1) afin de terminer leurs différends; mais l'auguste assemblée s'y était également employée sans succès, et les guerres continuaient.

Au milieu de ces troubles, un homme, illustre par sa famille, par sa science et par sa piété, venait d'être élevé à l'épiscopat; c'était Grégoire de Tours (2). L'origine de ce prélat célèbre semblait le vouer à l'Église. Léocadie, son aïeule, descendait de Vettius Epagatus, l'un des premiers

---

(1) An 573. Ce concile s'occupa aussi de l'affaire de Promote, qui avait été sacré évêque de Dun (aujourd'hui Châteaudun) contre la discipline canonique et par ordre de Sigebert. Promote fut déposé; les évêques qui avaient souscrit ce décret écrivirent en même temps à Sigebert pour le prier d'y avoir égard; mais ce prince n'en persista pas moins à maintenir Promote dans son prétendu siége de Châteaudun.

En cette même année mourut le pape Jean III, surnommé Cattelin, qui avait succédé à Pélage Ier. Benoît Ier, surnommé Bonose, succéda à Jean III.

(2) Il portait les noms de George et de Florentius, et lorsqu'il parvint à l'évêché de Tours, il prit le nom de son bisaïeul, saint Grégoire, évêque de Langres. Il naquit en Auvergne le 30 novembre 539. Saint Gal, saint Avite, successeur de saint Gal au siége d'Auvergne, et saint Nicet, s'occupèrent de son éducation. D'une complexion délicate et se trouvant atteint de fréquentes maladies dont ses prières au tombeau de saint Allyre avaient souvent apaisé les souffrances, Grégoire, déjà diacre, se sentant un jour très-gravement malade, se fit transporter au tombeau de saint Martin; dans ce voyage, les habitants de Tours le prirent en grande estime à cause de la douceur de son caractère et de l'étendue de ses connaissances. De retour en Auvergne, après avoir recouvré la santé, il se rendit à la cour de Sigebert. Sur ces entrefaites, Euphronius, évêque de Tours, étant venu à mourir, Grégoire fut élu à sa place d'une voix unanime par le clergé et le peuple. Des députés partirent aussitôt pour solliciter du prince la confirmation de ce choix. Grégoire hésitait; mais Sigebert et la reine Brunehaut

martyrs des Gaules; Florentius, son père, était frère de saint Gal, évêque de Clermont, et sa mère, petite-fille de saint Grégoire de Langres, avait pour grand-oncle saint Nizier de Lyon. Appelé, quoique absent, par la voix unanime du clergé et du peuple de Tours, il se rend à son siége et s'applique avec le zèle le plus ardent à réparer les maux et à corriger les abus que la licence des armes avait occasionnés.

Dans ces temps malheureux, la puissance épiscopale était la seule magistrature morale qui restât debout au milieu du bouleversement de la société. Mais aussi quels travaux et quels périls étaient attachés à ce grand et saint ministère! Tandis qu'une force avide et brutale errait incessamment sur le territoire, réduisant les pauvres à la servitude, les riches à la pauvreté, détruisant aujourd'hui les grandeurs qu'elle avait créées hier, livrant toutes choses aux hasards d'une lutte toujours imminente et toujours imprévue, c'était dans quelques cités fameuses, près du tombeau de leurs saints, dans le sanctuaire de leurs églises, que se réfugiaient les malheureux de toute condition, de toute origine, qui n'avaient plus de lois à réclamer ni de magistrats à invoquer, et qui ne trouvaient plus nulle part, pour leur repos et leur vie, sûreté ni protection. Et pour défendre cet unique asile des faibles, les évêques n'avaient que l'autorité de leur mission, de leur langage, de leurs censures. Il

---

le pressèrent tant, qu'il finit par accepter. Il fut sacré par Gilles, évêque de Reims, le 22 août 573, et partit aussitôt pour son évêché, qu'il occupa jusqu'au 17 novembre 595, époque de sa mort.

Saint Odon, abbé de Cluny au xe siècle, et qui a écrit la vie de saint Grégoire de Tours, parle d'un voyage que cet évêque aurait fait à Rome en 592 ou 594 pour voir le pape saint Grégoire-le-Grand.

Quoique l'*Histoire ecclésiastique des Francs* mérite la plupart des reproches qu'on lui a adressés, et particulièrement en ce qui concerne le désordre et la confusion qui règnent dans ce récit, qui s'étend jusqu'en 591, ce travail de Grégoire de Tours n'en est pas moins très-intéressant.

fallait qu'au seul nom de la foi ils réprimassent des vainqueurs féroces. Leur richesse, qui était le bien des pauvres, excitait l'envie, leur résistance le courroux; de fréquentes attaques, de grossiers outrages venaient les menacer ou les interrompre dans leurs cérémonies saintes (1).

Le feu des guerres civiles, un moment apaisé, s'était rallumé de nouveau. Clovis, fils de Chilpéric, après s'être emparé de la Touraine et du Poitou, avait été battu et son armée détruite; Théodebert, son frère, désirant le venger, avait envahi et ravagé ces mêmes contrées, ne respectant ni les vierges, ni les prêtres, ni les autels.

Sigebert, irrité, se disposait à la vengeance et menaçait de terribles représailles les états de Chilpéric. Émn du spectacle de tant de maux et de la consternation des provinces voisines de son diocèse, saint Germain de Paris adresse à Brunehaut une lettre touchante pour la conjurer de détourner son époux de ce cruel dessein : « Je vous « écris ceci les larmes aux yeux, » lui disait-il, « parce « que je vois comment les rois et les peuples courent à leur « perte en courant dans les voies de l'iniquité... Le juge « éternel, qui ne se laisse point corrompre par argent, et « qui rendra à chacun selon ses œuvres, exerce déjà son « jugement. N'est-ce pas, en effet, une victoire bien hon- « teuse que de vaincre un frère, que de ruiner sa propre « famille et détruire l'héritage de ses pères ? » Le saint prélat rappelle ensuite à la reine les châtiments dont Dieu a puni avec éclat, dans l'Écriture, ceux qui se sont élevés contre leurs propres frères; et il la supplie de faire, dans cette conjoncture, l'office de la pieuse Esther qui sauva son peuple condamné à périr.

Mais Brunehaut reste inflexible, et Sigebert s'avance

---

(1) Voy. M. Guizot, *Notice sur Grégoire de Tours*, en tête de sa traduction de l'*Histoire ecclésiastique des Francs*.

avec son armée, renforcée des hordes germaniques qu'il avait appelées à son aide, et ravage à son tour les états de son frère. Chilpéric, effrayé, sollicite la paix, l'obtient, et la viole bientôt après.

Sigebert, transporté de fureur en apprenant ce nouveau manque de foi, reprend les armes, arrive à Paris, envoie des troupes assiéger Chilpéric qui s'était enfermé dans Tournay, et se dispose à les suivre. Saint Germain, qui connaissait la cruelle résolution du roi, essaie encore de le toucher, et lui dit : « Prince, si vous allez à cette expédi-
« tion sans avoir le dessein d'attenter aux jours de votre
« frère, vous en reviendrez victorieux; mais si vous voulez
« le faire mourir, vous mourrez vous-même; car le Sei-
« gneur l'a dit par Salomon : Vous tomberez dans le préci-
« pice que vous aurez creusé pour votre frère. » Mais Sigebert reste sourd aux prières et aux menaces du saint évêque, s'avance jusqu'à Vitry, s'y fait proclamer roi de Neustrie, et tombe sous le poignard de deux assassins gagnés par Frédégonde (1).

---

(1) An 575. Sous le règne de Sigebert, il est fait mention de la charge de maire du palais; cet officier était, dans le principe, l'intendant des domaines royaux, et portait le titre de *major domûs, majordôme.* Cette charge était établie avant le règne de ce prince. La mairie du palais se rencontre, dit M. Guizot, dans tous les royaumes francs. Ce savant historien aurait pu ajouter qu'elle existait aussi du temps de Clovis dans le royaume des Bourguignons, ainsi que le prouve ce passage du prologue de la loi de Gondebaud : *Sciant itaque optimates, comites consiliarii, domestici,* et MAJORES DOMUS NOSTRÆ, etc.

Le pouvoir du maire du palais, dit le P. Daniel, ne fut pas toujours le même, mais il augmenta avec le temps. Sous Clotaire II et sous ses cousins, les rois de Bourgogne et d'Austrasie, on commence à les voir à la tête des armées. Après la mort de Dagobert, ils gouvernèrent en Neustrie et en Austrasie durant la minorité des deux fils de ce prince, et depuis ce temps-là, le ministère demeura attaché à cette dignité; ils eurent ensuite assez de crédit pour rendre leur charge héréditaire dans leur famille. Enfin ils gouvernèrent seuls, laissant les princes plongés dans leurs plaisirs, tandis qu'ils s'attiraient toutes les affaires de l'État. Cette autorité dura jusqu'au temps où l'un d'eux, étant monté sur le trône, se garda bien de laisser

Chilpéric, par ce crime, recouvre ses états. Une révolution subite et générale suit la mort de Sigebert; Brunehaut, ses deux filles et son fils Childebert sont retenus captifs; l'adresse et la fidélité de Gondebaud parviennent à sauver ce jeune prince et à le faire proclamer roi d'Austrasie, dans la ville de Metz. Brunehaut, exilée à Rouen (1), inspire à Mérovée, fils de Chilpéric (2), une vive passion, et devient son épouse. Chilpéric, irrité de cette union, se rend à Rouen, ramène avec lui Mérovée, le fait ensuite ordonner prêtre à l'instigation de Frédégonde, et l'envoie dans un monastère ; mais le jeune prince s'échappe et va se réfugier à Tours, dans la basilique de Saint-Martin, pendant que Brunehaut regagne l'Austrasie.

La ville de Paris venait de perdre son saint évêque Germain (3), à juste titre appelé le miroir de l'Église, la force de sa patrie, le père et le médecin de son troupeau (4). La ville de Bourges pleurait saint Félix, et lui donnait bientôt

---

prendre à ses ministres une autorité dont il connaissait par expérience les dangereuses suites. Voilà ce qu'étaient ces maires du palais, dont il sera faitsouvent mention dans cette histoire, jusqu'à la fin de la première race de nos rois.

(1) Ses deux filles furent exilées à Meaux.

(2) Et de la malheureuse Andovère, première femme de ce prince.

(3) Ce prélat mourut le 28 mai 576.

(4) On prétend que son épitaphe qui contient cet éloge, en vers latins, fut composée par Chilpéric, qui se piquait de poésie :

Ecclesiæ speculum, patriæ vigor, ara reorum
Et pater, et medicus, pastor amorque gregis,
Germanus virtute, fide, corde, ore beatus,
Carne tenet tumulum, mentis honore polum.
Vir cui dura nihil nocuerunt fata sepulchri :
Vivit enim ; nam mors quem tulit, ipsa timet.

Les merveilles opérées au tombeau de ce saint, le rendirent, dit Longueval, si glorieux et si célèbre, que l'église et le monastère de Saint-Vincent ne furent plus guère connus dans la suite que sous le nom de *Saint-Germain-des-Prés;* et c'est le nom que porte encore aujourd'hui cette église où il fut inhumé.

pour successeur Remi, qui mérita, lui aussi, la gloire et l'honneur des saints.

Chilpéric, ayant appris la fuite et la retraite de son fils Mérovée, envoya dire à l'évêque de Tours : *Chassez de l'église cet apostat, sinon je mettrai toute la province en feu;* mais Grégoire lui ayant répondu qu'il demandait une chose impossible, le roi, n'écoutant que sa colère, expédia aussitôt des troupes en Touraine. *A Dieu ne plaise,* dit alors Mérovée, *que l'église et les terres de Saint-Martin souffrent quelque dommage à cause de moi;* et il quitta son asile, se rendit en Austrasie, où de peur de la guerre on n'osa point l'accueillir, erra pendant quelque temps, et fut enfin pris et tué.

Cependant Chilpéric convoque un concile à Paris (1), et se présente lui-même à l'assemblée pour accuser Prétextat, évêque de Rouen, d'avoir, entre autres crimes, favorisé la révolte de Mérovée. Mais, comme les réponses de ce prélat prouvaient la fausseté de ces accusations, et que Grégoire, de Tours, présent à ce concile, s'opposait avec fermeté aux desseins du roi, qui voulait une condamnation, l'on engagea secrètement Prétextat à ne pas combattre l'accusation et à s'avouer coupable, afin de ne pas irriter le roi qui ne manquerait pas, en faveur d'un tel aveu, de lui rendre ses bonnes grâces. Et l'évêque, rassuré par son innocence et ne soupçonnant pas l'intrigue de ses ennemis, tomba dans le piége par sa faiblesse, fut jeté en prison par ordre du roi, et peu de temps après envoyé en exil (2).

---

(1) An 577.

(2) Saint Prétextat fut enlevé du concile par ordre de Chilpéric, et ne fut point déposé de l'épiscopat; il demeura dans son exil jusqu'en 584, époque à laquelle il fut rappelé par les sollicitations de son peuple, après la mort du roi, et rendu à son église, d'où fut expulsé Melantius, créature de Frédégonde; cette reine, pour se venger, fit, trois ans après, assassiner Prétextat.

La tyrannie de Chilpéric se fit alors sentir dans toutes les classes de la nation; les seigneurs eux-mêmes ne furent point épargnés; le peuple, écrasé par de nouveaux impôts, se révolta dans quelques provinces; on en fit un crime au clergé, et l'on tortura cruellement des prêtres et des abbés injustement accusés d'avoir excité la sédition.

Au milieu de toutes ces passions, de toutes ces violences de la cour, de toutes ces misères des populations, de tous ces désordres qu'enfantait l'oppression, de pieux solitaires se préparaient à la gloire des saints par la pratique des plus dures austérités, et répandaient dans la Gaule le parfum de leurs vertus : Saint Léobard (1) dans la Touraine; saint Friard, saint Secondel et saint Martin de Vertou dans l'Armorique bretonne; saint Fraimbauld, saint Constantien, saint Ernée, saint Alnée, saint Gault et saint Front dans le Maine; saint Junien dans le Poitou, saint Patrocle dans le Berri, saint Lomer dans le pays Chartrain, saint Cibar (2) dans l'Angoumois, saint Iriez (3) dans le Limousin, saint Hospice dans la Provence (4), saint Thiou et saint Basle dans la Champagne.

Mais, tandis que ces hommes de Dieu goûtaient dans leurs humbles retraites cette paix et cette joie du cœur, qui sont le prix des consciences pures, une grande agitation régnait à la cour. Frédégonde, objet de la haine du peuple, était accusée d'adultère par le bruit public; Chilpéric, ému de cette accusation, attribuée faussement à Grégoire de Tours, fait assembler un concile à Berni (5) pour juger

---

(1) Vulgairement saint Liberd.

(2) C'est le même que saint Éparchius, dont le nom a été défiguré.

(3) Pélagie, mère de saint Iriez, est également honorée comme sainte. Saint Valleri s'était déjà rendu illustre par ses vertus dans la même contrée.

(4) Ce solitaire vivait près de Nice, qui faisait alors partie de la Provence.

(5) Près de Compiègne, et non à Braisne, en Soissonnais.

cet évêque. Mais Grégoire ayant déclaré n'être pas l'auteur de ce bruit, et n'avoir jamais tenu de tels propos, le concile ordonna qu'il se purgerait par serment, ce qui se fit, contrairement aux canons, afin de donner satisfaction au roi.

Cette affaire étant terminée, le saint prélat désirant, avant de partir, embrasser saint Salvi (1), le trouva dans la cour du palais, et tous deux ayant conféré quelque temps à l'écart, celui-ci lui dit, en lui montrant la demeure royale : « Voyez-vous sur le toit de cette maison ce que j'y remar« que? — Je vois, » répondit Grégoire, « les nouveaux or« nements que le roi y a fait placer. — N'y voyez-vous rien « de plus? » Et Grégoire ayant dit que non. « Et moi, » reprit saint Salvi, en jetant un profond soupir, « je vois le « glaive de la justice de Dieu suspendu sur cette maison. » Vingt jours après, deux fils de Chilpéric et de Frédégonde moururent des suites d'une maladie qui régnait alors dans les Gaules; il restait à Chilpéric un fils de la reine Andovère, nommé Clovis, et une fille appelée Basine; Frédégonde fait assassiner le fils et la mère et enfermer la fille dans le monastère de Poitiers. Ainsi se vérifiaient les paroles de saint Salvi.

Quant à Chilpéric, l'adversité sembla l'avoir rendu meilleur; il s'occupa avec grand zèle de la conversion des juifs qui se trouvaient dans ses états, et en fit baptiser un grand nombre, dont il fut le parrain. Vers le même temps (2), saint Avite, évêque d'Auvergne, obtenait un triomphe plus éclatant dans son diocèse, en en baptisant plus de cinq cents, la veille de la Pentecôte, avec une pompe qui répondait à la grandeur de cette victoire de la foi.

(1) Évêque d'Albi.
(2) En 581.

La même année (1), le roi Gontran fit tenir un concile à Mâcon (2), où les évêques, assemblés pour des affaires publiques et pour les besoins des pauvres, renouvelèrent plusieurs anciens canons et en firent quelques-uns de nouveaux (3).

Bientôt de nouvelles discordes s'élèvent entre les rois francs; Childebert s'allie avec Chilpéric contre Gontran, son bienfaiteur; la guerre civile se rallume, s'apaise un moment, recommence encore et se termine enfin par un traité de paix.

Gontran profite de ce calme pour s'occuper du bonheur de son peuple, et des intérêts de la religion; il fonde et dote plusieurs églises (4), et fait convoquer un concile à Valence (5), pour faire confirmer ces donations, espérant

---

(1) En 581 ou 582.

(2) *Concilium Matisconense.*

(3) Vingt-et-un évêques assistèrent à ce concile; dans ce nombre se trouvaient saint Prisque de Lyon, saint Évance de Vienne, saint Artème de Sens, saint Remédius ou Remi de Bourges, saint Siagrius d'Autun, saint Aunaire ou Aunachaire d'Auxerre, saint Agricole ou saint Arigle de Nevers, saint Flavius de Châlons-sur-Saône, etc.

Voici quelques-uns des dix-neuf canons de ce concile:

Défense aux clercs de porter des habits ou des chaussures comme les laïques (v[e] canon). — Défense à l'*archevêque* de célébrer l'office divin sans le *pallium* (vi[e] canon).

Nota. L'usage du *pallium* fut plus tard restreint aux jours les plus solennels. C'est le plus ancien acte public où le titre d'*archevêque* soit donné au métropolitain. Saint Césaire, évêque d'Arles, mort en 542, avait, dans son testament, employé la même expression. Cependant ce ne fut que vers l'an 800 que tous les métropolitains d'Occident furent décorés de ce titre.

Défense aux juifs d'exercer aucune charge de juges parmi les chrétiens et d'être receveurs d'impôts (xiii[e] canon). — On excommunie ceux qui se parjurent ou qui subornent de faux témoins, et ceux qui intentent des accusations calomnieuses (xvii[e] et xviii[e] canons).

(4) Ce prince fonda, entre autres églises, la basilique et le monastère de Saint-Marcel, à Châlons.

(5) An 584.

ainsi les soustraire à la rapacité de ses successeurs (1).

Pendant que ce prince honorait son règne par les qualités qui font les bons rois, son frère Chilpéric, qui se trouvait à la maison royale de Chelles, fut assassiné, comme il descendait de cheval, à son retour de la chasse (2). Saint Mallulfe, évêque de Senlis, qui était venu solliciter une audience et qui ne l'avait point encore obtenue, s'empressa d'aller lui rendre les derniers devoirs; et, ayant lavé le corps, il le revêtit d'habits précieux, le fit porter à Paris et l'inhuma dans l'église de Saint-Vincent.

Ainsi finit ce prince après une vie souillée de crimes, et qui lui mérita d'être appelé l'*Hérode* et le *Néron* de son siècle.

---

(1) « Si quelqu'un, » disent les pères de ce concile, « a la témérité de « donner atteinte à ces donations, que, par le jugement de Dieu, il soit « frappé d'anathème, comme meurtrier des pauvres et comme sacrilége; « qu'il soit condamné pour son crime aux supplices éternels. »

(2) An 584.

XXXIX.

GÉNÉROSITÉ DE GONTRAN. — CLOTAIRE II, FILS DE CHILPÉRIC. — USURPATION DE GONDEVALD. — SA MORT. — CONCILE DE MACON. — FRÉDÉGONDE FAIT TUER SAINT PRÉTEXTAT. — ASSEMBLÉE D'ANDELOT. — LES VISIGOTHS ABANDONNENT L'ARIANISME. — CONCILE DE TOLÈDE. — CONCILE DE NARBONNE. — — GRÉGOIRE-LE-GRAND. — ARRIVÉE DE SAINT COLOMBAN. — MORT DE GONTRAN. — VICTOIRE REMPORTÉE PAR FRÉDÉGONDE. — MORT DE GRÉGOIRE DE TOURS. — LETTRE DE SAINT GRÉGOIRE A CHILDEBERT. — ORDONNANCE DE CHILDEBERT. — MORT DE CE PRINCE. — NOUVELLE VICTOIRE DE FRÉDÉGONDE. — ARRIVÉE DES MISSIONNAIRES ROMAINS EN ANGLETERRE. — CONVERSION DES ANGLO-SAXONS. — MORT DE FRÉDÉGONDE. — CONTINUATION DES GUERRES CIVILES. — BRUNEHAUT, CHASSÉE DE LA COUR D'AUSTRASIE, ACCUEILLIE PAR LE ROI DE BOURGOGNE. — CLOTAIRE II BATTU A DORMELLES PAR LES TROUPES DE THÉODEBERT ET THIERRY. — DÉFAITE DES GASCONS PAR CES DEUX MÊMES PRINCES. — DÉSORDRES DE BRUNEHAUT. — FIN TRAGIQUE DE MAURICE, EMPEREUR D'ORIENT. (*Voir en note.*) — BATAILLE D'ÉTAMPES. — PAIX ENTRE CLOTAIRE ET THÉODEBERT. — BRUNEHAUT FAIT MOURIR SAINT DIDIER ET CHASSER SAINT COLOMBAN. — BATAILLES DE TOUL ET DE TOLBIAC. — THÉODEBERT EST FAIT PRISONNIER ET EST TUÉ PAR ORDRE DE BRUNEHAUT. — MORT DE THIERRY. — BRUNEHAUT ET TROIS ENFANTS DE THIERRY LIVRÉS A CLOTAIRE. — LEUR SORT. — SUPPLICE DE BRUNEHAUT.

Chilpéric n'avait laissé pour héritier de son royaume qu'un jeune enfant de quatre mois (1); Gontran, toujours généreux, s'en déclare le protecteur, le fait couronner roi de Soissons, sous le nom de Clotaire, et répare, autant qu'il est en lui, les injustices de Chilpéric envers l'Église et les particuliers.

Or, il était arrivé qu'un fils naturel, non reconnu, de Clotaire Ier, du nom de Gondevald, qui avait cherché un refuge à la cour de Constantinople, était rentré dans les

(1) Il laissa aussi une fille qu'il avait eue de Frédégonde, et qui portait le nom de Rigunte; elle donna, dit Mézeray (*Abrégé chronologique*), bien de la peine à sa mère, parce qu'elle lui ressemblait.

Gaules, à la sollicitation de quelques seigneurs, et avait fini par être proclamé roi à Brives-la-Gaillarde.

Gontran, effrayé des progrès de l'usurpateur, déjà maître de l'Aquitaine, fait marcher une armée qui va l'assiéger dans Comminges, ville forte pour sa position et par ses nombreux moyens de défense. L'inutilité des attaques fit recourir à la séduction, et Gondevald, livré par ceux-là même qui avaient provoqué son retour, périt sous les coups des assiégeants. Ainsi se termina cette grande conspiration, qui fut suivie de la mort de ceux qui y avaient pris part, du massacre de tous les habitants, et de la ruine totale de Comminges. Et, comme quelques évêques étaient entrés dans ce parti, Gontran assembla un concile à Mâcon (1) pour les juger suivant les règles des canons. Faustien, nommé par l'usurpateur à l'évêché d'Acqs, fut déposé; Bertram de Bordeaux, Oreste de Bazas et Pallade de Saintes, qui l'avaient ordonné, furent condamnés à lui payer une pension viagère; et l'on imposa trois ans de pénitence à Ursicin de Cahors. Le concile fit ensuite divers réglements (2) pour remédier aux abus qui s'étaient introduits dans la discipline, à la faveur des troubles de tant de guerres civiles.

Frédégonde, rassurée sur le sort de son fils et ne pensant qu'à de nouveaux crimes, tente de faire périr Gontran, fait assassiner saint Prétextat, et trame un semblable attentat

---

(1) An 585, le 23 octobre.

(2) Il fut ordonné, entre autres dispositions, par les canons de ce concile, qui sont au nombre de vingt, qu'on observât exactement le dimanche; que tout chrétien présentât ce jour-là des offrandes à l'autel; qu'on payât la dîme de tous les fruits aux prêtres pour leur servir d'héritage, afin que, n'étant pas distraits par d'autre travail, ils pussent mieux vaquer aux fonctions spirituelles de leur ministère. (On néglige aujourd'hui, ajoutent les pères du concile, des lois qui ont été si religieusement observées par nos pères. C'est pourquoi nous ordonnons, sous peine d'excommunication, de payer les dîmes suivant l'ancienne coutume, afin

contre la vie de Childebert. Ces deux princes, voulant alors s'unir plus étroitement, convoquent à Andelot (1) une assemblée d'évêques et de seigneurs, et concluent un traité par lequel, après avoir réglé dans le plus grand détail les limites de leurs états, ils se jurent une alliance éternelle.

L'Église se réjouissait alors du triomphe de la foi en Espagne; les Visigoths venaient d'abandonner l'arianisme pour entrer dans le sein de l'unité. Récarède, leur roi, avait envoyé porter la nouvelle de sa conversion à ses sujets de la *Septimanie* (2), et les catholiques de cette province, qui avaient si longtemps gémi sous la domination de princes hérétiques, se consolaient des maux passés en se voyant unis avec leurs gouvernants par la fraternité de la foi. Un concile national s'assemble à Tolède (3), et consacre par ses décrets l'extirpation de l'erreur. De retour de ce concile, les évêques de la Septimanie, Migétius de Narbonne, Sedatus de Béziers, Bénénatus d'Elne (4), Boëce de Maguelone, Pelage de Nîmes, Tigridus ou Igidius

---

que les prêtres, employant ces dîmes au soulagement des pauvres et au rachat des captifs, rendent efficaces les prières qu'ils font pour la paix et pour le salut du peuple.) On recommande l'hospitalité à tous, et surtout aux évêques; et comme, est-il dit dans le treizième canon, la maison de l'évêque est particulièrement destinée pour exercer l'hospitalité, sans distinction de personne, on n'y nourrira pas de chiens, de peur que ceux qui y viennent chercher le secours à leurs misères n'en soient mordus; on régla les marques d'honneur que les laïques devaient rendre aux ecclésiastiques quand ils les rencontraient, et l'on défendit aux clercs d'assister au jugement et à l'exécution des criminels.

Gontran, pensant que son autorité devait soutenir les canons de ce concile, publia à cet effet une ordonnance qu'il adressa aux évêques et aux magistrats.

(1) Bourg du département de la Haute-Marne. Cette assemblée se tint en l'an 587. Gontran, par ce traité, assura sa succession à son neveu Childebert et aux enfants de celui-ci.

(2) Languedoc.

(3) An 589.

(4) Ce siége fut dans la suite transféré à Perpignan, et celui de Maguelone à Montpellier.

d'Agde, Sergius de Carcassonne, et Agrippin de Lodève, en tiennent un autre à Narbonne (1) et font quinze canons (2).

L'année suivante, le pape Pélage II, successeur de Benoît I[er], étant mort de la peste, qui sévissait alors en Italie (3), le choix unanime du clergé, du sénat et du peuple romain se porta sur Grégoire, qui fut élevé, malgré lui, à cette dignité suprême (4), et qui mérita de l'histoire

---

(1) Ce concile s'assembla le 1[er] novembre *ère* 627, c'est-à-dire l'an de J.-C. 589. L'ère espagnole était une manière de compter en usage en Espagne depuis le temps d'Auguste, et qui s'est continuée jusqu'au XIV[e] siècle. Et comme cette époque commence trente-huit ans avant J.-C., il suffit, pour réduire les années de l'ère aux années de J.-C., d'en ôter trente-huit ans. On n'est pas d'accord sur la cause qui donna lieu à cette époque; Baronius pense que ce fut un tribut imposé cette année par les Romains aux Espagnols qui s'étaient révoltés. Ainsi, *l'ère, æra,* aurait pris son nom *ab ære,* ablatif de *æs æris, monnaie, argent.*

(2) Le concile, entre autres dispositions, défend aux clercs de porter des habits de pourpre, de s'asseoir ou de se promener sur les places publiques et de s'y entretenir de vains discours; — d'ordonner prêtres ou diacres des clercs qui ne sauraient pas lire; — de faire aucune œuvre servile le dimanche, sous peine de 10 sous d'amende pour les personnes libres, et de cent coups de fouet pour les esclaves; — de célébrer le jeudi (le jeudi était consacré à Jupiter par les païens, qui s'abstenaient ce jour-là de tout travail; on voit qu'il y avait encore quelques restes de superstition); — de consulter ou recéler, sous peine d'excommunication, et d'une amende payable au comte de la ville, les sorciers et devins.

(3) Cette peste était si violente qu'on expirait en éternuant; et c'est de là, suivant quelques-uns, que serait venue la coutume de dire : *Dieu vous bénisse.*

(4) Le 3 septembre 590. Saint Grégoire appartenait à une famille patricienne. A trente ans, il était lui-même préteur de Rome; il abdiqua bientôt cette magistrature, et consacra ses biens à la fondation de plusieurs monastères. A son avènement au trône pontifical, les affaires étaient dans une situation très-affligeante en Italie; sa vigilance, sa piété, sa prévoyance suffirent à tout; il devint ainsi, par la force des circonstances, le chef temporel du gouvernement. Au milieu de tant de soins qui l'occupaient, il ne négligea point les détails concernant le rite et le culte; il recueillit les prières qui doivent composer la célébration de la messe et l'administration des sacrements. C'est à lui que l'on doit l'*Antiphonaire* qu'il nota entièrement et qu'il fit répandre dans l'église latine; c'est aussi de lui que vient le chant appelé *Grégorien*, et pour lequel il avait fondé une école

et de l'Église le surnom de *grand* et la gloire des saints. L'illustre pontife apaise la famine et la contagion, instruit les empereurs, rappelle à leurs sujets le devoir de l'obéissance, confirme en Espagne les Visigoths, convertit l'Angleterre, réforme la discipline dans les Gaules, dont il exalte les rois, toujours orthodoxes, au-dessus de tous les rois de la terre, fléchit les Lombards, sauve Rome et l'Italie, réprime l'orgueil naissant des patriarches de Constantinople, éclaire toute l'Église par sa doctrine, gouverne l'Orient et l'Occident avec autant de vigueur que d'humilité, et donne au monde un parfait modèle du gouvernement ecclésiastique (1).

Une colonie de saints étrangers s'était, dès ce temps-là, établie dans les Gaules. Saint Colomban, suivi de douze autres moines de la célèbre maison de Bancor en Irlande, avait quitté son pays pour aller édifier d'autres peuples, leur prêcher les grandes vérités du salut, et ranimer l'amour de la pénitence. Retiré près des Vosges avec ses compagnons, il attirait, par ses instructions et ses vertus, un si grand nombre de disciples qu'il dut bientôt fonder deux autres monastères (2), où se formèrent tant d'hommes illustres, qui firent revivre en diverses provinces la piété, la discipline et les lettres.

---

particulière qu'il présidait fréquemment. Il reste un grand nombre d'écrits de ce pape. *Le pastoral*, qu'il composa peu de temps après sa consécration, est un admirable traité des devoirs d'un évêque. C'est le premier pape qui ait pris le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu.*

(1) Bossuet, *Discours sur l'Hist. univ.*

(2) Le premier monastère fondé par saint Colomban fut celui d'Anegrai; le second fut établi non loin de là, à Luxeuil (Haute-Saône), et le troisième à Fontaine, aujourd'hui Fontaine-lès-Luxeuil. La maison de Luxeuil était la principale, et fut bientôt renommée dans toute la Gaule; les deux autres dépendaient de l'abbé de Luxeuil; et c'est, ainsi que l'observe Longueval, l'origine la plus naturelle des prieurés, c'est-à-dire des communautés religieuses gouvernées par un prieur, mais dépendantes d'une abbaye.

Le règne de Gontran touchait à sa fin ; ce prince, pieux et sage, mais trop bon pour savoir se faire craindre et pour savoir se faire obéir, mourut le 28 mars 593, après une vie pleine de bonnes œuvres qui lui mérita d'être mis par l'Église au nombre des saints (1). Son amour pour la paix, l'autorité qu'il exerçait sur les deux jeunes rois, ses neveux, l'intérêt qu'ils avaient à le ménager, et le contre-poids de sa puissance qui aurait entraîné la ruine de celui des deux contre lequel il se serait déclaré ; tout cela, dit le P. Daniel, avait suspendu les effets que devaient naturellement produire la haine et la jalousie mutuelle des deux reines Frédégonde et Brunehaut, qui étaient maîtresses des affaires dans les états de leurs fils ; mais, l'une et l'autre n'ayant plus ce frein qui les contenait, il était difficile que les choses demeurassent longtemps tranquilles.

Childebert, à peine en possession des états de son oncle, s'empresse d'attaquer ceux de Clotaire II.

Frédégonde voit sans effroi la grandeur du péril, lève des troupes, se met à leur tête, tenant son fils entre ses bras, remporte une victoire complète (2) et raffermit ainsi le trône de Neustrie.

---

(1) Ce qui ne signifie pas, disent MM. Weiss et Fiévée, qu'il fut tout-à-fait exempt des vices de son siècle et des faiblesses inséparables de l'humanité ; mais que la bonté a tant de charmes dans ceux qui gouvernent, qu'elle efface bien des fautes au jugement de la religion comme aux yeux des peuples. (*Biographie universelle.*)

(2) Pour cacher leur petit nombre, et pour pouvoir surprendre l'armée de Childebert, les Neustriens coupèrent de grandes branches d'arbres revêtues de leurs feuilles, et les portèrent devant eux au-dessus de leurs têtes ; un soldat austrasien ayant fait remarquer que les lieux qui la veille étaient découverts, se trouvaient tout chargés d'arbres, ses camarades se moquèrent de lui, en lui disant que probablement il était ivre la veille ; mais, tout-à-coup on vit cette forêt s'avancer, et les Austrasiens, épouvantés et pris à l'improviste, furent taillés en pièce. *Einssi*, est-il dit dans les Chroniques de Saint-Denis, *orent victoire de leurs anemis par la malice et le sens de la royne* ; *et gaaingnièrent les tentes et les despoilles de leurs anemis* (liv. IV, chap. VIII, *in fine*).

Une bataille non moins sanglante, mais indécise, a lieu peu de temps après entre Waroc, chef des Bretons, et l'armée de Childebert; au Nord, les Warnes, peuples de Germanie, se révoltent contre ce prince, sont entièrement défaits et subissent une extermination si complète que depuis on n'entendit plus parler de leur nom.

La même année (1), une comète apparaît dans le ciel (2). Grégoire de Tours finit de la mort des justes après un long épiscopat (3), et le pape saint Grégoire écrit à Virgile d'Arles, aux autres évêques des Gaules, et à Childebert lui-même, afin de détruire le trafic sacrilége de la simonie, en empêchant de vendre et d'acheter les ordres sacrés. Dans sa lettre au roi, le pontife ajoute ces mots remarquables : « Autant que la dignité royale vous met au-dessus des « autres conditions, autant votre royaume est au-dessus « des royaumes. Mais ce qui est en vous plus digne d'ad- « miration, ce n'est pas que vous soyez roi, d'autres le « sont aussi, c'est que vous soyez roi catholique, ce que les « autres n'ont pas mérité d'être; car votre foi brille au « milieu des nations infidèles, comme la lumière d'un grand « flambeau dans les ténèbres d'une nuit obscure. Vous « avez tout ce que les princes peuvent se glorifier d'avoir, « et ils n'ont pas le bien excellent que vous possédez. « Mais afin de les surpasser par vos œuvres, comme vous « les surpassez par votre foi, appliquez-vous à témoigner « de la bonté à tous vos sujets. Ne jugez pas avec pré- « cipitation des offenses qui paraissent avoir été commises « contre vous. Le moyen de plaire au roi des rois, c'est- « à-dire au Seigneur, c'est de mettre des bornes à votre

---

(1) An 595.

(2) *Multa signa in cœlo ostensa sunt, apparuit stella cometes,* dit *Frédégaire* le scolastique, historien au VIIe siècle. (*Chronic.* § 15).

(3) Saint Grégoire mourut le 17 novembre, à l'âge de cinquante-et-un ans; il en avait passé vingt-deux dans l'épiscopat.

« puissance et de vous bien persuader que tout ce que « vous pouvez ne vous est pas permis. »

Childebert, plein de zèle pour le maintien des réglements de l'Église, publia alors à Cologne, dans l'assemblée du *Champ-de-Mars,* une constitution par laquelle il défendit à tous ses sujets, même aux seigneurs qu'il nomme *les chevelus,* de contracter des mariages incestueux sous peine de bannissement et de confiscation, de travailler le dimanche sous peine d'amende, de se rendre coupable de rapt ou d'homicide sous peine de mort (1).

Ce prince, qui donnait de si grandes espérances et qui justifiait les éloges que saint Grégoire lui avait adressés, mourut la vingt-sixième année de son âge (2), laissant deux fils sous la tutelle de Brunehaut. Théodebert eut

---

(1) Le dernier article abrogea l'usage barbare qui assurait l'impunité des plus grands crimes à ceux qui n'avaient pas assez de biens pour payer l'amende portée par la loi salique. D'après cette loi, l'homicide n'était puni que d'une peine pécuniaire; or, celui qui n'était pas assez riche pour la payer entièrement en était quitte en faisant jurer par douze personnes qu'il ne possédait plus rien. Ensuite il ramassait de la terre des quatre coins de sa maison, et, se tenant debout sur le seuil de sa porte, il jetait de cette terre sur son plus proche parent; puis, étant en chemise, pieds nus et tenant un bâton à la main, il allait sauter la haie. Alors celui sur lequel la terre avait été jetée était tenu de payer l'amende, à moins qu'il ne fît la même cérémonie sur un autre. Cette coutume était appelée *Chrenecruda.* (Voy. le titre [51] 50 du 1er appendice, au texte *la loi salique*, manuscrit de Wolfenbuttel; dans le recueil de M. Pardessus, page 185.)

(2) Comme sa femme mourut presque aussitôt après, Paul Diacre, appelé aussi quelquefois Warnefrid, du nom de son père, dit, dans le livre IV de son ouvrage ayant pour titre : *De gestis Longobardorum*, que ce prince mourut, ainsi qu'on le prétend, empoisonné avec sa femme, *Childebertus... cum uxore propria, sicut fertur, vi veneni extinguitur.* Cet historien était né dans le Frioul, vers l'an 740.

Hermann, surnommé *Contract,* à cause de la contraction de ses membres, savant bénédictin, qui naquit en l'an 1013, dit, dans sa *Chronique* qu'on rapporte que Childebert fut empoisonné par sa femme : *Veneno, ut aiunt, à conjuge accepto, moritur.*

D'autres historiens, beaucoup moins anciens, en ont soupçonné Brunehaut.

l'Austrasie, Thierry la Bourgogne et le royaume d'Orléans.

Ainsi, les vastes états de la monarchie franque se trouvaient avoir pour rois trois enfans, sous la régence de deux femmes animées par une haine implacable, et qui, pour servir leur vengeance, ne craignaient pas d'épuiser le sang de leurs guerriers.

Frédégonde s'empare de Paris, et de plusieurs autres villes sur la Seine, s'avance avec son armée contre les troupes d'Austrasie et de Bourgogne, les taille en pièces en un lieu appelé Latofao, dans le pays de Sens, rentre triomphante à Paris, et reconstitue dans son intégrité l'ancien royaume de Neustrie.

Les Huns ou Avares, ayant en même temps quitté la Pannonie, s'étaient avancés dans la Thuringe; mais Brunehaut, craignant que sa rivale ne profitât de cette guerre pour envahir les états de ses fils, préféra traiter avec ces peuples qui, satisfaits de l'argent qu'on leur avait compté, regagnèrent paisiblement leur pays.

C'est une époque célèbre dans les fastes de l'Église, que cette année 596. Saint Grégoire conquiert la Bretagne (1), et d'une manière, dit Gibbon, plus glorieuse que César. Quarante religieux partent, d'après ses ordres, sous la conduite d'Augustin, prévôt d'un monastère de Rome, traversent les Gaules, sont secourus et protégés par les évêques et par la reine Brunehaut, font voile vers le royaume de Kent, paraissent devant le roi Ethelbert, précédés de la croix et de l'image du Sauveur, convertissent ce prince (2) et ses sujets, et font ainsi régner

---

(1) L'Angleterre.

(2) La reine Berthe, sa femme, fille du roi Charibert, n'avait consenti à épouser Éthelbert qu'à la condition de conserver dans cette cour idolâtre le libre exercice de la religion chrétienne.

« Éthelbert fut non-seulement, dit Edouard Ryan, le premier roi chrétien des Anglo-Saxons, mais encore le premier prince chrétien du Nord

la foi dans ce pays (1). Le chef de cette mission vient ensuite recevoir l'ordination épiscopale de saint Virgile d'Arles (2), retourne aussitôt dans la Bretagne et fixe son siége à Cantorbéry.

Alors mourut Frédégonde (3), cette reine chargée de tant de crimes et dont le nom est resté maudit dans l'histoire des siècles. Clotaire II, son fils, n'ayant retenu d'elle que l'art de maintenir son autorité, commence à gouverner et se montre, malgré son âge, plein de sagesse et de modération.

Mais Brunehaut vivait encore, et les guerres civiles continuaient; les seigneurs austrasiens, irrités de sa tyrannie, méditent sa perte, se soulèvent contre elle, la chassent honteusement du palais et l'entraînent près du château d'Arcis, sur la rivière d'Aube, qui divisait les états de ses deux petits-fils. Elle était là, seule et vêtue de haillons,

---

qui ait fait écrire les lois; ses sages et justes réglements lui font honneur comme législateur. » Le même auteur observe que, pour juger de l'influence du christianisme dans la Grande-Bretagne, on peut parcourir les lois de ses premiers princes chrétiens dans la collection de Wilkins; et après avoir parlé d'Éthelbert, il cite Withred, qui ordonna que les adultères impénitents seraient exclus de la communion des chrétiens, et bannit de l'île avec leurs propriétés et leurs péchés, comme la loi le dit, les étrangers qui violeraient la loi de chasteté; Oswald, roi de Northumberland, qui vivait en 650; Ina, roi des West-Saxons, vers la fin du VIIe siècle; Alfred-le-Grand, qui transcrivit dans ses *Institutions civiles* les dix commandements, les XXIe, XXIIe chapitres de l'*Exode* et une partie du XXIIIe. La Grande-Bretagne, ajoute-t-il, eut d'autres princes pieux et bons dont les principaux furent Edmond, roi des Est-Angles, Edgard, Éthelred et Canut. (*Bienfaits de la Religion chrétienne*, chap. III, p. 252 et suiv., traduction de Boulard, 2e édit. Paris, 1810.)

(1) Le christianisme avait été introduit de bonne heure dans la Grande-Bretagne; mais les Anglo-Saxons, qui avaient conquis cette île vers le milieu du Ve siècle, avaient replongé le pays dans les ténèbres de l'idolâtrie.

(2) Bède se trompe lorsqu'il dit que saint Augustin de Cantorbéry fut sacré à Arles par Éthérius, évêque de cette ville. Éthérius était évêque de Lyon.

(3) An 597.

songeant plus à sa vengeance qu'à son état présent, lorsqu'un seigneur, déguisé en mendiant, s'offrit à elle et la conduisit à Châlons-sur-Saône, auprès du roi Thierry, qui l'accueillit avec de grands honneurs.

Le désir de recouvrer Paris, ainsi que les autres places conquises sur eux par Frédégonde, réveille l'ambition des deux fils de Childebert; Brunehaut règne dans les conseils de la cour de Bourgogne; Théodebert et Thierry réunissent leurs troupes, marchent contre Clotaire II, rencontrent son armée à Dormelles, dans le pays de Sens (1), en font un carnage effroyable et s'emparent d'une grande partie de son royaume. Après cette conquête, ils vont combattre et vaincre les Gascons (2), les rendent tributaires, leur laissent le pays qu'ils avaient envahi et leur donnent un duc pour les gouverner (3).

---

(1) An 600.

(2) Les Gascons ou Wascons avaient profité des discordes des rois francs pour quitter les Pyrénées et venir s'établir dans une partie de ce pays auquel ils ont donné leur nom ; ils s'étaient antérieurement rendus redoutables par leurs fréquentes irruptions et par une victoire qu'ils avaient remportée sur les Francs vers l'an 582. Théodebert et Thierry, après les avoir battus, préférèrent se les rendre tributaires que de les chasser du territoire sur lequel ils étaient venus se fixer. Le premier duc que les princes francs leur donnèrent s'appelait Génialis. Ce peuple, à l'exemple d'Eudes, duc d'Aquitaine, tenta de secouer le joug; mais il fut soumis par Pepin et Charlemagne; et la Gascogne fut comprise dans le royaume d'Aquitaine. Elle eut ensuite des gouverneurs particuliers qui se rendirent indépendants; puis elle fut encore réunie à l'Aquitaine ou Guyenne en 1070, et passa en 1136 à Louis-le-Jeune par son mariage avec la fille aînée de Guillaume IX, duc de Guyenne, mort sans enfants mâles. Cette princesse, ayant été répudiée par Louis-le-Jeune en 1152, épousa Henri Plantagenet, duc de Normandie et héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, et la Gascogne fut ainsi soumise à la domination anglaise, sous laquelle elle resta jusqu'au règne de Charles VII.

(3) An 602. Cette même année, Maurice, empereur d'Orient, fut détrôné par ses troupes mutinées qui proclamèrent un centenier nommé Phocas, vit égorger sous ses yeux ses cinq fils et fut tué ensuite, sans avoir proféré d'autres paroles que ce verset du psalmiste : *Vous êtes juste, ô Seigneur, et tous vos jugements sont droits.* Ce prince, après avoir battu une

Cependant Brunehaut scandalisait ses nouveaux hôtes et souillait sa vieillesse par de criminelles passions. Pour élever Protade, son favori, à la charge de maire du palais, elle fait donner à Berthoald, qui en était pourvu, une mission périlleuse, dans la partie de la Neustrie nouvellement conquise; celui-ci se met en devoir de l'exécuter, et se trouvant attaqué par l'armée de Clotaire, va s'enfermer dans Orléans (1). Thierry vole aussitôt à son secours, rencontre et bat l'armée de Neustrie, près d'Étampes; mais Berthoald, qui s'était rendu à la bataille, périt victime de sa valeur. Protade obtient alors la mairie du palais.

Clotaire II, épuisé par ce nouveau revers, allait enfin succomber, lorsque Théodebert assura son salut en lui donnant la paix. Furieuse de voir ainsi sa proie lui échapper, Brunehaut se tourne alors contre Théodebert. Elle n'avait point oublié le cruel outrage de son expulsion de la cour d'Austrasie, et le désir de la vengeance était pour elle un aiguillon de plus. Elle et son favori ne cessent donc d'exciter Thierry, de lui rendre son frère odieux, et parviennent si bien à leur but, que le jeune prince prend les armes et marche contre Théodebert. Les leudes (2), indi-

---

armée de barbares, avait reçu d'eux une lettre insolente concernant le rachat des prisonniers romains qui étaient tombés en leurs mains. Sur son refus d'effectuer ce rachat, les prisonniers furent égorgés. Maurice, inconsolable et plein de remords d'avoir laissé périr tant de soldats, pria Dieu de le punir en cette vie plutôt que dans l'autre; voilà pourquoi il considérait ses malheurs comme une expiation de sa faute.

(1) Frédégaire raconte le duel que, du haut des murs d'Orléans, Bertoald proposa vainement à Landry, maire du palais de Clotaire, qui le tenait assiégé.

(2) On appelait *leudes* ceux qui étaient chargés des emplois publics, soit comme ducs ou comme comtes, ou qui remplissaient des charges à la cour. En récompense, le roi leur donnait des *bénéfices*, c'est-à-dire des terres pour un temps souvent indéterminé; mais ces bénéfices n'étaient accordés que sous certaines conditions qui avaient pour effet de retenir

gnés de cette guerre impie, et sachant que Protade en est l'instigateur, l'égorgent dans sa tente et font signer la paix.

Brunehaut venge la mort de son favori par celle de plusieurs seigneurs, fait tuer saint Didier (1), qui blâmait ses désordres, chasser saint Colomban (2), qui blâmait ceux du roi, continue à souffler la discorde, et profite des hostilités commencées par Théodebert pour irriter contre lui l'esprit violent de Thierry. Vaincu près de Toul, entièrement défait à Tolbiac (3), le roi d'Austrasie prend

---

les donataires sous la dépendance du donateur. Ainsi, indépendamment du service militaire, ces donataires étaient astreints à certains services dans la maison du roi. Les leudes formaient la première classe de la nation (*majores*); il y avait ensuite les hommes *libres* (*médiocres*), ceux qui formaient la masse de la nation dans les assemblées du Champ-de-Mars et qui composaient l'armée; venaient ensuite les colons tributaires (*gentes potestatis*), qui se distinguaient des serfs ou colons attachés à la glèbe par la liberté personnelle (*ingenuitas*). Les *leudes* étaient qualifiés du titre de convives du roi. (Voyez à ce sujet les détails donnés par M. Lebas dans son *Histoire du Moyen-Age*, liv. II, chap. III.)

(1) Brunehaut avait déjà, en 603, fait exiler cet évêque de Vienne, en produisant de faux témoignages contre lui; elle lui permit cependant, après un exil de près de quatre ans, de rentrer dans son église, et le fit périr peu de temps après. Ce saint évêque, qui est honoré comme martyr par l'Église, fut d'abord enterré dans le lieu où les émissaires de Brunehaut l'avaient tué. Ce lieu prit, dans la suite, le nom de ce saint. C'est le village de *Saint-Didier-sur-Chalaronne*, arrondissement de Trévoux, département de l'Ain. Quelques années plus tard, son corps fut transféré à Vienne.

(2) Saint Colomban refusa de bénir les enfants naturels de Thierry, qui lui étaient présentés par Brunehaut, et dit à cette princesse qu'ils ne règneraient point, parce qu'ils étaient les fruits de l'incontinence. Chassé de son monastère de Luxeuil par l'ordre de Thierry, il se retira pendant quelque temps auprès de Clotaire, ensuite auprès de Théodebert, et enfin en Italie, où Agilulphe, roi des Lombards, l'accueillit avec honneur et lui permit de fonder le monastère de Bobbio, autour duquel fut bâtie plus tard la ville de ce nom, à treize lieues de Gênes.

(3) Le carnage fut si grand, dit Frédégaire, que les corps de ceux qui étaient tués ne pouvant plus tomber au milieu des cadavres amoncelés, restaient debout les uns contre les autres, comme s'ils eussent été vivants. *Sed stabant mortui inter cœterorum cadavera, stricti quasi viventes.*

la fuite, est fait prisonnier, envoyé à Châlons-sur-Saône et massacré par ordre de Brunehaut (1).

Enorgueilli par ses victoires, Thierry menace Clotaire, fait avancer des troupes en Neustrie et meurt subitement, laissant quatre fils naturels, dont l'aîné, appelé Sigebert, avait à peine onze ans. Brunehaut le fait couronner, tente de résister à Clotaire, est trahie par ses généraux et livrée à ce prince avec trois fils de Thierry (2). Clotaire en fait égorger deux, Sigebert et Corbon, épargne Mérovée son filleul, qu'il exile en Neustrie, fait torturer Brunehaut pendant trois jours, l'expose à demi nue sur un chameau que l'on promène au milieu du camp, et la fait enfin attacher à la queue d'un cheval indompté qui met son corps en lambeaux. Ainsi finit (3) cette femme septuagénaire dont on ne peut s'empêcher de plaindre le sort, et dont on aimerait à louer le génie, si elle eût commis moins de crimes (4).

---

(1) An 612.

(2) Le quatrième se sauva et ne reparut jamais plus.

(3) An 613.

(4) Brunehaut fonda plusieurs beaux établissements, et entre autres un hôpital à Autun et plusieurs monastères dans diverses villes; elle fit restaurer les monuments qui existaient et réparer quelques voies romaines. Les restes de son corps ayant été brûlés, ses cendres furent recueillies et portées dans l'église Saint-Martin, où un tombeau fut érigé en son honneur.

XL.

RÈGNE DE CLOTAIRE II. — ÉTAT DU ROYAUME. — CONCILE DE PARIS. — CANONS DE CE CONCILE. — ÉDIT DU ROI. — TRIBUT PAYÉ PAR LES LOMBARDS. — CLOTAIRE CÈDE L'AUSTRASIE A DAGOBERT. — PEPIN DE LANDEN. — MAHOMET. — ALCORAN. — DÉFAITE DES SAXONS. — CONCILE DE REIMS. — MORT DU PAPE BONIFACE V. (*Voir aux notes.*) — MORT DE CLOTAIRE II. — DAGOBERT ET CARIBERT. — DAGOBERT SEUL ROI. — SA CONDUITE. — SAINT OUEN ET SAINT ÉLOI. — ESCLAVONS. — SIGEBERT, FILS DE DAGOBERT, EST NOMMÉ ROI D'AUSTRASIE. — ÉTABLISSEMENT DE NOUVEAUX MONASTÈRES. — MORT DE DAGOBERT. — CLOVIS II ROI DE BOURGOGNE ET DE NEUSTRIE. — MONOTHÉLISME. — VICTOIRES DES SARRASINS EN ORIENT. — SAINT OUEN ET SAINT ÉLOI ORDONNÉS ÉVÊQUES. — MORT DE PEPIN DE LANDEN. — SON FILS GRIMOALD MAIRE DU PALAIS D'AUSTRASIE. — DÉFAITE DE L'ARMÉE DE SIGEBERT DANS LA THURINGE. — CONCILE DE CHALONS. — LETTRE DE SIGEBERT PORTANT DÉFENSE DE TENIR UN CONCILE. — MORT DE CE PRINCE. — GRIMOALD FAIT DISPARAÎTRE LE FILS DE SIGEBERT ET MET LE SIEN SUR LE TRÔNE. — LES SEIGNEURS AUSTRASIENS RENVERSENT L'USURPATEUR. — MORT DE CLOVIS II. — FRÉDÉGAIRE LE SCOLASTIQUE, MARCULFE, SAINT LANDRY.

Clotaire II règne seul sur le trône des Francs. Mais le pouvoir royal s'était affaibli dans les minorités des règnes antérieurs, et l'ambition des grands résistait à l'unité de ce vaste empire. Avant d'abandonner Brunehaut, les seigneurs avaient stipulé pour eux, en exigeant que la Bourgogne et l'Austrasie conservassent le titre de royaume, leurs officiers particuliers, et leurs maires du palais (1).

L'État était épuisé par les guerres, le peuple par les impôts, l'armée par ses pertes; le désordre était partout; Clotaire mit ses soins à tout réparer. Bientôt il convoque

(1) Cette charge constituait une véritable vice-royauté.

un concile à Paris (1); soixante-dix-neuf évêques s'y rendent et dressent quinze canons de discipline, en présence du roi et des grands. Pour réprimer l'autorité du prince dans les élections, on écrit dans le premier canon, que les évêques seront gratuitement élus par le métropolitain, les comprovinciaux, le clergé et le peuple; et que s'il en arrive autrement par la puissance de quelqu'un, l'élection sera nulle. On défend ensuite aux évêques de se choisir des successeurs, et aux juges laïques de condamner un clerc sans la participation de l'évêque. Il est déclaré qu'on ne doit ni soutenir, ni recevoir les clercs qui ont recours à la protection du prince et des seigneurs contre leur évêque. L'excommunication est prononcée contre ceux qui s'emparent des biens légués pour l'entretien des églises, ou qui, même en vertu d'une ordonnance de juge, se mettraient en possession de ceux d'un ecclésiastique défunt, avant de connaître son testament, ou qui casseraient les testaments faits en faveur des églises. Il est défendu aux juifs d'exercer aucune charge publique, même dans les armées, à moins qu'eux et leurs familles n'aient été baptisés.

Le même jour, de concert avec les pères du concile et les seigneurs présents, Clotaire publie un édit pour confirmer ces canons et en prescrire l'exécution : « Il est hors de doute, » dit-il dans le préambule, « que le moyen « d'augmenter la prospérité de notre règne est d'apporter « tous nos soins à faire observer ce qui a été bien défini « et sagement ordonné, et à corriger, avec l'aide de Jésus-« Christ, par cette présente constitution les abus qui « peuvent s'être introduits dans nos états; c'est pourquoi « nous ordonnons que les canons et ceux-là même qui ont

(1) An 615. Deux ou trois ans après, il en convoqua un autre à Bonneuil, dans le territoire de Meaux.

« été négligés depuis longtemps soient désormais exacte-
« ment observés (1). »

Par d'autres dispositions contenues dans cette ordonnance, il fut défendu aux juges laïques de juger les causes des clercs en matière civile, et d'examiner, sans le concours des évêques, les clercs accusés d'un crime capital, auxquels, en cas de condamnation, on appliquerait les peines portées par les canons. Le peuple fut déchargé de tous les nouveaux impôts qui le grevaient. Il fut prescrit aux évêques et aux seigneurs laïques, qui possédaient des terres dans d'autres provinces, de n'y établir pour juges que des personnes de la localité (2), et l'on rendit aux leudes les bénéfices qu'on leur avait pris.

La paix et la tranquillité se trouvant ainsi assurées au-dedans, Clotaire II voulut aussi se les procurer au-dehors, en faisant remise aux Lombards, moyennant trente-six mille écus d'or, du tribut annuel qu'ils payaient aux rois Francs (3).

---

(1) Clotaire, par cet édit, modifia un peu le premier canon, en disant que l'évêque élu par le clergé et le peuple serait ordonné en vertu d'un ordre du prince, et que s'il était choisi entre les officiers du palais, son mérite et sa capacité seraient une raison suffisante pour l'ordonner.

(2) *Ut nullus judex de aliis provinciis aut regionibus in alia loca ordinetur..... episcopi vero, vel potentes, qui in aliis possident regionibus, judices vel missos discussores de aliis provinciis non instituant, nisi de loco, qui justitiam percipiant et aliis reddant.* Ce qui prouve que les seigneurs et les évêques faisaient administrer la justice dans leurs terres.

L'édit portait également défense de faire paître les pourceaux du fisc dans les forêts des églises ou des particuliers, sans la permission de ceux auxquels ces forêts appartenaient, ou d'exiger du public de quoi les engraisser.

(3) Les Lombards étaient entrés en Italie en l'an 568, époque de leur départ de la Pannonie, où ils régnaient depuis quarante-deux ans. Vingt mille Saxons s'étaient joints à ce peuple, commandé par Alboin. Dès la première année, ce chef conquit presque toute la Vénétie et institua le duché de Frioul; l'année suivante, il se rendit maître de tout le pays entre les Apennins et les Alpes, à la réserve de Pavie et de Crémone; en 570, il soumit la Toscane, et l'un de ses généraux fonda le duché de Bénévent.

Quelques années plus tard (1), il céda l'Austrasie à son fils Dagobert en lui donnant pour ministres deux hommes puissants par leurs biens, et recommandables par leur sagesse et leur piété, Arnould (2), évêque de Metz, et Pepin de Landen, alors maire du palais.

Pavie, ayant enfin capitulé après un siége de trois ans, devint la capitale des Lombards. Alboin fut assassiné en 573, à l'instigation de sa femme Rosemonde, à laquelle, dans l'ivresse d'un festin, il avait envoyé une coupe faite avec le crâne de Cunimond, roi des Gépides, père de cette princesse, et l'avait invitée à boire, disait-il, avec l'auteur de ses jours. On élut à sa place Clephis, qui fut tué par un de ses officiers en 575. Alors les trente ducs qui gouvernaient les trente principales villes d'Italie crurent pouvoir se dispenser de se donner un maître, et il y eut un interrègne qui dura dix ans. Après ce temps, Autharis, fils de Clephis, fut appelé au trône et l'occupa jusqu'au 5 septembre 590. Ce prince, pour se soustraire aux invasions des Francs, s'obligea, peu de temps avant de mourir, à leur payer un tribut tous les ans. Après sa mort, les chefs lombards invitèrent sa veuve Théodelinde à se choisir un époux, en déclarant qu'ils le reconnaîtraient pour leur roi; et elle choisit Agilulphe, qui étendit sa puissance sur toute l'Italie, à l'exception de Ravenne et de Rome. Théodelinde était catholique; son époux, qui était arien, abjura son erreur. En 594, il associa au trône, dans une assemblée des grands, tenue dans le cirque de Milan, son fils Adaloald qui n'était âgé que de deux ans, et qu'il fiança en même temps à la fille de Théodebert II, roi d'Austrasie, dont il voulait se ménager l'alliance. Agilulphe mourut en 615, son fils Adaloald régna seul sous la tutelle de sa mère, et périt en 625. Ce fut donc sous ce règne que Clotaire II fit remise aux Lombards, en 617, du tribut annuel de 12,000 écus d'or. D'après ce que rapporte Frédégaire, les ambassadeurs du roi des Lombards gagnèrent les maires du palais de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne, en donnant secrètement à chacun d'eux 1,000 sous d'or pour faire réussir leur négociation. La reine Théodelinde, qui était très-pieuse, rétablit un grand nombre d'églises, d'hôpitaux et de couvents qui avaient été détruits pendant les guerres, et convertit beaucoup de ses sujets à la foi catholique.

Le royaume des Lombards fut détruit par Charlemagne en 774.

(1) An 622.

(2) Saint Arnould ou Arnoux était issu d'une grande famille franque; il passa sa jeunesse à la cour du roi Théodebert, se fit distinguer par sa bravoure dans la guerre, par la sagesse de son administration dans le gouvernement des provinces, par ses talents et par son intégrité dans les premières charges du palais, qu'il dut à son mérite bien plus qu'à sa naissance. Il eut de son mariage deux enfants qui augmentèrent la gloire de leur famille, savoir : Ansigise, qui épousa la fille de Pepin de Landen, de

En ce même temps, un homme de la Mecque, doué d'une imagination vive et du désir d'innover, publiait en Arabie qu'il était appelé par la Providence à rétablir dans sa pureté la religion d'Abraham et d'Ismaël, que la religion qu'il annonçait était le chef-d'œuvre de la miséricorde de Dieu, et l'emportait de beaucoup sur la loi de Moïse et sur celle de Jésus-Christ. Mais les magistrats ayant résolu de le faire arrêter, dans la crainte des suites funestes que pourrait entraîner sa doctrine, il avait quitté la Mecque (1) pour se sauver à Médine où il continuait ses prédications. Ainsi commença Mahomet, qui, donnant ses victoires pour marques de sa mission, soumit en neuf ans l'Arabie, jeta les fondements de l'empire des califes et fit triompher sa doctrine qui règne encore dans l'Afrique et l'Asie (2).

---

laquelle il eut Pepin d'Héristal, et fut la tige de la seconde race de nos rois; et saint Cloud, qui fut depuis évêque de Metz. La piété de saint Arnould le fit élever à l'épiscopat; mais, quelque temps après, il quitta son église et la cour pour aller vivre dans la solitude, où il mourut en l'an 540.

(1) En 622. C'est à cette époque que commence l'ère des mahométans, qui comptent leurs années depuis *l'Hégyre*, mot arabe qui veut dire fuite.

(2) Mahomet, ainsi que l'observe judicieusement Macquer dans son *Abrégé chronologique de l'Histoire ecclésiastique*, ne paraissait pas né pour remplir l'univers de son nom. Ayant perdu son père à l'âge de deux ans, il demeurait exposé aux misères de la plus extrême pauvreté, lorsque son oncle se chargea de lui, l'éleva, le fit voyager et le mit ensuite dans le commerce. Une riche veuve le prit pour son facteur et l'épousa quelque temps après. Il avait près de quarante ans lorsqu'il s'avisa de se faire passer pour prophète. Ses premiers prosélytes furent sa femme, son esclave, son cousin Ali, jeune homme très-brave, et Aboubècre, homme riche et de grande réputation. Bientôt le nombre de ses sectateurs augmenta, et il chercha dès lors à subjuguer par la force des armes ceux qu'il n'avait pu séduire par ses impostures.

La collection des préceptes qu'il donna à ses disciples, et qui renferment sa doctrine, fut appelée *Al Coran*, qui en arabe signifie *le livre*. Mahomet y enseigne qu'il n'y a qu'un Dieu, souverainement parfait, créateur de toutes choses, et qui, à diverses époques, a envoyé des prophètes pour instruire les hommes; que le plus grand de tous a été Jésus, fils de la vierge Marie, messie, verbe et esprit de Dieu, mais non son fils; que la loi de Moïse et

Le gouvernement de Clotaire II avait ramené la paix et la tranquillité dans les Gaules; et, sauf la révolte des Gascons, qui n'eut pas de suite, et celle des Saxons qui fut apaisée par leur sanglante défaite sur les bords du Weser, le calme le plus profond ne cessa de régner (1).

Après tant d'agitations et de troubles, l'ordre civil avait

---

l'Évangile sont des livres divins; mais que les juifs et les chrétiens ont altéré la vérité et corrompu les saintes Écritures; que c'est pour cela que Dieu a envoyé Mahomet pour instruire les Arabes.

Au nombre des pratiques extérieures sont la purification, la prière cinq fois par jour, l'abstinence du vin, etc.; le jeûne pendant le mois de ramadan, qui, ainsi que le porte un des versets du chap. II, intitulé *la Vache*, « étant le mois dans lequel le Coran est descendu du ciel pour « être le guide, la lumière des hommes et la règle de leurs devoirs, est « le temps destiné à l'abstinence. » Mahomet recommande aussi le pèlerinage au temple de la Mecque; il prétend qu'Abraham et Ismaël jetèrent les fondements de ce temple, qui fut, ajoute-t-il, le premier consacré à Dieu, et le lieu où Abraham s'arrêta. La fondation de cette église se perd, dit Savary (traduction du *Coran*, Ier vol., p. 21, voir la note), dans la nuit des temps. Elle est environnée de fables pieuses, révérées des mahométans comme des histoires sacrées. Dans un des versets du chap. III, il est écrit que « la religion de Dieu est l'islamisme; » et plus bas, « qu'Abraham était musulman. » Mahomet fait, dans plusieurs chapitres, et particulièrement dans les LIIe, LVe et LVIe, une description du paradis bien propre à flatter et à exalter l'imagination des Arabes : « Les justes, » y est-il dit, « habiteront les jardins des délices et de la volupté; — on leur « présentera des coupes d'un vin délicieux dont la vapeur ne montera « point à la tête et n'obscurcira pas leur raison; — ils auront les fruits « qu'ils désireront; — ils reposeront sur des lits enrichis d'or et de pierres « précieuses; — des houris d'une beauté ravissante embelliront ce sé- « jour, etc. »

Le *Coran* fut conservé sur des feuilles volantes pendant la vie de Mahomet; mais, comme dans les copies qui en furent faites après sa mort il se glissa quelques altérations, il surgit de là quatre sectes : celle de Mélik, qui est suivie par les Arabes; celle d'Ali, suivie par les Persans; celle d'Omar, suivie par les Turcs; et celle d'Odman, embrassée par les Tartares.

(1) Il y eut quelques démêlés entre Clotaire et son fils Dagobert, qui se plaignait du démembrement que son père avait fait subir au royaume d'Austrasie. Douze seigneurs, au nombre desquels se trouvait Arnould de Metz, ayant été choisis arbitres par les deux rois, terminèrent leurs différends.

enfin reparu dans ce vaste empire, qui s'étendait de l'Elbe aux Pyrénées, pendant que le clergé, veillant sans cesse à l'œuvre de la religion (1), répandait partout ses saintes doctrines, édifiait les peuples et s'efforçait d'adoucir les mœurs, d'unir les différentes races en prêchant la charité, suivant l'esprit de Dieu.

Clotaire meurt en 628 (2), laissant deux fils, Dagobert et Caribert (ou Aribert); le premier s'empare, sans coup férir, de la totalité de l'empire, et consent cependant à

---

(1) En l'an 625, un concile fut tenu à Reims par quarante-et-un évêques. On y fit vingt-cinq canons, renouvelés, pour la plupart, des conciles précédents. Le troisième de ces canons ordonne l'observation des réglements du dernier concile de Paris, qui est qualifié général (c'est-à-dire national), parce qu'il s'y était trouvé des évêques de toutes les provinces des Gaules. Le quatorzième permet de vendre les vases de l'église pour le rachat des captifs.

En cette même année 625, mourut le pape Boniface V, successeur de saint Dieudédit ou Dieudonné, qui avait succédé à saint Boniface IV, lequel avait eu pour prédécesseur Boniface III, élu, après la mort du pape Sabinien, successeur de saint Grégoire-le-Grand.

Honorius Ier fut appelé au saint-siége après la mort de Boniface V, et l'occupa jusqu'au 12 octobre 638.

(2) Ce prince, auquel l'histoire reproche l'atroce supplice de Brunehaut, s'efforça d'effacer cette tache par sa piété, par sa charité envers les pauvres, par sa libéralité envers les églises, par son respect envers les évêques, par son zèle pour l'observation des canons, par sa constance dans le bien et dans la vertu pendant qu'il régna seul. Il était, ajoute le P. Daniel, adoré de ses peuples, dont il savait admirablement manier les esprits. Il était très-instruit dans les belles-lettres.

En cette même année 628, la sainte croix, qui avait été enlevée par l'armée de Chosroës II, roi des Perses, lors de la prise de Jérusalem, en 614, fut rendue à l'empereur Héraclius par Siroës, avec tous les captifs chrétiens et le patriarche Zacharie. Voici en quels termes Bossuet résume cette partie de l'histoire : « Le roi de Perse Chosroës II avait entrepris de « perdre Phocas (*). Il poussa ses conquêtes sous Héraclius. On vit l'em- « pereur battu et la vraie croix enlevée par les infidèles; puis, par un « retour admirable, Héraclius cinq fois vainqueur, la Perse pénétrée par « les Romains, Chosroës tué par son fils (Siroës), et la sainte croix recon- « quise. »

(*) Voyez ce que j'ai dit, dans une note du chapitre précédent, au sujet du supplice de l'empereur Maurice et de ses enfants.

laisser une partie de l'Aquitaine à Caribert; celui-ci fixe son siége à Toulouse, et meurt peu de temps après. Son fils Chilpéric, encore au berceau, ne lui survit que de quelques jours (1), et la monarchie tout entière passe en la puissance de Dagobert (2). Ce prince règne d'abord avec éclat; il rend la justice avec un soin infatigable, écoute les plaintes avec bonté, fait réparer les torts, devient l'appui des petits, se fait respecter des grands, ne suit à l'égard de tous que les règles de l'équité, seconde le zèle des prélats, enrichit les églises, embellit magnifiquement ses palais, et fait reviser et écrire les *lois salique* et des *ripuaires*, ainsi que celles des Allemands et des Bavarois; mais il ternit ses belles qualités par le scandale de ses débauches, et pousse si loin l'incontinence et l'outrage des mœurs, qu'après avoir renvoyé sa première épouse pour prendre une des filles d'honneur, il eut, en même temps, trois femmes, à titre de reines, et un grand nombre de concubines (3); et comme les désordres des princes leur font oublier le bien public,

---

(1) Dagobert est soupçonné d'avoir contribué à la mort de cet enfant; *opinio mortis ejus Dagoberto ascribebatur*, dit Aimoin (*De Gestis Francorum*, cap. XXIII).

(2) Quelque temps après, il donna l'Aquitaine comme duché héréditaire à un autre fils d'Aribert, appelé Boggis, qui devint la tige d'une longue suite de princes qui s'éteignirent, dit M. Lebas (*Histoire du Moyen-Age*, p. 67), en 1503 dans la personne de Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué à la bataille de Cérignoles.

(3) Saint Amand, l'apôtre de la Belgique, n'ayant pas craint de se présenter devant le roi pour lui reprocher sa conduite, fut envoyé en exil; mais il en fut rappelé quelque temps après (en 630) pour baptiser Sigebert, premier fils de Dagobert. Saint Amand était né près de Nantes; il s'était retiré fort jeune dans un monastère; il en sortit pour aller à Tours et fut reçu dans le clergé de cette église; il se rendit ensuite à Bourges, où il vécut dans une cellule pendant quinze ans. Après ce temps, il alla à Rome et revint presque aussitôt dans les Gaules, où il fut contraint par les évêques d'accepter l'épiscopat, mais sans résidence déterminée; alors il alla prêcher la foi dans la Belgique, où il fonda plusieurs monastères célèbres.

et s'entretiennent à ses dépens, Dagobert établit des impôts onéreux, et dépouilla plusieurs de ses sujets.

Il y avait cependant à la cour de fidèles serviteurs de Dieu, des hommes sages et pieux, qui avaient su résister à la contagion de l'exemple, et qui avaient trouvé, dit Longueval, l'art d'unir la politesse des courtisans avec la probité et la vertu des plus saints religieux. Saint Dadon (1), son frère, saint Adon, et le célèbre saint Eloi (2) vivaient dans la pénitence et les bonnes œuvres, fondaient des monastères, et ne retiraient de leurs charges que l'avantage de pouvoir faire plus de bien.

La puissance des Francs s'ébranle dans la Germanie. Les Venèdes, peuple esclavon (3), affranchis du joug des Avares, s'établissent dans la Bohême, résistent aux armes de Dagobert, et soutiennent la guerre avec succès (4).

---

(1) Ce saint, plus connu sous le nom de saint Ouen, était référendaire du roi.

(2) Éloi, né aux environs de Limoges, était devenu très-habile dans l'art de l'orfévrerie. Après avoir exécuté diverses pièces qui passèrent pour des chefs-d'œuvre, il parvint à être directeur de la monnaie royale, et fut plus tard nommé évêque de Noyon. Pendant son épiscopat, il trouva le temps de se livrer aux travaux de son ancienne profession, en faisant des châsses destinées à renfermer les reliques des saints. Plusieurs de ces ouvrages existaient encore avant la révolution.

Pendant qu'il remplissait la charge de monétaire, il fonda le célèbre monastère de Solignac, près de Limoges, sous la conduite de saint Remacle, depuis évêque de Maëstricht, et un autre à Paris, dans lequel il assembla jusqu'à trois cents filles, auxquelles il donna sainte Aure pour abbesse.

(3) Le nom d'Esclavon ou de Slave était le nom commun; il y en avait un particulier aux peuples des différents cantons. Les Esclavons occupaient alors non-seulement le pays qui porte leur nom, mais encore le territoire qui forme aujourd'hui la Bosnie, la Dalmatie, la Croatie, et s'étaient répandus dans la Bohême.

(4) Un marchand du territoire de Sens, appelé Samon, ayant été trafiquer chez ce peuple et le trouvant en guerre avec les Avares, entra dans ses rangs et se conduisit avec tant de valeur, qu'il fut élu roi. Ses nouveaux sujets n'eurent pas à se repentir de leur choix, car il vainquit les armées de Dagobert et maintint l'indépendance de ces peuples, qui, dans

L'Austrasie veut un roi particulier; Dagobert lui donne son fils Sigebert, à peine âgé de trois ans.

Les Gascons recommencent leurs brigandages, sont menacés d'extermination, se mettent à la merci du prince, et lui jurent une éternelle fidélité.

Les Bretons de l'Armorique s'étant rendus coupables des mêmes actes sur les terres des Francs, leur comte, Judicaël, déterminé par les paroles de saint Eloi, qui avait été envoyé vers lui pour demander satisfaction, se présente à la cour et promet solennellement que lui et ses états seront toujours soumis au domaine des princes francs (1).

De nouveaux monastères s'élèvent : Saint Pallade d'Auxerre fonde celui de Saint-Julien; saint Riquier, celui de Centule et celui de Forest-Montier, dans le Ponthieu; saint Fiacre, celui de Breuil (2); saint Faron, évêque de Meaux, celui de Sainte-Croix, tandis que saint Omer, évêque de Therouanne et de Boulogne, défriche les terres voisines et se prépare à en fonder un dans son diocèse (3).

Tel était l'état du royaume et de la religion lorsque Dago-

---

la suite, furent réduits en servitude : de sorte que leur nom dérive de celui d'esclave.

(1) Ce comte des Bretons est honoré comme un saint. Ce prince, qui avait passé quelque temps dans un cloître, regrettant la paix de la vie religieuse, résolut de renoncer à ses états en faveur de son frère Judoc ou Josse, qui refusa le trône, s'enfuit avec des pèlerins étrangers, se rendit avec eux dans le Ponthieu, au territoire d'Amiens, et y jeta les fondements du monastère qui porta son nom. Alors Judicaël, malgré les regrets de sa famille et de ses sujets, alla se consacrer à Dieu dans le monastère de Saint-Jean de Gaël, où il vécut dans les plus grandes austérités. Ils ont été, tous deux, mis au nombre des saints.

(2) Près de Meaux. Saint Fiacre avait une sœur, nommée Syre, qui se consacra à Dieu, et qui se sanctifia sous la direction de son frère et de sainte Fare, fondatrice du monastère d'Eboriac, appelé depuis *Fare-Moutier*, à cinq lieues de Meaux.

(3) Ce monastère fut ensuite connu sous le nom de Saint-Bertin, son second abbé.

bert, atteint d'une dyssenterie à sa résidence d'Épinay, se fit transporter à l'abbaye de Saint-Denis; et là, comme son mal augmentait, il fit venir Ega, maire du palais, avec plusieurs autres seigneurs, leur recommanda instamment sa femme Nanthilde et son fils Clovis, et mourut bientôt après (1).

Clovis II, à peine âgé de quatre ans, succède à son père dans les royaumes de Bourgogne et de Neustrie, sous la régence de sa mère et d'Ega; Sigebert III garde l'Austrasie, sous la conduite de Pepin, de saint Cunibert, évêque de Cologne (2), et du duc Aldagisile.

Une nouvelle hérésie avait paru en Orient. L'Église avait décidé contre Nestorius qu'il n'y avait qu'une seule personne en Jésus-Christ, et contre Eutychès qu'il y avait deux natures. On chercha les moyens d'expliquer comment ces deux natures composaient une seule personne, et l'on crut résoudre la difficulté en supposant que la nature humaine, quoique distincte de la nature divine, lui était cependant si complétement unie qu'elle n'avait point d'action propre, et que la nature divine avait seule une

---

(1) An 638. Dagobert fut inhumé dans l'église de Saint-Denis, qu'il avait ornée et enrichie pour s'attirer la protection de ce martyr, et qui fut consacrée à la sépulture de la plupart des rois ses successeurs.

Le pape Honorius Ier, successeur de Boniface V, mourut le 12 octobre de la même année, et fut remplacé par Severin. Celui-ci étant mort le 1er août 640, on élut Jean IV, qui finit sa carrière en octobre 642, et eut pour successeur Théodore Ier.

Le sixième concile de Tolède, en Espagne, fut aussi tenu en cette même année 638. Il ordonna, avec le consentement du roi et des grands, qu'à l'avenir aucun roi ne monterait sur le trône qu'en promettant de conserver la foi catholique, et que, s'il violait son serment, il fût anathème et condamné au feu éternel avec les évêques et tous ceux qui auraient participé à son péché.

(2) Après la mort de Dagobert, saint Cunibert et Pepin vinrent à Compiègne, partagèrent ses trésors entre Sigebert, Clovis et la reine Nanthilde, et firent porter à Metz la part de Sigebert.

volonté (1). L'empereur Héraclius, séduit par cette doctrine du monothélisme dont les conséquences tendaient cependant à détruire le dogme de l'incarnation, voulut qu'on l'enseignât. Deux partis se formèrent dans les églises d'Orient; le pape Honorius, craignant les suites de cette contestation, conseilla de ne parler ni d'une *seule volonté*, ni des *deux volontés*, et consentit ainsi au silence où le mensonge et la vérité furent, dit Bossuet, également supprimés. L'empereur, autorisé par les conciles que Cyrus, patriarche d'Alexandrie, et Sergius, patriarche de Constantinople, avaient assemblés, fit dresser un acte de la décision de ces conciles, dans lequel il exposa la nouvelle doctrine, et qui, à cause de cela, fut appelé *ecthèse* (2).

Pendant ces disputes de religion, des événements graves s'accomplissaient dans l'étendue de l'empire; les musulmans, déjà maîtres de la Palestine (3) et de la Syrie, avaient

---

(1) « Les monothélites, » dit Bossuet (*Disc. sur l'Hist. univ.*), « par une bizarrerie presque inconcevable, en reconnaissant deux natures en Notre-Seigneur, n'y voulaient reconnaître qu'une volonté. L'homme, selon eux, n'y voulait rien, et il n'y avait en Jésus-Christ que la seule volonté du Verbe. »

(2) *Ecthesis*, exposition. L'echtèse fut reçue par beaucoup de monde en Orient, mais elle fut rejetée et condamnée par le concile tenu en 640 par le pape Jean IV, et par les évêques de la Byzacène, de la Numidie, de la Mauritanie et de toute l'Afrique, qui s'assemblèrent et anathématisèrent le monothélisme. Héraclius n'avait pas prévu ce soulèvement; il en craignit les suites, retira son ecthèse et déclara que cet édit était l'ouvrage de Sergius. (Voy. le *Dict. des Hérésies*, par Pluquet.)

Un de ces nouveaux sectaires, étant venu dans les Gaules pour répandre sa doctrine, s'arrêta d'abord à Autun, se fit quelques partisans, et fut condamné d'une voix unanime par un concile convoqué à Orléans par les soins de saint Éloi et de saint Ouen.

(3) Le calife Omar, qui avait conduit en personne le siége de Jérusalem (an 636), entra dans la cité sainte avec les marques du plus grand respect. Il visita Bethléem et fit sa prière à la grotte; il accorda aux habitants de Jérusalem une lettre de sauvegarde, leur laissa le libre exercice de la religion, et fit bâtir une mosquée sur l'emplacement qu'avait occupé le temple de Salomon.

passé l'Euphrate et s'étaient emparés de la Mésopotamie, tandis qu'un autre corps, sous les ordres d'Amrou, envoyé en Égypte par le calife Omar, faisait la conquête de cette province, se rendait maître d'Alexandrie, et livrait au feu les trésors des sciences renfermés dans la bibliothèque de la ville (1).

L'église gallicane venait de s'enrichir de deux nouveaux prélats; saint Eloi et saint Ouen, ordonnés évêques (2), le premier de Noyon et de Tournay, le second de Rouen, continuaient avec un zèle admirable les travaux apostoliques de leurs prédécesseurs. Éloi va prêcher l'Évangile à Gand, à Anvers et sur les côtes de la mer où les Suèves et les Frisons s'étaient établis, adoucit la férocité de ces peuples, les convertit à la foi, les exhorte à donner l'aumône, à mettre leurs esclaves en liberté, à faire de bonnes œuvres.

Saint Ouen attire près de lui les plus saints abbés de son temps, saint Germer, saint Vandrille, saint Filibert, qui, par ses secours et ses conseils, établissent plusieurs monastères célèbres par le nombre et la piété de ceux qui allèrent y vivre et y mourir pour la conquête de leur salut.

L'Austrasie avait perdu Pepin; son fils Grimoald lui

---

(1) On raconte que Jean le grammairien, patriarche des jacobites, ayant prié Amrou de lui céder la bibliothèque, celui-ci consulta le calife Omar, qui lui répondit que si ces livres étaient conformes à l'Alcoran, ils étaient inutiles, parce que l'Alcoran suffisait; que s'ils n'y étaient pas conformes, il fallait les brûler. On ajoute que cet ordre fut exécuté avec une aveugle soumission, et que les volumes servirent à chauffer les bains de la ville pendant six mois. Gibbon déclare être bien tenté de nier l'ordre du calife et les suites qu'on lui attribue; il considère tout cela comme une fable, et cite *avec éloges le scepticisme raisonnable* de Renaudot (*Hist. Alex. Patriarch.*, p. 170). Il dit que depuis qu'on a publié une version latine des *Dynasties* d'Abulpharage, on a répété ce conte dix mille fois. Mais le silence de deux écrivains, Eutychius et Elmacin, antérieurs à Abulpharage, peut-il contrebalancer l'affirmation de celui-ci?

(2) An 640. Quelques critiques rapportent cette ordination à l'année 646; mais cette dernière opinion ne me paraît pas fondée.

avait succédé dans sa charge de maire du palais. Ega, pourvu de cette même dignité dans le royaume de Neustrie, était mort quelque temps après; et l'on avait mis à sa place Erchinoald, parent de Dagobert. La mairie du palais de Bourgogne avait été donnée à Flaochat. Ces dignitaires, ces ministres étaient les seuls maîtres; et le pouvoir royal, absorbé par le leur, n'est déjà plus qu'un titre vain et sans autorité. Ainsi commence l'ère des rois appelés *fainéants*.

La guerre de Thuringe, où l'armée de Sigebert fut défaite par le duc Radulfe qui voulait se rendre indépendant, est le seul événement mémorable du règne de ce prince, plus occupé d'œuvres chrétiennes et religieuses, que d'actions militaires ou d'affaires politiques.

Un concile s'assemble à Châlons en l'an 650 (1); saint Vulfolède de Bourges en indique un second dans sa province, sans en avoir demandé la permission au roi. Sigebert défend aux prélats de s'y rendre, et écrit en ces termes à saint Didier de Cahors :

« Nous avons appris par le bruit public et par la relation « de plusieurs de nos sujets que vous avez été convoqués « par l'évêque Vulfolède, notre père, pour tenir un con-« cile dans notre royaume, le 1er de septembre, avec les « autres évêques de votre province. Quoique nous dési-« rions maintenir l'observation des canons, à l'exemple de « nos prédécesseurs, cependant, comme on ne nous a « pas donné auparavant connaissance de cette assemblée, « nous avons résolu, et de l'avis de notre conseil, de ne « pas souffrir qu'on tienne aucun concile à notre insu dans

(1) *Concilium Cabilonense.* On y fit vingt canons. Le cinquième défend de confier aux laïques les paroisses et les biens des paroisses; le onzième défend aux juges ecclésiastiques de faire des visites dans les paroisses et les monastères, et de contraindre les clercs et les abbés de leur fournir des repas.

« nos états, et qu'aucun évêque de notre royaume se « trouve à celui qui est indiqué pour le 1er septembre. « Dans la suite, si l'on nous avertit à temps du sujet du « concile, soit que ce soit pour régler la discipline de « l'Église, ou pour le bien de l'État, ou pour quelque autre « affaire, nous ne refuserons pas qu'on en tienne, mais à « condition qu'on nous en donne auparavant connaissance. « C'est pourquoi nous vous écrivons cette lettre pour nous « recommander à vos prières et vous défendre de vous « trouver à cette assemblée avant que vous sachiez ma « volonté; et, afin que vous n'en puissiez prétendre cause « d'ignorance, nous avons souscrit de notre main. »

Ce prince meurt. Grimoald, par une indigne usurpation, fait conduire secrètement en Irlande le jeune fils du roi, et ne craint pas de placer la couronne sur la tête de son propre fils; mais bientôt les seigneurs se soulèvent et renversent l'usurpateur.

Clovis II se trouve ainsi seul possesseur des états de la monarchie, et meurt, peu de temps après, à l'âge de vingt-deux ans (1), laissant trois fils, Clotaire III, Childéric II et Thierry.

---

(1) Les historiens disent fort peu de chose de ce règne. Ils nous apprennent que ce prince, après avoir prodigué ses trésors pour nourrir les pauvres dans un temps de famine, employa au même usage des lames d'or et d'argent dont le roi Dagobert avait couvert les tombeaux de Saint-Denis et de ses compagnons.

Clovis II passe pour être le premier roi de France qui se soit servi d'une voiture, mode de transport jusque-là réservé aux reines, les rois paraissant toujours en public à cheval.

Personne n'ignore ces deux vers de Boileau:

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque indolent.

C'est vers cette époque que les priviléges et exemptions accordés aux monastères commencèrent à devenir plus communs. Le saint-siége en accordait à la prière des abbés et des princes; et les évêques eux-mêmes, sans avoir recours au pape, en gratifiaient souvent, dit Longueval, les

Sous ce règne paisible et sans éclat, mais fécond en établissements religieux, vivaient l'historien Frédégaire, le moine Marculfe, auteur d'un célèbre recueil de formules (1), et le pieux saint Landry, évêque de Paris, qui fonda l'Hôtel-Dieu.

---

moines de leurs diocèses quand ils étaient édifiés de leur ferveur et de leur soumission. On trouve dans le recueil de Marculfe le modèle d'un pareil privilége accordé par l'évêque diocésain ; il consiste en ce que l'évêque s'oblige de promouvoir aux ordres sacrés les moines que l'abbé et la communauté en auront jugés dignes ; de bénir les autels du monastère, de donner le saint chrême tous les ans, le tout gratuitement ; de laisser aux moines l'élection de leur abbé, et à l'abbé le soin de corriger ses moines suivant la règle, dans le cas cependant où il aurait la force de le faire ; car s'il ne pouvait pas les réprimer, ce serait alors à l'évêque à châtier les coupables. Du reste, l'évêque se désiste de tout autre pouvoir sur les biens du monastère et sur la personne des moines ; et il s'engage même à n'entrer dans l'enceinte du monastère que sur la réquisition de l'abbé et des moines, et à en sortir quand il aura terminé l'affaire pour laquelle il aura été appelé, sans demander ni prendre autre chose qu'un repas sobre. Tel est le précis du modèle que Marculfe nous a laissé d'un privilége monastique. Cet acte, ajoute Longueval, est nommé privilége, parce qu'il déroge au droit commun qui soumet les abbés et les moines aux évêques.

(1) Marculfe réunit, par l'ordre de saint Landry, les formules des actes les plus ordinaires, et divisa son travail en deux livres, dont le *premier* contient les modèles des chartes royales et de tous les actes publics qui se faisaient au nom du roi ou qui devaient être présentés au roi, et le *second* les formules des actes qui se passaient entre particuliers, *chartæ pagenses*.

Fleury a raison de dire qu'on peut beaucoup apprendre dans ce recueil pour les antiquités ecclésiastiques. C'est en effet un des monuments les plus importants de notre histoire, et surtout de la jurisprudence de cette époque.

XLI.

CLOTAIRE III. — RÉGENCE DE BATHILDE. — HISTOIRE DE CETTE PRINCESSE. — CHILDÉRIC ROI D'AUSTRASIE. — ÉBROIN MAIRE DU PALAIS DE NEUSTRIE. — MORT DE CLOTAIRE. — CHILDÉRIC MAÎTRE DE TOUTE LA MONARCHIE. — SAINT LÉGER, ÉVÊQUE D'AUTUN, DIRIGE LES AFFAIRES DE L'ÉTAT. — ASSASSINAT DE CHILDÉRIC. — THIERRY ROI. — CONDUITE D'ÉBROIN. — CRUEL TRAITEMENT INFLIGÉ A SAINT LÉGER. — SON FRÈRE GUÉRIN EST LAPIDÉ. — DAGOBERT ROI D'AUSTRASIE. — SA MORT. — PEPIN D'HÉRISTAL GOUVERNE L'AUSTRASIE. — BATAILLE DE TESTRI. — THIERRY PRISONNIER. — PEPIN MAÎTRE DE TOUT L'EMPIRE. — MORT DE THIERRY. — CLOVIS III ET CHILDEBERT III. — ÉTAT DE L'ÉGLISE DES GAULES. — MORT DE CHILDEBERT. — SON FILS DAGOBERT MONTE SUR LE TRÔNE. — SA MORT. — CHILPÉRIC III. — CHARLES-MARTEL. — SES VICTOIRES. — MORT DE CHILPÉRIC. — THIERRY IV. — ÉGLISE DE GERMANIE. — LES SARRASINS MAÎTRES DE L'ESPAGNE. — ILS PÉNÈTRENT DANS LES GAULES. — CÉLÈBRE VICTOIRE REMPORTÉE PAR CHARLES-MARTEL. — MORT DE THIERRY. — INTERRÈGNE. — HÉRÉSIE DES ICONOCLASTES EN ORIENT. — LETTRES DU PAPE GRÉGOIRE III A CHARLES-MARTEL. — MORT DE CHARLES-MARTEL. — CARLOMAN ET PEPIN SES FILS GOUVERNENT LE ROYAUME. — LEURS VICTOIRES. — PREMIER CONCILE DE GERMANIE CONVOQUÉ PAR CARLOMAN. — CANONS DE CE CONCILE. — CONCILE DE LESTINES. — PEPIN FAIT MONTER SUR LE TRÔNE CHILDÉRIC III. — NOUVELLES GUERRES. — CONCILE DE SOISSONS. — CARLOMAN SE RETIRE AU MONASTÈRE DU MONT-CASSIN. — CONCILE DE DUREN. — PEPIN FAIT DÉPOSER LE ROI CHILDÉRIC ET SE FAIT ÉLIRE ROI.

Clotaire III, l'aîné des enfants de Clovis II, ayant à peine cinq ans lorsqu'il parvint à la royauté, Bathilde, sa mère, prit les rênes du gouvernement, s'entoura des conseils de quelques évêques et se conduisit avec beaucoup de prudence et de sagesse. Cette princesse, née dans la Grande-Bretagne, avait été enlevée par des pirates, transportée dans les Gaules, vendue comme esclave à Erchinoald, maire du palais, attachée au service de sa femme, s'était fait remarquer par sa beauté, par son esprit, par ses vertus, et avait été tirée de cette condition pour deve-

nir l'épouse de Clovis; et jamais, au dire des historiens, élévation ne fut mieux justifiée; car elle n'oublia dans aucun temps l'état d'où la Providence l'avait fait sortir pour la porter au trône; n'usant de son pouvoir que pour faire le bien, de sa fortune que pour soulager les pauvres (1), doter ou fonder des monastères (2). Un tribut énorme frappait les membres de chaque famille gauloise, même les nouveau-nés; la crainte de la misère empêchait les mariages, et plus souvent encore le désespoir des parents les portait à exposer ou à vendre leurs enfants. Bathilde supprima cette capitation, défendit aux juifs ce trafic barbare et racheta plusieurs de ces tendres victimes pour les rendre au toit paternel ou pour les faire élever dans de saintes communautés.

Childéric, second fils de Clovis II, est appelé par les grands au trône d'Austrasie, sous la tutelle de Wulfoald, maire du palais (3).

La paix règne dans tous les états de la monarchie; les lettres se raniment; les écoles des monastères et des églises épiscopales se peuplent de disciples; à Arras, à Cambrai, à Saint-Denis, à Jumiéges, à Maëstricht, à Lourcy, dans le Berry; à Issoire, à Clermont (4) et dans plusieurs autres lieux.

Il y avait alors à la cour de Neustrie un homme hardi,

---

(1) Pour aider la reine dans la distribution de ses aumônes, Clovis II lui donna saint Genès, alors abbé et depuis archevêque de Lyon. C'est la première fois, ainsi que l'observe Longueval, qu'il est fait mention de la charge d'*aumônier*.

(2) Sainte Bathilde fonda deux monastères considérables, celui de Chelles et celui de Corbie, qui furent établis l'un et l'autre dans deux anciennes maisons royales. Corbie est une petite ville à quatre lieues d'Amiens, et Chelles un gros bourg entre Paris et Meaux.

(3) Thierry, troisième fils de Clovis, étant encore au berceau, n'eut point alors de part à la succession.

(4) Dans l'école publique de Clermont, on enseignait le droit romain; celle d'Issoire était destinée à l'instruction de la jeune noblesse.

violent, jaloux de son pouvoir, sacrifiant tout aux intérêts de sa fortune et qui aspirait à diriger seul l'État. C'était Ebroin, maire du palais. Ses intrigues et ses desseins trouvaient cependant un frein dans la fermeté de Bathilde; mais cette princesse, s'étant retirée dans le monastère de Chelles (1), il put alors satisfaire son ambition en s'emparant de toute l'autorité. Clotaire III étant mort (2), il fait proclamer le jeune Thierry, sans assembler les grands; il accable le peuple, outrage la noblesse, se fait haïr de tous, excite par sa tyrannie la plus violente sédition, est renversé, tondu et confiné dans le monastère de Luxeuil; Thierry subit le même sort, est relégué à Saint-Denis, et Childéric, possesseur du trône d'Austrasie, est proclamé de plus roi de Bourgogne et de Neustrie.

Saint Léger (3), évêque d'Autun, issu d'une famille illustre parmi les Francs (4), prélat d'une capacité, d'une vertu, d'un mérite universellement reconnus, est chargé

---

(1) An 670.

(2) An 670.

(3) En latin *Leodegarius*.

(4) Ce ne fut guère que dans ce siècle que l'on commença à admettre dans le clergé des personnes appartenant aux nations barbares converties au christianisme. Et comme le goût dominant et l'occupation de ces peuples étaient la chasse et la guerre, ceux d'entre eux qui embrassèrent l'état ecclésiastique conservèrent, pour la plupart, une partie de leurs mœurs et de leurs coutumes; ce qui obligea dans la suite les conciles à faire un grand nombre de réglements contre les clercs chasseurs et guerriers. On sera cependant moins étonné, ainsi que l'observe Macquer (*Abrégé chronol.*), de voir les ecclésiastiques porter les armes, si l'on fait attention que plusieurs motifs très-puissants se réunirent dans la suite pour les y obliger. Les églises possédant alors de grandes terres seigneuriales, les évêques se trouvèrent engagés à servir l'État comme les autres seigneurs : chacun d'eux marchait à la tête de ses vassaux lorsqu'il était commandé, et devait fournir au roi un certain nombre d'hommes, de chevaux et d'armes. Il en était de même des abbés, car les monastères possédaient des biens considérables qui n'étaient pas seulement destinés à l'entretien de la communauté, mais qui servaient aussi au soulagement des pauvres et à l'exercice de l'hospitalité.

de la direction des affaires, rétablit le calme dans le royaume, fait respecter les lois, suit en toute occasion les règles de son devoir et de sa conscience, et devient par cela même odieux aux grands. Le roi, trompé par ses favoris, et d'ailleurs fatigué des remontrances d'un ministre vertueux, conçoit contre lui une haine violente, et médite d'abord, sur d'injustes soupçons, de le faire mourir; mais, entraîné par des conseils plus doux, il se borne à le faire enfermer au monastère de Luxeuil, où languissait l'ancien maire Ebroin, qui cachait sous les habits de moine les violentes passions qui l'agitaient encore (1).

Childéric se livre alors sans contrainte à ses mauvais penchants, et pousse la tyrannie jusqu'à faire fouetter comme un esclave un noble Franc, appelé Bodillon, qui s'était permis de lui représenter le danger d'un impôt excessif qu'il était question d'établir. Brûlant de venger cet outrage, Bodillon va s'embusquer avec quelques amis dans la forêt de Livry, attaque et tue le roi dans une partie de chasse, tandis que ses partisans égorgent la reine qui était enceinte, et Dagobert, l'aîné de ses deux

---

(1) La disgrâce de saint Léger se place vers l'année 673; Adéodat ou Dieudonné occupait la chaire de saint Pierre. Ce pape avait succédé à Vitalien, successeur de saint Eugène I[er], qui avait eu pour prédécesseur saint Martin, élu après la mort de Théodore I[er], qui est le premier pape qu'on ait qualifié de *souverain pontife*. Ce titre lui fut déféré par un concile d'Afrique tenu en 646.

C'est aussi vers la même époque que Wamba, roi d'Espagne, homme d'un génie supérieur, fit rentrer dans le devoir la Septimanie qui s'était révoltée. Le duc Paul, qu'il avait envoyé contre les rebelles, s'était joint à eux et s'était fait proclamer roi dans Narbonne. Wamba marcha en personne contre le traître, alla l'assiéger dans les arènes de Nîmes et le contraignit de se rendre à discrétion. Le roi usa de clémence après sa victoire. Ce prince, qui avait longtemps refusé la couronne, et qui ne s'était résolu à l'accepter que par les menaces qui lui furent faites s'il persistait dans son refus, fut sacré, le 29 septembre 672, par Quiricus, évêque de Tolède. Il abdiqua, quelques années plus tard, pour se retirer dans un monastère où il mourut.

fils (1); le plus jeune échappe à leur rage, et se réfugie dans un monastère.

Cet événement si tragique change la face des affaires, augmente les troubles, amène l'anarchie et réveille l'ambition d'Ebroin. Cet ancien ministre quitte Luxeuil, d'où saint Léger venait de sortir, reparaît sur la scène politique pour se saisir du gouvernement, se prononce contre Thierry, qui de l'abbaye de Saint-Denis venait d'être porté au trône, lui oppose un fils supposé de Clotaire III, se met à la tête d'un parti nombreux, et dirige des troupes vers Autun, pour s'emparer de Léger, partisan de Thierry. Les amis du saint prélat lui conseillaient de fuir et d'emporter ses trésors; mais il leur dit : « Pourquoi enlève-« rais-je d'ici ce que je ne puis emporter au ciel. Je pré-« fère, à l'exemple de saint Laurent, en faire don aux « pauvres; » et après avoir fait distribuer ce qu'il possédait, il assembla les habitants dans la cathédrale, les remercia de l'ardeur qu'ils témoignaient pour ses intérêts, demanda pardon à ceux qu'il pouvait avoir offensés, et déclara qu'il n'était plus nécessaire de combattre, parce qu'il était résolu de se livrer à l'ennemi. Il sortit donc de la ville, comme une victime d'expiation, afin d'épargner le sang de son peuple; Didon, indigne évêque de Châlons-sur-Saône, et Vaimer, duc de Champagne, principaux chefs de la révolte après Ebroin, ordonnent aussitôt qu'on arrache les yeux à saint Léger, qui souffre ce cruel supplice sans proférer aucune plainte, et ne cesse de chanter des psaumes pendant l'office des bourreaux.

Pendant que ces effroyables désordres accablaient les

---

(1) Ils furent enterrés tous les trois dans l'église Saint-Germain-des-Prés, où leurs tombeaux furent découverts vers le milieu du XVIIe siècle. On y trouva des restes d'ornements royaux, et entre autres un diadème d'or qui ceignait la tête du roi. Sur le tombeau de la reine Blichilde était placé un petit coffre en pierre contenant les restes de son jeune fils.

royaumes de Bourgogne et de Neustrie, Dagobert (1), ramené d'Irlande par saint Wilfrid, régnait en Austrasie, s'efforçant d'y maintenir la paix, si souvent troublée par l'ambition des grands, et d'arrêter les effets d'une commotion qui pouvait avoir dans ses états des suites si funestes.

Ebroin parvient à réunir une puissante armée, fait trembler Thierry, l'oblige à traiter, lui vend sa soumission, moyennant la mairie du palais, rentre dans cette charge, reprend toute l'autorité, n'épargne aucun de ses ennemis, fait mourir saint Léger (2) et fomente des troubles dans les états de Dagobert qui périt assassiné. Les seigneurs d'Austrasie laissent le trône vacant, refusent obéissance à Thierry, en haine d'Ebroin, et donnent le gouvernement à Martin et à Pepin d'Héristal (3). La guerre éclate entre les

---

(1) Ce prince, ainsi qu'on l'a vu dans le chapitre précédent, avait été secrètement envoyé en Irlande par la perfidie du maire Grimoald, qui avait, par ce moyen, placé son propre fils sur le trône d'Austrasie après la mort de Sigebert II, père de Dagobert.

(2) Son frère Guérin avait été lapidé quelque temps auparavant par ordre d'Ébroin. Saint Léger, dans une lettre qu'il dicta pour sainte Sigrade, sa mère, lui disait, pour la consoler : « ..... Nulle langue ne peut « exprimer la joie que vous devez ressentir dans le Seigneur. Vous avez « quitté ce qu'il fallait abandonner... Le Seigneur a exaucé vos prières ; il « a vu les larmes que vous avez répandues en abondance en sa présence; « il vous a retranché de ce qui paraissait vous retarder dans la voie du « salut, afin que, dégagée des liens qui vous attachaient au monde, vous « viviez à Dieu et vous goûtiez combien le Seigneur est doux... O heureuse « mort qui donne la vie ! heureuse perte des biens qui mérite des ri- « chesses éternelles ! heureuse tristesse qui procure la joie des anges ! « Vous avez déjà éprouvé les miséricordes du Seigneur ; il vous a inspiré « le mépris du monde pour vous faire pratiquer les observations d'une « sainte règle ; il a délivré vos enfants des misères du siècle, et leur a « donné l'espérance d'une vie éternelle... »

Saint Léger eut la tête tranchée dans une forêt de l'Artois qui porte encore son nom.

(3) Héristal est le nom d'un bourg que Pepin habitait, sur les bords de la Meuse. Pepin fut aussi surnommé *le Gros*, à cause de son embonpoint ; on l'appelle aussi quelquefois Pepin le jeune, par rapport à son aïeul ma-

deux états; les Austrasiens sont vaincus, et Martin, attiré dans le camp ennemi pour une conférence, est traîtreusement égorgé. Ebroin tombe bientôt après sous les coups d'un seigneur qu'il menaçait de mort, et qui, l'ayant attendu au sortir du logis, lui fendit la tête de son épée (1).

Pepin d'Héristal gouverne seul l'Austrasie, et traite avec Waraton, successeur d'Ebroin, dans la charge de maire. Waraton, remplacé quelque temps par un indigne fils, rentre dans ses fonctions (2) et meurt un an après. Berthaire, seigneur arrogant et vain, est élu à sa place, traite avec hauteur les députés de Pepin, refuse un accommodement, se prépare à la guerre et va perdre à Testri (3) la bataille et la vie.

Le roi s'enfuit à Paris; Pepin l'y suit, pénètre dans la ville, fait Thierry prisonnier, lui laisse le titre et les honneurs de roi, devient maître de tout l'empire, répare les torts des règnes passés, rend aux églises et aux grands les biens qu'on leur avait ravis, prend la défense des opprimés, met de l'ordre dans les finances, relève la discipline militaire, s'intéresse à la propagation de la foi, remet en vigueur l'ancienne coutume des assemblées nationales (4),

---

ternel, Pepin de Landen, et quelquefois Pepin le vieux, par rapport à son petit-fils, qui fut enfin roi.

(1) An 681.

(2) Saint Ouen, qui avait fait un voyage à Cologne pour ménager un accommodement avec les seigneurs d'Austrasie, mourut, suivant l'opinion la plus probable, le 24 août 683, à Clichy, près Paris, où il s'était rendu pour instruire le roi du succès de sa négociation; et comme on jugea à propos de rendre son corps à son église, le roi Thierry, la reine, Waraton, maire du palais, et plusieurs autres seigneurs accompagnèrent le convoi jusqu'à Pontoise. Un grand nombre d'évêques, d'abbés, de clercs, de moines, le suivit jusqu'à Rouen.

Saint Ansbert, issu d'une noble famille de Francs, succéda à saint Ouen dans le siége de cette église.

(3) Entre Péronne et Saint-Quentin. An 687.

(4) Les évêques eurent alors leur place, aussi bien que la noblesse, dans ces assemblées du *Champ-de-Mars*. Le P. Daniel doute qu'avant ce

et fait régner partout l'ordre, la paix et les lois. La mort de Thierry (1) ne change rien aux affaires. Pepin fait successivement couronner les deux fils de ce prince, Clovis III (2) et Childebert III, retient en ses mains toute l'autorité et châtie les princes des Saxons, des Frisons, des Allemands, des Bavarois, des Thuringiens, tandis que les Aquitains et les Gascons se rendent indépendants et reconnaissent pour leur souverain Eudes, duc de Toulouse.

---

temps-là ils eussent ce privilége, au moins de la manière et dans l'étendue qu'ils l'eurent depuis. Il paraît certain, ajoute cet historien, qu'ils ne l'avaient point suivant le premier plan du gouvernement de la monarchie dans les Gaules, les évêques n'étant point alors *Francs*, mais tous Gaulois ou d'autre nation que de la nation franque. Ce fut une nouvelle adresse de Pepin pour s'attacher le corps ecclésiastique qui avait beaucoup de crédit sur les peuples. C'est dans ces sortes d'assemblées, sous Charlemagne et sous ses successeurs, que furent faits tous ces décrets connus sous le nom de *capitulaires*, dont cet empereur, Louis-le-Débonnaire, son fils, et Charles-le-Chauve, son petit-fils, firent faire des collections que nous avons, et qui sont la plus belle et la plus entière partie de notre ancien droit.

Pepin ne manquait pas de faire paraître le roi dans ces assemblées sur un trône, comme s'il eût présidé et que tout se fût réglé par ses ordres, et le faisait ensuite reconduire dans une maison de plaisance sur les bords de l'Oise.

(1) Vers l'an 691. Dans un concile tenu à Sarragosse (Espagne) en cette même année, il fut réglé par le cinquième canon que les veuves des rois seraient obligées de prendre l'habit de religieuses et de s'enfermer dans un monastère pour le reste de leur vie.

L'année suivante, fut tenu à Constantinople le concile *in Trullo*, dans lequel on fit cent deux canons; on y défendit aux sous-diacres, aux diacres et aux prêtres de se marier, et aux évêques d'habiter avec leurs femmes; mais il fut permis aux prêtres de garder les leurs; ce qui anéantit l'ancienne discipline du célibat de clercs, qui s'était toujours observée dans l'Église, quoique avec plus ou moins d'exactitude, suivant les temps et les lieux.

Le pape Sergius Ier refusa de souscrire ce concile. Ce pape avait succédé à Conon, successeur de Jean V, qui avait eu pour prédécesseur Benoît II; celui-ci avait été élu après la mort de saint Léon II, successeur de saint Agathon, dont le prédécesseur, appelé Donus ou Domnus Ier, avait succédé à Adéodat ou Dieudonné.

(2) Ce prince mourut après un règne de trois ou quatre ans.

L'Église gallicane, qui déjà commençait à décheoir, comptait encore de grands et de pieux évêques, saint Bonet d'Auvergne, saint Moran de Rennes, saint Basin et saint Lutwin de Trèves, saint Lambert de Maëstricht, saint Gaudin de Soissons, saint Tétric d'Auxerre, saint Hubert de Liége, saint Aubert d'Avranches, fondateur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, saint Vindicien d'Arras, saint Bain de Thérouanne et un grand nombre de saints abbés qui vivaient dans toute l'austérité des règles monastiques.

Childebert III meurt en l'an 711, et laisse le trône à son fils Dagobert. Pepin avait eu deux fils, Drogon et Grimoald, de sa femme Plectrude, et un troisième du nom de Charles (1), de sa concubine Alpaïde. Le premier était mort en 708; le second avait perdu la vie par un assassinat concerté par les grands (2), et Pepin n'avait pas craint de donner à son petit-fils Théodebald, âgé seulement de six ans, la mairie du palais de Neustrie. Enfin, cet homme, qui avait anéanti les droits de la royauté, usurpé sa puissance, mais qui, pendant sa longue domination, avait rendu de si grands services à l'État et sauvé la monarchie par ses victoires, par son énergie, par ses talents et par sa sagesse, cessa de vivre en l'an 714, laissant le royaume entre les mains de deux enfants, dont l'un roi et l'autre maire, sous la tutelle de son aïeule Plectrude, qui se trouva par là maîtresse du pouvoir. Les seigneurs de Neustrie s'indignent d'un pareil joug, se révoltent, battent, près de Compiègne, les troupes de Plectrude,

---

(1) Surnommé plus tard Charles-Martel.

(2) Les entreprises hardies de Pepin commençaient à déplaire aux grands. Une conspiration s'ourdit pendant que Pepin était malade aux environs de Liége, et comme on espérait qu'il mourrait de cette maladie, on résolut de faire périr Grimoald, afin que la mort du fils arrivant en même temps que celle du père, le gouvernement revînt à son ancienne forme.

donnent la mairie à Rainfroi, le trône à Chilpéric III (1), après la mort de Dagobert, et, de concert avec les Frisons, vont attaquer l'Austrasie, qui venait de prendre pour chef Charles, fils de Pepin. Celui-ci, aussi brave qu'ambitieux, bat les Neustriens à Amblève, remporte une seconde victoire à Vinci (2), poursuit l'ennemi jusqu'à Paris, et rentre en Austrasie, où il crée roi Clotaire IV, fils de Thierry III. Les Neustriens invoquent le secours d'Eudes, duc d'Aquitaine, joignent leurs troupes à celles du nouvel allié, s'avancent vers l'Austrasie et sont taillés en pièces près de Soissons. Charles s'avance jusqu'à Orléans, menace le duc d'Aquitaine d'aller ravager ses états s'il ne livre Chilpéric, obtient satisfaction, traite ce prince avec de grands égards, et le fait reconnaître souverain de la totalité de l'empire après la mort de Clotaire IV, qui jouait en Austrasie le personnage de roi, et reste lui seul maire des trois royaumes.

Chilpéric III meurt (3); Charles fait monter sur le trône Thierry IV (4), fils de Dagobert II, marche ensuite contre les Saxons, les rend de nouveau tributaires, châtie les Allemands et les Bavarois et revient chargé de butin.

Il se formait alors une fervente église parmi les nations germaniques. Saint Rupert, ayant quitté la Gaule, avait été porter la foi dans la Bavière, dans le Norique, dans la

---

(1) Ce prince, qui s'appelait Daniel, et qui fut nommé Chilpéric par les seigneurs qui le proclamèrent, fut tiré du monastère où il avait été relégué après la mort de son père Childéric. Il fut préféré au fils de Dagobert, nommé Thierry, qui était encore au berceau.

(2) Entre Arras et Cambrai, le dimanche 21 mars 717. Le P. Daniel s'est trompé en disant que la bataille se donna un dimanche 19 mars; car cette année-là, le 19 mars était un vendredi.

Saint Grégoire II, successeur de Constantin, occupait alors le saint-siége. Constantin avait succédé à Sisinnius; celui-ci à Jean VII, Jean VII à Jean VI, et ce dernier à Sergius Ier.

(3) A Noyon, en 720 ou 721.

(4) Thierry IV, appelé aussi Thierry de Chelles, du nom du lieu où il avait été élevé, avait environ sept ans lorsqu'il fut proclamé.

Basse-Pannonie, et avait établi son siége épiscopal à Juvanie (1). Saint Corbinien, suivant les traces de Rupert, s'était mis à parcourir les contrées voisines, et avait fixé son siége à Frisingue, tandis que de zélés missionnaires de la Grande-Bretagne travaillaient à la conversion des Frisons. Le maire Charles, imitant son père Pepin, encourageait dans ce pays les travaux apostoliques de saint Willebrord et de ses compagnons, et, sur la recommandation du pape Grégoire II, avait pris sous sa protection spéciale saint Boniface (2), qui, après avoir parcouru la Frise, était allé prêcher dans la Hesse et dans la Thuringe.

Le brillant empire des Goths venait de tomber en Espagne. Le roi Roderic (3) ayant fait violence à la fille du comte Julien, celui-ci n'avait pas craint de sacrifier à sa vengeance la liberté de sa patrie en appelant les Sarrasins (4). Ce peuple farouche, encouragé par ses victoires, avait franchi les Pyrénées, inondé la Septimanie, massacré les habitants de Narbonne, et mis le siége devant Toulouse. Eudes, duc d'Aquitaine, s'avance au secours de la place, attaque les Sarrasins, défait leur armée, tue Zama, leur général, fait alliance, quelque temps après, avec un de leurs chefs, appelé Munuza, lui donne sa fille en mariage, et, comptant sur cet appui, se met en guerre ouverte

---

(1) Aujourd'hui Saltzbourg. Ce saint évêque, voyant, dit Longueval, la moisson croître sous les mains des ouvriers, revint chercher des secours dans sa patrie, et ramena douze compagnons avec une de ses nièces, nommée Erndrude, pour laquelle il fit bâtir, près de Saltzbourg, un monastère qui fut dans la suite appelé Nunnberg, c'est-à-dire le Mont des Nonnes.

(2) Cet évêque était d'abord appelé Vinfrid. La lettre du pape à Charles-Martel portait l'adresse suivante : *Domino glorioso filio Carolo duci Gregorius papa.* Le P. Daniel dit que cette adresse était : *Ad Carolum ducem majorem domûs regiæ Francorum.* Mais Longueval fait remarquer avec raison que cet historien a pris le titre que le P. Sirmond, dans son édition des *Conciles*, a donné à cette lettre : *Epistola Gregorii ad Carolum*, etc.

(3) Rodrigue.

(4) An 714.

contre les Francs. Vaincu par Charles-Martel, il appelle à son aide son gendre Munuza; mais celui-ci s'étant révolté contre l'autorité d'Abdérame, lieutenant-général du calife en Espagne, avait perdu la vie dans les gorges de la Cerdagne, et sa veuve venait d'être envoyée au sérail de Damas. Abdérame passe les monts, assiége et prend Arles, se dirige ensuite vers l'Aquitaine, s'empare de Bordeaux, et taille en pièces l'armée du duc d'Aquitaine, qui s'enfuit presque seul et va solliciter le secours des Francs.

Une grande partie de la Provence, Marseille, Avignon, Valence, Lyon, Mâcon, Châlons-sur-Saône, Autun, Besançon tombent au pouvoir des Sarrasins. Les monastères de Luxeuil, de Carmeri (1), de Saint-Seine, de l'île Barbe (2), de Grigni (3), de Lérins, et un grand nombre d'autres sont pillés, ravagés, et la plupart des religieux martyrisés (4).

Saint Ebbon, évêque de Sens, invoque le secours du ciel par de ferventes prières, dispose tout pour une généreuse défense, se met à la tête du peuple, se jette avec vigueur sur les assiégeants et délivre la ville.

Dans ce péril extrême de l'empire, Charles fait un appel à la valeur des Francs, et s'avance contre Abdérame qui

---

(1) C'est aujourd'hui la petite ville du *Monastier,* à trois lieues et demie du Puy. Anciennement, on l'appelait le *Monastier Saint-Chaffre,* du nom du saint abbé qui gouvernait ce monastère, et qui fut tué par les Sarrasins. Théoffroi, véritable nom de cet abbé, fut transformé en celui de Saint-Chaffre, qui est celui sous lequel il est vulgairement connu.

(2) Près de Lyon.

(3) Aux environs de Vienne.

(4) Au nombre de tous ces martyrs, nous devons particulièrement citer les quarante religieuses de Marseille qui se mutilèrent le visage en se coupant le nez, à l'exemple de leur abbesse Eusébie, afin d'inspirer de l'horreur aux Sarrasins et de ne pas être exposées à perdre leur virginité. Elles furent toutes massacrées par ces barbares. Le tombeau de l'abbesse fut placé dans le monastère de Saint-Victor; les religieuses furent enterrées dans une même chapelle, dite *de la Confession*.

venait de prendre Poitiers. Les deux armées demeurent en présence pendant six jours; les Sarrasins, plus nombreux et fiers de leurs victoires, inondent la plaine de leur cavalerie légère, harcèlent leurs ennemis par de fréquentes escarmouches, et se décident enfin, le septième jour, à en venir à une affaire générale. Le combat commence de part et d'autre avec une égale fureur; mais, dès le premier choc, les Francs écrasent les rangs qui leur sont opposés; les Sarrasins se rallient, reviennent sans cesse à la charge et se brisent chaque fois contre les bataillons serrés que Charles conduit, et qui, sans se rompre, lancent partout la mort.

La bataille durait depuis plusieurs heures, lorsque des cris confus s'élevèrent du côté du camp ennemi, d'où l'on voyait fuir une grande multitude se précipitant en désordre vers le lieu du combat; c'était Eudes, duc d'Aquitaine, qui, s'étant brusquement jeté sur le camp et en ayant culbuté la garde, taillait en pièces tout ce qui s'y trouvait, soldats, femmes, enfants.

Les Sarrasins, frappés d'épouvante, commencent à lâcher pied; Abdérame les ranime, les ramène, tient ferme au milieu du carnage, et périt enfin sur les cadavres des siens. La nuit sauve les restes de son armée.

Telle fut l'issue de cette terrible rencontre (1), l'un des

---

(1) Dans cette grande bataille, livrée en l'an 732, les Sarrasins perdirent, au dire de Paul Diacre, trois cent soixante-quinze mille hommes. Ce nombre est évidemment très-exagéré. Mais, ainsi que l'observe M. Lebas (*Hist. du Moyen Age*), l'imagination, au moyen âge, fut tellement frappée de ce grand choc des deux races, qu'on crut toujours à un immense massacre.

En cette même année, le pape Grégoire III, successeur de Grégoire II, assembla à Rome un concile qui fut composé de quatre-vingt-treize évêques, et auquel assistèrent le clergé, les consuls et les principaux du peuple. On y fit un décret contre les iconoclastes, ou *briseurs d'images*. Cette secte avait été introduite à Constantinople par l'empereur Léon l'*Isaurien*, homme sans éducation, qui avait servi comme simple soldat, et qui vou-

plus grands événements de l'histoire, qui valut à Charles le surnom de *Martel* et l'immortelle gloire d'avoir préservé la chrétienté du joug des musulmans (1). Son indomptable valeur se signala bientôt par de nouveaux exploits. La Provence et la Septimanie étaient encore au pouvoir des Arabes ; il marche contre eux, s'empare d'Avignon, d'Arles, de Nîmes, de Maguelonne, d'Agde et de Béziers, brûle (2) ou démantèle ces places, bloque Narbonne, anéantit l'armée (3) qui venait au secours de la ville, et va soumettre les Saxons qui s'étaient révoltés.

Sur ces entrefaites, le roi Thierry meurt (4); mais Charles, qui n'ose point prendre le trône, n'y fait monter

---

lant, comme ses prédécesseurs, se mêler aux questions théologiques, crut se signaler en publiant un édit pour faire abattre les images. Cet édit ayant été envoyé à Rome pour être mis à exécution, le pape Grégoire II écrivit à l'empereur avec beaucoup de fermeté, et lui dit que les peuples ne rendaient point aux images un culte idolâtre ; il l'avertit que c'était aux évêques, et non aux empereurs, à juger des dogmes ecclésiastiques ; que chacun devait demeurer dans son état ; qu'il n'était point permis aux évêques de se mêler des affaires du palais, ni aux princes de celles de l'Église ; qu'il y avait cette différence entre les évêques et les princes, en ce que ceux-ci confisquaient les biens ou ôtaient la vie à ceux qui les avaient offensés, tandis que ceux-là plaçaient au cou des coupables l'Évangile et la croix, leur imposaient des jeûnes, des veilles et des prières, leur donnaient, après leur résipiscence, le corps et le sang précieux de Jésus-Christ, et les envoyaient purs et sans tache devant Dieu. Un pape qui parle ainsi, dit Fleury, est bien éloigné de prétendre ôter à l'empereur sa puissance temporelle.

(1) M. de Châteaubriand, dans ses *Études historiques*, dit que, les Sarrasins victorieux, le monde était mahométan. Quant à moi, j'ai une autre foi dans la Providence, et je ne pense pas que le sort de la religion pût dépendre de cette bataille. Le christianisme a ses racines dans le ciel ; il vient de Dieu ; il est au-dessus de tous les événements humains.

(2) D'après quelques écrivains, les traces d'incendie que l'on voit encore aujourd'hui sur les murs des arènes de Nîmes, qu'on avait converties en forteresse, dateraient de cette époque ; mais je pense que ces traces, que j'ai vues moi-même en visitant ce bel amphithéâtre, ne remontent qu'au xve siècle.

(3) A Sigean, gros bourg voisin de Narbonne.

(4) An 737.

personne et continue à gouverner l'empire sous le titre de duc, avec le secours de ses officiers, dont il avait libéralement récompensé les services en leur distribuant des abbayes, des évêchés et divers biens d'église, sans respect pour les règles de la discipline (1).

L'église d'Orient souffrait alors de cruelles persécutions de la part d'un empereur iconoclaste, et Rome, le centre de la catholicité, avait tout à la fois à se défendre des surprises de ce prince hérétique qui tendait des piéges à sa foi, et des entreprises des Lombards qui en voulaient à sa liberté. Dans une si triste situation, l'éclat des victoires de Charles-Martel fit juger au pape Grégoire III que ce prince pourrait seul défendre l'Église contre tant d'ennemis. Il implora donc sa protection, et lui écrivit deux lettres pressantes à ce sujet; mais, désespérant de le toucher par les motifs de la piété, il s'appliqua à intéresser sa politique et à flatter son ambition. Il lui envoya donc, en 741, une solennelle ambassade (2) avec des clés de la confession de saint Pierre, quelques parcelles de ses chaînes et plusieurs autres présents, dont le plus estimable aux yeux d'un prince ambitieux était l'offre, de la part du pape et des Romains, de se soumettre à sa domination et de le reconnaître pour consul et patrice, s'il voulait prendre leur dé-

---

(1) Ces largesses, faites par Charles-Martel aux gens de guerre, ont été considérées par plusieurs jurisconsultes comme l'origine des dîmes inféodées tenues comme en fief par les seigneurs ou autres personnes laïques.

« Ces biens, qu'on enlevait aux églises pour les donner aux laïques, « furent sans doute, » dit le P. Daniel, « la raison pourquoi l'on vit alors « des évêques, des abbés, des moines et d'autres ecclésiastiques aller à la « guerre. Le motif de conserver les biens des églises et des monastères, « coloré du zèle de la religion qu'on défendait contre les Sarrasins et les « autres infidèles, autorisa cet usage bizarre et le libertinage de ceux qui « le suivaient. »

(2) Le P. Pagi considère cette légation comme l'origine des nonces apostoliques en France.

fense (1). Charles-Martel, touché de ces propositions, promit d'intervenir, et fit bientôt après partir pour Rome Grimon, abbé de Corbie, et Sigebert, moine de Saint-Denis. Mais ce grand projet fut rompu par la mort de ce prince (2), l'un des hommes les plus illustres de notre histoire.

Charles-Martel laissait plusieurs fils, Carloman et Pepin, nés d'un premier mariage, Griffon, qu'il avait eu de sa seconde femme, et plusieurs enfants naturels; il avait donné au premier le gouvernement de l'Austrasie et des provinces germaniques, au second celui de la Neustrie, de la Bourgogne et de la Provence, avec le titre de ducs. Griffon, qui, à la sollicitation de sa mère, Sonnichilde, avait obtenu pour son domaine quelques parcelles des trois royaumes, en fut dépouillé peu de temps après.

Le duc d'Aquitaine s'étant révolté, Carloman et Pepin passent la Loire, brûlent les faubourgs de Bourges, prennent et rasent Loches, obligent le duc à se soumettre et rentrent dans leurs états. Carloman s'avance jusqu'au Danube pour châtier les Allemands qui remuaient, leur accorde quartier, reçoit leurs ôtages, leur fait renoúveler serment d'obéissance, et s'applique ensuite à relever l'église gallicane du misérable état où elle se trouvait, ainsi que le prouve le préambule suivant du premier concile de Germanie :

« Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, moi Carlo-
« man, duc et prince des Francs, l'an de l'Incarnation (3)
« du Seigneur, 742, le 21 avril, j'ai fait assembler un

(1) Longueval, liv. XI.

(2) 22 octobre 741. L'empereur d'Orient, qui avait mis l'empire en combustion par son impie entêtement, était mort le 18 juin; le pape Grégoire mourut aussi en cette même année, le 28 novembre, et fut remplacé par saint Zacharie.

Charles-Martel fut enterré à Saint-Denis.

(3) C'est le premier acte public où l'on trouve les années comptées

« concile par le conseil des serviteurs de Dieu et des sei-
« gneurs de ma cour; les évêques de mon royaume avec
« leurs prêtres, c'est-à-dire Boniface, archevêque, Bur-
« chard, Regenfroy, Vintan, Witbaud, Dadan et Eddon,
« et les autres évêques avec leurs prêtres, afin qu'ils me
« donnent les conseils nécessaires pour rétablir la loi de
« Dieu et la discipline de l'Église dont on a violé toutes les
« règles sous les règnes précédents, et afin d'empêcher
« que le peuple chrétien, conduit par de faux pasteurs, ne
« s'égare et ne périsse.

« ..... Nous avons ordonné qu'on tînt un concile tous
« les ans, et nous avons restitué aux églises l'argent qu'on
« leur avait pris; nous avons ôté les biens de l'Église aux
« faux prêtres, aux diacres et aux prêtres fornicateurs;
« nous les avons dégradés et contraints de faire pénitence
« (1er canon).

« Nous avons absolument défendu aux serviteurs de
« Dieu (c'est-à-dire aux clercs et aux moines), de porter
« les armes, de combattre et d'aller à la guerre, excepté
« ceux qui suivent l'armée pour y faire l'office divin, pour
« célébrer la messe (1) et porter les reliques des saints.
« Ainsi, que le prince ait à l'armée un ou deux évêques

---

depuis l'Incarnation; dans les conciles précédents, la date est indiquée par l'année du règne du roi régnant.

(1) Je me suis expliqué, dans mon *Dictionnaire de Droit*, sur la nécessité de rétablir dans les régiments l'emploi d'aumônier qui a été supprimé depuis la révolution de 1830. Quoi de plus noble et de plus imposant que le spectacle de guerriers assistant au sacrifice divin la veille ou le matin d'une bataille, et invoquant la protection de celui qui soutient ou brise les armées! Quoi de plus touchant que le spectacle de ce prêtre portant aux mourants les dernières consolations, l'espérance d'une vie meilleure, recueillant les derniers soupirs de ces hommes qui, frappés loin de leur patrie, de leurs parents, de leurs amis, n'ont plus d'autre appui pour apaiser les douleurs d'une mort si cruelle!

Sachons être chrétiens; la religion élève l'âme, fortifie le cœur, inspire le sentiment des devoirs, et rappelle à ceux qui commandent que tous les hommes sont frères et égaux devant Dieu.

« avec des prêtres et des chapelains (1). Que chaque pré-
« fet (2) ait un prêtre qui puisse juger des péchés de ceux
« qui se confessent et leur imposer la pénitence. Nous
« avons aussi défendu à tous les serviteurs de Dieu de
« chasser dans les bois avec des chiens et d'avoir des éper-
« viers ou des faucons (IIe canon).

« Nous avons aussi ordonné, suivant les canons, que
« chaque prêtre fût soumis à son évêque diocésain et lui
« rendît compte, tous les ans au carême, de la manière
« dont il s'acquitte de son ministère, soit en ce qui con-
« cerne l'administration du baptême et la foi catholique,
« soit en ce qui regarde les prières et l'ordre du service.
« Et quand l'évêque fait la visite de son diocèse, selon les
« canons, pour donner la confirmation aux peuples, que le
« prêtre le reçoive avec ceux qui doivent être confirmés
« en ce lieu, et qu'il ait soin de les y assembler. Que le
« jour de la Cène du Seigneur, il reçoive le nouveau
« chrême de l'évêque; et que l'évêque veille sur sa con-
« duite et s'informe de sa foi, de sa doctrine, et si ses
« mœurs sont chastes (IIIe canon).

« Nous avons aussi résolu de ne point admettre aux
« ministères sacrés les évêques et les prêtres inconnus,
« de quelque part qu'ils viennent, avant qu'ils se soient
« fait approuver du concile (IVe canon).

« Nous avons pareillement ordonné que chaque évêque,
« aidé du magistrat, qui est défenseur de son église, veille
« à ce que le peuple chrétien n'observe plus de supersti-

---

(1) C'est la première fois qu'il est question du nom de chapelain. Il dérive du nom de *chapelle*, que l'on donna à l'oratoire où l'on conservait la *chappe* de saint Martin, estimée la plus précieuse des Gaules. Tous les prêtres qui desservaient cet oratoire furent appelés *chapelains*; c'est là l'origine de ces noms qui devinrent communs à tous les oratoires et à leurs desservants.

(2) Chef d'un corps de troupes.

« tions païennes, telles que les sacrifices des morts, les « sortiléges, les enchantements, les bandelettes et les vic- « times que des hommes insensés immolent comme des « idolâtres, auprès des églises, sous le nom des saints « martyrs et confesseurs, et ces feux sacriléges qu'ils appel- « lent *ned fratres* (1), et généralement toutes sortes de su- « perstitions (v^e canon).

« Nous avons aussi décrété qu'après ce concile, tenu le « 21 avril, qui que ce soit des serviteurs ou des servantes « de Dieu, qui sera tombé dans le péché de fornication, « en fasse pénitence en prison, au pain et à l'eau, etc. « (vi^e canon.)

« Nous avons encore ordonné que les prêtres et les « diacres ne portent plus des saies comme des laïques, « mais des chasubles comme des serviteurs de Dieu et « n'aient pas de femmes dans leurs maisons; que les « moines et les religieuses observent dans les monastères « et dans les hôpitaux la règle de saint Benoît (viie et der- « nier canon). »

Carloman fit assembler, l'année suivante (2), un autre concile dans sa maison royale de Lestines, au diocèse de Cambrai. Les évêques, les comtes et les autres officiers d'Austrasie s'y rendirent, et l'on y fit quatre canons sous la présidence de saint Boniface, vicaire du saint-siége (3).

---

(1) Le feu *ned fratres* ou *nodfir* était regardé comme miraculeux par le peuple superstitieux, parce qu'on le faisait en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre.

C'est un procédé à peu près pareil que les sauvages emploient pour avoir du feu.

(2) Le 1er mars 743.

(3) Le premier de ces canons confirma ceux du concile précédent; le deuxième permit au prince, pour pourvoir aux frais des guerres, de retenir à cens pendant quelque temps une partie des biens de l'église; le troisième renouvelle la défense touchant les adultères et les mariages incestueux; le quatrième et dernier défend de livrer aux païens des esclaves chrétiens, et renouvelle une ordonnance de Charles-Martel pro-

Pepin fit, vers le même temps, cesser l'interrègne en plaçant sur le trône Childéric III, prince du sang royal, mais sans lui accorder la moindre autorité (1).

De nouvelles guerres s'élèvent par suite des révoltes incessantes des Allemands, des Bavarois, des Saxons et des Aquitains; Carloman et Pepin triomphent partout. Un concile s'assemble à Soissons (2) pour la conservation de la foi et le maintien de la discipline; saint Boniface jette les fondements du célèbre monastère de Fulde (3), en donne la direction à son disciple, saint Sturme, tient d'autres conciles en Germanie, s'efforce d'arrêter les désordres des clercs (4) et monte sur le siége archiépiscopal de Mayence.

Carloman se dispose à quitter le monde, à renoncer aux pouvoirs et aux vaines grandeurs pour travailler à son salut. Il recommande son fils Drogon à Pepin, se rend à

---

nonçant une amende contre ceux qui s'adonneraient à quelque superstition païenne.

Parmi les superstitions païennes alors en usage, on comptait le dépôt de viandes sur les tombeaux, comme pour servir de nourriture aux mânes, les sacrifices dans les forêts et sur des pierres en l'honneur de Mercure et de Jupiter, les augures que l'on tirait de la fiente des oiseaux, de celle des chevaux ou des bœufs, des éternuements, du feu *nodfir* dont j'ai déjà parlé, de la croyance du peuple qui, lors des éclipses de lune, criait : *O lune, sois victorieuse!* parce qu'on pensait qu'elle était aux prises avec un dragon qui voulait la dévorer.

(1) L'élévation de Childéric III fit si peu de changement et si peu de bruit dans l'État, qu'il n'en a été fait aucune mention dans les histoires contemporaines ou voisines de cette époque; et, sans quelques chartes qui concernent les abbayes de saint Benoît et les préfaces ou inscriptions de quelques conciles des Gaules qui font mention des années du règne de ce prince, on aurait ignoré, dit le P. Daniel, qu'il eût jamais été au monde.

(2) An 744.

(3) Ville de la Hesse-Électorale.

(4) Comme on lui demandait un jour si l'on pouvait se servir de calices de bois pour la célébration des saints mystères, il répondit en soupirant : *Autrefois l'Église avait des calices de bois et des prêtres d'or; aujourd'hui elle a des calices d'or et des prêtres de bois.*

Rome (1), reçoit l'habit clérical des mains du pape Zacharie, fait bâtir un petit monastère sur les hauteurs du Soracte (2), s'y retire pendant quelque temps, et passe ensuite secrètement au mont Cassin où il va vivre dans la ferveur et l'humilité (3).

Pepin ne laisse pas l'Église sans protection, s'occupe avec soin de la réforme des abus, et, de concert avec les évêques de son royaume, consulte le saint-siége sur plusieurs points de la discipline (4). Il convoque ensuite un concile à Duren (5) pour travailler au rétablissement des églises ruinées, à la révision de la cause des pauvres, des veuves, des orphelins et à la réparation des torts qui avaient été faits (6), apaise de nouvelles révoltes dans la

---

(1) An 746.

(2) Le mont Soracte, à neuf lieues nord de Rome, était autrefois consacré à Apollon, *custos Soractis Apollo*. Horace en parle, lib. I, *carmen* IX :

> *Vides ut alta stet nive candidum*
> *Soracte.....*

Sur cette montagne, appelée aujourd'hui *Saint-Oreste*, se trouve un bourg du même nom.

(3) Ratchis, roi des Lombards, abdiqua trois ans après, prit l'habit monastique et se retira au mont Cassin.

(4) Le pape Zacharie, dans sa réponse à la consultation de Pepin, exhorte les clercs et les moines à ne combattre contre les ennemis de la patrie que par leurs prières ; et il ajoute qu'il a marqué au bas de chaque article ce qui provient de la tradition des pères, ce que les canons ont statué, et ce qu'il a pu lui-même, avec l'inspiration de Dieu, décerner par l'autorité apostolique. On lit, dans la dix-huitième réponse de ce saint pape, que *ceux qui s'engagent dans le clergé sans être mariés, ne peuvent plus se marier, excepté les lecteurs et les chantres.*

Dans sa correspondance avec saint Boniface, qui se plaignait à lui de ce que le prêtre Virgile, missionnaire qui travaillait sous ses ordres, enseignait qu'il y avait un autre monde, d'autres hommes sous la terre, un autre soleil et une autre lune, saint Zacharie recommande à ce prélat d'assembler un concile, d'y excommunier et dégrader Virgile, s'il est convaincu d'enseigner cette doctrine.

(5) An 748. Düren est une ville des états prussiens, sur la rive droite de la Roër, à six lieues d'Aix-la-Chapelle.

(6) *Pro ecclesiarum restauratione et causis pauperum, viduarumque et*

Saxe et dans la Bavière, assure la tranquillité de l'empire, s'attache les grands par ses bienfaits, le peuple par sa justice, les soldats par sa valeur, le clergé par ses vertus, et, se croyant digne du sceptre, charge Burchard, évêque de Wirtzbourg, et Fulrade, abbé de Saint-Denis, d'aller demander au pape Zacharie si celui qui portait tout le poids de la royauté ne pouvait point prendre le titre de roi et remplacer sur le trône un prince imbécile et sans autorité. Le cas est examiné, la réponse du pape est favorable, on convoque à Soissons l'assemblée des états, Pepin est proclamé d'une commune voix, et la race de Mérovée va s'éteindre, à l'ombre des cloîtres, dans la personne de Childéric et de son fils (1).

---

orfanorum corrigendis, justitiisque faciendis. (*Annales Francorum metenses.*) — NOTA. L'auteur de ces annales était moine de Saint-Arnould à Metz.

(1) « Traiter d'usurpation l'avénement de Pepin à la couronne, c'est, » dit M. de Châteaubriand (*Analyse raisonnée de l'Histoire de France*), « un « de ces vieux mensonges historiques qui deviennent des vérités à force « d'être redits. Il n'y a point d'usurpation là où la monarchie est élective, « on l'a déjà remarqué ; c'est l'hérédité qui dans ce cas est une usurpation. « Pepin fut élu de l'avis et du consentement de tous les Francs, ce sont les « paroles du premier continuateur de Frédégaire (cap. XII) (*). Le pape « Zacharie, consulté par Pepin, eut raison de répondre : *Il me paraît bon « et utile que celui-là soit roi qui, sans en avoir le nom, en a la puissance, « de préférence à celui qui, portant le nom de roi, n'en garde pas l'autorité.*

« Les papes, d'ailleurs, pères communs des fidèles, ne peuvent entrer « dans ces questions de droit ; ils ne doivent reconnaître que le fait : sinon « la cour de Rome se trouverait enveloppée dans toutes les révolutions des « cours chrétiennes ; la chute du plus petit trône au bout de la terre « ébranlerait le Vatican. *Le prince*, dit Eghinard, *se contentait d'avoir les « cheveux flottants et la barbe longue ; il était réduit à une pension ali- « mentaire, réglée par le maire du palais ; il ne possédait qu'une métairie « d'un revenu modique, et quand il voyageait, c'était sur un chariot traîné « par des bœufs, et qu'un bouvier conduisait à la manière des paysans.* »

(*) Le continuateur de Frédégaire s'exprime en ces termes, 3e partie, chap. 117 : *Cum consilio et consensu omnium Francorum.*

XLII.

SACRE DE PEPIN-LE-BREF. — EXPÉDITIONS CONTRE LES SARRASINS ET CONTRE LES SAXONS. — CONCILES DE VERBERIE ET DE METZ. — LE PAPE ÉTIENNE III VIENT DEMANDER LA PROTECTION DE PEPIN CONTRE LES LOMBARDS. — RENTRÉE DU PAPE A ROME. — DÉFAITE DES LOMBARDS. — LIBÉRALITÉS DE PEPIN ENVERS LE SAINT-SIÉGE. — MISSION ET MARTYRE DE SAINT BONIFACE DANS LA FRISE. — CONCILE DE VERNEUIL. — GUERRES AVEC WAIFER, DUC D'AQUITAINE. — INSTITUTION DES CHANOINES. — MORT DE PEPIN. — RÈGNE DE CHARLES (CHARLEMAGNE) ET DE CARLOMAN. — L'AQUITAINE PACIFIÉE. — MORT DE CARLOMAN. — CHARLEMAGNE SEUL. — GUERRES AVEC LES SAXONS. — DESTRUCTION DU ROYAUME DES LOMBARDS. — CHARLEMAGNE A ROME. — DONATION DE PLUSIEURS VILLES AU SAINT-SIÉGE. — EXPÉDITION CONTRE LES SARRASINS D'ESPAGNE. — MORT DE ROLAND A RONCEVAUX. — CAPITULAIRE PUBLIÉ DANS L'ASSEMBLÉE D'HÉRISTAL. — SOUMISSION ET CONVERSION DE WITIKIND, CHEF DES SAXONS. — FONDATION DE NOMBREUSES ÉCOLES. — ALCUIN. — ORDONNANCE DE CHARLEMAGNE CONCERNANT LA CORRECTION DES LIVRES D'ÉGLISE. — RÉUNION DE LA BAVIÈRE A L'EMPIRE DES FRANCS. — CAPITULAIRE D'AIX-LA-CHAPELLE. — EXPÉDITION CONTRE LES HUNS. — CONSPIRATION. — HÉRÉSIE DE FÉLIX D'URGEL. — CONCILE DE FRANCFORT. — FONDATION DES MONASTÈRES DE SAINT-JEAN ET DE SAINT-LAURENT. — SAINT BENOÎT D'ANIANE. — ATTENTAT CONTRE LE PAPE LÉON III. — CHARLEMAGNE COURONNÉ EMPEREUR DES ROMAINS. — AMBASSADE D'AARON-AL-RECHID. — NOUVEAUX CAPITULAIRES. — INVASION DE LA BOHÊME. — GUILLAUME, DUC D'AQUITAINE, SE RETIRE AU MONASTÈRE DE GELLON. — ASSEMBLÉE DE THIONVILLE. — NORMANDS. — MORT DE DEUX FILS DE CHARLEMAGNE. — CONCILES. — CHARLEMAGNE ASSOCIE SON FILS LOUIS A L'EMPIRE. — MORT DE CHARLEMAGNE.

Pepin, après son élection, voulant rendre sa personne plus auguste et plus vénérable à toute la nation, se fait sacrer par saint Boniface (1), commence son règne par

(1) Le P. Daniel observe que c'est le premier sacre de roi qui soit marqué dans notre histoire ; Pepin, dit ce grand historien, voulut recevoir l'onction sainte, comme David l'avait reçue de Samuel lorsqu'il fut choisi par Dieu à la place de Saül. Cette comparaison lui plaisait, et l'on s'en

des expéditions et par des succès éclatants, reprend la Septimanie sur les Sarrasins, bloque Narbonne, tourne ensuite ses armes contre les Saxons qui avaient chassé des missionnaires et brûlé grand nombre d'églises, rase leurs forteresses, leur impose un tribut annuel de trois cents chevaux et l'obligation de laisser les ouvriers du Seigneur prêcher et baptiser en toute liberté.

Pour réformer les abus et corriger les vices, il assemble, la même année (1), un concile dans la maison royale de Verberie (2) et un autre dans la ville de Metz, et se montre aussi zélé pour les intérêts de l'Église que pour ceux de l'État.

Le pape Zacharie était mort; son successeur Étienne II (3) ne lui avait survécu que de quelques jours; et Étienne III,

---

servit souvent alors pour lui faire sa cour. La cérémonie se fit à Soissons, où s'était tenue l'assemblée.

L'élection et le sacre eurent lieu le 1er mars 752.

Le sacre était usité chez les Perses. Plutarque (*Vie d'Artaxercès*) nous apprend que ce roi se rendit à Pasargades pour y être sacré par les prêtres du pays de Perse; et il décrit en peu de mots la cérémonie. Entre autres choses, l'on faisait boire au nouveau roi un breuvage composé de vinaigre et de lait, afin sans doute de lui montrer, par ce symbole, que la royauté n'était qu'un mélange de bonheur et de peine.

Pepin fut surnommé *le Bref*, parce qu'il était petit. Divers historiens racontent que ce prince, sachant que quelques seigneurs se moquaient de sa petite taille, résolut de mettre fin à ces railleries par quelque action hardie à la première occasion qui se présenterait. Or, un jour, comme il assistait avec toute sa cour au combat d'un lion avec un taureau, et voyant que ce dernier succombait, il demanda à ceux qui l'entouraient si quelqu'un oserait les séparer; et personne ne répondant, il s'élança dans l'arène, coupa la tête aux deux animaux, et dit aux seigneurs : *Me croyez-vous digne de vous commander?*

(1) An 752 ou 753.

(2) Sur l'Oise, dans le diocèse de Soissons. On y dressa vingt-et-un canons, la plupart sur le mariage. Longueval observe avec raison qu'on reconnaît, en les lisant, que les évêques n'étaient pas assez instruits des règles de l'Église concernant l'indissolubilité de ce sacrement.

(3) Ce pape mourut quatre jours après son élection, sans avoir été sacré.

appelé au saint-siége, venait de prendre le gouvernement de l'Église dans des conjonctures difficiles. Astolphe, roi des Lombards, s'était emparé de Ravenne et de la Pentapole, et menaçait la ville de Rome; l'empereur de Constantinople (1), tyran dissolu, iconoclaste furieux, avait assez de ses affaires d'Orient et refusait d'intervenir dans celles de l'Italie. Le pontife, n'espérant plus que dans le roi des Francs, s'adresse à lui, s'assure de sa protection et vient se réfugier dans les Gaules. Pepin s'avance à sa rencontre, se prosterne avec la reine et les princes, et l'accompagne à pied jusqu'au palais de Pont-Yon. Le lendemain, le pape et son clergé, s'étant couverts de cendres, se présentent en suppliants à l'audience du roi, se jettent à ses pieds, le conjurant, par la miséricorde de Dieu, de délivrer le peuple romain de l'oppression des Lombards, et obtiennent la promesse d'un prompt secours.

Astolphe pense alors à négocier; il fait sortir Carloman du monastère du mont Cassin et l'envoie vers Pepin pour le dissuader de cette expédition (2). Mais le roi franc, fidèle à sa parole, se prépare à la guerre, se fait sacrer de nouveau par le pape avec sa femme Bertrade et ses deux fils, s'avance vers Alpes (3), force le pas de Suse, bat l'armée des Lombards, va mettre le siége devant Pavie, et fait offre de le lever, moyennant l'abandon de Ravenne et des autres places de l'exarchat. Astolphe accepte ces conditions; Pepin fait reconduire le pape à Rome et rentre dans ses états; mais, rappelé bientôt au-delà des monts

(1) Constantin Copronyme.

(2) Pepin, craignant qu'Astolphe ne se vengeât sur Carloman du peu de succès de sa mission, retint son frère, qui, au lieu de retourner au mont Cassin, se retira dans un monastère de Vienne où il mourut peu de temps après.

(3) An 754. Pendant sa marche, Pepin, de concert avec le pape, fit de vaines tentatives auprès d'Astolphe pour l'engager à restituer à l'église romaine les biens usurpés.

par la perfidie d'Astolphe, qui était allé assiéger Rome, il oblige ce prince à mettre le pape en possession des villes de l'exarchat et de la Pentapole, dont il fait lui-même donation au saint-siége, et jette ainsi les fondements de la grandeur temporelle de l'Église romaine.

Il y avait encore alors de nombreux païens dans la Frise ; et saint Boniface, désirant leur porter la foi, venait de transmettre son siége à saint Lul, auquel, avant de partir, il parla de la sorte :

« Mon cher fils, je ne puis m'empêcher d'entreprendre « ce voyage tant désiré ; mais je sais que je n'en revien- « drai pas, et que ma fin est proche. Je vous prie seule- « ment de faire achever les églises que j'ai commencé de « bâtir en Thuringe, ainsi que celle du monastère de Fulde « où vous ferez transférer mon corps. Pour vous, tra- « vaillez sans relâche à l'instruction des peuples, et faites « préparer, selon votre prudence, ce qui est nécessaire « pour notre voyage ; n'oubliez pas de mettre dans le ballot « de mes livres un linceul pour ensevelir mon corps. » Et ce saint apôtre s'étant embarqué sur le Rhin avec Eoban, évêque d'Utrecht, et un grand nombre de prêtres et de diacres, arriva sain et sauf au lieu de sa destination, se mit à prêcher les vérités de Dieu, convertit beaucoup d'idolâtres, et se promettait une plus ample moisson lorsqu'il fut tout à coup assailli par une troupe d'hommes armés ; et comme ses serviteurs se préparaient à le défendre, il leur dit : « Mes enfants, cessez de combattre et ne « rendez pas le mal pour le mal, mais plutôt le bien pour « le mal, ainsi que l'Écriture nous apprend à le faire. Le « jour si désiré est enfin arrivé. Mettez votre force et votre « espérance en Dieu et acceptez avec reconnaissance ce « qu'il permet pour notre salut. » Puis se tournant vers les clercs qui l'entouraient : « Courage, mes frères, ne vous « laissez pas intimider par ceux qui peuvent bien donner

« la mort au corps, mais qui ne peuvent la donner à l'âme. « Souffrez avec constance une mort d'un instant pour ré- « gner éternellement avec Jésus-Christ. » Et il fut aussitôt massacré avec ses compagnons au nombre de cinquante-deux (1).

Cette perte cruelle, que venait de faire l'Église dans la personne de ce saint pasteur, ne ralentit point le zèle de Pepin. A peine de retour de son expédition, ce prince assemble un concile à Verneuil (2) pour tâcher de rétablir du moins en partie la discipline, en attendant qu'on pût le faire entièrement. La plupart des évêques des Gaules s'y rendent et dressent vingt-cinq canons, dont le premier dispose que chaque cité, c'est-à-dire chaque ville considérable, aura son évêque (3).

Didier, après la mort d'Astolphe, est établi roi des Lombards et promet avec serment de remettre au saint-siége Faenza, Imola, Ferrare, Osmo, Ancône, Nomana, ainsi que Bologne avec son territoire. Le pape Étienne meurt,

---

(1) Ce martyre eut lieu le 5 juin 755. Quelques anciens historiens le rapportent à l'année 754; mais l'autorité de Williband, auteur contemporain qui a écrit la vie du saint archevêque, doit être préférée.

Le corps de saint Boniface fut reporté à Utrecht et ensuite transféré dans le monastère de Fulde. Il nous reste un grand nombre de lettres de ce saint prélat.

(2) Le 11 juillet 755.

(3) Le quatrième de ces canons prescrit la tenue de deux conciles par an.

Le quatrième porte qu'un excommunié ne doit ni entrer dans l'église, ni manger avec aucun chrétien; que personne ne doit recevoir ses présents, ni le saluer, ni prier avec lui.

Le quinzième veut que les mariages des laïques nobles ou roturiers se fassent publiquement.

Le seizième défend aux clercs d'être fermiers et d'avoir recours aux tribunaux laïques, si ce n'est par ordre de leur évêque ou de leur abbé.

Le vingt-troisième ordonne que les causes des veuves, des orphelins et des églises soient expédiées les premières par les comtes et les autres juges.

Le vingt-cinquième fait défense aux évêques, aux abbés et aux laïques de recevoir des présents pour rendre la justice.

et son frère Paul Ier est appelé à lui succéder. Un nouveau concile est convoqué à Compiègne dans l'assemblée générale de la nation (1), en présence des légats du saint-siége, et de Tassillon, duc de Bavière, qui prête serment de fidélité à Pepin et aux deux princes ses fils. L'empereur d'Orient, Constantin Copronyme, désirant recouvrer l'Italie, cherche à gagner l'amitié de Pepin, lui envoie des ambassadeurs et lui fait présent du premier orgue qui ait paru dans les Gaules; mais les vues de cet empereur qui, n'ayant pu défendre les Romains, n'était déjà plus reconnu comme leur souverain, ne trouvent aucun crédit à la cour du roi franc. Le pape n'omet rien pour empêcher toute alliance avec un ennemi si acharné de l'église romaine, et si odieux par ses erreurs; il écrit à Pepin, lui peint la cruelle persécution suscitée par ce prince au sujet des saintes images, et le prie d'assurer le salut d'une province qu'il avait délivrée par ses armes (2). Didier, profitant de ces circonstances, cherchait de son côté à éluder ses promesses; mais Pepin, instruit de l'état des affaires, fait partir son frère Remi (3), évêque de Rouen, avec le duc Autchaire, et ces deux ambassadeurs obtiennent du roi lombard l'exécution de ses engagements envers le saint-siége (4).

---

(1) An 757. Pepin fit tenir ces assemblées générales au mois de mai, tandis qu'auparavant elles se tenaient au mois de mars. De là le nom de Champ-de-Mai.

(2) Le pape envoya en même temps à Pepin plusieurs livres, et notamment ceux de l'office divin, pour servir à l'établissement de la liturgie romaine et du chant romain dans les Gaules. Jusqu'alors, ainsi que l'observe Longueval, l'église gallicane avait eu son office, son missel et son chant bien différents du romain. Mais Pepin, qui voulait faire plaisir au pape, ordonna que, pour mieux conserver l'unanimité avec le saint-siége, on se conformât à la liturgie de l'église romaine. Ainsi l'ordre romain fut reçu dans les Gaules, à quelques usages près que plusieurs églises conservèrent de l'ancien rit, comme elles les conservent encore aujourd'hui.

(3) Saint Remi était fils naturel de Charles-Martel.

(4) Didier ne tint cependant pas encore toutes ses promesses, et le pape

La ville de Narbonne venait enfin d'être livrée aux Francs (1); la Septimanie tout entière obéissait à leurs lois, et il n'y avait plus de Sarrasins dans les Gaules; mais le duc Waifer (2) régnait en souverain dans l'Aquitaine, et retenait injustement les biens de plusieurs églises (3). Pepin lui en fait demander la restitution, éprouve un refus, lui déclare la guerre, s'avance dans l'Aquitaine (4) et se retire sur la promesse formelle d'une entière satisfaction. Le manque de foi de la part de Waifer rallume bientôt une implacable guerre. Ce prince, descendant direct de la première race, frémissait de n'être

---

eut à s'adresser différentes fois à Pepin, qui lui continua sa protection. Aussi, dans une lettre, le souverain-pontife écrivait-il à Pepin : « Dans « l'impuissance où je me trouve de vous témoigner dignement ma recon- « naissance pour tant de bienfaits, je me console dans la pensée qu'il y a « au ciel un juste juge qui vous récompensera; car le nom de votre nation « est élevé au dessus des autres nations, et le royaume des Francs brille « avec éclat aux yeux de Dieu par la gloire qu'il a d'avoir des rois libéra- « teurs de l'Église catholique et apostolique... Mes chers fils, vous êtes une « nation sainte, un sacerdoce royal, un peuple conquis que le Dieu « d'Israël a béni; réjouissez-vous; vos noms et ceux de vos rois sont » écrits dans le ciel. »

(1) Les habitants de Narbonne, qui étaient Visigoths, tuèrent la garnison des Sarrasins et livrèrent la place à Pepin, à condition qu'il leur permettrait de vivre suivant leurs lois, c'est-à-dire suivant le droit romain, qui avait toujours été observé par les peuples de la Septimanie, et qui continua à l'être jusqu'au moment de la publication de nos nouvelles lois, à la suite de notre révolution.

(2) *Waipharius*, d'après les *Annales du monastère de Fulde*; *Waifarius*, d'après Herman-Contract; *Waifer*, *Gaïffre* ou *Gaïfer*, d'après la nouvelle orthographe de ce nom, le *W* ayant été souvent transformé en *G*, comme dans le mot *Gascons* au lieu de *Wascons*. Ainsi, en anglais *Williams*, en français *Guillaume*.

(3) *Waipharius dux in Aquitaniâ tyrannidem exercens, pressuras ecclesiarum Dei movit, deprædationes et injustitias multas fecit.* (*Annales Fuldenses.*)

(4) Herman-Contract donne aussi à l'*Aquitaine* le nom de *Gascogne*. *Pipinus Aquitanian seu Wasconiam invadens*. Les peuples d'Aquitaine ou d'au-delà de la Loire sont quelquefois appelés Gascons par les historiens de cette époque.

que le vassal d'une couronne que sa famille avait portée si longtemps. N'écoutant donc que sa haine contre Pepin qu'il regardait comme un usurpateur, il commence les hostilités, ravage la Bourgogne et se tient prêt contre son rival. Pepin passe la Loire, s'empare de plusieurs places, dévaste le Berry, l'Auvergne, le Limousin, le Quercy, descend jusqu'au bord de la Garonne, reçoit la soumission des Aquitains épuisés, et reste, après huit ans d'une incessante lutte, maître de tout le pays. Waifer réduit à l'extrémité périt de la main des siens, et la principauté d'Aquitaine finit avec lui.

Peu de temps avant ces événements (1), une communauté nouvelle avait été fondée par les soins pieux de saint Chrodegand. Cet illustre évêque de Metz avait soumis à une règle uniforme les prêtres de son église en les faisant habiter et vivre en commun et en les constituant en une association analogue à celle des monastères. Ainsi venait de naître l'institution des chanoines; et cet exemple bientôt imité, l'organisation du clergé des églises épiscopales en chapitres devint générale (2).

---

(1) Vers l'an 758.

(2) Les chapitres des églises cathédrales furent, quelque temps après leur établissement, considérés comme les conseils ordinaires des évêques. Dans les premiers siècles de l'Église, les évêques statuaient sur toutes les infractions aux lois de la discipline et du dogme; mais, quoiqu'ils eussent en eux-mêmes la plénitude de la puissance sacerdotale, ils ne faisaient rien d'important sans consulter le clergé. On assemblait les clercs, *presbyterium*, pour avoir leur avis, et on n'exécutait rien qui n'eût été approuvé par cette assemblée, dont l'évêque était le président. Mais, après qu'on eut établi des églises dans les campagnes, loin de la ville épiscopale, dans laquelle, pendant les quatre premiers siècles, résidaient presque tous les clercs d'un diocèse, on ne convoqua le *presbytère* que pour les affaires de haute importance. Toutefois, l'évêque ne continua à exercer son gouvernement et sa juridiction qu'avec l'assistance des ecclésiastiques résidant dans la ville épiscopale. L'assemblée de tous les prêtres, *omnium compresbyterorum*, qui offrait l'inconvénient de déplacemens qui laissaient pendant plus ou moins de temps sans pasteur les églises éloignées de la

Pepin n'eut pas le temps de recueillir les fruits de ses victoires ; atteint de la fièvre pendant qu'il était à Saintes, il quitta cette ville pour se rendre au monastère de Saint-Denis, et là, sentant sa fin approcher, il convoqua les seigneurs et les évêques, partagea ses états entre ses deux fils, Charles et Carloman, et mourut peu de jours après (1). Ce prince, vaillant, juste, prévoyant, grand en paix et en guerre, fut le premier des rois francs qui posséda les Gaules dans toute leur étendue, et il eût pu, dit Bossuet (2), passer pour le plus grand roi du monde, si son fils Charlemagne ne l'avait surpassé.

La mort du roi Pepin réveille l'ambition du père de Waifer. Cet ancien duc (3) quitte le monastère où il s'était retiré, rentre dans ses états et se prépare à soutenir la guerre ; mais, effrayé par l'approche de Charles, il se réfugie auprès du duc des Gascons, qui, craignant pour lui-même, s'empresse de le livrer. L'Aquitaine se trouve ainsi pacifiée. Charles épouse une fille de Didier, roi des Lombards, la répudie un an après pour épouser Hildegarde, fille du duc des Suèves, et, suivant le désir des prélats, publie un capitulaire pour le maintien de la discipline ecclésiastique (4). Son frère Carloman meurt en 771 ; les sei-

---

ville épiscopale, fut remplacée par les chapitres. Mais, dans la suite, soit, comme le dit de Héricourt (*Lois ecclésiastiques*), que les chanoines aient été peu capables de remplir cette fonction pendant les siècles d'ignorance, soit que les évêques aient voulu gouverner avec plus d'indépendance, les chapitres des cathédrales ont perdu le droit d'être le conseil *nécessaire* du chef. C'est pourquoi les prélats appellent aujourd'hui dans leur conseil ceux qu'ils jugent à propos, et ils tirent ces conseillers du chapitre de leur cathédrale ou des autres églises de la ville épiscopale.

(1) Le 24 septembre 768. Il fut enterré à la porte de l'église, ainsi qu'il l'avait demandé.

(2) *Abrégé de l'Histoire de France.*

(3) Hunalde.

(4) Ce capitulaire est composé de dix-huit articles ; voici l'analyse des principaux : « Il est défendu aux serviteurs de Dieu d'aller à la guerre ; il n'y

gneurs de sa cour se rendent auprès de Charles, le reconnaissent pour leur roi, et l'empire des Francs, si souvent divisé, se trouve encore réuni dans les mains d'un seul. La veuve de Carloman se retire avec ses deux fils à la cour de Didier et sollicite sa protection pour leur faire rendre la couronne dont on venait de les priver.

Le plus grand calme régnait alors dans l'État ; sans crainte du côté des Alpes par la terreur qu'il inspirait aux Lombards, et, du côté des Pyrénées, par la faiblesse des Sarrasins d'Espagne, Charles résolut d'assurer par les armes la tranquillité des frontières du Nord. Les Saxons si souvent châtiés, mais jamais bien domptés, continuaient à s'agiter et à troubler les provinces de la Gaule germanique au delà du Rhin. Ces peuples, qui occupaient alors tout le pays compris entre la Bohême, l'Océan, la mer du Nord, l'Issel et le Mein, étaient encore plongés dans les ténèbres du paganisme et adoraient particulièrement une

---

a d'exceptés que ceux qui sont chargés du service divin dans l'armée. Chaque commandant doit avoir un prêtre pour confesser les soldats. — Les prêtres ne verseront le sang, ni des chrétiens, ni des païens. — La chasse est interdite aux ecclésiastiques. — Les évêques et les prêtres inconnus doivent être examinés dans un concile avant d'être admis à exercer les fonctions du saint ministère. — L'évêque fera tous les ans la visite de son diocèse ; le juge ou le comte qui est défenseur de l'Église lui prêtera main-forte. — Les prêtres doivent veiller à la conversion des incestueux et des autres impies, afin qu'ils ne périssent point dans leurs péchés. Ils doivent pareillement veiller à ce que les malades et les pénitents ne meurent point sans avoir reçu l'extrême-onction, le sacrement de la réconciliation et le viatique. — Les prêtres doivent observer les jeûnes des quatre-temps et avertir leurs peuples de les garder. — Personne ne se dispensera de se trouver aux assemblées publiques une fois vers l'été et une autre fois vers l'automne. — On s'acquittera fidèlement des prières qui seront indiquées pour le roi. — On ne célébrera la messe que dans les lieux consacrés à Dieu, si ce n'est en voyage, sous une tente et sur une table de pierre consacrée par l'évêque. — Défense au juge laïque de condamner un prêtre ou un clerc sans la participation de l'évêque, sous peine d'excommunication. — Défense de retenir les biens des évêques, des églises ou des particuliers, sous prétexte de diversité des royaumes. »

idole qu'ils appelaient *Irminsul* (1) et qu'ils considéraient comme le dieu tutélaire de toute la nation.

Le roi des Francs fait décider la guerre dans l'assemblée générale de Worms, passe le Rhin, entre en Saxe, porte partout le ravage, prend le fort d'Eresbourg où se trouvait le temple d'Irminsul, rase le tout de fond en comble, brise l'idole, s'avance jusqu'au Veser, pardonne à l'ennemi qui vient demander grâce et reçoit douze otages pour garantie de leur foi.

Pendant ce temps, le pape Etienne III était mort, et son successeur Adrien Ier, vivement pressé par Didier, irrité contre Charles, de sacrer rois les fils de Carloman, venait de s'attirer par son refus la colère du prince lombard. Ce pontife, doué d'une prudence et d'une fermeté égales à sa vertu, informe le roi des Francs de l'oppression qui accable l'église romaine, lui signale l'injustice de Didier qui venait d'envahir la plupart des places que le saint-siége tenait de la libéralité de Pepin, et lui rappelle la promesse qu'il avait faite lors de son sacre, du vivant même de son père, de ne jamais abandonner la protection des papes et la défense de l'Église.

Didier marche sur Rome; le pape encourage le peuple, dispose tout pour sa défense, rédige une formule d'anathème contre tous ceux qui toucheraient aux terres de l'Église, et fait porter cet écrit à Didier qui n'ose passer

---

(1) Suivant quelques-uns, Irminsul était le nom sous lequel les Saxons adoraient le dieu Mars, Mercure ou Junon. D'autres ont pensé que cette idole représentait Arminius, ce célèbre défenseur de la liberté germanique contre les Romains, qui détruisit les légions commandées par Varus, sous le règne d'Auguste. Cette idole, élevée sur une colonne, était armée de toutes pièces, tenant un étendard orné d'une rose dans sa main droite, une balance dans sa main gauche; on voyait sur sa poitrine la figure d'un ours, et celle d'un lion sur son bouclier.

Les Saxons adoraient aussi une autre idole nommée Chrodo, elle représentait un vieillard qui tenait une roue des deux mains, c'est-à-dire Saturne ou le Temps. (Voy. Grantzius, *in Hist. Sax.*)

outre, revient bientôt sur ses pas, reçoit avec hauteur les ambassadeurs francs, résiste à leurs instances et refuse de rendre au pape les places en question. Charles franchit alors les Alpes; Didier, n'osant point risquer une bataille, court s'enfermer dans Pavie, et son fils dans Vérone. Ces deux villes sont assiégées. La veuve de Carloman sort de Vérone avec ses fils et va se rendre à Charles, qui les accueille avec bonté. Or, comme la fête de Pâques était proche (1), le roi des Francs résolut d'aller faire à Rome ses dévotions; il partit donc avec un grand nombre d'évêques et d'abbés, rencontra sur son chemin les magistrats envoyés au devant de lui pour le complimenter et lui faire cortége, et continua sa marche au milieu des plus vives acclamations. La milice était sous les armes au dehors de la ville, et de jeunes enfants, portant des branches d'olivier, chantaient les louanges du vainqueur des Lombards. Mais, dès que les croix parurent, Charles descendit de cheval et se rendit à pied jusqu'à l'église de Saint-Pierre où le pape l'attendait avec tout son clergé; et, étant arrivé au bas des degrés, il se mit à genoux, baisa chaque marche, embrassa le pape et, le prenant par la main, il entra dans l'église et fut se prosterner avec le pontife au tombeau de l'apôtre.

Le roi fit ensuite ses dévotions dans les principales églises, assista aux offices, approuva la donation que son père et lui avaient faite au saint-siége et fit dresser par Ethérius, son secrétaire et son chapelain, un acte qui renfermait de plus grandes libéralités, et par lequel il faisait don de l'île de Corse, de Parme, de Mantoue, de tout l'exarchat de Ravenne, et des provinces de Venise et de l'Istrie avec les duchés de Spolète et de Bénévent (2).

---

(1) 3 avril 774.

(2) Le roi signa l'acte de donation de *sa main*, ainsi que le marque en

Charles, étant parti de Rome peu de jours après, reprit la route de Pavie, et en poussa le siége avec tant de vigueur que Didier fut contraint de capituler; Adalgise, son fils, ayant déjà quitté secrètement Vérone, s'était enfui à Constantinople pour ne plus revenir (1).

Ainsi finit en Italie le règne des Lombards, après une durée de deux cent six ans. La couronne de fer vient s'ajouter à celle du roi franc.

Les Saxons s'étaient de nouveau révoltés; Charles marche contre eux, les oblige à se soumettre, repasse aussitôt en Italie pour apaiser un soulèvement des Lombards, et revient encore en Saxe, atteint les ennemis aux sources de la Lippe, et ces rebelles, consternés, ayant demandé grâce et prié qu'on les baptisât, il leur pardonne, fait donner le baptême à plusieurs, prend des otages, fait bâtir quelques forts, va passer l'hiver à Héristal, et convoque au printemps une assemblée générale à Paderborn. Les chefs saxons s'y rendirent de toutes parts, excepté Witikind, le

---

termes exprès Anastase le bibliothécaire, le fit signer par les évêques, les abbés, les ducs et les comtes qui l'accompagnaient, le plaça sur l'autel et ensuite sur le tombeau de saint Pierre, et fit serment, avec ses seigneurs, de conserver au saint-siége tout ce qui était contenu dans cet acte, qu'il remit au pape, et dont il emporta une copie.

Le pape fit présent à Charles d'une collection de canons tirés des conciles d'Orient. Après les canons des apôtres, cette collection comprenait ceux d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, de Sardique, de Carthage et des autres conciles d'Afrique.

(1) *Constantinopolim non reversurus migravit.* (PAUL DIACRE, *De Gestis Langobardorum.*)

Didier, conduit dans les Gaules, fut d'abord relégué à Liége et mis entre les mains de l'évêque Agilfroi; plus tard, il fut transféré à Corbie, où il embrassa la vie monastique, et où il mourut dans les exercices de la pénitence.

Paul, fils de Warnefrid et secrétaire de Didier, resta à la cour de Charles, qui se l'attacha à cause de son érudition. C'est ce même historien qui est connu et cité sous le nom de Paul Diacre.

plus célèbre d'entre eux, qui s'était retiré en Danemarck (1).

Quelques chefs sarrasins, dépouillés par Abdérame, roi d'Espagne, parurent à cette assemblée, venant demander la protection du roi des Francs. Les affaires de Saxe ayant été réglées, Charles marche en Espagne, s'empare de Pampelune, passe l'Èbre, va assiéger Sarragosse, subjugue une partie du pays, reçoit les hommages de la plupart des chefs et rentre dans ses états. Son arrière-garde, surprise dans la vallée de Roncevaux par les Gascons, maîtres de ces montagnes, y périt tout entière avec le fameux Roland, dont les romans de chevalerie ont tant illustré le nom (2).

Les Saxons, profitant de l'éloignement de Charles, s'étaient, sous la conduite de Witikind, avancés jusqu'au Rhin, portant partout le fer et la flamme et n'épargnant ni l'âge ni le sexe; mais, atteints par les troupes du roi sur les confins de la Hesse, ils rentrent dans leur pays après un rude échec.

Cette guerre apaisée, Charles convoque, au mois de mars suivant (3), une assemblée d'évêques, d'abbés et de seigneurs à son palais d'Héristal, publie un capitulaire concernant la police ecclésiastique et séculière (4), se rend

---

(1) Les habitants du Danemarck sont appelés Normands par les historiens de ce temps-là.

(2) Roland était fils de Milon, comte d'Angers, et de Berthe, sœur de Charlemagne. Les chroniques du temps ne le distinguent nullement des autres généraux qui périrent avec lui dans cette journée; il était gouverneur des côtes de Bretagne.

(3) An 779.

(4) Voici quelques-unes des dispositions principales de ce capitulaire:

Chacun paiera la dîme, et l'on en fera l'usage qui sera ordonné par l'évêque. — Si les homicides et les autres criminels qui ont mérité la mort se réfugient dans l'église, on ne doit ni les y protéger, ni leur y donner aucune nourriture. (Les grands abus qui naissaient du droit d'asile accordé aux églises engagèrent l'assemblée à modifier ce privilége, en ce qui con-

en Saxe, bat les ennemis, leur pardonne encore, s'avance l'année suivante jusqu'aux rives de l'Elbe, s'occupe d'établir l'ordre dans ce pays, y laisse un grand nombre d'évêques et de prêtres pour convertir les habitants, et va, quelque temps après, faire sacrer à Rome, par le pape Adrien, ses fils Pepin et Louis; le premier comme roi d'Italie, le second comme roi d'Aquitaine (1).

---

cernait les grands criminels.) — Le parjure aura le poing droit coupé, sans qu'il puisse se racheter. — Si le crime est douteux, l'accusateur et l'accusé se tiendront debout devant la croix. (Celui qui tombait le premier perdait sa cause.) — Les esclaves ne seront vendus qu'en présence de l'évêque, ou du comte ou de l'archidiacre, devant des témoins connus, et on ne pourra les vendre hors du royaume. (De peur qu'ils ne passassent dans les mains des infidèles.) — Au lieu de laisser subsister l'usage qui autorisait les particuliers à se faire justice et à venger la mort de leurs parents, il fut ordonné aux parties de s'arranger moyennant une somme d'argent, sous peine de l'exil pour celle des parties qui refuserait de recevoir la somme ou de la payer. — On prononça la perte d'un œil contre les voleurs; en cas de récidive, la perte du nez; et pour la troisième fois, la peine de mort.

On rapporte aussi à la même année un réglement ordonnant des jeûnes et des prières, et fixant le chiffre des aumônes que chacun devait donner pour nourrir les pauvres. Les évêques, abbés et abbesses, devaient donner une livre ou une demi-livre d'argent, ou bien cinq sous seulement suivant leur fortune, et, de plus, nourrir au moins un pauvre jusqu'à la moisson. Les comtes, ceux qui tenaient des *bénéfices* ou fiefs du roi, étaient chargés de payer des aumônes plus considérables. Quant aux laïques, ils devaient, pour racheter deux jours de jeûne, payer au moins trente *deniers* et nourrir aussi des pauvres à proportion de leurs biens. Le *denier* était une petite monnaie d'argent; douze deniers faisaient un sou; et vingt sous faisaient une livre pesant d'argent. D'après quelques textes de nos anciens auteurs, on pourrait supposer qu'il y avait quarante deniers dans un sou; mais M. Le Blanc, dans son *Traité des Monnaies*, prouve qu'il faut expliquer ces textes du sou d'or, qui valait quarante deniers d'argent, tandis que le sou d'argent n'en valait que douze. Ainsi chaque sou d'alors équivalait à 5 fr. de notre monnaie actuelle.

(1) Les provinces qui composaient ce royaume d'Aquitaine étaient le Languedoc, la Gascogne, le Limousin, le Poitou, le Périgord, l'Auvergne, ainsi que les Marches d'Espagne, c'est-à-dire les provinces conquises par les Francs au-delà des Pyrénées. La Marche de Gothie comprenait presque toute la Catalogne; la Marche de Gascogne s'étendait jusqu'à l'Èbre, dans l'Aragon et la Navarre, et avait pour chefs des seigneurs sarrasins.

Cependant Witikind recommence la lutte, ne se laisse décourager par aucune défaite, se relève toujours, et disparaît un moment pour reparaître encore. Charles, lassé de cette guerre et voulant mettre un terme à l'effusion du sang, fait proposer une conférence à Witikind, et lui envoie des otages pour garants de sa sûreté. Le fier Saxon arrive à Attigny (1), se sent désarmé par la grandeur et la bonté de Charles, se soumet, demande le baptême et donne bientôt des preuves éclatantes de la sincérité de sa conversion.

Charles repasse ensuite en Italie, pardonne au duc de Bénévent qui s'était révolté. va célébrer à Rome la fête de Pâques, et en ramène deux habiles chantres, qu'il établit, l'un à Metz, l'autre à Soissons, pour enseigner la note romaine et montrer aussi à toucher l'orgue dont déjà l'on se servait dans l'office divin.

L'étude des lettres avait été négligée; la science était rare, et l'ignorance, suivant l'expression d'un historien, avait cessé de paraître honteuse, même dans le clergé. Le roi, pour remédier à cet état de choses, prend la résolution de fonder des écoles (2), et écrit, à ce sujet, aux métropolitains et aux abbés : « Nous vous faisons savoir que nous « avons jugé utile que, dans les évêchés et les monastères « dont nous sommes chargés, on s'appliquât, non-seulement à maintenir la régularité, mais encore à enseigner « les lettres à ceux qui ont des dispositions pour les « sciences... Car, quoique ce soit une meilleure chose de « faire le bien que de le connaître, il faut le connaître « avant que de le faire... Nous souhaitons que vous soyez « comme doivent l'être des soldats de l'Église, des hommes

---

(1) Attigny-sur-Aisne, petite ville à sept lieues de Mézières, dans le département des Ardennes.

(2) An 787.

« pieux et savants; que vous viviez bien et que vous par-
« liez bien (1). » Il établit lui-même une école dans son palais, en donne la direction au célèbre Alcuin (2), et rend l'ordonnance suivante concernant la correction des livres et des offices de l'Église :

« Charles, par la protection de Dieu, roi des Francs et « des Lombards, patrice des Romains, à tous les lecteurs « des églises de nos états. — Quoique nous soyons dans « l'impuissance de rendre à Dieu d'assez dignes actions « de grâces pour toutes les prospérités dont il nous « comble, et à la guerre et dans la paix, sa divine bonté « veut bien cependant nous tenir compte de notre bonne « volonté. C'est pour lui donner quelques marques de « notre reconnaissance, en travaillant à rendre de plus en « plus florissantes les églises de notre royaume, que nous « avons tâché d'y faire revivre l'amour des lettres, presque « éteint par la négligence de nos ancêtres, et que nous « avons invité tous nos sujets, par notre exemple, à s'ap-

---

(1) L'exemplaire qui nous a été conservé de cette lettre-circulaire est adressé à Baugulfe, abbé de Fulde et successeur de saint Sturme. Baugulfe établit en effet à Fulde une école à laquelle plusieurs grands hommes qui en sont sortis ont fait beaucoup d'honneur. (Voy. LONGUEVAL, liv. XII.)

(2) Le roi ayant rencontré à Parme, en 781, cet abbé de Cantorbéry qui avait été envoyé à Rome par l'archevêque d'York, n'omit rien pour se l'attacher, et lui fit promettre de venir demeurer à sa cour lorsqu'il aurait rempli sa mission. Alcuin s'étant donc rendu auprès de Charles avec l'autorisation de son archevêque, ce prince le fit son aumônier, prit de lui des leçons de rhétorique, et le mit à la tête de l'école palatine, qui, se perpétuant par une suite non interrompue de maîtres et de disciples, forma plus tard, suivant la commune opinion, cette université appelée sous Charles V *la fille aînée de nos rois*, et qui compta parmi ses élèves des papes, des princes, des cardinaux, de saints et doctes évêques, des magistrats éminents. Ce qui faisait dire à Estienne Pasquier, en 1564, dans son *Plaidoyer pour l'Université :* « Que tout aussi que du cheval de Troye sor-
« tirent innumérables princes et braves guerriers, aussi nous a-t-elle pro-
« duit une infinité de grands personnages dont la postérité bruira tant que
« le monde sera monde. »

Alcuin, devenu vieux, se retira dans son abbaye de Saint-Martin de

« pliquer à l'étude des arts libéraux. Nous avons com-
« mencé par faire corriger avec soin les exemplaires de
« l'Ancien et du Nouveau Testament, qui avaient été
« depuis longtemps altérés par l'ignorance des copistes.
« Ensuite, excités par l'exemple du roi Pepin, notre père,
« de respectable mémoire, qui pour donner une nouvelle
« splendeur aux églises des Gaules, y a établi le chant
« romain, nous avons pris à tâche d'enrichir l'office ecclé-
« siastique de leçons choisies et propres du temps. Il nous
« a paru qu'il serait honteux à notre siècle de souffrir
« qu'on chantât aux nocturnes des leçons peu convena-
« bles, sans nom d'auteurs, et pleines de solécismes et
« de barbarismes, telles que sont celles qui ont été
« recueillies ci-devant. C'est pour y remédier, que nous
« avons chargé le diacre Paul de parcourir avec soin les
« ouvrages des saints Pères, et *d'y cueillir les plus belles*
« *fleurs, comme dans une agréable prairie, pour en com-*
« *poser un bouquet* (1). Il a exécuté ce dessein en deux
« volumes, où il a marqué des leçons pour le cours de
« l'année et les principales fêtes. Après les avoir examinées
« et approuvées, nous avons jugé à propos de vous les
« envoyer afin qu'on puisse les lire dans les églises. »

Mais, pendant que ce prince s'occupait avec tant de soin du rétablissement des sciences, une conspiration s'ourdis-

---

Tours et ouvrit une école où son nom attira un grand nombre d'élèves. Il savait le latin, le grec et l'hébreu. Les écrits qu'il a laissés ont été recueillis; la plus ample édition est celle de Ratisbonne, 2 vol. in-fol.; 1777.

Les membres de cette espèce d'académie de savants, qui étaient en commerce de littérature, s'étaient donné chacun le nom de quelque ancien auteur; Alcuin avait pris celui de Flaccus, surnom d'Horace; Adelard, abbé de Corbie, celui d'Augustin; Riculfe, évêque de Mayence, celui de Damætas; Engilbert, abbé de Centule, celui d'Homère; et le roi, celui de David.

(1) *Veluti è lectissimis eorum pratis certos quosque flosculos legeret, et in unum quæque essent utilia quasi sertum aptaret.*

sait contre lui par la perfidie de Tassillon, duc de Bavière, qui s'était secrètement ligué avec Irène, impératrice d'Orient, et avec le duc de Bénévent pour soulever l'Italie, tandis qu'il attaquerait lui-même l'Austrasie avec le secours des Avares. Charles, instruit de cette trahison, et feignant de l'ignorer pour mieux en punir l'auteur, convoque (1) à Ingelheim tous les vassaux du royaume; Tassillon s'y rend sans défiance, est arrêté, convaincu de son crime, condamné à mort par l'assemblée, et gracié par le roi qui lui accorde la vie, l'envoie dans un monastère, et réunit la Bavière aux autres provinces de l'empire (2). Mais la punition de ce duc n'arrête point l'effet de ses intrigues. Les Avares font irruption dans le duché de Frioul et dans la Bavière avec deux nombreuses armées, et sont battus par les Francs; une troisième armée subit le même sort sur les bords du Danube, tandis que Adalgise, à la tête des troupes grecques, est entièrement défait à Bénévent et retourne à Constantinople.

Charles, n'ayant en ce moment plus d'ennemis à vaincre, s'occupe activement de mettre l'ordre dans l'Église ainsi que dans l'État, publie à Aix-la-Chapelle un long capitulaire (3) en quatre-vingts articles, puisés pour la plu-

---

(1) An 788.

(2) La Bavière formait un état séparé; elle n'eut plus dès lors un duc souverain, et elle fut gouvernée, comme les autres provinces, par des comtes envoyés par le roi.

(3) *Capitulare aquisgranense*, an 789. On appelle capitulaires, du mot *capitula*, petits chapitres, toutes les lois des rois francs. On compte cinq capitulaires de Pepin-le-Bref, soixante-cinq de Charlemagne, vingt de Louis-le-Débonnaire, cinquante-deux de Charles-le-Chauve, trois de Louis-le-Bègue, trois de Carloman, un du roi Eudes, trois de Charles-le-Simple.

Dans l'article ou *capitule* LXI du capitulaire de l'an 789, on recommande aux juges d'être *à jeun* pour écouter et juger les affaires qui leur sont soumises : *Rectum autem et honestum videtur ut judices jejuni causas audiant et discernant.* Personne n'ignore le fameux mot : *J'en appelle à Philippe à jeun.*

part dans les anciens canons, et envoie des commissaires dans les provinces pour veiller avec les évêques à l'observation de ces dispositions ; deux autres capitulaires paraissent la même année ; l'un concernant les moines, et l'autre renfermant divers réglements, tant civils qu'ecclésiastiques.

Théodulfe, évêque d'Orléans, fait paraître, vers le même temps, une instruction pastorale qu'il adresse aux prêtres chargés des paroisses, et par laquelle il recommande, entre autres choses, la lecture, l'oraison, le travail des mains, leur prescrit de tenir eux-mêmes des écoles dans les villages et d'enseigner gratuitement.

L'année 790 se passa sans expéditions ; mais la suivante fut employée à combattre les Huns ou Avares, depuis longtemps établis dans la Pannonie (1). L'armée des Francs, partagée en trois corps, se dirige vers ce pays, divisé en neuf cantons ou cercles séparés les uns des autres par d'immenses fossés, bordés de palissades, attaque un de ces cercles, en emporte d'assaut les retranchements, fait main-basse sur les barbares, entre dans Vienne, s'empare de plusieurs forts, marche jusqu'à l'embouchure du Raab, et rentre chargée de butin.

La joie de ce nouveau succès, célébré par des prières publiques, fut troublée, quelque temps après, par la découverte des desseins criminels d'un fils que Charles avait eu d'une concubine, et qui, de concert avec quelques seigneurs, avait médité la mort de son père pour monter sur le trône (2). Ce fils impie est relégué dans un monas-

---

(1) Ce pays comprenait l'Autriche et la Hongrie ; et c'est à raison de sa situation au *levant* de la Bavière qui appartenait aux Francs, qu'il fut appelé par ceux-ci Ooster-Rich ; d'où est venu le nom d'*Autriche*.

(2) Les conjurés s'étant assemblés une nuit dans l'église de Ratisbonne, un prêtre lombard, appelé Fardulfe, qui s'y trouvait par hasard et qu'on n'avait point aperçu, entendit tout et fut en donner avis au roi, qui lui donna en récompense l'abbaye de Saint-Denis.

tère, et plusieurs de ses partisans sont punis de mort.

Un vaste projet occupe l'esprit de Charles; il s'agit de faire communiquer le Pont-Euxin avec l'Océan au moyen d'un canal de jonction du Rhin et du Danube; les travaux sont entrepris, poussés avec rapidité, interrompus par les pluies et les éboulements, et bientôt abandonnés. Des soins plus impérieux réclamaient toute l'activité du roi. Les Saxons s'étaient encore soulevés, et les Sarrasins (1), ayant pénétré dans le Languedoc, avaient pillé le pays et brûlé les faubourgs de Narbonne; Félix, évêque d'Urgel (2), nonobstant une précédente condamnation et sa rétractation solennelle, continuait à répandre son hérésie, en enseignant, comme il l'avait déjà fait dans ses réponses à Élipand, évêque de Tolède, que *Jésus-Christ, comme homme, n'était que le fils adoptif de Dieu.*

Charles pourvoit à tout et veille avec attention à la conservation de la foi, et comme il n'ignore pas que les hérésies sont presque toujours une cause de troubles et de désordres, il convoque à Francfort (3) les évêques de toutes les provinces de son obéissance, de Gaule, de Germanie et d'Italie; les pères de ce concile, au nombre d'environ trois cents, ayant avec eux les deux légats envoyés par le pape, condamnent l'erreur de Félix (4) et d'Elipand, et rédigent

---

(1) La victoire qu'Alphonse, surnommé *le Chaste*, roi de Léon et des Asturies, remporta en 794 sur les Sarrasins, dissipa l'inquiétude que l'irruption de ces infidèles avait portée dans l'esprit du roi des Francs, et rendit inutile l'expédition qu'il méditait.

(2) Cette partie de l'Espagne dépendait, ainsi que je l'ai déjà dit, du royaume des Francs.

(3) Cette ville n'était alors qu'une maison royale, sur le Mein, près de Mayence. Ce lieu était appelé *Franconofurt*, c'est-à-dire gué ou passage des Francs.

(4) Saint Adon, qui écrivait vers le milieu du IXe siècle et qui fut élu archevêque de Vienne en 860, nous apprend dans sa chronique que Félix fut relégué à Lyon où il mourut, dit-on, dans son erreur : *Perpetuo exilio apud Lugdunum relegatus est : quem ferunt in eodem suo errore mortuum.*

ensuite plusieurs canons (1), qui, entre autres dispositions, défendent aux moines de se mêler d'affaires séculières et de sortir de leur monastère pour plaider, recommandent de payer la dîme, règlent que si un clerc plaide contre un laïque, l'évêque et le comte jugeront le procès, font défense aux évêques de s'absenter de leurs églises plus de trois semaines, prononcent qu'après leur mort les seuls biens qu'ils possédaient avant leur épiscopat appartiendront à leurs héritiers, si même, toutefois, ils n'en avaient point disposé en faveur des églises.

Pendant que se traitaient ces grandes affaires de la religion et de l'État, un vénérable abbé, du nom d'Anian, étant parti de la Septimanie, arrive à Francfort avec ses moines, sollicite et obtient la protection spéciale et le patronage du roi pour ses deux monastères de *Saint-Jean* et de *Saint-Laurent* (2) qu'il avait fondés à quelques lieues de Narbonne.

---

(1) Le concile tenu en 794 rejeta, par le second de ses canons, le deuxième concile de Nicée, tenu en 787, concernant l'adoration des images, qu'il crut avoir été décrétée par ce dernier concile. La mauvaise interprétation de l'avis de Constantin, évêque de Chypre, donna lieu à ce canon. La version du traducteur était infidèle; elle faisait tenir à Constantin ce langage : « *Je reçois et j'embrasse avec honneur les saintes et vénérables images, selon le culte et l'adoration que je rends à la consubstantielle et vivifiante Trinité*, tandis que le texte dit précisément le contraire : *J'embrasse avec honneur les saintes et vénérables images, et je défère l'adoration de latrie à la seule Trinité : j'excommunie ceux qui pensent et parlent autrement.*

Quelques-uns des autres canons concernent des affaires d'état. Ainsi, par les quatrième et cinquième, on prit des mesures pour obvier au monopole en temps de famine, et pour soulager le peuple. Le roi, de l'avis du concile, taxa le prix des vivres; savoir, le boisseau d'avoine à un denier, le boisseau d'orge à deux deniers, le boisseau de seigle à trois, celui de froment à quatre, et le pain à proportion; défendant de vendre jamais ces denrées plus cher, même en temps de disette. Il ordonna, de plus, de recevoir dans le commerce les nouveaux deniers qu'il avait fait fabriquer.

(1) Le monastère de *Saint-Jean* était établi à Caunes (Aude), celui de *Saint-Laurent* dans le lieu appelé aujourd'hui *Saint-Chinian* (Hérault), par corruption du nom *d'Anian*; car, ainsi qu'on a eu occasion de le remar-

La reine Fastrade mourut en cette même année, et son

---

quer, la plupart des petites villes qui se sont élevées auprès des monastères portent le nom des fondateurs de ces monastères. L'heureuse situation de ce lieu, le riant aspect du vallon, qui forme un si agréable contraste avec les rochers et les arides montagnes qui l'entourent, la fraîcheur de ses eaux et sa proximité de Narbonne, qui n'est qu'à six lieues de distance, durent y attirer les Romains, dont une colonie avait été établie dans cette ville dès l'an 636 de Rome (117 ans avant Jésus-Christ). La preuve de leur séjour en cet endroit résulte de la découverte qu'on y a faite, il y a peu de temps, d'une grande quantité de monnaies romaines, et notamment de deniers de Jules César. Je possède un de ces deniers qui m'a été envoyé par mon frère avec une autre pièce de monnaie gauloise dont on a également trouvé un nombre très-considérable. Ce vallon étant d'ailleurs le passage le plus facile et le plus direct pour entrer dans la plaine de Narbonne, en descendant des montagnes du Nord, il est à présumer qu'on y avait placé quelques détachements romains, afin d'arrêter toute irruption de ce côté, et de donner au besoin l'alerte à la garnison qui était à Narbonne, et avec laquelle on pouvait facilement communiquer par des signaux, puisqu'on voit parfaitement cette ville des hauteurs qui entourent Saint-Chinian. Cette partie des Gaules était originairement habitée par les Volces, dont le territoire était borné au levant par le Rhône, au midi par la Méditerranée, et au couchant par les Pyrénées et les bords de la Garonne jusqu'à la jonction de ce fleuve avec le Tarn. Quant aux limites qui séparaient au nord les Volces des Aquitains et des Celtes, on ne saurait les indiquer bien au juste.

Depuis Grégoire de Tours, on a toujours appelé *Septimanie* la partie de la *Narbonnaise première* qui demeura aux Visigoths, après les victoires de Clovis, et qui continua à porter ce nom jusque sous la troisième race. Suivant l'opinion la plus probable, cette province fut ainsi appelée parce qu'elle comprit d'abord sous les Visigoths sept cités ou diocèses. C'est à partir du XIII[e] siècle qu'on a commencé à donner le nom de Languedoc à cette province, parce que, dans la langue particulière du pays, on disait *oc* pour *oui*. Dans un mandement d'Égidius, archevêque de Narbonne, concernant la convocation d'un concile à Nîmes, en 1302, au sujet du différend du pape Boniface VIII avec Philippe-le-Bel, on lit ce passage : ..... *Prælati plurium aliarum provinciarum de linguâ præsertim occitana.* De là aussi la dénomination d'*Occitanie* qu'on a quelquefois appliquée à cette contrée.

Quant au monastère de *Saint-Laurent*, il n'en reste plus que l'église, qui porte encore le nom de ce saint martyr, et qui se trouve au milieu d'un champ d'oliviers appelé aussi *Champ-de-Saint-Laurent*, et dont la propriété est dans ma famille depuis un grand nombre d'années. On voit, par la charte donnée par Charlemagne en 794, que, même dès cette époque, le lieu sur lequel ce monastère avait été construit était complanté d'oliviers. En l'an 826, l'abbé Durand obtint une charte de Louis-le-Débonnaire et

corps, transporté à Mayence, fut inhumé dans l'église de Saint-Alban (1).

Le 25 décembre de l'année suivante (2), l'Église perdit le pape Adrien.

Le roi des Francs pleura ce grand et vertueux pontife qui avait si glorieusement occupé le saint-siége pendant près de vingt-quatre ans, et composa *lui-même* (3) son épitaphe dans laquelle il exprima sa vive douleur (4).

---

de Lothaire, son fils, concernant un nouveau monastère qu'il venait de fonder en l'honneur du bienheureux *Anian* (*in honore et veneratione beatissimi Aniani confessoris Christi*) et qui fut connu dans la suite sous le nom d'*Abbaye de Saint-Chinian*. Cette charte, de l'an 826, nous apprend que cette petite ville était alors appelée *Vernodubrus* (*in villa* (*) *quæ dicitur Vernodubrus*); et c'est ce nom qui a fait donner celui de *Vernazoubre* à la rivière qui la traverse. La terre sur laquelle l'abbé Durand bâtit cette abbaye s'appelait Holatianus, *in loco qui dicitur Holatianus*.

Ces deux chartes ont été tirées, la première de l'abbaye de Caunes, la seconde de l'abbaye de Saint-Chinian. Celle de 794 est rapportée par Baluze (*Capitularia reg. Franc.*), tom. II, à l'*Appendice*, page 1399; dans l'*Histoire du Languedoc*, par Vaissette, tom. Ier, aux *Preuves*, page 38, et dans la *Collection des Historiens*, par Bouquet, tom. V, page 755. Mais dans ce dernier recueil, le texte de cette charte n'est pas aussi complet; il y a quelques omissions. La charte de 826 est également rapportée par Vaissette, et dans les *Annales des Bénédictins*, par Mabillon, tom. II, page 724, ainsi que dans le tom. VI de la *Gallia christiana*, à *l'Appendice*, page 73.

(1) Son épitaphe, composée par Théodufe, évêque d'Orléans, est rapportée dans la *Collection des Historiens des Gaules et de la France*, par Martin Bouquet, tom. V, page 416.

(2) An 795.

(3) *Post patrem lacrimans Carolus hæc carmina scripsi.*

(4) Voici quelques-uns de ces vers qui, suivant l'observation du P. Daniel, sont plus tendres qu'élégants.

Tu mihi dulcis amor : te modo plango pater.
Nomina jungo simul titulis clarissima nostris :
Adrianus, Carolus; rex ego, tuque pater.
Tunc memor esto tui nati, pater optime posco,
Cum patre discipulus pergat et iste tuus.

« Vous qui étiez l'objet de ma tendresse, ô mon père! maintenant je « vous pleure; je joins ensemble nos noms et nos titres : Adrien, Charles.

(*) *Villa*, dans la basse latinité, voulait dire *ville*. (Voy le *Glossaire* de Ducange.)

Léon III, successeur d'Adrien, écrivit à ce généreux prince pour obtenir la même protection en faveur de l'église romaine et lui envoya une solennelle ambassade pour lui porter les clefs de la confession de Saint-Pierre et l'étendard de la ville, avec prière d'envoyer à Rome une personne de confiance et d'autorité pour recevoir en son nom le serment de fidélité des Romains. Charles députa son *confident* (1) Engilbert vers le nouveau pontife, avec de riches présents choisis parmi le butin des Huns avec lesquels il était en guerre et dont la nation fut presque entièrement détruite, la même année, par son fils Pepin, roi d'Italie. La domination des Francs s'étendit alors le long du cours du Danube jusqu'à la Save, et dans la Haute-Pannonie jusqu'au Raab.

L'hérésie de Félix (2), répandue en Septimanie, avait produit, dans ce pays, une nouvelle erreur. L'on débitait dans ces contrées que la confession des péchés n'était point nécessaire, et que c'était à Dieu et non aux prêtres qu'il fallait l'adresser; et, comme cette doctrine trouvait beaucoup de partisans à raison de sa commodité, Alcuin adressa sur ce point une lettre *aux frères et aux pères de la province,* afin de leur démontrer la nécessité de la confession : « Les prêtres, leur dit-il, ont reçu de Jésus-« Christ, avec les apôtres, la puissance de lier et de « délier. Mais que pourra délier le prêtre, s'il ne voit « les liens de celui qui est lié? Si les malades ne décou-

---

« Je suis roi, et vous père; je vous demande, ô vous! le meilleur des « pères, de vous souvenir de votre fils, et de faire que votre disciple aille « se réunir à son père. »

(1) *Auricularis* ou *auricularius*, celui qui a l'oreille du prince, c'est-à-dire son confident.

(2) Cet hérétique opiniâtre fut, à cause de ses rechutes, déposé par un concile tenu à Aix-la-Chapelle en 799, et mourut, ainsi que je l'ai déjà dit, à Lyon, lieu de son exil.

« vrent leurs plaies, que pourront faire les médecins? Les « blessures de l'âme ont encore plus besoin des secours « du médecin spirituel. Mais vous voulez, dites-vous, « vous confesser à Dieu, auquel vous ne pourriez, quand « vous le voudriez, dérober la connaissance de vos péchés, « et vous négligez de vous confesser à l'Église de Jésus-« Christ, dans le sein de laquelle vous avez péché ! »

Cette même province possédait alors un monastère florissant et déjà célèbre, qu'un docte et saint abbé, appelé Benoît (1), fils du comte de Maguelone, avait fondé dans le diocèse de cette ville (2). C'était tout à la fois une école pour la piété et pour les lettres. Les moines, sans cesser de s'y exercer dans la pratique des vertus, s'occupaient à copier les bons livres et à s'instruire des sciences convenables à leur état. C'est de ce monastère que l'esprit de saint Benoît, premier patriarche de l'ordre, se répandit dans toutes les Gaules, et des Gaules dans les pays étrangers, comme il s'était autrefois répandu du mont Cassin dans l'Italie, et de l'Italie dans tout le reste de l'Occident.

Un grand scandale venait d'affliger l'église de Rome. Le primicier Pascal, jaloux de l'élection du pape Léon III, avait, de concert avec son parent Campule, gagné des assassins et fait attaquer ce pontife sur la personne duquel ils n'avaient point craint de porter, l'un et l'autre, des mains impies en s'efforçant de lui crever les yeux et de lui couper la langue (3).

---

(1) Saint Benoît d'*Aniane*, du nom de son abbaye, ainsi appelée parce qu'elle était bâtie près du ruisseau d'Anian. Le bourg d'Aniane est à six lieues de Montpellier.

(2) Ce diocèse prit le nom de Montpellier, lorsque le siége épiscopal de Maguelone y fut transféré en 1538.

(3) Fleury dit que les ennemis de Léon firent tous leurs efforts pour lui arracher les yeux et lui couper la langue. Longueval soutient, avec les *Annales* de Loisel, de Tilli, de Metz et de saint Bertin, que ce pape eut les yeux réellement crevés et la langue coupée, et qu'il en recouvra mira-

Le roi des Francs, ému d'un si grand attentat, fait aussitôt partir des ambassadeurs chargés d'informer sur cette affaire, et de s'entendre avec Léon, qui se trouvait à Spolette. Le pontife, sensible à cette démarche, et désirant aller trouver lui-même un si zélé protecteur, arrive à Paderborn, où Charles l'attendait, est magnifiquement accueilli, et rentre à Rome (1) au milieu de la joie générale.

Un an après, Charles se rend à Rome, assemble le clergé et les seigneurs francs et romains dans l'église de Saint-Pierre, et leur propose d'examiner les accusations portées contre le pape par Campule et Pascal (2); mais les prélats s'écrient tous d'une voix : « Nous n'osons juger le siége « apostolique qui est le chef de toutes les églises. Nous « sommes tous jugés par ce siége et par son vicaire. Ce « siége n'est jugé par personne; c'est l'ancienne coutume. « Que le souverain-pontife nous commande, nous obéi« rons suivant les canons. » Et le pape, ayant répondu qu'il était prêt à se purger des calomnies dont on avait tâché de le noircir, monta le lendemain dans l'ambon (3), tenant en main le livre des Évangiles, et fit à haute voix le serment suivant : « Moi, Léon, pape de la

---

culeusement l'usage. Charlemagne lui-même, écrivant à Alcuin, lui parle de la guérison du pape comme d'un miracle. « Comment donc, » dit Longueval, « plusieurs de nos auteurs récents ont-ils pris le parti de nier ou « de révoquer en doute qu'on eût crevé les yeux et coupé la langue au « pape Léon? C'est qu'on craint de passer pour crédule, et qu'il est plus « aisé de nier les faits miraculeux que de se donner la peine d'en exami« ner toutes les preuves. » La sacrée consécration des rits, en 1673, après un mûr examen, a reconnu, ajoute-t-il, le miracle en question, et ordonné d'insérer dans le Martyrologe romain, au 12e de juin : *A Rome, dans la basilique du Vatican, saint Léon III, pape, à qui Dieu a rendu miraculeusement l'usage des yeux que des impies lui avaient arrachés, et de la langue qu'ils lui avaient coupée.*

(1) Le 29 novembre 799.

(2) Ces deux scélérats, pour excuser leur attentat, avaient accusé le pape de plusieurs crimes, dans une requête qu'ils avaient adressée au roi.

(3) Tribune.

« sainte église romaine, n'ayant été ni jugé ni con-
« traint par personne, mais de ma propre volonté, je me
« justifie devant vous en la présence de Dieu, qui sonde
« le fond des consciences, en présence des anges, de
« saint Pierre, prince des apôtres, devant qui nous
« sommes, et je prends à témoin Dieu, au tribunal de qui
« nous comparaîtrons tous, que je n'ai commis ni fait com-
« mettre les crimes dont on m'accuse. Je fais ce serment
« sans y être obligé par aucune loi, et sans vouloir en faire
« une coutume ou une loi pour mes successeurs, mais
« seulement pour dissiper plus certainement d'injustes
« soupçons. » Et l'assemblée, satisfaite, entonna les lita-
nies en actions de grâces.

Un autre événement s'accomplit peu de temps après, dans cette basilique, le jour de Noël (1). Pendant que le roi des Francs, assistant à la messe, faisait sa prière devant l'autel, le pape s'approcha de lui, posa sur sa tête une couronne et le salua empereur, au milieu des transports du peuple qui ne cessait de s'écrier : *Vie et victoire à Charles, toujours auguste, grand et pacifique empereur, couronné de Dieu* (2)!

Ainsi fut rétabli l'empire d'Occident, trois cent vingt-quatre ans depuis sa destruction par le roi des Hérules.

Charles, qu'il est bien temps d'appeler Charlemagne, distribue de riches présents aux églises de Rome, fait juger Pascal et Campule, commue en un simple exil, sur la

---

(1) An 800.

(2) « ..... Einsi comme il se fut enclinez en oroison devant l'autel, li « apostoles Leons li assist la couronne emperial sour le chief. Lors com- » mença li pueples à crier en telle manière : AU GRAND CHALLEMAINE, AU- « GUSTE COURONNÉ DE DIEU, PAISIBLE EMPEREOUR DES ROMAINS, SOIT VIE ET « VICTOIRE. Après ces loenges du pueple, li papes l'aorna et vesti des gar- « niments emperiaus selonc la coutume des anciens princes : le non de « patriche mist jus et fu apelez d'iluec en avant empereres et augustes. » (*Chroniques de Saint-Denis, sur les gestes de Charlemagne.*)

prière du pape, la peine de mort prononcée contre eux, reçoit une ambassade du roi de Perse, qui lui fait une donation des saints lieux, revient à Aix-la-Chapelle, et, se voyant en paix avec tous ses voisins (1), s'occupe avec ardeur du bonheur de ses peuples. Il nomme des commissaires (2) pour inspecter les provinces, et faire rendre justice aux églises, aux veuves, aux orphelins, ainsi qu'à toutes autres personnes; tient, après le retour et le rapport de ces *envoyés,* une assemblée générale (3) au mois

---

(1) Alphonse, roi de Galice et des Asturies, en envoyant des ambassadeurs à Charlemagne, se déclarait son vassal; les rois des Écossais et des peuples d'Irlande l'appelaient leur seigneur; les principaux chefs des Sarrasins d'Espagne recherchaient son alliance; le roi de Perse Aaron ou Haroun, surnommé *Al-Rechyd* (le juste), qui avait fait donation de la ville de Jérusalem à Charlemagne, lui envoya aussi un éléphant, animal jusque-là inconnu des Francs, puisque nos anciens historiens parlent de sa mort comme d'un événement digne d'intérêt. Ce même calife adressa de nouveaux présents à Charlemagne en l'an 807; il y avait entre autres choses : premièrement, une tente très-riche, très-haute et très-spacieuse, où se trouvaient les pièces d'un appartement complet; deuxièmement, une horloge qui marquait et sonnait les heures par le moyen de petites boules qui tombaient à chaque heure sur un tambour d'airain : il y avait à l'extérieur, pour cadran, douze petites portes dont une s'ouvrait à chaque heure et demeurait ouverte; et lorsque les douze heures étaient sonnées, il sortait par ces douze portes autant de petits cavaliers qui les fermaient, et puis une nouvelle révolution commençait (voy. la *Chronique* de saint Adon); troisièmement, un jeu d'échecs dont les restes ont été déposés en 1793 à la Bibliothèque nationale, où on les voit encore.

(2) Ces commissaires, appelés *missi dominici,* furent pris parmi les archevêques, les évêques, les ducs et les comtes que leur équité connue et leur opulence devaient mettre à l'abri de tout soupçon de corruption et de vénalité.

(3) Cette assemblée, dont les opérations se prolongèrent jusque sous l'année 803, s'était divisée en trois bureaux : les évêques se trouvaient avec leurs prêtres et leurs diacres; les abbés avec les moines qui les accompagnaient, et l'empereur avec les ducs et les comtes. Les évêques lurent le recueil de tous les canons et promirent de les observer : l'empereur leur en fit délivrer à chacun un exemplaire; les abbés lurent dans leur bureau la règle de saint Benoît pour en faire le modèle de la réforme; et l'empereur fit lire dans le sien les lois des divers peuples de ses états; et, après avoir fait les additions et les corrections jugées convenables, il en fit remettre un exemplaire à tous les juges. Les évêques, dans leur

de novembre 802, fait réformer, suivant les canons, les abus qui régnaient parmi les laïques, dans le clergé, dans les monastères; ajoute diverses dispositions aux lois salique et ripuaire, fait cesser l'abus du droit d'asile, consent à ce que l'élection des évêques soit faite par le clergé et par le peuple, défend d'établir dans la suite des chorévêques (1), dispense les évêques du service de la guerre (2), ne permet aux laïques de posséder des biens d'église qu'à titre de précaire, et donne une impulsion vigoureuse et régulière à toutes les parties de l'administration.

La Saxe, de nouveau révoltée, se trouve enfin définitivement soumise (3); deux ans après, les Esclavons sont

---

assemblée particulière, dressèrent un capitulaire en vingt-deux articles pour la conduite des prêtres chargés du soin des paroisses; en voici les principales dispositions : Les prêtres prieront pour la conservation et la prospérité de l'empereur, pour ses fils et ses filles, ainsi que pour l'évêque diocésain; — ils auront soin d'instruire le peuple les fêtes et dimanches; — ils n'exigeront rien pour l'administration du baptême et des autres sacrements; — ils ne demeureront point avec des femmes, ils ne se feront point caution, ils ne plaideront pas devant les tribunaux laïques, ils ne porteront pas les armes, ils n'entreront pas dans les cabarets, ils ne jureront pas; — ils imposeront une pénitence convenable à ceux qui leur confessent leurs péchés, et auront soin de ne pas laisser mourir les malades sans leur avoir administré le viatique et l'extrême-onction. — On fera trois parts des dîmes : la première pour l'entretien de l'église, la seconde pour les pauvres et les pèlerins, et la troisième pour les prêtres.

(1) L'ignorance et la négligence de plusieurs évêques avaient fait juger les chorévêques nécessaires; mais ceux-ci, quoique n'ayant en général que l'ordre de la prêtrise, s'arrogeaient fréquemment toutes les fonctions épiscopales; ce fut pour remédier à cet abus qu'on déclara nulles les ordinations qu'ils faisaient. La défense faite par Charlemagne n'empêcha pas que les chorévêques ne subsistassent encore longtemps dans l'église gallicane.

(2) Les évêques se croyaient obligés de suivre le roi à la guerre à la tête de leurs vassaux, comme les autres seigneurs, afin de ne pas donner aux laïques l'occasion de s'emparer des biens des églises, sous prétexte de se mettre en état de faire le service.

(3) An 803.

vaincus, la Bohême envahie, la tranquillité de la Pannonie assurée.

Un nouveau monastère venait de s'élever dans la vallée de Gellon, au diocèse de Lodève, par le zèle pieux de Guillaume, duc d'Aquitaine. Cet intrépide guerrier, qui s'était acquis tant de gloire par ses exploits contre les Sarrasins, et qui jouissait à la cour des plus grandes faveurs, s'adresse à Charlemagne, lui rappelle son dévouement, ses services, les dangers qu'il a courus, les combats dans lesquels il a tant de fois affronté la mort, et le supplie de le dégager de ses grandeurs, en lui permettant de passer dans la milice de Dieu (1). Le prince, ému jusqu'aux larmes de la résolution de son ancien ami, ne souscrit qu'à regret à ses vœux, l'embrasse avec effusion, et se recommande à son souvenir. Guillaume quitte aussitôt la cour, dépose ses armes en passant à Brioude, dans l'église de Saint-Julien, va régler ses affaires de famille, se rend ensuite au monastère de Gellon (2), marchant nu-pieds et couvert d'un cilice, édifie les religieux par ses austérités, et gagne la gloire des saints.

Charlemagne, au milieu de ses prospérités, pense aussi à la mort; il tient à Thionville une assemblée de seigneurs et leur dit qu'il s'agit d'établir dans l'État une tranquillité durable; qu'il a trois fils, tous dignes de la couronne, par les preuves qu'ils ont données de leur prudence et de leur valeur; qu'il connaît leur affection pour les peuples et celle des peuples envers eux; mais que, nonobstant ces

---

(1) ..... *Postulo licentiam ut ad illius æterni regis, novus miles me transferam militiam.* (*Ex vitâ S. Willemi*, par un auteur anonyme.)

(2) Ce monastère, appelé dans la suite *Saint-Guillaume-du-Désert*, a donné son nom au village de Saint-Guillem; soumis d'abord à celui de d'Aniane, situé à une lieue et demie de distance, il en fut soustrait par un décret d'Urbain II et ensuite placé sous la dépendance immédiate du saint-siége par des lettres de Calliste II et d'Alexandre IV.

heureuses dispositions, le partage d'un si grand empire qui comprend tant de nations différentes, s'il se faisait après sa mort, pourrait occasionner des guerres civiles, seul mal désormais à craindre pour la monarchie franque; que les vues de la prudence humaine sont trop courtes pour prévenir tous les malheurs qui n'arrivent que trop souvent aux changements de règne; mais que son devoir, sa tendresse pour son peuple et pour sa famille l'engageaient à préserver l'avenir de ceux qu'il avait pu prévoir; qu'il a pensé que le moyen le plus efficace était de faire de bonne heure, par un testament, le partage de ses états entre ses fils, et de le faire ratifier par les seigneurs du royaume, afin que, lorsqu'il plairait à Dieu de disposer de lui, toutes choses se trouvassent réglées, et que ceux qui auraient approuvé et signé cet acte aux yeux de toute la nation fussent ainsi obligés à le faire exécuter et maintenir.

Et ayant ainsi parlé, il fait lire à haute voix son testament, dans lequel, après avoir désigné les limites qu'il assignait aux royaumes de ses trois fils, il leur ordonne expressément de protéger et de défendre l'église romaine, de conserver les droits et les prérogatives des autres églises de leurs états, et de maintenir les chefs de ces églises en possession de leurs biens (1).

Les évêques et les seigneurs ayant signé ce testament, l'empereur le fit porter au pape par son secrétaire Eginard, afin d'avoir son approbation.

Mais, comme les projets humains sont sans cesse subor-

(1) Il est dit dans ce testament que, s'il arrive quelques contestations entre les trois princes au sujet des limites de leurs états, et qu'elles ne puissent être décidées par des témoignages ou par jugement, on n'en vienne ni à la bataille, ni même à la preuve du duel, mais qu'on s'en rapporte au jugement de la croix, *judicio crucis*, pour connaître la volonté de Dieu et la vérité.

donnés aux décrets de la Providence, cet acte si solennel devint de nul effet par la mort qui frappa quelques années après (1) deux de ces jeunes princes.

Charlemagne était à Nimègue, en l'année 808, lorsque Eardulfe, roi de Northumberland, dans la Grande-Bretagne, ayant été chassé par ses sujets, vint implorer sa protection, se rendit ensuite auprès de Léon III, et parvint par leur entremise à remonter sur le trône.

Cependant un nouvel ennemi venait de se montrer : des peuples du septentrion, connus sous le nom de Normands, avaient osé s'avancer jusqu'aux rives de l'Elbe ; mais bientôt, maintenus par les promptes dispositions du roi, ils cherchent d'autres entreprises, équipent une infinité de vaisseaux, et sortent des ports du Danemarck pour faire une descente dans la Frise et piller le pays. La mort de Godefroy, leur chef, mit fin à cette guerre, mais non aux inquiétudes de Charlemagne ; car se trouvant un jour dans une ville maritime de la Septimanie, et voyant paraître quelques voiles que les uns prenaient pour des vaisseaux marchands juifs ou africains, les autres pour des vaisseaux bretons, il reconnut à la structure de ces bâtiments et à l'adresse de la manœuvre que c'étaient des pirates normands : « Ce ne sont pas là des marchands, » dit-il aussitôt, « mais bien nos plus dangereux ennemis ; » et quelques barques s'étant détachées pour les reconnaître, pendant que quelques troupes marchaient à la défense de la côte, les Normands prirent le large et disparurent. Mais l'empereur, s'étant levé de table, se mit à la fenêtre qui regardait l'orient, et y demeura longtemps immobile ; des larmes coulaient de ses yeux ; tout le monde restait muet : « Mes fidèles, » ajouta-t-il, en s'adressant aux grands qui l'entouraient, « savez-vous pourquoi je pleure ? Je ne crains

(1) En 810 et 811.

« pas pour moi ces pirates, mais je m'afflige que, moi vi-
« vant, ils aient osé insulter ce rivage, parce que je prévois
« les maux qu'ils feront souffrir à mes descendants et à
« leurs peuples » (1).

Il s'était alors élevé une dispute sur un dogme de religion, concernant ce qu'on appelle en théologie la *procession* du Saint-Esprit, savoir s'il procède du Père et du Fils, ou seulement du Père. Les églises d'Espagne et des Gaules avaient admis qu'il procédait du Père et du Fils, en ajoutant au symbole de Nicée et de Constantinople le mot *filioque* (2). Mais un moine de Jérusalem ayant accusé d'hérésie des religieux francs qui chantaient le symbole avec cette addition, Charlemagne convoqua un concile à Aix-la-Chapelle (3) pour faire décider la question ; et les pères, s'étant assemblés, députèrent vers le pape Léon qui répondit que le sentiment des églises des Gaules était le véritable, qu'il était de foi que le Saint-Esprit procédait du Père et du Fils, et qu'il défendait de penser ou d'enseigner le contraire ; mais qu'il ne fallait rien innover ; que le second concile général n'avait point mis ce mot dans sa formule ; que, d'ailleurs, le concile de Calcédoine avait expressément défendu de faire aux formules de foi une addition quelconque, qu'il était donc à propos d'effacer celle qu'on avait faite. Nonobstant cet avis, la même pratique continua, et finit par prévaloir dans toute l'Église (4).

Le cœur du roi des Francs fut quelque temps après

---

(1) Moine de Saint-Gall, *Monachus Sangallensis.* (*Gesta Caroli*, lib. II; *de Rebus bellicis*, cap. XXII.)

(2) *Qui ex patre*, FILIOQUE *procedit.*

(3) En 809.

(4) L'église romaine se conforma sur ce point aux autres églises dans le XI[e] siècle ; enfin ce dogme fut authentiquement décidé dans le concile œcuménique de Florence, en 1439.

rudement éprouvé par la perte de sa fille Rotrude et de ses fils aînés Charles et Pepin, tous deux dans la force de l'âge et déjà renommés par leurs exploits guerriers. Ainsi des trois enfants qu'il destinait au trône, il ne lui restait plus que Louis, régnant en Aquitaine; et comme il se voyait déjà lui-même atteint par la vieillesse et les infirmités, et qu'il craignait d'être surpris par la mort, il disposa par testament des richesses de son épargne en faveur des pauvres et des églises, redoubla de zèle pour le rétablissement du bon ordre et la réforme générale des mœurs parmi le clergé, et, pour y procéder d'une manière plus canonique, fit assembler, en l'an 813, tous les évêques des Gaules en cinq conciles différents, qui se tinrent presque en même temps à Arles, à Reims, à Mayence, à Tours et à Châlons-sur-Saône. Et dès qu'il eut reçu les canons qui y avaient été faits, il en prononça la confirmation par un capitulaire qui en contient le précis, et qu'il publia dans l'assemblée générale d'Aix-la-Chapelle (1).

Après avoir ainsi réglé les choses de l'Église, ce grand prince voulut pourvoir en même temps aux choses politiques, en associant son fils Louis à l'empire; et tous les membres présents, les évêques, les abbés, les ducs et les comtes, ayant approuvé son dessein, il se rendit à l'église le dimanche suivant, en s'appuyant sur son fils, et s'étant mis tous les deux à genoux, l'empereur, après avoir longtemps prié, se leva, et regardant tendrement son fils, il lui parla de la sorte :

« Le rang où Dieu t'élève aujourd'hui t'oblige plus que « jamais à respecter sa puissance, à l'aimer, à le craindre, « et à fidèlement observer ses commandements. En deve- « nant empereur, tu deviens le protecteur des églises; et

(1) An 813.

« c'est à toi de faire en sorte qu'elles soient bien gouver-
« nées; tu dois les défendre contre les violences des mé-
« chants et des impies; tu as des sœurs et des frères en
« bas âge, tu as des neveux et d'autres parents; tu dois
« les traiter comme tels et leur faire toutes les grâces
« qu'ils peuvent attendre de leur prince, qui est leur
« maître, mais en même temps leur frère, leur oncle, leur
« parent. Honore les évêques comme tes pères, aime tes
« peuples comme tes enfants. Pour les méchants et les
« indociles, ne crains pas d'employer l'autorité et la force,
« pour les contraindre, quoi qu'ils en aient, à rentrer dans
« la voie de leur salut. Que les monastères et les pauvres
« trouvent dans ta bonté leur refuge et leur consolation.
« Choisis des juges et des gouverneurs craignant Dieu et
« incapables de se laisser corrompre par les présents.
« Ceux que tu auras honorés de quelque dignité, ne les en
« dépouille jamais sans un grand sujet, et toi-même,
« rends-toi irréprochable devant Dieu et devant les
« hommes. »

Charlemagne termina son discours, en demandant à son fils s'il était résolu de gouverner l'État suivant ces règles, et Louis ayant répondu qu'il espérait, avec la grâce, pouvoir les observer inviolablement, il lui dit alors de prendre la couronne d'or qui était sur l'autel et de se la mettre lui-même sur la tête, comme pour témoigner qu'il la tenait de Dieu.

Ces deux princes passèrent encore quelques jours ensemble, et durent enfin se séparer pour le bien du royaume; mais comme ils se quittaient avec le triste pressentiment qu'ils ne se verraient plus, ils s'embrassèrent avec d'abondantes larmes, en se faisant des adieux qui devaient être éternels.

Les longues fatigues de la guerre avaient miné le corps robuste, la constitution vigoureuse de l'empereur. Atteint

de la fièvre en sortant du bain, il expira huit jours après (1), au moment où, venant de faire sur lui le signe

---

(1) Le 28 janvier 814. Charlemagne fut enterré dans l'église qu'il avait fait bâtir à Aix-la-Chapelle. Son corps, embaumé et revêtu de ses habits impériaux, au dessous desquels on plaça le cilice qu'il avait coutume de porter, fut assis sur un siége d'or, l'épée au côté et la couronne sur la tête, et tenant entre ses mains et sur ses genoux le livre des Évangiles; son sceptre et son bouclier furent suspendus devant lui; après quoi l'on remplit le sépulcre de divers aromates, et on le ferma. On érigea ensuite sur son tombeau un couronnement d'or en forme d'arc, sur lequel on plaça sa statue, avec cette simple épitaphe : « *Sous ce mausolée repose le corps de Charlemagne, grand et orthodoxe empereur qui a étendu glorieusement le royaume des Francs, et qui l'a gouverné heureusement pendant quarante-sept ans. Il est mort septuagénaire, l'an du Seigneur* 814, *indiction septième, le cinquième des calendes de février.* (C'est-à-dire le 28 janvier.) »

Charlemagne avait une très-haute taille, une physionomie ouverte, le regard vif, un ensemble majestueux; il portait toujours le costume de ses pères, l'habit des Francs, « *n'ayant en hiver,* » dit Eginard, « *qu'un simple pourpoint de peau de loutre sur une tunique de laine bordée de soie; il mettait sur ses épaules un sayon de couleur bleue, et pour chaussures il se servait de bandes de diverses couleurs, croisées les unes sur les autres.* »

Il y eut sous son règne cinquante-trois expéditions militaires, et depuis l'an 770 jusqu'à l'an 813, trente-cinq assemblées nationales tenues en divers lieux.

Toujours heureux à la guerre, il aima cependant toujours la paix; conquérant par nécessité, il n'entreprit la plupart de ses expéditions que pour arrêter les deux grandes invasions du Nord et du Midi. Redoutable aux ennemis de la religion autant qu'à ceux de l'État, il fut le fléau de l'hérésie, le protecteur le plus zélé, le bienfaiteur le plus libéral de l'Église, et tout à la fois le plus équitable, le plus paternel et le plus charitable des souverains, considérant son royaume comme une grande famille dont il était le père.

Ami des lettres et des sciences, il appela dans son palais les savants de tous les pays, ranima le goût de l'étude, répandit partout l'instruction, et créa une société nouvelle en réveillant l'activité de l'esprit humain.

Ses travaux comme législateur ont acquis à ce prince une célébrité peut-être encore plus grande que la gloire de ses expéditions. On peut juger, par les quelques citations que j'ai faites de certains capitulaires, de ses efforts pour fonder une société véritable et ramener l'ordre au milieu d'un empire rempli de confusion. Ses capitulaires, au nombre de soixante-cinq, sont des lois morales, politiques, civiles, pénales, religieuses et canoniques, pour la plupart pleines de bon sens, de prévoyance et de sagesse. GIBBON (chap. XLIX) n'a pas dit vrai lorsqu'il a écrit que ces lois n'étaient qu'une *suite d'édits minutieux*; il a jugé Char-

de la croix, il achevait de réciter ces paroles du psalmiste : *Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains.*

Ainsi mourut dans la soixante-douzième année de son âge, et la quarante-septième de son règne, ce grand prince, l'un des plus puissants et des plus généreux qui aient paru dans le monde.

---

lemagne, comme Walter Scott a jugé Napoléon, avec les mêmes préjugés et la même passion. La vérité se trouve dans ces paroles de Montesquieu : « Il (Charlemagne) fit d'*admirables règlements*; il fit plus, il les fit « exécuter; son génie se répandit sur toutes les parties de son empire. On « voit dans les lois de ce prince un esprit de prévoyance qui comprend « tout, et une certaine force qui entraîne tout. Les prétextes pour éluder « les devoirs sont ôtés, les négligences corrigées, les abus réformés ou « prévenus. Il savait punir, il savait encore mieux pardonner. Vaste dans « ses desseins, simple dans l'exécution, personne n'eut à un plus haut « degré l'art de faire les plus grandes choses avec facilité, et les difficiles « avec promptitude... Il mit une règle admirable dans sa dépense; il fit « valoir ses domaines avec sagesse, avec attention, avec économie; un « père de famille pourrait apprendre dans ses lois à gouverner sa maison. « On voit dans ses capitulaires la source pure et sacrée d'où il tira ses « richesses. Je ne dirai qu'un mot; il ordonnait qu'on vendît les œufs des « basses-cours de ses domaines et les herbes inutiles de ses jardins, et il « avait distribué à ses peuples toutes les richesses des Lombards et les « immenses trésors de ces Huns qui avaient dépouillé l'univers... »

XLIII.

LOUIS-LE-DÉBONNAIRE. — PREMIERS ACTES DE SON RÈGNE. — SON SACRE. — CONCILE D'AIX-LA-CHAPELLE. — LIBERTÉ DES ÉLECTIONS RENDUE A L'ÉGLISE. — L'EMPEREUR PARTAGE SES ÉTATS ENTRE SES FILS LOTHAIRE, LOUIS ET PEPIN. — RÉVOLTE ET SUPPLICE DE BERNARD, ROI D'ITALIE. — SECOND MARIAGE DE L'EMPEREUR. — ASSEMBLÉE D'ATTIGNY. — PÉNITENCE PUBLIQUE DE L'EMPEREUR. — AGOBARD ARCHEVÊQUE DE LYON. — NAISSANCE DE CHARLES, FILS DU SECOND MARIAGE DE L'EMPEREUR. — AMBASSADE DE L'EMPEREUR D'ORIENT. — NOUVELLES DISPUTES CONCERNANT LE CULTE DES IMAGES. — MISSION DE SAINT ANSCAIRE DANS LE DANEMARCK ET DANS LA SUÈDE. — RAVAGES DES BULGARES EN PANNONIE. — PROGRÈS DES SARRASINS. — CONCILES. — RÉVOLTE DES PRINCES. — L'EMPEREUR DÉPOSÉ. — — SON RÉTABLISSEMENT. — PARTAGE ENTRE LOTHAIRE ET CHARLES. — RÉVOLTE DE L'AQUITAINE ET DE LOUIS, ROI DE BAVIÈRE. — MORT DE LOUIS-LE-DÉBONNAIRE.

L'empire des Francs s'étendait alors au-delà des Pyrénées jusqu'à l'Èbre; au nord, jusqu'à la mer Baltique, en Danemarck, jusqu'à l'Eyder; il embrassait, au levant, la haute et basse Pannonie (1) ainsi que l'Istrie, la Croatie, la Liburnie et la Dalmatie (2).

Bernard, fils de Pepin et petit-fils de Charlemagne, régnait en Italie (3); Louis (4) possédait tout le reste; c'était un prince juste, éclairé, pieux, animé du désir du bien, mais faible, facile, indulgent, n'ayant ni la tête, ni le cœur de l'homme d'état. Il commence heureusement son règne sous la protection du grand nom de son père; il tient une

(1) L'Autriche et la Hongrie.

(2) Voyez l'explication qui se trouve sur la carte dressée par Robert, géographe du roi, et publiée en 1743.

(3) Charlemagne l'avait fait reconnaître roi d'Italie dans la dernière assemblée d'Aix-la-Chapelle.

(4) Surnommé *le Débonnaire*.

assemblée générale des seigneurs à Aix-la-Chapelle, envoie des commissaires dans les provinces pour réparer les injustices et réformer les abus, confirme les priviléges des églises, reçoit au nombre de ses sujets et prend sous sa protection les chrétiens d'Espagne réfugiés dans la Septimanie, fait venir d'Italie le roi Bernard, son neveu, qui lui prête serment de fidélité, rend aux Frisons et aux Saxons le droit d'hériter que Charlemagne leur avait enlevé, reçoit à Reims (1) l'onction et la couronne impériale des mains du pape Etienne IV, convoque un nombreux concile (2) où il fait rédiger deux règles, l'une pour les chanoines, l'autre pour les chanoinesses, et rend à l'Église la liberté des élections (3). L'année suivante, il tient une nouvelle assem-

---

(1) An 816.

(2) A Aix-la-Chapelle, en 816.

(3) « Pour nous conformer, » dit ce prince, dans son capitulaire (an 816), « aux dispositions des saints canons que nous connaissons, nous « consentons, suivant la demande du clergé, que l'Église jouisse librement « de ses droits, et que les évêques soient choisis du diocèse, suivant les « canons, sur le suffrage du clergé et du peuple, sans égard ni à la qua- « lité des personnes ni à leurs présents, mais seulement au mérite. »

L'empereur rend pareillement aux moines la liberté d'élire leurs abbés.

Florus, diacre de l'église de Lyon, composa, vers le même temps, un petit traité sur les élections des évêques. Il dit que l'Église a élu librement les évêques sous les empereurs païens et sous les empereurs chrétiens qui ne pouvaient étendre leurs soins à toutes les parties du monde où s'étendait leur domination; que la coutume qui s'est introduite depuis en quelques royaumes de ne pas ordonner d'évêques sans consulter le prince, n'a été établie que pour entretenir la paix avec la puissance séculière, et non pour donner la vérité et l'autorité à l'ordination, qui ne se donne point par la puissance royale, mais par la volonté de Dieu et de l'Église, et par le consentement des fidèles.

Par ce même capitulaire de l'an 816, qui contient vingt-neuf articles, il fut défendu aux ecclésiastiques d'accepter des donations faites au préjudice des enfants ou de proches parents; l'on déclara nulles ces sortes de donations, et l'on menaça du concile et de l'empereur les clercs qui les auraient acceptées; il fut également fait défense d'employer, pour connaître la vérité, l'épreuve qu'on nommait *le jugement de la croix*.

Le zèle de l'empereur pour la réforme des mœurs produisit d'heureux fruits. « Ce fut alors, » dit l'auteur contemporain de sa vie, « que les

blée où l'on réforme la discipline monastique et il charge Benoît d'Aniane, ainsi qu'Arnoux, abbé de Noirmoutiers, de visiter les monastères de son empire, et d'y faire observer les nouveaux statuts (1); il publie un réglement touchant les redevances des monastères envers la couronne (2), et pensant ensuite affermir l'État, il associe à l'empire Lothaire, son fils aîné, et donne à ses deux autres fils, Pepin et Louis, les royaumes d'Aquitaine et de Bavière.

Bernard, roi d'Italie, jaloux de ce partage, et prétendant lui-même au titre d'empereur, se révolte, s'avance vers les Alpes, et se trouvant bientôt abandonné des siens, il vient demander grâce à son oncle et déposer les armes à ses pieds. Mais Louis lui reproche d'un ton sévère son odieuse ingratitude, et, l'ayant retenu prisonnier, il lui fait faire son procès par l'assemblée générale de la nation, et commue la peine de mort prononcée contre lui, en lui faisant crever les yeux. Bernard périt trois jours après des suites de ce supplice, en usage alors chez les Francs, et qui fut appliqué aux complices laïques de ce malheureux prince. Quant aux évêques impliqués dans l'affaire, ils furent déposés, dans un concile, suivant les règles canoniques, et relégués dans divers monastères ; Théodulfe d'Orléans fut exilé à Angers où il chercha, dans la poésie, quelques charmes à ses ennuis (3).

---

clercs et les évêques commencèrent à quitter leurs baudriers d'or et leurs ceintures, leur dague garnie de pierreries, ainsi que leurs éperons. »

(1) Il y eut à ce sujet du trouble dans quelques monastères, où l'on préféra changer d'état et recevoir la règle des chanoines que d'embrasser la nouvelle réforme.

(2) Ces monastères étaient divisés en trois classes : les uns devaient au roi des présents, *dona*, et le service de guerre, *militiam*; d'autres seulement *des présents*, et les derniers seulement *des prières*, *solas orationes*. La notice mentionne quatre-vingt-quatre monastères, dont quatorze dans la Septimanie; ces derniers ne devaient au roi que des prières pour son salut, pour celui de ses enfants et pour la stabilité de l'empire.

(3) Ce prélat, qui avait toujours protesté qu'il était innocent, fut rendu

De nouvelles révoltes avaient, presqu'en même temps, éclaté sur divers points de l'empire. Le duc des Abodrites, au delà de l'Elbe, le duc de Bretagne et celui des Gascons avaient tenté de secouer le joug; mais leurs entreprises avaient échoué; et, quoique ces soulèvements fussent le signe évident d'un gouvernement faible, la promptitude et la vigueur qu'on mit à les réprimer semblèrent rappeler le temps de Charlemagne.

Louis avait perdu son épouse Hermengarde, et, soit inclination pour un nouveau mariage, ou bien pour obéir aux conseils des seigneurs, il épouse Judith, fille d'un duc bavarois, et cet hymen funeste occasionne bientôt les plus grands troubles dans l'État.

Un autre rebelle se montre alors en Basse-Pannonie; Liuduit, duc des peuples de ce pays, cherche à se rendre indépendant, engage les Esclavons dans son parti, obtient quelques succès, et tombe enfin après quatre ans d'une lutte acharnée.

Pendant le temps de cette guerre, une assemblée se tint à Thionville (1), et l'empereur rappela de l'exil tous ceux qu'il y avait envoyés comme complices de Bernard; et, comme il se sentait pressé de vifs remords à cause de sa rigueur envers ce jeune prince, il crut qu'il devait l'expier par une éclatante réparation, en s'accusant lui-même, dans l'assemblée générale d'Attigny, de ce qu'il considérait comme un crime, et en faisant publiquement pénitence de tout ce qu'il se reprochait (2).

à la liberté, ainsi que les autres évêques, par l'amnistie accordée dans l'assemblée de Thionville en 821; mais il en jouit peu de temps, car il mourut en chemin, lorsqu'il revenait à son église. Au nombre des poëmes qu'il composa pendant sa captivité, se trouve l'hymne qu'on chante à la procession du dimanche des Rameaux : *Gloria, laus et honor, tibi sit, rex Christe redemptor.*

(1) *Apud Theodonis villam.*

(2) L'empereur, dans cette même assemblée, se réconcilia avec tous

L'église de Lyon possédait alors Agobard, prélat célèbre par ses talents, par son zèle et par ses écrits (1). Ce vigilant et courageux pasteur, qui se trouvait à l'assemblée d'Attigny, s'éleva fortement contre l'usurpation des biens ecclésiastiques, qui avait eu lieu sous les règnes précédents, et ne craignit pas d'insister pour qu'on représentât au pieux empereur combien la donation de ces biens aux laïcs était contraire aux canons. « Le prétexte d'une nécessité « qui survient, ne peut, » disait-il, « rendre excusable la « violation de ces lois établies par ordre de Dieu. »

L'autorité du prince manquait en Italie; Lothaire y fut envoyé, prit possession de l'empire et fut couronné par le pape Pascal, le jour de Pâques, en l'an 823. L'année suivante, ce pontife étant mort, et quelques troubles ayant eu lieu au sujet de l'élection d'Eugène II, son successeur, Lothaire partit pour Rome et rendit, de concert avec le

---

ceux qu'il avait offensés, ainsi qu'avec ses frères Drogon, Hugues et Thierry, qu'il avait fait tondre et enfermer dans des monastères. Mais ces princes firent alors, par choix et par vertu, ce qu'ils avaient d'abord fait par force, et préférèrent la retraite aux espérances dont le monde pouvait les flatter. « Après quoi, » dit l'Astronome (*Vita Ludovici imperatoris*), « il fit une confession publique de ses fautes, et, imitant l'exemple de » l'empereur Théodose, il subit de son gré une pénitence pour tout ce » qu'il avait fait, tant envers son neveu Bernard qu'envers les autres. » Mais, ainsi que l'observe le P. Daniel, la pénitence imposée par saint Ambroise à Théodose était pour un péché beaucoup plus grief; tout y était édifiant, et il n'y avait rien de dangereux. Aussi Longueval n'hésite pas à dire que ce prince porta trop loin l'humilité chrétienne aux dépens de la majesté impériale.

(1) Parmi ses écrits, qui sont nombreux, il y en a plusieurs contre les juifs, ainsi qu'un mémoire adressé à l'empereur pour demander l'abrogation de la loi de Gondebaud, qui était encore observée à Lyon et dans les autres villes qui avaient composé l'ancien royaume de Bourgogne. Agobard démontre que cette diversité de lois est contraire à la parfaite unanimité qui doit réunir tous les fidèles comme les membres d'un même corps. « Il arrive souvent, dit-il, que de cinq individus qui sont ensemble, « il ne s'en trouve pas deux qui aient la même loi, quoiqu'ils soient tous « chrétiens; et s'il arrive qu'un d'eux ait un procès, aucun de ceux qui « sont avec lui ne pourrait lui servir de témoin, parce qu'on ne reçoit

nouveau pape, une ordonnance sévère dont il fit jurer l'exacte observation par le peuple et par le clergé (1).

La Bretagne s'était encore soulevée; mais elle avait été bientôt réduite et ravagée par l'armée. L'empereur, au retour de cette expédition, s'étant arrêté à Rouen où l'attendait Judith, accouchée depuis quelques mois d'un fils appelé Charles, y trouva les ambassadeurs de Michel-le-Bègue, empereur d'Orient, qui demandait son amitié, lui rendait compte de sa foi, parlait de certains abus relatifs au culte des images, et le priait de protéger ses envoyés qui se rendaient à Rome pour travailler à la réunion des églises.

Cette ambassade des Grecs renouvelant la controverse, Louis fit demander au pape s'il jugeait à propos qu'on tînt

---

« point au sujet d'un Bourguignon le témoignage de quelqu'un d'une autre « nation... Or, il me paraît que c'est une chose indigne qu'un chrétien ne « puisse témoigner pour un chrétien... S'il plaisait à l'empereur, notre « maître, d'établir la loi des Francs parmi les Bourguignons, ceux-ci en « deviendraient plus illustres, et ce pays serait délivré de bien des « misères. » Agobard s'étend ensuite contre les duels auxquels on avait recours, suivant la même loi, pour terminer les procès entre particuliers, comme si la victoire devait toujours se ranger du côté de la justice; et montre la barbarie et l'iniquité de cette loi, aussi contraire à la raison et à l'esprit du christianisme que pernicieuse à l'État.

Il fit aussi un ouvrage contre ce qu'on nommait alors le jugement de Dieu, c'est-à-dire les épreuves par le feu, le fer rouge, l'eau froide ou bouillante, et le duel qu'on employait quelquefois pour connaître l'innocence ou la culpabilité des accusés. Il chercha dans un autre écrit à guérir le petit peuple de ses superstitions concernant les sorciers, auxquels on attribuait le pouvoir de donner des maladies et d'attirer des malheurs.

(1) Voici la formule de ce serment : « Je promets sincèrement et sans « fraude, par le dieu tout-puissant, sur ces quatre Évangiles, sur cette « croix, et par le corps de saint Pierre, que je serai toujours fidèle aux « seigneurs Louis et Lothaire, sauf la foi que j'ai promise au seigneur « pape. Je ne consentirai pas que l'élection du pape se fasse autrement « que selon les canons, et que celui qui aura été élu soit consacré avant « qu'il ait fait en présence du peuple et de l'envoyé de l'empereur un serment semblable à celui que le pape Eugène a fait, de son plein gré, « pour l'intérêt commun. »

des conférences. Le pontife y ayant consenti, les évêques furent convoqués à Paris (1), examinèrent la question, et prenant les livres carolins (2) pour modèle, ils soutinrent qu'il fallait conserver les images dans les églises, mais qu'on ne devait leur rendre aucun culte (3), quoiqu'ils admissent l'adoration de la croix. Cette doctrine, qui n'était qu'un milieu entre celle des grecs iconoclastes et celle des latins, fut repoussée par le pape, qui crut cependant devoir tolérer.

Pendant que cette dispute occupait les esprits, Louis se rendit (4) avec l'impératrice au monastère de Saint-Médard à Soissons pour honorer les reliques de saint Sébastien (5), qui venaient d'arriver de Rome, et qui déjà attiraient un grand concours de pèlerins de toutes les parties des Gaules.

Hériold, roi des Danois, détrôné par les fils de son prédécesseur, s'était réfugié auprès de l'empereur, et, cédant aux prières de son hôte, avait reçu le baptême, ainsi que les membres de sa famille et les personnes de sa suite; ce prince, désirant rentrer dans son pays et y porter la foi,

---

(1) 1er novembre 825.

(2) C'est le nom d'un ouvrage divisé en quatre livres qui parut avant le concile de Francfort, tenu en 794, pour montrer quelle était la foi de l'église gallicane sur le culte des images; et comme cet ouvrage parut sous le nom de Charlemagne, on lui donna le nom de *Livres Carolins*. Voyez à ce sujet, dans le chapitre précédent, aux notes, le deuxième canon du concile de Francfort.

(3) L'église gallicane persista dans ce sentiment jusqu'à la fin du même siècle. On reçut le second concile de Nicée dès qu'on se fut donné la peine de l'entendre et de reconnaître la fausseté du sens qu'on lui avait imputé, et qui avait engagé les pères de Francfort et de la conférence de Paris à le rejeter.

(4) An 826.

(5) On croit que saint Sébastien était né à Narbonne, et que son père était aussi originaire de cette ville. Sa mère, qui était de Milan, retourna probablement dans cette ville après la mort de son mari. Voilà pourquoi saint Ambroise dit que saint Sébastien était *citoyen de Milan*.

prit avec lui le moine saint Anscaire, qui commença l'éducation chrétienne de ces peuples du Nord, passa plus tard dans la Suède, et fut ordonné évêque d'Hambourg en 831.

De grandes calamités avaient atteint l'empire; les Bulgares ravageaient la Pannonie; les Sarrasins d'Espagne, s'étant emparés de la Catalogne, menaçaient les frontières; les Sarrasins d'Afrique étaient maîtres de la Sicile et jetaient l'épouvante en Italie; le dérangement des saisons avait ruiné les récoltes, et la peste avait suivi la famine. Pour conjurer tant de fléaux, l'empereur fit une adresse au peuple, afin de l'exhorter à faire pénitence, ordonna à tous ceux *qui devaient le service de guerre de se tenir prêts à marcher avec leurs chevaux, armes, chariots et provisions*, écrivit aux évêques une touchante et pieuse lettre, et prescrivit la tenue de quatre conciles, savoir à Mayence, à Paris, à Lyon et à Toulouse, pour examiner ce qu'il fallait réformer dans les princes, dans le peuple et dans le clergé. Et les évêques, s'étant assemblés au temps (1) et aux lieux marqués, dressèrent un grand nombre de canons, dont ceux de Paris seulement ont été conservés (2).

A ces misères de l'État se joignirent bientôt des divisions

---

(1) An 829.

(2) Ce sont plutôt des instructions tirées des saints pères que des canons. Ces instructions sont divisées en trois livres, précédés d'une préface, dans laquelle ils montrent que la pénitence désarme la colère de Dieu, et ils citent à ce sujet l'exemple de Ninivites. Le *premie* rlivre contient cinquante-quatre articles, dont la plupart regardent les évêques; le *second* traite particulièrement des devoirs des rois et de ceux des sujets; le *troisième* commence par une lettre adressée aux empereurs Louis et Lothaire, et renferme le sommaire des deux autres livres, avec une liste de plusieurs articles dont les évêques demandent en particulier l'exécution. Ces prélats font remarquer, en finissant, qu'une des principales causes des désordres, c'est que les princes se mêlent plus qu'ils ne devraient des affaires ecclésiastiques, et les évêques plus qu'il ne convient des affaires séculières.

Louis-le-Débonnaire ayant reçu les actes de ces conciles, tint une assemblée à Worms pour confirmer par son autorité, du consentement des

impies dans la famille impériale. Louis voulut doter son fils du second lit; mais il ne le pouvait qu'en morcelant les parts de ses trois fils aînés entre lesquels il avait partagé ses états. Ne prenant donc son conseil que de son affection et des instances de Judith, il publia à Worms (1) un édit par lequel il fit don à Charles du pays des Allemands, de la Rhétie, et de la Bourgogne transjurane (2). Les princes aînés murmurèrent; des mécontents nombreux, comme il s'en trouve toujours sous les meilleurs gouvernements, firent courir le bruit d'un commerce adultère entre l'impératrice et le comte Bernard, invoquèrent l'état malheureux de l'empire, les abus qui régnaient dans l'Église, et voilant leurs projets sous l'apparence du bien public qui bien souvent est le prétexte et rarement le motif, ils entraînèrent Vala, abbé de Corbie, Hilduin, abbé de Saint-Denis, Elisacar, abbé de Saint-Riquier, Jessé, évêque d'Amiens, saint Bernard, archevêque de Vienne, saint Agobard, archevêque de Lyon, Barthélemy, archevêque de Narbonne, et plusieurs autres personnages illustres par leur rang et par leur sainteté.

La trame ainsi ourdie, les factieux se découvrent, les troupes se mutinent; Pepin arrive d'Aquitaine, chasse le comte Odon, gouverneur d'Orléans, s'avance avec son armée jusqu'à Verberie, fait enlever Judith d'un monastère de Laon, et lui déclare qu'elle n'aura la vie sauve qu'en obtenant de l'empereur la permission de prendre le voile

---

évêques, des seigneurs et du légat du pape, ce qui parut le plus utile dans ces réglements.

(1) An 829. C'est à cette même année que l'on place le commencement du royaume de Navarre. Les peuples de ce pays, se voyant abandonnés par les Francs, nommèrent Enecco ou Inniguo, comte de Bigorre, surnommé *Arista*, et par corruption *Ariscat*, mot qui, dans la langue de cette contrée, voulait dire *hardi, déterminé*.

(2) C'est-à-dire la Souabe, le pays des Grisons et la Suisse.

et en s'efforçant de lui persuader de quitter la couronne et de se faire moine.

L'empereur, pressé par sa femme et craignant qu'on ne la fît mourir, adhère au premier point et déclare vouloir tenir une assemblée pour lui soumettre le second, et Judith, étant de retour au camp du jeune prince, fut aussitôt envoyée à Poitiers où elle fut voilée.

L'empereur, ayant donc convoqué les seigneurs au palais de Compiègne (1), se montra devant eux dans l'attitude d'un suppliant, et fit entendre de si touchantes paroles, que la plupart des membres, se levant, accoururent à lui, et l'obligèrent à s'asseoir sur le trône.

Cette révolte semblait calmée lorsque Lothaire, arrivant d'Italie, ranime la faction, agit en souverain, ne laisse qu'un vain titre à son père, et place auprès de lui quelques moines pour le déterminer à passer dans un cloître; mais l'un d'eux, appelé Gombauld, devient le confident, le conseil de ce malheureux père qu'il réconcilie avec Pepin et Louis; et l'empereur, se trouvant ainsi appuyé, montre quelque vigueur, reprend son autorité dans l'assemblée de Nimègue, pardonne à Lothaire, fait faire le procès aux coupables (2); mais sa bonté l'emportant sur sa politique, il commue la sentence de mort en une simple réclusion dans divers monastères (3), et prononce, bientôt après, une amnistie générale. Judith est rappelée; son engagement à la profession religieuse est déclaré nul par le pape et par les évêques, et personne ne venant l'accuser de ses prétendus crimes, elle est reçue, suivant la loi, à se purger par serment, ainsi que le comte Bernard (4).

---

(1) An 830.

(2) En 831, dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle.

(3) Il fit déposer canoniquement Jessé, évêque d'Amiens, qui était l'un des plus ardents factieux.

(4) Ce comte avait offert de se purger par le duel; mais personne

Mais bientôt la sédition se rallume; les trois frères s'arment contre leur père. Le pape Grégoire IV (1) intervient à la prière de Lothaire, qui, ne cherchant que la guerre, voulait paraître désireux de la paix. Les armées sont en présence; mais, pendant qu'on négocie, les troupes de l'empereur sont gagnées, passent aux princes (2), et ceux-ci, maîtres de leur père, le font déposer à Compiègne et le relèguent dans le monastère de Saint-Médard à Soissons, tandis que le jeune Charles est envoyé dans celui de Prum, et Judith dans une forteresse d'Italie.

Lothaire se trouve enfin au comble de ses vœux; il occupe l'empire, et, comme il le doit à un crime, il tremble sur sa possession, et fait subir à son père captif d'excessives rigueurs; le peuple s'émeut et murmure; les grands rougissent de leur conduite à l'égard de leur roi; Louis et Pepin s'indignent, se liguent contre Lothaire, et font ainsi remonter leur père sur le trône (3).

L'Église avait souffert des troubles de l'État; l'empereur tient une assemblée (4) pour réparer ces maux et ces désordres, s'occupe avec ardeur des soins du bien public, et

---

n'ayant osé se battre avec lui pour soutenir l'accusation, il fut admis à se purger par serment.

(1) Ce pape était monté sur le saint-siége en janvier 828, trois mois après la mort de Valentin, successeur d'Eugène II. Quelques évêques, fidèles au parti de l'empereur, pensant, d'après le bruit qui en courait, que ce pontife était venu pour excommunier l'empereur et ceux de son parti, lui écrivirent que s'il était venu dans une telle intention, il s'en retournerait lui-même excommunié; le pape, qui agissait de bonne foi et dans le seul but d'amener la paix, répondit comme il le devait à une lettre aussi vive.

(2) Le lieu où l'empereur fut ainsi abandonné, entre Strasbourg et Basle, fut appelé, dit Thegan, le *Champ du mensonge*, à cause de cette trahison : *Qui usque hodie nominatur campus mendacii, eò quòd ibi plurimorum fidelitas extincta est.*

(3) An 834.

(4) A Attigny, en 834.

convoque un concile (1), où il fait annuler tous les actes de la diète de Compiègne, et déposer quelques-uns des prélats (2) qui en avaient été les principaux auteurs.

Un autre concile se tient, l'année suivante, à Aix-la-Chapelle, et les pères, suivant le plan tracé par l'empereur, font divers réglements sur la vie et la doctrine des évêques et des ordres inférieurs du clergé, ainsi que sur les devoirs du roi, sur ceux de ses enfants et de ses ministres.

Cependant l'empereur, obsédé par Judith, ajoute la Neustrie au domaine de Charles, et bientôt l'Aquitaine, après la mort de Pepin. Lothaire est investi par un nouveau partage de la partie orientale de l'empire, depuis les sources de la Meuse jusqu'aux bouches du Rhône. La partie d'Occident est déférée à Charles. Louis conservait seulement la Bavière, et le fils de Pepin se trouvait dépouillé ; ces deux princes en appellent aux armes. L'empereur marche aussitôt contre les Aquitains, apaise en partie la révolte, se voit tout à coup rappelé vers le Nord pour combattre Louis qui s'approchait du Rhin, tombe malade près de Mayence, et, se sentant près de mourir, fait don aux pauvres, aux églises et à Charles, de la plupart de ses joyaux, et envoie la couronne, le sceptre impérial et l'épée à Lothaire, en le priant d'observer le dernier acte de partage ; et, comme il ne parlait point de Louis, les évêques, craignant qu'il n'eût encore de l'aigreur contre lui, voulurent sonder son cœur :

---

(1) A Thionville.

(2) Agobard de Lyon et Bernard de Vienne furent de ce nombre. Ebbon de Reims fut déposé plus solennellement que les deux premiers qui étaient absents, ayant consenti lui-même à sa déposition et renoncé au pontificat, dont il déclara s'être montré indigne.

Agobard et Bernard réparèrent bientôt leur faute et méritèrent l'un et l'autre d'être honorés comme saints.

La même année 835, Louis-le-Débonnaire, par le conseil de Grégoire IV et du consentement des évêques de ses états, ordonna de célébrer dans la Gaule la fête de tous les saints.

« Dites-lui que je lui pardonne; mais qu'il ne doit point « oublier ses fautes, et que c'est lui qui conduit dans la « douleur ma vieillesse au tombeau. »

Ainsi finit (1) Louis-le-Débonnaire, prince impuissant dans l'art de gouverner, et digne cependant de régner sur ses peuples, si les temps eussent été meilleurs, et s'il eût eu des fils moins pervers.

---

(1) An 840.

XLIV.

LOTHAIRE ATTAQUE SES DEUX FRÈRES. — IL EST VAINCU A FONTENAY. — ORIGINE DES COUTUMES SUIVANT LESQUELLES LE *ventre* ANNOBLISSAIT. — RAVAGES EXERCÉS PAR LES NORMANDS. — CHARLES TRAITE AVEC EUX. — CONCILES DE BEAUVAIS, DE MEAUX ET DE PARIS. — DIÈTE D'ÉPERNAY. — TRAITÉS SUR L'EUCHARISTIE. — CONCILE DE MAYENCE. — ENTREVUE DES PRINCES A MERSEN. — ENTREPRISES DU DUC DE BRETAGNE. — CHARLES RECONNU ROI D'AQUITAINE. — HÉRÉSIE DE GOTHESCALC. — CONCILES DE QUIERZY, DE PARIS, DE VALENCE. — PÉNITENCE ET MORT DE LOTHAIRE. — MORT DU PAPE LÉON IV. — BENOÎT III EST ÉLEVÉ AU PONTIFICAT. — FABLE CONCERNANT UNE PRÉTENDUE PAPESSE JEANNE. — ASSEMBLÉE DE QUIERZY. — CHARLES TRAHI. — FIDÉLITÉ DES ÉVÊQUES. — BELLE LETTRE D'HINCMAR. — CONCILES DE METZ ET DE SAVONNIÈRES. — LES PRINCES SIGNENT LA PAIX A COBLENTZ. — CONCILE DE TUSEY. — HISTOIRE DU DIVORCE DU JEUNE LOTHAIRE. — FERMETÉ DU PAPE NICOLAS Ier. — AFFAIRE DE ROTTRADE, ÉVÊQUE DE SOISSONS. — APPEL AU SAINT-SIÉGE. — LETTRE D'HINCMAR SUR LA MANIÈRE DE JUGER LES ÉVÊQUES D'APRÈS LES CANONS. — FAUSSES DÉCRÉTALES. — ORIGINE DU SCHISME DE L'ÉGLISE GRECQUE. — MORT EXTRAORDINAIRE DE LOTHAIRE, ROI DE LORRAINE. — PARTAGE DE LA LORRAINE ENTRE LE ROI DE NEUSTRIE ET LE ROI DE GERMANIE. — TROUBLES DOMESTIQUES. — CONCILE DE DOUZY. — FONDATIONS DE DIVERS MONASTÈRES. — CHARLES EST COURONNÉ EMPEREUR. — CONCILE DE PONTHION. — MORT DU ROI DE GERMANIE. — CHARLES MARCHE AU SECOURS DU PAPE. — SA MORT. — SON CARACTÈRE.

L'ambition, qui avait uni les enfants du feu roi contre le trône de leur père, ne tarda pas à les diviser dès qu'il n'exista plus; et l'on ne vit jamais mieux à quels excès conduit la haine entre des frères.

Lothaire tente de dépouiller les rois Louis et Charles; mais ceux-ci joignent leurs forces, proposent vainement de traiter de la paix, et remportent, près de Fontenay (1),

(1) Et plus communément Voutenay, village du département de l'Yonne, à trois lieues d'Avallon. Cette bataille eut lieu le samedi 25 juin 841, et non 842, ainsi que l'a écrit par erreur le P. Daniel.

une des plus sanglantes victoires dont l'histoire fasse mention (1). Le lendemain, qui était un dimanche, ils font célébrer la messe sur le champ de bataille, panser les blessés, enterrer les morts, annoncer le pardon aux fuyards, et donnent à juger leur conduite aux évêques ; et ceux-ci, s'étant assemblés, déclarent qu'on a combattu pour la justice et l'équité, ainsi que l'avait prouvé le jugement de Dieu ; mais que ceux qui, dans cette guerre, ont suivi les mouvements de la haine, de la colère ou de la vaine gloire, doivent confesser leurs péchés et faire pénitence ; qu'il faut, de plus, prier pour les âmes des morts, et pour engager le Seigneur à continuer sa protection aux vainqueurs.

Cette victoire changea bientôt la face des affaires, mais ne fit qu'éloigner la paix. Louis et Charles s'étaient séparés, le premier pour rentrer en Bavière, le second pour aller détruire, en Aquitaine, les restes du parti du jeune fils de Pepin. Lothaire, profitant de leur éloignement, tient en suspens les peuples de Neustrie, lève promptement une armée, intrigue auprès des Saxons, et marche sur le Rhin pour entrer en Bavière.

---

(1) D'après quelques auteurs, les anciennes coutumes de Champagne et de Brie, suivant lesquelles le *ventre*, c'est-à-dire la mère, *annoblissait*, quoique le père fût roturier, auraient tiré leur origine de cette bataille, dans laquelle il périt tant de noblesse de cette province, qu'il n'en restait presque plus pour perpétuer les familles nobles. (Voy. LOYSEAU, dans son *Traité des Ordres*; GOUSSET, sur l'art. 1er de la coutume de Châlons; le *Traité de la Noblesse*, par THERIAT et LA ROQUE ; voy. aussi DENIZART, au mot *Noblesse*, n° 80.) Pithou et Legrand, sur la coutume de Troyes, attribuent l'origine de ce privilége accordé aux femmes à une autre bataille. De Laurière soutient au contraire, dans le *Glossaire de Droit français* et dans les *Institutes coutumières de Loisel*, que, bien avant cette époque, c'était un usage général dans les Gaules que le *ventre annoblissait*; et il cite à l'appui de son opinion ce passage de Grégoire de Tours, qui dit, en parlant d'un certain Eulalius : *Habebat enim uxorem Tetradiam* NOBILEM EX MATRE, *patre inferiorem.*

Cette noblesse par les mères fut abolie dans la suite par plusieurs ordonnances de nos rois.

Mais Charles, apprenant le danger de Louis, s'avance avec quelques troupes et fait ainsi revenir Lothaire sur ses pas. Le 15 février de l'année suivante (1), Louis et Charles se réunissent à Strasbourg (2), renouvellent leur alliance, et, voulant donner aux peuples de leur obéissance une preuve éclatante d'une sincérité dont on aurait pu douter après tout ce qui s'était passé du vivant de leur père, ils font, en présence de leurs troupes, un serment solennel de ne jamais s'abandonner (3).

Ils partent ensuite pour Worms, envoient des députés à Lothaire, qui refuse de les entendre, marchent alors contre

---

(1) An 842.

(2) Cette ville, qui avait longtemps été appelée *Argentaria*, portait déjà, dès cette époque, le nom de Strasbourg, ainsi que nous l'apprend Nithard: *Nunc autem Strazburg vulgo dicitur*. Cet historien, qui avait pour mère Berthe, fille de Charlemagne, et pour père Angilbert, l'un des principaux conseillers de cet empereur, entreprit l'histoire des dissensions des fils de Louis-le-Débonnaire, à la sollicitation de Charles-le-Chauve. Les trois premiers livres furent écrits en 842, et le quatrième en 843. De tous les historiens de la race carlovingienne, sans en excepter même Eginhard, Nithard est sans contredit, observe M. Guizot, le plus spirituel, le plus méthodique, celui qui pénètre le plus avant dans les causes des événements et en saisit le mieux, pour ainsi dire, la filiation morale.

(3) Charles fit son serment en langue tudesque ou germanique, afin d'être compris par les soldats de son frère, et Louis fit, par la même raison, le sien en roman, c'est-à-dire en un latin corrompu ou latin *rustique* qui était alors en usage dans la Gaule. Voici, du reste, la formule en langue romane telle qu'elle est rapportée par Nithard :

Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, dist di en avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et in adjudha, et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dist, in o quid il mi altre si fazet. Et ab Ludher nul plaid nunquam prendrai qui meon vol cist meon fradre Karle in damno sit.

« Pour l'amour de Dieu et du peuple chrétien et notre commun salut,
« de ce jour en avant, en tant que Dieu me donne savoir et pouvoir, ainsi
« sauverai-je mon frère Charles et lui viendrai-je en aide en chaque chose,
« comme un homme par droit doit sauver son frère, et comme je voudrais
« qu'un autre le fît pour moi; et je ne ferai jamais avec Lothaire aucun
« traité qui pût, suivant ma conscience, faire préjudice à mon frère
« Charles. »

lui, gagnent Aix-la-Chapelle et convoquent une assemblée d'évêques pour décider si la conduite de leur frère ne doit point le priver de ses droits sur les pays situés en deçà des Alpes et au delà du Rhin.

Et les prélats ayant examiné ce cas si important, et rappelé le souvenir des crimes de Lothaire, de ses serments violés, des guerres et des ravages occasionnés par son ambition, concluent de sa défaite et de sa fuite que c'est la main de Dieu qui l'a chassé du trône, et demandent en même temps à Louis et à Charles s'ils entendent régner suivant la loi divine. Ces deux princes ayant répondu qu'ils l'entendaient ainsi, les évêques leur dirent : « Recevez « donc le royaume par l'autorité de Dieu, gouvernez-le « suivant sa volonté, nous vous en avertissons, nous vous « y exhortons, nous vous le commandons. » Après ces paroles d'autorité, qui furent applaudies du peuple, l'on fit procéder au partage du territoire en question ; mais bientôt l'on en fit un nouveau à la prière de Lothaire, qui signa la paix avec ses frères, et qui conserva non-seulement l'Italie, mais encore tout le pays compris entre le Rhône, les Alpes, la Meuse et le Rhin ; Charles eut la Neustrie et l'Aquitaine, Louis la Germanie (1).

Ainsi se termina cette guerre civile qui avait été si pernicieuse à l'empire, et pendant laquelle les Normands avaient pris et brûlé Rouen, s'étaient approchés de Paris et

---

(1) Ce partage se fit à Verdun, en l'an 843. Le royaume de Charles comprenait les pays situés entre l'Escaut, la Meuse, la Saône, le Rhône, la Méditerranée, l'Èbre et l'Océan. Il est probable que c'est alors que s'introduisirent dans le langage les dénominations de *nouvelle France* pour désigner le royaume, et d'*ancienne France* pour désigner celui de Louis, qui comprenait les pays situés entre le Rhin, la mer du Nord, l'Elbe et les Alpes.

Mais ce n'est qu'à l'avénement des Capétiens, dit M. Guizot, que commence la France, la civilisation française... Ce ne sont plus des Gaulois, des Romains, des Gallo-Romains, des Gallo-Francs, ce sont des *Français*,

avaient fait de grands ravages dans la Bretagne et l'Aquitaine. Bientôt ils s'emparent de Nantes, saccagent la ville, forcent les portes de l'église et massacrent le saint évêque Gohard, les prêtres, les moines et les citoyens qui s'y étaient renfermés, pendant que d'autres détachements pillent les rives de la Charente, de la Garonne et de l'Adour. Les Bretons, à la faveur de ces troubles, se révoltent encore, font des courses jusqu'au Mans, et battent les troupes du roi. Tout le pays voisin des Pyrénées prend parti pour le jeune Pepin ; Toulouse est en son pouvoir, et pendant que Charles en forme le siége, l'armée qui s'avançait pour aller le rejoindre éprouve un pareil échec (1). La confusion était partout, la misère du peuple à son comble, les moyens de défense à peu près épuisés.

Tel était l'état du royaume, lorsqu'une flotte de cent vingt voiles se montre dans la Seine, remonte le fleuve et porte les Normands à Paris, où ils entrent la veille de Pâques, le 28 mars 845. La ville, abandonnée par les habitants, est mise au pillage, ainsi que les églises et les monastères. Les moines de Saint-Germain-des-Prés avaient tiré le corps du saint de son tombeau pour l'emporter dans la Brie ; celui de sainte Geneviève avait été pareillement enlevé, ainsi que plusieurs autres reliques, afin de les soustraire à la profanation.

Charles était à Saint-Denis, ayant avec lui quelques troupes, et résolu de livrer bataille ; mais, détourné de son dessein par le conseil des seigneurs, il accepta la paix, qui lui fut proposée, et qu'il paya sept mille livres d'argent.

Les Normands s'étant donc retirés, le roi fit assembler

(1) Hugues, frère de Louis-le-Débonnaire, abbé de Saint-Quentin et de Saint-Bertin, et Richode, fils d'une fille de Charlemagne, furent tués dans ce combat. Ragenaire, évêque d'Amiens ; Ébroin, évêque de Poitiers, et Loup, abbé de Ferrières, furent faits prisonniers ; ce qui montre que les ecclésiastiques, malgré tant de défenses, continuaient à aller à la guerre.

un concile à Beauvais (1), où le célèbre Hincmar fut élu et ordonné archevêque de Reims, et où l'on fit en huit articles une requête au roi pour le prier d'ordonner la restitution des biens ecclésiastiques et de maintenir les droits de l'Église. Deux mois après, les évêques des trois provinces de Sens, de Reims et de Bourges tiennent un autre concile à Meaux et dressent plusieurs canons (2), auxquels on mit la dernière main dans une assemblée plus nombreuse qui eut lieu à Paris, le 14 février de l'année suivante. Mais une partie de ces réglements ne fut point observée; car le roi Charles ayant convoqué une diète extraordinaire à Epernay pour les soumettre aux seigneurs laïques, ceux-ci ne craignirent pas de faire un choix et de déclarer aux évêques, en leur envoyant la liste des canons admis, que c'étaient là les seuls qu'on exécuterait (3).

---

(1) *Concilium Bellovacense*, avril 845.

(2) *Concilium Meldense*. Voici quelques-uns de ces canons : Il faut que la maison de l'évêque soit si bien réglée, que les pauvres et les hôtes qu'on y recevra n'y puissent rien remarquer dont ils ne soient édifiés. — Il faut déclarer au roi que lorsqu'il passe dans une ville il doit loger à l'évêché, mais ne pas y faire loger des femmes avec lui, et ne pas y séjourner longtemps. — Il faut que les princes permettent aux évêques de tenir des conciles dans chaque province au moins une fois ou deux fois chaque année. — Dans l'interprétation des saintes Écritures, il n'est pas permis de s'écarter du sentiment commun des saints Pères. — Tant qu'un évêque vit, l'on ne peut établir un économe pour administrer les biens de son église; s'il est si infirme qu'il ne puisse vaquer à ses fonctions, c'est au métropolitain à y pourvoir avec le consentement de cet évêque. — Hors les cas de maladie, les prêtres ne baptiseront que dans les églises où il y a des fonts baptismaux et dans les temps marqués. — On n'enterrera dans les églises que ceux que l'évêque ou le curé jugera dignes de cet honneur, sans que personne puisse y prétendre droit de sépulture comme par héritage.

(3) Les seigneurs s'opposèrent surtout à la réception des canons qui ordonnaient la restitution des biens ecclésiastiques que plusieurs d'entre eux tenaient en bénéfice. Ils se fondaient sur ce que toutes leurs terres ayant été ruinées par les guerres civiles, et le roi étant dans l'impuissance de leur fournir d'autres moyens de subsister et de faire le service, ils ne pouvaient se dessaisir de ses biens sans l'abandonner. Ils soutinrent, de plus, qu'ils avaient le droit d'examiner les statuts des évêques concernant

Il parut vers le même temps un *Traité sur l'Eucharistie*, composé par saint Pascase Ratbert, abbé de Corbie, et dans lequel le pieux auteur (1) de ce livre expliquait d'une manière claire et précise la foi de l'Église sur la transsubstantiation. Le même sujet fut également traité par Haimon d'Halberstat et par Raban (2), depuis archevêque de Mayence.

---

la police et le gouvernement; et, afin d'être plus libres dans cet examen, ils prièrent le roi de faire sortir les évêques de l'assemblée; ce qui leur fut accordé par une violation flagrante de l'usage suivi jusque-là.

(1) Il nous reste, entre autres ouvrages de Pascase Ratbert, douze livres de commentaires sur saint Mathieu, un commentaire en cinq livres sur les lamentations de Jérémie, le traité de l'eucharistie, et quelques autres écrits.

(2) Les hérétiques font un sujet de triomphe d'une lettre de Raban dans laquelle il dit : « Quelques-uns enseignent que ce même corps de Jésus-« Christ qui est né de la Vierge, qui a souffert sur la croix, qui est sorti du « tombeau, est le même qu'on reçoit à l'autel. J'ai combattu cette erreur « dans une lettre écrite à l'abbé Eigil. » Mais, ainsi que l'observe Longueval, on ne peut mieux répondre que par Raban lui-même, qui, en plusieurs endroits de ses ouvrages, enseigne, dans les termes les plus clairs, la présence réelle et la transsubstantiation. Ce ne sont donc pas ces dogmes qu'il combat ici. Il ne reprend que la manière dont Pascase Ratbert les explique; et si ce savant archevêque ne peut souffrir qu'on dise que dans l'eucharistie le corps de Jésus-Christ est le même que sur la croix, c'est uniquement parce que le corps de Jésus-Christ n'est pas dans l'état naturel et ne souffre pas comme sur la croix.

Raban tint en l'an 847 un concile à Mayence (*concilium Moguntinum*). Au nombre des canons qui y furent faits, et qui sont au nombre de trente-et-un, on remarque les suivants : L'excommunication est prononcée contre les personnes qui formeraient des conjurations contre le roi, contre les ministres d'état et contre les puissances ecclésiastiques. — On fera quatre parts des dîmes : la première pour l'évêque, la deuxième pour le clergé, la troisième pour les pauvres, et la quatrième pour la fabrique. — Chaque évêque doit avoir grand soin que les chanoines et les moines vivent régulièrement, qu'ils aient horreur des péchés de la chair et ne se mêlent point des affaires séculières; qu'ils ne se trouvent point aux audiences du barreau, si ce n'est pour y défendre la veuve et l'orphelin. — Ils doivent avoir des pauvres à leur table et y faire une lecture sainte. — Les évêques, les abbés, les comtes et leurs officiers ne pourront désormais acheter les biens des pauvres, si ce n'est dans une assemblée publique et en présence de témoins, afin que les pauvres ne soient point opprimés,

Quelques sujets d'aigreur s'étaient encore élevés entre Lothaire et Charles ; mais, comme dans l'état malheureux où se trouvait l'empire, une pareille désunion pouvait occasionner leur commune ruine, ils eurent une entrevue à Mersen (1), où leur frère Louis s'était déjà rendu, promirent tous les trois de ne jamais s'abandonner, et envoyèrent une ambassade à Nomenoi, duc de Bretagne, et au roi des Normands pour les engager à cesser toutes hostilités. Mais les Normands continuent leurs ravages, et Nomenoi fait déposer quelques évêques de sa province, en nomme d'autres, érige trois nouveaux évêchés, à Dol, à Saint-Brieuc et à Tréguier, déclare l'évêque de Dol métropolitain, et se fait sacrer roi par ce prélat improvisé.

Charles était alors à la défense de Bordeaux dont les Normands pressaient le siége; victorieux dans un combat, il s'éloigna pour combattre Pepin ; mais pendant qu'il était absent, les barbares gagnèrent les juifs qui étaient dans la ville, et, s'en étant emparés par cette trahison, ils y mirent le feu après l'avoir pillée. Les seigneurs du pays s'indignent contre Pepin, leur prince, qui n'avait rien fait pour arrêter l'invasion des Normands, vont trouver Charles, le reconnaissent comme roi d'Aquitaine et le font sacrer en cette qualité (2).

On n'entendait alors parler de tous côtés que de subites irruptions; des pirates de Grèce avaient pillé Marseille; les Sarrasins saccagent Bénévent; les Esclavons attaquent les terres de Louis; on eût dit que tous les peuples mar-

---

— Les meurtriers feront pénitence dans un même lieu ; ils ne pourront plus aller à la guerre ni se marier. — On ne doit point refuser la communion aux malfaiteurs qui confessent sincèrement leurs péchés, et leurs corps, après leur exécution à mort, doivent être portés à l'église, où il faut dire des messes pour eux.

(1) Sur la Meuse.

(2) An 848.

chaient d'accord pour démembrer les royaumes des Francs, comme quatre cents ans auparavant l'avaient fait les barbares en se ruant sur l'empire romain.

Au milieu de ces maux et des désordres qui en étaient la suite, l'église gallicane avait conservé sans atteinte le dépôt sacré de la foi. Un moine, appelé Gothescalc, fils d'un comte saxon, ayant entrepris de renouveler les dogmes du prédestinatianisme, fut condamné par un concile tenu à Quierzy (1), dégradé de la prêtrise, publiquement fouetté, et mis ensuite en prison dans un monastère où il écrivit deux professions de foi pour soutenir sa doctrine, et parvint à intéresser en sa faveur quelques évêques et à semer ainsi de dangereuses divisions. Un autre concile s'assembla à Paris (2) dans le cours de la même année pour s'occuper des entreprises de Nomenoi et le faire rentrer dans le devoir par la crainte de l'excommunication.

---

(1) *Concilium Carisiacense*, an 849. La doctrine de Gothescalc, surnommé Fulgence, avait été déjà condamnée par un concile tenu à Mayence, et devant lequel l'avait cité Raban, archevêque de cette ville. Il mourut dans son opiniâtreté et privé de la communion, après une détention de près de vingt ans.

On écrivit beaucoup à cette époque au sujet de cette affaire, dans laquelle plusieurs évêques du royaume de Lothaire prirent parti contre l'archevêque de Reims et attaquèrent les décisions d'un nouveau concile tenu à Quierzy, en 853, concernant la doctrine en question. Ces anciennes querelles, auxquelles se mêlèrent peut-être quelques sentiments de rivalité, ont donné lieu, vers le milieu du XVII[e] siècle, à la question de savoir si Gothescalc était mort hérétique, ou bien si ce n'était point pour la doctrine de saint Augustin qu'il avait souffert la persécution. Un savant protestant, Usserius, dans un écrit publié en 1631, a entrepris de le justifier; et quelques écrivains catholiques ont embrassé cette opinion, qui est une erreur évidente; car, ainsi que l'observe le P. Daniel, il n'y avait jamais eu là-dessus deux sentiments dans l'Église catholique depuis que ces disputes furent finies.

(2) Le P. Sirmond, dans son édition des *Conciles des Gaules*, indique ce concile comme ayant été tenu à Tours. Le P. Daniel le dit aussi; mais le P. Labbe a reconnu, par un fragment de la *Chronique* de Fontanelle, que ce concile s'assembla à Paris; Landram, métropolitain de Tours, y présida; et c'est peut-être ce qui a donné lieu à l'erreur.

Mais cette menace fut sans effet, et le duc, continuant ses hostilités, s'empara de Rennes, d'Angers, du Mans, fit beaucoup de dégâts dans ces contrées, et mourut en l'an 851, laissant ses états à son fils Hérispoi, qui, ayant battu l'armée des Francs, consentit à la paix et obtint avec le titre de roi la cession de Rennes, de Nantes et de Retz, à condition toutefois de l'hommage envers Charles (1).

Le jeune Pepin d'Aquitaine, qui entretenait toujours la révolte, ayant été fait prisonnier (2), fut tondu et renfermé dans le monastère de Saint-Médard de Soissons, où, feignant la résignation, il prit l'habit monastique après avoir juré d'être fidèle au roi. Cependant les pays voisins des rives de la Loire (3) sont la proie des Normands; l'Aquitaine se révolte encore et confère la couronne à un fils de Louis; Charles marche contre ce jeune prince; Pepin s'échappe en même temps de son monastère, se montre tout à coup entre ses deux rivaux, et, soutenu par un parti nombreux, il s'attache d'abord à ruiner le nouveau roi qui est bientôt forcé de retourner en Germanie.

---

(1) Hérispoi et son successeur Salomon, qui s'empara de la souveraineté après avoir tué Hérispoi, son parent, ont été les deux seuls qui aient été authentiquement reconnus pour rois, de l'aveu même de l'historien de Bretagne, d'Argentré, si zélé, dit le P. Daniel, pour reconnaîttre ce titre à ceux qui ont gouverné ce pays sous la pemière race de nos rois. On ne trouve plus dans l'histoire, après ces deux princes, que des comtes et des ducs de Bretagne, et vingt-six ans après la paix avec Hérispoi, Charles-le-Chauve fit à Quierzy un décret ainsi conçu : « Quant au titre de royaume « accordé aux Bretons par nécessité et confirmé par serment, que nos « fidèles ne le reconnaissent plus, parce qu'il n'y a plus de descendants de « ceux à qui il fut accordé. »

(2) Charles, frère puîné du jeune Pepin, avait été pris trois ans auparavant, en 649, et envoyé au monastère de Corbie, d'où il sortit, étant sous-diacre, pour se retirer dans les états de Louis, roi de Germanie, qui le nomma archevêque de Mayence après la mort de Raban, en 856.

(3) La ville de Tours, d'où l'on avait fait sortir le corps de saint Martin, qui fut transporté à Auxerre, fut prise et brûlée peu de temps après cette translation, ainsi que la ville de Blois et le monastère de Saint-Benoît.

Quoique l'épiscopat, dans ces temps malheureux, fût bien déchu de sa splendeur, on l'estimait encore assez pour ne pas laisser impunis les désordres de ceux qui en faisaient partie; et, comme l'évêque de Valence (1) était accusé de quelques crimes, il s'y tint, le 8 janvier 855, un concile pour le juger. Les prélats, ayant à leur tête Remi, métropolitain de Lyon, Agilmare de Vienne, et Rolland, d'Arles, examinèrent cette cause (2) et firent ensuite plusieurs canons concernant la foi et la discipline, et dont les six premiers ne sont qu'une réfutation de la doctrine consacrée par le dernier concile de Quierzy (3), et à laquelle les pères de Valence attribuèrent un sens qui n'était pas le vrai; car, tout en établissant que Jésus-Christ était mort généralement pour tous les hommes, ce dernier concile enseignait que la rédemption avait été offerte à tous, mais que le remède ne guérissait pas ceux qui ne voulaient point s'en servir (4).

---

(1) Cette ville appartenait au royaume de Lothaire.

(2) On ignore quelle fut l'issue de ce procès.

(3) Ce concile fut tenu, ainsi que je viens de le dire dans une note précédente, en l'an 853. Ce fut en cette même année que l'archevêque de Reims, Hincmar, qui venait de faire achever son église cathédrale, érigea un magnifique tombeau à saint Remi, dont le corps, enveloppé d'un voile rouge, fut retrouvé intact et parfaitement conservé, quoiqu'il se fût écoulé plus de trois cents ans depuis son inhumation. Hincmar mit sur le visage du saint un voile de satin violet d'un côté et vert de l'autre, avec une inscription, et sous sa tête un coussin de soie rouge, avec une autre inscription en broderie qui marquait que c'était un ouvrage de la princesse Alpaïde, sœur de Charles-le-Chauve. Ce coussin et ce voile furent encore trouvés entiers, ainsi que le corps de saint Remi, en 1646.

Le 1[er] novembre de la même année 853, Hincmar tint un synode des prêtres de son diocèse, et il y publia, pour le réglement de leur conduite, des statuts synodaux, ou, comme on disait alors, un capitulaire en vingt-sept articles.

(4) Dans les autres canons du concile de Valence qui concernent la discipline, il est dit qu'on ne doit jamais ordonner un évêque sans s'être auparavant assuré, par un examen exact, de ses mœurs et de sa science, quand même ce serait un ecclésiastique du palais qui aurait été nommé par l'empereur. — Il faut excommunier ceux qui retiennent les biens ecclé-

L'empereur Lothaire tomba malade pendant le cours de la même année (1), s'occupa de régler aussitôt ses dernières dispositions, et partagea ses états entre ses fils Louis, Lothaire et Charles; le premier, déjà reconnu empereur, resta maître de l'Italie; le second reçut cette partie de la Gaule qui a été depuis appelée de son nom *Lotharingie* ou *Lorraine* (2), et le troisième eut la Provence. Ce partage opéré, l'empereur ne songea plus qu'à faire son salut, et s'étant fait porter au monastère de Prum, il y prit l'habit religieux et mourut six jours après (3). Le pape Léon IV avait fini ses jours deux mois auparavant, et Benoît III avait été unanimement élu par le clergé, le sénat et le peuple; mais le décret d'élection ayant été soumis, suivant la coutume, à la confirmation de l'empereur, ce prince, obéissant à quelques suggestions, voulut en faire élire un autre, et fit partir à cet effet plusieurs commissaires dont les démarches trouvèrent tant de résistance qu'ils durent enfin consentir à l'ordination du pontife.

Ainsi, Benoît III fut le successeur immédiat de Léon IV; ce qui démontre l'absurdité de ce conte ridicule et grossier, forgé dans le XIIe siècle, et qui consistait à repré-

---

siastiques, quand bien même ils s'autoriseraient d'une donation du prince. — Les laïques qui veulent bâtir une église dans leurs terres doivent la doter, lui assigner une métairie et trois esclaves, et de plus la soumettre à l'église-mère et à l'évêque, sans quoi elle ne sera point consacrée. — Il est défendu de faire jurer les deux parties dans les jugements. — Celui qui aura tué ou blessé un homme en duel sera excommunié comme homicide et contraint de faire pénitence; et celui qui aura été tué dans ces combats singuliers sera regardé comme homicide de lui-même : on ne priera pas pour lui, et on ne l'enterrera pas avec les prières et les cérémonies de l'église.

(1) An 855.

(2) Ce pays avait alors une étendue bien plus considérable que celle qu'embrassait l'ancienne province de Lorraine avant notre première révolution.

(3) Le 28 septembre 855.

senter une prétendue papesse Jeanne comme ayant succédé à Léon.

Cependant Pepin d'Aquitaine venait encore de perdre ses états, et l'on avait proclamé et fait sacrer à sa place, en la ville de Limoges, le prince Charles, fils du roi (1). Pepin avait paru se soumettre et se contenter des comtés et des abbayes qu'on lui avait offerts. Mais ce prince, enflammé du désir de régner, ne craignit pas de se joindre aux Normands. Ces cruels ennemis, ayant ravagé l'Aquitaine, marchèrent encore sur Paris, et, s'en étant rendus maîtres (2), ils le brûlèrent avec les églises des environs (3), excepté celles de Saint-Etienne, de Saint-Germain et de Saint-Denis, qu'on racheta par de grosses rançons. Chartres, Bayeux, Évreux, Beauvais, Meaux et Melun sont livrés au pillage ; la terreur est partout. Une conspiration s'ourdit contre le roi, qui s'aperçoit de cette trame, convoque une assemblée à Quierzy (4), exige de ses sujets un nouveau serment de fidélité, jure lui-même de remplir les devoirs d'un bon roi (5), et marche ensuite contre les Normands, pendant que son frère Louis de Germanie, sollicité par les conspirateurs, entre dans la Neustrie et reçoit l'hommage de beaucoup de seigneurs.

(1) De Charles-le-Chauve.

(2) An 857.

(3) L'église de Sainte-Geneviève, qui était alors une des plus belles de la Gaule, fut complétement ruinée. Louis, abbé de Saint-Denis, et son frère Gauzlin, abbé de Saint-Germain, ayant été faits prisonniers, on donna des sommes immenses pour les racheter.

(4) Le 21 mars 858.

(5) Voici la formule de ce serment : « Autant que je serai instruit et « que je le pourrai raisonnablement, j'honorerai et je défendrai chacun « de vous selon son état ; je conserverai ses lois et lui rendrai la justice « convenable, ainsi qu'un bon roi doit le faire à ses fidèles sujets... Et si « par simplicité ou par suggestion je fais quelque chose de contraire, je le « révoquerai quand j'en aurai connaissance. »

Charles s'avance pour le combattre; mais, trahi par ses troupes, il se sauve à la hâte et se retire à Auxerre.

Louis se croit déjà seul maître du royaume, et distribue libéralement aux principaux auteurs de la conjuration les abbayes et les maisons royales. Mais la fidélité des évêques parvient à sauver l'État. Ils prononcent d'abord l'excommunication contre ceux qui suivraient le parti de Louis, refusent d'obéir aux ordres de ce prince qui les convoquait à Reims (1), et lui écrivent la lettre qui suit : « Vous « voulez, dites-vous, traiter avec nous du rétablissement « du bon ordre dans l'Église, mais vous l'eussiez fait d'une « manière plus conforme à l'équité et à la raison, si vous « eussiez voulu suivre nos avis ou plutôt ceux de Dieu; « car, nous ne vous avons donné que ceux que nous avons « puisés dans les livres saints, ou que la charité, qui est « l'esprit de Dieu, nous a dictés..... Examinez dans le « secret de votre cœur les motifs qui vous ont porté à « entrer dans ce royaume, et pesez-les dans la balance de « la justice en présence du Seigneur, qui connaît, comme « dit le psalmiste, les pensées les plus secrètes de l'homme. « ..... Interrogez votre conscience et jugez si vous vou- « driez que l'on vous fît ce que vous faites aux autres. « Songez, prince, au moment terrible où votre âme, « seule, sans secours et sans consolation de la part de « vos vassaux, de votre épouse et de vos enfants, dé- « pouillée de ses richesses et de sa puissance, verra tous « ses projets s'évanouir devant le tribunal du souverain « juge. Ce sera alors que, livré aux démons exécuteurs de « la justice divine, vous sentirez bien, mais trop tard, tout « le poids de vos péchés..... Si vous êtes venu corriger « les anciens désordres, n'en faites pas de nouveaux et de

---

(1) Le 25 novembre 858.

« plus grands. Si vous êtes venu éteindre la discorde et « resserrer les nœuds de la charité, montrez-le par les « effets de cette charité dont saint Paul dit qu'elle n'est « pas ambitieuse et qu'elle ne cherche pas ses intérêts..... « C'est contre les païens qu'elle doit vous armer pour dé- « livrer l'Église et le royaume de l'injuste tribut que nous « leur payons. Si vous êtes venu, comme vous nous l'avez « écrit, pour rétablir la religion, laissez aux évêques et « aux églises leurs priviléges et leurs immunités; ne souf- « frez pas qu'on pille et qu'on enlève des biens qui sont « les vœux des fidèles, la rançon des péchés et la solde « des serviteurs et des servantes de Dieu... Et puisque « vous voulez, ainsi que vous nous l'écrivez, travailler à « réformer le peuple chrétien, commencez par vous-même... « La main qui doit nettoyer quelque chose doit être nette... « C'est pourquoi vous qui êtes appelé roi et seigneur, « ayez toujours le cœur levé vers celui de qui vous tenez « ces titres, et qui est le roi des rois... Vivez et agissez « toujours dans le particulier, comme si vous étiez en « public. Gouvernez votre maison avec tant de règle, « qu'elle soit pour vos sujets un modèle de la piété, de la « pudeur et de la sobriété qu'ils doivent faire régner dans « leurs familles... Vous êtes soumis à Dieu et vous com- « mandez aux hommes. Rendez à Dieu et à vos sujets ce « que vous leur devez, à Dieu une foi pure, un culte « sincère, une tendre dévotion; c'est ce que vous ferez en « honorant les évêques, les clercs, les religieux, en pro- « tégeant l'Église, en soulageant tous les malheureux et « en pleurant vos péchés. Vous devez à vos sujets de la « bonté et de l'équité; alliez la justice avec la clémence... « Faites-vous craindre des méchants, mais tâchez de « vous faire plus aimer que craindre des gens de bien... « Lisez les livres des Rois, et vous verrez avec quel res- « pect Saül, tout réprouvé qu'il était de Dieu, fut traité par

« Samuel, dont nous, indignes, tenons la place; vous « verrez combien David, quoique élu à sa place, craignait de « porter la main sur l'oint du Seigneur. Il savait cependant « que Saül était rejeté de Dieu, et qu'il n'était pas de la même » tribu que lui. Nous disons ceci pour vous faire connaître « quels respects, outre la fidélité et les services, nous devons « au roi, votre frère. Nous ne pouvons nous persuader que « vous veuillez perdre votre âme pour augmenter votre « royaume... et nous priver de l'épiscopat que nous mérite- « rions de perdre, si, contre Dieu et la raison, nous vous sou- « mettions nos églises; car ces églises ne sont pas des fiefs « qu'un roi peut donner ou ôter quand il lui plaît... (1) »

Ainsi parlaient les évêques; et leur fermeté ayant réveillé le courage de Charles, ce prince, secondé par leur zèle, parvint à former une armée et marcha contre l'usurpateur qui, n'osant point l'attendre, regagna promptement ses états.

Deux conciles s'assemblent en l'an 859, l'un à Metz, et l'autre à Savonnières (2) pour parvenir à une paix solide entre Louis et Charles.

Mais pendant qu'on délibère, de nouveaux essaims de

---

(1) Cette lettre est attribuée à Hincmar. On y reconnaît en effet son style diffus, mais plein de noblesse et de raison.

(2) Ce concile de Savonnières (Meuse) fut composé des évêques de douze provinces et de trois royaumes, savoir : des états de Lothaire, roi de Lorraine, de ceux de Charles, roi de Provence, et de ceux du roi de Neustrie. Remi de Lyon, Agilmar de Vienne, Ebbon de Grenoble et les autres évêques du royaume de Charles-le-Jeune, étant en chemin pour se rendre à Savonnières, s'arrêtèrent près de Langres et tinrent un concile particulier pour faire approuver, après les avoir corrigés et adoucis, les six articles du concile de Valence contraires à ceux du concile de Quierzy; mais, comme leur lecture excita un grand trouble parmi les prélats réunis à Savonnières, on ne décida rien sur ce point, et l'on remit l'affaire à un autre concile. L'on s'occupa, après cela, des moyens de rétablir la paix entre les princes francs, et de corriger plusieurs abus introduits à la suite des derniers troubles. Le second canon recommande aux évêques de demeurer unis entre eux et de tenir souvent des conciles, suivant la permission qu'ils en auraient obtenue des rois.

Normands se montrent de tous côtés et pénètrent jusqu'au cœur du royaume. Pressés par le danger commun, les rois de Neustrie, de Germanie et de Lorraine s'assemblent à Coblentz (1) et signent enfin la paix, dans laquelle ils comprennent le roi de Provence et l'empereur Louis. Un concile nombreux est convoqué à Tusey (2); les évêques de quatorze provinces s'y rendent (3), et, par une lettre synodique adressée à tous les fidèles, terminent, au gré d'Hincmar, la dispute qui divisait l'épiscopat au sujet des articles de Quierzy.

La passion de Lothaire pour une concubine excitait alors un grand scandale dans l'Église. Ce prince, voulant faire casser son mariage avec Teutberge, injustement accusée d'inceste avec son frère, l'avait forcée à s'avouer coupable dans une assemblée générale convoquée à Aix-la-Chapelle (4), et les évêques présents avaient soumis la reine à la pénitence publique. Hincmar, qui n'avait point voulu se rendre à l'assemblée, écrit en faveur de Teutberge et condamne avec liberté ce qu'on a fait contre elle. Saint Adon, archevêque de Vienne, consulte sur ce point le pape Nicolas Ier, qui lui répond qu'un homme qui a épousé une femme, de quelque crime qu'il l'accuse dans la suite, ne peut en épouser une autre ni prendre à sa place une concubine; et que si une fille fiancée a péché avec un autre, et qu'après la consommation du mariage, le mari vienne à connaître cette faute, il ne peut point pour cela divorcer. Mais Lothaire fait assembler un autre concile (5),

---

(1) Le 4 juin 860.

(2) Dans le diocèse de Toul.

(3) Savoir de Lyon, de Rouen, de Tours, de Sens, de Vienne, d'Arles, de Besançon, de Mayence, de Cologne, de Trèves, de Reims, de Bourges, de Bordeaux et de Narbonne.

(4) En février 860.

(5) A Aix-la-Chapelle, le 29 avril 862.

et les évêques Gonthaire de Cologne, Teutgaud de Trèves, Adventius de Metz, Hatton de Verdun, Arnoul de Toul, Francon de Tongres, Ungaire d'Utrecht et Rattrold de Strasbourg lui ayant permis de prendre une autre femme, il épouse Valdrade, sa concubine. Le pape, qui avait indiqué un concile à Metz pour l'examen de cette affaire, est vivement ému de la conduite de Lothaire, qu'il menace d'excommunication, fait partir ses légats qui se laissent gagner par le prince, et l'adultère triomphe encore dans ce dernier concile (1). Gonthaire et Teutgaud, porteurs des actes du concile, se rendent auprès du pape afin de les soumettre à son approbation; mais ce pontife, instruit de la prévarication des légats, assemble un concile à Rome, fait casser et annuler celui de Metz, déposer de l'épiscopat Gonthaire et Teutgaud, frapper de la même sentence les autres évêques, leurs complices (2), à moins qu'ils ne demandent pardon, et prononcer l'anathème contre tous ceux qui mépriseraient les décrets du saint-siége touchant la foi, la discipline ecclésiastique et la correction des mœurs.

Ce pontife, qui s'opposait avec tant de vigueur aux criminelles passions des princes, et qui n'avait aucun égard à la puissance lorsqu'il s'agissait des intérêts de Dieu ou de ceux de l'Église, s'occupa bientôt d'une autre affaire concernant Rottrade, évêque de Soissons, qu'Hincmar avait fait déposer et excommunier (3), nonobstant son appel au

---

(1) Ce concile s'assembla en juin 863.

(2) Adventius de Metz fut un des plus empressés à demander pardon au saint-siége et à porter ses confrères à l'imiter.

(3) Voici le fait pour lequel cette déposition avait été prononcée. Un prêtre impudique, pris en flagrant délit, avait été mutilé; Rottrade, évêque du diocèse auquel ce prêtre appartenait, le déposa avec l'approbation de plusieurs autres évêques. Ce prêtre eut recours à Hincmar, son métropolitain, qui le rétablit; et comme le nouveau prêtre ordonné par Rottrade à la place du déposé refusait de quitter son église, Hincmar l'en fit enlever, l'excommunia et l'envoya en prison. Rottrade refusa d'acquies-

saint-siége. Le pape, ayant appris les faits de cette cause, casse la procédure et écrit aux évêques qui avaient déposé Rottrade, qu'ils auraient dû respecter l'appel formé par ce prélat, « parce que, » leur dit-il, « les priviléges du saint-« siége sont la sûreté de l'Église catholique contre toutes « les attaques des méchants. Car ce qui est arrivé aujour-« d'hui à Rottrade peut arriver demain à chacun de vous ; « et, dans ce cas, à qui aurez-vous recours? » Et il ordonne à Hincmar de rétablir Rottrade, sous peine de suspense. L'archevêque, pour se justifier, adresse au saint-père une longue et belle lettre dans laquelle il expose la manière de juger les évêques suivant les canons.

« A Dieu ne plaise, » dit-il, « que nous estimions assez « peu le privilége du premier et souverain siége de l'église « de Rome pour fatiguer votre Sainteté de toutes les dis-« putes qui naissent dans le premier et dans le second « ordre, et que les canons de Nicée et des autres conciles, « les décrets d'Innocent et des autres papes ont ordonné « devoir être terminées par les métropolitains dans les con-« ciles provinciaux. Mais s'il se trouve quelque cause tou-« chant les évêques pour la décision de laquelle nous n'ayons « pas de règles certaines dans les canons, et qui par consé-« quent ne puisse être terminée dans un concile de la pro-« vince ou de plusieurs provinces, il faut alors que nous « ayons recours à l'oracle divin, c'est-à-dire au saint-siége. « De même, dans les causes majeures, si un évêque de la « province n'a pas demandé à être jugé par des juges élus, « et si, ayant été déposé dans le concile de sa province, il « croit sa cause bonne et appelle au saint-siége, ceux qui « ont examiné l'affaire doivent, après le jugement épiscopal, « en écrire au pape, et, selon ce qu'il ordonnera, on exami-

---

cer à ce jugement; et ce fut à cause de sa persistance dans sa désobéissance qu'Hincmar lui fit faire son procès.

« nera de nouveau cette cause suivant le septième canon « de Sardique. Car, pour les métropolitains qui, suivant « l'ancienne coutume, reçoivent le *pallium* du saint-siége, « il faut, comme l'insinue le concile de Nicée, comme saint « Léon l'écrit à Anastase, et comme l'ont marqué les autres « papes dans leurs décrets, il faut, dis-je, attendre la sen- « tence du pape pour les juger... » Hincmar ajoute que lorsqu'un évêque déposé en appelle au pape selon les canons de Sardique, le pape ne le rétablit pas d'abord en vertu de son privilége; mais qu'il le renvoie dans la province où l'affaire s'est passée et où, selon les canons de Carthage et les lois romaines, il est plus aisé d'instruire le procès ; et qu'alors le pape écrit aux évêques voisins ou envoie des légats qui, revêtus de son autorité, jugent l'affaire sur les lieux.

Le pontife, ayant vainement attendu pendant neuf mois qu'il vînt des députés de la part des évêques qui avaient déposé Rottrade, se décida à finir cette affaire, et rétablit ce prélat qu'il fit partir avec l'apocrisiaire Arsène qu'il envoyait comme légat dans les Gaules (1). Ce légat avait

---

(1) Le pape, dans la lettre qu'il écrivit à cette occasion aux évêques, insiste sur l'autorité des décrétales : « Si c'est, » dit-il, « l'autorité des « souverains-pontifes qui approuve ou qui réprouve les ouvrages des « autres écrivains, en sorte que ce que le saint-siége apostolique approuve « est reçu, ce qu'il réprouve est rejeté et demeure sans autorité, à com- « bien plus forte raison tous doivent-ils respecter les écrits émanés de ce « siége pour extirper les erreurs et maintenir la pureté de la foi et des « mœurs ! »

Il est aisé de remarquer, comme l'observe Longueval, que Nicolas Ier met au rang des écrits émanés du saint-siége les décrétales supposées aux premiers papes. Or, quoique les évêques des Gaules ne s'inscrivissent point en faux contre ces pièces, ils ne suivaient point le nouveau droit qu'elles établissaient. Ils s'en tenaient aux canons de Sardique qui permettaient l'appel au pape après le jugement du concile provincial, et aux canons d'Afrique qui privaient du droit d'appel ceux qui avaient élu leurs juges, comme on prétendait que Rottrade l'avait fait. On se plaignait encore, ajoute le même historien, que le pape n'eût pas fait revoir la cause sur les lieux avant que de prononcer définitivement. C'est pourquoi si Rottrade fut rétabli sans opposition, il ne le fut pas sans exciter des mur-

aussi pour mission d'entretenir la paix entre les princes francs, qui se disputaient la succession de Charles, roi de Provence, mort sans enfants, et d'obliger Lothaire à reprendre Teutberge et à chasser Valdrade. Arsène fit valoir l'autorité du pape et réussit dans sa mission; mais Valdrade, qu'il emmenait à Rome, parvint à s'échapper, à ranimer dans Lothaire une passion mal éteinte, et à régner secrètement à sa cour. Le pape s'empresse alors de l'excommunier, et notifie sa sentence aux évêques en les sommant de la rendre publique; il écrit en même temps à Lothaire de réparer le scandale, ne se laisse ébranler par

---

mures; car l'on était, dès cette époque, extrêmement zélé pour les libertés de l'église gallicane.

Je dois m'expliquer maintenant sur les *fausses décrétales*.

Les anciens canons étaient écrits en grec; ils avaient été réunis en un corps qu'on appelait *le Code des canons de l'Église universelle*. Les églises d'Occident se servaient d'une version latine dont l'auteur est resté inconnu. Denis-le-Petit, qui mourut vers l'an 540, fit une nouvelle traduction des canons apostoliques et des canons des conciles qui avaient été insérés dans le code de l'Église. Il y joignit les canons du concile de Calcédoine, ceux des conciles de Sardique et d'Afrique, qui étaient dans les anciens codes de l'église romaine, et enfin, les décrétales des papes, depuis Sirice jusqu'à Anastase II. Ce code fut adopté par l'église de Rome, comme une règle de discipline ecclésiastique, et on l'appela, en Italie, *le Corps des canons*. Le pape Adrien en ayant donné un exemplaire à Charlemagne, en l'an 775, ce code devint la loi ecclésiastique du royaume.

Isidore de Séville, qui mourut en 636, composa, pour l'Espagne, une nouvelle compilation qui fut suivie d'une autre, fabriquée dans le même pays et publiée sous le nom d'Isidore le *marchand* ou le *pêcheur* (car on lit l'un et l'autre nom dans les manuscrits). Dans ce dernier recueil, l'auteur avait inséré de *prétendues* décrétales de papes antérieurs au pape Sirice. Ces fausses décrétales, qui renversaient en plusieurs points l'ancienne discipline ecclésiastique et les priviléges de l'épiscopat, furent répandues dans les Gaules vers l'an 800.

Au commencement du XI[e] siècle, Burchard, moine du diocèse de Liége, et depuis évêque de Worms, fit la plus volumineuse collection qu'on eût vue jusque-là, et dans laquelle se trouvaient citées, comme authentiques, les fausses décrétales publiées par Isidore. Yves, de Chartres, ne fut pas plus exact que Burchard; et Gratien, moine bénédictin, qui publia, vers l'an 1151, son ouvrage : *Concordantia discordantium canonum*, connu sous le nom de *Décret de Gratien*, fit encore plus de fautes que les

aucune protestation, et meurt, peu de temps après (1), sans avoir terminé cette affaire, et avec la douleur d'avoir vu s'élever, sous son pontificat, le schisme de l'église grecque (2).

Les Normands n'avaient point cessé d'exercer leurs ravages ; mais, ayant subi quelques échecs de la part du comte Robert, surnommé le *Fort*, qui périt glorieusement en les repoussant, et dont la postérité devait, cent-vingt ans plus tard, monter sur le trône dans la personne de Hugues-Capet, ils s'étaient retirés pendant quelque temps.

Charles, roi d'Aquitaine, mourut vers cette époque, et

---

autres compilateurs. Son livre obtint cependant un immense succès. Mais, lorsque, dans le xv[e] siècle, on se mit à étudier le droit canonique dans les sources, on reconnut les inexactitudes nombreuses de ce recueil ; Antoine Augustin, archevêque de Tarragone (en 1574), homme d'une grande érudition, en signala et en corrigea beaucoup dans son traité de *Emendatione Gratiani.*

Enfin, le décret de Gratien fut réformé par les soins des papes Pie IV, Pie V et Grégoire XIII ; c'est sous le pontificat de ce dernier que parut à Rome, en 1582, cette nouvelle édition, dans laquelle il restait encore beaucoup de points à retoucher. Les frères Pithou (*) (Pierre et François) se livrèrent à cette correction, et c'est sur leurs manuscrits que fut publiée, en 1687, l'édition du *Droit canonique*, sous les ordres de Pelletier, contrôleur général des finances.

On appelle *Clémentines* la compilation que le pape Jean XXII fit publier sous ce titre, et dans laquelle se trouvaient les décrets du concile de Vienne et quelques-unes des décrétales de Clément V. On donna le nom d'*Extravagantes* à toutes les compilations faites depuis le décret de Gratien, parce qu'elles n'étaient point dans le corps des canons.

Pour avoir une idée *générale* du droit canonique, on doit étudier, entre autres ouvrages, les *Institutions au droit ecclésiastique*, par Fleury.

(1) Le 13 novembre 867.

(2) Voici quelques explications sur les causes de ce schisme. Avant que le siége de l'empire romain ne fût transféré à Constantinople, l'Église comptait trois patriarches, celui de Rome, celui d'Antioche et celui

(*) Ces deux jurisconsultes étaient de Troyes ; on les comparait à Castor et à Pollux. Cujas appelle Pierre Pithou : *Librorum antiquorum et veritatis puriorisque doctrinæ investigator*. Scévole de Sainte-Marthe (*Eloges des hommes illustres*) s'exprime ainsi : *In urbe Tricassium nati sunt patre nobili et erudito duo fratres, omnibus disciplinis ornatissimi, nec immerito geminis tyndaridis à compluribus hujus. Ævi scriptoribus adæquati.* Pierre Pithou est l'auteur d'un *Traité sur les libertés de l'église gallicane*, dont j'aurai plus tard à entretenir le lecteur.

son frère Louis-le-Bègue, qui, après s'être ligué contre son père, s'était enfin soumis, fut investi de ce royaume.

Lothaire, après la mort du pape saint Nicolas, espéra qu'il pourrait fléchir Adrien II, son successeur, et fit, à cet effet, le voyage de Rome; mais le pontife déclara qu'il ne consentirait jamais à autoriser le divorce, qu'il permettrait seulement de faire en sa présence un nouvel examen du procès, sans avoir égard aux déclarations forcées que Teutberge faisait contre elle-même, et il ne voulut donner la communion à Lothaire qu'à la condition qu'il ferait serment que, depuis l'excommunication de Valdrade, il n'avait point eu commerce avec elle, et Lothaire s'étant engagé à le jurer, le pape dit la messe, l'invita à s'approcher de la sainte-table, et prenant dans la main le Saint-Sacrement, il lui parla de la sorte :

« Prince, si vous ne vous sentez pas coupable de l'adul-

---

d'Alexandrie. Indépendamment de ces patriarches, il y avait trois diocèses gouvernés par un primat, et qui ne relevaient d'aucun patriarche : c'étaient le diocèse d'Asie, soumis au primat d'Ephèse, le diocèse de Thrace, soumis au primat d'Héraclée, et le diocèse du Pont soumis au primat de Césarée. — Après la translation du siége de l'empire à Constantinople, les évêques de cette ville, précédemment soumis au primat d'Héraclée, devinrent très-influents et finirent par obtenir le rang et la juridiction sur la Thrace, sur l'Asie et sur le Pont, et par s'élever au dessus des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Ils prirent alors le titre de patriarche *œcuménique* ou *universel*. Les papes s'étaient constamment opposés à leurs entreprises. Photius ayant usurpé le siége patriarcal de Constantinople, et ne pouvant vaincre l'inébranlable fermeté du pape Nicolas 1er, qui ne voulait point approuver cette usurpation, entreprit alors de se séparer de l'église latine, sous prétexte qu'elle était engagée dans des erreurs pernicieuses. Le pape Nicolas Ier écrivit aux évêques des Gaules pour les engager à repousser les injustes reproches de Photius. Odon, évêque de Beauvais, Énée de Paris, et Ratram, moine de Corbie, se signalèrent dans cette discussion, ainsi que saint Adon de Vienne, dont l'écrit est perdu. Photius fut chassé de son siége, qu'il reprit plus tard pour le perdre encore, et le schisme dura peu de temps. — Mais, en l'an 1053, Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople, voyant que l'église romaine serait toujours un invincible obstacle à l'ambition des patriarches, jugea que, pour régner d'une manière absolue sur l'Orient, il fallait séparer l'église

« tère que mon prédécesseur vous avait défendu de com-
« mettre et si vous êtes dans une résolution ferme de n'y
« jamais tomber dans la suite, approchez avec confiance
« de ce sacrement de la vie éternelle, et recevez-le pour
« la rémission de vos péchés. Que si votre conscience vous
« reproche d'avoir commis ce péché depuis le temps que
« je vous ai marqué, où si vous n'êtes pas résolu d'y
« renoncer absolument et pour toujours, gardez-vous bien
« de toucher au corps de votre Sauveur et de recevoir pour
« votre condamnation ce que sa divine providence a pré-
« paré comme un remède pour les péchés des hommes. »

Lothaire, malgré le cri de sa conscience qui lui reprochait le crime que sa bouche désavouait, ne craignit pas de communier. Les gens qui l'accompagnaient s'approchèrent aussi pour recevoir ce sacrement, et le pontife, en présentant à chacun d'eux l'hostie, leur disait :

---

grecque de l'église latine. En conséquence, il renouvela le schisme, sous prétexte, premièrement, que dans l'église latine on se sert de pain azyme pour la célébration des saints mystères ; deuxièmement, qu'on mange des viandes étouffées; troisièmement, qu'on jeûne les samedis ; quatrièmement, qu'on ne chante point *Alleluia* dans le carême. Les efforts du pape Léon IX et ceux de l'empereur Constantin VIII ne purent ramener le patriarche à l'unité ; son excommunication ne le rendit même que plus opiniâtre, car il mit tout en usage pour rendre le pape odieux et pour étendre le schisme, qui fit, en effet, de funestes progrès en Orient. Les guerres et les liaisons des Moscovites (Russes) avec les empereurs grecs y firent connaître la religion chrétienne dans le xe siècle, et, en l'année 980, le grand-duc Wolodimir, dont la grand'mère avait reçu le baptême à Constantinople, trente ans auparavant, se fit aussi baptiser, et épousa la sœur des empereurs Bazile et Constantin. Depuis cette époque, la Russie a conservé la religion chrétienne-grecque, sauf quelques changements dans le gouvernement ecclésiastique, et même dans la doctrine.

Les trois points principaux qui séparent aujourd'hui les grecs des latins sont les suivants : 1° L'addition que l'église latine a faite au symbole pour exprimer que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père, *Filioque* ; 2° le dogme de la primauté du pape ; 3° l'usage suivi par l'église latine de consacrer avec du pain azyme, c'est-à-dire fait sans levain.

Du reste, l'église grecque professe tous les dogmes que professe l'église latine ; elle a sept sacrements, et la croyance est conforme.

« Si vous n'avez ni contribué ni consenti au péché du « roi Lothaire, votre maître, et à celui de Valdrade, et si « vous n'avez point communiqué avec ceux qui étaient « excommuniés par le saint-siége apostolique, que le « corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous « profitent pour la vie éternelle. » Et quelques-uns, épouvantés par ces paroles, n'osèrent point communier.

Quant aux autres, ils périrent tous un mois après, ainsi que le roi Lothaire (1) en punition de leur sacrilége. La reine Teutberge se retira aussitôt dans un monastère de Metz, où elle passa le reste de sa vie; Valdrade suivit cet exemple et se renferma dans le couvent de Remiremont. Lothaire ne laissait pas d'enfants légitimes (2).

Charles se met aussitôt en possession de la Lorraine, s'en fait reconnaître et sacrer (3) roi dans la ville de Metz; Louis de Germanie prétend avoir sa part, menace de la guerre, obtient qu'un partage soit fait (4), et l'empereur Louis, frère du roi défunt, se trouve, nonobstant les plaintes du pape, entièrement exclu de cette succession.

Charles n'avait plus que deux fils, Louis-le-Bègue, roi

---

(1) An 869.

(2) Ce prince laissait de Valdrade deux filles et un fils illégitimes. Dans la suite, Charles-le-Gros accorda à ce fils, nommé Hugues, quelques provinces du royaume de son père; mais, voyant que ce prince augmentait ses prétentions et cherchait à les faire valoir, il lui fit crever les yeux, et le fit enfermer dans le monastère de Prum, où il mourut.

(3) Après le sacre, qui eut lieu dans l'église de Saint-Etienne, on célébra la messe, et l'on prononça l'oraison qui se dit encore aujourd'hui après le *Salvum fac regem : « Quæsumus, omnipotens Deus, ut famulus tuus, qui tua miseratione suscepit regni gubernacula*, etc. »

(4) Louis de Germanie eut dans son lot les villes de Cologne, d'Utrecht, de Strasbourg et de Bâle et leurs dépendances; il avait déjà Worms, Spire, Mayence; il eut par là tout le cours du Rhin, depuis le pays des Suisses jusqu'à son embouchure; Trèves, Metz, Aix-la-Chapelle lui furent également cédés, ainsi que tout le pays entre le Rhin et la Meuse. Charles eut pour sa part toute la Haute-Lorraine, une partie considérable des Pays-Bas, la Bourgogne, le Dauphiné et la partie du Languedoc voisine du Rhône.

d'Aquitaine, et Carloman, diacre de l'église de Meaux et possesseur de plusieurs abbayes. Ce dernier conspire contre son père, est envoyé prisonnier à Senlis, obtient sa liberté sur les instances des légats du saint-siége, reprend les armes, fait des ravages dans la Belgique, et parvient encore à tromper le pape, qui écrit au roi dans des termes fort durs, et défend aux seigneurs de prendre les armes contre Carloman et aux évêques de l'excommunier, avant qu'il ne fût mieux instruit de toute cette affaire. Mais on n'eut point égard à de telles défenses, car ce fils ingrat et rebelle, qui avait un moment paru se repentir, s'étant encore engagé dans de nouveaux désordres, il fut excommunié, déposé du diaconat, et ensuite condamné à mort par les juges laïques (1). Au lieu de ce supplice, on lui creva les yeux et il fut enfermé dans un monastère d'où il trouva bientôt moyen de s'évader pour passer en Germanie, où il mourut peu de temps après dans une abbaye que le roi, son oncle, lui avait donnée.

Les troubles domestiques se trouvant ainsi apaisés, Charles ne songea plus qu'à chasser les Normands qui ne cessaient de se maintenir du côté de la Loire. S'étant donc concerté avec Salomon, roi de Bretagne (2), il alla les assiéger dans Angers et les força de capituler.

---

(1) An 873.

(2) Ce prince ayant entrepris de détourner le lit de la Mayenne, afin de s'emparer des vaisseaux qui étaient la dernière ressource des Normands, ceux-ci demandèrent à capituler. Au retour de ce siége, dont toute la gloire lui appartenait, quelques seigneurs, ayant conspiré contre lui, lui crevèrent les yeux; il expira le lendemain. On considéra sa mort comme une punition du crime qu'il avait commis en tuant son prédécesseur; mais il avait expié ce crime par la pénitence, et sa vie avait été depuis si exemplaire, qu'on l'a honoré en Bretagne comme un saint martyr. Un des principaux conjurés, nommé Paswiten, gendre de Salomon, et Gurvand, se partagèrent la Bretagne, se firent presque aussitôt la guerre et moururent dans l'espace d'un an. Alain, frère de Paswiten, se rendit maître de ce duché.

Le 13 juin de l'année suivante (1), il se tint, par ordre du roi, un concile à Douzy, où les évêques, entre autres affaires dont le détail est ignoré, dressèrent une lettre, pour les prélats d'Aquitaine, sur les mariages incestueux et sur l'usurpation des biens ecclésiastiques, et firent instruire le procès d'une religieuse et d'un prêtre accusés de rapports criminels.

Hincmar publia, dans le cours de la même année, un nouveau capitulaire pour l'instruction des prêtres de son diocèse, auxquels il disait, après d'autres recommandations : « J'apprends que quelques-uns d'entre vous négli-« gent leurs églises et achètent des fonds de terre qu'ils « laissent à leurs parents et non aux églises, nonobstant ce « qui est prescrit par les canons. Je punirai ce crime selon « la sévérité des saints décrets. »

Plusieurs monastères furent fondés vers la même époque; celui de Charlieu dans le Mâconnais, et celui de Juvigny aux environs de Stenay (2). Les reliques de saint Lomer furent portées à Blois, et celles de saint Philibert à Tournus, afin de les soustraire aux fureurs des Normands.

Un nouveau sujet de discorde survint bientôt entre le roi de Germanie et le roi Charles, son frère. L'empereur Louis II, leur neveu, venait de mourir sans laisser d'enfants mâles (3). Les deux oncles étaient également ambitieux; mais Charles l'emportait par son activité; ils convoitaient tous d'eux l'empire, et l'empire passa au premier arrivé. Charles est couronné dans l'église Saint-Pierre (4) par le pape Jean VIII, successeur d'Adrien, et fait ratifier

---

(1) An 874.

(2) Département de la Meuse.

(3) Il n'avait qu'une fille, appelée Ermengarde, qui fut mariée au comte Boson, qui se fit, quatre ans après, sacrer roi du royaume d'Arles.

(4) A Rome, le jour de Noël, en l'an 875.

son élection à Pavie par les prélats, les abbés et les seigneurs de Lombardie.

Le roi de Germanie, se voyant ainsi prévenu, se met aussitôt en campagne, attaque la Neustrie, ruine et ravage tout, s'avance dans la Champagne et repasse le Rhin dès qu'il apprend le prompt retour de Charles.

Le nouvel empereur assemble à Ponthion un concile (1) auquel assistent les légats du saint-siége, neuf archevêques, quarante-deux évêques et cinq abbés, qui confirment l'élection de Charles, ainsi que les actes de l'assemblée de Pavie (2).

---

(1) *Concilium Pontigonense.* Ponthion est un village du département de la Marne, à deux lieues de Vitry. La première session de ce concile se tint le 21 juin 876, et la huitième et dernière le 16 juillet.

(2) Voici les principales dispositions des actes confirmés par le concile de Ponthion : I. Que tous honorent et respectent l'église romaine, qui est le chef de toutes les églises; que personne n'ait la présomption de faire quelque entreprise injuste contre ses droits et son autorité; mais qu'elle puisse user de la vigueur qu'elle doit avoir, et exercer sa sollicitude pastorale dans l'étendue de l'Église universelle. — II. Qu'on rende l'honneur dû au seigneur Jean, notre père spirituel, souverain-pontife et pape universel; que tous reçoivent avec un profond respect les décrets qu'il aura portés selon son ministère par l'autorité apostolique, et que tous lui rendent en toutes choses l'obéissance qui lui est due. — V. Que tous honorent l'empereur et obéissent à ses ordres. — IX. Les évêques feront bâtir un cloître près de leur église, et ils demeureront dans ce cloître avec leur clergé. — X. Défenses aux prêtres d'aller à la chasse, de porter des armes ou d'être habillés d'une manière peu conforme à leur état, etc. — XII. Les évêques, dans leurs diocèses, auront le pouvoir et l'autorité d'envoyés de l'empereur.

Dans la quatrième session, qui se tint le 4 juillet, l'empereur donna audience aux ambassadeurs de Louis de Germanie, demandant sa part de succession dans le royaume d'Italie. Mais, pour toute réponse, un des légats lut la lettre du pape aux évêques des états de Louis, par laquelle ce pontife les exhortait à détourner leur roi de toute entreprise contre son frère, sous peine d'excommunication.

Dans la septième session, qui eut lieu le 14, le concile s'occupa de la la primatie accordée par le pape à Anségise de Sens, établi vicaire du saint-siége pour la Gaule et la Germanie.

Louis meurt (1) ; il laisse trois fils (2); Charles s'arme pour les dépouiller, éprouve une entière défaite, rentre dans ses états avec quelques fuyards, et tente de s'opposer aux progrès des Normands qui remontaient la Seine. Des lettres très-pressantes arrivent d'Italie ; le pape annonce les incursions des Sarrasins, et demande de prompts secours. Le roi se décide à partir, trouve le pape à Verceil et se rend avec lui à Pavie, qu'il abandonne presque aussitôt en apprenant l'approche de Carloman, son neveu, qui s'avançait pour le combattre. Un autre incident, plus fâcheux encore, vient augmenter l'effroi du pontife et de Charles. Les seigneurs, commandés pour cette expédition, avaient gardé leurs troupes, et, bien loin d'appuyer l'empereur, étaient restés dans le royaume pour conspirer contre lui. Le pape, à ces tristes nouvelles, se hâte de fuir à Rome, et Charles à Morienne, tandis que Carloman, à son tour, reprenait précipitamment la route de Bavière, sur un faux bruit de l'approche de l'empereur avec une nombreuse armée. Cette frayeur réciproque produisit sur ces princes un si violent effet, qu'ils en furent tous deux très-gravement malades ; mais Carloman se rétablit, tandis que l'empereur, empoisonné par son médecin Sédécias, Juif de nation, mourut (3) dans la chaumière d'un paysan, auprès du mont Cenis.

Telle fut la fin de Charles-le-Chauve, qui montra, dans le cours de son long règne, plus d'ambition que de courage, plus d'artifice que de prudence, plus d'avidité pour conquérir les états des autres que de sollicitude pour défendre les siens.

---

(1) A Francfort, le 28 août 876.

(2) Carloman, Louis et Charles, entre lesquels leur père avait partagé ses états.

(3) Le 6 octobre 877. Son corps fut inhumé dans le monastère de Nantua, dans la Bresse, et porté sept ans plus tard à Saint-Denis.

XLV.

RÈGNE DE LOUIS-LE-BÈGUE. — LE PAPE JEAN VIII RÉFUGIÉ DANS LES GAULES. — CONCILE DE TROYES. — MORT DU ROI. — PARTAGE DU ROYAUME ENTRE CARLOMAN ET LOUIS III. — LE DUC BOZON SE FAIT NOMMER ROI DE PROVENCE. — NOUVELLES INCURSIONS DES NORMANDS. — CONCILE DE FISMES. — FERMETÉ D'HINCMAR, ARCHEVÊQUE DE REIMS. — MORT DE LOUIS III. — CARLOMAN SEUL MAÎTRE DU ROYAUME. — RAVAGES DES NORMANDS. — MORT D'HINCMAR. — SON CARACTÈRE, SES OUVRAGES. — MORT DE CARLOMAN. — LOUIS-LE-GROS DE GERMANIE EST APPELÉ AU TRÔNE. — SIÉGE DE PARIS PAR LES NORMANDS. — LACHETÉ DE LOUIS-LE-GROS. — SIÉGE DE SENS. — LE CORPS DE SAINT MARTIN EST RAPPORTÉ A TOURS. (*Voir en note.*) — DÉPOSITION DE LOUIS-LE-GROS. — SA MORT. — EUDES, COMTE DE PARIS, NOMMÉ ROI AU PRÉJUDICE DE CHARLES, FILS POSTHUME DE LOUIS-LE-BÈGUE. — DÉMEMBREMENT DES ÉTATS DE LA MONARCHIE. — EXPLOITS DU ROI EUDES. — RÉVOLTE EN FAVEUR DU JEUNE CHARLES. — GUERRE CIVILE. — LETTRE DE FOULQUES, ARCHEVÊQUE DE REIMS. — EUDES CONSENT A PARTAGER LE ROYAUME AVEC CHARLES. — LE PAPE FORMOSE CONDAMNÉ APRÈS SA MORT, ET ENSUITE RÉHABILITÉ. (*Voir en note.*) — MORT D'EUDES.

Louis, surnommé *le Bègue,* le seul fils qu'eût laissé l'empereur, fut, après quelques négociations avec les principaux seigneurs, sacré roi à Compiégne par l'archevêque Hincmar. Sous son règne, qui fut très-court et sans aucun éclat, le pape Jean VIII, privé de tout secours, se réfugia dans les Gaules (1), et assembla un concile à Troyes (2) où il cou-

(1) Ce pontife, afin d'empêcher les Sarrasins de ruiner les environs de Rome et de se saisir peut-être de la ville, s'obligea de leur payer un tribut. Mais Lambert, duc de Spolette, soutenu par Adalbert, marquis de Toscane, et portant son ambition jusqu'à prétendre à l'empire d'Italie, entra dans Rome, où il commit beaucoup de désordres, et d'où le pape s'évada pour se mettre à l'abri de ses persécutions.

(2) Ce concile fut ouvert par le pape le 11 août 878. Le pape fit connaître les persécutions faites à l'église de Rome, et pria les évêques de se joindre à lui pour les faire cesser. Lambert et Adalbert furent frappés d'anathème. Diverses requêtes furent présentées au pape, qui prononça

ronna solennellement ce prince, et repartit quelque temps après pour l'Italie, escorté par le duc Bozon.

Cependant les Normands reparaissent encore; les Bretons s'agitent, la fidélité de quelques seigneurs est suspecte, et le roi meurt (1) au milieu des périls qui menacent l'État. De sa première femme, qu'il avait été contraint de répudier, il avait eu deux fils, Louis et Carloman, et la nouvelle reine, qu'il laissait enceinte, accoucha d'un enfant connù sous le nom de Charles-le-Simple. La couronne appartenait à Louis seul, suivant la volonté du roi; mais, à la suite de beaucoup de divisions et d'intrigues, elle fut partagée avec Carloman, qui eut l'Aquitaine et la Bourgogne, et Louis III la Neustrie (2).

Le duc Bozon, profitant de ces conjonctures, dispose en sa faveur les évêques et les seigneurs de Provence, ainsi que ceux d'une partie de la Bourgogne, et reçoit d'eux le titre de roi dans le concile de Mantes (3). Louis et Carloman, instruits de cette usurpation, vont assiéger Mâcon, s'en emparent, et se présentent devant Vienne; la femme de Bozon défendait cette place, et elle s'en acquitta si bien, qu'elle put résister pendant plus de deux ans.

Mais les Normands, dans l'intervalle, s'étaient rendus maîtres de Gand, avaient surpris Tournai, s'étaient ensuite répandus sur les bords de l'Escaut, et, s'avançant de plus en

---

l'excommunication contre les usurpateurs des biens de l'Église qui ne les auraient pas restitués avant le 1er novembre. Ce pontife défendit que, dans la suite, on eût aucune communication avec les excommuniés. On lut les canons contre les translations des évêques, qui, par ambition, passaient d'une moindre église à une plus grande.

(1) Avril 879.

(2) Ces deux princes furent conduits à l'abbaye de Ferrières, où ils furent sacrés et couronnés par Anségise, archevêque de Sens.

(3) Lieu situé entre Vienne et Tournon Le royaume de Bozon comprenait la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Lyonnais, la Bresse et une partie du comté de Bourgogne.

plus, ils avaient pris et pillé Courtrai, Saint-Omer (1), Cambrai, Thérouane, Saint-Riquier, Saint-Valery, Amiens, Corbie et Arras (2). Louis, ayant appris ces fâcheuses nouvelles, prend avec lui quelques troupes, laisse Carloman au siége de Vienne, marche rapidement à la rencontre des barbares, leur présente bataille à Saulcourt (3) et leur tue neuf mille hommes, la plupart de cavalerie. L'ennemi repasse la Somme, et la contrée menacée jouit d'un moment de repos.

Un concile s'assemble à Fismes (4), le 2 avril de la même année, sous la présidence d'Hincmar, et les prélats y dressent huit canons, dont le premier est ainsi conçu : « La puissance sacerdotale et la puissance royale sont « entièrement distinctes, et l'une ne doit rien entre- « prendre sur l'autre. La dignité des évêques est d'autant « plus grande que ce sont eux qui sacrent les rois, et que « les rois ne peuvent sacrer les évêques. Mais la charge « des évêques est aussi plus grande, puisqu'ils rendront « compte de la conduite des rois, qui, de leur côté, sont « chargés de veiller à la défense de l'Église et à celle des « évêques, soit par l'autorité des lois, soit par la force des « armes. Nous lisons dans l'histoire sainte que les prêtres, « en donnant l'onction aux rois et en leur mettant la « couronne sur la tête, devaient, en même temps, leur « mettre en main la loi du Seigneur afin qu'ils y apprissent

---

(1) Cette ville fut réduite en cendres; mais l'église résista à toutes les attaques et échappa à la fureur de ces barbares.

(2) Les Normands s'emparèrent de cette dernière ville en février 881, et firent un grand massacre des habitants.

(3) Village du département de la Somme, à peu de distance de Ham.

(4) *Apud Sanctam-Macram* (an 881). Dans l'église Sainte-Macre de Fismes, petite ville du département de la Marne, à six lieues et demie de Reims, ainsi appelée parce qu'elle se trouvait sur les limites du diocèse de Reims et de Soissons (*ad fines*), d'où est venu, par corruption, le mot *Fismes*.

« à se gouverner, eux et leurs sujets, et à honorer le sacer-« doce. Nous y lisons aussi qu'Ozias, ayant osé porter la « main à l'encensoir, ce qui est une fonction du ministère « sacerdotal et non de la dignité royale, fut frappé de lèpre « et chassé aussitôt du temple par les prêtres, qui l'en-« fermèrent dans son palais, où il demeura jusqu'à sa « mort. »

Les prélats reconnaissent, dans le canon suivant, que le malheur des temps et la crainte des barbares les ont fait tomber eux-mêmes dans une grande négligence : « Nous « voyons, » disent-ils, « les villes saccagées, les forteresses « renversées, les monastères ruinés, les campagnes rava-« gées; n'est-ce pas nous qui sommes la cause de tous « ces maux en négligeant d'instruire nos peuples? » et, s'adressant au roi dans le dernier article, ils terminent ainsi : « Faites en sorte que ce pauvre peuple, qu'on « a épuisé par des *pilleries* et d'exactions pour les Nor-« mands, puisse enfin respirer; car, depuis longtemps, ce « royaume ne se défend plus; on ne songe qu'à se rache-« ter, et les tributs ont réduit à l'indigence non seule-« ment les particuliers, mais encore les églises qui étaient « autrefois les plus riches. C'est la cause de l'avilissement « où nous voyons que la dignité royale est tombée. »

Dans ce même concile, on cassa l'élection de Rodulphe, porté au siége de Beauvais et dont il fut déclaré indigne; et comme le droit d'élire se trouvait par là dévolu aux évêques, le concile écrivit au roi pour obtenir la permission de faire un autre choix. Mais ce prince, n'ayant pas plus d'égard à la demande des prélats qu'à la nouvelle élection qu'on venait de faire à Beauvais de la personne d'Honorat, fit nommer Odacre, qui était prêtre de son palais. Hincmar écrivit aussitôt : « J'apprends que quelques cour-« tisans vous disent que, quand vous permettez de faire « une élection, on doit élire celui que vous voulez; ce ne

« serait pas là une élection selon la loi divine, mais une « violence de la puissance humaine... »

Cependant Louis III se fit un point d'honneur de soutenir Odacre, et, l'ayant mis en possession des biens de l'évêché, il chercha, tant par promesses que par menaces, à décider Hincmar à lui donner l'ordination ; mais l'archevêque fut inflexible et répondit au roi : « Vous dites que « vous ne ferez jamais là-dessus autre chose que ce que « vous avez fait. Si vous ne le faites pas, le Seigneur fera ce « qu'il lui plaira. L'empereur Louis-le-Débonnaire n'a pas « vécu aussi longtemps que Charlemagne. Votre aïeul, « Charles-le-Chauve, n'a pas vécu autant que son père, ni « votre père autant que le sien. Vous êtes maintenant à « Compiégne dans la même place où votre aïeul et votre « père ont été ; songez à ce qu'ils sont devenus ; voyez où « est enterré votre père ; demandez où est mort votre « aïeul et où il a été inhumé, et que votre cœur ne s'enor- « gueillisse pas en présence de Dieu qui est mort pour vous « et pour nous tous, et qui est ressuscité pour ne plus « mourir. Vous mourrez sans savoir quand ce sera, tandis « que l'Église de Dieu, gouvernée par ses évêques, sous « l'autorité de Jésus-Christ, subsistera toujours selon la « promesse de ce divin sauveur... Si cependant vous dési- « rez si vivement qu'Odacre soit ordonné, fixez-moi un « temps pour assembler les évêques de la province de « Reims et ceux que le concile de Fismes vous a dépu- « tés ; je me ferai porter à cette assemblée ; qu'Odacre y « vienne avec ceux qui l'ont élu ; venez-y vous-même, et « voyez si le portier lui ouvrira la porte de sa bergerie. Au « reste, sachez, et qu'il sache lui-même que, s'il ne vient « nous trouver et s'il persiste dans son usurpation, en « quelque lieu qu'il soit dans l'étendue de la province de « Reims, nous irons le chercher, armés du glaive de la « parole de Dieu, pour exécuter à son égard les canons

« contre les usurpateurs; et soyez persuadé que ni les « menaces ni les caresses de qui que ce soit ne me feront « écarter des règles de l'Église. »

Ainsi parlait Hincmar, et sa parole ne fut pas vaine, car, de concert avec ses suffragants, il excommunia Odacre, et dénonça ce décret à tous les évêques, n'ignorant pas ce qu'il avait à craindre, mais supérieur à la crainte par l'amour du devoir.

Louis III, appelé sur les bords de la Loire pour y combattre les Normands, tombe malade à Tours, se fait porter à Saint-Denis et y meurt au mois d'août 882. Son frère Carloman est reconnu roi de Neustrie. Dès l'année précédente, Louis (1) de Germanie avait aussi cessé de vivre, et une autre armée de Normands, qui s'était avancée sur la Meuse, avait brûlé Liége, Maëstricht, Tongres, Cologne, Aix-la-Chapelle, Trèves ; s'était, de là, dirigée sur Metz, puis, ayant rebroussé chemin, elle se répand dans le Cambrésis et l'Artois et pénètre dans le diocèse de Reims; tout fuit, tout se disperse, les religieuses, les moines, les habitants. Hincmar, accablé de vieillesse et plus encore par sa douleur, se fait porter à Épernay, emportant avec lui le corps de saint Remi, et meurt dans cette ville, la trente-huitième année de son épiscopat (2). Foulques, abbé de Saint-Bertin, est élu pour son successeur.

---

(1) Louis II. Ce prince mourut sans enfants; son frère Carloman, roi de Bavière, était déjà mort, laissant un fils naturel du nom d'Arnould. L'empereur Charles-le-Gros ou *le Gras*, leur frère, réunit ainsi ces deux états à son royaume d'Italie.

(2) Ce grand prélat, auquel on ne peut reprocher qu'un caractère un peu fier et hautain, fut un des plus sévères défenseurs de la foi et de la discipline ecclésiastique, et l'un des évêques les plus savants de son siecle. Ses ouvrages, qui forment deux volumes *in-folio*, montrent l'étendue de son érudition et la facilité de son génie; mais on blâme avec raison son style, qui est toujours extrêmement diffus. Ce prélat tint le siége de Reims pendant trente-sept ans, sept mois et quatre jours, ainsi

L'empereur Charles *le Gros* arrive d'Italie pour prendre possession des états germaniques, lève une grande armée, marche vers les Normands retranchés sur la Meuse, forme le siége de leur camp, leur livre quelques combats, et finit par signer une paix honteuse (1). Carloman, indigné de cette lâcheté, attaque avec quelques troupes ces terribles barbares, les bat dans diverses rencontres; mais, se voyant bientôt assailli par une autre armée qui entrait par la Somme, il est contraint d'acheter la paix. Ce prince, dont on s'accorde à louer le courage et le bon naturel, mourut, peu de temps après, d'une blessure que lui fit par mégarde, à la chasse, un de ses officiers (2), et sa couronne, au lieu de passer à Charles, son frère consanguin, qui n'avait que cinq ans, fut, à cause du fâcheux état du royaume, déférée à Charles-le-Gros. Cet empereur, qui réunit ainsi sous son sceptre tous les états qu'avait eus Charlemagne (3), n'avait ni le bras ni la tête assez forts pour soutenir un si grand poids. Petit, d'un embonpoint excessif, d'un esprit borné, d'un caractère ombrageux, atteint d'une maladie qui dégénéra dans la suite en démence, il ne

---

qu'on l'écrivit au bas de son épitaphe; ce qui prouve qu'il mourut le 7 décembre 882, son ordination ayant eu lieu le 3 mai 845.

Le pape Jean VIII mourut huit jours après Hincmar, et eut pour successeur Martin ou Marin, qui occupa le saint-siége jusqu'en mai 884 et fut remplacé par Adrien III, qui s'appelait Agapit, et qui est le premier pape qui ait changé de nom à son exaltation. Après la mort d'Adrien III, en septembre 885, le pontificat fut déféré à Etienne V.

(1) Une chaleur excessive, qui fut suivie d'une horrible tempête, occasionna une grande mortalité dans les deux armées; et, au lieu de continuer à se battre, l'on se mit à négocier. Sigefroi, l'un des chefs des Normands, obtint une énorme somme d'argent; et Godefroi, son collègue, demanda la main de Giselle, fille de Valdrade et de Lothaire, avec la Frise pour dot, et promit, à ces conditions, de se faire baptiser. Charles-le-Gros accorda tout, et fut le parrain de Godefroi.

(2) On lit dans les *Annales de Metz* que Carloman, pour sauver celui qui était l'auteur innocent de cette blessure, déclara qu'il avait été blessé par un sanglier. An 884.

(3) Excepté le royaume d'Arles, dont Bozon s'était emparé.

pouvait ni commander à la guerre, ni être utile dans le conseil. Son règne commença par une perfidie. Godefroi, l'un des chefs des Normands, auquel il avait accordé la Frise et qui sollicitait un agrandissement de territoire, est appelé à une conférence dans une île du Rhin, et massacré avec ceux de sa suite. Cette odieuse trahison excite au plus haut point la fureur des Normands ; leur roi Sigefroi, qui s'était posté à Louvain, s'avance avec son armée, passe la Somme, opère sa jonction avec les troupes de Rollon qui remontaient la Seine, s'empare de Pontoise, et vient former le siége de Paris (1). Mais cette ville, qui n'occupait alors que l'île qu'on nomme *la Cité* (2), renfermait dans son sein de vaillants défenseurs : le comte Eudes, qui depuis parvint au trône; son frère, le comte Robert; le comte Ragenaire, l'évêque Goslin, et notamment l'abbé Ebole, dont la force et l'adresse furent si fatales aux barbares (3). Ce siége, l'un des plus mémorables dont l'histoire fasse mention par les furieux assauts des assaillants et par l'héroïsme des assiégés, durait depuis un an, lorsque Charles-le-Gros se montra tout-à-coup sur les hauteurs de Montmartre, venant au secours de Paris. C'en était fait des Normands si cet indigne prince avait voulu laisser engager le combat; mais, préférant l'infamie d'un accommodement

---

(1) Au commencement de l'an 886. Le nombre de barques qui portaient cette nombreuse armée était si considérable, que le fleuve en était couvert dans un espace de deux lieues.

(2) Il y avait deux ponts de bois; l'un, sur le grand bras du fleuve, du côté du nord, aboutissait à une grosse tour élevée sur le lieu qui forme aujourd'hui la place du Châtelet; l'autre, du côté du midi, sur le petit bras, était également protégé par une tour.

(3) Le moine Abbon, qui assistait à ce siége, dont il a fait la relation dans un poëme, rapporte que cet abbé perça une fois plusieurs Normands d'un seul javelot qui était comme une grande broche; ce qui donna occasion de crier aux autres Normands, qu'ils *pouvaient les porter à la cuisine*. Comme on le voit, cet esprit de plaisanterie que nos soldats ont si souvent montré au milieu des combats n'était pas étranger à nos ancêtres.

à la gloire de vaincre, il leur promit une somme d'argent, et leur permit, en attendant, d'établir leurs quartiers aux environs de Sens. Et les Normands, étant partis (1), se répandent dans la Bourgogne, font d'horribles ravages, assiégent Sens pendant six mois sans pouvoir s'en emparer (2), vont en d'autres lieux exercer leur fureur, et reviennent encore attaquer Paris, mais sans plus de succès. Quant à Charles-le-Gros, il subit bientôt le châtiment que méritait sa lâcheté; méprisé de tous ses sujets, abandonné par son armée, déposé du trône de Germanie, sur lequel

---

(1) Les Parisiens, indignés de ce traité, ne voulurent point laisser passer sous leurs ponts les bateaux ennemis, de sorte que les Normands furent obligés de les tirer de l'eau et de les transporter par *terre* au-dessus de Paris.

(2) La belle défense de cette ville fut conduite par l'archevêque Everard.

Les habitants de Tours, voyant la Bourgogne exposée aux courses des Normands et pensant que le corps de saint Martin, qu'on avait mis depuis longtemps en dépôt à Auxerre, n'y était plus en sûreté, envoyèrent des députés pour aller le reprendre; mais l'évêque refusa de le remettre.

Alors l'archevêque de Tours tint conseil avec les principaux citoyens et les évêques du Mans et d'Orléans, et l'on chargea le comte d'Angers du soin d'obtenir cette restitution. Ce seigneur partit avec six mille hommes de troupes, arriva à Auxerre, et reçut des mains de l'évêque le corps de saint Martin, qui fut rapporté à Tours le 12 décembre 887, et qui opéra plusieurs miracles sur sa route, ainsi qu'on le voit par un récit attribué à saint Odon. M. J.-J. Ampère (*Hist. litt. de la France avant le* XIIe *siècle*, t. III, p. 284 et 285) dit que la *partialité d'Odon le rend suspect*, et après avoir raconté d'un ton railleur la guérison miraculeuse de deux mendiants infirmes qui fuyaient la présence de saint Martin, il ajoute que *le récit de cette translation est un curieux tableau de mœurs; qu'on y voit à quel degré était poussée la confiance dans le pouvoir des reliques, jusqu'à quel point on considérait les saints dans leur châsse comme des êtres vivants capables de courtoisie les uns à l'égard des autres, et qu'il fallait posséder à tout prix dans le lieu qu'on habitait; car leur présence était secourable à tel point, que même, en voulant se soustraire à ses bienfaits, on ne pouvait y parvenir.*

Je ne sais sur quoi se fonde ce professeur pour considérer saint Odon comme *partial* et *suspect*, et comme assurément il ne le sait pas lui-même, je me borne à dire qu'il est reconnu que saint Odon n'est pas l'auteur du récit en question, ainsi que l'a démontré l'abbé des Thuileries (Claude du Moulinet). Voy. aussi le t. VI de l'*Hist. litt. de la France*, par des bénédictins (D. Rivet), p. 250; et le t. IX de la *Collection des Historiens*, etc., par D. Bouquet, p. 28, note C.

fut placé Arnould, fils naturel de Carloman, ancien roi de Bavière, il se trouva sans personne pour le servir, sans ressources pour vivre, fut réduit à subsister des libéralités de l'archevêque de Mayence, et mourut peu de temps après.

Suivant le droit de succession, le trône de Neustrie appartenait à Charles, fils posthume de Louis-le-Bègue; mais ce prince n'avait que neuf ans; les conjonctures étaient critiques, le royaume rempli de troubles, les brigues nombreuses; le comte de Paris, le vaillant Eudes (1), est nommé roi, sacré à Sens et reconnu par Arnould, pendant qu'un grand démembrement s'opère dans les états de la monarchie (2).

Eudes signale par des exploits le commencement de son

---

(1) Eudes ou Odon était fils de Robert-le-Fort, comte d'Anjou.

(2) An 888. Bérenger, duc de Frioul, petit-fils, par sa mère, de Louis-le-Débonnaire, se fit reconnaître roi d'Italie; Gui, duc de Spolète, également arrière-petit-fils de Charlemagne, par sa mère, passa les Alpes et vint se faire sacrer roi par l'évêque de Langres; mais, ne trouvant aucun appui dans le royaume, il repassa les monts, attaqua et vainquit Bérenger, qui fut forcé de quitter l'Italie et de se réfugier auprès d'Arnould. D'un autre côté, Rodolphe, petit-fils de Conrad, frère de l'impératrice Judith, femme de Charles-le-Chauve, s'assura de la Bourgogne Transjurane, c'est-à-dire de la Suisse, et s'en fit couronner roi dans une assemblée de seigneurs et d'évêques, réunis dans le monastère de Saint-Maurice d'Agaune. Et enfin, Louis, fils de Bozon, se maintenant en possession de la Provence et de la Bourgogne Cisjurane, s'en fit reconnaître roi dans une assemblée qui se tint à Valence en l'an 890.

Ce même prince fut couronné empereur à Rome en l'an 901, pris et aveuglé par Bérenger quelque temps après. A sa mort, arrivée après l'an 922, finit le royaume d'Arles.

En cette même année 888, il se tint deux conciles dans les états d'Arnould, roi de Germanie et de Lorraine, *l'un* à Mayence, où l'on fit vingt-six canons, tirés pour la plupart des conciles précédents; *l'autre* à Metz. Parmi les canons de ce dernier concile, on remarque le *second* qui défend aux seigneurs de s'attribuer aucune portion des dîmes; le *troisième* qui veut qu'un prêtre n'ait qu'une église, à moins que cette église ne possède depuis longtemps quelque chapelle ou quelque annexe qu'il ne convienne pas d'en séparer; le *quatrième* qui porte qu'on ne paiera rien pour la sépulture des morts; le *cinquième* qui veut que les prêtres n'aient aucune femme qui demeure chez eux, pas même leurs mères ou leurs sœurs.

règne ; il taille en pièces, à Montfaucon, dix-neuf mille Normands, fait rentrer l'Aquitaine dans le devoir, voit bientôt un parti puissant se former contre lui, assiége et prend Laon, occupé par le comte Valgaire, chef de cette révolte, et fait juger ce seigneur, qui est puni de mort (1). Les partisans du jeune Charles, irrités de cette condamnation, se déclarent de toutes parts ; Foulques, archevêque de Reims ; Herbert, comte de Vermandois, et plusieurs autres appellent ce jeune prince et le proclament roi. La guerre civile s'allume, les Normands reparaissent, et Charles, pour vaincre son rival, songe à se liguer avec eux. Mais Foulques lui écrit : « Vous ne parviendrez jamais à la couronne si « vous prenez ces voies. Au contraire, le Seigneur, que « vous irritez par là, ne tardera pas à vous perdre. J'avais « jusqu'à présent mieux espéré de vous. Mais je commence « à voir que si vous écoutez de mauvais conseillers, vous « perdrez en même temps le royaume de la terre et celui « du ciel. Je vous conjure donc, au nom de Dieu, d'aban- « donner un dessein qui serait la cause de votre perte éter- « nelle, et de m'épargner à moi et à vos autres fidèles sujets « un chagrin dont nous serions à jamais inconsolables. Il « serait plus avantageux pour vous de n'avoir jamais vu le « jour, que de vouloir régner par la protection du démon, « en vous alliant avec les païens. Si vous le faites, je vous « déclare que non-seulement j'abandonnerai votre parti, « mais que moi et mes suffragants nous vous excommunie- « rons, vous et tous ceux qui vous demeureront fidèles. »

Cette énergique menace retint Charles, et bientôt après

---

(1) Didon, évêque de Laon, refusa à Valgaire le sacrement de la pénitence, et défendit qu'on l'inhumât en terre sainte et qu'on fît des prières pour lui. Foulques, archevêque de Reims, indigné de cette conduite, si contraire à l'esprit du christianisme, écrivit à cet évêque qu'il avait péché contre les canons en refusant la pénitence à la mort, et l'exhorta à faire prier pour Valgaire, et à le faire exhumer pour le placer en terre sainte.

un accommodement fut signé avec Eudes, qui consentit à partager le royaume avec lui et à le reconnaître même pour son souverain dans la partie qu'il se réservait (1). La paix fut ainsi rétablie ; mais Eudes en profita peu, car il mourut l'année suivante, laissant un nom cher au peuple, redoutable aux barbares, avec la gloire d'avoir mérité le trône et de l'avoir dignement occupé.

Tout le royaume passe alors sous la domination de Charles ; mais ce prince, quoique vaillant, n'a ni prudence ni génie, et son trône, mal affermi, est entouré de seigneurs puissants, plus disposés à la révolte qu'au respect dû à son autorité.

---

(1) Par ce traité, qui eut lieu vers le commencement de l'an 897, Eudes abandonna à Charles tout le pays compris entre la Seine et la Meuse, jusqu'à la mer, et retint pour lui tout le reste jusqu'aux Pyrénées.

En cette même année, le pape Etienne VI, successeur de Boniface VI, qui ne tint le saint-siége que quelques jours, assembla un concile à Rome pour la condamnation de Formose, prédécesseur de Boniface, et dont le cadavre fut apporté au milieu de l'assemblée, revêtu de ses habits pontificaux. Etienne, lui adressant la parole comme s'il eût été vivant : *Pourquoi,* lui dit-il, *évêque de Porto, as-tu porté ton ambition jusqu'à usurper le siége de Rome ?* Et, l'ayant condamné, on le dépouilla de ses habits, on lui coupa trois doigts et la tête, et on le jeta dans le Tibre. Etienne déposa ensuite les ecclésiastiques que Formose avait ordonnés, et les ordonna de nouveau ; mais Dieu le punit bientôt de cette indigne action, car il fut chassé du saint-siége, mis en prison et étranglé.

Romain, élu pour son successeur, mourut peu de temps après et fut remplacé par Théodore II, qui fit reporter solennellement dans la sépulture des papes le corps de Formose, trouvé par des pêcheurs. Théodore étant mort le 3 mars 898, après vingt jours de pontificat, eut pour successeur Jean IX, dont le premier soin fut d'assembler un concile dans lequel il fit casser les actes de celui qu'avait tenu Etienne VI, et réhabiliter la mémoire de Formose. L'article 8 du décret de ce nouveau concile porte que Formose ayant été transféré de l'église de Porto par nécessité et à cause de son mérite, il est défendu à qui que ce soit de le prendre pour exemple, vu que les canons le défendent, jusqu'à refuser aux contrevenants la communion laïque, même à la fin. Par l'article 10, il est ordonné que le pape soit désormais élu par l'assemblée des évêques et de tout le clergé sur la demande du sénat et du peuple, et ensuite consacré solennellement en présence des commissaires de l'empereur.

XLVI.

ÉTAT DE L'ÉGLISE, DU ROYAUME ET DES LETTRES PENDANT LE Xe SIÈCLE. — MORT DE FOULQUES, ARCHEVÊQUE DE REIMS. — ÉTABLISSEMENT DES NORMANDS. — LEUR CONVERSION A LA FOI. — ROLLON PREMIER DUC DE NORMANDIE. — RÉVOLTE CONTRE CHARLES-LE-SIMPLE. — ROBERT DÉCLARÉ ROI. — SA MORT. — CHARLES-LE-SIMPLE TRAHI ET MIS EN PRISON. — FUITE DE SA FEMME ET DE SON FILS EN ANGLETERRE. — RAOUL, GENDRE DE ROBERT, EST PLACÉ SUR LE TRÔNE. — TYRANNIE DES SEIGNEURS. — FONDATION DES MONASTÈRES D'AURILLAC, D'ANDLAU, DE CLUNY. — INVASION DES HONGROIS. — LEUR DÉFAITE DANS LE LANGUEDOC. — SAINT ODON ABBÉ DE CLUNY. — MORT DE CHARLES-LE-SIMPLE. — VICTOIRE DE RAOUL SUR LES NORMANDS DE LA LOIRE. — SES GUERRES AVEC LE COMTE DE VERMANDOIS. — SA MORT.

Le xe siècle, dans lequel nous entrons, est fécond en calamités, et ce n'est pas sans raison qu'on l'appelle le siècle obscur (1), le siècle de fer. L'on voit l'au-

---

(1) Quelques écoles, et notamment celles de Reims et de Lyon, se soutinrent cependant avec quelque éclat pendant cette triste époque; il y avait encore des bibliothèques, et la science ne fut pas anéantie, l'antiquité ne fut pas oubliée; les écrivains d'alors citent dans leurs ouvrages Homère, Platon, Aristote, Tite-Live, César, Salluste, Virgile, Horace, Perse, Térence, Juvénal, Lucain, etc. Mais, au milieu des ravages des barbares, des fureurs des guerres civiles, de l'incendie des monastères et des églises, une grande quantité d'ouvrages anciens se trouva perdue, et c'est ce qui explique la rareté des manuscrits antérieurs à ce temps. L'ignorance fut la suite inévitable de ce bouleversement général. Bientôt il ne se trouva presque plus de laïques qui sussent lire et écrire. Les conventions, faute de notaires publics, se faisaient verbalement, et les parties allaient les faire ratifier par l'évêque. Dans la suite, il fallut charger de ces fonctions les ecclésiastiques, et quelquefois les moines, qui se virent aussi obligés, pour les mêmes raisons, d'exercer la médecine. Les monastères qui restaient debout ayant été donnés, pour la plupart, à des supérieurs laïques dépourvus de toute instruction, et qui y vivaient avec leurs femmes et leurs enfants, cessèrent bientôt d'être l'asile de la science; l'ignorance, la paresse, l'oisiveté et leurs suites y prirent la place de l'amour des lettres, du travail et de la pénitence. En général, le commun

torité royale avilie, usurpée, le royaume en proie aux barbares, la tyrannie des seigneurs, les lois de l'Église méconnues et violées, ses biens envahis, ses dignités vendues, le vice profaner même la chaire de saint Pierre, des courtisanes disposer du pontificat (1), et cependant, au milieu

---

de la nation avait si peu d'idée des hautes sciences, que, lorsque sur la fin de ce siècle, le docte Gerbert et Abbon de Fleury ressuscitèrent la géométrie et les autres parties des mathématiques, on les regarda comme des magiciens. (Voy. le tome VI de l'*Histoire littéraire de la France*). L'ignorance engendra la superstition; les comètes et les éclipses furent considérées comme des présages sinistres. et l'on eut recours aux augures et aux enchantements. Les romans, *ces agréables amusements de gens oisifs et paresseux*, prirent alors naissance, et vinrent altérer par des fictions les vérités de l'histoire. Quelques hommes illustres du clergé luttèrent seuls contre la barbarie du siècle. Remy, moine de Saint-Germain-d'Auxerre, saint Odon, son disciple, Hucbald, moine de Saint-Amand, Etienne, évêque de Liége, Rathier, un de ses successeurs, Gerbert, depuis pape, sous le nom de Sylvestre II, Abbon, moine de Fleury, empêchèrent l'entière chute des lettres en ouvrant des écoles, en formant de nombreux élèves et en répandant ainsi la lumière au milieu de cette société grossière et abrutie.

(1) Le vertueux Benoît IV, successeur de Jean IX, étant mort au mois d'octobre 903, le saint-siége devint la proie de l'ambition et des intrigues les plus scandaleuses. Trois dames romaines, célèbres par leur beauté, par leur crédit et par leurs débauches, Théodora et ses deux filles, Marozie et Théodora, firent monter sur le trône pontifical les complices de leurs désordres. Léon V, élu le 28 octobre 903, est chassé un mois après par Christophe, qui le fait mettre en prison, où il meurt de chagrin le 6 décembre. Christophe envahit le saint-siége et en est lui-même chassé six mois après par Sergius III, autre usurpateur, amant de Marozie. Anastase III remplace Sergius en 911, et a pour successeur, en 914, Landon qui fait place quelques mois après à Jean X, élu par le crédit de Théodora, sa maîtresse. Jean X, étouffé en 928, a pour successeur Léon VI, qui meurt le 3 février 929, et est remplacé par Etienne VII, auquel succède, en 931, Jean XI, fils de Marozie et de Sergius III, suivant Luitprand (*), qui s'exprime ainsi dans le chap. 12, liv. III, de son histoire : *Ipsum Maroziæ filium nomine Joannem quem ex Sergio papa meretrix ipsa genuerat papam constituunt.* Suivant d'autres, Jean XI était fils d'Albéric Ier, mari de Marozie. Ce pape, renfermé par son frère dans la prison du château Saint-Ange, en 932, mourut quatre ans après. Enfin, Léon VII, pontife pieux, sage et modeste, monte sur le saint-siége en 936.

(*) Cet historien, d'abord diacre de Pavie, et ensuite évêque de Crémone, acheva son ouvrage vers l'an 958.

de tant de scandales et de désordres, la foi se conserver pure, Dieu n'ayant point voulu que des ministres si indignes fissent aucun décret qui pût altérer la morale chrétienne ou la croyance catholique.

Charles ayant perdu Foulques, archevêque de Reims (1), son conseiller le plus sage et le plus dévoué, met à la tête des affaires un gentilhomme obscur, appellé Haganon, et devient bientôt l'esclave de ce ministre, dont le crédit irrite les grands.

Les Normands désolent toujours le royaume, et les moyens manquant pour les en chasser, le roi traite à Saint-Clair-sur-Epte (2) avec Rollon, leur chef, établi à Rouen, lui donne en fief tout le pays appelé depuis *Normandie* (3), lui accorde la main de sa fille Giselle, et lui impose la condition de se faire chrétien avec tous ceux de sa nation. Rollon se fait instruire, ainsi que son armée, des vérités de la foi, reçoit le baptême, distribue de grands dons aux églises, fait arpenter les terres de son duché, en investit ses sujets, relève les villes et les églises ruinées,

---

(1) Baudoin II, comte de Flandre, ayant été dépossédé du monastère de Saint-Vaast, qu'il avait usurpé, fit assassiner ce prélat en l'an 900. Hervée, clerc du palais, élevé au siége de Reims, s'empressa de fulminer l'excommunication contre Baudouin et ses complices. En finissant de prononcer les malédictions usitées, cet archevêque et les autres prélats qui étaient présents éteignirent les lampes et les jetèrent à terre. C'est le premier exemple d'une semblable cérémonie.

(2) Petit village du département de Seine-et-Oise, à sept lieues de Mantes.

(3) Par ce traité, qui fut fait vers la fin de l'an 911, Rollon obtint aussi la Bretagne pour la subsistance de ses sujets, jusqu'à ce que le pays qu'on lui cédait, et qui se trouvait entièrement ravagé, fût repeuplé et cultivé. Mais cette simple concession dégénéra bientôt en un droit de suzeraineté sur les comtes de Bretagne. Cette dernière province releva de la Normandie jusqu'en 1297, époque à laquelle Philippe-le-Bel l'érigea en duché-pairie. Depuis lors, elle ne releva plus que de la couronne, comme les autres pairies.

encourage l'agriculture, établit des lois sévères (1), règle et police si bien son nouvel état qu'en peu de temps cette contrée devient la plus florissante du royaume.

Le calme a reparu; mais ce calme n'est qu'apparent. Robert, frère d'Eudes, aspire à la couronne, et prépare en secret la révolte qui doit la lui donner. Une assemblée se tient à Soissons, et les seigneurs du parti de Robert ne craignent pas de déclarer au roi qu'il n'est plus digne de régner (2). Cependant un comte fidèle négocie auprès d'eux, et les décide à lui laisser le trône au moins pendant un an, sur la promesse que fait le prince de les satisfaire en tous leurs griefs, et de renvoyer Haganon. Mais ce délai se passe en défiances réciproques, et Charles, qui voit le parti de Robert grossir de plus en plus, rappelle son ministre. Robert éclate aussitôt, est déclaré roi, reçoit le sacre à Reims (3), livre bataille à Charles, remporte la

(1) Celles qu'il publia contre le vol inspiraient une telle crainte, qu'un bracelet, qu'il avait suspendu aux branches d'un arbre pendant une partie de chasse, et qu'il avait oublié de reprendre, y demeura pendant fort longtemps sans qu'aucun de ses sujets, naguère incapables de retenir leur avidité, osât y toucher.

Rollon laissa pour successeur son fils Guillaume Ier, surnommé *Longue-Épée*, qu'il avait eu d'une première femme, fille d'un comte de Bayeux, auquel il l'avait enlevée à l'époque de ses premières incursions dans cette contrée.

On a prétendu que cette clause judiciaire *clameur de haro*, était venue du nom de Rollon, parce qu'on l'invoquait par cette exclamation : *Ha Rol!* et qu'alors tous les assistants et les voisins étaient obligés de prêter main-forte à celui qui proférait ce cri. Il paraît cependant, d'après un ancien recueil de mots tudesques, que le mot *Harcot* signifiait alors, dans cette langue, *il crie*, *clamat*; ce qui pourrait faire penser que *haro* veut dire *clameur*, et qu'en disant *clameur de Haro* on ne fait que répéter le même mot en le traduisant.

(2) Dans cette assemblée, qui eut lieu en l'an 920, les seigneurs, suivant une ancienne coutume des Francs qui était encore en usage, jetèrent, en signe de rupture, la paille que chacun d'eux tenait à la main. Ils reprochaient au roi que son ministre Haganon les traitait avec insolence, disposait de tout et dissipait le domaine royal.

(3) An 922.

victoire et meurt en combattant (1). Son gendre Raoul (2), duc de Bourgogne, est placé sur le trône, tandis que Charles, traîtreusement attiré dans la ville de Saint-Quentin par Herbert, comte de Vermandois, est envoyé dans une prison. Sa femme, la reine Ogive, fille d'Édouard I[er], s'enfuit en Angleterre, emmenant avec elle son jeune fils Louis, surnommé d'*Outremer*.

Telle est en peu de mots l'histoire du roi Charles III, ou le *Simple*, épithète qui marque assez son caractère et la cause de ses malheurs.

Tout avait changé de face sous ce triste règne, et le désordre était partout. Les seigneurs, ayant rendu leurs dignités héréditaires (3) et secoué le joug du pouvoir royal, s'étaient mis au-dessus des lois, et se livraient sans crainte à toutes leurs passions, opprimant les faibles, usurpant les biens des églises et dépouillant le peuple de ses droits.

Les monastères, envahis par des supérieurs laïques, qui s'y établissaient avec leurs familles et leurs gens de guerre (4), n'avaient plus ni règle ni discipline, et les religieux, entraînés ou scandalisés par tant de désordres, s'y

---

(1) Quelques historiens disent que ce fut Charles qui le tua d'un coup de lance.

(2) Ou Rodolphe. Le moine Raoul, dit *Glaber* ou le *Chauve*, raconte, dans le chap. II, liv. I, de la *Chronique* qu'il publia en l'an 1047, que Hugues, fils du roi Robert, sachant que l'élection d'un roi dépendait de sa volonté, envoya demander à sa sœur lequel elle préférerait voir élever à la royauté, de lui ou de Rodolphe, son mari. Emma répondit adroitement à cette question qu'elle aimait mieux embrasser les genoux de son mari que ceux de son frère. Hugues remplit avec plaisir le vœu de sa sœur, *gratanter annuit*, et laissa monter Rodolphe sur le trône.

(3) Les seigneurs s'établirent ainsi propriétaires des duchés et comtés dont ils n'avaient que l'administration, et s'érigèrent en autant de petits rois; ainsi commença la féodalité.

(4) Ces désordres sont rappelés dans les canons du concile qui fut tenu à Trosly, dans la Picardie, en l'an 909, pour porter remede à tant de maux.

livraient eux-mêmes ou sortaient de leurs cloîtres, et s'occupaient d'affaires séculières pour pouvoir subsister.

Les évêques, distraits par les troubles civils et par les guerres continuelles des soins de leurs troupeaux, étaient sans zèle contre le vice, négligeaient la prédication, tenaient peu de conciles (1), et demeuraient, pour la plupart, spectateurs impassibles de tous ces maux et de tous ces crimes.

Tous les états paraissaient également corrompus et avilis; tout semblait oublié, la religion, les devoirs, les lois, les lettres.

---

(1) Voici la note des conciles tenus dans les Gaules depuis l'an 900 jusqu'au moment de l'avènement de Raoul, en 923, et dont la plupart ne concernent que des différends particuliers.

An 900. Concile de Reims (*Remense*), qui excommunie les assassins de l'archevêque Foulques.

An 902. Concile d'Azille (*Attilianum*), au diocèse de Narbonne, au sujet d'un différend entre le curé de Sainte-Marie-de-Vic, que le diacre Thierry voulait assujettir à l'église de Crusy.

An 906. De Barcelone (*Barcinonense*), où l'on agita la question de savoir si l'église de Vico relèverait de Narbonne.

An 907. De l'abbaye de Saint-Tibéry (*apud Sanctum-Tiberium*), au diocèse d'Agde, où l'église de Vico fut affranchie de toute redevance envers l'église de Narbonne.

An 909. De Jonquières, au diocèse de Maguelone (*Magalonense apud Juncherias*), où l'on absout le comte Suniarius des censures qu'il avait encourues.

An 909. De Trosly (*Trosleianum*), près de Soissons, où l'on s'occupa de réforme ecclésiastique. On voit, par les actes de ce concile, l'état déplorable dans lequel se trouvait l'église gallicane.

An 911. De Fontcouverte (*Narbonense apud fontem coôpertum*), à trois lieues de Narbonne, où l'on régla quelques différends sur les limites du diocèse d'Urgel, alors dépendant de la métropole de Narbonne.

An 915. De Châlons-sur-Saône (*Cabilonense*), où l'on s'occupa de discipline.

An 921. De Trosly, tenu à la prière de Charles-le-Simple, et où l'on donna l'absolution à un seigneur qui était mort excommunié.

An 922. De Coblentz (*Confluentium*), où l'on fit plusieurs canons de discipline.

An 923. De la province de Reims, où l'on infligea une pénitence, pendant trois carêmes consécutifs, à tous ceux qui s'étaient trouvés à la bataille livrée à Soissons entre Robert et Charles-le-Simple.

Cependant, au milieu de tous ces scandales, l'on vit quelques exemples de ferveur et de piété. Gérault, comte d'Aurillac, se distingua par sa charité envers les pauvres, par son zèle pour la justice, par son amour pour la chasteté, et trouva moyen, sans quitter le monde, d'observer les pratiques de la vie monastique, s'adonnant à la prière, au jeûne, à la mortification, et mourut saintement en l'année 909 (1).

Vers le même temps, l'impératrice Richarde, épouse divorcée de Charles-le-Gros, finissait non moins saintement sa vie dans le monastère de chanoinesses qu'elle avait fondé à Andlau (2).

L'année suivante, Guillaume, duc d'Aquitaine, donnait sa terre de Cluny (3) à l'abbé Bernon (4) pour l'établissement d'un monastère que saint Odon devait rendre bientôt le plus célèbre du royaume.

Arnuste, archevêque de Narbonne, travaillant courageusement au rétablissement de la discipline, périssait peu de temps après, victime de son zèle, sous les coups des méchants qu'il voulait corriger (5).

---

(1) Saint Gérault fit bâtir à Aurillac un monastère dans l'église duquel il fut inhumé. Sa vie a été écrite par saint Odon, abbé de Cluny, qui, avant de commencer son travail, prit toutes les précautions possibles pour s'assurer de la vérité des faits.

(2) En Alsace.

(3) A cinq lieues de Mâcon. C'est aujourd'hui une petite ville qui compte plus de quatre mille habitants.

(4) Saint Hugues, compagnon de Bernon, et alors moine de Saint-Martin d'Autun, fut employé à la fondation de Cluny.

(5) Par un acte daté de l'an 899, Charles-le-Simple avait donné à perpétuité à cet archevêque, à cause de la pauvreté de son église, l'abbaye de Saint-Laurent, avec toutes ses possessions; et, par un autre acte du même jour, ce prince avait pris sous sa protection le monastère de Saint-Laurent et de Saint-Anian (aujourd'hui Saint-Chinian), ainsi que tout ce qui en dépendait, les villages, les hameaux et les moulins établis sur la petite rivière du Vernazoubre, *et ipsos molendinos qui sunt in rivulo Vernoduperi*. Au nombre de ces hameaux se trouve cité celui de Sourtelio,

Saint Radbode, évêque d'Utrecht, l'un des hommes les plus savants et l'écrivain le plus poli de son temps, terminait en 918 une carrière pleine de vertus, d'austérités, de bonnes œuvres, après dix-neuf ans d'épiscopat.

Et tandis que ces saintes âmes retournaient à Dieu, de nouvelles lumières se levaient çà et là sur ce sol désolé pour accomplir l'œuvre de la Providence et montrer la route aux populations.

Raoul régnait depuis deux ans, lorsqu'en 925, une armée de nouveaux barbares (1), qui, vers la fin du siècle précédent, étaient sortis de la Scythie asiatique, et s'étaient emparés de la Dacie et de la Pannonie, se précipita sur les bords du Rhin, se répandit avec de grands ravages dans la Lorraine, dans la Bourgogne, et fut anéantie dans le Languedoc par la valeur du comte Raymond qui fonda quelques années plus tard l'abbaye de Saint-Pons de Thonières (2).

Cependant le royaume n'était pas tranquille, les Nor-

Sortiliano, qui, après plus de huit siècles, n'a changé ni d'état ni de nom.

(1) Les Hongrois.

(2) Ce comte de Toulouse, marquis de Gothie (du Languedoc), avait ajouté à son nom de Raymond celui de Pons, à cause de sa dévotion pour saint Pons, martyr de Nice. Il est fait mention de sa victoire sur les Hongrois dans une lettre écrite au pape Jean X par Aimeric, qui venait d'être élu et ordonné archevêque de Narbonne, et signée par deux évêques, Hugues de Toulouse et Bernard de Béziers. (Voy. Catel, *Mémoires pour l'Histoire du Languedoc*; et D. Vaissette, liv. XII, page 60 et suivantes.)

Raymond ne se soumit à Raoul qu'après la mort de Charles-le-Simple; il fonda, en 936, l'abbaye de Saint-Pons, qui a donné naissance à la ville de ce nom, dans le département de l'Hérault. Le 15 août de l'année suivante, l'archevêque de Narbonne vint, à la prière de Raymond, avec les évêques de Carcassonne, de Béziers et de Lodève, dédier l'église de ce monastère, auquel il donna plusieurs terres, et qu'il soumit à l'église romaine, avec promesse de payer à cette église une redevance en signe de reconnaissance; ce monastère fut déclaré libre et exempt par le donateur, en sorte que ni le roi, ni aucun prince, ni aucun évêque, ni personne de sa parenté n'y pût exercer aucune domination.

mands avaient pris les armes, la Lorraine s'était révoltée, l'Aquitaine refusait de se soumettre (1) au nouveau roi; on ne voyait partout que cabales et séditions, et Raoul, au milieu de tant d'embarras, se trouvait obligé de lutter sans cesse pour réprimer l'audace de ses vassaux, pour déjouer leurs intrigues ou pour empêcher les guerres continuelles qu'ils se faisaient entre eux (2).

Herbert, le traître Herbert, exige le comté de Laon, éprouve un refus, feint de rendre à Charles sa liberté, soulève les partisans de ce prince, se prépare à le soutenir par les armes, obtient enfin ce qu'il désire, et fait rentrer en prison son ancien roi qui meurt en 929.

Pendant le tumulte de ces guerres, de ces agitations, de ces violences, Bernon, abbé de Cluny, faisait refleurir la discipline monastique et formait des élèves qui portèrent

---

(1) Guillaume, duc d'Aquitaine, se décida cependant à faire hommage à Raoul, qui s'était avancé avec son armée jusque sur les bords de la Loire. Mais ce prince ne fut pas longtemps reconnu pour roi légitime en Aquitaine, car on lit dans un ancien cartulaire de Brioude la date suivante : *Fait le* v, *avant les ides d'octobre, la quatrième année depuis que les Francs ont dégradé le roi Charles et élu Raoul contre les lois.* Et après la mort de Charles, les actes furent datés de la manière suivante : *La* 1re, *la* 2e, *la* 3e *année depuis la mort de Charles, Jésus-Christ régnant en attendant le légitime roi : Christo regnante et regem expectante.*

(2) Il y avait à cette époque, outre le duc de Normandie, trois ducs plus puissants que les autres seigneurs, savoir le duc d'Aquitaine, le duc de Bourgogne et le duc des Francs; l'autorité de ce dernier s'étendait sur une grande partie du territoire compris entre la Loire et la Meuse. Ces ducs faisaient hommage de leurs duchés au roi, comme ses vassaux, et le recevaient eux-mêmes des comtes, des villes et du territoire compris dans leur duché; les comtes en avaient d'autres qui etaient au-dessous d'eux et l'on descendait ainsi jusqu'aux seigneurs des bourgs et des villages, dont les habitants étaient serfs.

Indépendamment de ces ducs, il y avait des comtes qui relevaient immédiatement de la couronne et dont la puissance était presque égale à celle des ducs, à cause de l'importance des villes qui leur appartenaient; tels étaient le comte de Flandre et le comte de Vermandois. L'ambition et la rivalité de tous ces seigneurs était une cause incessante de guerres intestines.

bientôt au plus haut degré la réputation de son institut. Saint Odon, qui lui succéda en 927, avait étudié à Paris sous Remy, moine d'Auxerre, et s'était perfectionné dans les lettres ; mais son zèle pour la vertu, son amour pour les choses saintes, la lecture des pères, des morales du pape saint Grégoire sur le livre de Job, et l'impression produite sur son cœur par la règle de saint Benoît, lui avaient fait prendre la résolution de renoncer au monde et de chercher un asile sûr où il pût servir Dieu. Un de ses amis, nommé Adhegrin, se joignit à lui, et ils entrèrent tous deux au monastère de la Baume (1), en Bourgogne. L'instruction et la piété d'Odon l'ayant bientôt fait remarquer, il fut chargé de l'enseignement, ordonné prêtre, et nommé enfin abbé de Cluny, après la mort de Bernon qui gouvernait ce monastère depuis seize ans. L'étude, le bon ordre, l'exacte discipline, le culte divin qu'établit le nouvel abbé dans sa communauté, la rendent en peu de temps la plus célèbre du royaume, et en font comme une pépinière de saints, de grands prélats, d'hommes de lettres. C'est de là que l'observance régulière se communique à tant d'autres monastères, non-seulement dans les Gaules, mais encore en Espagne, en Italie et jusque dans Rome. Pour Adhegrin, il se retira dans une cellule, à quelque distance de Cluny, où il allait chercher, tous les dimanches, la farine et les fèves nécessaires à sa subsistance, et il mourut après trente ans d'une vie si austère qu'elle lui mérita l'éternelle gloire d'être compté parmi les saints.

La Belgique possédait, vers le même temps, saint Gérard, fondateur et abbé de Brogne, qui releva la discipline dans un grand nombre de monastères, dont quelques-uns devin-

(1) Ce monastère était alors gouverné par Bernon, qui alla plus tard se fixer à Cluny. Odon porta à la Baume cent volumes, bibliothèque alors considérable pour un particulier.

rent célèbres par le nombre et par les vertus de leurs habitants.

Guillaume (1), duc de Normandie, fait rebâtir l'abbaye de Jumiéges (2), et se propose de renoncer aux grandeurs du monde pour s'engager dans la vie monastique (3).

Ainsi renaissaient çà et là les sentiments et le zèle pieux, tandis que le royaume ne cessait d'être en proie aux guerres intestines.

La mort de Charles-le-Simple dans sa prison de Péronne, en délivrant Raoul d'une grande inquiétude, l'affranchit de sa dépendance envers le comte de Vermandois, et lui permit d'agir avec plus de liberté, avec plus d'autorité; dès l'année suivante, il marcha contre les Normands de la Loire qui pillaient l'Aquitaine, et les détruisit presque entièrement en une seule bataille qu'il leur livra dans le Limousin (4). L'éclat de cette victoire et la crainte inspirée par ses armes lui ayant acquis l'obéissance des Aquitains, il donna tous ses soins à terminer les guerres que les seigneurs se faisaient entre eux et à les maintenir dans la soumission. Mais bientôt, le comte de Vermandois se révolte, la guerre éclate, et Raoul, pour se venger d'Herbert, écrit (5) au clergé et au peuple de Reims de procéder aussitôt à l'élection d'un archevêque en remplacement du fils de ce comte, que le crédit et les

---

(1) Surnommé *Longue-Épée*, fils et successeur de Rollon.

(2) A six lieues de Rouen. C'est aujourd'hui un bourg de deux mille habitants.

(3) L'abbé de Jumiéges détourna Guillaume de son dessein en lui représentant qu'il serait responsable des troubles qui ne manqueraient pas de survenir après son abdication, à cause de l'extrême jeunesse de son fils Richard. Toutefois, le duc se fit remettre une tunique de moine qu'il emporta et qu'il mit sous clé afin de pouvoir s'en revêtir plus tard.

(4) *In pago Lemovicino uno prœlio penè delevit.* (Flodoard, *Chronicon, anno* 930.)

(5) An 931.

violences de son père avaient fait élire en 925, quoiqu'il fût à peine âgé de cinq ans (1). Sur le refus des habitants, il assiége la ville, l'oblige à capituler et fait élire Artold, alors moine de Saint-Remy. La guerre continue plus vive que jamais et dure encore quatre ans. Enfin, par la médiation du roi de Germanie l'on parvient à conclure la paix; mais Raoul n'eut pas le temps d'en recueillir les fruits, car il mourut l'année suivante (2), sans laisser d'enfants mâles, après un règne laborieux, difficile, mais qu'il sut rendre illustre par son courage et par son génie.

---

(1) Cet attentat, jusqu'alors inoui dans l'Église, ne s'exécuta pas sans troubles. Mais les lois étaient à cette époque tombées dans un tel mépris, et le saint-siége était si indignement occupé, que cette élection fut approuvée par Raoul et confirmée par le pape Jean X (*), lequel chargea Abbon, évêque de Soissons, du spirituel de l'archevêché de Reims. Cette administration fut cependant confiée par Herbert, père du jeune archevêque, à Odalric, évêque d'Aqs (*Aquæ Augustæ,* aujourd'hui Dax), lequel, ayant été chassé de son siége par les incursions des Barbares, s'était réfugié auprès de ce comte. Quant au temporel de cette église, Herbert s'en empara, car c'était là le but principal de son ambition. Depuis le règne de Charles-le-Chauve, plusieurs évêques, imitant les seigneurs, s'étaient rendus maîtres temporels du domaine de leurs villes et de leurs diocèses, dont ils étaient les seuls gouverneurs; et c'est probablement l'origine du titre de prince, de seigneur, de comte, que portèrent plus tard les prélats de quelques villes épiscopales.

(2) An 936.

(*) Voy. ce que j'ai dit au sujet de ce pape, page 440, aux notes.

XLVII.

LOUIS IV, SURNOMMÉ D'OUTRE-MER, EST PLACÉ SUR LE TRÔNE. — LIGUE CONTRE CE PRINCE. — SIÉGE ET PRISE DE REIMS. — FLODOARD. — SIÉGE DE LAON. — OTHON DE GERMANIE RECONNU POUR ROI PAR LES REBELLES. — LOUIS IMPLORE L'AUTORITÉ DU PAPE. — SOUMISSION DES REBELLES. — MORT DE GUILLAUME, DUC DE NORMANDIE. — MORT DU COMTE DE VERMANDOIS. — SES REMORDS. — PERFIDIE DU ROI ENVERS RICHARD DE NORMANDIE. — CAPTIVITÉ ET DÉLIVRANCE DU ROI. — OTHON VIENT AU SECOURS DU ROI. — RÉTABLISSEMENT DE L'ARCHEVÊQUE ARTOLD SUR LE SIÉGE DE REIMS. — DÉFAITE DE LOUIS ET D'OTHON. — CONCILES CONCERNANT L'AFFAIRE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE REIMS. — EXCOMMUNICATION DE HUGUES-LE-GRAND ET DE HUGUES DE VERMANDOIS. — NOUVELLES GUERRES. — RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX. — INVASIONS DES HONGROIS. — MORT DE LOUIS IV.

Le trône était vacant ; Hugues-le-Grand (1), beau-frère de Raoul, n'osant point y monter, se résolut à rappeler Louis (2), fils de Charles-le-Simple. Ayant donc pris l'avis de la plupart des grands, il fit partir pour l'Angleterre une illustre députation qui ramena le jeune prince (3), dont le

(1) Ainsi surnommé à cause de sa haute taille, et auquel on aurait pu tout aussi justement donner ce titre à cause de ses qualités personnelles. Il était aussi appelé Hugues le *Blanc* à cause de son teint, et l'*Abbé* à cause des abbayes de Saint-Martin de Tours, de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés qui étaient en sa possession. En sa qualité de *duc de France*, il gouvernait presque tout le pays compris entre la Loire et la Marne, jusqu'aux frontières de la Normandie et de la Bretagne.

(2) Louis IV, dit d'*Outre-Mer*.

(3) Guillaume, archevêque de Sens, était à la tête de cette députation. Adelstan, roi d'Angleterre, ne consentit au départ de son neveu qu'après lui avoir fait prêter serment de fidélité par les députés francs... *Quique accepto jurejurando a Francorum legatis eum in Franciam dirigit.* (FLODOARD, *Hist. Ecclesiæ Remensis.*) Le même historien ajoute dans sa chronique qu'Adelstan fit accompagner Louis par quelques évêques et par d'autres seigneurs de ses états... *In Franciam cum quibusdam episcopis et aliis fidelibus suis dirigit.*

sacre se fit à Laon en présence de vingt évêques et d'un grand nombre de seigneurs.

Le nouveau roi, qui n'avait que seize ans, gouverne quelque temps sous la tutelle d'Hugues, s'indigne bientôt de ce joug, cherche à relever son autorité, maintient l'ordination d'Artold, archevêque de Reims, et se fait un nouvel ennemi dans la personne d'Herbert, comte de Vermandois. Hugues prend le parti d'Herbert, qui gagne aussi le duc de Normandie, et tous trois ils vont assiéger Reims, qui se rend le sixième jour. Artold, forcé de se démettre de son archevêché, reçoit pour son entretien l'abbaye de Saint-Basle et celle d'Avenay, et le comte de Vermandois fait ordonner son fils à la place de ce prélat (1).

Louis, qui s'était rendu en Bourgogne pour lever des troupes, se hâte de marcher au secours de Laon, serré de près par Hugues et par Herbert; mais ceux-ci n'osant point l'attendre, vont au-devant d'Othon-le-Grand (2), roi d'Al-

---

(1) L'historien Flodoard ou Frodoard, qui nous a laissé, entre autres ouvrages, une *Histoire de l'église de Reims*, dont il était chanoine, et une *Chronique* fort estimée, fut, à cause de son attachement pour Artold, dépouillé de la cure de Cormicy, ainsi que d'un bénéfice qu'il possédait, et retenu dans une espèce de captivité pendant cinq mois. Le nouvel archevêque le rétablit non-seulement dans son bénéfice, mais il lui en donna encore un autre, avec une cure en remplacement de celle de Cormicy. Mais ces largesses ne purent ébranler la constance de Flodoard, ainsi qu'il le prouva plus tard, lorsque Artold fut remis en possession de son siége. Cet écrivain, qui partageait sa vie entre l'étude et les exercices de piété, mourut en 966, à l'âge de soixante-treize ans.

(2) La postérité masculine de Charlemagne s'était éteinte en Allemagne dès l'année 911 en la personne de Louis IV, fils d'Arnould-le-Bâtard. Les Allemands déférèrent alors la couronne à Othon, duc de Saxe, qui, se voyant trop avancé en âge, pria les seigneurs et les prélats de choisir Conrad, lequel, après un règne de sept ans, fit porter, avant de mourir, la couronne et les autres ornements royaux à Henri, fils d'Othon, quoique ce jeune duc de Saxe, irrité de ce que son père avait refusé de régner, se fût soulevé contre Conrad. « Grand exemple de générosité dans ces deux princes, qui respectèrent, » dit le P. Maimbourg, « même dans leurs ennemis, le vrai mérite, jusqu'au point de le préférer à leur propre agrandissement et à celui de leur maison, contre l'ordinaire de la plupart des

lemagne, dont ils avaient invoqué l'assistance, le conduisent au palais d'Attigny, le reconnaissent pour leur roi, et lui font hommage en qualité de ses vassaux.

Ce prince repasse bientôt le Rhin pour les affaires de son royaume ; mais les rebelles n'en continuent pas moins la guerre; ils tentent d'enlever Laon, surprennent le camp du roi, et font un grand carnage de ses troupes. Louis se retire en Bourgogne, fait un appel aux seigneurs d'Aquitaine, qui lui promettent leurs services, et sollicite le pape Etienne VIII d'interposer son autorité comme chef de l'Église, comme père commun de tous les fidèles, et de l'aider à se défendre contre l'injuste oppression de ses ennemis. Ce pontife, touché de la triste situation du prince et des désordres dont le pays était accablé par suite de ces guerres civiles, fait aussitôt partir un légat appelé Damase, lequel vient trouver le roi et lui fait part des lettres adressées par Étienne aux seigneurs et aux peuples pour les exhorter à rester soumis à leur prince, à lui rendre obéissance, et à mettre bas les armes, sous peine d'excommunication.

Cette démarche produisit quelque effet; car il restait encore dans le royaume, nonobstant la corruption des mœurs, une certaine impression de respect pour tous les actes du saint-siége. Les évêques suffragants de l'église de Reims pressent Herbert de se soumettre au roi et d'engager Hugues-le-Grand à suivre son exemple. Le roi de Germanie intervient à son tour en faveur de Louis, et les rebelles rentrent dans le devoir (1).

---

hommes. » (*Histoire de la décadence de l'empire après Charlemagne*, pag. 34). Henri, surnommé *l'Oiseleur*, régna jusqu'en 936 avec beaucoup de sagesse et de gloire. Othon Ier, son fils, à juste titre surnommé *le Grand*, dompta les Slaves et les peuples de la Bohême, refoula les Hongrois, conquit l'Italie, et se fit couronner à Rome (an 962) empereur d'Occident. Ainsi, la couronne impériale se trouva rattachée à la couronne de Germanie.

(1) An 942.

Le duc de Normandie, qui avait aussi concouru à ramener la paix, périt l'année suivante par une infâme trahison. Arnoul, comte de Flandre, avec lequel il était en guerre, lui ayant proposé une conférence pour y traiter de leurs différends, Guillaume, sans défiance, se rendit au lieu convenu, fut assassiné par les gens du comte et laissé sur la place (1). Ses officiers, qui n'avaient pu lui porter secours, étant arrivés près de lui, trouvèrent, en le déshabillant, une petite clef d'argent qu'ils crurent être celle de son trésor; mais son chambellan leur apprit que c'était la clef du coffre qui renfermait l'habit monastique que son maître devait bientôt prendre, en allant se consacrer à Dieu dans l'abbaye de Jumiéges. Ainsi finit ce prince, également vaillant et pieux, laissant pour successeur son jeune fils Richard.

Le comte de Vermandois mourut la même année, accablé de remords au souvenir de sa perfidie envers Charles-le-Simple, et ne cessant de répéter, dans son désespoir : *Nous étions douze qui trahîmes le roi.*

La mort tragique du duc Guillaume parut être sensible au roi; mais l'ambition étouffa ses regrets et lui inspira de mauvais desseins. Ce prince, trouvant l'occasion favorable de réunir la Normandie à la couronne, se rendit à Rouen sous prétexte de donner l'investiture au jeune duc Richard, mais en réalité pour s'assurer de sa personne. Les Normands, soupçonnant les intentions du roi, s'assemblent en

---

(1) Cette entrevue eut lieu près de Picquigny, dans une île de la Somme. Le duc de Normandie se fit accompagner par douze officiers; le comte n'en avait amené que quatre. Après être tombés d'accord sur tous les points qui les divisaient, ils se séparèrent. Le duc ayant deux bateaux, entra seul dans un, et ses officiers dans l'autre ; mais à peine quittait-il la rive, qu'il fut rappelé par les gens du comte, sous prétexte que celui-ci avait encore un mot à lui dire. Le duc fait aussitôt approcher son bateau, descend à terre, et est massacré. Son corps fut inhumé dans l'église de Notre-Dame, à Rouen.

tumulte, vont l'assiéger dans la maison où il était logé, font entendre des cris de mort, et veulent qu'à l'instant le duc leur soit rendu. Louis, se voyant ainsi menacé, se montre au peuple, tenant l'enfant entre ses bras, proteste de la sincérité de son affection, apaise l'émeute, rend aussitôt Richard, et l'on procède, sur sa demande, à la cérémonie de l'hommage.

Les serments se font de part et d'autre sur les reliques de saints, et après que Richard et ses ministres eurent juré fidélité au roi comme à leur seigneur et souverain, le roi jura, de son côté, qu'il maintiendrait Richard en possession de son duché, qu'il le défendrait contre tous, et obligea les évêques et les seigneurs francs qui l'accompagnaient à faire ce serment. La révolution fut complète; tous les soupçons furent dissipés, et Louis, béni par cette foule qui naguère menaçait sa vie, propose d'élever le nouveau duc à sa cour, afin, dit-il, de lui faire donner une plus noble éducation. Les Normands y consentent, et Richard est conduit à Laon, où il est gardé comme prisonnier; mais son fidèle gouverneur, Osmond, s'étant déguisé en palefrenier, le place dans une botte de foin, qu'il emporte sur ses épaules, sort ainsi du palais, traverse la ville, et sauve ainsi son maître.

Le roi, se voyant privé du fruit de sa perfidie, marche aussitôt vers la Normandie avec son armée, reçoit de feintes assurances de soumission, se fie à ceux qu'il avait trompés, et accepte une entrevue dans laquelle il est fait prisonnier. Hugues-le-Grand, sollicité par la reine Gerberge de s'interposer pour sa délivrance, obtient sa liberté de la part des Normands, mais la lui ravit aussitôt lui-même, et ne consent à la lui rendre qu'en échange de la ville de Laon (1).

---

(1) C'était la seule place forte qui restât en propre à Louis-d'Outre-mer.

Louis, devenu libre, ne songea plus qu'à se venger; Othon, roi de Germanie, pressé par les instances de Gerberge, sa sœur, vient au secours de son beau-frère et passe le Rhin avec cent mille hommes (1). Louis va le joindre avec quelques troupes, et ils marchent sur Reims. Cette ville se rend après trois jours de siége, et l'archevêque Artold est rétabli dans son église par les archevêques de Mayence et de Trèves. Les deux rois vont ensuite assiéger Senlis dont la vive résistance les décourage, se dirigent vers Rouen où ils sont battus, se retirent vers Amiens où ils passent la Somme, et n'osent plus rien entreprendre après ce dernier échec.

Hugues-le-Grand, qui jusque là ne s'était appliqué qu'à bien garder ses places, se jette brusquement sur le comté de Flandre; le roi, de son côté, va assiéger Mouzon (2), et le comte de Flandre cherche à prendre Montreuil.

Othon, désirant mettre un terme à ces perpétuels conflits, si ruineux pour le pays, s'interpose comme médiateur, et parvient à faire suspendre les hostilités. De concert avec le roi Louis, il cherche à terminer par les voies canoniques l'affaire concernant l'archevêché de Reims, sujet de tant de discordes, et qu'on n'avait essayé jusque-là de finir que par des voies de fait. On agita donc la question de droit dans

---

(1) Witikind, moine de Saxe, historien contemporain d'Othon, nous apprend, dans ses annales concernant *les gestes* des Saxons, que tous ceux qui composaient cette armée portaient tous des chapeaux de paille, excepté Bovon, abbé de la Nouvelle-Corbie, et trois de ses gens : *Non est inventus qui fœnino non uteretur pileo, nisi Corbeius abbas nomine Bovo cum tribus sequacibus.*

(2) Mouzon, ancien poste militaire des Romains, qui y avaient élevé un fort dont on voit encore quelques ruines, était alors une forteresse importante dans laquelle l'archevêque Hugues, fils du comte de Vermandois et neveu de Hugues-le-Grand, s'était retiré après avoir été forcé d'abandonner Reims. Turenne s'empara de cette place, qui fut démantelée par ordre de Louis XIV. Mouzon est aujourd'hui une petite ville du département des Ardennes, à quatre lieues de Sédan.

une assemblée tenue par les deux rois près de Mouzon, sur le point de savoir auquel des deux, d'Hugues ou d'Artold, cet archevêché resterait. Mais cette assemblée n'ayant rien pu conclure, l'on renvoya la décision de cette affaire à un autre concile, en ordonnant provisoirement qu'Artold garderait Reims, et que son concurrent resterait à Mouzon.

Le nouveau concile se tient à Verdun, dans le mois de novembre (1), sous la présidence de Robert, archevêque de Trèves, commissaire nommé par le pape pour faire juger cette cause. Artold se présente ; mais Hugues, sommé de comparaître, ayant refusé de venir, on déclare, par provision, Artold légitime archevêque, et l'on indique encore un concile afin de statuer définitivement. Ce concile s'assemble près de Mouzon, dans le mois de janvier (2). Hugues vient conférer avec Robert de Trèves, mais refuse encore une fois d'assister au concile ; il envoie seulement, par un de ses clercs, deux lettres du pape Agapet II (3), par lesquelles il était ordonné de lui rendre l'archevêché. Mais les évêques et les abbés sont d'avis que ces lettres ne peuvent empêcher la commission du saint-siége que Robert avait reçue pour cette affaire, et qui lui avait été apportée par l'archevêque de Mayence, en présence des rois Othon et Louis, et de plusieurs évêques des deux royaumes ; et considérant d'ailleurs que cette commission avait déjà reçu un commencement d'exécution, ils décident qu'il faut terminer canoniquement les procédures commencées suivant les règles de l'Église. On fait alors donner lecture du septième canon

---

(1) An 947.

(2) An 948.

(3) Ce pape était monté sur le saint-siége en 946, après la mort de Martin III ou Marin II, successeur d'Etienne VIII. Agapet honora le suprême pontificat par son zèle pour le bien général et par la pureté de ses mœurs.

de Carthage (1), qui traite de l'*accusateur* et de l'*accusé*, et l'on prononce ensuite qu'Artold sera maintenu dans son siége, et que Hugues sera séparé de la communion des autres évêques et suspendu de toute juridiction dans l'évêché de Reims, pour n'avoir pas obéi à la sommation de deux conciles devant lesquels il était obligé de comparaître, et qu'il demeurera dans cet état d'excommunication et de suspense jusqu'au concile national, qu'on fixe au 1[er] août, pour statuer sur sa contumace.

Ce décret est envoyé à Hugues qui le renvoie bientôt après en déclarant qu'il n'y obéira pas.

Le roi Louis et l'archevêque Artold ont recours au pape, qui approuve la convocation du concile national, et fait partir un légat pour y présider. Or, d'après les ordres du pontife, cette assemblée devait non-seulement connaître de l'affaire de Reims, mais encore des plaintes du roi contre Hugues-le-Grand, et procéder contre ce seigneur par les censures ecclésiastiques, s'il se trouvait coupable et s'il continuait à troubler le royaume.

Le concile se tint à Ingelheim, près de Mayence (2).

---

(1) Ce septième canon du troisième concile de Carthage, tenu en l'an 307, forme le dix-neuvième chapitre du Code des canons de l'Église d'Afrique, ayant pour titre : *Ut si quis episcopus accusatur ad primatem ipsius provinciæ causa deferatur.*

Voici un fragment de ce canon :

Aurelius episcopus dixit : quisquis episcoporum accusatur, ad primatem provinciæ ipsius causam deferat accusator; nec a communione suspendatur cui crimen intenditur, nisi ad causam suam dicendam electorum judicum die statuta litteris evocatus minimè occurrerit... Si autem ad concilium universale anniversarium occurrere noluerit, ut vel ibi causa terminetur, ipse in se damnationis sententiam dixisse judicetur; tempore sane quo non communicat nec in sua ecclesiâ, vel parœcia communicet. (Voyez la collection des Conciles de Labbe, tome II, pag. 1060 et 1168, édition de 1671; et, dans l'edition du père Hardouin, de 1715, voyez les pag. 875 et 961, tome I.)

(2) Ce concile s'assembla au mois de juin, au lieu du mois d'août, comme l'avaient indiqué les pères du concile de Mouzon.

Les évêques, au nombre de trente, étaient presque tous des états de Germanie ou de Lorraine, Hugues-le-Grand ayant empêché les autres prélats de s'y rendre. Après les prières et les formalités ordinaires, le légat ouvrit le concile, fit lire les lettres de sa commission, par lesquelles le pape lui donnait pouvoir de terminer les affaires ecclésiastiques occurrentes et de lier et délier par l'autorité apostolique ce qu'il jugerait à propos. Le roi Louis (1), qui était assis à côté d'Othon, s'étant alors levé, développa sa plainte contre Hugues-le-Grand; il exposa comment ayant été forcé de fuir en Angleterre, pendant que des rebelles tenaient son père captif, il avait été rappelé et rétabli sur le trône de ses ancêtres par Hugues lui-même et par les principaux seigneurs, comment ensuite il avait été trahi et détenu dans une prison pendant un an entier par ce même comte, qui ne pouvait souffrir de maître et qui l'avait forcé de racheter sa liberté par la cession de Laon. Il ajouta qu'il ne s'était point attiré ces malheurs par un mauvais gouvernement, et que, si quelqu'un osait lui adresser le moindre reproche sur sa conduite, il était prêt à subir le jugement du concile, celui du roi de Germanie, et à prouver même son innocence dans un combat singulier contre celui qui oserait l'accuser de quelque action indigne de sa personne et de sa qualité.

Après ce discours qui émut beaucoup les membres du

---

(1) Le roi Louis, ainsi que le roi Othon, n'entendaient pas le latin, car on fut obligé de traduire en langue tudesque quelques lettres, afin qu'ils pussent les comprendre. L'ignorance de Louis était assez notoire, car Foulques-le-Bon, comte d'Anjou, seigneur très-pieux et ami des lettres, ayant appris que le roi, le voyant chanter avec les chanoines de Saint-Martin de Tours, l'avait montré au doigt par dérision, lui écrivit ces mots hardis : *Sachez, sire, qu'un roi non lettré est un âne couronné.* Sa dévotion pour saint Martin l'avait porté à s'associer avec les chanoines de cette église; il assistait aux offices divins revêtu comme eux, et se conformant à leurs cérémonies.

concile, Artold, prenant la parole pour l'instruction de son affaire, raconta ce qui s'était passé dans l'église de Reims depuis la mort du dernier archevêque, les violences exercées en faveur de son concurrent par le comte de Vermandois, la promotion irrégulière et scandaleuse de ce jeune homme, les persécutions qu'il avait lui-même souffertes à ce sujet, et demanda d'être confirmé dans la possession de son siége.

Le concile, ayant délibéré, rédigea dix canons, dont les trois premiers, concernant ces affaires, sont ainsi conçus (1) :

I. Que personne dans la suite ne porte atteinte à l'autorité du roi et ne se rende à son égard coupable d'aucune félonie. Nous avons décrété, en prenant pour règle le jugement du concile de Tolède, que le comte Hugues qui a usurpé les états du roi, devait être frappé du glaive de l'excommunication, à moins qu'il ne fasse satisfaction dans le temps prescrit.

II. Nous rétablissons avec honneur Artold, qui avait été chassé de son siége. Hugues, qui s'en était emparé, est excommunié, ainsi que les prélats qui l'ont ordonné ou qu'il a ordonnés, à moins qu'ils ne viennent se présenter au concile, qui sera tenu à Trèves le huit septembre suivant, pour y recevoir une pénitence convenable à leur faute.

III. Si le comte Hugues ne fait pas satisfaction à ce concile, nous avons résolu de l'excommunier pour une autre raison que celle que nous avons marquée, savoir parce qu'il a chassé de son siége Rodolphe, évêque de Laon, dont la fidélité pour le roi Louis a été tout le crime.

Mais, comme pour être efficaces, ces décisions avaient besoin de l'appui des armes, Louis pria Othon de lui prê-

(1) Les autres canons concernent la discipline.

ter secours; et les évêques de Lorraine ayant aussitôt assemblé leurs milices, allèrent assiéger Mouzon, et forcèrent Hugues qui se disait toujours archevêque de Reims à rendre cette place dont ils firent raser les fortifications. Puis, ayant joint l'armée du roi, ils vinrent devant Laon, s'assemblèrent dans une église voisine où ils excommunièrent Thibault, qui tenait cette place, et citèrent Hugues-le-Grand, au nom du légat, pour venir faire satisfaction de tout ce qu'il avait fait contre le roi et les évêques. Guy de Soissons s'y présenta, demanda pardon au concile de ce qu'il avait ordonné Hugues, archevêque de Reims, et soumit au roi sa ville épiscopale.

Les Lorrains n'ayant pu s'emparer de Laon, rentrent dans leurs foyers, et Hugues-le-Grand, qui s'était jusque-là tenu sur la défensive, reprend aussitôt les hostilités, et marche contre Soissons afin d'en punir l'évêque, dont la soumission à Louis était, à cause des circonstances, d'un exemple très-dangereux. Mais la résistance des habitants ne lui ayant pas permis de prendre cette ville, quoiqu'il fût parvenu à y mettre le feu et à brûler la cathédrale, il se dirige sur Roucy, où il est encore repoussé. Ce double échec ébranle plusieurs gentilshommes, qui abandonnent le parti excommunié pour embrasser celui de l'archevêque Artold.

Le légat, pouvant alors agir avec plus de vigueur, tient un concile à Trèves (1) afin de procéder contre Hugues-le-Grand. Il demande d'abord comment ce seigneur s'est conduit, tant envers le roi qu'envers les évêques, depuis son excommunication comminatoire prononcée par le concile d'Ingelheim. Les prélats font alors le récit de ses hostilités et de ses violences. Le légat demande ensuite si ce comte a été cité, et s'il a reçu les lettres qu'on lui a

(1) An 948. *Concilium Trevirense.*

écrites à ce sujet. Artold répond que quelques-unes lui sont parvenues; que le porteur des autres avait été pris par les coureurs de ce comte qui, d'ailleurs, avait été suffisamment prévenu par les premières lettres et de vive voix. Le légat demande enfin si quelqu'un a été envoyé par Hugues pour répondre en son nom; mais personne ne se présentant, l'affaire est remise au lendemain et renvoyée encore au jour suivant, nonobstant les réclamations des clercs et des seigneurs laïques qui craignaient qu'on ne différât. Dans l'intervalle, Guy de Soissons demande encore pardon d'avoir ordonné Hugues de Vermandois, et le légat le lui accorde à la prière d'Artold et de Robert de Trèves.

Enfin, le troisième jour étant arrivé sans que personne parût pour représenter Hugues-le-Grand au concile, ce comte fut frappé d'excommunication jusqu'à ce que, venant à résipiscence, il fit satisfaction en présence du légat, sans quoi il serait obligé d'aller en personne à Rome pour se faire absoudre. Deux évêques, ordonnés par l'ancien archevêque de Reims, l'un après l'expulsion, l'autre après la condamnation de ce prélat, furent pareillement excommuniés.

Le légat, ayant accompli sa mission, se rendit à la cour du roi de Germanie et de là partit pour Rome, où le pape Agapet confirma, dans un concile, la déposition de Hugues de Vermandois et l'excommunication de Hugues-le-Grand.

Mais les esprits étaient toujours dans une grande irritation; les seigneurs, attachés aux différents partis, s'attaquaient réciproquement, et cette guerre de châteaux et de petites villes occasionnait partout un extrême désordre.

Enfin, la paix se fit, en l'an 950, par l'entremise d'Othon. Hugues-le-Grand, en présence de deux armées, rendit hommage au roi, le reconnut de nouveau pour son souverain

et lui rendit Laon. Artold resta paisible possesseur de l'église de Reims.

L'année suivante (1), les Hongrois pénétrèrent en Aquitaine où ils firent de grands ravages, et vinrent encore, deux ans plus tard, désoler la Champagne et la Flandre.

Le roi Louis, constamment tourmenté par Hugues-le-Grand, et dévorant des humiliations qu'il ne pouvait ni éviter ni venger, mourut en septembre 954, d'une chute de cheval, en poursuivant un loup sur les bords de l'Aisne.

Ainsi finit le règne de ce prince, dont le courage et l'activité s'épuisèrent inutilement dans des luttes continuelles avec des seigneurs plus puissants que lui (2).

---

(1) En cette même année, Bérenger, évêque de Verdun, établit le célèbre monastère de Saint-Vannes.

(2) La plupart des vassaux du roi possédaient plus de villes et de terres que lui; car, ainsi que je l'ai déjà dit, il n'avait guère en propre que la ville de Laon. Or, comme, suivant l'usage établi depuis le commencement de la monarchie, les armées n'étaient composées que des milices tirées de chaque territoire, de chaque comté, il en résultait que le roi ne pouvait avoir de troupes que par le moyen des seigneurs; de sorte qu'il se trouvait sur ce point à leur discrétion. Si ceux-ci étaient en guerre entre eux, ce qui arrivait fréquemment, le roi ne pouvait en tirer aucun secours, chacun faisant passer ses intérêts particuliers avant ceux de l'Etat. D'un autre côté, ces seigneurs vendaient souvent fort cher leurs services, en imposant pour condition la cession de quelque ville dont la couronne avait le domaine immédiat. Les rois se trouvant ainsi obligés de se défaire peu à peu de ce qu'ils possédaient, leur domaine se trouva réduit à quelques maisons royales et à la ville de Laon. Tel fut, pour la couronne, le résultat de l'hérédité des comtés et des duchés.

XLVIII.

RÈGNE DE LOTHAIRE. — CONCILE DE BOURGOGNE. (*Voir en note.*) — MORT DE HUGUES-LE-GRAND. — PIÉTÉ DE LA COUR DU ROI DE GERMANIE. — SAINTE MATHILDE, SAINTE ADÉLAÏDE, SAINT BRUNON. — GUERRE AVEC LES NORMANDS. — LE DUC DE NORMANDIE ACCORDE LA PAIX A LA PRIÈRE DE L'ÉVÊQUE DE CHARTRES. — MARIAGE DE LOTHAIRE. — CROYANCE DE LA FIN DU MONDE. — SAINT AIMARD, SAINT MAYEUL, SAINT GOZLIN, SAINT GÉRARD. — MORT D'ARTOLD, ARCHEVÊQUE DE REIMS. — NOUVELLES PRÉTENTIONS DE HUGUES. — DUEL ENTRE DEUX SEIGNEURS. (*Voir en note.*) — SAINT BERNARD MISSIONNAIRE DANS LES ALPES. — DÉFAITE DES SARRASINS. — MORT D'OTHON-LE-GRAND. — GUERRES AVEC OTHON II AU SUJET DE LA LORRAINE. — MORT D'OTHON II, SURNOMMÉ LE SANGUINAIRE. — MORT DE LOTHAIRE.

Lothaire, fils aîné de Louis, succéda seul au trône; Charles, son jeune frère, n'y eut aucune part, contrairement à l'usage observé jusque-là et qui désormais ne fut plus suivi.

Hugues-le-Grand, soit par prudence, soit par générosité, préféra soutenir l'héritier légitime que de le dépouiller, et lui laissa le vain titre de roi en gardant le pouvoir pour lui-même. Ayant donc pris sous sa protection le jeune prince, il le fit reconnaître par les seigneurs du royaume et sacrer à Reims en grande solennité. La reine mère et le nouveau roi se retirèrent ensuite à Laon (1), et deux ans après (2), Hugues-le-Grand mourut. Le jeune roi se vit

(1) Cette ville était devenue la demeure ordinaire des rois, et comme leur place de sûreté contre les entreprises de leurs vassaux.

(2) An 956.

L'année précédente, les évêques de Bourgogne avaient tenu un concile pour frapper d'excommunication un seigneur nommé Isoard et ses complices, qui avaient usurpé quelques terres appartenant au monastère de Saint-Symphorien d'Autun. « Que ces usurpateurs, » est-il dit dans la lettre de ces prélats, « soient excommuniés au nom du pape et au nôtre, « et séparés de la société des chrétiens; qu'ils n'entrent pas dans l'église,

dès lors plus libre, sans devenir plus puissant; mais il comptait sur l'appui d'Othon de Germanie, son oncle, dont les forces étaient immenses, et dont la cour était une école de piété. Là, brillaient de l'éclat des plus pures vertus, sainte Mathilde, mère du roi, issue du fameux Vitikind, si célèbre sous Charlemagne, saint Brunon, l'homme le plus savant qui fût en Germanie, frère du roi, et la reine sainte Adélaïde (1), plus illustre encore par sa modestie que par la grandeur de son rang.

« qu'ils n'assistent pas à la messe, qu'ils ne mangent, ne boivent, ni ne « couchent avec aucun chrétien; s'ils sont malades, qu'on ne les visite « point; s'ils meurent, qu'on ne les enterre point, mais qu'ils soient en- « gloutis avec Coré, Dathan et Abiron dans l'abîme de perdition. »

On voit par cette formule, alors en usage, quels étaient les effets extérieurs de l'excommunication.

(1) Cette princesse était fille de Raoul ou Rodolphe II, roi de Bourgogne. A l'âge de seize ans, elle devint l'épouse de Lothaire, roi d'Italie, qu'elle eut bientôt le malheur de perdre. Bérenger, fils du marquis d'Ivrée, se fit aussitôt proclamer roi avec son fils dans la ville de Vérone. Mais, comme Adélaïde tenait toujours Pavie, qui était le siége des rois d'Italie, Bérenger voulut marier son fils avec elle, afin de s'assurer par là de tout le reste du royaume. Adélaïde n'ayant pas voulu consentir à cette alliance, Bérenger alla mettre le siége devant Pavie, s'empara de cette ville et remit la princesse entre les mains de sa femme qui la fit enfermer en prison et la traita avec beaucoup d'inhumanité. Mais Adélaïde, qui était réservée par la Providence à une glorieuse destinée, trouva moyen de s'échapper. Othon, roi de Germanie, étant venu à son secours, l'épousa et se rendit maître du royaume d'Italie. Après avoir reçu, des mains de l'archevêque de Milan, la couronne de fer, suivant la coutume, il se rendit à Pavie, et de là à Rome, où il entra comme en triomphe aux acclamations du peuple et du sénat, qui le proclamèrent *auguste* (an 962). Il fut ensuite couronné par le pape, auquel il promit de maintenir les droits du saint-siége et de lui rendre tout ce que l'église romaine tenait des empereurs francs et que les tyrans lui avaient ravi; et il reçut aussi réciproquement la promesse que lui fit ce pontife de lui garder toujours une inviolable fidélité. Ainsi, l'empire étant passé des Francs aux Italiens, qui l'usurpèrent sur les successeurs de Charlemagne, auxquels il appartenait comme une portion de la monarchie franque, fut transporté aux Allemands en la personne d'Othon. (Voy. l'*Histoire de la décadence de l'empire après Charlemagne*, par le P. Maimbourg, pages 39 et 40.)

L'année suivante, le pape qui, en changeant son nom d'Octavien en

La paix régnait dans le royaume de Lothaire; mais l'autorité royale restait toujours dans l'abaissement, et le domaine du prince dans le plus pauvre état. La reine-mère, désirant mettre un terme à cette situation, résolut de s'emparer pour son fils du beau duché de Normandie; et de même que son mari l'avait fait plusieurs années auparavant, elle employa de perfides moyens; mais ils n'eurent aucun succès, car Richard, prévenu à temps, ne se rendit pas à la conférence qui n'était qu'un prétexte pour se saisir de lui. Bientôt la guerre civile éclate, et Richard, craignant de succomber, appelle à son secours les peuples du Danemarck qui viennent exercer les plus cruels ravages. Les prélats, émus par tant de ruines et jugeant impuissants tous les efforts du roi, s'assemblent en concile et chargent l'évêque de Chartres d'aller trouver Richard pour traiter de la paix. Cet évêque, s'étant donc présenté devant le prince, lui fit une touchante peinture des maux qui désolaient son diocèse et les diocèses voisins, et, tâchant de l'émouvoir en invoquant ses sentiments chrétiens, il lui dit : « Nous « sommes étrangement surpris que vous, qui passez pour « le prince le plus religieux de l'univers et le plus attaché « au christianisme, permettiez cependant à des idolâtres « d'exercer tant de cruautés contre les chrétiens. En « passant sur vos terres, j'ai vu les peuples tranquilles, les « églises fréquentées, et le service divin s'y faire avec « solennité. Hélas! que notre sort est différent! désolés

---

celui de Jean XII, n'avait pas changé de mœurs, traita secrètement avec Albert, fils de Bérenger. Othon repassa aussitôt les Alpes, marcha droit à Rome, d'où le pape s'était hâté de fuir, et fut reçu avec de nouvelles acclamations de la part du peuple, du sénat et du clergé qui lui prêtèrent de nouveau serment de fidélité, et s'obligèrent par une promesse solennelle à ne créer et à ne consacrer jamais de pape que de son consentement et selon son choix : *Nunquàm se papam electuros aut ordinaturos, præter consensum atque electionem D. imperatoris, ipsiusque filii regis Ottonis.* (LUITPRAND, lib. VI.)

« par les incendies et les rapines, nous sommes jour et « nuit dans les alarmes de la mort, et nous ignorons « encore à quel dessein on en use ainsi envers nous. » Le duc, après quelques observations, se laissa fléchir et consentit à signer la paix. Il se tint à cet effet une conférence dans laquelle on fut bientôt d'accord ; mais, comme il fallait l'assentiment des troupes auxiliaires, une grave difficulté s'éleva; car ces Normands, espérant un plus ample butin, voulaient continuer la guerre et n'étaient pas disposés à retourner dans leur pays. Cependant, Richard ayant gagné quelques-uns de leurs chefs, l'on tomba d'accord que les soldats recevraient une somme d'argent; qu'on remplirait leurs vaisseaux de vivres; que ceux qui voudraient embrasser le christianisme et vivre en paix en Normandie seraient libres d'y rester, et qu'enfin on donnerait des pilotes à ceux qui voudraient aller chercher fortune sur les côtes d'Espagne habitées par les Sarrasins. Les choses étant ainsi réglées, plusieurs de ces idolâtres embrassèrent la foi et restèrent en Normandie ; quant aux autres, ils allèrent piller plusieurs villes d'Espagne et battre les Sarrasins.

Peu de temps après, Lothaire se trouva sur la rivière d'Epte avec le duc Richard, et les anciens traités ayant été confirmés par serment, la paix fut ainsi rétablie.

Le roi prit ensuite les armes contre Arnoul II, comte de Flandre, qui méconnaissait ses devoirs de vassal, réunit à sa couronne une grande partie de ce comté, se rendit à Cologne pour épouser Emma, fille du premier mariage de la reine Adélaïde (1), et revint gouverner ses états dont il sut maintenir longtemps la tranquillité.

Une grossière erreur, suite de l'ignorance, s'était alors répandue et avait fait de rapides progrès. L'on croyait que

(1) An 966.

la fin du monde allait arriver (1), et les peuples s'étaient émus à tel point, que l'armée d'Othon-le-Grand étant en marche pendant une éclipse, s'imagina que c'était là le dernier jour, et chacun ne songea qu'à fuir et à se cacher. Les partisans de cette erreur, pour lui concilier plus de créance, tâchaient de l'appuyer de raisonnements assortis à leur génie. Ils disaient que, lorsque le jour de l'Annonciation de la sainte Vierge se rencontrerait avec le vendredi-saint (ce qui arrive une fois dans l'espace de moins d'un siècle, mais ce que ces prétendus supputateurs des temps ignoraient), ce serait une marque infaillible que la fin du monde approchait. Abusant d'ailleurs des versets 3 et 4 du XX[e] chapitre de l'Apocalypse, qu'ils étaient bien éloignés d'entendre, ils soutenaient qu'aussitôt que mille ans seraient révolus depuis la naissance du Sauveur, l'antéchrist paraîtrait (2).

Mais les hommes ne songeaient point à devenir meil-

---

(1) Les Romains, qui avaient appelé leur ville la ville éternelle, qui s'étaient fait prédire par leurs poètes un empire sans terme, les Romains étaient aussi sous le poids d'une prédiction fatale , d'une *vaticination* étrusque; car, selon les vieilles idées de l'Etrurie, les villes, les empires avaient un cycle déterminé à parcourir, une vie à vivre, après quoi ils devaient mourir comme les individus et comme le monde. Or, les douze siècles du cycle de Rome finissaient vers le temps où, par une coïncidence bizarre, a fini en effet l'empire d'Occident. (*Hist. litt. de la France*, par J.-J. Ampère, tom. III, page 274.)

(2) Voy. l'*Hist. litt. de la France*, par des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

Cette rêverie fut combattue par Adson, abbé de Montierender, qui écrivit sur l'antéchrist, à la prière de la reine Gerberge. Richard, abbé de Fleury, l'attaqua également et la détruisit ainsi que nous l'apprend Abbon, qui devint abbé du même monastère : *Abbas meus beatæ memoriæ Richardus sagaci animo propulit.*

Il ne s'éleva, du reste, dans ce siècle aucune erreur soit sur le dogme, soit sur les autres points de la religion ; car, ainsi que le font observer les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, cette sorte d'erreurs suppose des temps lettrés et féconds en hommes savants qui cherchent à creuser et à approfondir les questions, et à en faire naître de nouvelles.

leurs, et cette terreur de l'heure fatale n'arrêta ni le vice, ni l'ambition, ni la dépravation des mœurs. Cependant l'on comptait encore dans le royaume quelques modèles de vertu ; et la congrégation de Cluny continuait à donner à l'Église le spectacle le plus édifiant. Saint Mayeul, successeur de saint Aimard (1) dans la direction de cette nombreuse communauté, commençait à devenir célèbre par la perfection de ses qualités et par sa ferveur, tandis que saint Gozlin, évêque de Toul, et après lui saint Gérard, soutenaient par l'éclat de leur piété, la dignité, la sainteté de l'épiscopat.

Le christianisme venait de pénétrer en Pologne (2); Miesko ou Miécislas s'était fait baptiser avec plusieurs de ses sujets en l'an 965, et avait immédiatement ordonné la destruction des idoles. La religion de ce peuple avait

---

(1) Saint Aimard avait succédé à saint Odon.

(2) L'ancienne religion des nations scandinaves, des Suédois, des Danois, etc., était tout-à-fait différente. Les Danois s'imaginaient que leurs dieux, et surtout Odin, Thor et Freïa se plaisaient à immoler des victimes humaines. Suivant la mythologie de l'Islande, Odin, le suprême dieu des peuples du Nord, était appelé dieu terrible et sévère, le père du carnage, le dépopulateur, le dieu rugissant qui donnait la victoire. On croyait qu'il descendait souvent pour intervenir dans les batailles, pour enflammer la fureur des combattants, pour frapper ceux qui devaient périr, et pour conduire leur âme aux célestes demeures. Des guerriers allant au combat faisaient vœu de lui envoyer un certain nombre d'âmes qu'il devait recevoir à Valhalla, sa résidence ordinaire. Il adoptait pour ses enfants tous ceux qui étaient tués les armes à la main, et il les admettait comme des héros dans son palais. Ceux-là seuls qui mouraient en combattant pouvaient prétendre au plaisir préparé pour eux dans le Valhalla; les plaisirs dont ils s'attendaient à jouir dans l'autre monde montraient ce qu'ils aimaient dans celui-ci : c'était de combattre, de manger, de boire et d'avoir des femmes dans le Valhalla; ils espéraient avoir chaque jour le plaisir de se ranger eux-mêmes en ordre de bataille, et de se mettre en pièces ; mais aussitôt que l'heure du repas approchait, ils devaient tous, à cheval, retourner sains et saufs dans la maison d'Odin. La chair du sanglier Périmnar était suffisante pour eux tous. Chaque jour elle devait être servie à table, et chaque jour elle se retrouvait entière ; leur boisson était de la bière et de l'hydromel. Une troupe de vierges servait les héros à table et

été jusqu'alors un mélange de celle des Grecs et des Romains, car ils faisaient des sacrifices au Soleil, à la Lune, au Vent; ils adoraient Jupiter sous le nom de *Jessa*, Pluton sous celui de *Lacton*, Cérès sous la dénomination de *Nia*, Vénus sous celle de *Mazane*, et Diane qu'ils appelaient *Ziénovie*; Castor et Pollux recevaient aussi leurs hommages sous le nom de *Lele* et *Polete*.

Ainsi se propageait la divine semence qui devait régénérer le monde et porter la lumière aux peuples (1).

Les prétentions de Hugues de Vermandois sur l'archevêché de Reims s'étaient réveillées à la mort d'Arthold (2); et sa famille, qui était très-puissante, avait mis

---

remplissait leurs coupes aussitôt qu'elles étaient vidées. C'était l'espoir d'avoir de pareilles jouissances qui excitait le Scandinave à braver la mort, et même à la rechercher avec ardeur. Les extraits suivants de l'ode du roi Régner Lodbrog font connaître le génie des nations du Nord : « Nous combattîmes avec l'épée ce jour où je vis dix mille de mes enne- « mis roulant dans la poussière près d'un promontoire en Angleterre. Une « pluie de sang coulait de nos épées.... Dans les îles du Midi, beaucoup « de mes vaillants guerriers moururent. Rogvaldur tomba, et je perdis « mon fils dans la mêlée; les oiseaux de proie gémirent de sa chute; ils « perdirent celui qui préparait leur banquet. Quel heureux sort pour le « brave que de périr ainsi au milieu d'une grêle de flèches. » Ce même roi s'exprimait de la manière suivante peu de temps avant sa mort : « Nous « sommes taillés en pièces avec le glaive; mais cela me remplit de joie « quand je pense au repas qui m'est préparé dans le palais d'Odin. » Suivant cette mythologie du Nord, ceux qui mouraient de maladie ou de vieillesse vivaient misérablement dans l'autre monde. Aussi, plutôt que de mourir dans leur lit, se faisaient-ils porter sur le champ de bataille pour y mourir ou se donner la mort. Telles étaient les idées qui rendaient ces peuples féroces en leur inspirant un enthousiasme guerrier et une soif ardente du sang. (Edouard Ryan, *Bienfaits de la religion chrétienne*; voy. aussi Keysler, *Antiq. septentr.*; Mallet, *Antiq. septentr.*)

(1) La Russie jouit bientôt après des bienfaits du christianisme. (Voy. ce que j'ai dit page 421, à la note.)

(2) An 961.

En cette même année il y eut un fameux duel par ordre du comte Raimond. Deux seigneurs étant en procès au sujet d'une église et d'une terre qui en dépendait, ce comte, devant lequel ils comparurent pour plaider leur cause, ne trouvant pas de preuves assez décisives, ordonna que les

tout en œuvre pour lui faire atteindre ce but; mais les évêques des provinces de Sens et de Reims, s'étant assemblés pour l'élection, s'opposèrent énergiquement au rétablissement de cet ancien prélat et représentèrent qu'ils ne pouvaient l'absoudre d'une excommunication prononcée par un concile présidé par un légat du saint-siége; comme les partisans de Hugues insistaient, on convint de s'en rapporter au pape, lequel répondit que Hugues, ayant été excommunié à Rome dans un concile, ne pouvait plus occuper de siége; et sur cette réponse qui tranchait désormais toute difficulté, l'on élut Odalric.

Un pieux et zélé missionnaire parut alors dans les sauvages régions des Alpes. Saint Bernard de Menthon (1), archidiacre d'Aoste, touché de l'ignorance des habitants de ces montagnes, n'hésita pas à se dévouer à leur instruction, et, gravissant les lieux les plus inaccessibles, il abattit les idoles qui restaient encore, répandit partout la lumière et les secours de la religion, et laissa des monuments de sa piété sur ces cimes glacées qui portent encore son nom (2). Vers le même temps, les Sarrasins, qui s'é-

---

deux prétendants se battissent, afin que Dieu fît connaître lequel des deux avait droit. Mais ces deux combattants s'étant escrimés l'un contre l'autre depuis le matin jusqu'au soir, sans qu'aucun d'eux eût l'avantage, le comte et les autres assistants décidèrent qu'ils n'avaient droit ni l'un ni l'autre à cette église, et l'adjugèrent avec ses dépendances au monastère de Saint-Pierre de Beaulieu, et ils obligèrent les deux seigneurs à donner leur désistement, ce qu'ils firent par un acte daté du mois de juillet, la huitième année de Lothaire, c'est-à-dire en l'an 961.

(1) Petit village de Savoie, à deux petites lieues d'Annecy.

(2) Saint Bernard de Menthon, touché des maux qu'avaient à souffrir les pèlerins qui se rendaient des Gaules à Rome pour visiter les tombeaux des saints apôtres, fonda, vers l'an 962, dans les Alpes pennines, cet hospice si justement célèbre, et qui est l'habitation la plus élevée de l'ancien monde, puisqu'il est, suivant M. Pictet, à 1,246 toises, et, suivant M. Saussure, à 1,257 au dessus du niveau de la mer. Cet hospice est environné d'un grand nombre de pics entre lesquels se trouvent plusieurs glaciers considérables. Pendant les mois les plus froids, le thermomètre se tient,

taient emparés de quelques passages de ces contrées, et qui, quelques années auparavant, avaient fait saint Mayeul prisonnier (1), lorsqu'il revenait d'Italie, où il était passé à la prière de l'empereur, pour réformer divers monastères, furent attaqués et complétement défaits par Guillaume, comte de Provence, qui, désirant se consacrer entièrement à Dieu, alla plus tard finir ses jours dans l'obscurité d'un cloître (2).

Othon-le-Grand étant mort (3), il s'éleva quelque temps

---

aux environs de l'établissement, à vingt et vingt-deux degrés au dessous de zéro. En été il gèle presque tous les matins, et l'on n'y jouit que très-rarement d'un ciel serein. Le petit lac qui se trouve à côté reste gelé pendant les trois quarts de l'année et ne nourrit aucun poisson; le jardin ne produit que quelques racines. C'est, dit-on, du temps de César qu'on parvint à établir sur ce mont une route praticable. A peu de distance du couvent se trouvait un temple dans lequel était la statue d'un dieu que les Romains appelèrent Jupiter *Pennium*, et que les naturels des vallées voisines appelaient auparavant *Pennius*, du mot celtique *Penn* (hauteur); et c'est de là qu'est venue la dénomination de *Pennines* qui a été donnée à cette partie des Alpes, nommée aussi par les Romains *Mons Jovis*, d'où est dérivé le nom de *Mont de Joux*. Les Italiens l'appellent encore *Mont Jove;* mais il est connu dans le monde entier sous le nom de Mont Saint-Bernard, nom qu'il commença à porter vers la fin du xe siècle, après la fondation de l'hospice par le saint archidiacre d'Aoste. On voit les restes de l'ancien temple païen à l'ouest du couvent, sur un plateau qui a conservé le nom de plan de Jupiter.

L'hospice est desservi par des religieux de l'ordre de saint Augustin, qui sont tenus de loger, de nourrir gratuitement les personnes qui traversent le grand Saint-Bernard, et de parcourir les chemins pendant les mois les plus rigoureux de l'année, avec de gros chiens dressés pour porter des secours aux voyageurs en danger, lesquels sont recueillis et soignés dans l'hospice, sans aucune rétribution.

(1) Ce saint abbé ayant écrit à ses moines de Cluny pour leur faire connaître sa captivité, ceux-ci lui firent aussitôt parvenir la somme demandée pour sa rançon et pour celle des autres personnes qui l'accompagnaient.

(2) On prétend que saint Bobon ou Beuvon eut beaucoup de part à cette expédition contre les Sarrasins. C'était un noble provençal qui sut allier les vertus chrétiennes avec les vertus militaires. Il mourut à Voghera, en allant à Rome, un samedi 22 mai, veille de la Pentecôte, ce qui convient à l'an 986. Il est honoré le jour de sa mort à Voghera, comme patron de la ville. (LONGUEVAL, liv. XVIII.)

(3) An 973.

après de sanglants démêlés au sujet de la Lorraine, entre Othon II son fils et le roi Lothaire, qui, ne négligeant aucune occasion d'étendre son domaine, cherchait à rendre à la couronne la possession de ce pays (1). Othon, pour arrêter les prétentions de Lothaire, prit le parti d'offrir à Charles, frère de celui-ci, le duché de la Basse-Lorraine, à condition de l'hommage, et de le tenir comme mouvant de la couronne de Germanie. Charles s'empressa d'accepter l'offre de l'empereur, perdit ainsi l'amitié de son frère et souleva contre lui l'indignation générale pour s'être rendu vassal d'Othon.

Lothaire prend les armes, entre brusquement en Lorraine, arrive à Metz, où beaucoup de seigneurs viennent lui faire hommage, et marche sur Aix-la-Chapelle avec une telle célérité qu'il y pénètre au moment même où l'empereur, dans la plus grande sécurité, allait se mettre à table. Othon, ainsi surpris, n'a que le temps de fuir, laissant son palais à la discrétion du vainqueur qui trouva son dîner tout prêt, se réjouit fort de cette aventure et rentra dans son royaume après avoir ravagé celui de son rival.

Othon rassemble une assemblée nombreuse, et vient à son tour dévaster la Champagne, les environs de Reims, de Laon, de Soissons, et vient camper sur les hauteurs qui dominent Paris. Un de ses neveux, qui s'était vanté d'aller insulter la porte de la ville et d'y enfoncer sa lance, parvint, en effet, à l'exécuter pendant l'incendie du faubourg; mais il paya sa témérité de la vie, ainsi que ceux qui l'ac-

---

(1) Dans l'espace de cent ans, dit le P. Daniel, la Lorraine avait diverses fois changé de maître, tantôt soumise aux rois de France, tantôt aux rois de Germanie, tantôt partagée entre eux et tantôt réunie sous le même, tantôt cédée en tout ou en partie par les rois de France aux rois de Germanie, tantôt par les rois de Germanie aux rois de France, tantôt envahie par les uns ou par les autres.

compagnaient. L'empereur demeura trois jours à la vue de Paris, se mit ensuite en retraite dans la crainte d'être lui-même enveloppé par les troupes du roi, et fut sans cesse harcelé jusqu'aux Ardennes, après avoir perdu son arrière-garde et la plupart de ses bagages.

L'année suivante (1), les deux rois ne firent que s'observer, se tenant l'un et l'autre sur la défensive; et, comme ils désiraient également la paix, ils s'entendirent bientôt en réglant que la possession de la Lorraine resterait à Othon, sous la condition qu'il reconnaîtrait le droit de la couronne des Francs sur ce pays (2). Quatre ans après, Othon II mourut en Italie (3), et le roi Lothaire eut la

---

(1) An 980.

(2) Cette paix fut faite contre l'avis des principaux seigneurs du royaume, et surtout de Hugues-Capet et de son frère le duc de Bourgogne, qui croyaient le roi en état de réunir la Lorraine à la couronne, s'il avait voulu continuer la guerre. (Daniel, *Hist. de France.*)

(3) Ce prince s'étant rendu en Italie pour rétablir son autorité, et ayant fait rentrer plusieurs villes dans le devoir, alla passer les fêtes de Noël à Rome, où il fut accueilli avec beaucoup de magnificence et de joie; mais comme ces démonstrations lui semblaient peu sincères, il résolut de se débarrasser, par un effroyable massacre, des hommes les plus puissants. A cet effet, il fit préparer au Vatican un superbe festin auquel il invita tous les grands de Rome, les magistrats et les députés des villes du royaume. Tout à coup, au milieu du repas, et pendant que l'empereur s'efforçait d'inspirer de la joie à la compagnie, l'on voit entrer des soldats qui, l'épée à la main, environnent les tables et se tiennent menaçants derrière les conviés. A ce spectacle si terrible, chacun reste muet d'effroi. Alors un officier lit plusieurs noms portés sur un papier qu'il tenait à la main, et les soldats, s'emparant aussitôt des personnes désignées, les entraînent dans une pièce voisine et les massacrent. Lorsque le dernier nom eut été lu et la dernière victime égorgée, Othon congédie les soldats et fait continuer le repas, cherchant encore à l'égayer par un extérieur riant, après cette horrible boucherie.

Ce prince, auquel ce crime abominable fit donner le surnom de *Sanguinaire*, ayant été abandonné par les soldats italiens au moment de livrer bataille aux Grecs et aux Sarrasins coalisés qui avaient assemblé leurs forces dans la Calabre, vit son armée détruite, se sauva dans une barque et fut pris par des pirates qui, ne le connaissant pas, lui rendirent la liberté moyennant une forte rançon que l'impératrice envoya. Othon remit

générosité de défendre son fils contre Henri, duc de Bavière, qui voulait s'emparer du trône de Germanie ; il ne perdit cependant point de vue ses desseins sur la Lorraine dont il désirait ardemment la possession; mais il fut surpris par la mort, le 2 mars 986, étant encore dans la force de l'âge, et laissant à son jeune fils un royaume qu'il avait su pacifier par sa prudence et soutenir par ses armes (1).

---

sur pied une nouvelle armée, rentra en Italie l'année suivante (an 983), s'empara de Bénévent, passa dans la Lombardie, et vint ensuite à Rome, où il mourut le 8 décembre.

(1) Rien n'est plus glorieux pour ce prince, dit le P. Daniel, que la louange qu'on lui donne dans son épitaphe, d'avoir su réunir les esprits des seigneurs et de les avoir eus tout-à-fait soumis à ses ordres. L'idée que l'histoire nous donne des règnes précédents et des premières années du sien doivent faire regarder cette soumission des grands comme l'ouvrage d'une prudence consommée dans l'art de gouverner.

Adalberon, archevêque de Reims, parle de Lothaire comme d'un prince distingué entre les souverains de son temps : *Gloriosissimus rex Lotharius, Francorum clarissimum sidus* (lettre à Ecbert, archevêque de Trèves). Cette lettre se trouve la XLVIII[e] parmi celles de Gerbert, dans le *Recueil des Historiens de la France*, par les bénédictins de Saint-Maur, t. IX, p. 287). Il y a tout sujet de croire que si ce prince avait vécu davantage, il aurait rétabli un ordre parfait dans le royaume et dans le gouvernement.

Quelques historiens prétendent que Lothaire mourut empoisonné, et accusent de ce crime la reine Emma, sa femme; mais les écrivains les plus voisins de cette époque n'en disent rien. D'un autre côté, dans les lettres que cette reine écrit à sa mère, l'impératrice Adélaïde, et dans l'une desquelles elle parle des persécutions qu'elle éprouve et des accusations dont elle est l'objet, elle ne fait aucune mention d'une accusation d'empoisonnement. La première de ces lettres, qu'on trouve parmi celles de Gerbert dans le *Recueil* de D. Martin Bouquet, commence ainsi : *Elapsa sunt tempora mearum deliciarum et decoris mei*, etc.

XLIX.

RÈGNE DE LOUIS V. — ACCUSATIONS CONTRE LA REINE-MÈRE. — L'ÉVÊQUE DE LAON CHASSÉ DE SON SIÉGE. — LETTRE DE CE PRÉLAT AUX AUTRES ÉVÊQUES DU ROYAUME. — ADALBERON ARCHEVÊQUE DE REIMS. — SON CARACTÈRE, SES TALENS, SA CONDUITE. — REIMS ASSIÉGÉ ET PRIS PAR LOUIS V. — FUITE D'ADALBERON. — PAIX RÉTABLIE ENTRE LA REINE-MÈRE ET SON FILS. — MORT DE LOUIS V. — FIN DE LA DYNASTIE DES CARLOVINGIENS.

Lothaire, avant de mourir, avait fait couronner son fils Louis V (1), prince faible de corps et d'un petit esprit, qui se brouilla bientôt avec sa mère et la persécuta cruellement. Cette princesse, qu'on accusait d'un commerce criminel avec l'évêque de Laon afin de la rendre odieuse, ne trouva dans son fils, dont le devoir était de la défendre, qu'un ennemi de plus (2); et comme en cette matière on se laisse aisément prévenir, les soupçons qui déjà tenaient lieu de preuve, parurent entièrement fondés lorsqu'on vit la conduite du roi envers les deux accusés.

L'évêque de Laon, brutalement chassé de son siége sans avoir été entendu, sans avoir pu se justifier, ne s'oublia pas dans sa disgrâce; désirant intéresser à sa cause tous les prélats du royaume en leur faisant connaître son inno-

(1) Surnommé le *Fainéant.*

(2) Elle écrivait à sa mère : « O madame, ma chère mère, je succombe « sous le poids de la douleur qui m'accable. J'ai perdu mon mari; je comp- « tais sur mon fils; il est devenu mon ennemi : *Spes in filio fuit, is hostis* « *factus est.* Mes anciens amis m'ont abandonné à ma honte, *a me recesse-* « *runt quondam mei amici ad ignominiam meam*, et à celle de toute ma « famille; ils ont inventé des crimes honteux contre l'évêque de Laon; ils « le persécutent et s'efforcent de le faire déposer pour me couvrir d'un « éternel opprobre. Secourez, je vous prie, comme une bonne mère, une « fille affligée. »

cence, il leur écrivit : « Quoique par l'autorité du roi et « par la faction de certaines personnes, je sois présente-« ment chassé de mon siége, je ne suis cependant pas « privé de l'épiscopat. Ma conscience ne me reproche « rien, et des accusations calomnieuses ne sont pas un « titre de condamnation. Que j'aie donc la consolation de « vous voir compâtir à mon malheur, et que le troupeau « sente l'absence du pasteur. C'est pourquoi, je vous en « prie, je vous en conjure, que personne de vous ne donne « le saint-chrême dans l'étendue de mon diocèse, n'y « célèbre la messe et n'y donne la bénédiction épiscopale. »

Le roi, voyant que ce diocèse se trouvait ainsi mis en interdit, résolut de faire déposer l'évêque, suivant les règles canoniques. Mais les prélats de la province de Reims ne se prêtèrent pas à ses mauvais desseins.

Il y avait alors pour archevêque, dans le siége de cette église, un des hommes les plus éminents de ce siècle par son mérite et par sa science (1), Adalberon, pasteur vigilant, habile et zélé, qui, dans ces temps fâcheux, se trouva quelquefois contraint de repousser par la force les vexations de quelques seigneurs, et qui, dans cette circonstance, encourut la colère du roi, à cause de son refus (2)

---

(1) Folcuin, abbé de Laubes, auteur d'une histoire des abbés de son monastère, ayant pour titre : *Gestes des abbés de Laubes*, *Gesta abbatum Laubiensis monasterii*, regardait Adalberon, dont il était contemporain, comme un des hommes les plus savants de toute la Belgique : *Illarum partium eruditissimo Adalberone*. Cet abbé gouverna son monastère pendant vingt-cinq ans, y fit fleurir la piété et les études, et mourut en l'année 990.

(2) Le P. Daniel explique autrement cette disgrâce d'Adalberon ; mais les raisons qu'il donne sont vagues et ne s'appuient sur aucun fondement. « La mésintelligence, » dit-il, « se mit bientôt entre la reine et son fils. Les « grandes liaisons que cette princesse eut avec la cour de Germanie en « furent les causes ou les suites : je veux dire que de deux choses l'une, « ou que le roi rompit avec la reine sa mère par la connaissance qu'il eut « du commerce qu'elle entretenait avec la cour de Germanie, ou bien que, « se voyant menacée d'une disgrâce pour d'autres raisons que l'histoire ne

d'agir juridiquement contre l'évêque de Laon. Ce prince, pour l'en punir, vint aussitôt assiéger Reims et s'empara de cette ville ; mais Adalberon trouva moyen de s'échapper.

« marque point, elle eut soin de se ménager des ressources de ce côté-là, « afin de se soutenir contre son fils. Nous avons encore quelques lettres de « cette princesse qui sont la preuve la plus incontestable de ce que je dis, « mais qui ne nous apprennent rien de plus. Adalberon, archevêque de « Reims, Lorrain de nation, *était bien avant dans ces mêmes intrigues*, et il « fut obligé pour cela de quitter le royaume. Le roi vint pour le surprendre « dans Reims ; il se donna des combats entre les troupes du roi et celles « de l'archevêque ; la ville fut prise, mais le prélat s'échappa. »

Adalberon était en effet très-attaché à l'impératrice sainte Adélaïde ; mais cet attachement ne le porta jamais à être infidèle envers son prince. Il aimait trop la paix, et il était trop persuadé, pour parler d'après lui-même, que les troubles de l'État jettent presque toujours l'Église dans la désolation, pour entretenir ou pour faire naître des brouilleries entre les deux cours. Plusieurs de ses lettres prouvent, au contraire, qu'il employa ses bons offices pour établir la paix et empêcher les divisions. On comprend dès lors que ce prélat, qui était convaincu de l'innocence de la reine-mère, fille de l'impératrice sainte Adélaïde, ait été favorable à cette princesse injustement persécutée, et qu'il n'ait rien voulu faire contre l'évêque de Laon.

Ainsi s'explique tout naturellement le ressentiment du roi contre Adalberon, qui, pour me servir de ses expressions, se trouva placé, à cause de tous ces différends, entre l'enclume et le marteau, *inter malleum et incudem.* Toutes les prétendues intrigues entre la reine-mère Emma et la cour de Germanie se bornèrent, ainsi que le prouvent des lettres de cette princesse, à des épanchements bien naturels entre une fille et sa mère ; on n'y voit rien de plus.

Mais pour revenir à Adalberon, voici ce que disent de son caractère et de sa conduite les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 445 :

« Au milieu de ces tristes événements, Adalberon s'arma de prudence, de courage, de vigilance, de zèle, d'intrépidité, et fut tellement attentif à rendre à César ce qui était à César, qu'il ne manqua jamais de rendre à Dieu ce qui était à Dieu. Sa sagacité lui fit trouver les moyens de revendiquer les biens enlevés à son église, d'en augmenter les revenus, de rendre à ses chanoines leur nécessaire, de faire revivre parmi eux une exacte discipline qui subsista même quelque temps après sa mort, et de rendre à son diocèse son ancien lustre. Il ne fut pas moins soigneux de préserver son peuple de la corruption des mœurs dont le malheur des temps le menaçait. Il avait un talent singulier pour instruire ; et s'étant rendu, par sa conduite, le modèle du troupeau, ses instructions et son exemple, réunis ensemble, portèrent des fruits de bénédiction. Les faibles

Charles, duc de la Basse-Lorraine, oncle paternel du roi, et l'ennemi déclaré d'Emma, sa belle-sœur, ne cessait d'exciter le fils contre la mère, et occasionnait tous ces troubles, qui, sans avoir l'importance des agitations politiques, n'en portaient pas moins atteinte à la tranquillité du royaume, au respect et à la dignité de la couronne.

Béatrix, fille de Hugues-le-Grand et femme de Frédéric,

---

se trouvaient soutenus et animés à la pratique de la vertu, et les méchants obligés de rentrer dans le devoir.

« Adalberon tint divers conciles pour les besoins de sa métropole, tant à Reims qu'en divers autres lieux. Le mont Sainte-Marie était le lieu le plus ordinaire où il convoquait ces saintes assemblées. Mais il nous reste peu de connaissance de ce qui s'y passa. Dans un de ces conciles, il fit confirmer le privilége, qu'il avait obtenu de Rome, en faveur de l'abbaye de Mouzon, dont il fut un illustre restaurateur. Après l'avoir enrichie du corps de saint Arnoul, martyr, et après avoir rétabli les lieux réguliers, il y mit des moines à la place des clercs qui s'y étaient introduits. Il rendit le même service au monastère de Saint-Thierri, et leva de terre le corps de ce saint abbé, qui y était caché depuis plusieurs siècles.

« L'abbaye de Saint-Remi, dont il fut quelque temps abbé, eut part à ses faveurs et à ses bienfaits. Il lui donna celle de saint Timothée, afin qu'elle fût plus en état d'exercer l'hospitalité envers les étrangers.

« Les écoles de Reims se ressentaient, comme tout le reste, du malheur des temps. Elles étaient extrêmement déchues de l'état florissant où elles avaient été autrefois. Notre prélat en fit un autre objet de sa sollicitude pastorale. Le docte Gerbert, dégoûté de son abbaye de Bobio, se retira à Reims. Adalberon saisit cette heureuse occasion et lui confia le soin de ces écoles. Bientôt elles acquirent une réputation qui surpassa de beaucoup leur ancienne splendeur, et qui y attira un grand concours d'étudiants, au nombre desquels étaient le prince Robert, depuis roi de France, Fulbert, évêque de Chartres dans la suite, et Gérard, qui le fut d'Arras et de Cambrai, et qui devint célèbre par sa doctrine. Malgré les grandes occupations auxquelles notre archevêque ne pouvait se refuser, il voulut néanmoins avoir part aux travaux de Gerbert pour soutenir les bonnes études qu'on faisait à ces écoles. Lorsqu'il envoyait celui-ci dans des pays éloignés, comme en Italie, il avait soin de lui recommander d'amasser les livres qui leur manquaient à Reims, et le prélat travaillait, de son côté, à en faire copier d'autres. Ils réussirent par-là à former une des plus riches bibliothèques qui fussent dans le royaume. L'école de Reims, au reste, était autant renommée pour la vertu que pour la science. C'est l'idée que Gerbert nous en donne lui-même lorsque, parlant du séjour qu'il avait fait près d'Adalberon, il dit : *Militaveram in scholâ omnium virtutum.* »

duc de la Haute-Lorraine, parvint, par sa sagesse et son habileté, à mettre un terme à ces querelles, et ramena, sinon l'amitié, du moins la paix parmi les membres de la famille royale.

Tel était l'état des choses, lorsqu'en 987, le roi Louis mourut empoisonné, dit-on, par sa femme, la reine Blanche, dont il n'était pas aimé et qui l'avait même une fois quitté pour retourner auprès de son père, seigneur en Aquitaine.

Ce prince, qu'on a surnommé le *Fainéant,* quoique la brièveté de son règne (1) semble exclure un pareil reproche, puisqu'il n'eut le temps de rien faire, ne laissa point d'enfants, et fut le dernier roi de la race de Charlemagne.

---

(1) Environ quinze mois; son père Lothaire étant mort le 2 mars 986, et lui-même dans le mois de mai de l'année suivante.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES DU TOME I.

Chap. XXXIII. — *Pag.* 211.

Chap. XXXIV. — *Pag.* 223.

Chap. XXXV. — *Pag.* 236.

BOUSQUET, J.
Histoire de clergé
de France.
BQX
1714
.B6
v.1